



**HAL**  
open science

## Archéologie et histoire des jeux de paume en France. De Versailles à la Marseillaise (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle)

Jean-Yves Dufour, Clément Alix, Véronique Arveiller, Anne-Marie Bach, Thierry Bernard-Tambour, Stéphane Büttner, Elen Cadiou, Yves Carlier, Benoit Clavel, Isabelle Commandré, et al.

### ► To cite this version:

Jean-Yves Dufour (Dir.). Archéologie et histoire des jeux de paume en France. De Versailles à la Marseillaise (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle). Inrap. CNRS Éditions, Recherches archéologiques 26, 419 p., 2024, 978-2-271-15160-5. hal-04653286

**HAL Id: hal-04653286**

**<https://inrap.hal.science/hal-04653286v1>**

Submitted on 18 Jul 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

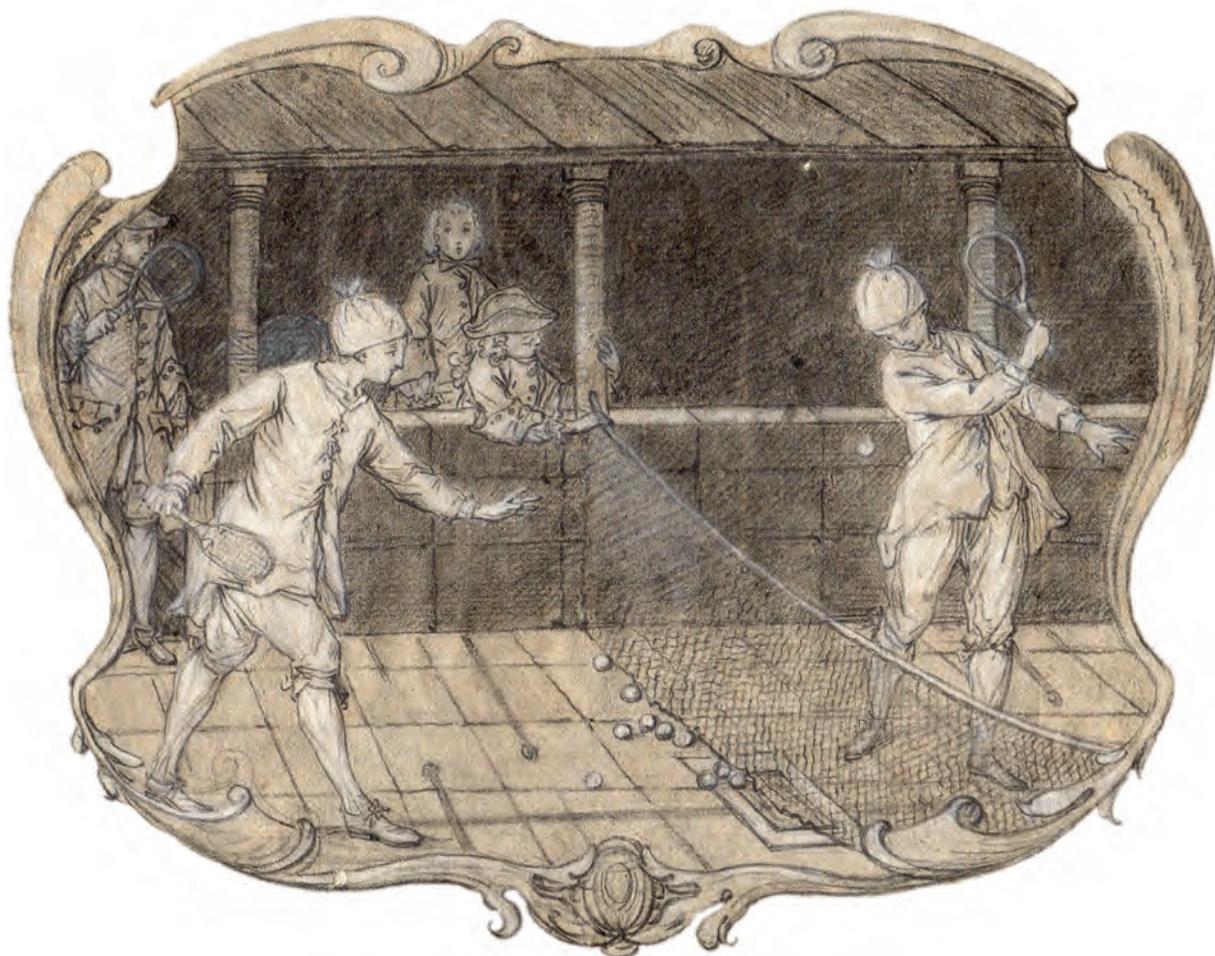


Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

# Archéologie et histoire des jeux de paume en France

De Versailles à la Marseillaise  
(xvi<sup>e</sup>-xviii<sup>e</sup> siècle)

Sous la direction de Jean-Yves Dufour



RECHERCHES ARCHÉOLOGIQUES  
26

*sous la direction de*  
Jean-Yves Dufour

# Archéologie et histoire des jeux de paume en France

De Versailles à la Marseillaise  
(XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle)

*Cet ouvrage n'aurait pu voir le jour sans le soutien de Serge Vaucelle, historien des sports,  
qui a réussi à faire le lien entre historiens et archéologues.*

**INRAP**

121, rue d'Alésia – 75014 Paris

**CNRS ÉDITIONS**

15, rue Malebranche – 75005 Paris

La collection « **Recherches archéologiques** » publie, à destination de la communauté scientifique, des monographies et des synthèses issues d'opérations d'archéologie préventive menées par l'Institut national de recherches archéologiques préventives. Ces travaux se distinguent par le caractère majeur des sites étudiés, leur aspect novateur, en termes méthodologiques ou scientifiques, ou encore l'ampleur du territoire pris en compte.

#### **Comité éditorial**

Marc Bouiron (Inrap), Ivan Ferraresso (Inrap), Catherine Chauveau (Inrap), François Fichet de Clairfontaine (ministère de la Culture), Dominique Garcia (Inrap), un représentant de CNRS Éditions.

#### **Comité de lecture**

Véronique Abel (Inrap), Reginald Auger (université Laval de Montréal), Marie-Christine Bailly-Maitre (CNRS), Jean-François Berger (CNRS), Geertrui Blancquaert (SRA Champagne-Ardenne), Élise Boucharlat (ministère de la Culture), Françoise Bostyn (Université de Paris I), Jean Bourgeois (université de Gand), Dominique Castex (CNRS), André Delpuech (musée de l'Homme), Matthieu Honegger (université de Neuchâtel), Gilbert Kaenel† (université de Lausanne), Jacques Jaubert (université de Bordeaux), Florence Journot (université de Paris I), Sophie Liegard (département de l'Allier), Foni Le Brun-Ricalens (Musée du Luxembourg), Élisabeth Lorans (université de Rouen), Claude Mordant (université de Bourgogne), Claude Raynaud (CNRS), Gilles Sauron (université de Paris IV), Stéphane Sindonino (Inrap), Marc Talon (ministère de la Culture), Jacques Tarrête, Laurence Tranoy (université de La Rochelle), Boris Valentin (université de Paris I), Christian Verjux (ministère de la Culture), Eugène Warmenbol (université libre de Bruxelles).

Nous remercions pour la relecture de ce volume : Hélène Belmas (EHESS)

#### **Inrap**

Dominique Garcia, président exécutif  
Daniel Guérin, directeur général délégué  
Marc Bouiron, directeur scientifique et technique

#### **Direction éditoriale**

Catherine Chauveau, Inrap

#### **Secrétariat d'édition**

François Ledent

#### **Préparation, mise au net des figures et mise en page**

David Watts, Inrap (préparation des figures)  
Véronique Merle, Inrap (mise en page)  
Adèle Pavia (correction et mise au propre)

Nous remercions Thierry Bernard-Tambour pour les droits de reproduction gracieux d'oeuvres de sa collection particulière.

Nous remercions également le musée Basque de Bayonne, le musée Tessé du Mans et le Wimbledon Lawn Tennis Museum pour la gratuité accordée de droits de reproduction.

La documentation annexe de cet ouvrage est consultable sur HAL : <https://inrap.hal.science/hal-04485213>

En application de la loi du 11 mars 1957, il est interdit de reproduire intégralement ou partiellement le présent ouvrage, sur quelque support que ce soit, sans autorisation de l'éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie, 20 rue des Grands Augustins, F – 75006 Paris.

© Inrap/CNRS ÉDITIONS, Paris, 2024

ISBN: 978-2-271-15160-5

ISSN: 2118-6472

# Sommaire

.....

|  |    |
|--|----|
| Auteurs .....  | 8  |
| Introduction .....   | 9  |
| Chapitre 1. LES JEUX DE PAUME EN TERRE DE FRANCE : HISTOIRE DE JEUX,<br>HISTOIRE DU SPORT .....                                | 17 |
| Richesse et diversité d'un patrimoine européen .....   | 19 |
| La particularité des longs jeux anciens .....  | 21 |
| La complexité croissante de la courte paume .....  | 24 |
| De la passion paumière au déclin du jeu (Renaissance - xvii <sup>e</sup> siècle) .....   | 30 |
| Le sursaut de la courte paume du Second Empire aux années 1900 .....   | 32 |
| Le maintien des jeux de pelote dans le réduit basque .....   | 36 |
| De la paume aux nouveaux jeux contemporains :<br>lawn-tennis (1873), ping-pong (1927), badminton (1934) et squash (1975) ..... | 37 |
| Chapitre 2. LES PREMIERS JEUX DE PAUME CONNUS .....  | 43 |
| Les vestiges longtemps incompris du jeu de paume des abbés de Cluny à Lourdon .....  | 43 |
| Histoire .....   | 44 |
| Présentation des vestiges .....  | 46 |
| Un jeu de paume archaïque couvert d'un velum ? .....   | 49 |
| Un jeu de paume castral ou ecclésial ? .....   | 51 |
| Le jeu de paume de l'abbaye de Saint-Denis (milieu xv <sup>e</sup> - milieu xvii <sup>e</sup> siècle) .....                    | 52 |
| <i>Encadré. Compte de construction d'un nouveau jeu de paume en 1543-1544</i> .....  | 56 |
| Suze-la-Rousse : l'archétype d'un jeu à dedans de la Renaissance dans la Drôme .....   | 57 |
| Une maîtrise d'œuvre incertaine .....  | 58 |
| Une mise en œuvre complexe .....   | 60 |
| Les divers aménagements .....  | 62 |
| Tentative d'interprétation .....   | 65 |
| Les jeux de paume des jardins du château royal de Blois .....  | 66 |
| Contextes topographique et historique .....  | 66 |
| Les données archéologiques .....   | 71 |
| Premier état documenté du petit jeu de paume .....   | 72 |
| La construction puis le démantèlement du grand jeu de paume .....  | 77 |
| Un corpus mobilier restreint .....   | 81 |
| Le jeu de paume de François I <sup>er</sup> au château de Villers-Cotterêts .....  | 82 |
| La cour du jeu de paume de François I <sup>er</sup> .....  | 82 |
| <i>Les façades</i> .....   | 82 |
| <i>Les galeries</i> .....  | 86 |
| <i>L'espace de jeu</i> .....   | 87 |
| Le réaménagement de la cour au début du xviii <sup>e</sup> siècle : la cour « du jeu de paume » d'Henri IV ? ..                | 88 |

|  |     |
|--|-----|
| Le jeu de paume du château d'Écouen .....  | 91  |
| Le jeu de paume d'après Androuet Du Cerceau .....  | 92  |
| Le jeu de paume d'après Israël Silvestre .....   | 93  |
| Les données archéologiques .....   | 94  |
| <br>   |     |
| Chapitre 3. LE JEU DE PAUME DU ROI LOUIS XIII À VERSAILLES .....   | 99  |
| <br>   |     |
| Étude topographique et chronologique de l'aire de la cour du Grand Commun<br>et de son proche voisinage, des origines à 1684 ..... | 99  |
| Chronologie des travaux .....  | 100 |
| <i>La moitié nord du village de Versailles en 1629</i> .....   | 100 |
| <i>Le jeu de paume de Louis XIII</i> .....   | 101 |
| <i>Les abords du château de Versailles</i> .....   | 105 |
| Les documents graphiques .....   | 116 |
| Les vestiges archéologiques .....  | 122 |
| Le bâtiment destiné au jeu de courte paume .....   | 122 |
| <i>Les murs</i> .....  | 122 |
| <i>Les plâtres noircis</i> .....   | 122 |
| <i>Les galeries</i> .....  | 125 |
| <i>Le sol de l'aire de jeu</i> .....   | 127 |
| <i>La fosse centrale</i> .....   | 128 |
| Les constructions annexes .....  | 128 |
| Le pavement en terre cuite du jeu de paume et de la maison du paumier .....  | 133 |
| Un premier état de sol de l'aire de jeu : des gros carreaux marqués au tampon .....  | 133 |
| Les tomettes du sol de la galerie .....  | 137 |
| Le dallage en pierre du jeu de paume .....   | 140 |
| Les mortiers et les plâtres de la salle du jeu de paume .....  | 148 |
| Prélèvements et analyses .....   | 148 |
| Les liants de maçonnerie et les enduits .....  | 149 |
| Les mortiers et plâtres des sols de la galerie, de l'aire de jeu et de la maison du paumier .....                                  | 150 |
| Les liants de maçonnerie de la citerne adossée à l'extrémité nord-est de la salle de jeu .....                                     | 150 |
| L'origine des matières premières .....   | 151 |
| Confrontation des sources d'étude .....  | 152 |
| Confrontation des données archéologiques avec le devis .....   | 152 |
| Confrontation des données archéologiques avec deux traités du XVIII <sup>e</sup> siècle sur l'art de la paume .....                | 154 |
| Proposition de restitution .....   | 160 |
| La modélisation du jeu de paume .....  | 161 |
| La modélisation de la maison du paumier .....  | 165 |
| Les questions persistantes .....   | 166 |
| Synthèse .....   | 167 |
| <br>   |     |
| Chapitre 4. LES JEUX DE PAUME EN VILLE ET À LA CAMPAGNE .....  | 169 |
| <br>   |     |
| La redécouverte d'un jeu de paume en élévation : <i>Le Pélican</i> à Rennes .....  | 169 |
| Situation géographique et historique .....   | 169 |
| Protocole d'intervention .....   | 172 |
| Un premier jeu de paume ? .....  | 172 |
| Construction et propriétaires .....  | 173 |
| L'organisation architecturale .....  | 174 |
| <i>Le mur de bricole</i> .....   | 175 |

|  |     |
|--|-----|
| <i>Les galeries et les circulations</i> .....  | 176 |
| Les matériaux et le décor .....  | 179 |
| Les jeux de paume à Rennes .....   | 183 |
| Le jeu de la rue Thubaneau à Marseille : un lieu historique .....  | 184 |
| Le jeu de paume dans la ville nouvelle de Louis XIV .....  | 184 |
| Le projet architectural .....  | 187 |
| La salle de jeu .....  | 188 |
| <i>Les murs</i> .....  | 188 |
| <i>Les ouvertures</i> .....  | 192 |
| <i>Les extérieurs et les annexes</i> .....   | 192 |
| <i>Les matériaux</i> .....   | 194 |
| L'évolution de la salle de jeu .....   | 194 |
| Modèles de comparaison .....   | 197 |
| Le jeu de paume de Louis XIV à Versailles : le jeu du Serment .....  | 198 |
| Historique .....   | 198 |
| Les galeries hautes .....  | 204 |
| Les opérations archéologiques .....  | 205 |
| <i>La façade ouest</i> .....   | 207 |
| <i>Les caves</i> .....   | 207 |
| <i>Les vestiges d'habitation</i> .....   | 209 |
| Le jeu de paume de Bizou à Chinon et sa charpente d'origine .....  | 210 |
| Les connaissances historiques .....  | 210 |
| Le diagnostic archéologique sur le bâti de la salle .....  | 211 |
| <i>Le mur pignon exposé au levant</i> .....  | 212 |
| <i>Le mur gouttereau nord</i> .....  | 214 |
| <i>Le mur gouttereau sud</i> .....   | 216 |
| <i>Les sondages au sol</i> .....   | 219 |
| La charpente .....   | 223 |
| <i>Les fermes et les assemblages</i> .....   | 224 |
| <i>Les bois</i> .....  | 232 |
| <i>Les galeries extérieures</i> .....  | 233 |
| Partis pris et limites de la restitution .....   | 235 |
| Les jeux d'exercice à Roissy-en-France (xvi <sup>e</sup> -xviii <sup>e</sup> siècle), au village et au château .....                                   | 240 |
| Le tripot du xvi <sup>e</sup> siècle : une expérience sans lendemains .....  | 240 |
| Le cabaret villageois au centre des pratiques de jeu .....   | 243 |
| <i>La pérennisation du jeu de paume</i> .....  | 244 |
| <i>La concurrence des jeux de boules et de galets</i> .....  | 244 |
| Mail et billard : les jeux au château .....  | 245 |
| <br>   |     |
| Chapitre 5. LE STATUT DES PAUMIERS .....   | 247 |
| <br>   |     |
| La maison du paumier de Louis XIII à Versailles .....  | 247 |
| La cave .....  | 247 |
| La maison .....  | 250 |
| Les vestiges domestiques au sud du jeu de paume .....  | 251 |
| Hypothèses sociologiques .....   | 254 |
| Contenants et contenus : les céramiques mises au jour dans les vestiges du jeu de paume et de la maison<br>du paumier de Louis XIII à Versailles ..... | 256 |
| Présentation et localisation du mobilier .....   | 256 |
| <i>Le lot de la cave de la maison du paumier</i> .....   | 259 |
| Provenance des récipients .....  | 262 |

|   |     |
|---|-----|
| <i>Les faïences</i> .....   | 265 |
| <i>Les récipients glaçurés</i> .....  | 266 |
| <i>Les récipients en grès</i> .....   | 269 |
| Fonctions et contenus des céramiques .....  | 269 |
| Céramiques, cadre de vie et milieu social .....   | 273 |
| Le mobilier en verre de la maison du paumier de Louis XIII à Versailles : un mobilier courant .....                         | 276 |
| Les flacons ou flasques .....   | 277 |
| Les verres à boire .....  | 279 |
| Les usages du verre chez le paumier .....   | 281 |
| Les restes animaux dans la maison du paumier de Louis XIII à Versailles .....   | 282 |
| Origine stratigraphique et pertinence statistique des échantillons du xvii <sup>e</sup> siècle collectés manuellement ..... | 282 |
| <i>Maison du paumier et bâtiment du jeu de paume</i> .....  | 282 |
| <i>Les contextes du pavillon du roi, du Grand Commun et des fosses du xvii<sup>e</sup> siècle associées</i> .....           | 284 |
| <i>Origine stratigraphique des échantillons du xvii<sup>e</sup> siècle collectés par tamisage</i> .....                     | 284 |
| Les viandes consommées : des viandes charnues, rouge de bœuf et blanche de veau de lait .....                               | 285 |
| <i>Gigot, jambon, épaule, palette et tendron... des parties bien charnues</i> .....   | 287 |
| <i>Une viande de qualité variable</i> .....   | 288 |
| <i>La blanquette de veau, plat prépondérant sur la table du paumier ?</i> .....   | 290 |
| Hareng de conserve et poisson de marée .....  | 291 |
| <i>Les poissons de mer</i> .....  | 292 |
| <i>Les poissons d'eau douce</i> .....   | 293 |
| Des apports alimentaires hétéroclites, habitudes alimentaires du citadin ? .....  | 294 |
| Le mobilier métallique manufacturé dans la maison du paumier de Louis XIII à Versailles : un faciès classique .....         | 296 |
| Synthèse sur le niveau de vie du paumier de Versailles au xvii <sup>e</sup> siècle .....                                    | 299 |
| <i>Encadré. La salle du jeu de paume du Pélican à Rennes, reflet d'une société et de ses activités de loisir</i> .....      | 301 |
| Les maîtres paumiers : métier, origine sociale, dynastie .....  | 304 |
| Description et identification des maîtres paumiers du jeu de paume de Louis XIII à Versailles .....                         | 304 |
| <i>La communauté de métier</i> .....  | 304 |
| <i>La vie professionnelle</i> .....   | 306 |
| <i>Jean Gascard</i> .....   | 308 |
| Les paumiers de la rue Thubaneau à Marseille et la famille Barcellon .....  | 311 |
| <i>Jean Flury et Pierre Barcellon, maîtres paumiers associés</i> .....  | 311 |
| <i>Guillaume Barcellon, paumier marseillais, et son image</i> .....   | 312 |
| <i>Suite de la saga des Barcellon</i> .....   | 314 |
| <br>Chapitre 6. LE DÉROULEMENT DES PARTIES ET LES CONDITIONS DE JEU : COMMENT ÇA JOUE ? .....                               | 317 |
| Une balle du xiii <sup>e</sup> siècle découverte en contexte archéologique à Moissac .....                                  | 317 |
| Une balle de cuir et de lin .....   | 318 |
| Une balle en contexte domestique ? .....  | 320 |
| Une balle pour quoi faire ? .....   | 322 |
| Les balles de jeu de paume d'Orléans .....  | 323 |
| Les trois balles issues de l'étude de bâti de la maison d'un dignitaire religieux .....                                     | 323 |
| <i>Hypothèses</i> .....   | 327 |
| <i>Analyse technique</i> .....  | 328 |
| <i>Datation et discussion</i> .....   | 332 |
| Les deux balles dans un mur de façade d'une habitation .....  | 334 |

---

|  |     |
|--|-----|
| Étude des rebonds de balle sur les carreaux de sol historiques des jeux de paume de Versailles et Villers-Cotterêts..... | 336 |
| Le contexte de l'étude : questions et acteurs.....   | 336 |
| Matériels et méthodes : carreaux, balles et scellements.....   | 337 |
| <i>Les carreaux de sol anciens</i> .....   | 337 |
| <i>Le choix des projectiles récents</i> .....  | 338 |
| Les essais d'impact : acquisition des images et identification des trajectoires.....                                     | 341 |
| <i>Le protocole</i> .....  | 341 |
| <i>L'identification des cinématiques de rebond</i> .....   | 342 |
| <i>Les coefficients de restitution énergétique</i> .....   | 343 |
| Résultats.....   | 346 |
| <i>Observations sur l'écrasement des balles à l'impact</i> .....   | 346 |
| <i>Les impacts sur carreaux horizontaux</i> .....  | 348 |
| <i>Les impacts sur carreaux inclinés</i> .....   | 351 |
| Discussion : de l'ancien jeu au jouer ancien.....  | 356 |
| Jouer à la paume à Versailles sous Louis XIII.....   | 359 |
| <br>   |     |
| SYNTHÈSE GÉNÉRALE.....   | 365 |
| <br>   |     |
| La place du jeu dans la société.....   | 365 |
| Interprétation des vestiges.....   | 368 |
| Le déclin et la réutilisation des salles de jeu.....   | 371 |
| Du jeu des rois à la République.....   | 374 |
| <br>   |     |
| BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE.....  | 377 |
| <br>   |     |
| ANNEXES.....   | 389 |
| <br>   |     |
| Annexe 1 : Pièces d'archives relatives au jeu de paume du roi Louis XIII à Versailles.....                               | 389 |
| Annexe 2 : Le jeu de paume de Louis XIV à Versailles. Transcription de l'expertise de 1787.....                          | 401 |
| Annexe 3 : Le jeu de paume de Louis XIV à Versailles. Sources figurées complémentaires.....                              | 409 |

## Auteurs

Clément ALIX, pôle d'archéologie, ville d'Orléans  
Véronique ARVEILLER, musée du Louvre  
Marie-Anne BACH, EHESS-CRH  
Thierry BERNARD-TAMBOUR, Cercle du jeu de paume de Fontainebleau  
Stéphane BÜTTNER, Centre d'études médiévales Saint-Germain, UMR 6298 ARTeHIS  
Elen CADIOU, Inrap  
Yves CARLIER, château de Versailles  
Benôit CLAVEL, CNRS, UMR 720, Muséum National d'Histoire Naturelle  
Isabelle COMMANDRÉ, Inrap  
Jean-Yves DUFOUR, Inrap, UMR 7041 ArScAn, équipe Archéologies environnementales  
Emmanuelle DU BOUËTIEZ DE KERORGUEN, Inrap  
Thierry GALMICHE, DRAC Hauts-de-France, SRA  
Nicolas GARNIER, Laboratoire Nicolas Garnier  
Bernard GRATUZE, CNRS, UMR 7065 IRAMAT Université d'Orléans - Archéométrie - histoire des sciences et des techniques  
Bénédicte GUILLOT, Inrap, UMR 6273 Centre Michel de Boüard - Craham  
Pauline HANOT, CNRS, UMR 7179, Muséum national d'Histoire naturelle  
Annick HEITZMANN, château de Versailles  
Nicolas HOLZEM, Inrap  
Didier JOSSET, Inrap  
Élisabeth LATRÉMOLIÈRE, ville de Blois, château de Blois  
Bastien LEFEBVRE, université Toulouse-Jean-Jaurès, UMR 5608 TRACES  
Vincent LEGROS, SRA, Drac des Hauts-de-France  
Jean-Claude et Isabelle LE GUILLOU, Société des amis de Versailles  
Fabienne MÉDARD, Anatex  
Hervé MOUILLEBOUCHE, université de Bourgogne, UMR 6298 ARTEHIS  
Christophe PERRAULT, Centre d'études en dendrochronologie et de recherche en écologie  
Aurélie RAFFIN, Inrap, UMR 6566 CReAAH  
Fabienne RAVOIRE, Inrap, UMR6273, Centre Michel de Boüard-CRAHAM  
Vincent RICHEFEU, UMR 5521 3SR, université Grenoble Alpes  
Guillaume ROQUEFORT, Patrimoniae  
Nicolas SAULIÈRE, Éveha (contribution réalisée sous contrat Inrap)  
Bernard SILLANO, Inrap  
Serge VAUCELLE, Faculté des Sciences du Sport et du Mouvement Humain, université Toulouse III - Paul Sabatier, UMR 5136 FRAMESPA,  
Pascal VILLARD, UMR 5521 3SR, université Grenoble Alpes  
† Marc VIRÉ, Inrap, UMR 8589 LaMOP  
Michaël WYSS, unité d'archéologie de Saint-Denis, ville de Saint-Denis

## Collaborateurs

Marie-Paule BATAILLÉ, Centre Michel de Boüard - CRAHAM  
Anne BOCQUET-LIÉNARD, Centre Michel de Boüard - CRAHAM  
Céline BONNOT-DICONNE, atelier 2CRC  
Iliana PASQUIER, Inrap  
Nadine SCHIBILLE, CNRS, IRAMAT - Centre Ernest Babelon

# Introduction

Jean-Yves Dufour

En cette année 2024 de Jeux olympiques d'été, il semble utile de rappeler la part que peut prendre l'archéologie à la compréhension de l'histoire des sports, qui, comme on le sait, passe par l'indispensable préalable de faire l'histoire des jeux et loisirs. Origine en Europe de pratiquement tous les jeux impliquant une balle frappée ou lancée avec un instrument tenu à la main (le tennis, le volley-ball et toutes les variétés de paume basque)<sup>1</sup>, le jeu de paume a une longue histoire européenne.

Dès le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, Édouard Fournier et Louis-Marie Bajot refont, après Rabelais, l'éloge de la paume et rappellent l'attachement de maints rois français à ce noble exercice, contribuant ainsi à l'écriture d'un roman sportif national<sup>2</sup>. Dans les années 1930, Albert de Luze fait de la magnifique histoire du jeu de paume un sport national : « Presque tous les rois de France, de Charles IX à Louis XV, l'ont pratiqué avec ardeur ; tous nos grands écrivains, de Rabelais à Jean-Jacques Rousseau, en passant par Montaigne, Pascal et La Fontaine, en ont vanté les bienfaits et conseillé la pratique ; il fût à un moment si populaire qu'il n'y avait pas une petite ville, même une bourgade, qui n'eût son jeu de paume » (Luze 1931a).

Sur la question de la paume, Serge Vaucelle rappelle que ce jeu peut être perçu de multiples façons : comme un jeu d'enfance, un jeu de hasard, un jeu d'exercice, un jeu de camp, de territoire (le dedans contre le devers), de balle, de cible (la grille, la lune, le tambour), un jeu de stratégie... Il y a *des* jeux de paume. Soyons clair : le terme de « sport » n'existe pas aux époques médiévale et moderne, pourtant les jeux d'exercice divers et variés sont pratiqués depuis bien longtemps. Le terme de « paume » regroupe un ensemble de sports et jeux différents. Seuls les jeux de courte paume, nécessitant une aire de jeu construite, sont abordés dans cet ouvrage. Le jeu de longue paume construit à Versailles pour le même Louis XIII, la même année que celui de courte paume et à proximité immédiate, reste totalement inconnu. L'archéologie de la longue paume, et de tous les nombreux autres jeux de balle, reste à faire.

La paume fut-elle une passion française ? Certainement, à en croire sir Robert Dallington, qui voyage en France en 1598 et estime le nombre de jeux de paume à deux fois celui des églises dans toute la France : « As for the exercice of Tennis play, which I above remembred, it is more here used, then in all Christendome besides ; whereof may witness the infinite number of Tennis Courts throughout the land, insomuch as yee cannot find that little Burgade, or town in France, that hath not one or more of them. Here are, as you see, three-score in Orleans, and I know ot how many hundred there be in Paris : but of this I am sure, that if there were in other places the like proportion, ye should have two tennis Courts, for every one Church through France » (Dallington 1604).

Les jeux de Suze-la-Rousse (Drôme), Villers-Cotterêts (Aisne) et de Chinon (Indre-et-Loire) datent de cet âge d'or. Un nombre important d'expressions

.....  
1. Thierry Lesage en recense plus de deux cents dans sa thèse soutenue en 2006, sous la direction de Pierre Parlebas, à l'Université Paris Descartes. Cette thèse est consultable à la BU Staps (Lesage 20)

2. Paul Dietschy, communication au colloque Jeux, sports et loisirs en France à l'époque moderne (16<sup>e</sup>-19<sup>e</sup> siècles), organisé par Elisabeth Belmas et Laurent Turcot à l'Université de Paris 13, les 20-21 mai 2015.

françaises courantes sont liées au jeu de paume, ce qui témoigne positivement de l'impact de ce jeu sur notre langue. Pour mémoire, citons-en simplement quelques-unes : « rester sur le carreau », « saisir la balle au bond », « faire faux bond », « prendre sa bisque », « renouer la partie », « épater la galerie », « qui va à la chasse, perd sa place »... Si l'effervescence est retombée depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle, à tel point que le sens paumier et premier de ces expressions est oublié ou dévié, la pratique du jeu de paume est toutefois inscrite en 2012 à l'Inventaire national du patrimoine culturel immatériel<sup>3</sup>. Et c'est dans le château de Villers-Cotterêts, articulé autour d'un jeu de paume royal qui formait la cour centrale, que le président de la République a décidé d'implanter la Cité internationale de la francophonie, inaugurée en 2023.

En 2001, le musée national du château de Fontainebleau fait un point historique majeur sur le sujet du jeu de paume. Le catalogue *Jeu des rois, roi des jeux*, épuisé de longue date, remémore au grand public le succès et l'importance de ce jeu dans la France de la première modernité (Carlier, Bernard-Tambour 2001). Devenu ouvrage de référence, ce livre est un beau travail d'historiens de l'art et du sport. Mais l'ouvrage va plus loin, en publiant des plans, de rares photographies de mur et des notices problématisées sur les jeux dans les châteaux royaux. Ces premiers éléments interpellent les archéologues, mais pour autant, à notre connaissance, aucun d'entre eux n'avait jamais travaillé sur la question. De fait, les archéologues œuvrant sur la période moderne sont rares, et ceux travaillant sur la période médiévale avaient alors bien d'autres problématiques<sup>4</sup>. Jusque-là, pour parler de l'histoire des jeux d'*Homo ludens* et de son universalité, l'archéologie des périodes médiévale et moderne se contentait d'étudier les divers vestiges mobiliers : pions de trictrac ou d'échecs, balles en bois perdues dans les fossés, damiers graffités sur les murs ou l'ardoise, dés plus ou moins pipés trouvés dans les rejets d'auberges... Un grand pas a été franchi en France ces dernières années, puisque nous pouvons maintenant aborder le sujet *via* l'étude de vestiges immobiliers, de sites entiers. L'archéologie se saisit d'un nouvel élément d'étude et nous livre dans cet ouvrage les informations (neuves) acquises depuis quinze ans. Si les civilisations européennes n'ont pas le monopole des inventions de jeu de balle, cet ouvrage est le premier en Europe à documenter l'avancement de la recherche archéologique sur ce sujet, sur notre continent. Outre qu'il fut peut-être une passion française, ce n'est sans doute pas un hasard si les résultats scientifiques sont sur ce sujet plus avancés en France qu'ailleurs. Une politique patrimoniale forte, liée à des prescriptions archéologiques soutenues, entraîne logiquement des découvertes multiples et un foisonnement de la recherche. Paris était le plus grand foyer de consommation de l'Europe occidentale médiévale et moderne, aussi la ville avait-elle également un grand nombre de jeux et un rôle attractif pour les joueurs. Pour certains, Paris était aux xv<sup>e</sup> et xvi<sup>e</sup> siècles également la capitale du tennis (Jaser 2016). Le plan présentant le quartier du faubourg Saint-Jacques à Paris en 1610<sup>5</sup> montre pas moins de cinq jeux de paume côte à côte dans un secteur en plein développement (Belmas 2006 ; Hamon, Weiss dir. 2012).

Si l'on fouille relativement peu ou pas de vestiges médiévaux et modernes à Paris, la première occasion de fouiller un jeu de paume intervient logiquement dans la proximité de la capitale. Il fallut attendre 2006 pour que, dans le cadre du projet du Grand Versailles, un archéologue soit pour la première fois confronté à la découverte d'un jeu, celui du roi Louis XIII. Neuf pour les archéologues, le sujet nécessita quelques années de lancement. Pour que les décideurs culturels reconnaissent son intérêt, il fallut que des jeux soient appréhendés archéologiquement sur le terrain par des découvertes

.....

3. Au 2 septembre 2019, le ministère de la Culture recense 20 fiches d'inventaire des pratiques physiques traditionnelles dans le patrimoine culturel immatériel en France.

4. La Programmation nationale de la recherche archéologique parue en 2002 ignore le sujet.

5. Archives nationales, S 869, d. 4.

dans plusieurs régions de France (Arlaud, Mandy et Plantevin 1989)<sup>6</sup>. Et il y eut des ratages. Enfin, un temps de maturation était nécessaire pour que les archéologues se regroupent et mutualisent leurs données au sein de cet ouvrage, simple brique dans l'édifice de la connaissance sur l'histoire du sport, des jeux et de l'architecture. Le nombre d'historiens participant à cet ouvrage d'archéologie témoigne d'un rapprochement réussi. Le souhait de la sous-direction de l'archéologie du ministère de la Culture était de ne pas publier le jeu de paume fouillé à Versailles de façon isolée mais de reconstruire un peu de cohérence autour des jeux fouillés sans programmation, au hasard des travaux d'aménagement du territoire.

L'archéologie apporte de la matérialité à des documents d'archives souvent très partiels ou difficiles à trouver. Si le jeu de Versailles bénéficie d'une solide étude archivistique, le terrain rend compte d'une réalité quelque peu différente. Le lecteur pourra être étonné d'apprendre, en lisant l'étude topographique d'Isabelle et Jean-Claude Le Guillou dans cet ouvrage, comment et pourquoi le jeu de paume de Versailles disparut tout simplement des plans d'archives pendant 25 ans, avant de réapparaître ! Les documents d'archives comme les interprétations archéologiques sont à confronter et nuancer, et nous espérons une nouvelle fois apporter l'évidence qu'il serait faux de croire que les historiens savent tout, et donc qu'il serait inutile de trop étendre la recherche archéologique aux vestiges des périodes modernes et contemporaines. D'autres jeux présentés dans ce recueil restent inconnus des archives.

Au-delà de ses aspects sociaux, la paume était une activité économique comme les autres, avec des dizaines de salles dans les villes. En 1577, l'ambassadeur vénitien à Paris, Geronimo Lippomano, mentionnait pas moins de 1 800 jeux de paume à Paris (Jaser 2016, p. 89). Plus réservés, les chercheurs français préfèrent utiliser les chiffres d'un autre voyageur italien, Francesco Gregorii di Terni, qui en 1596 estimait à 250 le nombre de salles de jeu de paume à Paris et à 7 000 le nombre de personnes qui vivaient directement ou indirectement de cette activité : maîtres-paumiers, marqueurs, valets, gardiens, fabricants de raquettes et de balles, fournisseurs de linge, de boissons, de chandelle etc. (Belmas 2006). L'archéologie ne peut ignorer cette activité, et ce d'autant moins que la construction des jeux était liée au développement urbanistique des quartiers dans lesquels ils prenaient place. Au tout début du XVII<sup>e</sup> siècle, ce fut dans une ville de Rennes en pleine effervescence que s'implanta une salle de jeu de paume, nommée *Le Pélican* (cf. *infra*). Propriété successive de trois grandes familles de la noblesse rennaise, le jeu était clairement une source de revenus. C'est la même chose à Marseille : le jeu de la rue Thubaneau fut édifié en 1680 non loin du Cours, pièce maîtresse du projet royal visant à créer une ville nouvelle sur les anciennes fortifications. Le jeu du roi à Versailles fut construit en 1630. Bien que le discours historique situe l'âge d'or du jeu de paume au XVI<sup>e</sup> siècle, le XVII<sup>e</sup> siècle n'est donc certes pas exempt de nouvelles constructions. Le jeu est attractif en lui-même, et comme le démontrent les cas d'étude décrits dans cet ouvrage, le décor n'y apporte rien et n'est pas recherché.

Pour bien contextualiser nos propos et recherches archéologiques sur le jeu de paume, Serge Vaucelle centre le premier chapitre de cet ouvrage sur l'histoire de la pratique des jeux de balle et du sport en terre de France. Pratiques ludiques populaires, avec de nombreuses formes régionales, les jeux de balle de tradition ancienne sont plus nombreux et variés qu'on ne le croit. La migration des jeux de balle en plein air vers des terrains fermés se serait faite au XVI<sup>e</sup> siècle. Moins pratiqué au XVIII<sup>e</sup> siècle, le jeu de courte paume connaît un sursaut dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, avant d'être oublié par la nouvelle

.....

6. Catherine Arlaud a réalisé à la fin des années 1980 une étude du parcellaire et du bâti d'une maison de rapport lyonnaise des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles, complétée par une étude d'archives qui a révélé la présence d'une maison et d'un jeu de paume occupés de 1486 à 1755. Sur le terrain, un seul mur est attribué au jeu de paume, et sa fonction au sein de celui-ci n'est pas donnée.

société républicaine qui préfère investir la modernité des sports athlétiques et des gymnastiques. Les divers jeux de balle connus — jeu de tambourin, pelotes, tennis, ping-pong, badminton, squash... — trouvent ainsi leur filiation dans l'histoire ouest-européenne.

Les plus anciens jeux de courte paume documentés par des opérations archéologiques sont éminemment princiers (dans les châteaux royaux de Blois et Villers-Cotterêts) ou aristocratiques : Suze-la-Rousse, Écouen, le jeu des abbés de Cluny à Lourdon, celui des abbés de Saint-Denis à Saint-Denis (fig. 1). La cour du jeu de paume de Villers-Cotterêts<sup>7</sup> reste bien mystérieuse quant à l'usage de son tambour (mur caractéristique des jeux de paume) dont le décrochement de 35 à 40° sur toute sa hauteur a pour effet de donner un changement de trajectoire à la balle. Le jeu de Suze-la-Rousse<sup>8</sup> est proche des modèles italiens, notamment ceux de l'architecte Antonio Scaino, mais il n'est pas encore couvert, malgré une date de construction donnée par la tradition vers 1564, ce qui paraît assez avancé. L'insertion du jeu de paume dans le paysage castral d'Écouen a généré des vues d'artistes que Marc Viré peut critiquer au prix des sondages archéologiques réalisés sur site.

Le jeu des abbés de Cluny en leur résidence d'été à Lourdon (commune de Lournand, Saône-et-Loire) est extraordinaire par son volume et ses dimensions ; il culminait à 11 m au-dessus des petits côtés et à 17 m au-dessus du filet, laissant pour vestiges des murs effilés encore conservés sur 9 m de hauteur, dits « aiguilles de Lourdon », qui marquent le paysage et les visiteurs. Hervé Mouillebouche apporte à Lourdon une réponse originale à la question de la couverture de ce jeu.

En contexte religieux, car on jouait aussi dans les monastères et abbayes, les sondages ouverts dans le parc de l'abbaye de Saint-Denis par Michaël Wyss ont livré peu de vestiges mais nous interrogent, car la sablière interprétable comme celle d'un mur de galerie intérieure présente une extrémité oblique, tout comme les deux angles nord de la cour du jeu de paume de Villers-Cotterêts, qui sont marqués par des pans coupés. Peut-être une autre forme d'aire de jeu, pas strictement angulaire, existait-elle à l'âge d'or de la courte paume. Gageons que les découvertes à venir livreront aux chercheurs bien d'autres plans d'aire de jeu.

Le jeu de paume du roi Louis XIII dans son château de Versailles est le premier jeu de paume fouillé en Europe, en 2007. Construit en 1630 et démoli à partir de 1680, le site a bénéficié d'une large fouille étendue à la maison du maître paumier. Les études spécialisées engagées sur le site sont nombreuses : archives et iconographie, restitution, lapidaire, mortiers de construction, carreaux de sol... Elles enrichissent la connaissance technique du bâtiment et posent les premières questions sur les capacités de rebond des sols successifs et sur l'existence de galeries hautes pour le public.

Bien visibles dans le tableau de David illustrant le Serment du jeu de paume en 1789 à Versailles (voir l'article d'Annick Heitzmann *infra*), les galeries extérieures en position haute étaient courantes à l'époque médiévale, mais elles sont rarement conservées. Positionner du public à plusieurs mètres de hauteur sur une simple galerie en bois est difficilement imaginable par nos sociétés très sécuritaires sur ce sujet. Deux jeux de paume observés en élévation dans les villes de Chinon et de Rennes ont toutefois permis la restitution de telles galeries perchées. À Rennes, une opération d'archéologie du bâti menée a permis d'explorer

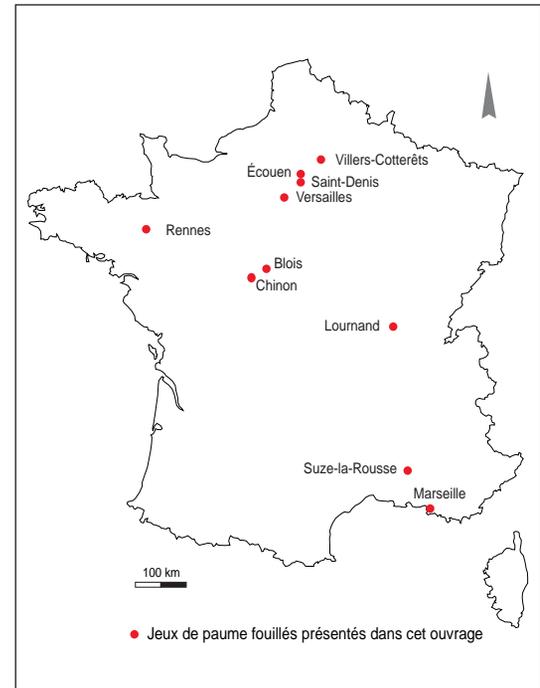


Fig. 1. Localisation des jeux de paume étudiés par les archéologues en France (I. Pasquier et J.-Y. Dufour / Inrap).

7. Fouille de Thierry Galmiche, Aurélie Raffin et Guillaume Roquefort.

8. Fouille de Guillaume Roquefort.

le jeu de paume oublié du *Pélican*, dont la charpente emploie des arbres abattus entre 1605 et 1607. Les galeries hautes sont restituables grâce aux mortaises orphelines visibles sur les poteaux. La formation d'architecte et d'archéologue d'Elen Cadiou était nécessaire pour comprendre de tels vestiges. Un contexte de recherche fort impliqué et privilégié<sup>9</sup> a généré à Chinon un travail approfondi mené par Christophe Perrault sur la charpente intégralement conservée d'un jeu daté de 1590. Deux galeries hautes pour le public ont également été observées par un travail rendu possible sur l'arase supérieure des murs gouttereaux de la salle de jeu. Observées en 2022, des consoles en fer fichées à 5 m de hauteur sur la façade extérieure ouest du jeu du Serment à Versailles sont les vestiges les plus démonstratifs de ces galeries hautes. En l'état de la recherche, ils sont uniques en France.

En 1680, Charles de Castellane fait construire un jeu de paume dans un quartier neuf, commercial et vivant de Marseille. Sa fouille par Bernard Sillano révèle une conservation très partielle (une travée) mais aussi le formidable destin de ce jeu, dans lequel François Mireur chanta pour la première fois, en 1792, l'hymne de Rouget de Lisle, *la Marseillaise*. Une salle de courte paume d'origine aristocratique au cœur de notre histoire républicaine, comme le jeu du Serment étudié à Versailles.

Résidences royales ou aristocratiques, villes et abbayes étaient riches de ces jeux aujourd'hui quasiment tous disparus. Mais qu'en était-il dans nos campagnes ? Marie-Anne Bach rend compte avec succès de la mission qui lui fut confiée à titre de test, et pour effet miroir, de rechercher dans les archives les formes que pouvait prendre le jeu de paume dans un village de laboureurs. Roissy-en-France nous dévoile la diversité des jeux de balle et de boules dans un petit village paysan à l'époque moderne.

Murs, sols et charpente sont une chose, mais au-delà de cette matérialité propre aux archéologues, nous avons souhaité remettre un peu d'humain au cœur de notre ouvrage. Un chapitre interroge donc le statut des artisans paumiers. Les vestiges de la maison du paumier fouillée à Versailles informent du niveau de vie de cet artisan qui fréquente le roi. Est-il privilégié pour autant ? Thierry Bernard-Tambour, historien et joueur de paume, dresse le tableau de l'évolution socioéconomique de la communauté des paumiers, qui au XVIII<sup>e</sup> siècle obtient la mainmise sur le jeu légal à Paris ! Les paumiers faisaient du « business », mais ils assuraient aussi le spectacle, le sport contemporain n'ayant de ce point de vue rien inventé.

Pour terminer, l'ouvrage aborde le sujet du jeu en lui-même. Yves Carlier nous déroule les règles de ce jeu tant apprécié par Louis XIII, qui pouvait y jouer jusqu'à deux fois par jour alors qu'il était jeune. La plume de son médecin Héroard nous permet de suivre les progrès du futur roi. Certains témoignages archéologiques liés directement au jeu sont également présentés. Des balles trouvées à Orléans par Clément Alix et à Moissac par Bastien Lefevre sont questionnées.

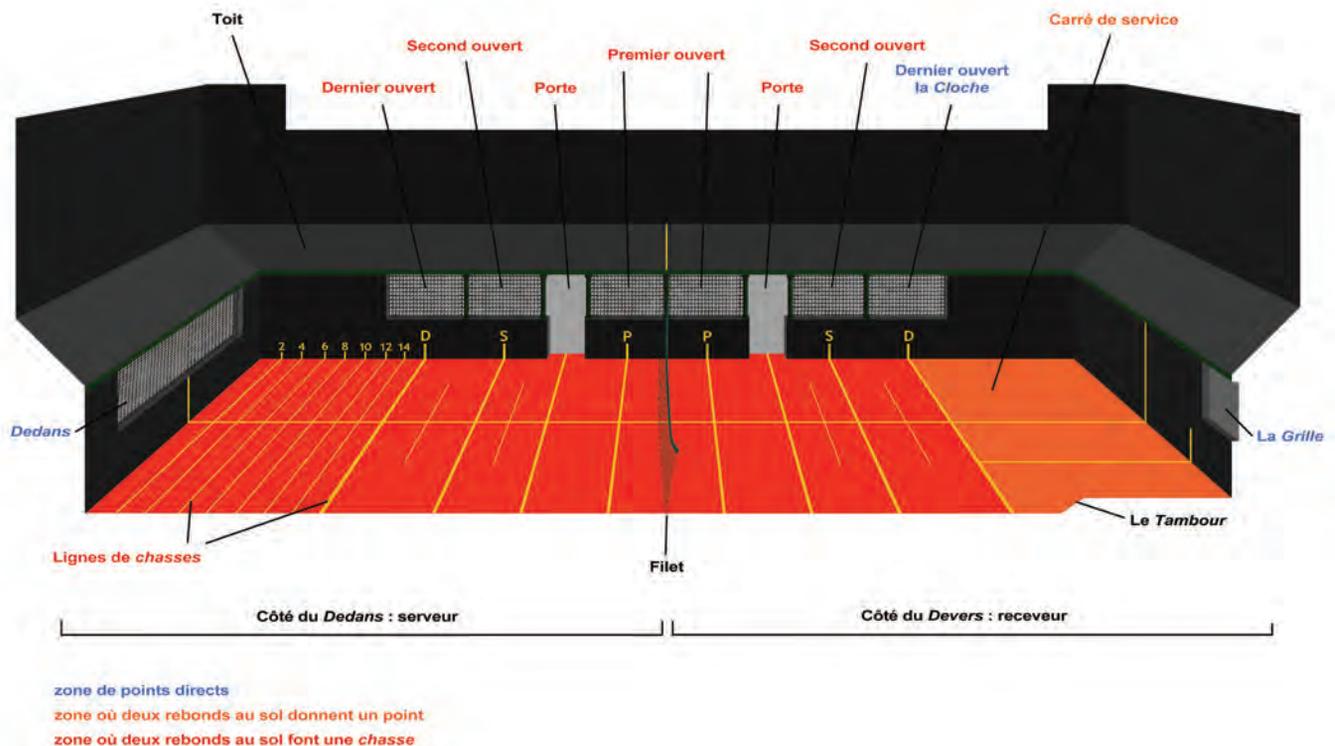
À l'issue de l'exposition de 2001 et de son catalogue de référence, la question de la nature du sol de l'aire de jeu (dallée, carrelée ou planchéiée) et de son incidence sur la façon de jouer était posée. La nature du carreau, sa taille et son aspect de surface sont des éléments qui ont pu influencer sur le style du jeu au cours des âges (rapidité de la balle, nature des rebonds et trajectoire). Une recherche historique a donc été initiée à partir d'une approche culturelle et technique, étendue sur un plan pluridisciplinaire, d'une analyse des rebonds de différentes balles contemporaines sur des carreaux de sols anciens issus de différents jeux de paume historiques (Versailles et Villers-Cotterêts). Les tests

.....  
 9. Simon Berry, propriétaire, joueur de paume et fin connaisseur, Thierry Bernard-Tambour, maître d'ouvrage, historien de l'art, joueur de paume et grand spécialiste de l'histoire du jeu, et enfin Carsten Hanssen, architecte du patrimoine, sont très impliqués dans le projet.

de rebond ont été réalisés par Vincent Richefeu et Pascal Villard, ingénieurs au laboratoire « Sols, solides, structures et risques » (3SR) de Grenoble, où sont menées des recherches en mécanique des solides. La réponse est nette et fait grandement progresser notre appréhension archéologique de la façon de jouer. Le carreau possède moins d'influence sur la qualité de rebond des balles que la nature de la balle elle-même.

Cet ouvrage comprend donc les nécessaires descriptions techniques des maçonneries des jeux de paume étudiés, descriptions utiles pour comprendre les techniques d'une époque, d'une qualité de construction ou d'une région. Il convient ici de rappeler quelques termes d'architecture particuliers au jeu de courte paume (fig. 2). Un jeu de paume est une grande salle rectangulaire d'environ 30 m de long sur 10 m de large. Selon le type de jeu, deux ou trois des murs ceinturant la salle sont pourvus d'une galerie ouverte sur le jeu, avec une toiture en pente sous laquelle se tiennent les spectateurs. Le jeu dit « carré » comporte une galerie sur un long côté et une autre sur un petit côté. Les jeux dits « à dedans » sont des salles pourvues de galeries sur trois côtés (un des grands côtés et les deux extrémités). Un filet nommé « corde » sépare la salle en deux parties égales nommées l'une « le dedans » (qui est aussi le nom de la galerie bordant un des petits côtés) et l'autre « le devers ». Le mur gouttereau dépourvu de galerie est nommé « grand mur ». Il peut posséder en son dernier tiers, côté devers, une surépaisseur à pan coupé nommée « tambour ».

Fig. 2. Vue en écorché d'une salle de jeu de paume actuelle (T. Bernard-Tambour / Comité français dew courte paume).



*L'Art du paumier-raquetier* explique et illustre la différence de plan entre le jeu carré et le jeu à dedans (Garsault 1767). Les petits murs soutenant les poteaux de la galerie sont appelés « murs de batterie ». Le mur sans galerie est dénommé « grand mur » ou « mur de bricole ». Le tambour « est un double mur adossé contre le grand mur du côté de la grille, dont il est éloigné seulement de dix pieds, il forme un avance dans le jeu d'un pied & demi de large, sa coupe est de toute la hauteur du grand mur & se termine par un pan plus ou moins oblique » (Manevieux 1783, p. 4). Les accès au terrain sont décrits depuis la galerie : « les toits d'un jeu de Paume étoient soutenus par des poteaux qui appuyoient sur les *petits murs des batteries*, il est pratiqué dans l'étendue de ces murs des ouvertures qui servent d'entrées aux jeux de Paume » (Manevieux 1783, p. 65).

Dans la mesure du possible, nous avons basculé en note une partie du détail technique. Le but étant d'alléger la lecture première des constructions, sans léser le spécialiste qui trouvera aussi le détail. L'aspect technique et sédimentaire du métier est prolongé par des études de jeu en élévation (Rennes, Villers-Cotterêts, Marseille, Chinon, Suze-la-Rousse, le jeu du Serment à Versailles) et les restitutions en trois dimensions rendues possibles par les découvertes (Versailles, Rennes, Chinon). Pour avoir une vue clairement imagée d'un jeu de paume, le lecteur consultera le chapitre rédigé sur le jeu du Serment à Versailles, l'un des rares édifices encore en élévation en France. La forte participation souhaitée des historiens du sport à ce volume enveloppe et restitue le sujet dans une histoire du corps et de l'esprit, mélange si cher au jeu de paume. Nous espérons par là même attirer un lectorat plus large que celui du milieu archéologique.



## Chapitre 1

# Les jeux de paume en terre de France : histoire de jeux, histoire du sport

.....

Serge Vaucelle

« De tout tems les François ont esté grands joueurs. » C'est par ce constat réalisé au XVII<sup>e</sup> siècle que le chanoine parisien Louis Le Gendre, caractérisant les *Mœurs et coutumes des François*, affiche la permanence des jeux dans la culture française (Le Gendre 1712, p. 172). Depuis les temps antiques ou ceux de la Gaule, et jusqu'à la période classique, l'homme d'Église perçoit la population du pays comme faite de joueurs invétérés. Et parmi toutes les pratiques ludiques anciennes qu'il recense, les jeux de balle et de raquette apparaissent le plus fréquemment. Du Nord du royaume jusqu'aux terres occitanes, en Île-de-France comme dans les contrées basques, bretonnes ou méridionales, ces jeux semblent avoir colonisé le moindre terroir. Il en est ainsi des villes et des bourgades, des hameaux isolés et des zones pastorales. Traditionnellement, jouer à la balle avec la main ou à l'aide d'un ustensile est devenu un passe-temps privilégié pour de très nombreux groupes d'individus. Ces différents jeux — que l'on dénomme encore invariablement « jeux de paume » en référence à la zone corporelle utilisée traditionnellement pour renvoyer une balle ou une pelote même rapidement bricolée — impliquent les joueurs passionnément.

Mais tous les jeux de balle à la main ne s'organisent pas de manière identique. Car s'il est un élément crucial dans ces jeux, c'est leur dimension collective. On ne joue pas partout pareil, pas plus qu'on ne peut jouer tout seul. Les échanges en simple face-à-face déclenchent une confrontation ludique relativement pauvre, comparée à la richesse immense des formes collectives des jeux de balle. Et bien souvent, jeux en triangle ou en cercle que l'on retrouve dans les inventaires de Gargantua, lancers de distance ou tirs de précision, ces façons rudimentaires de « jouer à la pelote » ou avec « un esteuf » nous sont mal parvenues (Gay 1947, p. 87). Ces pratiques, qui mélangent filles et garçons, enfants et vieux, jeunes et adultes, mariés et célibataires, seigneurs et gens du peuple, ne sont finalement que des « esbattements » visant à renforcer les sociabilités locales. Elles basculent parfois dans des bousculades infinies. En revanche, en double (deux contre deux), à trois contre trois, en parties de quatre, cinq, six joueurs et plus, le déroulement des jeux offre des possibilités innombrables que les plus motivés auront vite fait d'explorer. Et même en improvisant « une chouette » — une partie à deux contre un, à l'image de ces corbeaux agressifs qui harcèlent le pauvre oiseau de nuit quand il est perdu en plein jour — il est possible de s'amuser durablement.

L'omniprésence des formes de jeu de paume dans la société d'Ancien Régime mérite donc d'être interrogée. Car elle est le signe d'une véritable culture (Gillmeister 1997 ; McClelland 2007). La fréquence de ces jeux se confirme dans de nombreuses dimensions de la vie sociale, en particulier dans les activités artisanales très élaborées liées à l'entretien d'espaces ludiques spécifiques ou à la fabrication des ustensiles du jeu. Une corporation de professionnels se développer, autour des compétences techniques de la confection des esteufs et des balles, de la fabrication des raquettes après l'apparition de l'ustensile dans l'Italie du Cinquecento, de la gestion des paris et de l'entretien des salles de jeu. Parmi eux, ceux qui ont accès à l'entourage des princes et de la Cour royale voient leur trajectoire s'accélérer. Présents dès 1292, les faiseurs d'esteufs obtiennent leurs lettres patentes de Louis XI en 1467, tandis que les vergetiers-brossiers se voient reconnaître le titre de « raquetier » en 1571 et que celui de « maître-paumier » apparaît en 1594. « Faiseurs de pelotes » et fabricants de battoirs recouverts en parchemin puis de raquettes cordées sont finalement réunis dans une même profession en 1690. Cette communauté d'artisans voit ses titres confirmés par Louis XV en 1727, alors que le jeu connaît cependant une baisse de popularité (fig. 3).

La paume s'appuie ainsi sur des professionnels reconnus, qui en assurent à la fois l'organisation, le développement et la régulation. En effet, cette pratique — dont on a saisi qu'elle était en réalité plurielle — a développé son propre matériel et possède une véritable emprise patrimoniale ou architecturale. Lors d'un voyage à travers le royaume de France en 1598, et devant la grande popularité de cette activité, l'enseignant anglais Robert Dallington estime que les Français « naissent une raquette à la main ». Il note surtout qu'il y a plus d'espaces de jeu de balle que d'églises dans les villages, « plus de joueurs de paume que de buveurs de bière en Angleterre » (Luze 1933). Il atteste donc la présence de zones de pratique à la fois nombreuses et très diverses, toutes aménagées aux seules fins du jeu. Bien sûr, les vastes terrains dégagés sont réquisitionnés par les joueurs de balle : les surfaces de battage agricole ou les lieux de rassemblement pour la vente de bétail, les fossés proches des fortifications, les glacis militaires, les places et halles de marché, les parvis d'églises. Malheureusement, ils ne nous sont aujourd'hui que très partiellement connus, l'absence d'infrastructures solides ou pérennes ayant permis que ces champs d'ébats sortent définitivement de la mémoire collective. Seule une étude systématique de la toponymie et des noms de rue permettrait d'en reconstituer la présence — plus de 1 000 occurrences du mot « paume » se retrouvent encore actuellement dans le fichier national FANTOIR des noms de voies et de lieux-dits. De quoi conforter les impressions de Le Gendre et ouvrir bien des perspectives de recherche...

Mais des espaces beaucoup plus techniques existent aussi. Spécifiquement aménagés pour l'organisation de parties de qualité ou pour l'amour des paris d'argent — jeux châtelains ou jeux du commun — ils ont été retrouvés dans les parcs des châteaux ou dans certains quartiers des villes et des villages. Depuis les années 2000, une succession de chantiers de fouilles archéologiques ainsi qu'une série d'études historiques se sont déroulées à Blois, Versailles, Suze-la-Rousse, Villers-Cotterêts ou Fontainebleau, Rennes et Marseille. Mais jamais il n'a été envisagé de programmer une approche globale de ce phénomène ludique ancien. Nulle part, il n'a été question d'entreprendre une étude

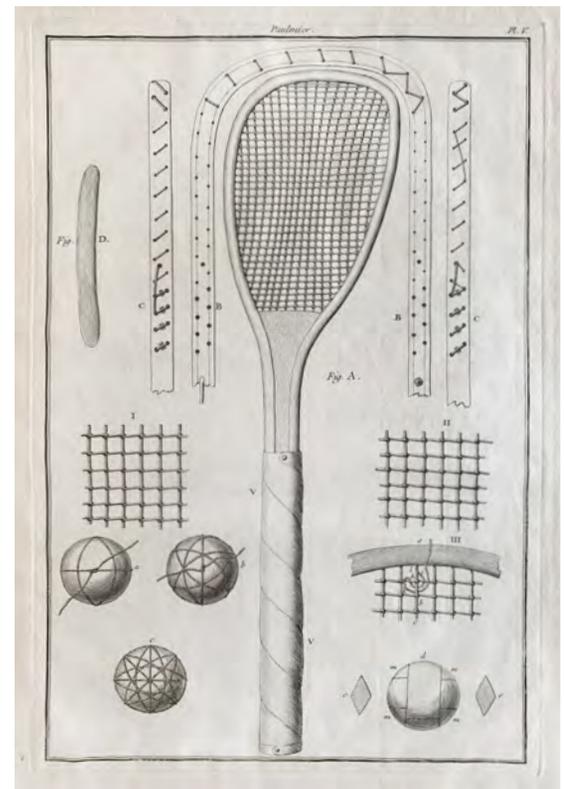


Fig. 3. Fabrication de la raquette et confection d'une balle de courte paume au XVIII<sup>e</sup> siècle.

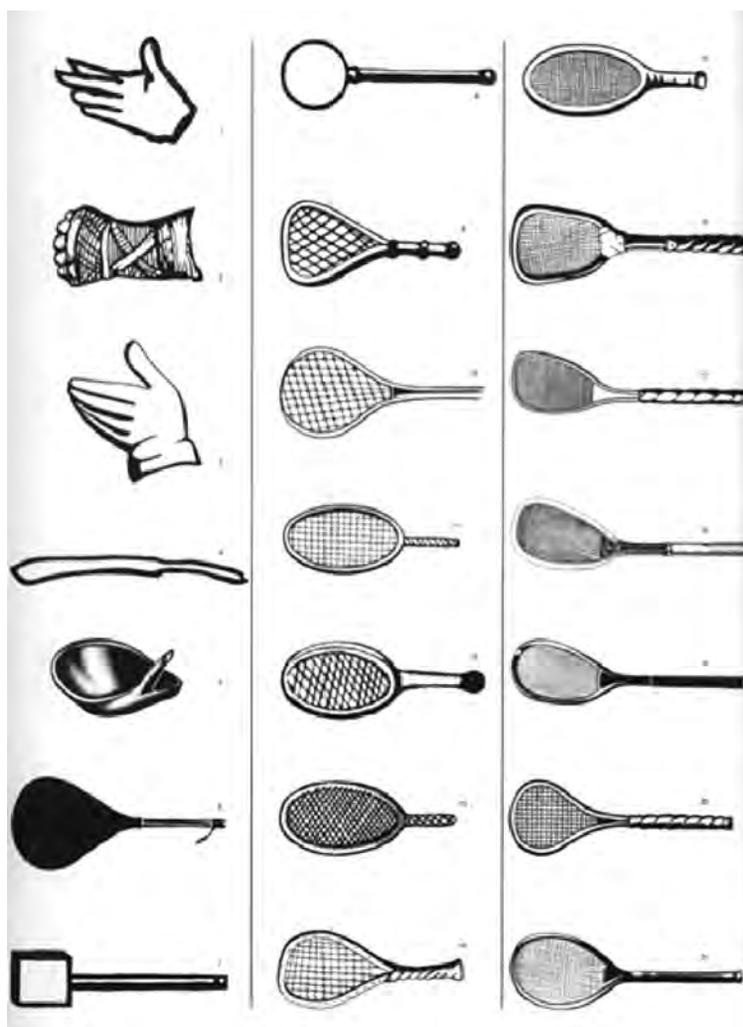
Art du paumier-raquetier et de la paume, par M. de Garsault, 1767. (collection T. Bernard-Tambour)

systematique des jeux de paume de la Renaissance et de l'époque moderne au royaume de France. Pourtant, c'est ce qu'il convient à présent de réaliser, en comblant ainsi un manque immense que bien des prédécesseurs — depuis le chanoine Le Gendre jusqu'au Bordelais Albert de Luze (Luze 1933), de l'abbé Théophile Cochard à Orléans (Cochard 1889) au père Blazy du Pays basque (Blazy 1929) — auraient appelé de leurs vœux. C'est cette diversité méconnue du territoire français, toujours présente dans le patrimoine national et nouvellement redécouverte, que ce chapitre se propose d'analyser.

## Richesse et diversité d'un patrimoine européen

Parmi toutes les pratiques populaires que le Moyen Âge a connues, les jeux de pelote, de balle et de ballon sont extrêmement présents. On vient de comprendre qu'il est possible de les découvrir un peu partout à travers le pays, au point que certains historiens au XIX<sup>e</sup> siècle ont cru pouvoir faire remonter l'apparition de telles activités à la plus haute Antiquité. Tentant de construire la démonstration d'une naissance européenne de toutes ces pratiques sportives et de leur survie sur notre territoire — et face à l'impérialisme des footballs et

Fig. 4. De la paume au gant, au battoir puis à la raquette (Clerici 1976, p. 30-31). DR.



autres sports athlétiques anglo-saxons qui émergent dans l'Angleterre victorienne —, ils ont parfois revendiqué les origines françaises du sport, participant à l'affirmation d'une création gréco-romaine des jeux de balle, dont la France médiévale serait la digne héritière. Dans leur esprit, le traditionnel « jeu de paume » serait lié à la *pila* antique, activité déviée en *pila palmaria* (balle paumière ou balle à la paume). Les Romains auraient ensuite exporté leurs jeux dans l'empire, en Gaule puis vers le Nord de l'Europe, avant que le Moyen Âge ne voie se développer de nombreuses déclinaisons de ces jeux de balle originaux. Enfin, les instruments les plus divers auraient été inventés par le génie français — de la raquette (fig. 4).

C'est ainsi que la grande famille des jeux de balle et de pelote aurait été érigée en sport sur notre territoire, avant même la commercialisation d'un jeu de paume sur herbe (ou « lawn-tennis ») en 1873 par un officier de l'armée anglaise, le major W. C. Wingfield. Justification suprême, la transformation du signal prononcé avant de servir (le « tenetz » des paumiers français devenu « tennis » dans la bouche des joueurs anglais) renforcerait même cette étymologie (Barron 1892 ; Daryl dir. 1894 ; Nanteuil *et al.* 1898)... Mais l'origine antique, l'invention gauloise ou l'appropriation anglaise ne sont que des reconstructions *a posteriori*, chaque société ayant eu indéniablement ses propres jeux de balle à travers les âges.

En effet, la propagation du jeu de paume en plein cœur du Moyen Âge répond à une autre logique. L'activité s'est structurée sur la base d'une pratique ludique populaire, qui se joue alors dans les centres urbains à la densité croissante. Contrairement à ce qui a longtemps été avancé (Cochard 1889 ; Gillmeister 1997 ; Merdrignac 2002), la structure de la salle de courte paume — avec ses « galeries », avec ses toits en pente légère et leur charpente ouverte, leur couverture de tuiles ou de lattes de bois, avec son « tambour » de pierre — n'est pas liée à une origine ecclésiastique du jeu. Le cloître des abbayes n'est pas le modèle à partir duquel l'espace ludique s'est construit. Le jeu de paume ne fut pas le jeu exclusif des moines ou des abbés, même si ceux-ci ont pu s'y adonner. Les toitures d'une salle de jeu de paume sont plutôt reprises des auvents aménagés dans l'espace public de la ville médiévale, au sein des bourgs marchands, au-dessus des étals des commerçants, avec leur couverture faite de planches inclinées qui servent de protection au pied des édifices (fig. 5 et 6) (Morgan 1995).

La trop grande présence du jeu de balle au sein des centres médiévaux, dans les rues étroites ou à proximité des places de marché — rares lieux découverts que les joueurs pouvaient investir malgré quelques encombrements —, a poussé les autorités publiques, civiles ou royales à tenter d'endiguer cette frénésie d'un jeu débridé pratiqué dans l'espace public (Mehl 1990). Trop rarement efficaces et facilement contournées, toutes ces interdictions n'ont conduit qu'à l'éloignement des jeux de ces lieux trop

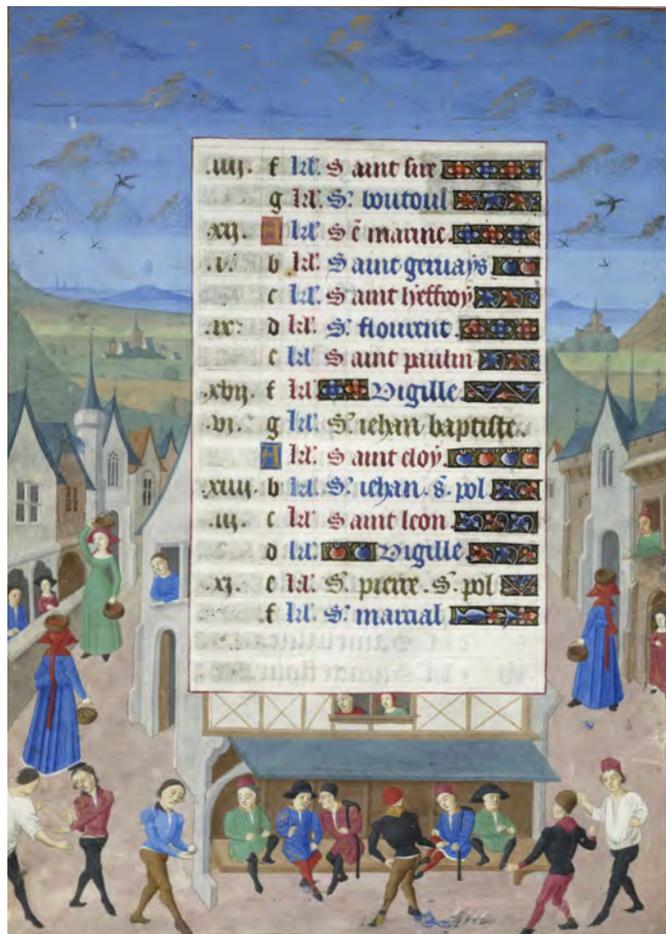


Fig. 5. Jeu de paume à main nue sur un auvent en milieu urbain au xv<sup>e</sup> siècle. Heures à l'usage de Paris, c. 1460-65, fol. 6 v<sup>o</sup>, mois de juin. (Chantilly, Bibliothèque du château, inv.0076 - 1362).



Fig. 6. Adaptation de la galerie pour le jeu de paume (toit incliné et planche verticale) au xv<sup>e</sup> siècle. Détail d'une miniature du Livre d'heures, Ms L.A. 135 fo 7v<sup>o</sup>, c. 1450. (Fundação Calouste Gulbenkian, Lisbonne).

fréquentés. Leur réorganisation dans des espaces à la fois privés et spécifiques a poussé à leur confinement dans des salles closes. Renfermés idéalement dans un « champ clos », ces jeux de balle échappaient alors aux régulations qui frappaient d'autres activités incontrôlables pratiquées en lieu public. Et tout cela a finalement permis une progressive codification des jeux.

Forgés — avec de nombreuses variantes régionales — dans un creuset commun hérité de l'époque médiévale, les jeux de balle ont ainsi pu se différencier. Les familles bien distinctes de la longue paume et de la courte paume se sont progressivement stabilisées puis séparées. Mais au fil des temps, la « longue » a encore donné naissance aux activités les plus diverses. En fonction des terroirs, des usages sociaux, des spécificités géographiques ou des caractéristiques de l'habitat, des formes régionales se sont encore distinguées. Longue paume de Belgique ou de Picardie, balle au tamis, balle à la main ou ballon au poing des alentours d'Amiens, balle-pelote ou demi-dure du Valenciennois, jeu de tambourin méridional, sans oublier toutes les formes de pelote basque ou provençale... On ne saurait donc pas faire l'économie de l'histoire de tous ces jeux, qui ont survécu jusqu'à aujourd'hui dans des conservatoires de pratique correspondant aux anciennes provinces royales. À l'évidence, ils se sont développés en promouvant des sociabilités populaires et rurales et en s'adaptant aux spécificités locales tout en investissant les plus vastes espaces disponibles.

## La particularité des longs jeux anciens

Dans cette diversité des terroirs, la longue paume a donc construit ses déclinaisons. Sa popularité a traversé les âges, et transformé le moindre no man's land en espace ludique — champ de foire, cour d'auberge, vaste carrefour, pied de remparts... Deux équipes s'y affrontent dans une activité de « gagne-terrain ». Les échanges s'enchaînent pour faire reculer l'adversaire, jusqu'à ce que la balle soit envoyée hors de portée, concrétisant symboliquement la conquête d'un territoire mal défendu. Mais dans ces jeux traditionnels, les deux équipes ne possèdent pas deux espaces de jeu à la fois symétriques et totalement identiques. L'imparfaite planéité du sol n'est pas un problème, la déclivité du terrain non plus. C'est à peine si le joueur qui procède à l'engagement de la balle est placé face au vent pour rétablir un certain équilibre. En effet, les caractéristiques des deux camps peuvent être différentes, sans que cela ne pose la moindre difficulté.

Dans la tradition médiévale de ces jeux qui simulent l'attaque d'une forteresse, on harcèle un bastion, on défend son camp. On joue « le dedans » contre « le dehors », « côté du tir » contre « camp du rachas ». Le joueur qui engage — tireur, bailleur, livreur, butteur ou serveur, selon les variations de vocabulaire — se place toujours du même côté du terrain. Son équipe ne sera délogée de ce camp favorable que quand le service aura été perdu. Pour débiter le jeu, on envoie la balle en hauteur, sur une toiture située à proximité, sur l'auvent d'un commerce, sur la toiture d'une halle près d'une place de marché (fig. 7 et 8). C'est la trajectoire relativement hasardeuse de la pelote retombant au sol qui est censée anéantir tout avantage et rétablir symboliquement les chances des deux parties. Parfois, un toit en pente monté sur des piliers est spécifiquement dressé pour l'occasion, ou un simple panneau de planches inclinées est suspendu à un mur (fig. 9),

Fig. 7. Importance du toit dans le jeu de paume (Claudine Bouzonnet-Stella (1641-1697), *La paume, dans Les jeux et plaisirs de l'enfance*, d'après Jacques Stella (1596-1657). (Bibliothèque municipale de Lyon - F17BOU005405).



ce qui fait de cette version du « jeu au toit » la plus ancienne des pratiques populaires (Desees 1967).

Mais toutes les déclinaisons ultérieures de la « longue paume » originelle ne retiennent pas l'usage du toit (fig. 10). Parfois remplacé par un « butoir » (billot de bois ou pierre plate) ou un « tamis » (de peau tendue) sur lequel on laisse rebondir la balle d'engagement, parfois définitivement oublié (comme dans la longue paume actuelle), le toit disparaît progressivement dans les jeux de balle au tamis, de balle à la main, de pelote-paume, de rebot à la pelote basque, de ballon au poing ou de balle au tambourin.

Les manières de jouer les plus anciennes semblent donc reprendre le principe du simple « gagne-terrain ». On harcèle l'adversaire en lui envoyant une balle à la trajectoire insaisissable, on tente de le faire reculer jusqu'à ce qu'il ne parvienne plus à capter le projectile. À chaque coup gagné, les joueurs peuvent progresser de quinze pas en direction de l'adversaire selon un système de décompte sexagésimal qui permet d'investir le camp opposé en quatre temps de jeu : quinze, trente, quarante-cinq, soixante. C'est ainsi que l'aire de jeu — vaste espace long de plus de soixante mètres sur une vingtaine de large — se structure, à présent séparée en deux par une zone neutre, une ligne tracée au sol ou une corde tendue. Par cette évolution matérielle, les joueurs doivent intervenir avant que la balle ne sorte du terrain ou ne rebondisse deux fois au sol. Quelquefois, elle ne peut être arrêtée par un joueur qu'au-delà de son deuxième rebond. Un système de pointage au sol transforme alors momentanément la

taille du terrain. À l'emplacement repéré du deuxième rebond, une « chasse » est marquée — sorte de point provisoire qui devra être confirmé ultérieurement après avoir changé de camp, selon un décompte qui semble s'instituer vers l'an 1400 (Whitman 1932). L'équipe qui vient de conclure l'échange traverse le terrain, « va à la chasse, perd sa place ». Elle récupère la partie du terrain tant convoitée, celle à partir de laquelle commence chaque engagement. Le coup suivant doit donc transformer ce demi-point mis en suspens, dernière étape qui se joue en deux temps de jeu et correspond à un « avantage ». Il convient à présent de viser l'espace du terrain marqué par le piquet, nouveau filet imaginaire qui délimite la future cible. Le but est finalement d'obtenir une zone à défendre plus petite que celle que défendait l'équipe adverse. Au fil des temps, le jeu s'est donc structuré ; il se complexifie encore. Des limites latérales à l'espace ludique apparaissent. Un partage des tâches se met en place, la couverture du terrain à protéger se répartissant entre les cordiers proches de la ligne médiane, les demi-volées en seconde ligne et les fonciers en fond de cour (Bourgeois *et al.* 2013). En fonction du nombre de joueurs présents dans chacun des camps, on se lance alors dans une partie dite « enlevée » (à partir de deux équipiers) ou une partie dite « terrée » (au-delà de huit). Pratiquée à main nue dans ses débuts, la longue paume a ainsi pu lentement évoluer. Les joueurs ont progressivement utilisé des gants pour se protéger la main — éléments de cuirs parfois renforcés de plaques de bois (gant dit « casserole ») —, sans qu'il soit toujours possible de déterminer une stricte succession dans ces mutations. Dès le xv<sup>e</sup> siècle, l'usage de palettes de bois puis de fins battoirs recouverts de parchemins permet un allongement des aires de jeu. Aux siècles suivants, l'usage de la raquette avec son cordage dynamique étire encore un jeu qui utilise dorénavant des balles ou des pelotes allégées.

*Fig. 8. Jeu de paume à main nue sur un auvent en milieu urbain au xv<sup>e</sup> siècle. Livre d'Heures à l'usage de Rome, c. 1450. Ms Vittr/25/3 fol 8r (détail). (BNE, Madrid).*

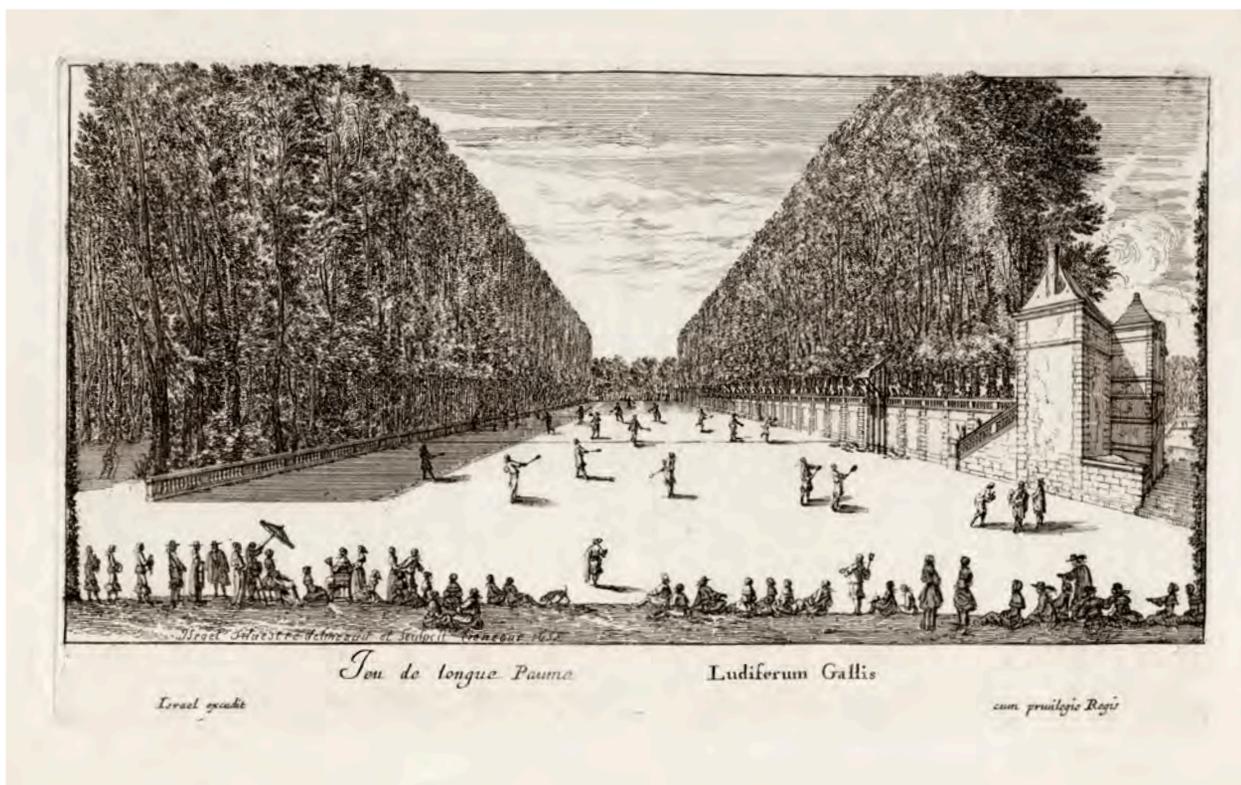


À l'évidence, le système de chasse est resté un marqueur des jeux anciens. Il étonne encore le chercheur et surprend le spectateur attentif, car cet aspect de notre patrimoine a été conservé par diverses institutions sportives contemporaines. Il se décline dans toute la grande famille des sports structurés sur la base de jeux traditionnels. On l'observe bien évidemment à la courte paume comme à la longue paume. On en retrouve également la présence dans le cas de la balle au tamis — un tamis posé au sol qui sert à l'engagement —, toujours vivante en Belgique et dans la région d'Amiens (Fédération picarde des sociétés de balle au tamis, créée en 1904), dans les jeux de balle à la main de Picardie (Fédération française de balle à la main, créée en 1908) ou dans la balle pelote et la demi-dure pratiquées à la main gantée sur les ballodromes du Valenciennois

Fig. 9. Partie de longue paume vers 1625, dans la forme du jeu au toit. Perspective de la maison seigneuriale de Fontenailles (détail). (Archives départementales de Loir-et-Cher [ADLC], 1 Fi 696).



Fig. 10. Jeu de longue Paume / Ludiferum Gallis, Liancourt, 1655, Israël Silvestre, Eau forte, (collection T. Bernard-Tambour.)



(Fédération française de jeu de paume, créée en 1924). Il s'applique dans la version méridionale du jeu de balle au tambourin (Fédération française du jeu de balle au tambourin, créée en 1939), qui permet à chaque joueur de renvoyer la balle avec un tamis de peau tenu directement dans la main. C'est encore le cas des terres occitanes ou provençales qui ont su conserver leurs anciens jeux de pelote, tels que la pelote provençale du Plan de Grasse (Alpes-Martimes) ou la paume artignoscaine (Artignosc-sur-Verdon, Var). On l'observe enfin dans les survivances du *pallone* italien, qui utilise un bandage de tissu ou un brassard de cuir ou de bois pour protéger le poing (*pallone col bracciale* ou *pallapugno*). Pratiquée dès le XVI<sup>e</sup> siècle dans le Nord de l'Italie de la Renaissance, dans les rues les plus larges, sur les places des cités transalpines ou dans les parcs des châteaux du royaume de France (Nancy, Fontainebleau), cette forme de longue paume que l'on joue avec un ballon a survécu sous l'appellation de « ballon au poing » (Fédération française de ballon au poing, créée en 1913).

C'est ainsi que ces différentes fédérations contribuent à la préservation des formes patrimoniales les plus anciennes des jeux de balle traditionnels. Activités ludiques de l'extérieur des bourgs, elles ont traversé les temps pour parvenir jusqu'à nous et se conserver dans certaines de nos régions (Picardie, Valenciennois ou encore Pays basque où s'utilisent des gants biens spécifiques...). L'observateur identifie les espaces de longue paume en repérant les ballodromes (terrains de jeu de paume) au cœur des structures villageoises, au milieu des habitations ou à proximité des églises (Barleux, Biaches, Tertry, dans la Somme ; Plainville, dans l'Oise). L'activité est toujours vivante au sein de la Fédération française de longue paume (créée en 1921), qui regroupe une vingtaine de sociétés principalement situées dans la Somme, l'Aisne et l'Oise et représentant quelques milliers de paumistes autour d'Amiens et de Saint-Quentin. Un patrimoine ludique se maintient donc, régulièrement entretenu par les pratiquants, parfois complété par les aires d'autres jeux qui agrémentent la vie de ces villages : pistes, bourloires ou boulodromes de boules en bois, bourles ou boules plates (Lobjois 2008), pas de tir des compagnies du « noble jeu de l'arc » (Fédération française de tir à l'arc, créée en 1928). Parfois, ces jeux qui ne connaissent pas les frontières investissent des terrains plus urbains, des jardins du Luxembourg à Paris à la Grand-Place de Bruxelles (Goffin 2006).

Il ne faut pour autant pas considérer qu'il s'agit de formes strictement populaires du jeu, d'activités qui s'organisent simplement lors des jours fériés et des festivités rurales. Les fossés profonds au pied des murailles, les longues allées régulières des parcs de châteaux (Amboise, Fontainebleau, Villers-Cotterêts, Liancourt...), certaines grandes rues de nos villes ont historiquement accueilli ces activités collectives, marqueurs des loisirs de l'aristocratie et du peuple français. Cependant, ces formes génériques de jeu de longue paume, qui se pratiquent dans des espaces peu spécifiques, ne sont que très difficilement repérables par l'historien ou l'archéologue. Rares, en effet, sont les traces physiques de ces anciennes pratiques. S'ils ne mobilisent qu'un minimum d'aménagements matériels, les jeux disparaissent définitivement lorsque les joueurs s'en vont...

## La complexité croissante de la courte paume

À l'inverse, le jeu de courte paume semble avoir reproduit avec plus de fidélité les différents aspects d'un espace urbain dans lequel il n'était plus licite de jouer. En continuité avec l'ancien jeu au toit, le rôle joué par le petit auvent incliné

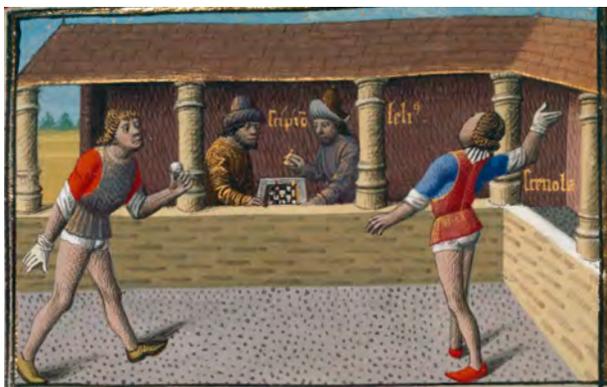
Fig. 11 (en haut). structure des galeries en bois. Livre d'heures à l'usage de Rome, Ms Douce 135, fo 087vo, c. 1450 (détail). (Bodleian Library, Oxford).



Fig. 12 (en bas). structure maçonnée des murs, toiture en planches. Livre d'heures à l'usage de Rome, Ms Douce 135, fo 007ro, c. 1450 (détail). (Bodleian Library, Oxford).



Fig. 13. Protection gantée de la main, colonnade des galeries, sol sans carreau. Les Fais et les Dis des Romains, Ms 4375/151vo, c. 1470 (détail), 062397, Harley 4375, f.151v, (British Library, Londres).



est demeuré fondamental dans cette forme ludique qui s'est progressivement recluse dans des espaces privés. La présence et l'utilisation systématique du toit marquent définitivement la différence entre courte et longue paumes. La migration du jeu dans des bâtiments clos de forme rectangulaire, mobilisant des surfaces entourées de quatre murs, a contribué à stabiliser cette forme de pratique. C'est ainsi que les plus anciennes salles de courte paume se sont développées au cours du xv<sup>e</sup> siècle (fig. 11, 12 et 13). Mais il s'agissait alors encore d'espaces de jeu ouverts à tous vents, pour une pratique ludique qui se réalisait à l'air libre, sans aucune protection vis-à-vis des intempéries (fig. 14 et 15).

Ce n'est qu'à la toute fin du xvi<sup>e</sup> siècle que les « cages » fermées de courte paume sont apparues, avec leurs hautes charpentes pour recouvrir une vaste aire d'ébats, longue de trente mètres environ sur une douzaine de large. Entre ces deux repères chronologiques, il est donc possible de penser que des jeux de paume intermédiaires aient pu fonctionner, au moment même où les joueurs se sont réfugiés loin des contrôles de police dans des espaces *ad hoc* (Desees 1967). Parce qu'ils possédaient encore les caractéristiques d'une paume des cœurs de ville et de village sans avoir totalement encore exploité les nouvelles possibilités offertes par les murs environnants, ces jeux de paume mixtes ont progressivement pu se structurer en développant leur spécificité. Les murs et toitures offrant de

nouvelles possibilités de rebond, les joueurs ont innové en développant les nouvelles perspectives ludiques.

L'on doit historiquement aux princes italiens du Nord de la péninsule d'avoir œuvré au cours du Cinquecento à la stabilisation de ces jeux qu'ils voulaient encadrer pour leur gloire personnelle. À l'image du *calcio* récupéré par les Médicis pour magnifier leur pouvoir à Florence (Bredenkamp 1995), les ducs d'Este à Ferrare ont utilisé le jeu de balle au filet (ou *pallacorda*) pour valoriser le raffinement corporel de leur cour. À partir de 1555, un ouvrage commandé à l'ecclésiastique Antonio Scaino leur a livré les bases d'une codification des jeux. Le *Trattato del giuoco della pala* pose l'impératif de la règle pour envisager la diffusion du jeu. Il démontre à la fois son contrôle et son importance dans l'éducation courtoise. Bien sûr, dans cet esprit encyclopédique qui marque la mise en traité des arts mécaniques — art équestre, art du ballet, « art en fait d'armes » ou escrime —, l'ouvrage reflète encore la grande variété des jeux de balle européens de son temps. Il récite le long chapelet des pratiques, depuis le ballon au poing qui nécessite l'usage d'un brassard (*pallone col bracciale*) jusqu'au jeu de batte (*palla da scanno*) aujourd'hui disparu. Mais il construit également une hiérarchie des pratiques, dont on comprend mieux qu'elle n'a pas de lien avec l'espace claustral.

Fig. 14. *Les plaisirs à la Cour : salle de courte paume sans toiture* (Lucas Gassel (c. 1500-1568/69) David et Bethsabée. Wikimedia commons, (recadrée), avec la permission de la Galerie de Jonckheere Gallery. CC BY 3.0 DEED).



Fig. 15. Divertissement dans les jardins du palais du roi David, du maître des anciens Pays-Bas XVI<sup>e</sup>, Recto. Musée du Louvre, INV 19202. (Dist. RMN-Grand Palais - Photo M. Beck-Coppola)

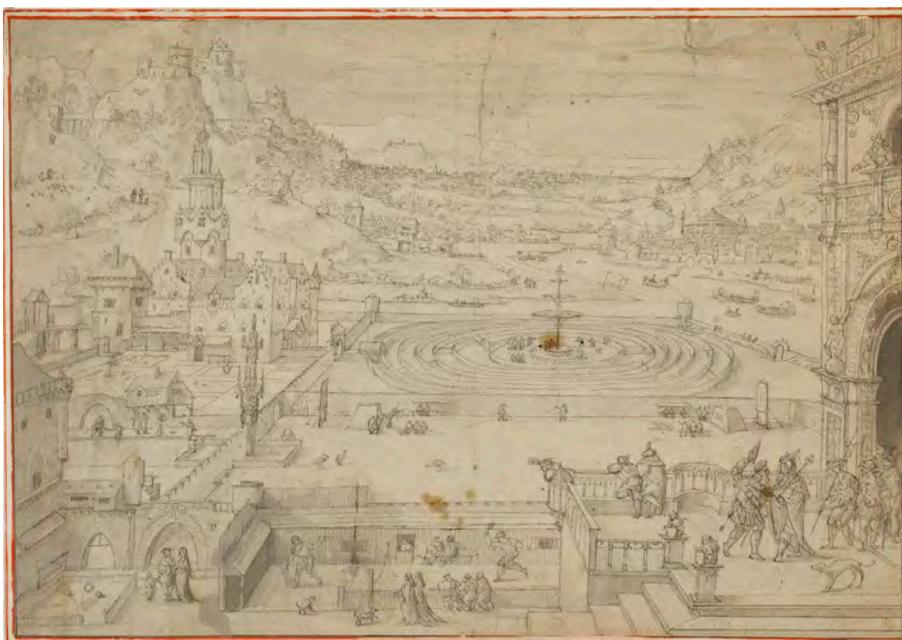


Fig. 17. Représentation d'un « jeu quarré » à deux galeries. Gravure de Pierre Brebiette dans Charles Hulpeau, Le jeu royal de Paume, 1632. (BnF, RES P-V-542, 9).



La forme minimaliste la plus ancienne que Scaino recense est pratiquée sans galerie (fig. 16 – *figura VI*). Elle se jouait déjà à l'intérieur des cours ou dans quelques salons des palais italiens du Quattrocento : chez les Montefeltre à Urbino, à Milan pour les Sforza, à Mantoue avec les Gonzague, au palais Pitti des Médicis (Bondt 2008). Bientôt, un petit auvent incliné est apparu, sorte de toit utilisé par les joueurs du dedans au moment de l'engagement. Puis une première galerie complète (ou *tavolato*) a barré le mur du devers, offrant ainsi une protection plus efficace à l'assistance qui s'y réfugie (fig. 16 – *figura V*), comme observé dans les jeux populaires des villages.

Au début du siècle suivant, le jeu s'est enrichi d'une deuxième galerie qui longeait le mur de service et composait la nouvelle structure du « jeu quarré » (fig. 17). Elle offrait un espace accueillant pour l'entourage des joueurs et enrichissait le jeu de quelques nouvelles cibles : une grille en forme de fenêtre servant de but principal, des « lunes » comme lucarnes à viser, un trou carré qui donne son nom au jeu, une planche (ou « ais ») qui valide directement un point quand elle est percutée. Les joueurs ont alors commencé à utiliser des battoirs ou palettes pour se renvoyer les balles en accélérant les trajectoires par-dessus une corde centrale (Scaino 1555, fig. IV).

La dernière évolution que le traité aborde date des années 1540. Tandis que le jeu connaissait un grand succès au royaume de France et que l'emploi de la *racchetta* italienne se propageait, les maîtres maçons ont ajouté une troisième galerie — qui ferme le dedans — pour réinventer l'espace urbain originel et y loger plus confortablement encore les meilleurs spectateurs. Le plus bel exemple exposé est celui du jeu construit pour le roi Henri II au Louvre à Paris vers 1547 (Scaino 1555, fig. III). Dans ce dernier élan, la forme aboutie du jeu à dedans — un *giuoco di pala alla francese* comme l'expliquent les Transalpins — a modifié cette mode qui plaisait tant aux courtisans et que princes et monarques promouvaient. L'usage de la raquette italienne en forme de guitare, avec son manche court et son cordage de boyaux en diagonale, est progressivement devenu la norme. Celle-ci permettait l'attaque

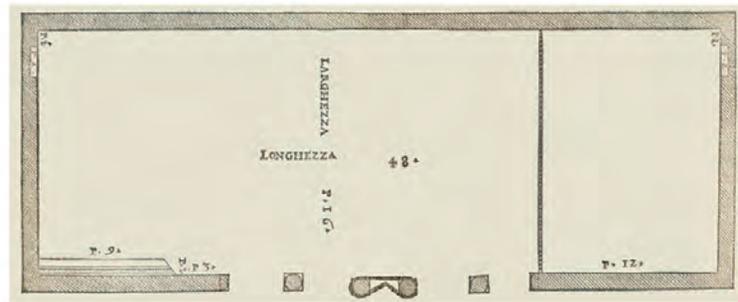


FIGURA VI

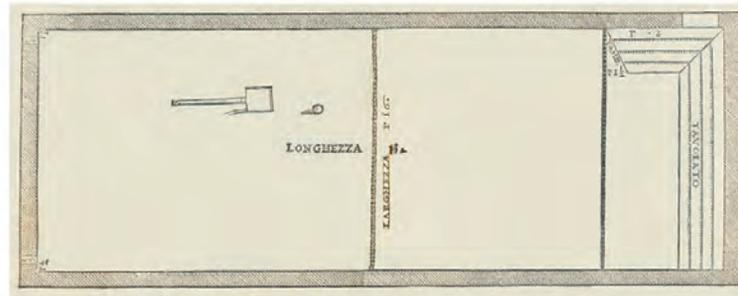


FIGURA V

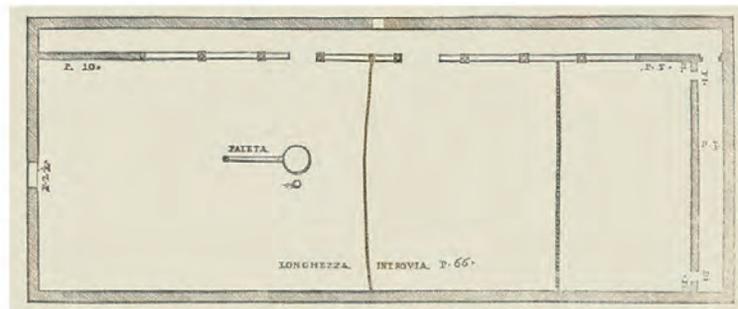


FIGURA IV

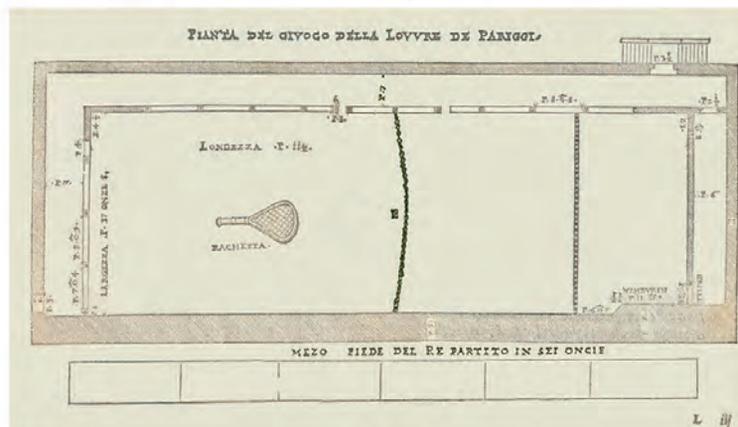


FIGURA III

Fig. 16. Évolution du nombre des galeries dans les salles de courte paume au XVI<sup>e</sup> siècle (Iliana Pasquier, *Inrap*, d'après *Trattato del Giuco della Palla* di Messer Antonio Scaino, 1555).



Fig. 18 (à gauche). Le carreau et ses galeries. Le théâtre des bons engins, La Perrière, 1547. (Médiathèque Montpellier Méditerranée Métropole/Source gallica.BnF).

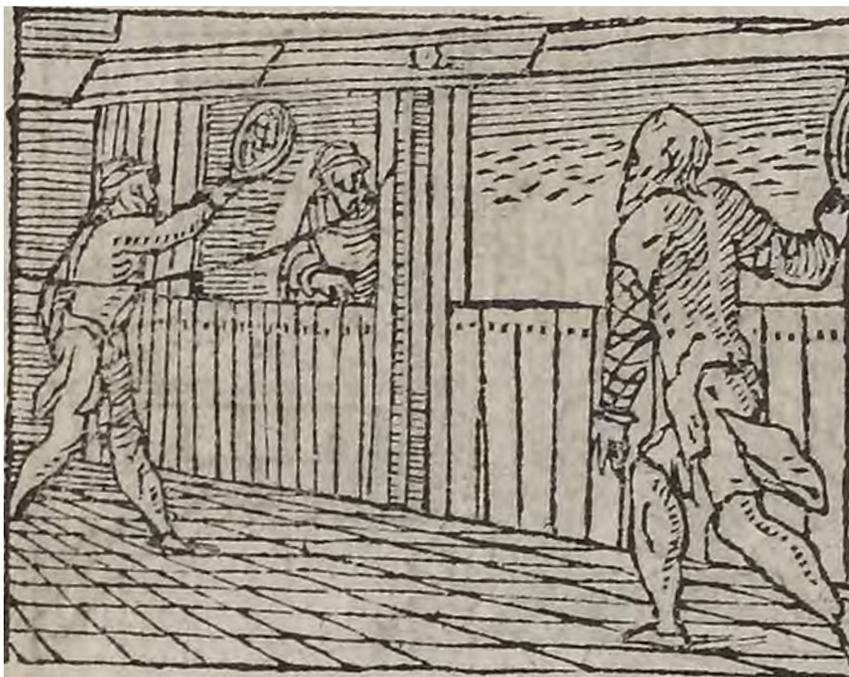


Fig. 19 (à droite). Le carreau, la corde, la galerie, les « ouverts », La Perrière 1545, emblème XLI, (Bibliothèque municipale Lyon/BnF).

des cibles avec plus de précision, tout en offrant la possibilité de « rabattre l'esteuf » (fig. 18). En ce milieu du *xvi<sup>e</sup>* siècle, l'espace de jeu évoluait encore. Les cours des palais ont été repensées en espaces de jeu (Villers-Cotterêts), les parcs se sont agrémentés de bâtiments édifiés pour le plaisir des joueurs (Blois, Suze-la-Rousse). Puis certaines salles se sont enrichies d'un tambour mural consistant en un pan coupé, édifié en plein milieu du grand mur borgne de « bricole ». Ce nouvel élément architectural, situé au niveau du camp devers, semble protéger la cible essentielle de la grille, qui devient de la sorte moins accessible, et enrichir les possibilités des joueurs tout en équilibrant les chances des deux équipes. Car l'apparition progressive des galeries de spectateurs s'est combinée avec la complexification du jeu et l'augmentation importante du nombre des zones de marque : chaque fenêtre des galeries peut dorénavant servir dans l'avancée du score (demi-point ou point entier) (fig. 19). Et si la qualité du sol (ou « carreau ») s'est grandement améliorée, si les murs sont dorénavant teints de noir, c'est pour mieux suivre l'évolution du jeu en permettant de mieux distinguer, pour les joueurs et leur audience, la trajectoire accélérée des petites pelotes blanches.

C'est cette mutation progressive des formes de jeu que l'archéologue doit tenter de distinguer. S'il est une influence qu'il convient de décrypter dans la lente codification de la courte paume, c'est bien celle de la mode transalpine et le poids des architectes venus de ces contrées pour dessiner les aires des palais royaux (Frommel 2002). Ces jeux, qui ont initialement structuré l'identité politique des grandes cités italiennes, ont progressivement été adoptés au sein du royaume de France (Androuet Du Cerceau 1576-1579). Ce phénomène s'est retrouvé amplifié par les nombreuses relations que la monarchie française a entretenues avec les cours italiennes, avec les ducs d'Este ou les Médicis. La culture nobiliaire a aussi été marquée par les nombreux voyages que les aristocrates français ont faits au pays de Castiglione, en direction des académies d'armes et d'équitation (Vaucelle 2004). Mais les manières raffinées des cultures courtoises ne font pas toute l'histoire des jeux de balle. Ceux-ci ont également continué à se structurer

dans les milieux urbains et ruraux, délaissant les terrains trop vastes taillés pour des collectifs imposants afin de privilégier les plus petites salles où sont organisées les « parties de quatre » (en deux contre deux) et les paris d'argent (Belmas 2006).

Les pratiques populaires de nos villes et nos campagnes mériteraient ainsi d'être retrouvées, même si les sources sont moins présentes aujourd'hui en comparaison des jeux châtelains ou royaux. Les éléments du jeu du commun (terrains, traces des sociabilités des joueurs et matériel ludique) sont plus difficiles à identifier. Pourtant, la fréquence de la courte paume populaire est bien présente dans les villes : l'abbé Cochard la retrace en 1889 avec quarante occurrences pour la seule ville d'Orléans (Cochard 1889), Albert de Luze la confirme en restituant la vingtaine de sites dans la ville de Bordeaux (Luze 1930). Sur le plan national, dans son œuvre majeure de 1933, de Luze propose de doubler l'estimation de 250 jeux pour la capitale faite par Francesco Gregorii di Terni alors qu'il accompagne le légat du pape à Paris en 1596. À la même date, il y en aurait plus de 500 selon l'érudit bordelais, faisant vivre plus de 7 000 personnes dans la capitale. Les jeux seraient plus de quarante dans le Poitou, des dizaines à Angers, Rennes, Rouen, Troyes, Montpellier, Toulouse, Lyon... Et toutes ne sont pas encore identifiées dans les cadastres historiques des villes. Cette profusion de « cages » publiques ou privées — qui prennent dorénavant la dénomination de « tripots » parce qu'elles agrémentent les aires sportives d'espaces de repos, de délassement, de restauration ou de salles dédiées aux autres jeux (dés, cartes, billard) — mériterait d'être redécouverte à l'échelle du territoire. Trop d'études se sont attardées sur la paume à la Cour, y compris les plus récentes et les mieux documentées (Carlier, Bernard-Tambour 2001). De nouvelles perspectives demeurent, pour de futures études historiques et archéologiques.

## De la passion paumière au déclin du jeu (Renaissance - XVII<sup>e</sup> siècle)

L'histoire du jeu de paume ne se construit pas seulement par l'étude de bâtiments anciens. L'activité a régulièrement été valorisée dans les discours et écrits du passé. Cependant, toutes les formes de pratique n'ont pas été conservées avec la même attention. De même que les espaces les plus populaires, urbains ou ruraux, sont tombés dans l'oubli, les traces écrites n'ont souvent retenu que les jeux des élites. D'autres jeux rassemblaient pourtant de très nombreux joueurs moins exceptionnels à l'occasion des fêtes locales, pratiqués très régulièrement avec le simple but du « desport », du plaisir physique, de l'attrait des jeux de pari et de la joie collective (Vigarello 2002). Ces formes d'activités physiques populaires ne nous sont malheureusement pas parvenues dans le détail, alors que les traces des jeux courtois et châtelains sont demeurées plus vivaces. Les « cages » populaires ont été désaffectées quand la frénésie du jeu est retombée, parfois transformées en logements, en entrepôts, en salles de spectacle, en théâtres. Le plus souvent détruites. Une telle évolution n'est pas rare à travers le territoire du royaume, qui touche finalement l'ensemble de ces infrastructures de jeu, quasiment toutes disparues avant même les temps révolutionnaires (Marseille, Rennes).

Les beaux discours sur le jeu ont été conservés dans les plus belles bibliothèques. Sans que le phénomène soit comparable à la propagation des littératures



Fig. 20. « Prendre la balle au bond ».  
La Perrière 1545, emblème V,  
(Bibliothèque municipale Lyon/BnF).

didactiques d'escrime et d'équitation (Vaucelle 2009), des traités de courte paume ont été publiés à partir de la fin du xv<sup>e</sup> siècle. Ils livrent les manières de jouer (Forbet 1599), décrivent le déroulement des parties (Hulpeau éd. 1632), fixent les façons de comptabiliser les points (Gosselin 1579). Ainsi, ce système de décompte dépasse la variété apparente des jeux de balle. Tous se retrouvent finalement réunis autour d'un principe unique : l'avancée du score se fait sur un mode sexagésimal, où chaque coup gagné marque « quinze ». L'origine de ce mode de calcul — actuellement repris au tennis — tient aux habitudes anciennes de comptage sur les doigts aujourd'hui oubliées, vraisemblablement héritée de la longue paume. D'autres explications demeurent : une analogie avec le décompte horaire en quarts d'heure ou avec un système monétaire qui fonctionne en deniers (quinze sous) et double d'or (quatre deniers, soit soixante sous) puisque le jeu offrait des possibilités de mises d'argent (Whitman 1932 ; Luze 1933 ; Carlier, Bernard-Tambour 2001 ; Schneerson 2015). Face à la grande diffusion de ces jeux, il n'est pas étonnant que tout un vocabulaire technique soit aujourd'hui conservé après avoir migré dans le langage courant. « Prendre la balle au bond » (fig. 20) ; « tomber à pic » (ce qui correspond à la chasse la plus difficile à jouer, quand la balle rebondit au pied du) ; « épater la galerie » ; « rester sur le carreau » ; « prendre l'avantage » ; « bisque, bisque rage » : autant d'expressions langagières, au sens parfois altéré, qui se sont construites avec le jeu de paume (Clastres et Dietschy dir. 2009, p. 73 ; Emanuele 2019).

Dans un tel contexte, les traités d'édification des élites insistent donc sur l'intérêt de la pratique pour le joueur de balle, sur les plans aussi bien physique et hygiénique que mental. Ces justifications valident l'importance que la paume acquiert pour l'éducation de la noblesse, son utilité « pour les roys et gouverneurs ». Peut-on trouver meilleur exercice pour enseigner à « l'homme à défendre ce qu'il a acquis, à réparer un soudain hasard, ou à prévoir le dessein et conseil de son ennemi » (Forbet 1594, p.10) ? Il ne semble pas exister de jeu plus propice à la formation militaire que la courte paume. Véritable jeu de stratégie, activité ludique empreinte de tactique, de feintes, d'attaques et de défenses, elle devient progressivement un « jeu d'exercice » (au sens de la formation aux exercices guerriers) extrêmement pertinent, méritant d'intégrer la formation militaire des plus grands personnages. On y attaque un camp, on y défend sa place. On construit patiemment sa stratégie, on apprend à œuvrer de manière collective. On s'exerce à la coordination d'équipe et au contrôle de ses passions (Vaucelle 2015). Une normalisation des comportements et des apparences physiques est donc en jeu, qui sculpte un nouveau modèle des corps (McClelland 2003 ; 2014 ; Beretta 2013 ; Mallinckrodt, Schattner dir. 2016). Sous ce discours emphatique, la paume devient finalement l'activité reine des princes et des monarques, le « roi des jeux » parce qu'il est le jeu de nos rois. C'est ainsi que le passe-temps favori des François I<sup>er</sup>, Henri II, Charles IX ou Henri IV acquiert une réputation notoire, qu'il se voit attribuer des qualités d'excellence, autant d'éléments qui assoient sa respectabilité et assurent son développement pendant plusieurs siècles. C'est surtout une manière efficace de paraître, une façon de s'afficher et de décrocher « un prix » (Vigarello 2002). La légende veut que ce soit Louis XIV qui ait mis fin à la passion paumière vers la fin de son règne en lui préférant billard et jeux de cartes. C'est pourtant à lui que revient le mérite d'avoir promu la courte paume au rang des spectacles courtois les plus prestigieux, les exhibitions s'organisant dans les plus belles salles du royaume entre les maîtres paumiers du roi (Carlier, Bernard-Tambour 2001). Mais à ce moment-là, le jeu avait déjà entamé son déclin depuis plusieurs décennies. Son abandon s'explique plutôt par le coût global d'une activité qui

nécessite beaucoup de personnel pour le déroulement des parties et l'entretien des bâtiments, une désaffection populaire en période d'épidémie, une pression immobilière forte lors de la recherche d'espaces disponibles en zone urbaine. Tout cela est finalement accentué par des volontés politiques et des pressions policières qui tentent de mettre fin à la fréquentation de tripots urbains où règnent jeux d'argent et prostitution, ce qui génère scandales et émeutes. Source de santé, propagateur de bienfaits évidents, le jeu de paume connaît donc à l'époque moderne une publicité importante qui encourage sa promotion dans les milieux aisés de l'aristocratie et de la société de cour. On rappelle son « utilité », on le présente comme « honorable », on le qualifie de « *ludus regalis* », c'est à dire de « jeu royal » (Hulpeau éd. 1632). Bien plus tard, au XIX<sup>e</sup> siècle, les Anglais le nomment définitivement « *real tennis* » — le jeu de paume du temps des rois — pour le distinguer de sa déclinaison sur herbe en lawn-tennis — la paume jouée sur gazon. Aujourd'hui encore, les Australiens utilisent la dénomination « *royal tennis* », les Américains le qualificatif de « *court tennis* » comme pour rappeler la filiation avec la courte paume. Quoi qu'il en soit, il faut considérer que ces particularités anciennes auront été suffisamment prégnantes pour inspirer le major W. C. Wingfield lors de la création du lawn-tennis en 1873. Prise comme « modèle des échanges » et des « règles de sociabilité » au sein de la société courtoise (Fontaine 1993), la paume a œuvré à moraliser ses lecteurs : « le jeu de paume entre tous autres jeux, le corps exerce, et l'esprit et les yeux ». Les poèmes de Guillaume de La Perrière (1539) ou Barthélemy Aneau (1552) ont insisté sur les bienfaits de l'exercice, de la récréation mais également sur les premières lois du « beau jeu » ou sur l'étiquette à la Cour. À la suite de Baldassare Castiglione, François Rabelais, Didier Érasme ou Juan Luis Vives, les humanistes de la Renaissance se sont inspirés du jeu de paume pour édifier leur lectorat. « Bon pied, bon œil », rappelait Forbet en guise de maxime. Les ballades de Charles d'Orléans scandaient l'avancée de sa vie au rythme du décompte des points d'une partie de paume... Au sein des anciens jeux, la modestie du joueur est de mise, sa vigilance et sa fermeté aussi, sans parler du respect qu'il doit manifester face aux aléas des rebonds, aux trajectoires imprévisibles des pelotes qui se dirigent vers les « ouverts » également appelés « hazards ». Un contrôle des émotions s'impose dans cet espace du jeu qui se propose de reproduire les difficultés réelles de la vie. Dans la société des joueurs de balle, il importe de défendre son honneur, attitude qui est aux origines du fair-play théorisé au XIX<sup>e</sup> siècle par les éducateurs britanniques pour les premiers *sportsmen*.

## Le sursaut de la courte paume du Second Empire aux années 1900

Entrée en déclin sous la monarchie, la courte paume n'est plus pratiquée en France au début du XIX<sup>e</sup> siècle que par une poignée de maîtres paumiers, qui vivent de leurs secrets de fabrication et de leur maîtrise technique, et par quelques dizaines d'amateurs. Le jeu, en revanche, s'est mieux maintenu outre-Manche et outre-Atlantique, au point que la suprématie des maîtres français est pour la première fois battue en brèche en 1819 avec le triomphe du paumier britannique Philip Cox (McNicoll 2010). Il est vrai que la courte paume se revendique aujourd'hui comme l'activité sportive qui possède « le plus ancien champion du monde » de tous les sports contemporains,

mais c'est là une reconstitution anachronique (Vaucelle 2020). René Clergé, maître paumier du roi de France, aurait ainsi décroché ce premier titre mondial en 1740. Puis d'autres professionnels exclusivement français — Antoine-Henry Masson, Joseph Barcellon, Jean-Étienne Marchisio — sont présentés dans les palmarès internationaux comme les détenteurs successifs du titre suprême. Une concurrence farouche s'est donc établie entre les maîtres paumiers des deux royaumes (Bernard-Tambour 2000). Ils s'affrontent lors de parties organisées à grand frais dans les plus belles salles londoniennes. En France, de tels spectacles sont relancés. Dans l'entourage de la monarchie, quelques salles sont alors rénovées à grands frais (Fontainebleau en 1732), d'autres voient le jour (une à Compiègne en 1746, une à Chantilly en 1756 et une nouvelle salle pour Villers-Cotterêts vers 1759). Le comte d'Artois (frère de Louis XVI et futur Charles X) inaugure son propre jeu rue de Vendôme à Paris en 1786 puis se déplace à Bordeaux dans une salle édifiée au 10 de la rue Rolland pour ses propres loisirs en 1788. En effet, la mode des paris et le soutien d'un public avisé alimentent ces manifestations que les organisateurs montent comme de véritables exhibitions prestigieuses. Celles-ci permettent au challengeur de débiter avec différents avantages (demi-quinze, quinze, bisque...) selon un système de handicap en cours d'élaboration. Mais avec de tels décalages, il devient presque impossible d'établir la hiérarchie des maîtres paumiers, car ils jouent souvent en double, voire seul contre deux. Au même moment, les *sportsmen* amateurs progressent et parviennent peu à peu à rivaliser avec les joueurs professionnels. De nouvelles publications tentent de porter la promotion du jeu (Manevieux 1783 ; Barcellon 1800 ; Bajot 1806) alors que les Encyclopédistes viennent d'enregistrer la technicité des milieux paumiers (Garsault 1767 ; Diderot, d'Alembert dir. 1765, p. 200-202 ; 1771, s. v. « Paumier »). Au cours des années 1830-1840, le nombre de salles de jeu augmente rapidement dans les universités anglaises, dont certaines sont dotées de « jeux carrés » à deux galeries, et où se développent aussi le *fives* ou le jeu de *rackets/racquets*. Cela offre ainsi de nombreuses occasions aux *varsity matches* d'Oxford et de Cambridge et permet la naissance de vrais championnats.

Malgré cette frénésie de confrontations, la courte paume perd de sa superbe sur le territoire français à partir de la Révolution. L'épisode du Serment du jeu de paume à Versailles, qui réunit les députés du tiers état et de l'Église le 20 juin 1789 dans un des rares espaces accessibles pour une telle assemblée, marque à tout jamais l'histoire à la fois du lieu et de ce sport. Construite par le maître paumier Nicolas Cretté à partir de 1686 — en remplacement du jeu de Louis XIII, précédemment détruit au cours de l'édification du Grand Commun dans le château —, la salle de courte paume de Versailles recevait régulièrement des parties prestigieuses, dont celles du comte d'Artois. Après les troubles, le pouvoir républicain récupère cet espace de jeu dorénavant désaffecté, envisageant un temps de le transformer en temple du Serment, alors que Jacques-Louis David entreprend des croquis pour exécuter une vaste œuvre picturale. Cet événement majeur de l'année 1789 reste ancré dans l'histoire de la nation, au point de pousser à assimiler trop rapidement la trajectoire de la courte paume avec la fin de la monarchie française. Au point également de faire oublier que cette salle retrouvera un moment d'activité sous le Second Empire en 1855, avant d'être transformée en musée révolutionnaire en 1877.

Car en ce milieu de XIX<sup>e</sup> siècle, les joueurs britanniques cherchent toujours à défier des adversaires français de moins en moins nombreux. Mais il ne reste qu'une seule salle privée à Paris à cette époque, située rue Mazarine et remplacée en 1840 par une nouvelle salle sise passage Sandrié. C'est alors qu'une tentative

de relance de la courte paume est initiée dans le pays. Une salle parisienne est inaugurée aux Tuileries en 1862 avec le soutien de Napoléon III, visant à faire la promotion de l'ancien jeu français, symbole du patrimoine national, auprès de la nouvelle noblesse d'Empire (fig. 21).

Quatre autres salles de paume sont encore édifiées à Deauville et à Cannes en 1875, une supplémentaire aux Tuileries en 1879, à Pau en 1887 (Travers 2017), à la suite d'initiatives privées orchestrées par des élites parisiennes et provinciales ainsi que des résidents ou touristes britanniques et américains. Celle de Bordeaux est rénovée en 1879 par la haute société locale. Des éditeurs soutiennent cet effort (Chapus 1854 ; Fournier 1862), perçu aujourd'hui comme une tentative de réécriture du roman national. *Ce revival* — monarchique en ses débuts, impérial dans ses prolongements, élitaire en réalité — s'essouffle rapidement à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Il contribue néanmoins à fixer durablement le modèle canonique de l'aire de jeu à dedans, avec son tambour et ses trois galeries, directement repris des salles royales du siècle précédent. Cependant, face à la nouvelle mode des jeux au grand air, portée par le tourisme balnéaire et les nouveaux loisirs mondains, la courte paume ne parvient pas à lutter contre la ferveur qui s'empare du lawn-tennis (Clastres 2020). Finalement, les salles de jeu de paume de Versailles et des Tuileries sont transformées en musée et galerie d'art, respectivement en 1879 et 1909, tandis que le jeu disparaît des stations de Deauville et de Cannes. À partir de 1889, celle de Chantilly accueille les collections du duc d'Aumale, celle de Compiègne ainsi que la salle parisienne du comte d'Artois ayant déjà été transformées en théâtres, respectivement depuis 1832 et 1852. Malgré cela, les paumiers parisiens fourbissent leurs dernières armes en ouvrant deux salles à Paris, rue Lauriston, en 1909 (Demory 2008). En se projetant dans les principes inédits de l'amateurisme et parce qu'elle recherche les bienfaits sanitaires de l'exercice physique au plein air, la nouvelle société républicaine se place en rupture avec les pratiques teintées d'Ancien Régime et investit progressivement la nouvelle modernité des sports athlétiques. De plus, si la courte paume intègre le programme des Jeux olympiques de Paris en 1900 et de Londres en 1908, pendant l'édition parisienne, les parties ne peuvent se tenir faute d'inscrits. Tout cela n'empêche pas une certaine élite, parmi laquelle en 1901 le *sportsman* et diplomate Jean-Jules Jusserand, de pécher par orgueil nationaliste et de tenter de démontrer que les sports anglais, et tout particulièrement le tennis, ont une origine française (Jusserand 1901).

Il faut considérer que, à partir de 1862, plus aucun titre majeur de compétition internationale de courte paume ne revient à un joueur français ou venu du continent — hormis un interlude de 26 années lors de la suprématie exceptionnelle du pelotari et maître paumier Pierre Etchebaster après 1928. Les parties combinées (en deux contre deux ou deux contre un), qui faisaient la réputation des meilleurs professionnels et sur lesquels on misait de fortes sommes d'argent, sont oubliées au bénéfice de parties de simple que les nouvelles règles édictées par le Marylebone Cricket Club valorisent à partir de 1867. Un championnat amateur s'organise ainsi au Royaume-Uni, tandis que les dernières rencontres

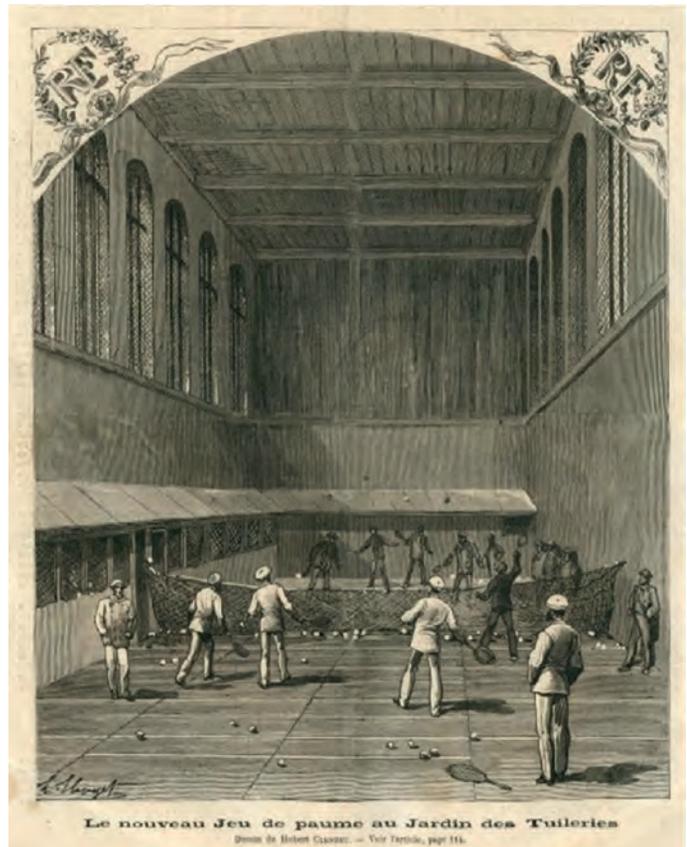


Fig. 21. Le jeu à dedans de la salle des Tuileries à Paris après 1862, *Le Journal illustré*, 11 avril 1880. (collection T. Bernard-Tambour).

entre maîtres paumiers répondent encore à des logiques surannées. En l'absence de fédération internationale, c'est finalement la proposition de règlement du Queen's Club de Londres qui est retenue, ce qui permet l'affrontement entre professionnels et amateurs dans de véritables championnats. Un modèle d'organisation réglementaire inédit voit le jour, valorisant le système du cercle mondain ou du club, qui s'appuie davantage sur les principes du *gentlemen's agreement* que sur le poids d'instances fédérales nationales. C'est dans ce nouveau contexte, par l'abandon des anciens préceptes et l'adoption de caractéristiques modernes dont le format du jeu à dedans, que Tom Pettitt, joueur venu des États-Unis, devient champion du monde en 1885 (McNicoll 2010). S'ouvre ainsi l'ère sportive internationale de la discipline. Autant dire que la courte paume, qui se pratiquait en compétition à l'heure où le lawn-tennis n'était encore que balbutiant, avait des arguments pour ambitionner une réelle expansion. Inventé en 1873, ce tennis n'était encore qu'un divertissement destiné aux femmes sur les gazons anglais quand la courte paume possédait déjà son championnat du monde. Mais en quelques décennies et dès avant la Première Guerre mondiale, la paume française ne possède déjà plus que de trop rares structures associatives pour assurer son développement : la salle du château de Fontainebleau est transformée en salle de physiothérapie pour les blessés de la Grande Guerre en 1915, une des deux salles du club parisien est reconfigurée en quatre terrains de squash à partir de 1927, celle de Pau est progressivement récupérée par les pelotaris avant sa fermeture en 1932, celle de Bordeaux tente de survivre jusqu'en 1978 face à une pression immobilière croissante.

Il faut noter que l'institutionnalisation des pratiques fédérales en matière de jeux de balle et de pelote est relativement conforme aux trajectoires différenciées de ces pratiques anciennes. Quand l'Union des sociétés françaises des sports athlétiques (USFSA) organise la pratique des sports athlétiques sur le territoire en 1887, aucun comité ne semble se charger de la courte paume, alors qu'un Comité pour la longue paume est présidé très sérieusement par Charles Richefeu. L'origine élitiste des pratiquants, le très faible nombre de joueurs et de sociétés de courte paume, le soutien indéfectible des expatriés britanniques dans la capitale semble remplacer avantageusement l'existence d'un comité. Celui-ci semble plutôt s'imposer dans le domaine plus varié de la longue paume, activité dont la popularité est plus provinciale. La petite centaine de paumiers semble ainsi se passer d'une structure administrative que les plusieurs milliers de paumistes<sup>10</sup> revendiquent. Ce n'est que lors de l'éclatement de l'USFSA après 1919, tandis que le principe de la mise en place de fédérations sportives unitaires semble s'imposer, que l'institution d'un Comité français de Courte paume (CFCP) est envisagée. Celui-ci voit le jour dès 1920 au sein d'une Fédération française de lawn-tennis (FFLT) dont le but est alors le développement parallèle de la courte paume et du tennis. Régulièrement encouragé par une fédération qui ne se préoccupe finalement que très peu de ses joueurs de paume, le CFCP traverse les décennies sans grands bouleversements, jusqu'en 1975 où il se réactive au sein de la fédération. Le faible nombre de pratiquants et le maintien des principaux clubs sur le territoire conduisent à ce que ce comité a conservé une forme d'autonomie évidente tout au long du xx<sup>e</sup> siècle. Aujourd'hui, héritière d'un patrimoine architectural de qualité, la courte paume française est organisée au sein d'un comité autonome intégré à la Fédération française de tennis (FFT). Son nouveau dynamisme vise à combiner raffinement technique, ancrage culturel et modernité sportive, élan qui s'observe également dans le monde anglo-saxon qui voit son nombre de pratiquants et la quantité de ses salles croître à travers le monde (Royaume-Uni, États-Unis, Irlande, Australie et Pays-Bas).

.....  
10. Paumistes et paumiers désignent respectivement les joueurs de longue paume et de courte paume.

Le CFCP s'appuie donc sur l'activité de plusieurs centaines de joueurs français, ceux de la dernière salle parisienne de la rue Lauriston, sur l'essor du Cercle de Fontainebleau (réouvert en 1989), sur la relance du Jeu de paume de Navarre à Pau (2005), et il peut s'enorgueillir d'une réalisation toute contemporaine avec la nouvelle salle du club de Bordeaux-Mérignac inaugurée en 2020.

## Le maintien des jeux de pelote dans le réduit basque

Il est une contrée qui a particulièrement bien conservé la tradition des jeux de balle collectifs. Le Pays basque a développé ses jeux de pelote avec une extrême diversité, héritage à l'évidence des jeux les plus anciens. *Bota luze*, *mahi yokoa* (jeux de main nue) ou *laxoa* (jeu avec un gant) sont les versions locales de la longue paume. Pratiqués depuis des temps très anciens sur des estives ou des espaces agraires dégagés (*sorhopil*), ces jeux de bergers aux origines populaires sont liés aux traditions pastorales et aux sociabilités imposées par l'habitat dispersé des vallées pyrénéennes (Casaubon, Sabalo 2003). Des évolutions techniques majeures ont transformé ces pratiques dans lesquelles les équipes se font face, au profit des jeux indirects joués face à des murs (« jeu de blaid », *pleka* en basque). À partir des années 1830, l'utilisation de latex dans la confection des pelotes impose de jouer alternativement, en utilisant le rebond de la balle contre un fronton, les équipes jouant cette fois côte à côte. Une fois les pelotes devenues plus vives, les espaces de jeu ont donc été repensés. Les ustensiles utilisés par les joueurs ont évolué : les battoirs de bois s'allégeant (*pala larga*, *pala corta*, *paleta*, *pala ancha*), les gants se sont allongés. Le lourd gant de cuir a cédé face au gant d'osier ou *xistera* après 1857. Progressivement, la dimension des aires de jeu s'est étirée pour accueillir les parties de petit gant (*joko garbi*) puis de grand chistera. Au fil du temps, de nouveaux espaces ont été inventés, un fronton unique (Lefever *et al.* 2016), puis un « mur à gauche » qui s'élève parfois sur toute la longueur de la *kanxa* (plus de 30 m, jusqu'à 54 m pour le *jai alai* de *cesta punta*) — à l'inverse du grand mur qui est à droite dans les salles de courte paume. En raison de ces mutations techniques qui valorisent la longueur des coups, l'endurance des joueurs et la force de renvoi et parce qu'on n'y emploie quasiment plus jamais la raquette, ces jeux de pelote ont revendiqué le qualificatif de « basque ». Il ne reste aujourd'hui plus qu'une seule forme de jeu direct en plein air, le *rebot*, dans lequel on peut retrouver les plus grandes similitudes avec les longues paumes traditionnelles. On y utilise un butoir de pierre pour engager. Main nue, gant de cuir et chistera s'y trouvent réunis au sein d'une même équipe de cinq pelotaris (Eskutik 1984 ; Arramendy 2000 ; Carlier 2012). Preuve ultime d'une survivance des origines paumières, on continue de compter les points en *kintze*, *trenta*, *cuarenta* et *jokoa*.

Dans la lignée du jeu de courte paume, le Pays basque a également conduit à la transformation des salles couvertes ou tripots. Sous la dénomination de « trinquets » (Arcangues 2019), ces espaces se sont simplifiés en supprimant à la fois le filet central, la galerie du revers et les portes d'accès au jeu (fig. 22). À La Bastide-Clairence (« le plus vieux tripot du monde », 1512), à Urrugne (xv<sup>e</sup> s.), au trinquet Saint-André de Bayonne (1601), il est possible de reconnaître la trace architecturale des anciens tripots de courte paume. Bien d'autres sites mériteraient encore d'être étudiés par les historiens et les archéologues (Espelette...). Pourtant, les lignes de chasse (*arraya*) ont été effacées. Il s'agissait



Fig. 22. *Tripot de courte paume transformé en trinquet basque au XIX<sup>e</sup> siècle, Joseph Saint-Germier, Partie de pasaka dans le trinquet de Saint-Jean-de-Luz, c. 1885. (Bayonne, Musée basque, inv. 1406).*

de dégager un mur vierge (*frontis*) sur lequel on envoie dorénavant une balle vive à l'aide d'une palette de bois (*pala, paleta*) ou d'une raquette au filet détendu (*xare*). Dans ces nouveaux jeux indirects très explosifs, le grand mur de « bricole » de la courte paume a été conservé, ainsi que deux des galeries. La grille a pris le nom de *xilo*, le tambour de paume est devenu un pan coupé d'angle, le filet une simple barre métallique au pied du mur. Mais la tradition la plus ancienne reste encore vivante, par le maintien du jeu à main nue avec une pelote plus molle.

Dans le sud-ouest de la France — en Béarn et au Pays basque — et dans le nord de l'Espagne, le patrimoine des jeux de balle s'est ainsi maintenu bien vivant. Au début du XX<sup>e</sup> siècle, à l'heure de l'éclatement de l'USFSA en autant de fédérations sportives, face à la naissance de la FFLT en 1920, les provinciaux ont tenté de préserver cette tradition tout en promouvant leur particularisme,

en instituant une Fédération française de pelote basque le 3 janvier 1921. Il s'agissait de perpétuer la richesse initiale de jeux toujours actifs en les encadrant dans une vingtaine de spécialités différentes. De part et d'autre des Pyrénées, les jeux traditionnels de balle ont donc conservé les particularités d'un passé dont ils sont issus. La survivance des vieilles pratiques urbaines s'observe également dans d'autres territoires, par exemple dans les « sphéristères » italiens de la Federazione italiana pallapugno pour la conservation du ballon au poing d'origine toscane, ou dans la région d'Alicante où les jeux de pelote sont coordonnés par la Federació de pelota valenciana. Les jeux de *llargues*, de *galotxa*, d'*escala i corda* ou de *raspall* intègrent toutes les caractéristiques d'une ancienne rue médiévale (ses hauts murs latéraux, ses trottoirs, ses marches de maison et même un petit balcon de façade), autant d'éléments architecturaux sur lesquels les spectateurs peuvent s'installer comme dans une loge de théâtre. C'est ainsi que, dans tout l'espace européen, les divertissements traditionnels parmi les plus populaires ont permis aux jeux de balle de se stabiliser, à ces pratiques ludiques si spécifiques de se codifier. Héritage d'un Ancien Régime qui n'a pas encore unifié ses unités de mesure, d'une période historique où les formes de rationalité les plus variables sont encore en vigueur, les jeux de balle anciens avaient tout pour se maintenir et devenir universels.

## De la paume aux nouveaux jeux contemporains : lawn-tennis (1873), ping-pong (1927), badminton (1934) et squash (1975)

C'est en 1873 qu'un jeu de balle et de raquette appelé « *sphaeristikè* » fait son apparition au cœur des jardins anglais. Breveté par le major W. C. Wingfield, un Gallois de l'armée des Indes, le nouveau jeu est commercialisé dans un coffret qui réunit divers éléments (quatre raquettes, quelques balles, un filet avec ses piquets et des filins permettant de tracer le terrain). Avec sa mallette de transport, le jeu se propage rapidement au sein de la haute société britannique avant d'être finalement renommé « lawn-tennis » ou « jeu de paume sur herbe ». Un manuel en précise les premiers principes, dont les régulations sont

progressivement contrôlées par le Marylebone Cricket Club. Nouvelle activité à la mode, le lawn-tennis déferle rapidement au cœur des parcs des villégiatures françaises. Dès 1875, les premières parties de ce nouveau *past-time* sont jouées autour des grands hôtels, sur des terrains privés, mais également à marée basse sur les plages du littoral. Au-delà de la référence à la sphéristique ancienne qui rappelle les jeux de balle de l'Antiquité européenne, c'est principalement la récupération du traditionnel jeu de paume qui en assure le succès. Une simplification s'opère, qui purge toute la complexité technique de la courte paume. Il n'est plus besoin de mur pour les rebonds, de toit de galerie pour servir, de zone obligatoire pour marquer ni de règle complexe à respecter. Ainsi, chaque point gagné fait remporter « quinze » directement. La symétrie des deux moitiés du terrain devient parfaite — même si le tracé initial des premiers courts de lawn-tennis reproduit un temps la forme d'un sablier (Méry 2008). Avec son kit complet, le nouveau jeu s'emporte aisément en voyage, s'installe n'importe où avec simplicité. De plus, la publicité explique qu'il a été inventé pour le plaisir des dames. Il n'est cette fois plus besoin d'entretenir un bâtiment complet pour jouer à la balle, comme on se l'imposait encore avec les salles de jeu de paume. Historiens et archéologues devront donc patienter pour que ces nouveaux jeux — lawn-tennis, ping-pong, badminton et squash —, pratiqués à l'origine sans la moindre infrastructure *ad hoc*, soient suffisamment répandus pour que des installations sportives adaptées soient édifiées et deviennent le support de nouveaux objets de recherche...

Ainsi l'histoire des jeux de balle est-elle marquée par l'invention de la mallette de 1873. Selon un procédé comparable, une autre distraction faite de douceur se diffuse également dans les cercles mondains habitués à la courte paume et se structure en sport : le ping-pong. Proposé dès les années 1884 et 1891 sous forme d'un kit comportant raquettes (en bois, cordées, de parchemin tendu, avec picots), balles et filet, ce jeu de salon qui se pratique sur les tables des intérieurs bourgeois ou sur les plateaux de billard connaît une rapide diffusion. Les fabricants britanniques de ce *table tennis* (Ayres, Baxter, Gossima, Jaque), puis les vendeurs français du jeu de Pim-pam (Delhaye), commercialisent une mallette qui obtient à son tour un succès d'estime. Cela propulse le passe-temps, un « lawn-tennis d'appartement » qui reproduit les codes traditionnels du jeu de balle et le système sexagésimal de comptage des points, au rang des jeux à la mode dès 1902 en France. L'arrivée de la petite balle de celluloid — en remplacement de la primitive balle de caoutchouc — n'alourdit pas le coût de l'activité, qui demeure à la fois bon marché, aisément transportable et très faiblement exténuante. Le « tennis sur table » devient en peu de temps l'activité favorite des hautes sphères sociales, très prisé du public féminin et de son entourage galant, avant que des tournois sportifs au sein de l'USFSA ou de quelque hôtel de luxe ne servent de distractions hivernales. Nouvellement perçu comme propédeutique au lawn-tennis (« il est au tennis ce que le fleuret est à l'épée »), le ping-pong fait son entrée dans le monde des « tennisseurs » au sein d'un comité de la nouvelle FFLT dans les années 1920, avant de s'autonomiser institutionnellement. Une Fédération française de tennis de table est instituée en 1927, après la création de l'International Table Tennis Federation en 1926. Parmi tous les jeux de raquette, les formes les moins violentes ont connu un véritable succès. La plus douce concerne le jeu du volant — picandeau, grièche ou coquantin — dont on retrouve l'évocation dans les textes médiévaux, puis la trace dans les traités du XVI<sup>e</sup> siècle et dans l'iconographie galante. Ce jeu, qui se joue face à face à l'abri du vent, n'est pas réservé qu'aux enfants et aux jeunes femmes. Appelé « *battledore and shuttlecock* », il consiste à maintenir le

plus longtemps possible en l'air un volant qui n'a pas de qualité de rebond à l'aide d'un petit battoir et peut être pratiqué de manière mixte et relativement courtoise entre un cavalier et sa dame. La raquette légère que l'on utilise — alors appelée « demi-paume » — permet de renvoyer un projectile de plumes et de liège initialement lancé en l'air par un garçon de jeu ou par une petite catapulte, la manivelle. C'est donc à l'intérieur même d'une salle de courte paume que le jeu s'organise tout au long du XVIII<sup>e</sup> siècle. Deux filets parallèles séparés d'un mètre sont tendus au centre de la pièce pour matérialiser un obstacle large, par-dessus lequel six à huit joueurs peuvent jouer « en suivant les règles de la paume, excepté qu'il n'y a pas de chasses ». Se développent ainsi deux dimensions des jeux de volant, visant soit à « peloter » — faire durer des échanges sur un mode convivial — soit à abréger les coups en comptant les points. C'est cette version compétitive du jeu qui, sous le nom de « badminton », obtient un succès d'estime en 1873 quand des militaires britanniques de retour des Indes, influencés par leur connaissance du jeu indien de *poona*, organisent une telle partie dans la demeure de Badminton House du duc de Beaufort. Amalgame d'un héritage patrimonial évident et d'influences coloniales aux accents aristocratiques, le jeu dont le haut filet léger et les courtes dimensions du terrain se codifient peu à peu se développe comme pratique distincte puis comme sport dans les premiers clubs français au début du XX<sup>e</sup> siècle (Dieppe en 1908, Dinard, Pau). En 1934, la création d'une fédération nationale affiche une ambition immédiate de reconnaissance sur la scène internationale (Fédération française de badminton, 1934-1941 ; Badminton World Federation, 1934). Malgré la dissolution de la fédération (1941-1944), le projet est d'amplifier la dimension compétitive de la discipline et ses relations internationales en matière de sport de haut niveau (Commission centrale de badminton à la FFLT, 1944-1978). En 1979, une Fédération française de badminton est finalement recréée, pour s'éloigner définitivement d'un entre-soi élitiste trop longtemps valorisé au sein de la FFT, même si les joueurs nationaux ne pratiquent alors pas encore au plus haut niveau.

Sur le territoire britannique, l'invention du major Wingfield en 1873 a donc construit ses références sur la tradition de la courte paume (*real tennis*), en faisant écho à la culture physique développée dans les *public schools* et les universités anglaises du XIX<sup>e</sup> siècle. Depuis plusieurs générations déjà, les élèves de Warminster School puis d'Eton ou de Rugby pratiquaient un jeu de balle à main nue nommé « *fives* » — « *Eton fives* », « *Rugby fives* », « *Winchester fives* » — contre les contreforts de la chapelle de leurs établissements (Marshall 1878 ; Noel, Clark 1924). Ce jeu à deux contre deux, pratiqué entre trois murs avec une balle légère, faisait partie des passe-temps préférés des jeunes gens. Une fois passés à l'université, puis devenus *old boys*, les anciens étudiants découvrent le lawn-tennis. Leur pratique parallèle de la courte paume ou du jeu de *rackets* (qui se joue dans un espace couvert à quatre murs et sans obstacle) favorise le développement du nouveau sport. Avant qu'il ne s'impose définitivement de façon universelle, le lawn-tennis subit néanmoins bien des adaptations. En cette fin de XIX<sup>e</sup> siècle, le nouveau tennis ne représente qu'une forme singulière de la diversité des jeux de balle qui se pratiquent alors. Ainsi, chez les anciens universitaires britanniques, différentes pratiques s'opposent, du jeu très vif de *rackets* à la version plus molle du *squash rackets* — même si une version dynamique se différencie encore en *hardball squash*. Une masculinité sportive, faite de confrontations compétitives, héritée du monde scolaire et portant les valeurs d'un « christianisme musculaire », partage ainsi cet ensemble de pratiques *indoor*. Ce n'est qu'à partir des années 1960 que la nouvelle activité

à la balle molle se diffuse en France, sous l'impulsion du cercle des paumiers parisiens. La courte paume, par le biais de la Société sportive du jeu de paume et de racquets de la rue Lauriston, qui encadre cette activité après avoir reconverti un de ses courts en quatre terrains de *squash rackets*, est donc à l'origine de l'essor de la pratique sur notre territoire. En 1975, la FFT se propose de coordonner l'activité naissante au sein d'un Comité français de squash, jusqu'à ce qu'une Fédération française de squash ne s'autonomise en quittant le giron de la FFT en 1981.

À l'issue de cette enquête, il convient de rappeler comment l'étude a été menée : au moyen d'une analyse précise au plus proche des textes anciens, de ces traités qui ont accompagné le développement de la courte paume et d'autres jeux. Dès le départ, l'analyse textuelle s'est enrichie d'un travail sur les sources historiques, prolongé par les recherches d'ethnologues. Elle a œuvré à croiser les regards disciplinaires pour relativiser certains discours portés par des fédérations sportives, trop en quête de leurs origines. Elle s'est surtout mise au service des résultats de fouilles archéologiques récentes, conduites sur des sites emblématiques français, caractéristiques des pratiques royales (Blois, Villers-Cotterêts, Versailles), princières ou ecclésiastiques (Suze-la-Rousse, Lourdon), populaires et urbaines (Rennes, Marseille), rurales (Chinon). Une manière concrète d'appréhender la lente mutation d'activités pour lesquelles un patrimoine bâti subsiste — ainsi que quelques éléments ludiques (carreaux, balles, galeries) —, tout en faisant parler les sources de ces jeux.

Depuis la passion médiévale pour les jeux de paume et malgré la lente désaffection de ces activités, il apparaît finalement que les modalités de pratique ont été innombrables. Chaque territoire a proposé sa déclinaison du jeu avec des particularités souvent liées aux spécificités régionales des groupes sociaux qui la pratiquent. Ce tour d'horizon historique apporte la preuve d'une diversité tout en laissant transparaître l'universalisme de l'*homo ludens* (Huizinga 1951). Aussi, après avoir analysé le mouvement de codification qui émerge à partir du XVI<sup>e</sup> siècle, s'amplifie et se structure au XIX<sup>e</sup> siècle, il devient possible de mieux comprendre la genèse de nos sports contemporains, tout autant que celle des instances sportives actuelles, des salles de paume et des sociétés de jeu. L'institutionnalisation de quelques disciplines en autant de fédérations masque finalement la richesse des jeux originels. Mais dans ce processus d'uniformisation, de nombreuses pratiques ont été oubliées. Parallèlement, de façon contradictoire, des dynamiques complexes sont apparues, qui ont traversé la société française contemporaine. Des concurrences entre les pratiques, des tentatives de distanciation ou de récupération. À l'heure de la globalisation du sport, un dernier « revivalisme » vise encore à relancer certains jeux anciens, tandis que des structures émergent, qui se présentent comme des fédérations sportives (Confédération internationale des jeux de balle, 1928) mais ambitionnent de fonctionner sur le modèle d'un conservatoire de traditions ou d'un patrimoine à sauvegarder... Si, avec les différentes relances de la courte paume observées après la Révolution comme avec l'apparition du lawn-tennis, des manières relativement nouvelles de penser le loisir physique et de jouer sont apparues, il faut bien relever qu'il s'agit là d'un phénomène original. La codification sportive de la paume puis l'invention anglaise de Wingfield ont mobilisé des principes d'égalité des chances, d'équilibre des espaces, de normalisation des cibles et des contextes de jeu, preuve évidente de l'émergence d'une rationalité scientifique inédite, d'une intégration nouvelle de la modernité sportive. Un nouveau pan de l'histoire des jeux, qui a permis de passer de la richesse foisonnante et de l'imprécision traditionnelle à l'unicité

de la règle sportive. Un appauvrissement et un enrichissement à la fois. C'est ainsi que l'histoire des jeux de balle a progressivement marqué de son empreinte la nation française au sein des cultures physiques européennes. Visiblement complexes, ces jeux ne se laissent comprendre qu'en abordant les pratiques du passé, qu'en retrouvant la diversité des manières de « jouer à la Cour » (Vaucelle 2004), qu'en étudiant précisément les façons de « jouer autrefois » (Belmas 2006). Les classifications très longtemps entreprises pour appréhender ce monde du jeu — jeux licites ou interdits, jeux du dedans ou du dehors, jeux villageois ou jeux courtois, jeux d'action et jeux de guerre, jeux de hasard et de pari, jeux de l'enfance ou jeux d'adulte, jeux du roi ou des vilains — ne permettent à elles seules de circonscrire l'ensemble de ces passe-temps qui inondent les anciennes sociétés. À l'inverse, la recherche historique ne peut pas attester du fait qu'ils remonteraient à des temps immémoriaux. Pourtant, de trop nombreuses études ont tenté d'identifier le lent cheminement qui conduit des jeux aux sports, de la paume au tennis ou se sont bésées sur de prétendues origines antiques de ces pratiques (Bourgeois 2020). Cette manière d'écrire l'histoire d'un processus dit de « sportivisation » (Guttmann 1978) a fait fi des possibilités offertes par l'analyse fine des gestes, des espaces et des objets du jeu, celle finalement de l'activité des joueurs. En racontant la genèse téléonomique des « sports modernes » ou en la réduisant à une approche « figurationnelle » mettant en avant un processus de civilisation strict basé sur un encadrement de la violence (Elias, Dunning 1994 ; Dunning 2010), ces propos sont principalement restés sensibles au contexte anglo-saxon. Ils ont trop souvent présenté ce dernier comme hégémonique en matière de pratiques sportives. Face à cela, les approches portées par l'histoire culturelle des sports et l'histoire des techniques apportent d'autres éléments. Ils démontrent notamment qu'un croisement a pu s'opérer sur notre territoire entre des divertissements populaires et des jeux d'exercice de l'aristocratie. À l'image d'autres « arts académiques », ces pratiques encadrées par une corporation de maîtres — maîtres d'armes, maîtres d'équitation, maîtres paumiers — ont conduit à l'apparition de sociabilités véritablement spécifiques, celles des cercles ou des sociétés de jeu, un modèle original en comparaison de celui du club élitiste pour le sport anglo-saxon. De nouvelles compréhensions du système des sports deviennent ainsi pertinentes, inspirées des travaux anthropologiques (Fournier 2009 ; Darbon 2014) ou issues des sciences du sport (Loudcher 2009), pour expliquer la place des jeux de balle et de raquette dans le patrimoine contemporain. C'est avec cette ambition, en prolongement de projets antérieurs sur l'histoire de la paume et du tennis en France du xv<sup>e</sup> au xx<sup>e</sup> siècle (Clastres et Dietschy dir. 2009), qu'il a été possible d'envisager la très longue histoire de ces jeux.

Cette approche de la particularité des jeux traditionnels en terre de France doit continuellement demeurer à l'esprit de l'historien des sports et de l'archéologue. Or les experts mobilisés dans cet ouvrage le démontrent assurément. Ils ne commettent jamais l'erreur trop fréquente qui consiste à projeter sur les jeux médiévaux, renaissants ou de l'âge classique les attributs du sport contemporain. Ils conservent les yeux du passé pour étudier les pratiques ludiques des temps anciens. Car les jeux de balle ont une variété et une complexité qui dépassent amplement la simplicité apparente du tennis d'aujourd'hui, source de l'universalisme de notre sport quotidien.

*Photo page suivante : Villers-Cotterêts, vue par drone de la moitié nord de la cour en fin de fouille avec le radier et les différents aménagements du jeu de paume, notamment les fondations des galeries à l'est et au nord. En bas, le bâtiment sur piliers quadrangulaires est un manège construit autour d'un puits creusé au XIX<sup>e</sup> siècle (D. Gliksman).*



## Chapitre 2

# Les plus anciens jeux de paume connus

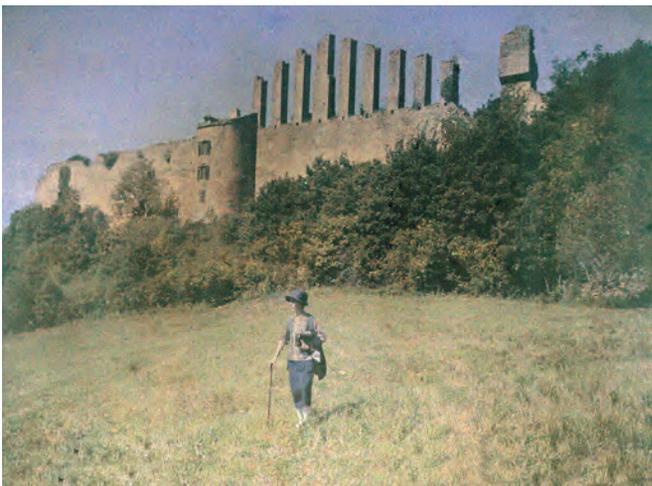
.....

## Les vestiges longtemps incompris du jeu de paume des abbés de Cluny à Lourdon

Hervé Mouillebouche

On peut s'étonner, lorsque l'on voit l'importante et la beauté des ruines du château de Lourdon (fig. 23) et lorsque l'on comprend qu'il s'agit du jeu de paume de la plus importante abbaye d'Europe (Cluny), du peu de notoriété de ce site. Les « aiguilles de Lourdon », situées à Lournand (Saône-et-Loire), sont reproduites sur plusieurs dizaines de cartes postales au début du xx<sup>e</sup> siècle, puis elles disparaissent totalement des guides touristiques et des monographies sur l'abbaye. On peut à cela donner plusieurs raisons. Tout d'abord, ce jeu de paume a été bâti au xvi<sup>e</sup> siècle par Claude de Guise, abbé commanditaire assez peu renommé pour sa piété et largement discrédité par les pamphlétaires protestants. De plus, le bâtiment n'est pas lié à la glorieuse épopée des premiers saints abbés de Cluny (Odon, Maïeul, Odilon et Hugues), et l'historiographie officielle de l'abbaye ne s'est jamais souciée de valoriser la mémoire du château et du jeu de paume de Lourdon, qui ne présentait pas d'intérêt dans son récit. Aussi l'identité même du bâtiment est-elle tombée dans l'oubli. En 1910, à l'occasion du millénaire de la fondation de l'abbaye, un jeune prêtre archéologue, l'abbé Léonce Raffin, fit sortir de l'ombre l'histoire du château de Lourdon et identifia formellement le jeu de paume et son commanditaire

*Fig. 23. a. Le château de Lourdon en 1910 (cliché Louis de Contenson).  
b. Le château de Lourdon entre 1903 et 1910 (autochrome Lumière, collection particulière).*



(Raffin 1910, Mouillebouche 2020). Mais l'idée de voir ces braves moines et abbés de Cluny jouer à la paume n'enchantait guère le pieux chercheur. Il s'efforça donc de minimiser sa découverte, qui retomba dans l'oubli pendant un siècle. Le jeu de paume de Lourdon fut finalement identifié et étudié par le Centre de castellologie de Bourgogne (CeCaB), à partir de 2012, lors d'une opération de valorisation du site par une association locale (Mouillebouche 2012).

## Histoire

Il est vraisemblablement inutile de présenter Cluny, la célèbre abbaye bénédictine fondée en Mâconnais en 910. À partir de 931, Cluny accéda au rang de chef d'ordre, lança sa réforme sur toute l'Europe et devint le plus important centre de pouvoir religieux d'Occident. Cette suprématie fut matérialisée au début du XII<sup>e</sup> siècle par la reconstruction de son abbatale, qui resta la plus grande église de la Chrétienté jusqu'à la construction de Saint-Pierre de Rome. Le *castrum* de Lourdon, installé sur une petite butte à 3 kilomètres au nord de Cluny, faisait sans doute partie de la dotation originale de 910 (Mouillebouche, Ducruix 2021). On trouve d'ailleurs dans les archives de l'abbaye des actes passés au château de Lourdon antérieurs à cette fondation. Très rapidement, Lourdon devint un lieu de résidence ordinaire de l'abbé et accessoirement le lieu de conservation du trésor et des archives ainsi que le point de retraite pour la communauté en cas de danger. Dans la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, l'abbé construisit dans la moitié nord de la butte un château rectangulaire, de type philippin, doté notamment d'une exceptionnelle tour maîtresse de 18 mètres de diamètre. Le château connut encore quelques agrandissements au XV<sup>e</sup> siècle (logis d'Amboise) et reprit une activité guerrière particulièrement importante aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, à l'occasion des guerres de Religion. Lourdon, qui s'entoura alors d'une terrasse à canon, devient l'une des principales places fortes catholiques — puis ligueuses — et permit à l'abbé de Cluny de rester maître du Mâconnais. Le château fut pris (par trahison) et pillé par les huguenots en 1574-1576. Puis il fut restauré par l'abbé Claude de Guise, qui y fait construire le jeu de paume en 1586. À l'issue des guerres civiles, la ville de Mâcon demanda au cardinal de Richelieu, abbé commanditaire de Cluny, le démantèlement de la forteresse de Lourdon, qui menaçait la sécurité du pays. Le cardinal l'accepta, à condition que les Mâconnais rachetassent le château (pour 60 000 livres), payassent la démolition (8 500 livres) et épargnassent le logis d'Amboise, la grande écurie et le fameux jeu de paume. Le château philippin fut détruit à la mine en 1632. On ne sait si le Cardinal avait vraiment l'intention de continuer à fréquenter le château et son jeu de paume, qui se dressait désormais à côté d'un champ de ruine. Toujours est-il que le démantèlement de la forteresse entraîna rapidement l'abandon de tout le site, qui ne fut jamais réoccupé par les moines. Le jeu de paume et le logis d'Amboise continuèrent à se dégrader, même s'ils connurent jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle une activité agricole sporadique. Puis la végétation s'installa, contribuant à plonger dans l'oubli le château et son jeu de paume. Cette histoire explique la morphologie actuelle du site (fig. 24). Au nord, les ruines du château philippin, détruit par la mine, offrent un paysage chaotique de gros blocs d'architecture maçonnés en connexion, parmi lesquels les tronçons de tours sont encore bien identifiables. Au sud, le jeu de paume, bien mieux conservé, présente encore un plan quasiment complet, et une élévation maximale de 17 m en intérieur et 23 m depuis la terrasse extérieure.

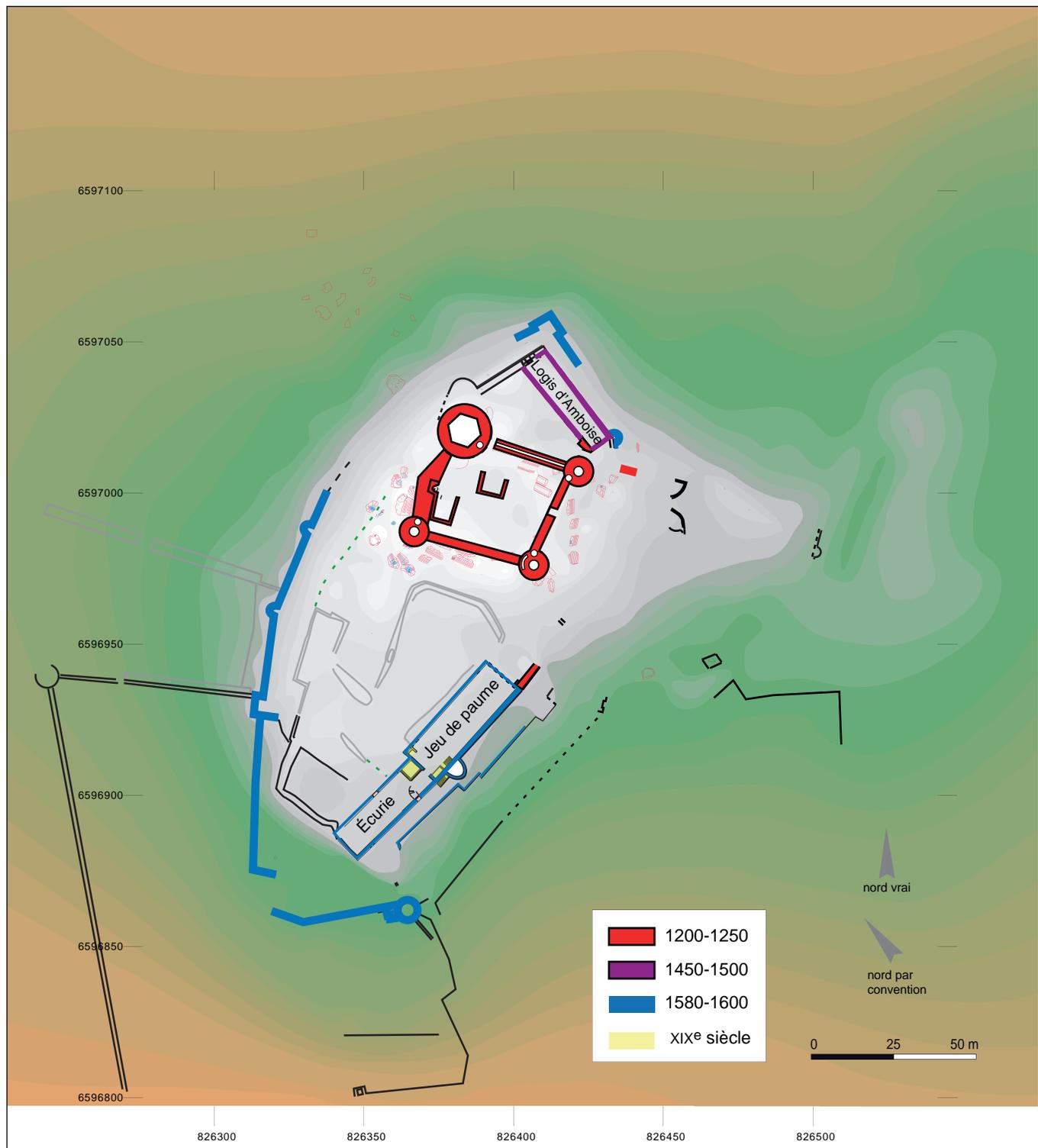


Fig. 24. Topographie et plan phasé des vestiges  
 (relevé des vestiges : CeCaB - De pierres et d'histoire ; relevé topographique : CeCaB ; infographie : H. Mouillebouche).

## Présentation des vestiges

Les dimensions dans-œuvre du jeu de paume de Lourdon sont de 40,10 à 40,40 m sur 13 à 13,20 m (fig. 25 et 26). Les longs murs (murs de batterie) sont aveugles sur une hauteur de 6,5 m et surmontés de murs pignons découpés de baies oblongues non couvertes. Ces pignons présentaient originellement une hauteur centrale de 17 mètres et une hauteur minimale de 11 mètres au-dessus du sol du jeu de paume. Ils étaient ouverts chacun de douze fenêtres larges de 1,80 m, sans feuillure, qui étaient séparées par des trumeaux épais de 1,30 m et larges de 1,40 m. Chaque mur comportait douze fenêtres et treize trumeaux. Il en subsiste neuf sur le mur sud (qui constitue les fameuses « aiguilles de Lourdon »), et quatre sur le mur nord. (fig. 27 et 28). La façade nord est flanquée, près de son extrémité occidentale, d'une tour d'artillerie qui occultait dès l'origine les deux dernières fenêtres de cette façade.

Globalement, le jeu de paume de Lourdon possède donc cette première particularité d'avoir des murs pignons sur les grands côtés, ce qui induit que le plafond du jeu n'était pas plat. Il culminait à 11 mètres au-dessus des petits côtés et à 17 mètres au-dessus du filet. On pourrait bien sûr se demander si cette disposition est originale ou s'il s'agit d'un réaménagement tardif, pour poser un toit à deux pans qui aurait recoupé un gouttereau primitif rectangulaire. Mais cette dernière hypothèse n'est guère crédible. En effet, la pile centrale (autrement dit le trumeau entre les deux fenêtres les plus proches du centre) présente un élargissement de sa moitié inférieure qui ne se retrouve sur aucune autre pile : preuve que, dès sa construction, cette pile était destinée à être plus haute que les autres. À la base de chaque pile s'ouvre un empochement de poutre de 30 à 35 centimètres de côté, dont le sommet règne avec les bases des baies. Ces empochements, qui servaient à soutenir les galeries hautes, sont traversants au sud et non traversants (extérieurs) au nord. On en déduit que le mur sud était doté de galeries hautes internes et externes, alors que le mur nord ne possédait qu'une galerie externe, permettant aux spectateurs de se déplacer de fenêtre en fenêtre. Aucun élément d'accès à ces galeries n'a été repéré.

Au niveau du sol, deux sondages archéologiques ont été pratiqués dans les angles nord-ouest et sud-ouest du bâtiment pour rechercher l'état du carreau et d'éventuelles fondations des galeries basses<sup>11</sup>. Mais ces fouilles ont été assez décevantes. Nous n'avons retrouvé aucun élément du sol en place, dont le niveau seul était repérable par une couche de sable de fondation. Les fondations d'un muret orienté nord-sud, parallèle à 2 mètres du petit mur oriental, dessine la base d'une galerie de dedans assez large. La longue galerie, sans doute posée sur le revêtement de sol, n'a pas laissé de traces en sous-sol. Mais sa situation — au sud — se déduit de l'état respectif des deux longs murs. Au sud, le mur est marqué par de nombreux empochements, qui peuvent correspondre aux trous d'ancrage de la galerie mais qui pourraient être les vestiges d'aménagements plus récents. Au nord, l'ensemble du parement du mur a disparu, ce qui a aussi fait disparaître les traces éventuelles d'ancrage de la galerie. Cet arrachement systématique du parement, qui ne se constate nulle part ailleurs, ni sur le jeu de paume ni sur le château, indique sans doute que ce parement possédait des caractéristiques qui en motivaient la récupération. On est donc fondé à y supposer des plaques de pierre, c'est-à-dire un parement en grand appareil réglé. Un tel revêtement serait parfaitement inutile à l'intérieur de la galerie. En revanche, il se justifie sur le mur libre, pour favoriser le rebond des balles (fig. 29).

.....  
 11 Sondages dirigés par Céline Mathiron (CeCaB) en juillet 2015 et juillet 2016.

Fig. 25. État du jeu de paume en 2012-2018, vu du nord (F. Ducruix).

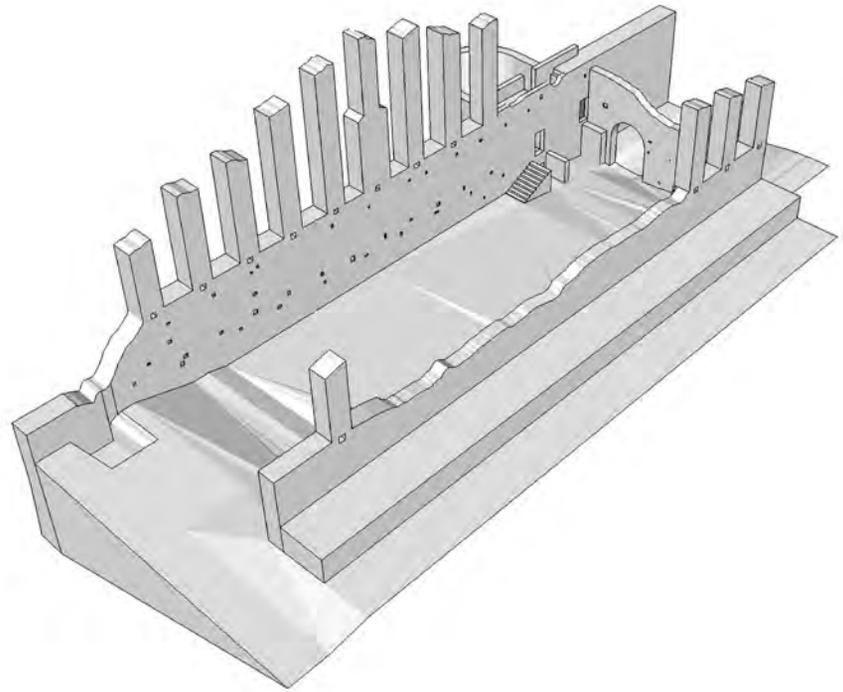
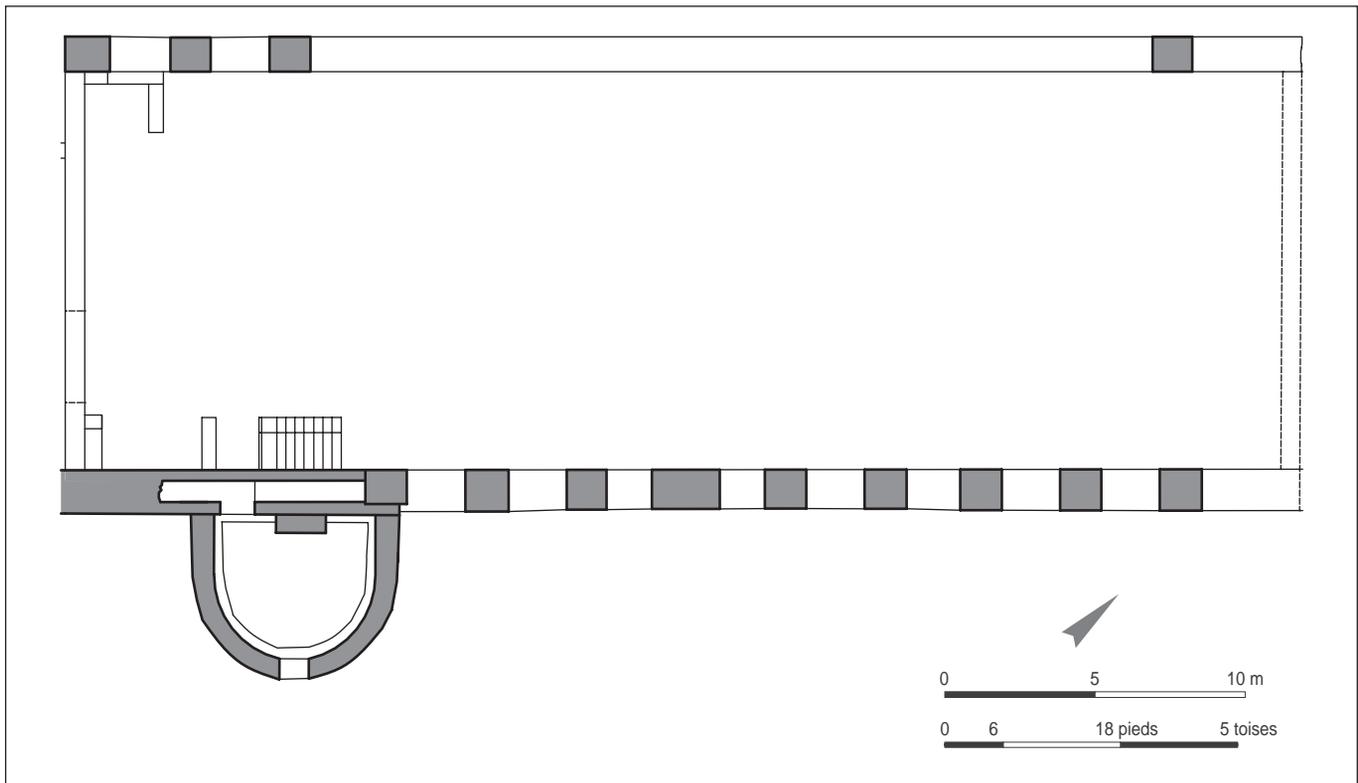


Fig. 26. Plan du jeu de paume, relevé 2014 (F. Ducruix).



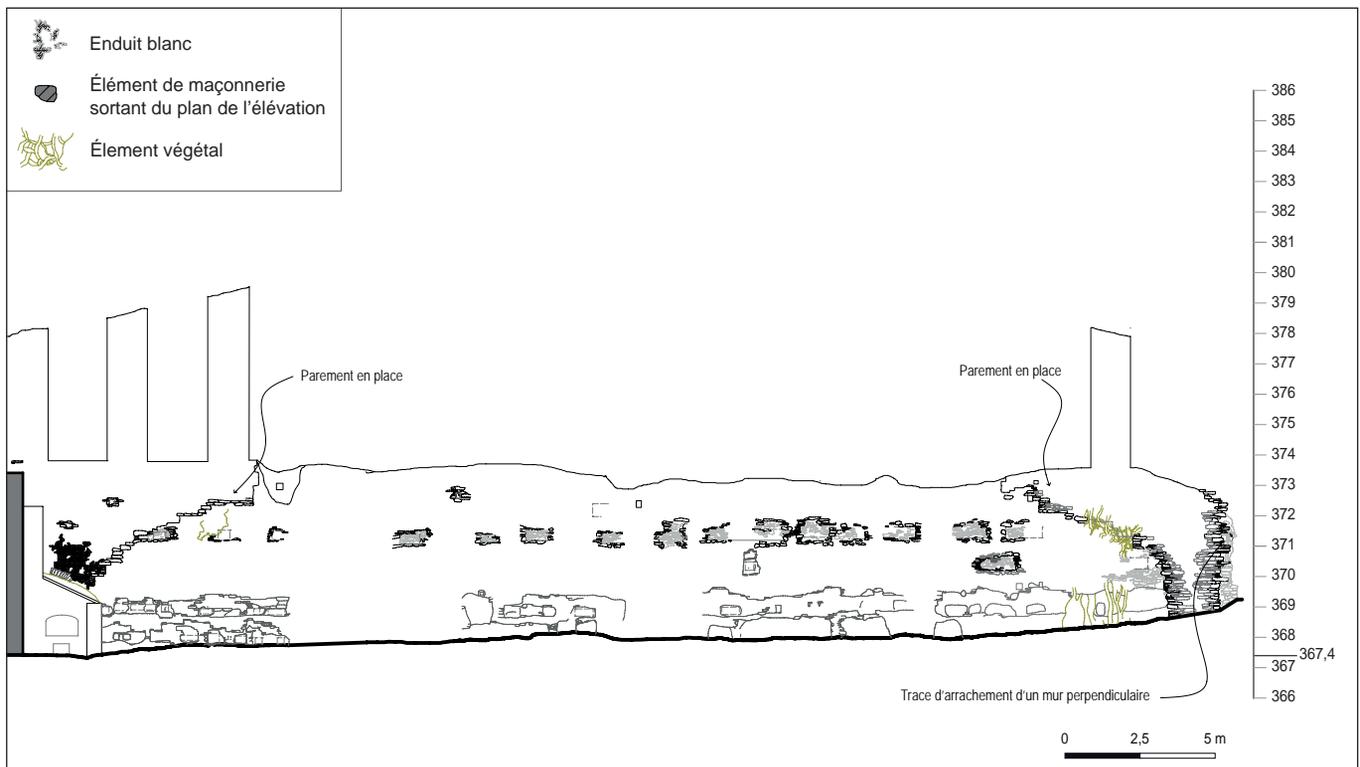
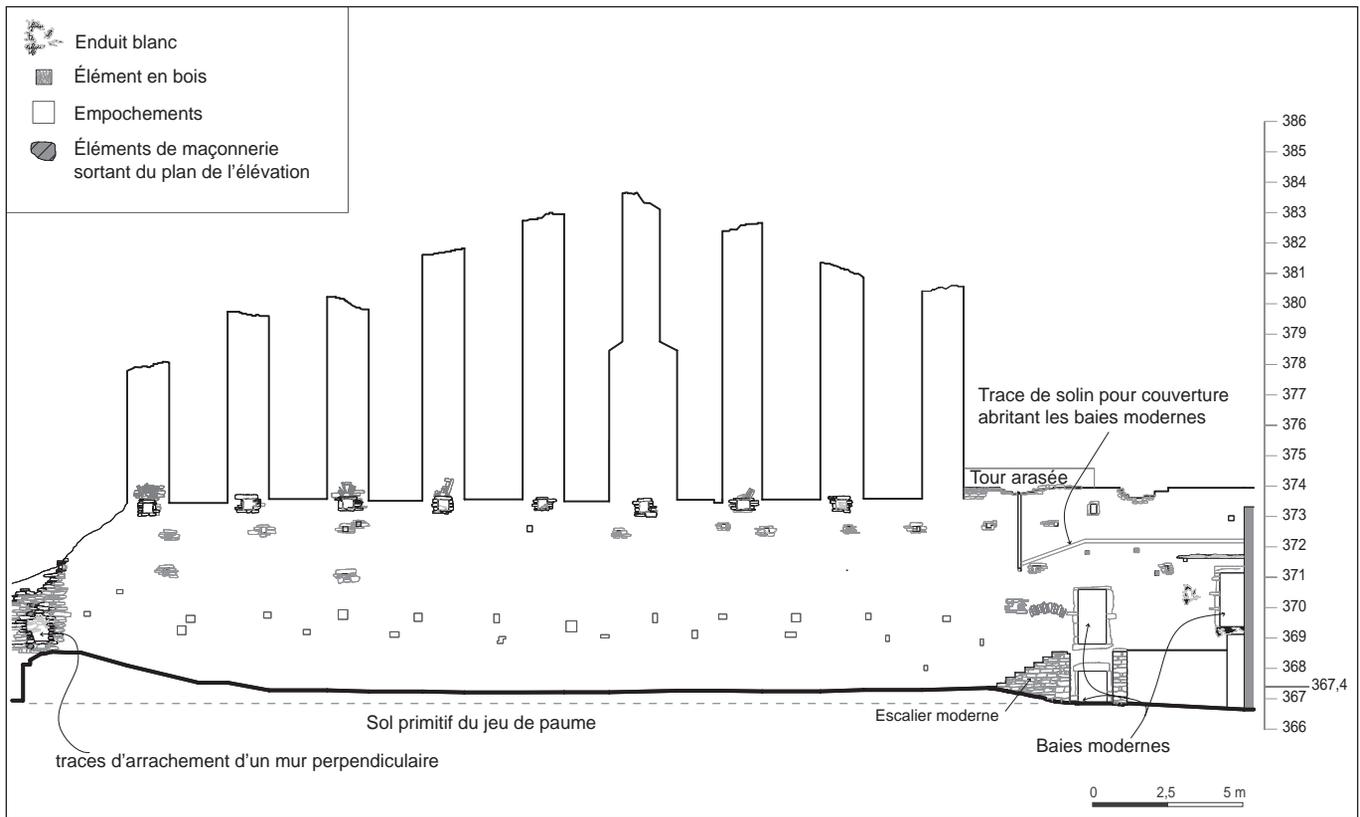


Fig. 27. Relevé du parement interne du mur sud du jeu de paume (F. Ducruix).

Fig. 28. Relevé du parement interne du mur nord du jeu de paume (F. Ducruix).

Le plan du jeu de paume, tel qu'il est conservé aujourd'hui, ne semble pas comporter de décrochement du mur de batterie qu'on appelle traditionnellement « le tambour ». En revanche, les deux fenêtres bouchées par la tour créaient une irrégularité dans la partie haute, qui pourrait être assimilée à la « joue d'en haut » des jeux de paume classiques.

À l'extérieur, le jeu de paume était décoré par plusieurs cartouches portant les emblèmes de Claude de Guise. On en identifie quatre sur la façade sud et deux sur la tour défensive. Un septième cartouche, sur la capitale de cette tour, a sans doute disparu dans l'ouverture d'une baie tardive, quand la tour a été transformée en maison d'habitation (fig. 23). Côté cour, au nord, le mur porte des traces d'arrachement de trois autres cartouches. Sur les six cartouches conservés, l'un, parfaitement lisible, est orné d'une croix de Lorraine, principal emblème de la maison de Guise. Quatre autres, très altérés, laissent encore apercevoir les extrémités de cette croix. Celui qui se trouve à la base de la plus grande pile est totalement effacé. C'est sans doute sur celui-ci que l'abbé Raffin, en 1910, a vu une croix de Jérusalem avec le millésime « 1586 », aujourd'hui disparu (Raffin 1910, p. 167).



Fig. 29. Reconstitution du jeu de paume, avec galeries hautes et couverture, vu de l'ouest (F. Ducruix).

### Un jeu de paume archaïque couvert d'un velum ?

Le « tripot » de Lourdon a des dimensions un peu supérieures à celles des jeux de paume standards (40 m × 13 m contre des dimensions attendues de 30 m × 11 m). Cette spécificité est peut-être un souhait particulier du maître d'ouvrage Claude de Guise, peut-être l'expression de la puissance de Cluny, qui veut un jeu de paume à la mesure de son église abbatiale, mais plus certainement un signe d'archaïsme. En 1586, les jeux de paume couverts sont encore rares ; le jeu dominant est encore la longue paume, et on aurait à Lourdon un bâtiment encore influencé par les normes du jeu en plein air. L'absence de tambour propre aux plus anciens tripots peut aussi passer pour un signe d'archaïsme.

Un problème se pose pour la restitution de la couverture. Il ne fait aucun doute que le jeu de paume de Lourdon était couvert, sans quoi les deux longs murs pignons ouverts de fenêtres n'auraient aucun sens. Mais une couverture rigide, en ardoise ou en tuile, est très difficilement envisageable. Elle aurait tout d'abord reposé sur des pannes longues de 13 mètres, ce qui serait exceptionnel en Bourgogne où le chêne, espèce dominante, permet rarement de produire des poutres de plus de 9 mètres. La pente, d'environ 21°, aurait été

particulièrement faible, ce qui risquait de provoquer l'effondrement du toit en cas de forte neige. Enfin, ce bâtiment, placé au sommet d'une montagne et largement ouvert sur ses murs pignons, devait concentrer d'énormes courants d'air, et il est peu probable qu'une grande toiture rigide ait pu résister à la moindre tempête. Ajoutons que les dépôts d'accumulation sur le sol du bâtiment ne contiennent pas de vestiges significatifs de toitures et que les archives ne mentionnent pas non plus le démontage et la récupération des toitures (alors qu'une telle opération est attestée sur le bâtiment voisin des écuries en 1644). L'autre hypothèse est que le jeu de paume de Lourdon ait été couvert d'une toile amovible, un velum (fig. 30). Aucun élément, ni archéologique ni archivistique, ne vient la conforter, mais ce type de couverture est attesté dans d'autres sites. Ainsi, à Saint-Germain-en-Laye, en 1546, le roi fait acheter à une marchande de toile de Paris « deux cens cinquante-sept aulnes de grosse toile de Houdan, [...] pour servir à faire une grande tante pour mettre par hault au bout du grand Jeu de Paulme faict de neuf pour ledict Seigneur, dedans les fosséz de son chasteau de Saint-Germain en Laye, pour garder et deffendre que le soleil n'entre au dict Jeu, et qu'il n'empesche aux joueurs » (Laborde 1880, p. 324). Les comptes de maçonnerie de Saint-Germain donnent des précisions sur la mise en œuvre de ce velum, puisqu'on y construit « Le haulcement au-dessus des murs au deux boutz du Jeu de paulme dedans lez fosséz du dict chasteau [...]. Les fondations faictes dedans le bort, qui servent à soustenir les grands poteaux et contrefiches de l'engin qui sert à tenir le chable [câble] pour tendre les toilles au bout du dict Jeu de paulme, pour empescher que la clarté du soleil n'empesche aux jours [sic] dudict Jeu de paulme » (en 1548-1550 ; Laborde 1880, p. 296). À Saint-Germain-en-Laye, les toiles étaient donc mises en place par des câbles tirés par des treuils installés à l'une ou aux deux extrémités du jeu de paume. À Lourdon, les treuils et machines pour tirer les toiles auraient pu être installés au pied des petits gouttereaux (fig. 30). Les toiles, vraisemblablement découpées en plusieurs lais, devaient être roulées au pied de ces murs et tirées par des cordes, soit depuis le mur opposé, soit par l'intermédiaire de poulies fixées à la panne faîtière. Pour soutenir ce velum, il était nécessaire de tendre des pannes, rigides ou semi-rigides, en travers du jeu de paume, notamment entre les colonnes

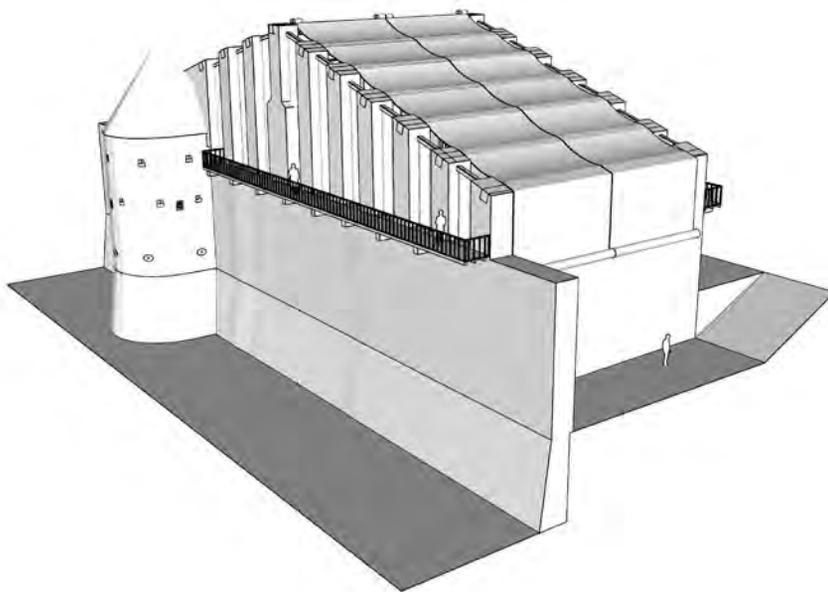


Fig. 30. Hypothèse de couverture avec velum suivant la pente du toit (F. Ducruix).

disposées en vis-à-vis. Ces pannes pouvaient être des poutres de bois, mais on peut aussi imaginer de simples cordes, sur lesquelles glissait le velum. Cette hypothèse d'un toit de toile, même si elle reste fragile, invite à reconsidérer un certain nombre de sites qu'on imaginait jusqu'à présent à ciel ouvert.

### Un jeu de paume castral ou ecclésial ?

Une vieille tradition historiographique, populaire voire légendaire, attribue une origine monastique au jeu de paume : les trois galeries entourant le carreau seraient la reconstitution des toits du cloître sur lesquels moines et moineillons se plaisaient à faire rouler leurs balles. La lecture du jeu de paume des abbés de Cluny pourrait-elle apporter de l'eau au moulin de cette tradition ? Rien n'est moins sûr.

Le jeu de paume de Lourdon est bâti dans la périphérie immédiate d'un habitat aristocratique fortifié. C'est là une situation assez fréquente, et qui présente d'ailleurs de fortes analogies avec le jeu de paume de Suze-la-Rousse, voire avec celui de Versailles. L'une des particularités de Lourdon est néanmoins que le jeu de paume est intégré à la défense du château. Sa joue d'en haut sert d'appui à une tour ronde équipée de canonnières, et si le tripot en lui-même n'est pas muni de fentes de tir, on peut penser que sa galerie haute extérieure, qui courait au-dessus des terrasses à canon, pouvait servir de plate-forme de tir.

Ce bâtiment est particulièrement imposant, et sa position, en limite de plateau et au-dessus du village, semble être liée à une recherche de visibilité. Loin d'être honteusement ou modestement dissimulé dans les cours intérieures du château, ce jeu de paume est plutôt en position ostentatoire, et son décor extérieur, symbolique et héraldique, renforce encore ce rôle de mise en scène de la puissance et de la richesse de son commanditaire. Claude de Guise, en tant qu'abbé de Cluny, pensait sans doute que l'honneur de son monastère (et donc celui de saint Pierre, de l'Église et du Christ) passait par la construction de beaux bâtiments culturels (abbatiale de Cluny) mais aussi de beaux hôtels abbatiaux (hôtels abbatiaux de Cluny) et donc de belles salles de sport abbatiales. Pour le moins, il ne jugeait pas incompatibles la fonction d'abbé et la pratique de la paume. On remarque tout de même que le jeu de paume est construit dans le château abbatial, et non dans l'abbaye même. Il est donc plutôt associé à un contexte de vie princière (hôtel, écurie, parc de chasse, étangs) qu'à celui de la vie monastique.

Lourdon n'est pas un bâtiment monastique, mais bien princier, et les abbés commanditaires qui l'ont peut-être utilisé, que ce soit Claude de Guise ou le cardinal de Richelieu, n'y portaient pas la bure et fréquentaient les salons et salles d'armes plus que les cloîtres. Il n'en demeure pas moins que Lourdon est à ce jour le seul jeu de paume connu construit en milieu ecclésiastique, ce qui témoigne, *a minima*, de l'omniprésence de ce sport dans l'aristocratie laïque et ecclésiastique de la fin du Moyen Âge.

## Le jeu de paume de l'abbaye de Saint-Denis (milieu XV<sup>e</sup> - milieu XVI<sup>e</sup> siècle)

Michaël Wyss

L'origine du jeu de paume est fréquemment mise en rapport avec les monastères dont les cloîtres à galerie étaient couverts de toits en appentis. Le fait est que les moines étaient particulièrement adeptes de ce jeu qui connut un grand essor au xv<sup>e</sup> siècle (Desees 1967 ; Gillmeister 2013). L'abbaye bénédictine de Saint-Denis n'a visiblement pas fait exception à cette règle. Mais compte tenu des interdits des textes normatifs concernant ce type d'activités, on comprend aisément que les archives de l'abbaye soient peu loquaces sur la place réelle qu'occupait ce jeu dans la vie quotidienne de la communauté. Il est tout aussi significatif que le jeu de paume soit implanté à l'est du cloître, dans un secteur où sont attestés les logements de l'abbé, du roi et de plusieurs officiers claustraux de l'abbaye : infirmier, sous-prieur, chantre, cenier et panetier. Aussi est-il fort probable que ce nouveau jeu de paume ait été le théâtre de la partie de jeu à laquelle le roi Henri IV se livra, le mercredi 28 juillet 1593, devant une galerie « plein de femmes » (L'Estoile 1982).

Plusieurs articles d'un compte de la commanderie de Saint-Denis, relatifs aux travaux menés dans le périmètre de l'abbaye en l'année comptable 1543-1544, concernent la construction et l'aménagement d'un jeu de paume localisé près des bâtiments de l'infirmier (voir encadré p. 56). Les dépenses se rapportent à l'achat de plâtre, de bois, de tuiles, de carreaux en terre cuite, d'une corde, de barreaux de fer, de serrures et de verrous. Elles portent également sur la rémunération de plusieurs artisans, habitant pour la plupart à Saint-Denis, dont un maçon, un charpentier, un maître couvreur, un menuisier et un certain Nicolas Lamesson « pour avoir noirci ledit jeu de palme ». Dans ce même compte, il est demandé de démolir un ancien jeu de paume jusqu'à la base de ses fondations ainsi qu'un abreuvoir se trouvant non loin et de rendre le terrain propre à une exploitation agricole. C'est précisément ces deux structures mitoyennes qui ont été mises au jour à l'occasion d'une fouille d'archéologie préventive que l'Unité d'archéologie de Saint-Denis (UASD) a effectuée, en 2011 et 2012, dans le parc de la Maison d'éducation de la Légion d'honneur. Le site est localisé à moins de 200 mètres à l'est de l'église abbatiale, dans un secteur anciennement affecté à des jardins que se partageaient l'infirmier et le palais abbatial situés non loin (fig. 31) (Wyss 1996 ; Wyss, Rodrigues 2012 ; Wyss 2013 ; Wyss 2019).

La fouille a révélé que, dès le xiii<sup>e</sup> siècle, un mur de clôture percé d'une porte cochère faisait communiquer le monastère et le verger des moines (ou couture). Vers 1280, la nouvelle enceinte monastique, parallèle au mur de clôture, est venue soustraire au verger une bande de terrain de 12 mètres de large. La courtine de cette nouvelle enceinte a été dégagée sur près de 60 mètres de long ; elle se présentait sous la forme d'un mur en appareil réglé, épaulé intérieurement par une succession de contreforts. Au nord, le retour du mur d'enceinte s'articulait avec une tour d'angle circulaire et, au sud, la courtine était liée avec un mur de refend se dirigeant vers l'ouest. Ces trois murs, ainsi que l'ancien mur de clôture, délimitaient ensemble une cour de plan oblong mesurant 12 mètres de large sur 52 mètres de long. En raison du pendage naturel du terrain vers le nord, le soubassement était établi par paliers successifs, et le sol, aménagé à l'intérieur de la cour, devait comporter au moins deux niveaux différents.

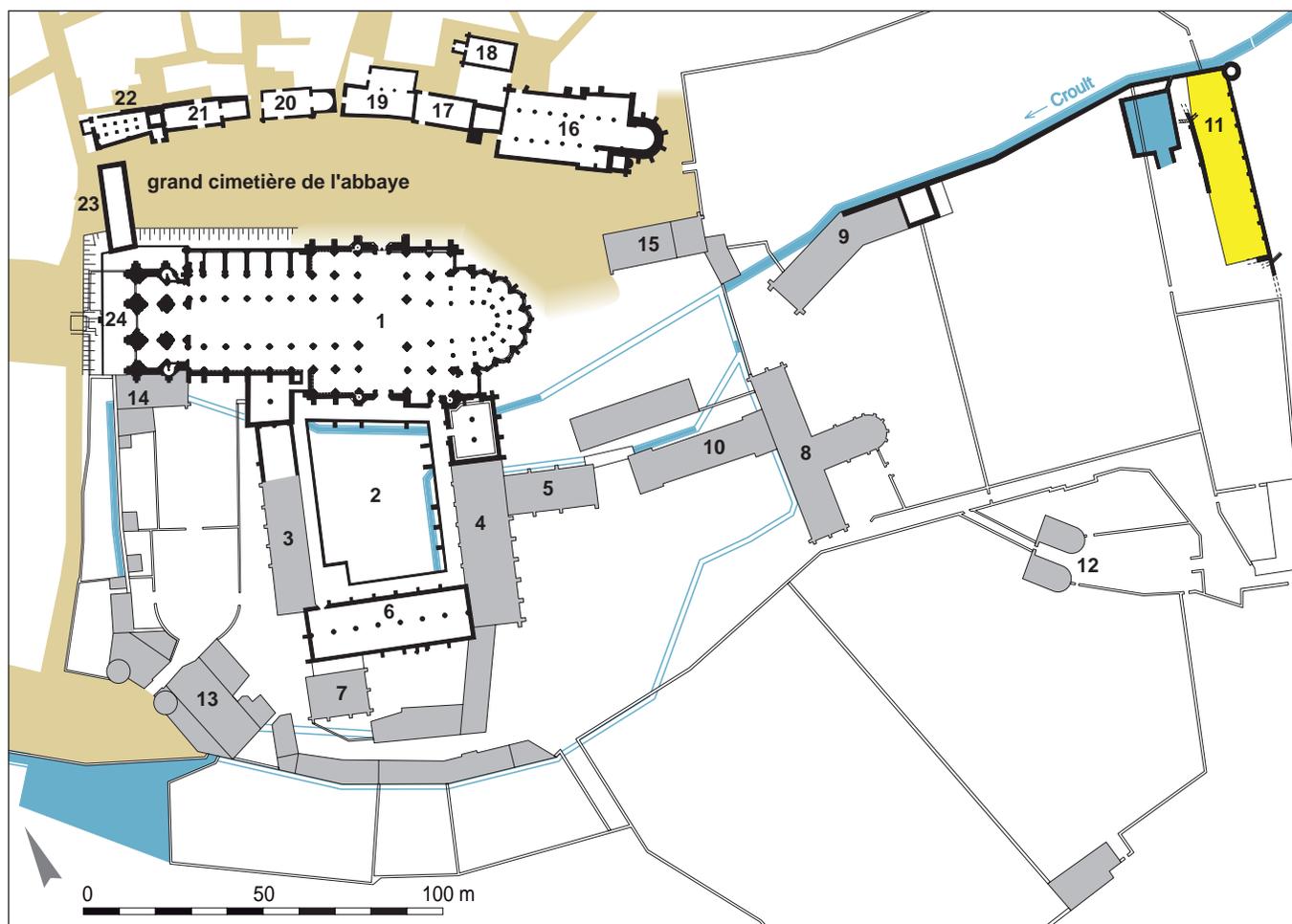


Fig. 31. Saint-Denis, ensemble abbatial médiéval (doc. UASD; infographie J.-P. Marie).

- 1 : église abbatiale et trésor ; 2 : cloître ;  
 3 : hôtellerie ; 4 : aile des moines avec  
 salle capitulaire au rez-de-chaussée ;  
 5 : chapelle Saint-Clément ;  
 6 : réfectoire ; 7 : cuisine ; 8 et  
 9 : infirmeries ; 10 : palais abbatial ;  
 11 : abreuvoir et jeu de paume ;  
 12 : tour de Salut ; 13 : porte de l'abbaye  
 et aumônerie ; 14 : chapelle Saint-  
 Cucuphas ; 15 : logis du grand prieur  
 à l'emplacement supposé de l'ancienne  
 église Saint-Jean ; 16 : canoniale  
 Saint-Paul ; 17 : église Saint-Pierre ;  
 18 : la Madeleine ; 19 : église Saint-  
 Symphorien-Saint-Michel-du-Charnier ;  
 20 : église Saint-Barthélemy ; 21 : église  
 Saint-Michel-du-Degré ; 22 : église  
 Sainte-Genève ; 23 : maison de la  
 Cène ; 24 : parvis et fossé défensif.

Dans sa première phase d'utilisation, cette cour semble avoir entretenu une relation fonctionnelle avec l'abreuvoir pour chevaux mis au jour à l'ouest, devant l'ancienne porte cochère. C'est sans doute au cours de la guerre de Cent Ans que le mur de courtine a été démantelé jusqu'au-dessus de ses trois premières assises de soubassement. Nous pensons plus particulièrement à la période pendant laquelle l'abbaye fut aux mains des Anglais, soit entre 1420 et 1436. C'est précisément dans ce contexte que l'occupant s'est employé à renforcer la défense rapprochée de l'abbaye par la construction d'un certain nombre d'ouvrages de fortification tels que la tour de Salut (Wyss 1996, p. 238) et le pont-levis édifié en façade de l'abbatiale (Wyss *et al.* 2012). Ces travaux durent nécessiter une grande quantité de matériaux, raison suffisante pour démolir l'ancienne courtine, afin de se procurer à moindres frais des pierres de construction. L'archéologie montre que la cour fut rétablie presque aussitôt et sans que son plan ait été véritablement modifié de manière significative. Après avoir éliminé les souches de contrefort qui subsistaient au soubassement, la courtine fut reconstruite. Seule subsistait en place sa première assise dont les pierres de taille, en calcaire de l'Oise, ont dû être récupérées sur une construction qui n'a pas encore pu être identifiée. Parallèlement, l'ancienne clôture et sa porte cochère ont été reconstruites sous la forme d'un mur rectiligne plus étroit.

La seconde phase d'utilisation de la cour n'est guère mieux documentée que la première, principalement en raison de l'exiguïté des surfaces qui ont pu être

investies par la fouille et des bouleversements en profondeur occasionnés par la culture horticole pratiquée à partir du <sup>xvi</sup><sup>e</sup> siècle et tout au long de l'époque moderne. La fouille a cependant démontré que la cour fut dotée à l'est, face à la porte cochère, d'une galerie adossée au mur longitudinal évoquant la configuration d'un jeu de paume (fig. 32). Cette galerie a été identifiée au travers de la tranchée de récupération d'une sablière rectiligne implantée à 2 mètres du mur de courtine. Reconnue sur une longueur de 18 mètres, cette sablière large de 25 centimètres a pu s'étendre jusqu'à un mur adossé au petit côté sud de la cour. Ce mur, implanté de biais, a été doublé, ce qui peut signifier que son élévation jouait un rôle particulier dans l'aménagement de la cour. Mais aucun retour de la galerie n'a pas pu être reconnu. Jusqu'au <sup>xvi</sup><sup>e</sup> siècle, les jeux de paume se présentent souvent sous la forme d'espaces ouverts (Carlier, Bernard-Tambour 2001). Aussi est-il possible que les nombreuses tuiles creuses recueillies dans la tranchée de sablière proviennent du toit de la galerie. Des latrines adossées à la cour, à proximité de la porte d'accès principale, ont pu être liées à ce jeu de paume, mais aucun vestige de leur remplissage ne subsistait. Une seconde porte, ouverte dans le mur latéral nord, donnait sur le canal monastique du Croult.

Le démantèlement simultané du jeu de paume et de l'abreuvoir, daté par un mobilier céramique abondant attribué au <sup>xvi</sup><sup>e</sup> siècle, est cité dans le compte de 1543-1544, mais l'architecture de ce « vieil jeu de palme » reste largement inconnue. Quant à sa date de construction, vers le milieu du <sup>xv</sup><sup>e</sup> siècle, elle demeure hypothétique faute de mobilier associé et de sources écrites supplémentaires. La cour était de forme étonnamment allongée (52 m de long sur 12 m de large). Précisons cependant que son plan est issu de l'évolution des fortifications du monastère. Sur ce point, l'exemple de Saint-Denis n'est guère éloigné d'un grand nombre de jeux de paume aménagés dans des fossés de châteaux et de villes en tirant parti des dispositifs de défense. À en juger par la stratigraphie, le sol du jeu a dû être établi sur un apport de remblai, mais on ne sait de quel matériau ce carreau était fait. Par endroits, il a même dû se trouver au-dessus d'un sol de plâtre reconnu à l'intérieur de la galerie.

Pour ce qui est de l'équipement du terrain de jeu, on pourra s'interroger sur le rôle du mur double, dont l'angle était ouvert en direction de la cour. Son élévation a pu être utilisée à la manière d'un tambour pour influencer sur la trajectoire de la balle ; selon cette hypothèse, la réception du service se serait faite du côté sud, appelé « devers ».

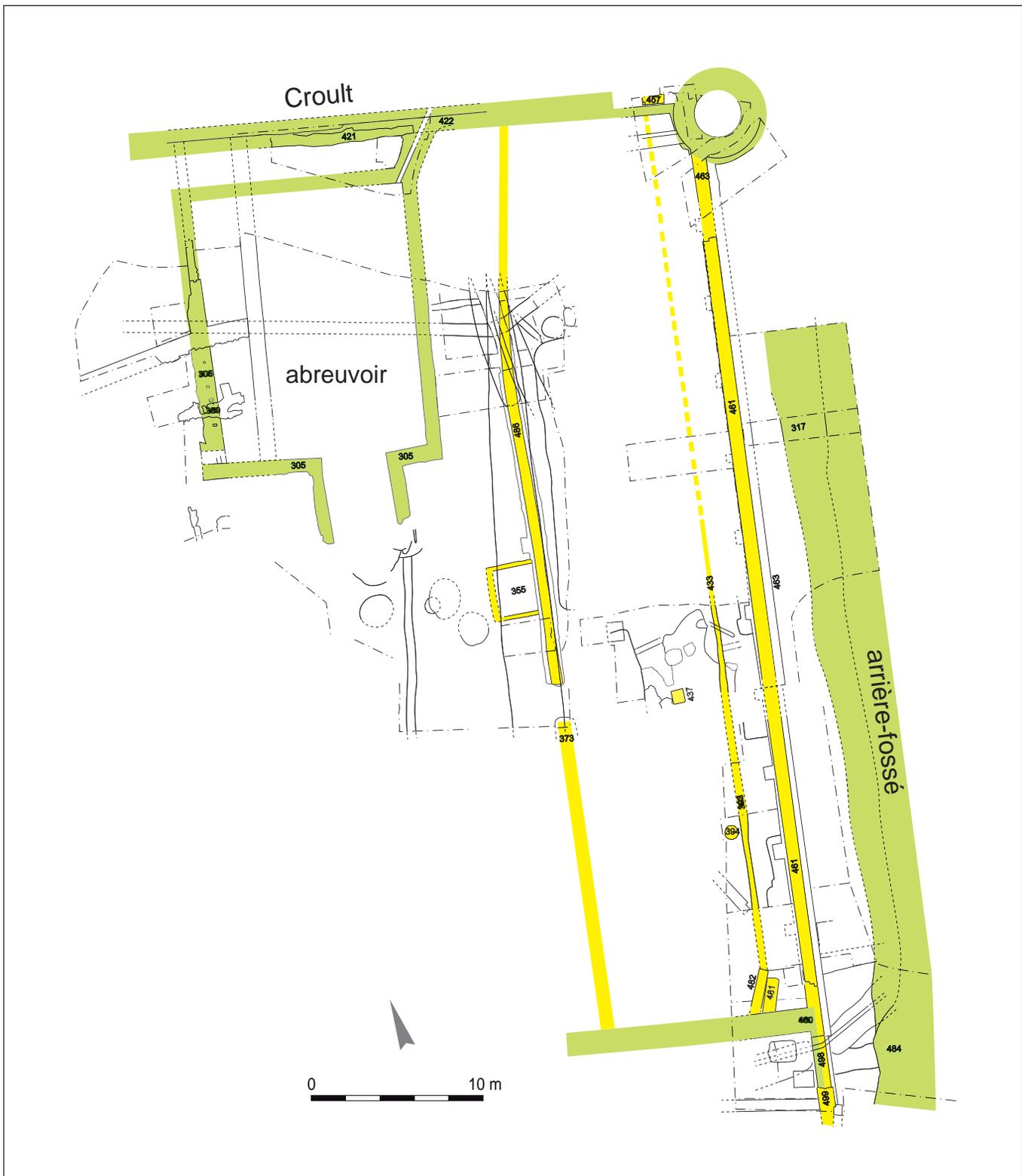


Fig. 32. Saint-Denis, fouille d'archéologie préventive dans le parc de la maison d'éducation de la Légion d'honneur, 2011-2012. Plan de la septième phase d'occupation du site. En jaune, les structures associées au jeu de paume (doc. UASD ; infographie J.-P. Marie et P. Mary).

## Compte de construction d'un nouveau jeu de paume en 1543-1544

Source : Archives nationales, LL 1248 (compte de la commanderie de Saint-Denis), fos 305 vo - 307 (Wyss 1996, p. 164-165).

Cet extrait de compte fait état de paiements effectués et de travaux demandés pour un nouveau jeu de paume en l'abbaye de Saint-Denis. Construit en remplacement d'un ancien jeu de plein air que l'archéologie propose de situer dans une cour à la périphérie du monastère, le nouveau jeu est conçu comme un édifice couvert, doté des aménagements spécifiques d'un terrain de jeu. Les travaux relèvent principalement de la compétence des maçons, dont les murs sont montés en pierre et plâtre. Les charpentiers et menuisiers sont préposés au façonnage des bois de construction, employés pour partie dans la charpente du toit couvert de tuiles et pour partie dans les huisseries et sans doute les galeries, que l'on imagine volontiers à l'architecture de bois. L'achat de plus de 8 000 carreaux en terre cuite destinés à couvrir une surface de 319 m<sup>2</sup> est mentionné. Il a pu s'agir de carreaux carrés de 20 centimètres de côté, un modèle d'usage courant à partir du début de l'époque moderne.

*Mise pour le jeu de palme faict es enfermeries de ceans, en l'an de ce compte.*

*Payé a Guillaume Le Villain, maçon demeurant a Saint-Denis, la somme de 193 l. 16 s. 6 d., pour les ouvrages de son mestier faictz oudit jeu de palme, par parties veriffiees par le voyer, maitre Jehan de La Mare, par quittance dudit, cy.*

*Payé oudit Le Villai, la somme de 32 l. 10 s., pour avoir desmoly les murailles et fondemens du vielz jeu de palme, ensembles les murailles, fondemens et pavé de l'abreuvoirs pres ledit jeu de palme et avoir rendu le lieu tout prest a labourer, par marché et quittance dudit.*

*Payé a Tassin Gobet, la somme de 25 l., pour le tiraige de huit cens de plastre, a 50 s. t. le cent, cy.*

*A Sebastien Hamet, demeurant a Sainct-Denis, la somme de 112 s. 6 d. t., pour 2 muidz et demy de plastre en pouldre.*

*A Christofle Pocquet, maçon, demourant a Sainct-Denis, la somme de 6 d. 15 s. t., pour vente de 3 muyds de plaster a 5 s. t. le muy, par quittance.*

*A Anthoine de La Riviere, marchand, demeurant a Paris, la somme de 57 l. 5 s. 6 d. t., pour le merrien livré pour ledit jeu de palme, par parties veriffiees par ledit voyer.*

*A Lucet Gillon, charpentier, demeurant a Sainct-Denis, la somme de 30 l. t., pour avoir faict la charpenterie du jeu de palme, par marché et quittance.*

*A Guillaume Bommart, cieulx d'aiz, la somme de 4 l. 10 s. t., pour avoir par luy et son fils Syr, six pieces de gros bois en potheaulx et chevrons et aultres pieces de cartelaige par quittance.*

*A maistre François de Larche, notaire a Paris, la somme de 18 l. 11 s. t., pour vente de 5 300 thuilles a 70 s. t. le millier, pour la couverture dudit jeu de palme.*

*A Fleurent Destort, la somme de 7 l. 15 s. t., pour vente de deux milliers de thuilles de Gascourt, pour employer oudit jeu de palme, a 77 s. t. le millier, cy.*

*A Michel Hubert, maistre couvreur, demeurant a Sainct-Denis, la somme de 9 l. t., pour avoir couvert le jeu de palme, par parties veriffiees par le voyer et quittance dudit.*

*A Pierre Le Roux, maitre potier de terre, demeurant a Paris, la somme de 65 l. 12 s. t., pour achapt de 8 milliers 200 de carreau, pour paver ledit jeu de palme a 8 l. t. le mille, par marché et quittance.*

*Oudit Le Roux, la somme de 23 l. 2 s. t., pour l'assiette de 84 toises dudit carreau, a 5 s. 6 d. t. la toize, par marché et quittance.*

*A Denys Voisin, menuisier, la somme de 100 s. t., pour avoir livre 2 huitz neufz pour ledit jeu de palme, et ung aultre une huitz qu'il a reparé pour ledit jeu.*

*A Nicolas Lamesson, demeurant a Sainct-Denis, la somme de 75 s. t., pour avoir noircy ledit jeu de palme.*

*Pour une corde pour ledit jeu.*

*Pour trois barreaux de fer mis a la fenestre dudit jeu de palme pesant 19 livres, a 18 d. t. la livre 18 s. t.*

*Pour deux serrures et quatre verroux 25 s. t..*

*Payé 15 l. t. a plusieurs manouvriers, pour avoir par plusieurs jours porté les pierres oudit jeu, avoir aidé a amené le plastre, le boys et pavé et pour aultres menuz affaires a employer oudit jeu de paulme, cy.*

## Suze-la-Rousse : l'archétype d'un jeu à dedans de la Renaissance dans la Drôme

Guillaume Roquefort, Serge Vaucelle

Situé à 8 kilomètres de Bollène et 39 kilomètres de Montélimar, le château et le jeu de paume (fig. 33) de Suze-la-Rousse dominent le village établi sur la rive gauche du Lez. Classé monument historique depuis 1947, le château a fait l'objet d'études associant l'approche historiographique et la valorisation du patrimoine vitivinicole de la Drôme provençale, sous la forme d'un parcours muséographique inauguré au printemps 2013.

Le plateau rocheux de la Garenne de Suze-la-Rousse (fig. 34) se caractérise par sa vaste étendue boisée de plus de 23 hectares (chêne vert, chêne blanc, buis, pin) comprenant différents types de vestiges : le château, une chapelle, un pigeonnier, une glacière et un jeu de paume, le tout procédant d'une formation multiséculaire (Bois 2012, p. 91-98).



*Fig. 33. Suze-la-Rousse, vue du jeu de paume, vue prise depuis l'est, côté château (G. Roquefort).*



*Fig. 34. Suze-la-Rousse, vue de la Garenne depuis l'est (J. Robert).*

Cet ensemble architectural matérialise au cours du *xvi<sup>e</sup>* siècle la consécration d'une famille, celle des de La Baume-Suze. Le château médiéval de 1143 est l'objet d'une transformation radicale entre 1543 et 1556, notamment au niveau de sa cour d'honneur. Cette dernière se voit parée d'une ordonnance classique à trois niveaux supérieurs composés, adoptant l'ordre toscan au rez-de-chaussée, ionique au premier étage et corinthien (colonnes) au second étage. Rostaing de La Baume, alors évêque d'Orange, était en charge de la maîtrise d'ouvrage. La tradition situe l'édification d'une salle de courte paume dans la Garenne, en septembre 1564, en amont de la visite royale de Charles IX, à la suite de la première guerre de Religion (Jouan 1566). C'est à l'occasion de cette visite que le seigneur de La Baume aurait fait construire « en trois jours » ce jeu de paume, distraction favorite du monarque (Lacroix 1893, p. 108). À cette époque en effet, l'entourage royal consacre une part importante de son temps au divertissement sportif et à la dépense physique, pour lesquels on n'hésite pas à élaborer des espaces réservés aux seules pratiques ludiques (Vaucelle 2009). L'importance de ce jeu est telle que, sous François I<sup>er</sup>, les programmes architecturaux des châteaux et palais de la Renaissance s'accompagnent d'une ou plusieurs aires de jeu, comme l'illustrent les exemples de Blois, Villers-Cotterêts, Fontainebleau, le Louvre, Saint-Germain en Laye... (Carlier, Bernard-Tambour 2001). C'est également le cas du château initial de Versailles construit sous Louis XIII, à proximité duquel une salle de jeu de paume (33 m × 14 m) a été édifée vers 1630 (Dufour 2007).

À Suze-la-Rousse, la salle de jeu dispose encore de ses quatre murs, dits « de bricole » (sud) « de service » (nord), « du dedans » (ouest) et « de grille » (est) (Forbet 1599 ; Hulpeau éd. 1632). Son plan (32,50 m × 10,60 m soit 16 toises × 5 toises) est extrêmement proche de la modélisation présentée en 1555 par Antonio Scaino (cf. fig. 16 p. 28) et répond aux principaux canons des autres châteaux royaux et des maisons particulières contemporaines (Scaino 1555).

Dès son origine, cette salle ne comprenait pas de toiture, mais possédait trois galeries couvertes — caractéristique propre aux jeux à dedans — comme cela s'observait régulièrement en ce milieu de *xvi<sup>e</sup>* siècle<sup>12</sup>. Suze possède ainsi le prototype même des jeux découverts de courte paume à dedans de l'époque moderne, dont il ne reste plus aucun autre exemplaire sur le territoire français, voire l'espace européen (Morgan 1995 ; Gillmeister 1997 ; Bondt 2006).

## Une maîtrise d'œuvre incertaine

Les investigations menées de 2015 à 2020 sur le site de Suze-la-Rousse n'ont pas pu permettre de répondre définitivement à tous les questionnements (Roquefort 2016 ; 2018)<sup>13</sup>. Les historiens qui ont étudié le château se sont régulièrement interrogés au sujet de la maîtrise d'œuvre à l'origine des transformations opérées au *xvi<sup>e</sup>* siècle. Des éléments passés sous silence doivent cependant être évoqués : ils permettent de situer le jeu de Suze au sein d'une génération d'infrastructures sportives dont le tracé originel pourrait être attribué à Sebastiano Serlio.

Natif de Bologne, Serlio (1475-1554) a travaillé à Rome et Venise avant de se rendre à la Cour de France, à la demande de l'entourage de Marguerite de Navarre, sœur de François I<sup>er</sup>. C'est lors d'un premier séjour en France entre 1541 et 1545 qu'il devient « peintre et architecte ordinaire du roi » et se voit confier la réalisation de projets pour les palais royaux (Louvre, Fontainebleau). Soutenu également par Hyppolite d'Este — celui-ci lui commande des plans pour son palais du Grand Ferrare à Fontainebleau (1542-1546) —, Serlio engage la publication

.....

12. Le processus de standardisation des espaces de jeu ne se développe cependant qu'avec la diffusion des sports contemporains et l'influence anglo-saxonne à la fin du *xix<sup>e</sup>* siècle (Elias, Dunning 1994 ; Vigarello 2002 ; Vaucelle 2004 ; McClelland 2007).

13. Voir aussi le rapport de G. Roquefort : « Jeu de paume de Suze-la-Rousse. Renaissance d'un jeu de paume, du chantier de fouilles archéologiques à la mise en valeur d'un site emblématique », projet de groupement d'intérêt scientifique (GIS) « Jeu et sociétés » (2016-2017), janvier 2018.

de son traité d'architecture (Frommel 2002). À l'avènement d'Henri II en 1547, il effectue des déplacements à Lyon où il rejoint Hyppolite d'Este devenu cardinal (pour l'entrée solennelle du roi et de Catherine de Médicis dans la ville de Lyon en 1548), puis dans la vallée du Rhône et en Dauphiné. Installé durablement dans la ville, il accélère la publication de ses sept livres, avant de retourner finir sa vie à Fontainebleau en 1557. Il semble donc que son passage dans le Sud-Est du royaume lui ait permis d'asseoir son influence, moins pour la diffusion de la classification théorique des cinq ordres architecturaux qu'il a définie que pour la « grammaire classique » qu'il contribue à forger — un catalogue d'ornements que les corporations des professionnels du bâtiment vont pouvoir reprendre à l'envi (Gloton 1988). Dans un système très hiérarchisé et relativement personnel (puisque'il s'éloigne de l'autorité vitruvienne et adapte les références antiques), il produit un ensemble de plans pour différentes maisons rurales ou urbaines, demeures de gentilshommes et de princes. Chose remarquable, les résidences les plus prestigieuses dont il dessine les plans possèdent un *giuoco di palla alla francese* — un espace de jeu de balle adapté à la manière française de jouer : au Grand-Ferrare pour Hippolyte, au Louvre pour François I<sup>er</sup> ou à Ancy-le-Franc pour Antoine de Clermont-Tonnerre.

C'est ainsi que le jeu de paume devient un motif architectural nouveau, une référence qui s'impose dans la société de cour. De fait, ses dessins apparaissent comme une codification de cet espace de jeu. L'utilisation quasi systématique de jeux de paume au sein des bâtiments et jardins qu'il dessine, en fait un attribut nouveau, source de prestige pour ces lieux, élément central se répandant dans la société curiale. Les autres trattatistes de l'époque (de L'Orme, Lescot, Gentillâtre, Androuet Du Cerceau) n'ont visiblement pas utilisé cet élément architectural d'une manière aussi récurrente. C'est donc principalement sous la plume de Serlio qu'il est possible de retracer l'évolution du dessin des salles de courte paume en ce milieu de xvi<sup>e</sup> siècle : abandon des « jeux carrés » à deux galeries, disparition des lunes, de l'ais et du petit trou, apparition de la troisième galerie du dedans (Luze 1933). À l'évidence, le dessin du tambour, qui apparaît dans l'œuvre de Serlio vers 1550, devient un élément de datation permettant de mieux cerner les transformations qui ont pu s'opérer.

C'est encore l'influence de Sebastiano Serlio qui apparaît en toile de fond dans le traité de Scaino en 1555. Le *Trattato del giuoco della palla* présente le tracé du jeu de paume édifié au Louvre pour Henri II et dessiné par Serlio, un plan comparable en tout point à ce qu'il est encore possible d'observer à Suze-la-Rousse, de la forme des galeries aux différents éléments du jeu. Les proportions de ces deux espaces sont très proches (36,20 m pour 33,76 m de longueur, 11,90 m pour 10,60 m de largeur), quand les autres salles françaises sont soit nettement plus grandes mais bien antérieures car développées pour une forme plus ancienne de jeu (Blois, Coucy), soit de plus petites dimensions (Anet, Écouen, Chinon, Rennes, Fontainebleau).

Les plans dressés par l'architecte italien auraient-ils circulé jusqu'en Provence ? À défaut de pouvoir attester sa présence à Suze (il réside à Lyon de 1547-1549 à 1553-1554, produit des plans pour Lourmarin et Grignan, se déplace à Roussillon en 1547-1548), nous savons que les travaux de transformation du château médiéval en résidence Renaissance ont été réalisés par « des architectes d'opération originaires de Provence » (Gloton 1979, p. 410). Une main d'œuvre de plus en plus compétente s'était formée sur les chantiers, « capable en particulier d'interpréter correctement [...] les planches des traités nouvellement parus ». Mais elle avait aussi été encadrée par une corporation de maîtres maçons venus de Picardie et installés en Tricastin

dans les années 1500-1550. Leur culture professionnelle s'était établie au sein de chantiers prestigieux menés pour les valois, intégrant la réalisation de jeux de paume de nouvelle facture (principalement Chantilly, Villers-Cotterêts, Folembray, Écouen) (Trézin 2013).

## Une mise en œuvre complexe

Les nombreuses investigations archéologiques menées à l'intérieur et en périphérie du jeu de paume n'ont pas permis d'attester la présence d'une éventuelle occupation antérieure au <sup>xvi</sup><sup>e</sup> siècle. Les seuls témoins exhumés correspondent à la mise en carrière du site, se présentant sous la forme d'une vaste exploitation du substrat rocheux délimité au nord, à l'est et à l'ouest par des bancs verticaux (de 1,25 à 2,09 m de haut) sur lesquels viennent prendre appui trois des quatre murs. Ces bancs sont par ailleurs apparus en plan dans la plupart des sondages ouverts dans l'aire de jeu (fig. 35). Nous sommes donc bien en présence d'une véritable exploitation raisonnée à ciel ouvert — fournissant un volume de matériaux estimé à 247 m<sup>3</sup> — et non d'un simple prélèvement ponctuel visant à produire des matériaux d'appoint destinés à telle ou telle construction.

La mise en œuvre du matériau extrait *in situ*, la molasse, se caractérise par sa rusticité, donnant un bâti hétérogène corroboré par l'usage massif de blocages entre les joints montants (3 à 5 cm), constitués d'éclats de rejet de taille participant au calage, le tout lié au mortier hydraulique (fig. 36). Il n'est utilisé que pour les zones abritées par les galeries courant au nord, à l'est et à l'ouest. Sur la face du parement, seules les traces du pic apparaissent, excluant tout recours à d'éventuels outils destinés à la finition (ciseau, pointerolle...). Cependant, le caractère fruste de cet appareil ne doit pas surprendre, car un revêtement semble avoir été présent dès l'origine, comme le suggère le mur nord conservant un reste d'enduit (10 m<sup>2</sup>). Il fournit des indices sur le type de traitement réalisé sur ce parement destiné à être protégé par l'appentis de la galerie. Le parement ne semble pas avoir reçu de gobetis préparatoire assurant l'accroche mais directement un corps d'enduit, ou renformis, compensant les défauts de planéité qui devaient être importants au vu des moellons mis en œuvre. La partie supérieure de cet enduit ne semble avoir reçu aucune couche de finition.

La mise en œuvre du jeu de paume se caractérise également par l'emploi d'un autre matériau exogène, le calcaire, issu des carrières de Saint-Resstitut situées à 14 kilomètres au nord-est de Suze. Ce matériau est présent sur toutes les élévations, dans des proportions variables en fonction des unités murales. Plus dur et homogène que la molasse extraite du site, il a exclusivement été utilisé dans la production de moellons de type *opus quadratum*, établissant une rythmique rigoureuse conférée par le recours à des carreaux et à des boutisses parpaignes. Malgré l'état sanitaire dégradé de la plupart de ces blocs, il faut noter le souci d'offrir au parement un surfacage soigné par l'utilisation de plusieurs outils — la broche, la pointerolle, le ciseau —, gommant toute trace de la phase d'équarrissage. Si le recours à différents types de ciseau reste concentré sur le mur est, il en est autrement pour la broche ou pointerolle dont les traces n'apparaissent que ponctuellement sur les autres murs. Enfin, d'autres impacts difficilement interprétables pourraient être imputés à une scie ou sciote, dont l'emploi mixte permet de réaliser les opérations de havage ou de débitage des blocs.

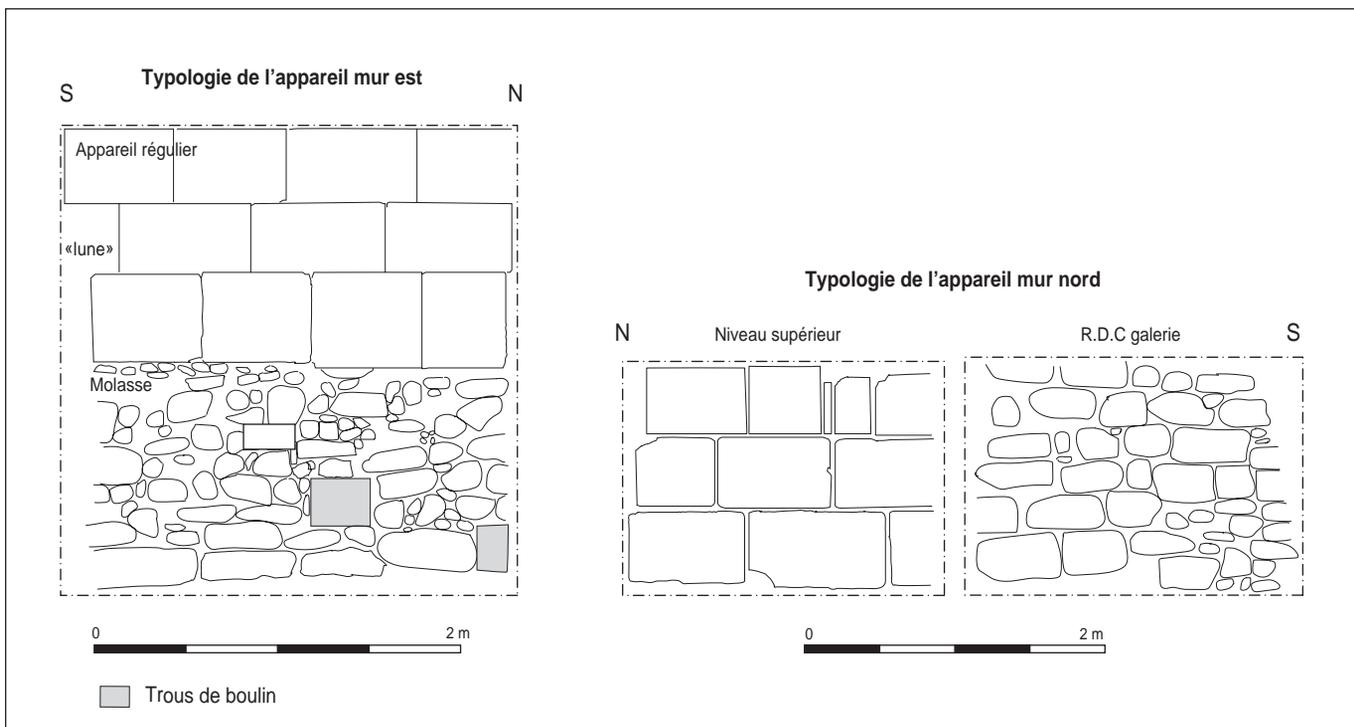
Au niveau du liaisonnement, chaque bloc reçoit sur son lit d'attente une taille en cuvette destinée à recevoir du mortier assurant le liaisonnement avec le bloc

supérieur. Cet ingénieux procédé, qui permet de diminuer la quantité de mortier nécessaire sans qu'il y ait déperdition de cohésion de la maçonnerie tout en limitant la hauteur des joints (moins de 5 mm), assure par ailleurs un lissage uniforme du mur, conforme à la pratique du jeu. Dans le cas contraire, les aspérités occasionnées par des joints débordants auraient fortement perturbé le rebond de la balle ou « esteuf ».



Fig. 35. Bancs horizontaux observés au droit du mur nord (G. Roquefort).

Fig. 36. Typologie de l'appareil (G. Roquefort).



## Les divers aménagements

À l'instar des ouvrages militaires, religieux et civils, la mise en œuvre d'un jeu de paume nécessite la réalisation d'aménagements spécifiques, ici liés à la pratique de l'activité physique. Aux cours des différentes investigations menées sur le site, plusieurs traces de ces aménagements sont apparues sous différentes formes : galeries (traces), dallage, tambour...

Situé à proximité directe du château, l'accès à l'aire de jeu était rendu possible par deux portes, l'une située au nord (fig. 37), de facture modeste, et l'autre à l'est (fig. 38). Cette dernière, de style Renaissance, emprunte le vocabulaire décoratif de la cour d'honneur du château, témoignant ainsi d'une synchronie entre les campagnes de reconstruction de 1543-1556 et de 1564.

Les deux portes débouchaient à l'intérieur sur des galeries couvertes qui mesuraient hors tout 2,10 m à l'est et 1,80 m à l'ouest et dont il ne reste que les traces d'un appentis sur le mur sud (fig. 39). Appuyées sur les murs est, nord et sud, ces galeries recevaient une ossature de bois reposant sur les corbeaux de la partie sommitale. Leur toit, dont la pente (35°) est importante en comparaison de ce qui s'observe aujourd'hui dans les trinquets de pelote basque, était vraisemblablement couvert de planches. Si les types de matériaux utilisés pour les murets de batterie et les piliers délimitant les ouverts — cibles du jeu marquant soit une chasse, soit un point — restent à ce jour à préciser, la forme générale de ces galeries peut évoquer celles du *royal tennis court* (restaurées) de Jacques V d'Écosse au palais de Falkland, où il est encore possible d'observer un « jeu carré » datant de 1539.

Au-dessus des galeries court une ligne continue de trous de boulin de plan carré qui s'égrènent le long de la partie sommitale. Ces trous, dont la finalité nous échappe, auraient pu recevoir un platelage de bois lors de la construction. Aveugles côté jeu et ouvertes côté château, deux niches rompent la verticalité du mur de grille (à l'extérieur du mur est) : elles ont pu accueillir un élément décoratif (armoirie, ronde bosse, bas-relief...) en accord avec le traitement raffiné de la cour intérieure du château Renaissance.

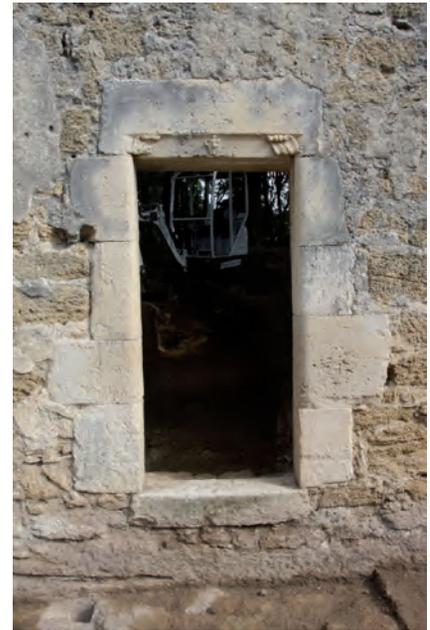
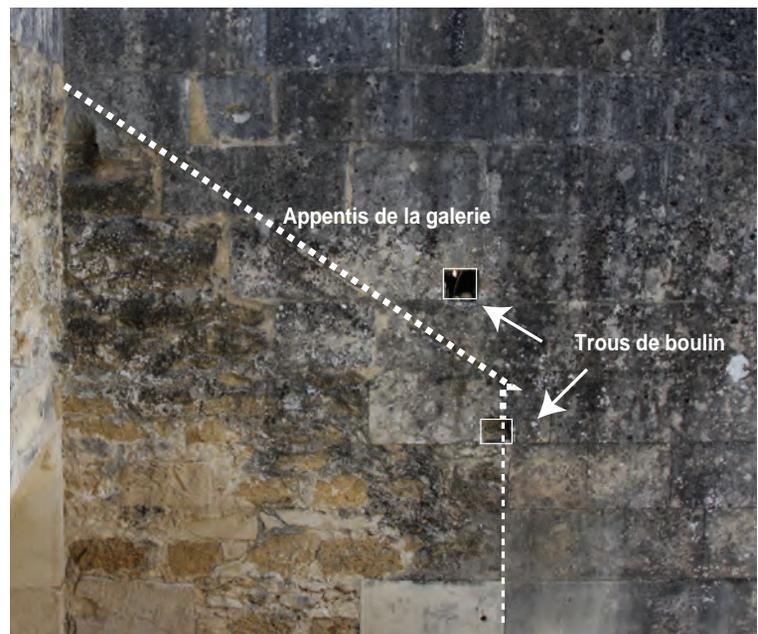


Fig. 37. Vue de la porte nord (G. Roquefort).

Fig. 38. Vue de la porte est, côté château, de facture Renaissance (G. Roquefort).

Fig. 39. Détail de l'appentis situé à l'angle sud-est du mur sud (G. Roquefort).



À l'intérieur des galeries aujourd'hui détruites, de la terre cuite architecturale a été exhumée dans une forte proportion. Elle est majoritairement constituée de tuiles, ainsi que de quelques dalles de sol standardisées (13 m × 26 cm). La présence de ces dernières dans la galerie nord du terrain de jeu suggère que le sol des trois galeries était vraisemblablement recouvert de dalles, dont certaines étaient badigeonnées. Il n'était en effet pas rare que les carreaux et les murs soient teints de rouge, ou assombris à la couleur de « l'ardoise », afin de mieux distinguer la trajectoire de balles blanches pour le jeu. Pour ce faire, on recourait aux pigments d'oxyde de fer, de sang de bœuf ou encore de charbon (Manevieux 1783 ; Bajot 1806 ; Chapus 1854 ; Fournier 1862). Hormis de rares traces de badigeon sur quelques dalles, aucun autre aménagement au sol n'est apparu (lignes de chasse, tracé...). Au niveau de l'ancien carreau, un élément essentiel a cependant été exhumé. Il s'agit d'un drain hydraulique partiellement préservé, appartenant à la même phase chronologique que le reste de l'ouvrage (fig. 40). Avant sa mise au jour, aucun élément en place synchronique avec les élévations n'avait été exhumé. Située en plein centre de l'aire de jeu, cette structure en négatif creusée dans le travertin est constituée de carreaux liés au mortier mis bout à bout et venant tapisser le fond du drain. L'intégralité de cette canalisation devait être couverte de dalles ajourées destinées à évacuer les eaux pluviales à l'extérieur du terrain de jeu. De nombreuses illustrations de ces drains apparaissent dans l'iconographie ancienne, comme c'est le cas dans certaines gravures du XVII<sup>e</sup> siècle dont celle de Brébiette (Forbet 1599).

Ce caniveau est construit à l'aplomb d'ancrages muraux creusés dans le mur sud, suggérant la présence de l'ancien filet de jeu (à l'origine une corde à franges) (fig. 41). À cette période, il arrivait que les deux côtés de l'aire de jeu soient d'inégales proportions, en raison de la diversité des aménagements présents de part et d'autre du terrain (galeries, grille, tambour et ouverts). Cela



Fig. 40. Vue du drain mis au jour au centre de l'aire de jeu (G. Roquefort).

Fig. 41. Vue des ancrages muraux creusés dans le mur sud (G. Roquefort).



garantissait ainsi l'équilibre des chances entre les deux camps. La présence d'autres ancrages, plus à l'ouest, indique que l'aire de jeu (du dedans) a été réduite à une période et pour des motifs qui nous restent inconnus (au XVII<sup>e</sup> siècle, ou au XX<sup>e</sup> pour y jouer au lawn-tennis ?). Les présences du drain et du filet revêtent un rôle essentiel dans le déroulement du jeu, mais également dans certaines activités annexes. Ces éléments sont attachés à un usage ancien qui faisait du jeu de paume un espace ludique dans lequel des activités de pari étaient organisées. C'est au pied du filet, à la verticale du drain et dans un panier, que les mises d'argent étaient déposées au fil des parties.

Les galeries prenaient le jour par les ouverts — sorte de vastes ébrasements ou fenêtres — qui pouvaient le cas échéant être garnis de filets afin de protéger les spectateurs. Toutefois, le grand mur (sud) prend le jour par un oculus, interprété à tort comme une lune (cible dans les formes anciennes de « jeu quarré ») (fig. 42). Avec son riche décor de pétales rayonnants, cet aménagement était dévolu à l'éclairage d'une galerie particulièrement obscure. Le vocabulaire de cet « hagioscope » latéral est proche des éléments décoratifs de la principale porte d'entrée du bâtiment (cannelures, cordon de perles et de pétales). Dès lors, cet oculus pouvait être utilisé comme évent afin de faciliter le retour rapide des esteufs échappés de l'aire de jeu par-dessus les murs. Il donnait en effet accès à la galerie du dedans (ouest). C'est de ce côté du terrain que le serveur engageait afin de lancer la balle en direction des toits du côté devers (est). La fenêtre rectangulaire percée dans la partie sommitale du mur ouest — comparable à une lune telle qu'on en observe au palais de Falkland — ne semble être liée qu'à l'absence d'un bloc de pierre, déposé lors de la construction de la remise agricole au XVIII<sup>e</sup> siècle (fig. 43).

Enfin, notons la présence d'un tambour, contrefort formant saillie au niveau du mur sud-est (mur de bricole) (fig. 44). Il s'agit d'un obstacle qui permettait de dévier le rebond des balles se dirigeant vers une cible importante appelée « la grille » (disparue).

Adossés au jeu de paume sur le versant oriental, plusieurs témoins corroborent l'hypothèse d'un projet inachevé comprenant selon toute vraisemblance un vestibule, ou une « dépouille », à hauteur de l'actuel oratoire (fig. 45). Cette pièce était destinée aux joueurs afin qu'ils puissent endosser la tenue de jeu (caleçon, chemise, bonnet et chaussons de feutre ou de peau) et se reposer entre les parties. Elle faisait donc office de vestiaire et/ou d'entrepôt pour conserver les objets du jeu : raquettes ou battoirs, corbillon contenant les balles, corde ou filet... La communication avec la zone de jeu était facilitée grâce à la porte monumentale. L'existence d'un tel aménagement à proximité d'une aire de jeu de paume peut s'observer sur les planches de l'Encyclopédie (Diderot, d'Alembert 1771, s. v. « Paumier »). Mais cet espace aux allures de ruines abandonnée devait sans nul doute faire partie d'un ensemble architectural comprenant d'autres bâtiments dont la fonction n'a pu à ce jour être identifiée. La présence à l'angle sud-est du jeu de paume d'un départ d'arc et de pierres d'attente situées au niveau du mur nord révèle qu'un prolongement était prévu vers l'est en direction du château. Ce projet global n'a visiblement pas vu le jour au regard des sondages réalisés en 2018.

L'abandon progressif de la salle semble s'amorcer à l'orée du XVII<sup>e</sup> siècle, peut-être avant. Cette résiliation serait à imputer à la noblesse qui délaisse peu à peu cette activité, se passionnant pour d'autres jeux, même si elle continue à assister à des parties de courte paume sous Louis XIV. Mais dans le cas suzéen, la désertion pourrait être liée aux proportions excessives de l'espace ludique, répondant aux impératifs de parties princières ou royales, nécessitant la constitution



Fig. 42. Vue de l'oculus ornant la partie sud-ouest et permettant d'éclairer la galerie ouest (G. Roquefort).



Fig. 43. Vue de la fenêtre de la remise agricole (XVIII<sup>e</sup> s.), considérée à tort comme une lune (G. Roquefort).



Fig. 44. Vue du tambour (G. Roquefort).

Fig. 45. La dépouille (G. Roquefort).



minimale de deux équipes de trois joueurs. Cet état provoque la requalification du jeu de paume en entrepôt agricole, alors que l'ancienne dépouille est transformée en petit oratoire.

### Tentative d'interprétation

L'édification du jeu de paume de Suze-la-Rousse revêt un caractère symbolique incontestable mais propose également une forme matérielle assez inédite, au regard de ce qui avait été jusqu'alors réalisé sur tout le territoire. Sa réalisation répond à un processus ordonné en différentes phases. La première phase a consisté à la mise en carrière de tout le secteur (salle de jeu, dépouille, bâtiments adjacents) afin de libérer le maximum d'espace et d'accueillir l'aire de jeu, tout en fournissant en quantité variable les matériaux destinés à la construction, notamment la base des murs (est, ouest, sud). Ce choix stratégique présentait l'avantage de réduire les coûts de transport et de gagner du temps. La seconde étape résidait dans la mise en œuvre de l'élévation. Celle-ci était grandement facilitée par un front de carrière large (est), créant par ailleurs une rupture de pente importante. Si l'élévation, aujourd'hui toujours visible sur plus de 4 mètres de hauteur, ne constitue pas de réelle complexité quant à sa mise en œuvre, il semble en avoir été autrement concernant le traitement de la face du parement, dépourvue de toute aspérité, prévenant ainsi le rebond inopiné des pelotes. La présence de ce front de carrière a naturellement favorisé la réalisation de fondations superficielles — étalon retenu par la maîtrise d'œuvre —, en raison notamment de la qualité de l'assise capable de reprendre les charges du bâtiment.

Au-delà de cette dimension formelle, l'ouvrage apparaît comme marqueur spatial d'une identité intimement liée à la manifestation du pouvoir, comme cela a été évoqué plus tard pour le XVIII<sup>e</sup> siècle par Jean-François Blondel avec la notion de convenance (Grignon, Maxim 1995). Ainsi, cette maison de jeux doit-être appréhendée comme une réponse aux exigences de l'étiquette royale,

à l'approche de la venue de Catherine de Médicis et du jeune Charles IX en 1564. En outre, l'espace de jeu de balle et de raquette peut avoir été complété par d'autres espaces ludiques — aujourd'hui disparus — autour du château Renaissance transformé en demeure d'agrément (jeux de boules, de longue paume ou de palle-maille avec labyrinthe végétal, terrasses ou jardins à l'italienne). Il s'inscrit dans le cadre idyllique d'une résidence princière, un modèle qui va présider au développement des jeux de société dans les maisons académiques du siècle suivant.

La restructuration en profondeur du château de Suze s'inscrit dans cette manifestation édilitaire, à l'initiative de Rostaing de La Baume « pour le compte de son frère Guillaume, puis de son neveu François » (Guillaume 1995). Ces travaux commencés en 1543 ne s'achèvent que vers 1556. À cette restructuration fait suite l'édification du jeu de paume et de sa dépouille, formant un tout cohérent inédit (Trézin 2013b). Le vocabulaire décoratif présent sur les ouvertures (portes, larmier, oculus) et le module de l'appareil (grand mur, tambour, aire de jeu, façade est) témoignent d'une probable synchronie entre les deux ouvrages. Pourtant, les études historiques sur le château ou sur l'architecture Renaissance en Provence passent sous silence la présence du jeu de paume dans la garenne du château (Géebelin 1927, p. 171-172 ; Guillaume 1995 ; Babelon 1989, p. 476-478 ; Gloton 1979, p. 410).

Si aucune source ne permet de proposer avec certitude la date de la fondation du jeu de paume, il n'est pas exclu que celle-ci soit légèrement antérieure à ce qui est fréquemment évoqué. Le jeu de Suze-la-Rousse pourrait donc avoir été construit entre 1550 et 1556 et avoir fait l'objet de reprises ponctuelles plus tardives — menées « en trois jours » selon la légende — dans le cadre de la venue de la Cour royale à Suze-la-Rousse le 21 septembre 1564.

## Les jeux de paume des jardins du château royal de Blois

Didier Josset, Élisabeth Latrémolière

De récentes recherches archéologiques préventives permettent de porter un regard neuf sur deux édifices en dévoilant un peu de leur matérialité replacée dans leur contexte topographique et historique.

### Contextes topographique et historique

Les jardins du château contemporains des jeux de paume procèdent de travaux d'aménagements réalisés aux <sup>xv</sup><sup>e</sup> et <sup>xvi</sup><sup>e</sup> siècles. Ils sont situés à l'extérieur des fossés de la ville, sur le coteau de la vallée de l'Arrou, au sud d'une voie, aujourd'hui la rue du Pont-du-Gast, dont le tracé jusqu'aux années 1970 suivait un axe différent (fig. 46). Du fait de la configuration en pente du terrain, les jardins sont divisés en deux parties de niveaux distincts, séparées par un premier mur de terrasse : jardin bas (fig. 46 : A) et jardin haut (fig. 46 : B) (fig. 47 et 48).

À partir de 1499, l'aménagement du jardin bas nécessite la construction d'un second mur de soutènement (fig. 46 : m) au-dessus du jardin de Bretonnerie (fig. 47 et 48 : h) du <sup>xv</sup><sup>e</sup> siècle, encore visible à l'ouest de l'église Saint-Vincent du <sup>xviii</sup><sup>e</sup> siècle, et des travaux de terrassement pour niveler la pente. Ce mur est

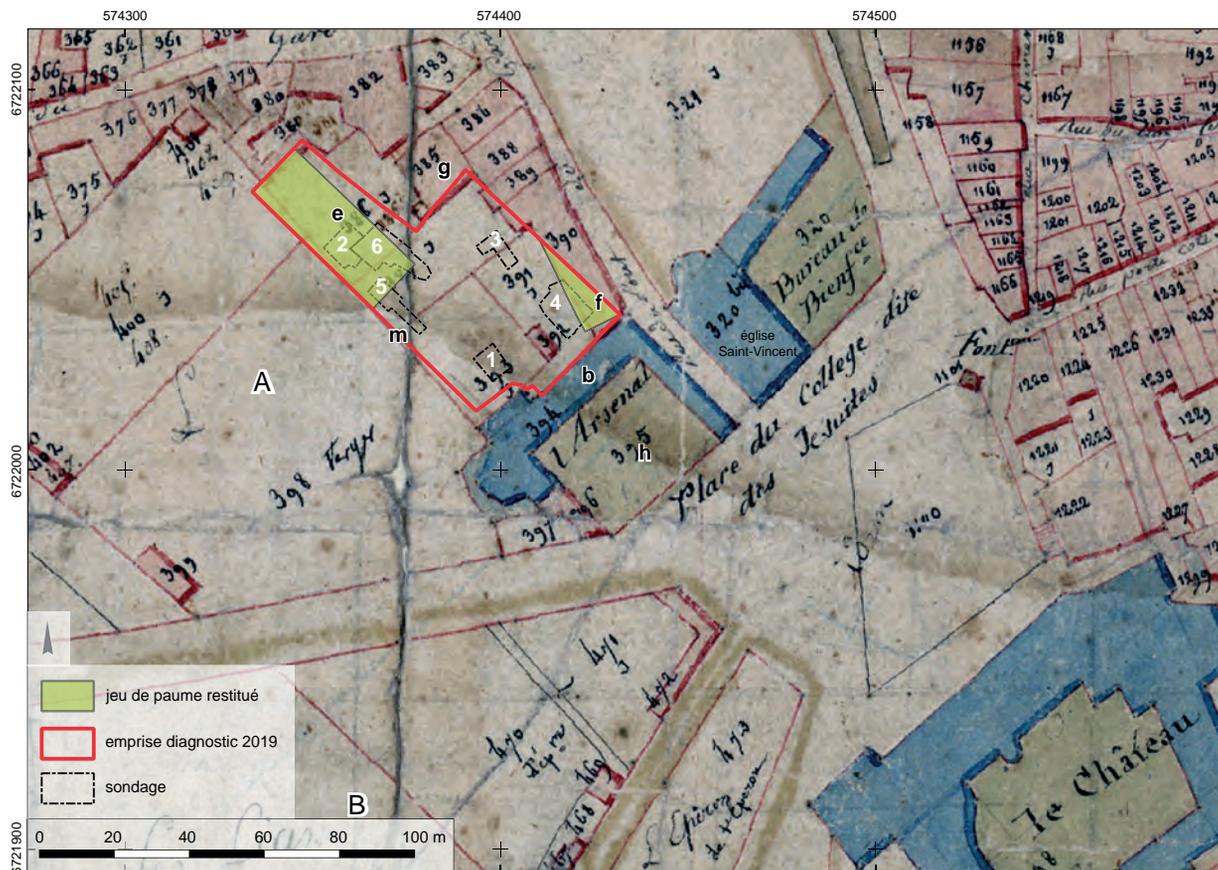


Fig. 46. Localisation du diagnostic archéologique sur le fond du cadastre dit « napoléonien » de Blois de 1810 (section A1), avec l'implantation des sondages et des emprises restituées des jeux de paume des jardins du château royal ; éléments de topographie historique signalés par des lettres sur fond blanc (ADLC, 3P2/18/2 ; D. Josset / Inrap).

désormais complètement dégagé et visible au nord du pavillon de l'Orangerie (fig. 46 : b).

Les gravures réalisées par Androuet Du Cerceau vers 1576 nous montrent les deux jeux de paume du château de Blois construits dans les jardins bas (fig. 47 et 48). Les jeux dessinés par Androuet Du Cerceau se présentaient comme deux jeux découverts bordés de galeries, où l'on pratiquait la courte paume. Les comptes de menus plaisirs du roi les nomment d'ailleurs le « grand » (e) et le « petit » jeu de paume (d), cette différence de taille étant d'ailleurs très nette sur les gravures d'Androuet Du Cerceau. Situés derrière l'orangerie, ils sont mentionnés l'un en 1508 et l'autre avant 1530 ; ils furent sans doute construits en même temps que les jardins : on les appelait les « jeux de porte-Côté<sup>14</sup> » (Lesueur 1905, p. 55). Le plus petit, en rive de la rue, était appelé « jeu de Roddes<sup>15</sup> ». Le grand jeu de paume figure seul sur la vue cavalière de la ville de Blois de Tassin de 1634, le long du second mur de soutènement (fig. 49) (fig. 50 : m). Le petit jeu de paume était mitoyen du pavillon de l'Orangerie, le long de la rue du Pont-du-Gast.

Le grand jeu de paume passa longtemps aux yeux des voyageurs pour le plus beau et le plus grand jeu de paume de France. Just Zinzerling (Jodocus Sincerus), philosophe originaire de Thuringe qui voyagea en France de 1612 à 1616, décrit en ces termes le grand jeu de paume du château : « On voit aussi en ce lieu un jeu de paume couvert comme il n'y en a guère, puisqu'il a cinquante-sept pas de long sur vingt de large<sup>16</sup>. Il passe pour le plus grand de toute la France, mais j'ai entendu dire la même chose de celui de Saint-Germain. » (Zinzerling 1859 ; Guignard 1999). Un peu plus tard, vers 1644, Elias Brackenhoffer, de passage

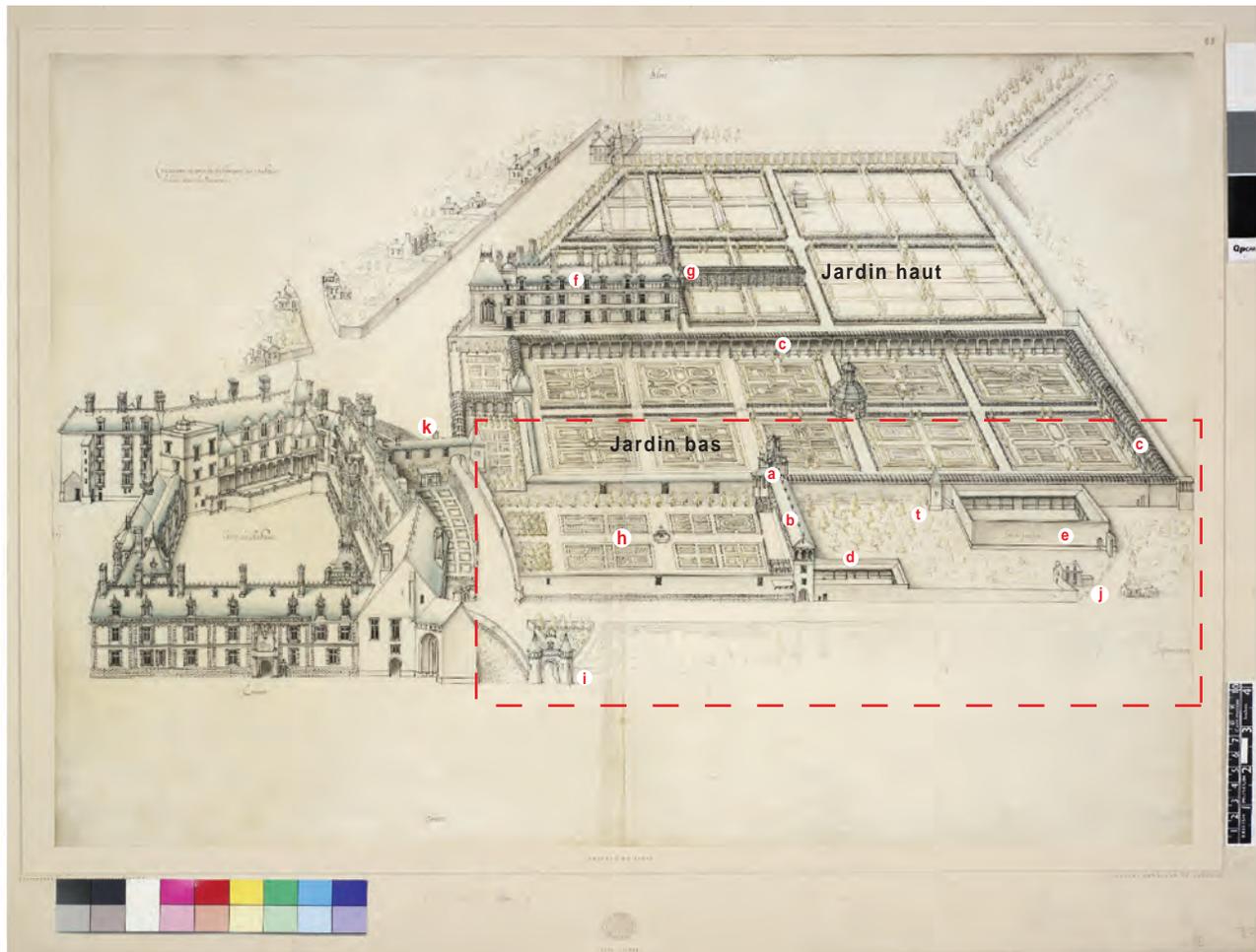
14. Archives nationales (AN), KK 100, 2<sup>e</sup> partie, fo 25 ro.

15. Cartulaire de la chambre des comptes de Blois (16 juin 1515), AN, KK 897, fo 299 ro.

16. Converties avec un pas de 0,625 m, ces dimensions sont respectivement de 35 mètres et de 12,50 m. Comparées aux données de terrain, ces indications reviennent à reconnaître des données dans œuvre, qui définissent assez précisément les dimensions de l'aire de jeu.



Fig. 47. Plan général de l'emprise du diagnostic rapportée sur le plan des jardins de Jacques Androuet Du Cerceau, vers 1576 (Androuet Du Cerceau 1576-1579 DR ; DAO S. Bryant / Inrap)



- a : Pavillon Anne de Bretagne
- b : Bâtiment de l'Orangerie
- c : Galerie en berceau de charpente
- d : Jeu de paume de Louis XII ?
- e : Jeu de paume d'Henri II
- f : Logis neuf de Charles IX
- g : Grande fontaine sous tonnelle
- h : Ancien jardin de la Bretonnerie
- i : Porte de la ville
- j : Maison dite du jardinier ?
- k : Galerie des Cerfs
- t : Pavillon, tour d'escalier

Emprise approximative du diagnostic



Fig. 48. Plan général de l'emprise du diagnostic rapportée sur la vue des jardins depuis le sud-est de Jacques Androuet Du Cerceau, vers 1576 (Androuet Du Cerceau 1576-1579 DR ; DAO S. Bryant / Inrap)



Fig. 49. Encadré de rouge, le grand jeu de paume figurant sur la vue cavalière de la ville de Blois en 1634 (extrait de C. Tassin, ADLC, 33Fi519).

à Blois, notait dans son journal : « On prétend qu'il y avait ici autrefois le plus beau et le plus grand jeu de paume de France, mais depuis un certain temps il a été démoli... » (Brackenhoffer 1925 ; Guignard 1999).

Le grand jeu permettait d'accueillir des parties de six ou huit joueurs comme on aimait les pratiquer alors (Carlier, Bernard-Tambour 2001, p. 127).

Autour de la terrasse, les galeries couvertes en charpente étaient destinées aux spectateurs. Trois galeries figurent sur les gravures d'Androuet Du Cerceau. La ligne de corbeaux qui subsiste dans le mur de soutènement (fig. 50 : m) matérialiserait le haut de l'auvent qui recouvrait la galerie principale sud-ouest (fig. 51). Au-dessus de celle-ci, la partie inférieure d'une fenêtre Renaissance encore conservée atteste que l'on pouvait voir les joueurs depuis le jardin bas (fig. 52).

On accédait du jardin bas ou grand jardin dans le jeu de paume par un pavillon contenant un escalier (fig. 47 et 48 : t) et par une galerie descendant de ce pavillon au jeu. La porte par où l'on pénétrait dans le pavillon est toujours visible : depuis

Fig. 50 (à gauche). vue générale vers le sud-est de la plate-forme haute avant intervention : à l'extrémité du terrain, le pavillon de l'Orangerie (b), à gauche, l'église Saint-Vincent et à droite, le mur de soutènement (m) (D. Josset / Inrap).

Fig. 51 (à droite). vue générale vers le nord-ouest de la plate-forme haute avant intervention : sur la gauche, le mur de soutènement (fig. 50 : m) du jardin bas (fig. 46 : A) mis en place par Louis XII, avec l'alignement des corbeaux que l'on associe au grand jeu de paume (fig. 47 et 48 : e) (D. Josset / Inrap).





Fig. 52. Fenêtre Renaissance au-dessus des corbeaux dans le grand mur de soutènement (fig. 50 : m) (D. Josset / Inrap).

Fig. 53. La porte d'accès à la tour d'escalier (fig. 47 et 48 : t) est aujourd'hui rebouchée (encadrée de pointillés). Ses piédroits et son linteau sont conservés en haut du grand mur de soutènement (fig. 50 : m) au pied duquel est visible le sondage 5 (D. Josset / Inrap).



le jardin bas, il s'agit d'une arcade encadrée de deux pilastres cannelés à chapiteaux corinthiens ; depuis le terrain, la porte se trouve en haut du mur de soutènement (fig. 53).

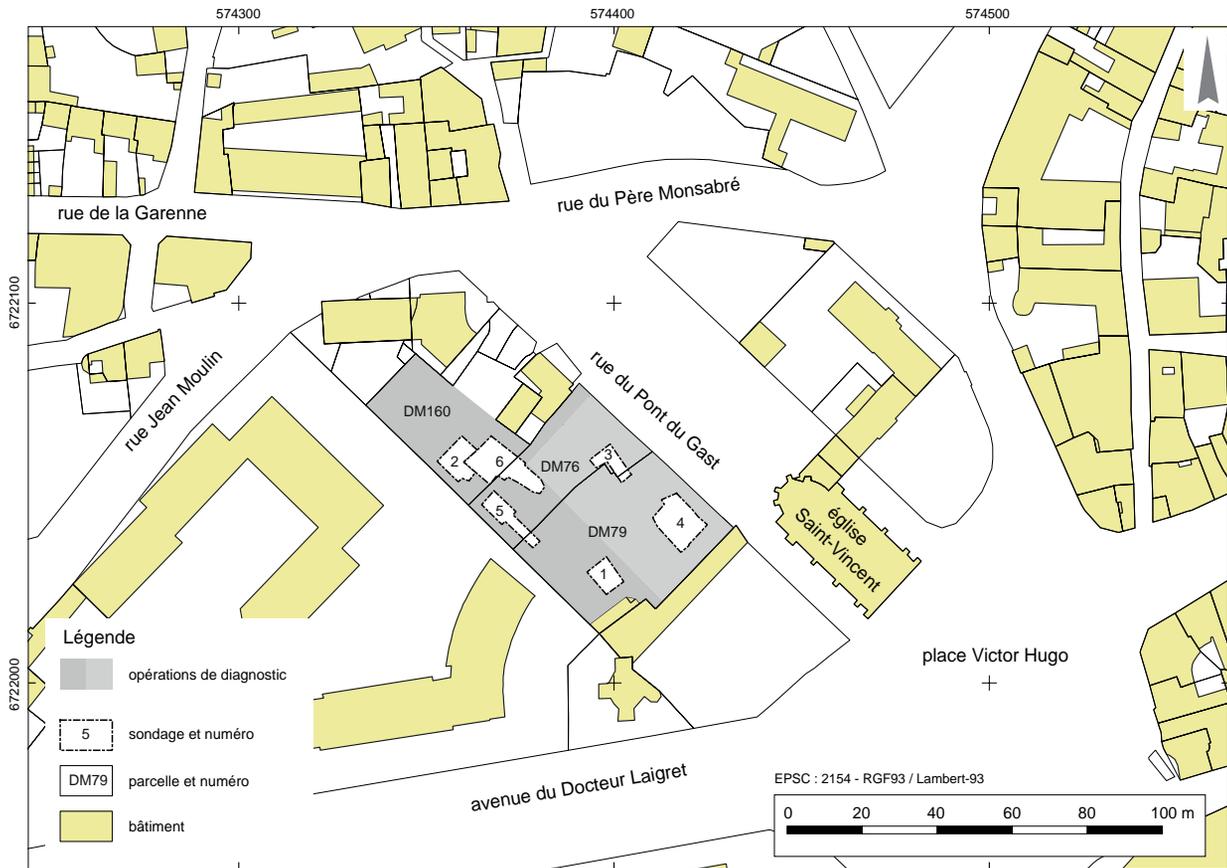
Deux logis avaient été construits pour les gardes des deux jeux. Les comptes de 1530 rappellent les noms de Jehan le Pauvre, garde du jeu de Roddes (le plus petit), de Nicolas Rougier, d'Antoine Mabon et de Marion Finecte<sup>17</sup> (Lesueur 1905, p. 56). Comme à Fontainebleau et au Louvre, on avait donc à Blois un grand et un petit jeu de paume, chacun tenu par un gardien chargé de leur entretien. La maison représentée sur les images de Androuet Du Cerceau (fig. 47 et 48 : j) pourrait éventuellement, du fait de sa proximité avec les jeux de paume, correspondre à l'un de ces deux logis. Il s'agit là du seul indice qui permette de localiser un de ces édifices. Le déclin que connut Blois après la mort de Henri IV accéléra la ruine des jeux et les derniers vestiges furent aliénés en 1688 (Lesueur 1905, p. 153).

### Les données archéologiques

Deux opérations de diagnostic archéologique ont été réalisées par l'Inrap du 26 février au 29 mars 2019<sup>18</sup> (Josset *et al.* 2019). L'espace étudié s'étend

.....  
17. AN, KK 100, 2<sup>e</sup> partie.

18. Préalables au réaménagement des espaces publics attenants à l'extension d'un axe commerçant Saint-Vincent, rue du Pont-du-Gast, rue de la Poste et rue Gallois.



sur une emprise globale de 3146 m<sup>2</sup>, de la base du coteau méridional de la vallée de l'Arrou, le long de la rue du Pont-du-Gast, à la partie médiane du versant aménagée en terrasse. Le terrain naturel est représenté par les marnes et calcaires de Beauce, puis les limons des plateaux venant en recouvrement.

Six sondages mécaniques ont couvert une superficie globale de 486 m<sup>2</sup> (fig. 54). Malgré leur caractère partiel, les informations recueillies permettent une première évaluation archéologique des jeux de paume de jardins royaux. Le petit jeu de paume a été étudié dans le sondage 4, où ces vestiges ont été reconnus en bas de pente sur une superficie de 30 m<sup>2</sup> (fig. 55). Deux sondages ponctuels réalisés dans les maçonneries et dans les sols de l'édifice ont été fouillés manuellement sur 3,65 m<sup>2</sup>, jusqu'au substrat calcaire. Le grand jeu de paume a été identifié sur une plate-forme située à mi-pente dans les sondages 5 et 6 sur environ 41 m<sup>2</sup>. Un sondage ponctuel a fait l'objet de la fouille complète de structures et de sols sur 2,20 m<sup>2</sup>. On dispose de nombreuses coupes pour analyser les aménagements et les replacer dans le contexte général d'évolution du site. L'emprise supposée de l'aire de jeu a été appréhendée dans des sondages mécaniques destructeurs réalisés dans les sondages 2 et 6 sur 64 m<sup>2</sup>.

Fig. 54. Localisation des opérations de diagnostic archéologique sur le fond du cadastre de Blois avec l'implantation des sondages (D. Josset / Inrap).

### Premier état documenté du petit jeu de paume

La construction de l'édifice débute par la mise en place du mur F.46, qui est conservé sur une longueur de 10 mètres (fig. 56 et 57). La maçonnerie est interrompue à son extrémité nord par la tranchée de récupération F.66 (fig. 58) ; au sud, elle se poursuit au-delà du sondage. Les fondations (US.865,

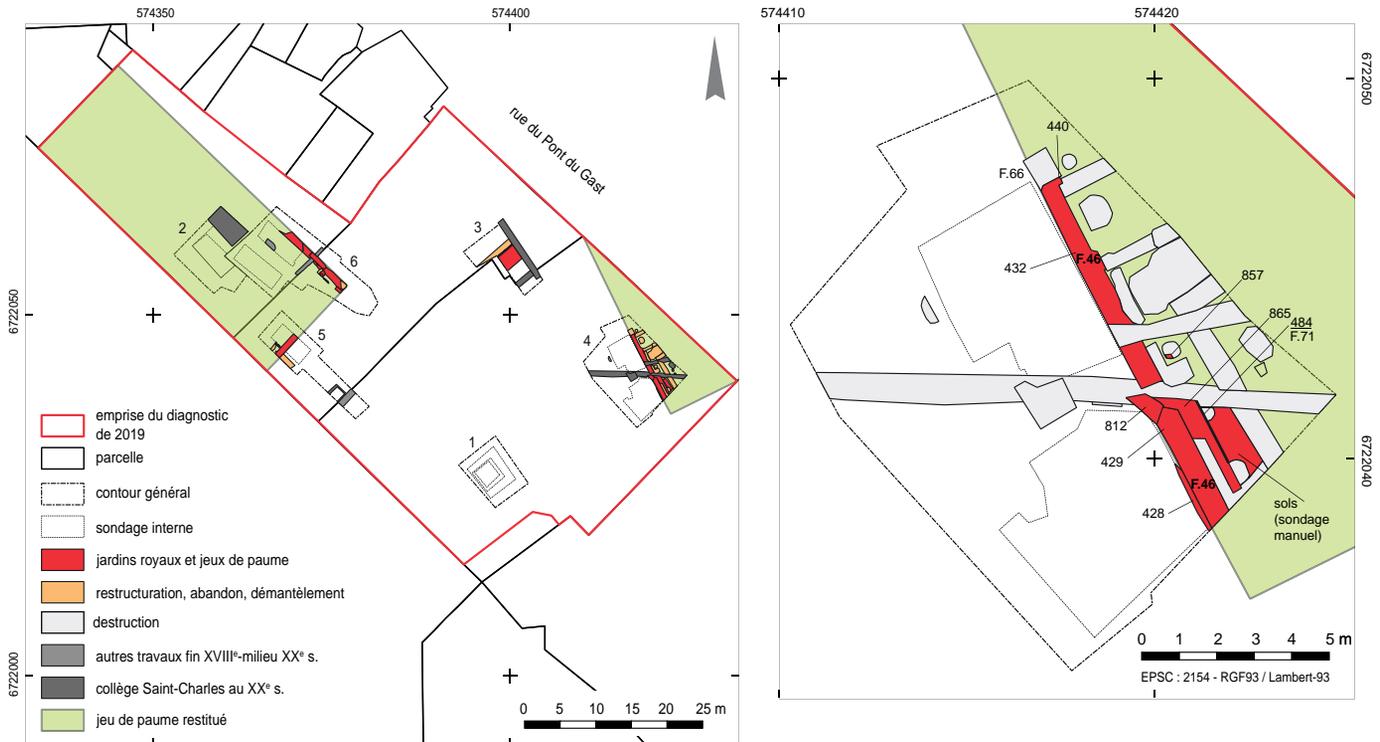


Fig. 55. Plan de masse des vestiges modernes et contemporains du diagnostic archéologique sur le fond du cadastre de Blois (D. Josset / Inrap).

Fig. 56. Plan des vestiges de la phase de construction et des premières réfections du petit jeu de paume (premier état supposé) mis au jour dans le sondage 4, sur le fond du cadastre de Blois (D. Josset / Inrap).

812) sont installées dans une tranchée étroite où elles reposent partout sur le substrat calcaire (fig. 59). L'existence d'une semelle de fondation est attestée sur la portion méridionale du mur F.46. Plus débordante et large à l'est, de près de 56 centimètres (US.865), elle est composée d'un blocage d'éléments calcaires liés avec un mortier de chaux gris-jaunâtre. Les blocs sont recouverts d'un lit de mortier qui forme un niveau de plan d'attente pour l'élévation (US.429=432). L'élévation est conservée sur une hauteur maximale de 82 centimètres, pour une largeur d'environ 65 centimètres. Elle est constituée d'un blocage de même composition que les fondations. Le parement extérieur (US.429=432), à l'ouest, est conservé sur cinq à six assises de blocs calcaires sommairement équarris. Le parement intérieur est fait de pierres de taille de tuffeau d'une quinzaine de centimètres d'épaisseur (US.430=431-440) (fig. 58 et 59). Sous le parement, la face du mur est brute. Comme le parement ne repose pas directement sur la semelle de fondation et qu'aucune trace franche d'arrachage n'est identifiable en dessous, deux hypothèses non opposables entre elles pourraient expliquer cela. La première supposerait que la limite marquée entre la base du parement et la maçonnerie brute corresponde au niveau du sol intérieur. Dès lors, en l'absence de celui-ci, cette proposition impliquerait que le sol ait été détruit par des aménagements postérieurs. En seconde hypothèse, la base de la maçonnerie aurait été masquée par un aménagement aujourd'hui disparu (F.71) (fig. 60 et 62). Celui-ci aurait longé le pied du mur sur une largeur de 55 centimètres, distance à partir de laquelle se développe le plus ancien sol identifié dans l'édifice. Le sol est formé d'une chape maçonnée (US.487) sur laquelle reposait un revêtement en carreaux de terre cuite entièrement récupéré (US.486). La chape est composée d'un lit de carreaux et surtout de tuiles à crochets fragmentaires (fig. 62). Le lit de pose qui la recouvre est un mortier de chaux très dur, dans laquelle les empreintes de carreaux carrés sont difficilement

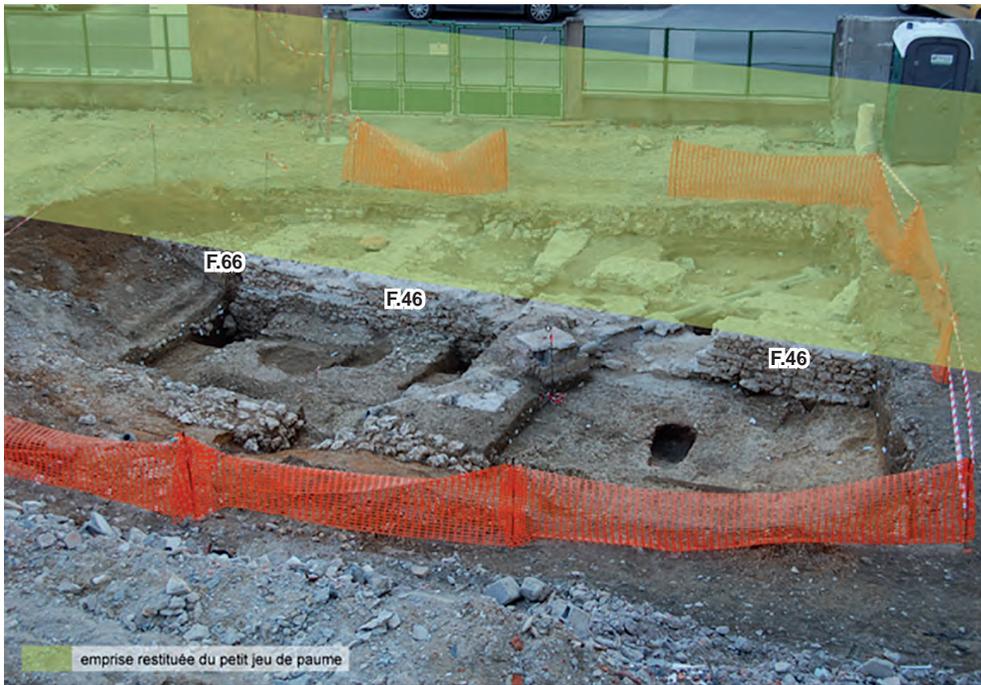


Fig. 57. Vue générale vers le nord-est du sondage 4 en fin d'opération : mur gouttereau F.46 du petit jeu de paume et restitution de l'emprise au sol de l'édifice (D. Josset / Inrap)

Fig. 58. Vue vers le sud-est du sondage 4 après premier décapage et nettoyage : cave en appui contre le mur F.46 et délimitée par les murs F.51 et F.49 ; mire de 1 mètre (D. Josset / Inrap)



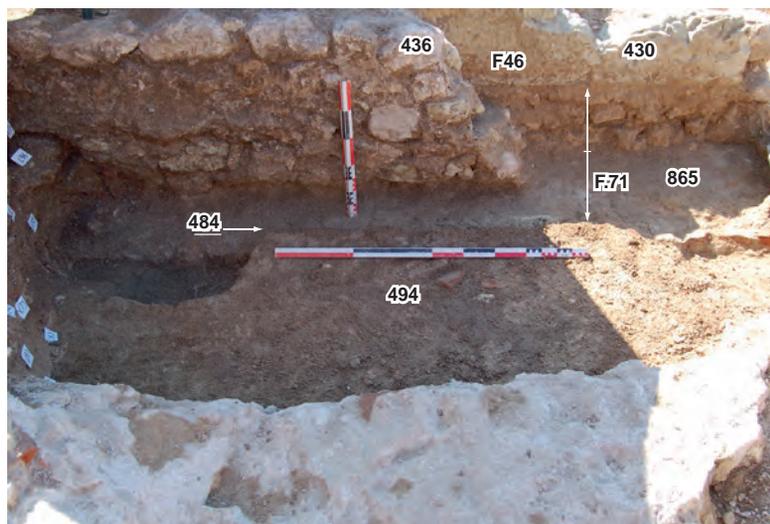


Fig. 59 (à gauche). Vue vers le sud-est du mur F.46 dans le sondage 4, après démontage partiel de la maçonnerie ; mires de 0,50 et 1 mètre (D. Josset / Inrap).

Fig. 60 (ci-dessus). Vue vers le sud-ouest du mur F.46 dans le sondage 4, après démontage partiel de la maçonnerie US.436 : parement en tuffeau US.430 ne descendant pas jusqu'à la semelle de fondation ; remblai US.494, au premier plan, qui supportait les premiers aménagements de sol attribués au jeu de paume ; mires de 0,50 et 1 mètre (D. Josset / Inrap).

Fig. 61 (à gauche). Détail des empreintes de carreaux sur le reste de sol US.486 dans le sondage 4 ; mire de 0,20 m (D. Josset / Inrap).

Fig. 62 (à droite). Vue zénithale (nord-est en haut) de la préparation de sol US.487 après fouille du sol US.486 dans le sondage 4 : les fragments de tuiles sont bien alignés sur la limite rectiligne (US.484) du fait F.71, ce qui accrédirait la contemporanéité des aménagements ; mire de 1 mètre (D. Josset / Inrap).



lisibles (fig. 61). Leurs dimensions sont comprises entre 14,5 et 17 centimètres de côté. Les éléments de datation issus du premier état connu de construction sont les terres cuites architecturales et un petit lot de céramique datable d'un *terminus post quem* au XVI<sup>e</sup> siècle.

Le mur F.46 représente le grand mur gouttereau sud du petit jeu de paume. L'édifice était implanté parallèlement à l'ancien tracé de la rue du Pont-du-Gast (fig. 57). La distance qui sépare la face extérieure du mur F.46 et la voie est estimée entre 11 et 13 mètres, ce qui correspondrait à la largeur du pignon du jeu de paume. Cette mesure est proche de la largeur de 36 pieds préconisée par Garsault (Garsault 1767, p. 1).

À cette étape de la recherche, et du fait de leur aspect lacunaire, les aménagements intérieurs observés sont malaisés à interpréter. En effet, comme on l'a vu, les vestiges donnent lieu à plusieurs hypothèses, qui d'ailleurs pourraient révéler différents états de construction. Pour ce qui semble être le plus ancien, le sol en carreau pourrait correspondre à celui d'une galerie. Le fait F.71 témoignerait par conséquent d'un aménagement intérieur bas pratiqué dans cet espace, comme une étroite estrade en bois courant le long du grand mur. La largeur de la galerie dans œuvre mesurerait 1,30 m au minimum. Si l'on suit ce schéma d'organisation architecturale, l'aire de jeu n'aurait quant à elle pas été directement appréhendée lors du diagnostic. Cette hypothèse porte crédit aux gravures d'Androuet Du Cerceau, qui montrent précisément une galerie accolée contre le mur arrière de l'édifice (fig. 47 et 48).

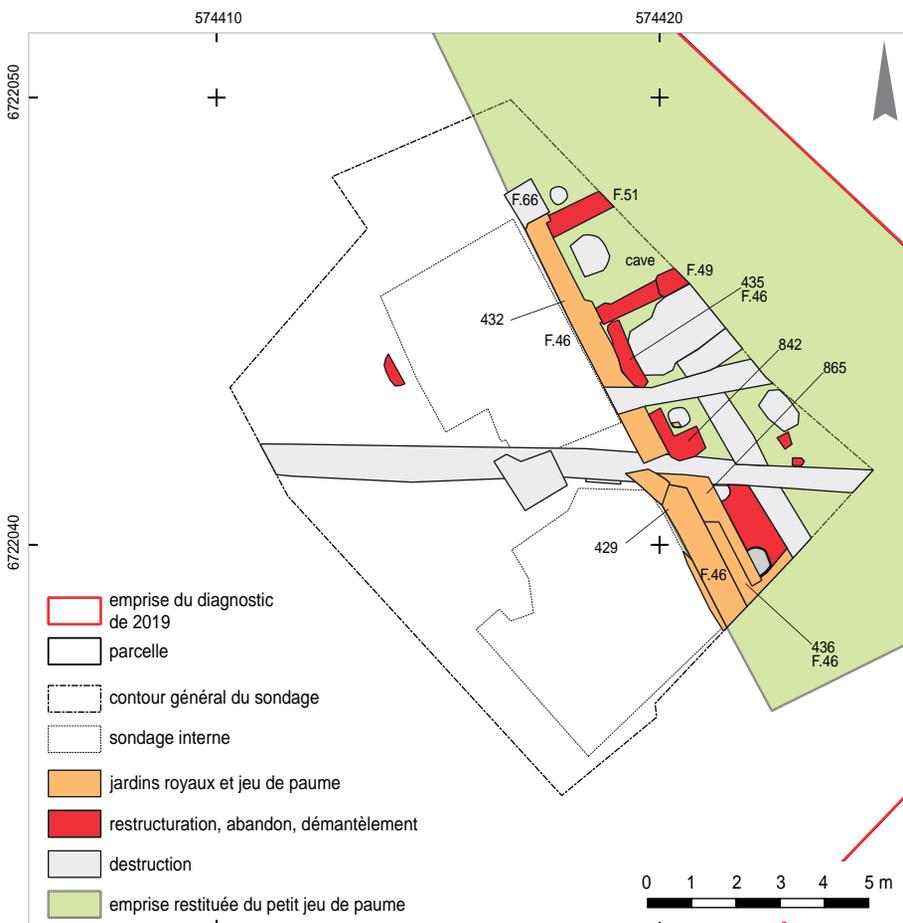


Fig. 63. Plan des vestiges des phases de transformations fonctionnelles du petit jeu de paume (deuxième et troisième états) mis au jour dans le sondage 4, sur le fond du cadastre de Blois (D. Josset / Inrap).

Après que les constituants du revêtement de sol d'origine ont été récupérés, des sols sont successivement construits (fig. 63). Les éléments de datation sont rares : carreaux d'époque moderne, tuiles à crochet et trois tessons de céramique parmi lesquels un des XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles. Leur étendue jusqu'à une distance éloignée de plus 3,50 m du grand mur suggère une modification des espaces intérieurs. Toutefois, rien n'indique encore que cela ne soit directement lié à une évolution fonctionnelle du bâtiment.

La reconstruction du parement intérieur (US.436-435-842) du mur F.46 et surtout l'implantation d'une petite cave voûtée maçonnée témoignent de la restructuration notable de la bâtisse et de son changement d'usage aux XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles (fig. 58, 59 et 63).

### La construction puis le démantèlement du grand jeu de paume

La construction débute par un vaste décaissement du terrain sur l'emprise de l'édifice (fig. 64). Le nivellement est accompagné par le creusement des tranchées d'installation des principales maçonneries. Les murs F.6 et F.81 forment un même axe d'au moins 12,80 m de longueur établi selon une direction nord-est - sud-ouest (fig. 65). Le mur F.34 est perpendiculaire à l'axe des murs précédents,

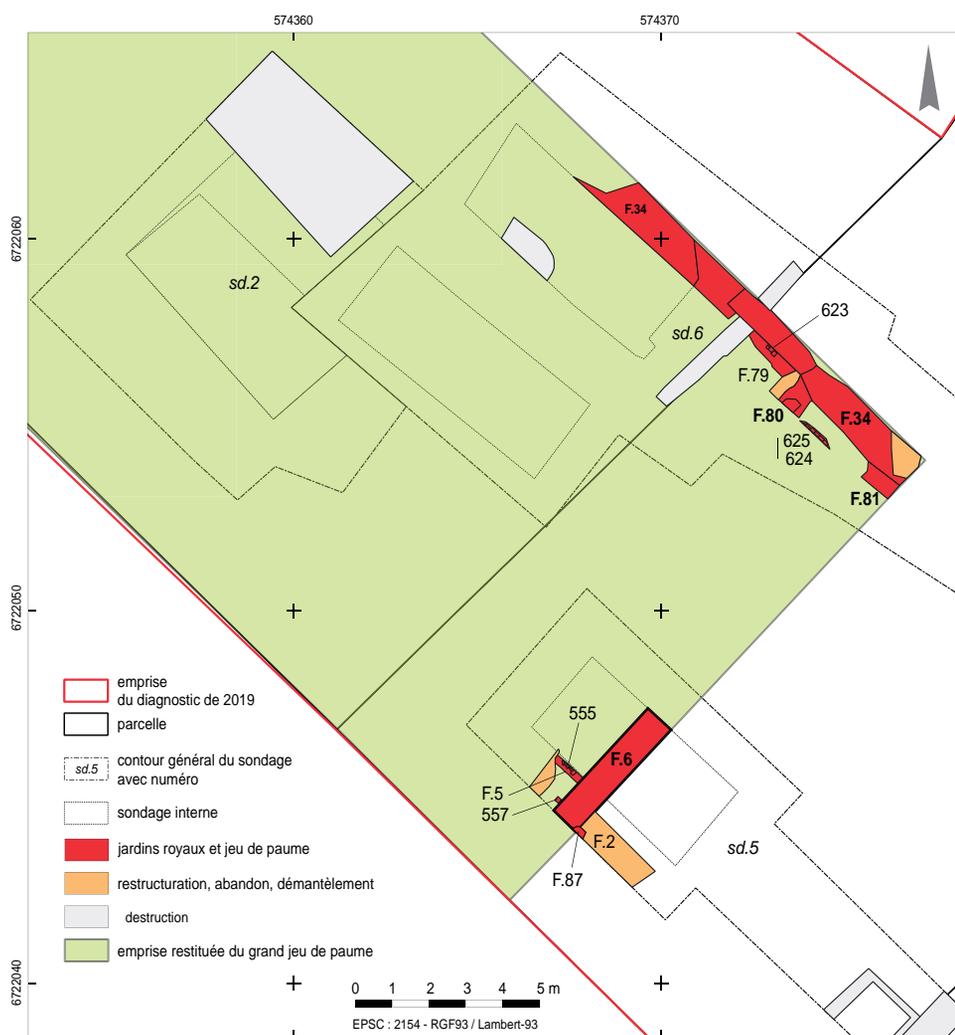


Fig. 64. Plan des vestiges de la phase de construction et des premières réfections du grand jeu de paume mis au jour dans les sondages 5 et 6, sur le fond du cadastre de Blois (D. Josset / Inrap).



Fig. 65 (en haut). Vue générale vers le nord-ouest du sondage 6 : murs F.34, F.80 et F.81 ; murs F.78 et F.83 ; mire de 1 mètre



Fig. 66 (au milieu). Vue zénithale de la tranchée F.2 au contact avec le mur F.6 dans le sondage 5, nord-est en haut ; mire de 1 mètre (D. Josset / Inrap).

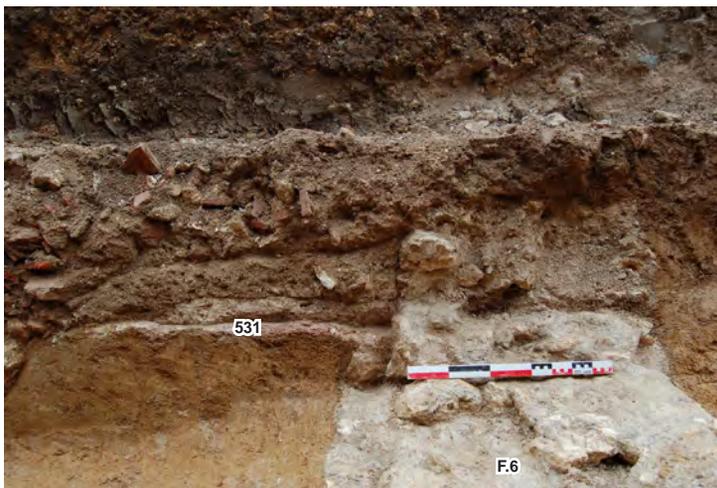


Fig. 67 (en bas). Vue de détail vers le nord-est de la base de l'élévation du mur F.6 et du reste de sol US.531 dans le sondage 5 ; mire de 0,50 m (D. Josset / Inrap).

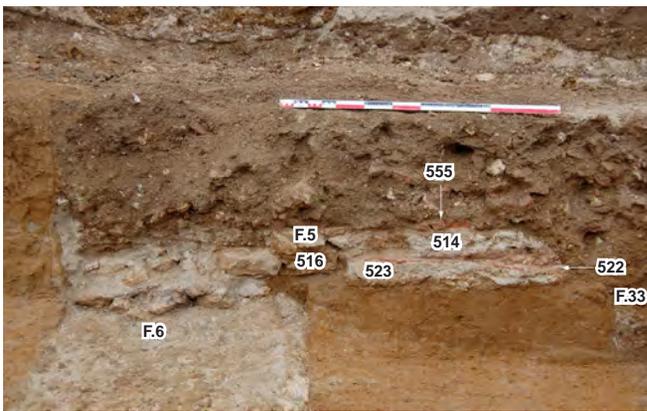


Fig. 68 (en haut à gauche). Vue de détail vers le sud-ouest de la coupe des sols de la galerie du grand jeu de paume dans le sondage 5 : le mur pignon F.6 et les sols à sa droite ; mire de 1 m (D. Josset / Inrap).

Fig. 69 (en haut à droite). Vue zénithale dans le sondage 5, des vestiges des sols de la galerie du grand jeu de paume, nord-est en haut : sol US.557 (premier état) ; sol US.555 sur la maçonnerie F.5 (deuxième état) et mur F.6 à droite ; mire de 0,50 m (J. Tricoire / Inrap).

Fig. 70 (en bas à gauche). Vue zénithale, nord-est en haut, du sol US.623, contre le mur F.34 dans le sondage 6, et du mur F.80 à droite, longé par la tranchée F.79 ; mires de 0,20 et 1 m (D. Josset / Inrap).

Fig. 71 (en bas à droite). Vue de détail vers le sud-ouest dans le sondage 6 du sol US.625 et de sa préparation US.624 ; mires de 0,50 et 1 m (D. Josset / Inrap).

dont F.81 qui lui est directement chaîné. Il a été dégagé sur une longueur de 12,20 m. Le mur F.80, chaîné à la maçonnerie F.34, se développe vers le sud-ouest parallèlement au mur F.81 duquel il est distant de 2,30 m. Toutes ces maçonneries sont composées d'un blocage de calcaire de Beauce lié au mortier de chaux. Le reste de maçonnerie F.87 et la tranchée F.2 due à sa récupération témoigneraient d'un organe architectural en lien avec l'accès à l'édifice par le sud-est (fig. 64 et 66). Les élévations ont fait l'objet d'une récupération de matériaux systématique, d'où une conservation médiocre. La base de l'élévation des murs F.6 et F.34 mesure entre 65 et 70 centimètres de large (fig. 67). Aucun parement spécifique n'a été identifié.

Dans le sondage 5, les sols sont présents en coupe (fig. 68) et ils ont été très partiellement dégagés en plan. Un sol en carreaux de terre cuite orangé beige de 14 centimètres de côté est suggéré par le seul carreau (US.557) à subsister sur son lit de pose en mortier de chaux (US.558) (fig. 69). Au contact avec les limons naturels, c'est un lit de calcaire tendre pulvérulent mêlé à du mortier de chaux damé qui pourrait former la préparation d'un sol (US.523). Une couche de mortier de tuileau (US.522-531) de moins de 1 centimètre d'épaisseur la recouvre intégralement. L'absence de lecture en plan sur une surface suffisamment grande ne permet pas l'interprétation définitive de ces formations, mais il est probable qu'elles procèdent, *in fine*, de la récupération du sol en carreaux (US.557). C'est dans l'US.522 qu'a été prélevé un petit lot de tessons de céramique du XVI<sup>e</sup> siècle. Une phase de réaménagement entraîne la construction d'un radier maçonné (F.5) en appui contre le mur F.6 (fig. 69). Un fragment de sol en carreaux de terre cuite

(US.555) est très partiellement conservé à son sommet. Il s'agirait du dernier sol préservé dans la galerie méridionale du grand jeu de paume.

Dans le sondage 6, des sols ont été identifiés dans deux espaces distincts. Contre l'élévation du mur F.34, trois carreaux de terre cuite (US.623) sont encore scellés au mortier de chaux (fig. 70). Les empreintes d'arrachage de plusieurs autres sont visibles sur une même ligne jusqu'à la tranchée F.79. Ces vestiges correspondent à un revêtement de sol en carreaux de 12,5 cm de côté disposés sur la semelle débordante du mur F.34. Le second sol comprend, comme l'US.558 dans le sondage 5, au moins deux couches qui se rapportent à la préparation pour la pose du sol US.625 lui-même (fig. 71). Cependant, il est possible que l'US.624 témoigne à la fois de la récupération d'un sol fait de carreaux de terre cuite (premier état) et de la construction d'un nouveau sol formant la chape de ce dernier (second état). Le sol US.625 est constitué de carreaux de terre cuite de 16 centimètres de côté et 2 centimètres d'épaisseur scellés au mortier de chaux. Il se développe une vingtaine de centimètres plus haut que le sol voisin US.623.

La position des vestiges concorde avec celle du grand jeu de paume qui figure sur les gravures d'Androuet Du Cerceau (fig. 47 et 48). L'absence de maçonnerie parallèle au mur F.34, au sud-ouest de celui-ci, confirme que ce côté était dépourvu de galerie. On y voit donc le mur de bricole et le gouttereau nord-est du grand jeu de paume. Le mur F.81-F.6 constituerait le mur pignon sud-est de l'édifice, justement implanté au niveau de l'extrémité sud-est de la ligne de corbeaux ancrés dans le mur de soutènement du jardin bas (fig. 72). La relation est ainsi établie entre tous ces vestiges.

Si, d'après les gravures d'Androuet Du Cerceau, trois galeries bordaient l'aire de jeu, seules deux sont directement concernées par les recherches archéologiques. La première est adossée contre le pignon sud-est (F.81-F.6). C'est l'espace de celle-ci qui est compris entre les murs F.80 et F.81-F.6. Elle mesurerait environ 2,70 m de largeur interne. La seconde est la galerie principale. Elle longeait le mur de soutènement sur toute la longueur matérialisée par la ligne conservée de corbeaux. Ceux-ci supportaient un auvent dont la pente et l'articulation avec les auvents des deux autres galeries ne sont pas connues.

À partir de la position des murs F.34, F.6 et F.81 et des éléments d'architecture conservés dans le mur de soutènement (corbeaux), on peut établir les dimensions maximales hors-œuvre du grand jeu de paume à 44,50 m de longueur et 16,20 m de largeur (fig. 58 et 59). Ces dimensions sont bien plus importantes que celles données par Garsault<sup>19</sup> ou celles que l'on retrouve à Versailles (*cf. infra*).

En cela, on comprend mieux le qualificatif de « grand » que ces contemporains lui associaient. La longueur de l'aire de jeu peut aussi être estimée à 36,50 m, ce qui concorde finalement avec la longueur du grand jeu donnée par Just Zinzerling au début du XVII<sup>e</sup> siècle (*cf. supra*). Quant à la nature du sol de l'aire de jeu, le revêtement de sol US.623 refléterait un traitement spécifique de sa périphérie. Aucun autre sol n'est conservé au-dessus des limons naturels.

Si l'on compare encore les données archéologiques avec les informations que l'on peut tirer des gravures d'Androuet Du Cerceau (fig. 47 et 48), l'élément maçonné F.87 et le fantôme F.2 pourraient être les vestiges d'un possible corridor. Longeant le mur de soutènement, il devait relier le jeu de paume et la tour



Fig. 72. Vue vers le sud-ouest du grand mur du soutènement du jardin bas dans lequel sont fixés les corbeaux ; le sondage 5 est au premier plan (D. Josset / Inrap).

.....  
19. « Le terrain que cette cage doit enfermer, aura 96 pieds [31,18 m] en long & 36 pieds [11,69 m] de largeur, afin que lorsque toutes les constructions intérieures seront faites, l'aire du Jeu se trouve avoir 90 pieds [29,23 m] de long & 30 pieds [9,74 m] de large » (Garsault 1767, p. 1).

d'escalier qui permettait l'accès depuis le jardin bas. Ce corridor a pu également être équipé de marches afin de faciliter la communication entre des espaces très certainement aménagés à différents niveaux.

Le grand jeu de paume finit par être démantelé. Dans un premier temps, les revêtements de sols en tomette de terre cuite furent en partie arrachés et récupérés. Les élévations des maçonneries furent presque systématiquement démantelées jusqu'à la fondation. Des actions de destruction et de récupération sur des structures indéterminées sont encore identifiées. Les travaux de démantèlement s'accompagnèrent ensuite d'un nivellement significatif du sol. Outre les relations stratigraphiques, les éléments de datation extraits des séquences de cette importante phase d'abandon et de travaux situent cette dernière dans la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle : lot de céramique des XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles et liard de France émis entre 1654 et 1658.

### Un corpus mobilier restreint

Les phases de construction et d'occupation des deux jeux de paume ont livré très peu de mobilier qui permettent d'aborder les questions de la fréquentation du site et des activités qui s'y déroulaient du point de vue de la culture matérielle. Cet état de fait ne saurait être définitivement mis en relation avec la nature des édifices. En effet, les caractéristiques de l'opération archéologique de diagnostic pourraient expliquer une part de ces lacunes.

Si les restes de poterie en terre cuite sont trop rares pour être significatifs d'un quelconque type d'occupation, en revanche, deux objets prennent du sens dans leur contexte de découverte. Habituellement trouvés en contexte domestique, un dé à coudre en alliage cuivreux (fig. 73) et une demi-paire de ciseau en fer (fig. 74) ont été découverts ensemble dans une galerie du grand jeu de paume. Une hypothèse envisageable est que ces ustensiles aient été utilisés sur place pour couvrir les balles ou recoudre des balles usagées. Ces travaux de couture sont en effet mentionnés dans le traité de Garsault (Garsault 1767, p. 19). En dehors de l'atelier du paumier-raquetier, ces objets trouvés en bordure de l'aire de jeu pourraient avoir eu leur utilité pour réparer du matériel sur place. Les résultats des recherches aboutissent à une compréhension partielle du site puisqu'ils se réduisent à ne documenter que les bâtiments principaux. La forte activité de récupération des matériaux de construction des deux édifices limite aussi considérablement notre capacité d'en comprendre tous les détails d'aménagement. Toutefois, la complémentarité des données archéologiques et des documents d'archives s'est avérée efficace, en particulier pour la datation des édifices et la compréhension de leur plan de masse. Édifiés au début du XVI<sup>e</sup> siècle, ils semblent avoir vu leur durée d'utilisation pour le jeu se poursuivre jusqu'au courant du XVII<sup>e</sup> siècle. Enfin, hormis la présence de deux jeux de paume construits quasiment côte à côte et les grandes dimensions de l'un d'eux, rien dans la qualité des vestiges mis au jour ne permet de leur reconnaître un statut royal.



Fig. 73. Dé à coudre en alliage cuivreux  
Iso.522.0.2 (D. Josset / Inrap).

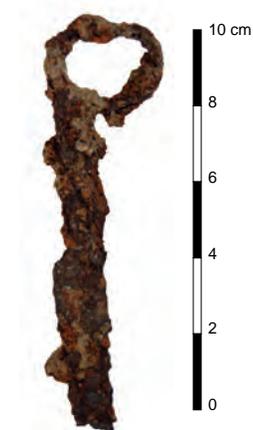


Fig. 74. Demi-paire de ciseaux en fer  
Iso.522.0.1 (D. Josset / Inrap).

## Le jeu de paume de François I<sup>er</sup> au château de Villers-Cotterêts

Aurélie Raffin, en collaboration avec Thierry Galmiche, Bénédicte Guillot et Guillaume Roquefort

Le château de Villers-Cotterêts est localisé en lisière de la forêt de Retz, dans le département de l'Aisne. Mentionné dès le XIII<sup>e</sup> siècle, il connaît plusieurs phases de réaménagement au cours du Moyen Âge. Entre 1532 et 1540, François I<sup>er</sup> y entreprend d'importants travaux de reconstruction. Le plan du château de la Renaissance, en partie hérité du château médiéval, comprend en particulier un logis royal quadrangulaire dont la cour centrale est convertie en terrain de courte paume.

Le diagnostic de 2019 a été suivi d'une fouille d'archéologie préventive incluant notamment la cour du jeu de paume<sup>20</sup>. Durant l'été 2020, les recherches ont été effectuées sur deux mois, de façon extensive, excepté au sud de la cour, où plusieurs contraintes ont restreint l'emprise. Le respect de la cote du projet a limité la profondeur des investigations au niveau d'apparition des fondations du jeu, qui ont pu être dégagées sur la totalité de la zone. Depuis l'hiver 2021, les investigations se poursuivent sous la forme de suivis de travaux dans la cour du jeu de paume et à l'intérieur du logis royal. Les premiers résultats présentés ici pourraient donc être amenés à évoluer.

Le jeu de paume du château de Villers-Cotterêts revêt un caractère original car il est aménagé, non pas dans un espace périphérique au château, mais au cœur de son logis royal. À cette position centrale plutôt atypique s'ajoute l'originalité de sa configuration, connue par deux dessins de Jacques Androuet Du Cerceau réalisés vers 1570 (fig. 75). La position du tambour, localisé du côté de la grande galerie, au centre du mur, ainsi que la présence de deux pans coupés dans les angles nord-ouest et nord-est du terrain posent notamment question. Les études archéologiques ont permis de préciser la chronologie de ce jeu de paume créé pour François I<sup>er</sup>, et les données, encore en cours d'étude, permettent de poser un nouveau regard sur sa conception en complément des sources textuelles et iconographiques.

### La cour du jeu de paume de François I<sup>er</sup>

#### *Les façades*

Les façades de la cour sont aujourd'hui les seuls vestiges encore visibles du jeu de paume (fig. 76). Depuis l'ajout au XVIII<sup>e</sup> siècle d'une galerie sur deux niveaux longeant la chapelle royale au premier étage, la façade sud fait partie intégrante du logis méridional. Le percement de nombreuses ouvertures dans la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, reprises aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, a beaucoup altéré l'aspect originel des trois autres. Elles délimitent un espace non couvert de plan rectangulaire, marqué par deux pans coupés aux angles en partie nord. Sa superficie au XVI<sup>e</sup> siècle peut être estimée à 732 m<sup>2</sup> (37,4 m de long sur 18 m de large). Dissimulées par un apport de remblai postérieur au XVIII<sup>e</sup> siècle, les deux premières assises d'élévation des façades du XVI<sup>e</sup> siècle, ainsi que leur ressaut de fondation, ont pu être dégagées (fig. 77). Plus ponctuellement, grâce à quelques sondages profonds, le niveau inférieur des fondations a pu être atteint afin d'essayer de déterminer si leur emplacement reprenait celui de soubassements

.....  
20. Projet de la Cité internationale de la langue française porté par le Centre des monuments nationaux.

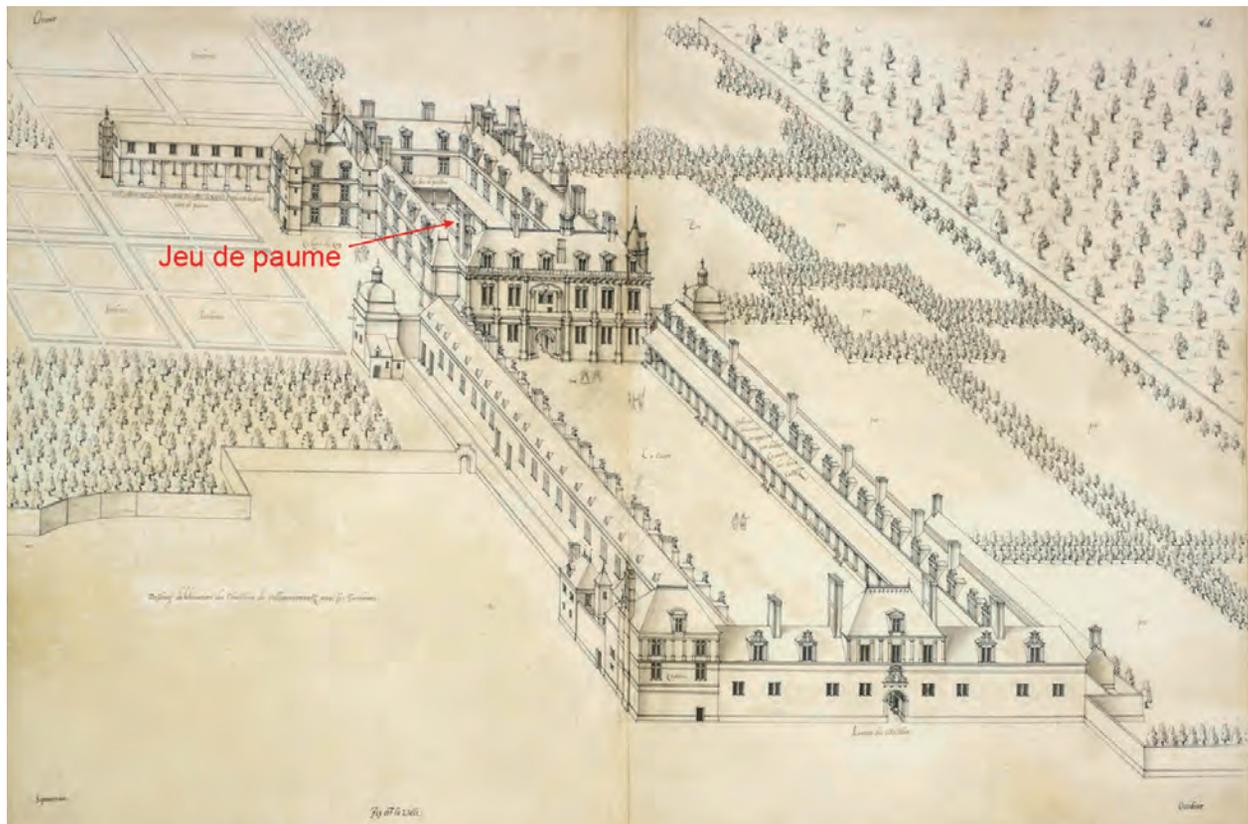
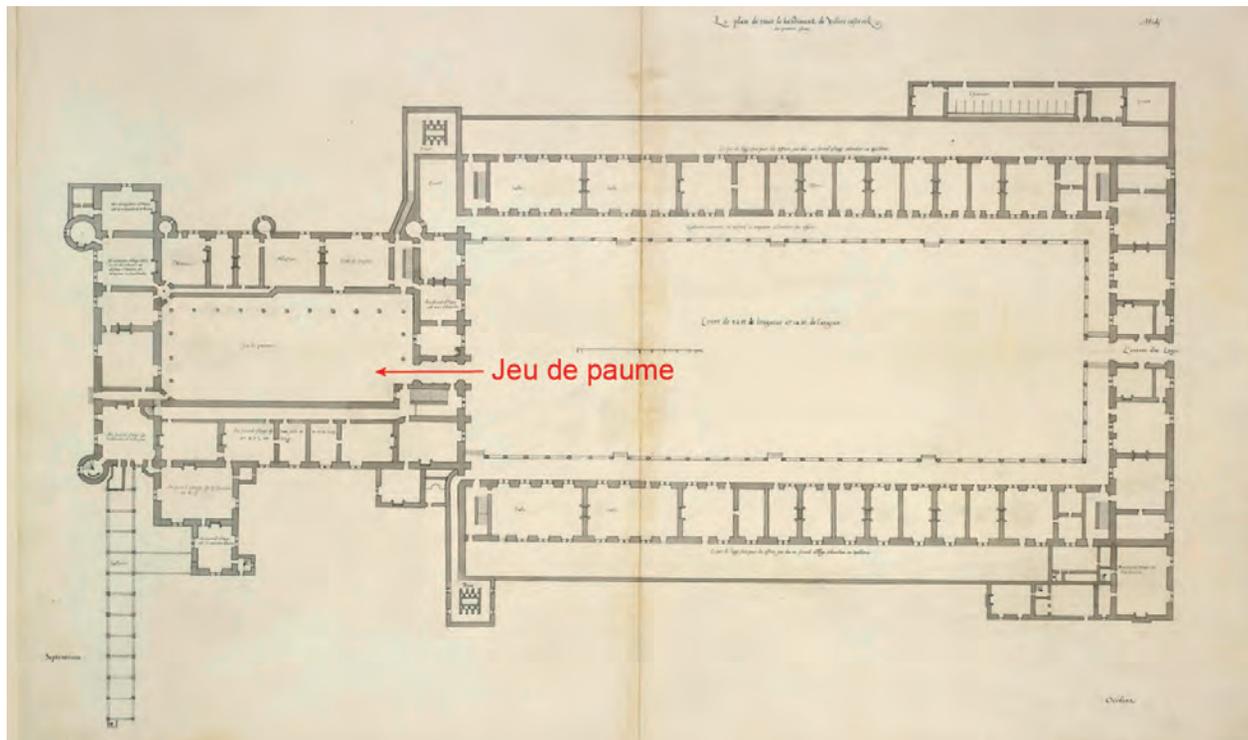


Fig. 75. Villers-Cotterêts : Jacques Androuet Du Cerceau, Le plan de tout le bâtiment de Villers-Cotterêts au premier étage et dessin de l'élévation du château de Villers-Cotterêts avec ses jardins, vers 1570 (Androuet Du Cerceau 1576-1579, DR).

médiévaux préexistants ou s'il s'agissait de maçonneries nouvelles, créées *ex-nihilo* au <sup>xvi</sup><sup>e</sup> siècle.

Au niveau de l'angle nord-est de la cour, formé par l'un des pans coupés, les observations archéologiques ont été complétées par l'examen d'un espace en sous-sol conservé à l'extrémité nord de l'aile est (fig. 78). Le parement interne des murs de cette cave, chaînés au niveau des angles, y dessine une pièce délimitée à son angle nord-ouest par une maçonnerie circulaire identifiée comme le reste d'une tour d'escalier médiévale. À l'extérieur, dans la cour, la fondation du pan coupé est installée dans le comblement supérieur d'un important creusement, interprété comme la tranchée de récupération d'une partie de cette tour médiévale. Au <sup>xvi</sup><sup>e</sup> siècle, la transformation de la cour en terrain de jeu de paume a sans doute entraîné la suppression de sa maçonnerie extérieure curviligne. Cela permettait de conserver le volume intérieur de la tour d'escalier, qui desservait les étages, en créant en extérieur un pan de mur plan qui s'accorde



Fig. 76. Vue générale de la cour du jeu de paume et de ses façades pendant la fouille depuis le sud (D. Gliksman).



Fig. 77. Vue générale de la moitié nord de la cour du jeu de paume en cours de décapage depuis le sud-est. La coupe permet de lire les différents apports de remblais postérieurs au <sup>xviii</sup><sup>e</sup> siècle qui avaient dissimulé la base de l'élévation des façades contemporaine du niveau de circulation du jeu de paume qui apparaît au premier plan (A. Raffin / Inrap).

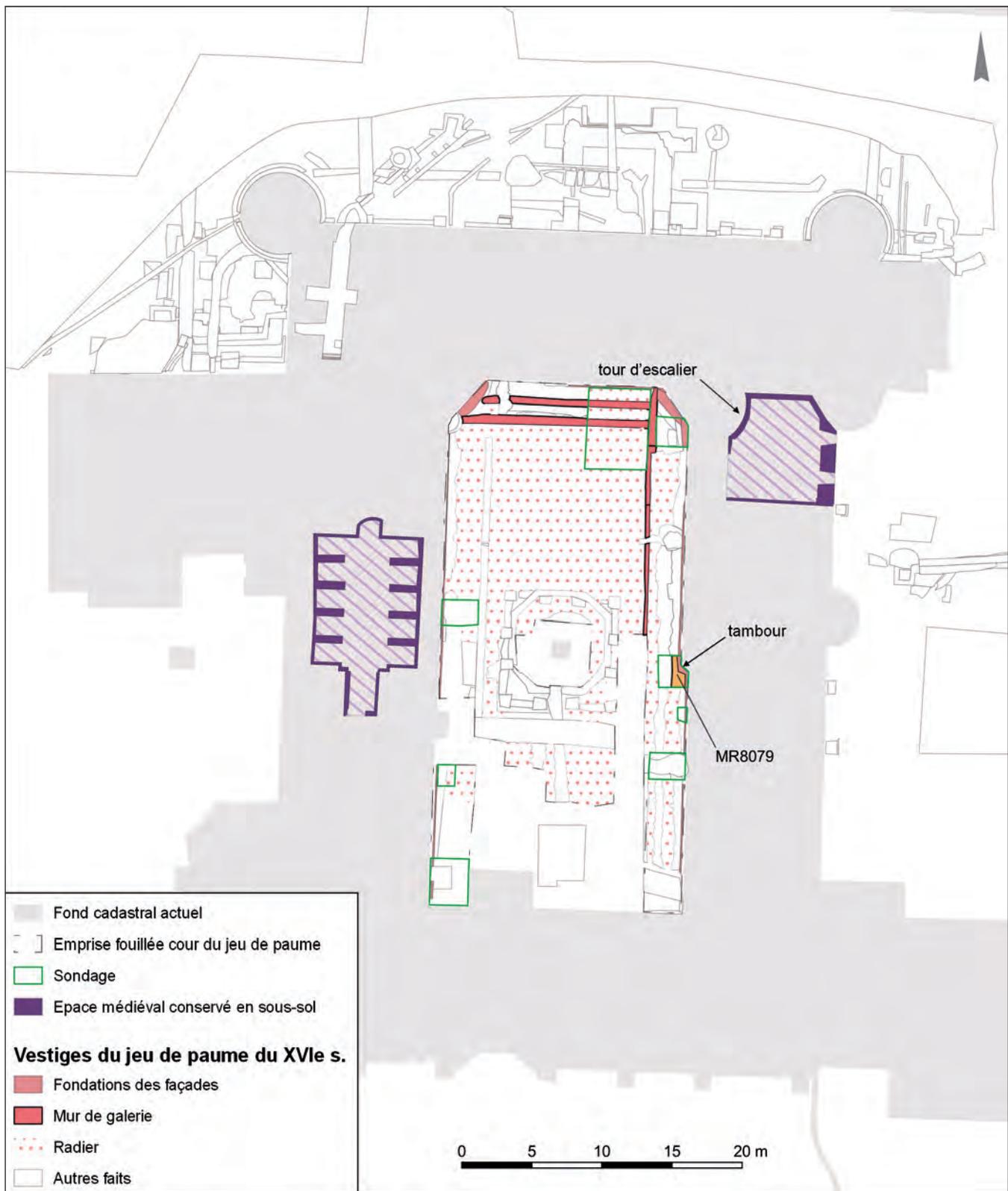


Fig. 78. Villers-Cotterêts : plan des vestiges dans la cour du logis royal (A. Montes et A. Raffin / Inrap).

mieux à la pratique du jeu de paume, comme cela est représenté sur le plan dressé par Androuet Du Cerceau. La mise en place de ce pan coupé a très certainement entraîné la création du second dans l'angle opposé par souci de symétrie. Au pied du décrochement oblique qui marque la partie centrale de la façade orientale, identifié comme le tambour, un sondage a permis de constater que les deux assises de fondation du <sup>xvi</sup><sup>e</sup> siècle, placées légèrement en ressaut par rapport à l'élévation en pierre de taille, reposent en grande partie sur une maçonnerie débordante (MR8079) peu profonde (70 cm), orientée nord-sud (fig. 78 et 79). D'une largeur maximale observée équivalente à 1,32 m, elle possède un parement réalisé en gros moellons dressés sur la tête et une fourrure constituée de petits moellons bruts. Du côté intérieur, dans l'aile est, les fouilles en cours montrent également que le mur de la Renaissance repose sur des maçonneries médiévales et sur un massif d'escalier. D'après ces premières observations, il semblerait donc que la création du tambour à cet endroit soit un choix du constructeur et non une adaptation à une structure existante.

### *Les galeries*

Dans la cour, Androuet Du Cerceau représente, à l'ouest, une façade aveugle au moins sur son premier niveau et, sur les trois autres côtés, trois colonnades qui correspondent aux galeries périphériques du jeu. La fouille a permis de confirmer la présence de la grande galerie du côté oriental ainsi que deux potentiels états de galerie au nord. Celle au sud, englobée dans l'aile méridionale en 1768, ne faisait pas partie de l'emprise prescrite.

La semelle de fondation du mur bahut de la grande galerie, large de 35 à 38 centimètres, a été observée sur 19,70 m dans la moitié nord de la cour (fig. 80). D'après les représentations d'Androuet du Cerceau, des colonnettes délimitant les différents ouverts du jeu de paume reposaient sur ce dernier et supportaient la toiture de la galerie. Un niveau de radier, légèrement surélevé par rapport à celui de l'aire de jeu et constitué de moellons calcaires et de quelques pierres de taille réemployées, faisait office de fondation au revêtement de sol non conservé.

La galerie qui longe la façade au nord prend la forme d'un simple portique sur le dessin de l'élévation du château réalisé par Androuet Du Cerceau. La toiture y est soutenue par un alignement de quatre colonnettes. Deux maçonneries de fondation mises au jour peuvent correspondre au soubassement de ce portique, matérialisant le mur de dedans des jeux de paume actuels (fig. 81). D'orientation similaire, la première est distante de 90 centimètres de la façade et la seconde de 2,20 m. Leur arase se situe au même niveau que le radier de fondation mis au jour dans l'espace de jeu et leur largeur est presque équivalente (55 et 60 cm). Compte tenu de la cote projet, la chronologie relative entre ces deux maçonneries n'a pas pu être établie stratigraphiquement. Elles témoignent peut-être d'un élargissement ou d'un rétrécissement de la galerie.



*Fig. 79. Vue générale du sondage réalisé au pied du tambour depuis l'ouest. La fondation de la façade marquée par le décrochement oblique du tambour repose sur la maçonnerie médiévale (MR8079) (M. Raymond / Inrap).*



Fig. 80 (à gauche). Vue de détail depuis le sud de la moitié nord de la cour avec les niveaux de fondation de la grande galerie orientale du jeu de paume (A. Raffin / Inrap).



Fig. 81 (à droite). Vue de détail depuis l'ouest des deux maçonneries de fondation pouvant correspondre à deux premiers états de galerie le long de la façade nord (A. Raffin / Inrap).

### L'espace de jeu

L'aire de jeu, aussi appelée « le carreau », a été préparée avec un radier dégagé sur la majeure partie de l'emprise de fouille. Elle est cernée à l'est par le mur de batterie de la grande galerie et à l'ouest par le mur de bricole aveugle de la façade. Au nord, le radier est présent de part et d'autre des maçonneries de fondation successives matérialisant le mur de dedans. Un léger dénivelé d'une dizaine de centimètres a été observé depuis le nord vers la partie centrale de la cour. Ce radier, d'une épaisseur de 30 cm environ, se compose majoritairement de petits et gros moellons bruts de grès et de calcaire. Ponctuellement, quelques pierres de taille et éléments lapidaires en calcaire ont été réemployés pour sa construction. Un apport de sable fin le recouvre afin de faciliter la pose du revêtement de sol non conservé. Il est cependant décrit dans un marché passé le 22 juin 1552 comme « pavement en terre cuite » qui doit être remplacé par un « nouveau carrelage identique à celui des jeux de paume du Louvre » (Ribouleau 1991, p. 41).

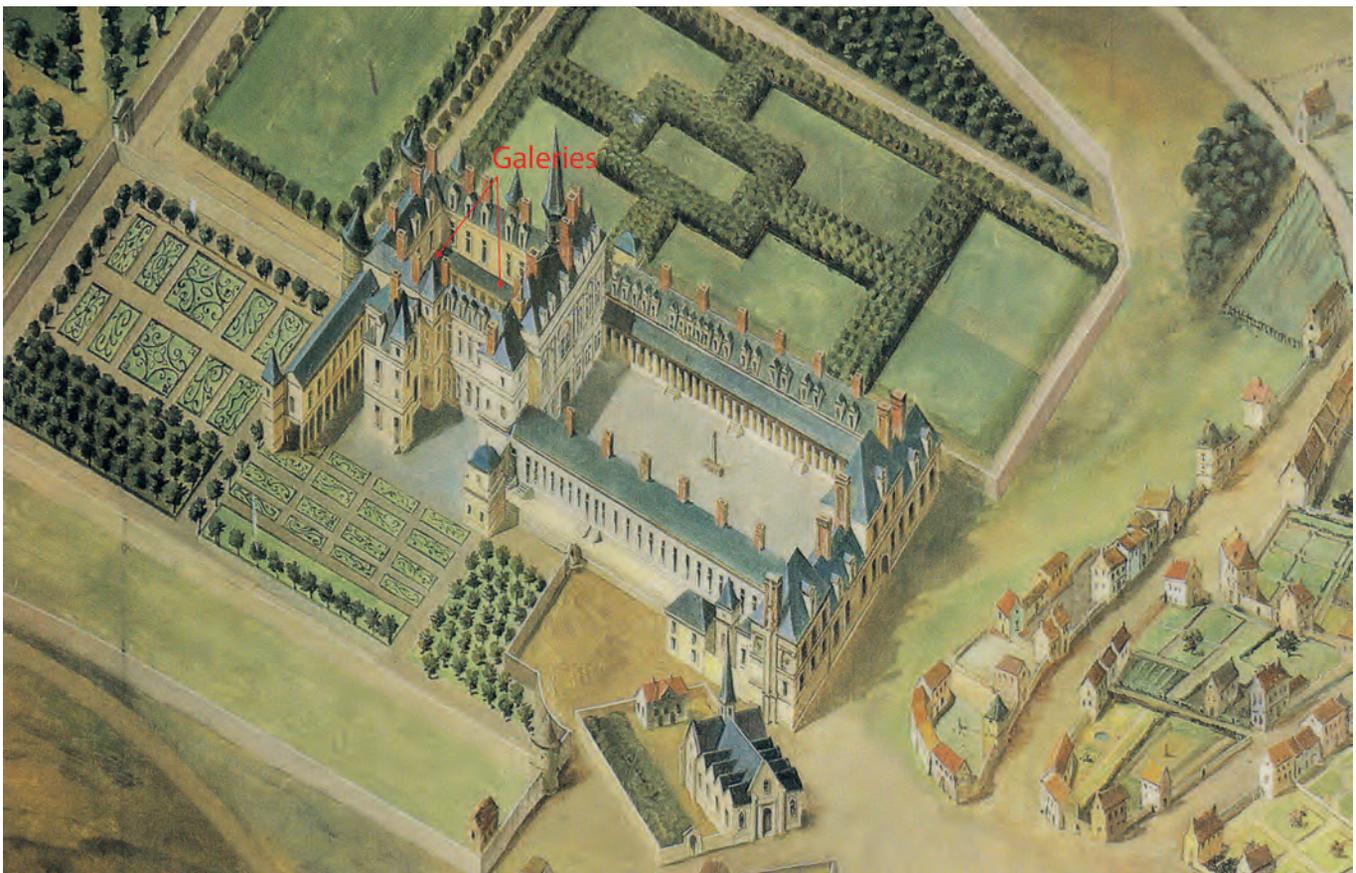
À partir de 1574, le château de Villers-Cotterêts et son jeu de paume sont progressivement délaissés par la famille royale. Décrit comme s'en allant en ruine par Androuet Du Cerceau dans le deuxième volume de son ouvrage *Les plus excellents bastiments de France* publié en 1579, le logis royal et sa cour connaissent cependant une importante campagne de travaux à partir du début du XVII<sup>e</sup> siècle.

## Le réaménagement de la cour au début du XVII<sup>e</sup> siècle : la cour « du jeu de paume » d'Henri IV ?

Sous le règne d'Henri IV (1589-1610), un réaménagement du château est entrepris. Des marchés comprenant plusieurs travaux de maçonnerie, pavage, charpente, vitrerie, menuiserie et adduction sont passés en 1603 (Sully 1911, p. 205-225). La vue peinte par Louis Poisson entre 1604 et 1608 montre que des galeries sont toujours présentes au nord et à l'est de la cour (fig. 82). L'angle de vue de la peinture nous permet seulement d'observer l'élévation de la galerie orientale, dont l'apparence est différente de celle dessinée par Androuet du Cerceau. Les colonnettes qui soutenaient les toitures ont disparu. Il y a toujours des ouvertures, cependant elles semblent délimitées par des supports verticaux plus larges. Il est donc probable qu'un réaménagement de la cour soit intervenu, ce que semblent confirmer les premiers résultats des fouilles archéologiques.

Dans l'aire de jeu, le sol en carreaux du jeu de paume est démonté afin d'installer un nouveau radier au-dessus du premier. Principalement observé dans la moitié nord de la cour, il rehausse le niveau de sol d'environ 10 centimètres. Contrairement au radier primitif, il est de facture très hétérogène. La plupart de ses matériaux semble avoir été réemployés. Les deux principaux sont le calcaire et le grès, mais quelques briques et de nombreuses tuiles en terre cuite brisées ont également été utilisées en complément. Le calcaire est essentiellement présent sous la forme de moellons et de déchets de taille. Dans le nord-est

*Fig. 82. Villers-Cotterêts : Louis Poisson, détail sur le château de la Vue à vol d'oiseau du château de Villers-Cotterêts par le sud-ouest, 1604-1608 (musée national du château de Fontainebleau, galerie des Cerfs).*





*Fig. 83 (à gauche). Vue de détail depuis l'ouest de la fondation de la galerie nord, reconstruite lors du réaménagement de la cour au début du XVII<sup>e</sup> siècle (A. Raffin / Inrap).*

*Fig. 84 (à droite). Vue de détail des bases et tambours de colonnettes réemployés dans le second radier au nord de la cour, appartenant certainement à la phase de réaménagement du début du XVII<sup>e</sup> siècle (A. Raffin / Inrap).*

de la cour, des bases et tambours de colonnettes réemployés ont également été dégagés (fig. 83). Ces derniers pourraient provenir de la démolition des galeries du XVI<sup>e</sup> siècle, et la présence des tuiles pourrait s'expliquer par le remplacement en ardoise des couvertures du logis lors des travaux commandés par Henri IV (Ribouleau 1991, p. 68).

Au nord, la galerie fait l'objet d'une reconstruction. Une maçonnerie délimitant un troisième état, large de 1,40 m, a été mise au jour (fig. 84). Sa fondation, intégrée dans le nouveau radier, est seulement conservée sur une assise à l'est. Deux pierres de taille placées en boutisse à son extrémité marquent son interruption. Une entrée de 1,60 m de large a été aménagée pour accéder à la galerie, dont le radier a également été rehaussé.

La largeur de la grande galerie orientale n'est pas modifiée, et le niveau initial de son radier est conservé. Un lambeau de sol en terre cuite, installé sur un niveau de préparation sableux, a été découvert sur une partie de la semelle de sa maçonnerie de fondation (fig. 85). Conservé sur une longueur de 3 mètres et une largeur moyenne de 35 centimètres, il est composé de deux rangées de carreaux de terre cuite de modules et de factures différents. Sur le premier alignement, au moins trois types de carreaux ont été différenciés. Sur la seconde rangée, les carreaux sont tous incomplets, seuls des quarts ou des moitiés ont été réemployés lors de la pose. L'altimétrie du niveau de circulation de ce sol confirme qu'il est contemporain du second état du radier.

Si la configuration globale de la cour avec ses galeries périphériques reste inchangée au XVII<sup>e</sup> siècle, l'interprétation comme jeu de paume des vestiges appartenant à cette période de réaménagement peut être questionnée. Le lambeau de sol évoqué précédemment, positionné sur la fondation de la galerie orientale, évoque une absence de maçonnerie en élévation au moins à cet endroit. Cela suppose donc la création d'une entrée au nord de la galerie, à moins que le mur

de batterie du jeu de paume ne soit en partie ou intégralement supprimé et que la toiture de la galerie ne repose sur des supports verticaux espacés régulièrement, comme le suggère la vue de Poisson. Dans un cas comme dans l'autre, la destruction de ce mur de batterie aurait nécessité un raccord entre le sol de la cour et celui de la galerie orientale, ce que semble confirmer un marché passé en 1603. Il y est écrit qu'il faut « refaire de neuf tout le pavé du jeu de paulme du corps de logis, montant sept vingt troys thoises et demye de pavé, sans y comprendre les galeries » (Sully 1911, p. 209). La pose des deux rangées de carreaux de pavement découvertes serait donc liée à une modification de l'élévation de la grande galerie. Cela aurait entraîné un rehaussement du sol de la cour avec la pose d'un second radier, afin de créer une continuité de plain-pied avec le niveau de circulation interne de la galerie, déjà légèrement surélevé par rapport au radier de l'aire de jeu primitive. Les élévations des galeries nord et est, tel qu'il est possible de les restituer à ce stade de la réflexion, ne semblent donc plus adaptées à la pratique du jeu, dont la disposition des ouvertures est très codifiée. Il est donc probable que la cour du jeu de paume du XVI<sup>e</sup> siècle devienne tout simplement dès le début du XVII<sup>e</sup> siècle une cour d'agrément remplissant des fonctions privées et distributives.

Les fouilles réalisées dans la cour du logis royal du château de Villers-Cotterêts ont permis d'apporter de nouvelles données concernant le jeu de paume construit par François I<sup>er</sup>, complétant celles issues des sources iconographiques et textuelles qui, jusque-là, servaient de référence pour appréhender ce terrain de jeu singulier. Si la fouille a confirmé la configuration générale du jeu de paume connue grâce au plan dressé par Androuet Du Cerceau, des questionnements demeurent encore à ce stade, en particulier sur la position du tambour. La poursuite des travaux de post-fouille et des investigations encourus sur le terrain amèneront une meilleure lisibilité des différentes phases d'aménagement du château médiéval en partie conservé sous le château actuel. Une vision d'ensemble de ces dernières donnera alors une meilleure compréhension des choix architecturaux de la Renaissance à partir des éléments médiévaux préexistants pour la construction du logis, et plus particulièrement de la cour intérieure. Les premiers résultats semblent d'ores et déjà indiquer que son utilisation en tant que cour du jeu de paume s'inscrit dans une période relativement brève puisque, dès le début du XVII<sup>e</sup> siècle, une campagne de travaux réalisée sous Henri IV paraît conduire à son abandon. Dans la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, une vue anonyme du château montre la cour du logis royal dépourvue de galerie ; le jeu de paume est alors définitivement supprimé. Sur le plan dressé par Jules Hardouin-Mansart en 1690, on constate une absence de galeries dans la cour et le percement de larges ouvertures au rez-de-chaussée dans le mur de brique aveugle au XVI<sup>e</sup> siècle. Il faudra attendre la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle pour que la pratique du jeu de paume soit à nouveau attestée au château, dans une aile dédiée construite par Louis-Philippe d'Orléans.



*Fig. 85. Vue de détail depuis le sud du lambeau de sol en terre cuite mis au jour sur une partie de la semelle de fondation du mur bahut de la grande galerie orientale (A. Raffin / Inrap).*

## Le jeu de paume du château d'Écouen

† Marc Viré

Un diagnostic archéologique a été réalisé à la fin d'octobre 2012 au château d'Écouen (Val-d'Oise), sur l'emplacement du jeu de paume disparu. Le lieu est situé en contrebas immédiat de la terrasse nord du château. Le château d'Écouen est bâti sur une éminence, butte témoin de l'Oligocène dont le sommet est marqué par les sables de Fontainebleau et culmine vers 145 mètres NGF<sup>21</sup>, soit une vingtaine de mètres de plus qu'à Montmartre. La plaine de France étend à ses pieds sa vaste étendue, portant le regard loin vers le nord et le nord-est.

Écouen faisait partie de la châtellenie des Montmorency, dont elle était une place secondaire. La famille de Montmorency est connue depuis le XI<sup>e</sup> siècle et détenait d'immenses possessions, avec Chantilly et Fère-en-Tardenois. Nous devons le château actuel à Anne de Montmorency (1493-1567), ami d'enfance et de jeunesse de François I<sup>er</sup>, et son compagnon de bataille dans la victoire (Marignan, 1515) comme dans la défaite (Pavie, 1525). Il avait déjà eu l'occasion de faire des travaux à Chantilly (le Petit Chantilly) peu après 1522. Mais la disgrâce qu'il subit en 1541 entraîna l'accélération de la reconstruction totale d'Écouen, entreprise dès sa connétablie (1538 ou 1539).

Pour comprendre la place du jeu de paume, il nous est nécessaire de préciser la chronologie et les acteurs des travaux. Ils se déroulèrent en trois phases. Le nouveau château, de plan carré, montre une orientation remarquable, chacune de ses quatre faces regardant, à peu de choses près un point cardinal. Écouen est typique de la première Renaissance, avec un plan carré dérivé de celui de Bury. Les tours d'angle furent remplacées par quatre pavillons. À la première campagne de travaux (vers 1538-1545) se rattachèrent ces quatre pavillons, le corps central (aile ouest), l'aile gauche (ou aile sud), tandis que l'aile droite (au nord) était laissée en attente. Un simple mur fermait la cour du côté de l'entrée, à l'est. L'autre nouveauté consistait en la présence d'escaliers à rampes droites au milieu de chaque aile latérale, au sud comme au nord. L'appartement du connétable était situé dans l'aile sud, de manière à donner directement dans la chapelle située dans le pavillon sud-est. À l'étage de l'aile axiale, à l'ouest, on trouvait la grande galerie dite « de Psyché » (1542-1544), ornée de vitraux conservés aujourd'hui à Chantilly. À l'extérieur, une fausse-braie bastionnée et une terrasse au nord courent au pied des façades, formant une promenade. Cette fausse-braie bastionnée est établie au-devant de l'aile sud et de ses retours à l'est et à l'ouest. Mais elle ne fait pas totalement le tour de l'édifice ; au nord, une terrasse, dont le sol est au même niveau, prolonge l'ensemble en formant un belvédère avec vue étendue sur la plaine de France, surplombant le village. Notons enfin que l'architecte de ce premier ensemble n'est pas connu avec certitude, les comptes de construction ayant disparu. Il s'agit néanmoins d'un maître issu du milieu parisien.

L'aile de l'entrée fut entreprise vers 1546. C'est la deuxième phase de travaux. Pour ce faire, le connétable commanda au célèbre Jehan Goujon un portail majestueux en accord avec la condition du propriétaire. Ce portail, à trois ordres superposés, montrait au dernier registre la statue équestre en bronze du connétable, vêtu à l'antique, à l'image de la statue équestre, plus ancienne, de Cosme de Médicis à Florence, sur la place de la Seigneurie<sup>22</sup>. Mais l'accession au trône d'Henri II en 1547 changea la donne. Le roi, ayant décidé de reconstruire le Louvre, fit venir Pierre Lescot à Paris pour ne travailler que

.....  
21. Nivellement général de la France.

22. Cet ensemble magnifique a été détruit en 1787 et manque considérablement à la beauté du monument.

pour lui. C'est Jean Bullant qui le remplaça à Écouen pour une troisième phase de travaux. Dès l'année 1547, sur le côté nord et sans attendre la nouvelle aile, le connétable lui commanda l'édification d'un jeu de paume, spécialement pour Henri II, avec lequel il partageait la même passion pour ce jeu. Bullant entreprit ensuite le décor des stalles de la chapelle (1548) et l'achèvement de l'aile nord (1550-1552), avec les appartements de part et d'autre de l'escalier nord. L'appartement du côté ouest, avec le pavillon nord-ouest, était réservé au roi. Bullant déploya tout son talent dans cette aile (1555). L'avant-corps central contenait l'escalier dont les paliers éclairés par de larges fenêtres formaient de magnifiques lieux de convivialité. L'intérieur du château fut achevé avec la pose des sols en carreaux faïencés produits à Rouen par Abaquesne de 1542 à 1553, et celle du magnifique décor peint.

### Le jeu de paume d'après Androuet Du Cerceau

Il est clair que la construction du jeu de paume n'avait pas été prévue dans le plan d'origine. Le plan et la vue cavalière, gravés par Jacques Androuet Du Cerceau et publiés vers 1575, donnent la clé de la règle architecturale suivie. Le jeu de paume était établi au pied du mur de la terrasse nord. La salle de jeu était encadrée par deux pavillons, rigoureusement symétriques et bâtis dans le prolongement exact des deux pavillons du roi et du connétable, participant ainsi pleinement du projet architectural de Bullant (fig. 86). Deux escaliers à vis,

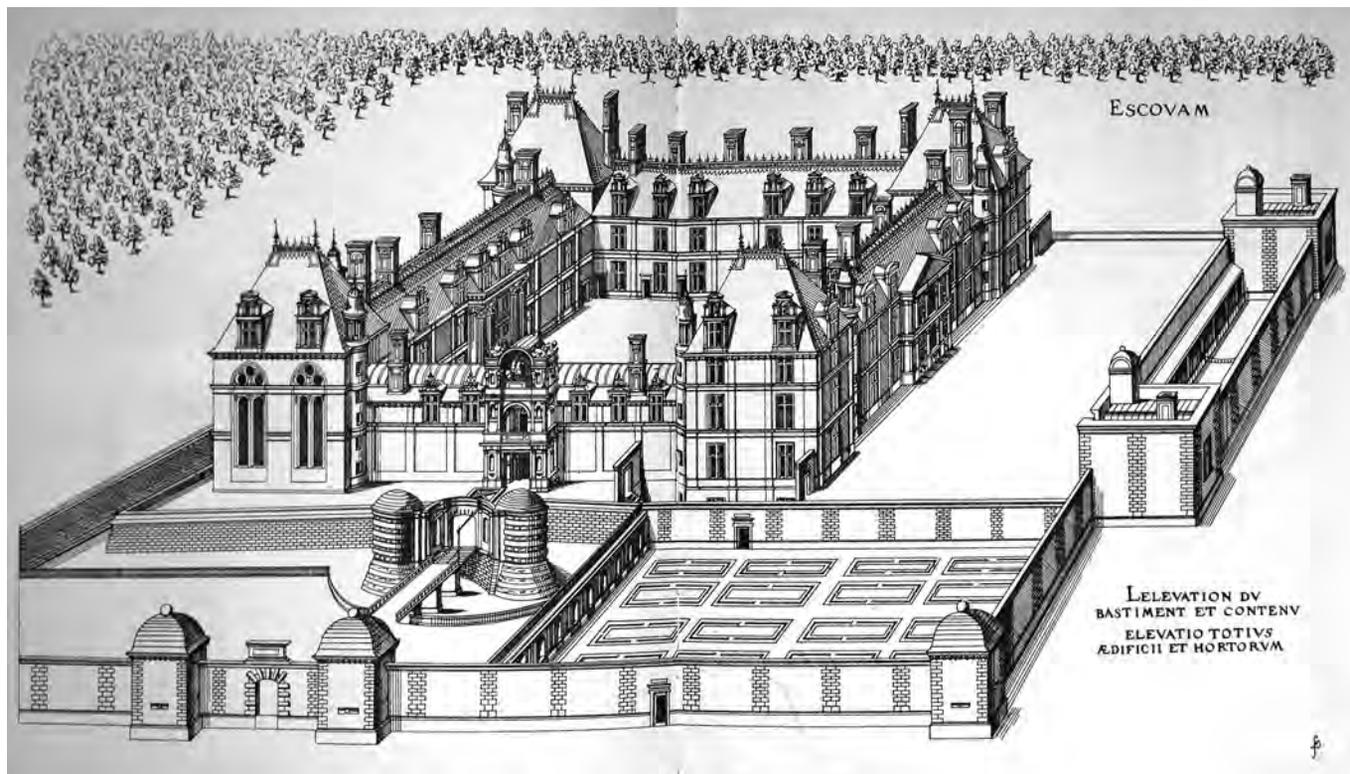


Fig. 86. Vue cavalière du château d'Écouen (Androuet Du Cerceau, 1988, DR).  
À droite, jeu de paume et terrasse nord.

un dans chaque pavillon, permettent d'accéder à la salle de jeu depuis la terrasse. La vue cavalière nous montre deux édicules à coupole coiffant ces escaliers. Le plan représente une salle de jeu, orientée est-ouest et bordée d'une galerie sur trois des côtés, le flanc sud et les deux extrémités est et ouest. Généralement, les jeux de paume ne comportaient pas un tel développement. Très curieusement, la vue cavalière représente cette salle ouverte en plein air, sans toiture, mais ce n'est pas un cas unique sur les représentations de ce temps. Cette même vue, si elle représente bien la longue galerie sud, ne montre pas la galerie en retour du côté ouest, pourtant portée sur le plan.

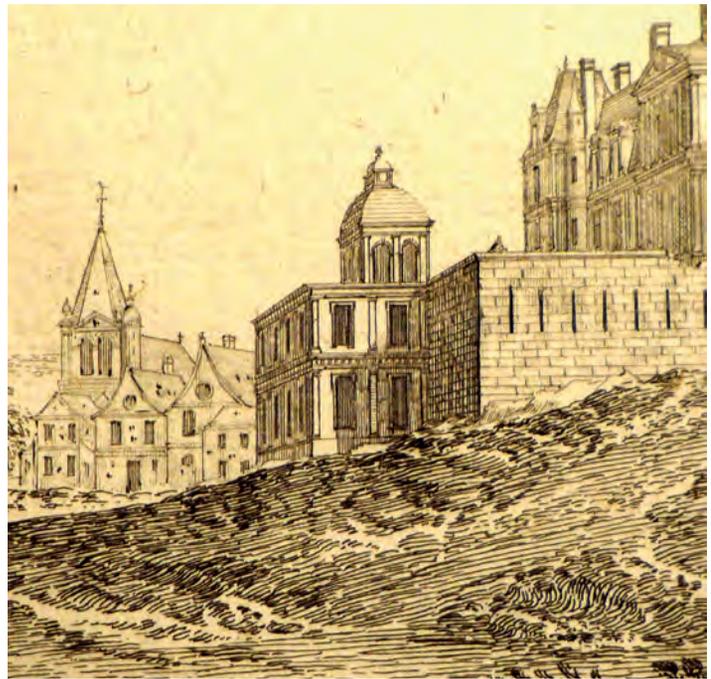
Les deux pavillons forment, en plan, une vaste pièce carrée, avec fenêtre au nord et cheminée dans le mur pignon. Entre cette salle et le mur de terrasse, on trouve l'escalier à vis, dans une cage carrée, et un couloir de dégagement allant à une porte ouvrant au pied de la terrasse. Le jeu des portes, tel qu'il est figuré, montre que l'on pouvait descendre depuis la terrasse par l'escalier, en bas duquel on pouvait aller soit à la salle chauffée en passant par le couloir, soit à la galerie et à l'aire de jeu. La disposition est reproduite en exacte symétrie dans chacun des pavillons, montrant que chaque équipe disposait ainsi d'une salle servant de vestiaire et de lieu de repos après le jeu. En examinant le plan, on découvre que la figuration de la cheminée montre, derrière l'âtre, un second conduit de cheminée. Nous pouvons ainsi déduire que les pavillons comportaient un étage. Nous pouvons aussi en conclure la possibilité d'une galerie à deux niveaux.

Alors que la représentation du château est d'une fidélité remarquable, la figuration cavalière du jeu de paume montre quelques bizarreries dans le tracé et le dispositif de l'ensemble. L'ensemble du jeu de paume forme un bâtiment massif, dépassant fortement le niveau du sol de la terrasse nord. Le dénivelé entre ce sol et celui du jeu paraît assez faible, alors que nous l'avons mesuré plus important. Tel qu'il est représenté, le bâtiment du jeu de paume aurait formé une sorte d'écran au-devant de la terrasse, empêchant toute vue sur la plaine, ce qui est en contradiction avec la fonction même de la terrasse. Mais ce n'est pas la seule bizarrerie de cette vue : la représentation du jardin clos, au premier plan, ne peut en aucune manière s'insérer dans la configuration des lieux, en raison de la pente du terrain et de la présence de la rue principale du village.

### Le jeu de paume d'après Israël Silvestre

Le célèbre dessinateur et graveur Israël Silvestre nous a laissé deux vues du château d'Écouen, tracées au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle. La première de ces vues est prise depuis le sud-est et montre le château avec le pavillon de la chapelle en premier plan, la porte à droite, et au fond la collégiale Saint-Acceul. La seconde de ces vues est prise à l'opposé, depuis le nord-ouest, et montre le pavillon du roi et le jeu de paume en premier plan, toujours avec la collégiale Saint-Acceul en fond. Les représentations de Silvestre sont connues pour leur exactitude (à La Roche-Guyon et à Notre-Dame de Paris, par exemple). Comme pour d'autres gravures, nous nous posons la question de l'emploi possible d'une chambre claire par le célèbre dessinateur. Ce que nous voyons de la terrasse et du pavillon du roi renforce notre certitude sur la qualité de la représentation des parties disparues. En premier lieu, nous voyons clairement que les « chante-pleurs » aérant le côté ouest de la terrasse, encore existants, sont assez haut sur le sol, alors qu'aujourd'hui la pelouse de la douve atteint leur pied. Nous y avons trouvé un très épais remblai, assez récent.

La figuration du jeu de paume (fig. 87) montre un dispositif architectural différent de celui montré par la vue cavalière d'Androuet Du Cerceau, mais non contradictoire avec son plan. Les façades nord et ouest du bâtiment montrent une architecture à deux niveaux. Des corniches saillantes et des pilastres forment un maillage carré. Des fenêtres, réelles ou factices, ornent chaque panneau. Ainsi, le mur ouest montre quatre fenêtres réparties sur deux niveaux et deux travées. Un dispositif identique, sur un nombre de travées impossible à déterminer, rythme la façade nord. Le haut des murs du bâtiment correspond au parapet de la terrasse, sans qu'il y ait dépassement. Le seul ouvrage dépassant le sol de la terrasse est un superbe édicule carré, couvert d'une coupole à quatre pans et lanternon et dont les murs sont percés de fenêtres doubles. Nous reconnaissons aisément l'un des lanternons, celui qui coiffait l'escalier du pavillon ouest. Mais ce lanternon est seul. Il n'a pas son pendant au côté est.



## Les données archéologiques

Le contexte archéologique du château d'Écouen reste à préciser, même si l'histoire du lieu est assez claire. Cinq tranchées ont été ouvertes en 2012 (fig. 88). Malgré le grand intérêt du site, le faible état de conservation des vestiges archéologiques et le faible enjeu pour l'aménagement du lieu ont fait qu'une fouille préventive plus complète n'a pas été prescrite. Néanmoins, les données recueillies ont été jugées suffisantes pour être publiées (Viré dir. 2013).

L'emplacement de la salle de jeu a bien été identifié par deux des trois murs arasés, nord et est. Le mur ouest n'a pas été atteint. Au sud, la salle était appuyée contre le mur de la terrasse. Malheureusement, le mur que nous voyons aujourd'hui n'est plus celui du XVII<sup>e</sup> siècle, mais une reconstruction du XIX<sup>e</sup> siècle, du temps de Louis-Philippe. Sa tranchée de fondation recoupe le sol de la galerie dont nous allons parler (fig. 89).

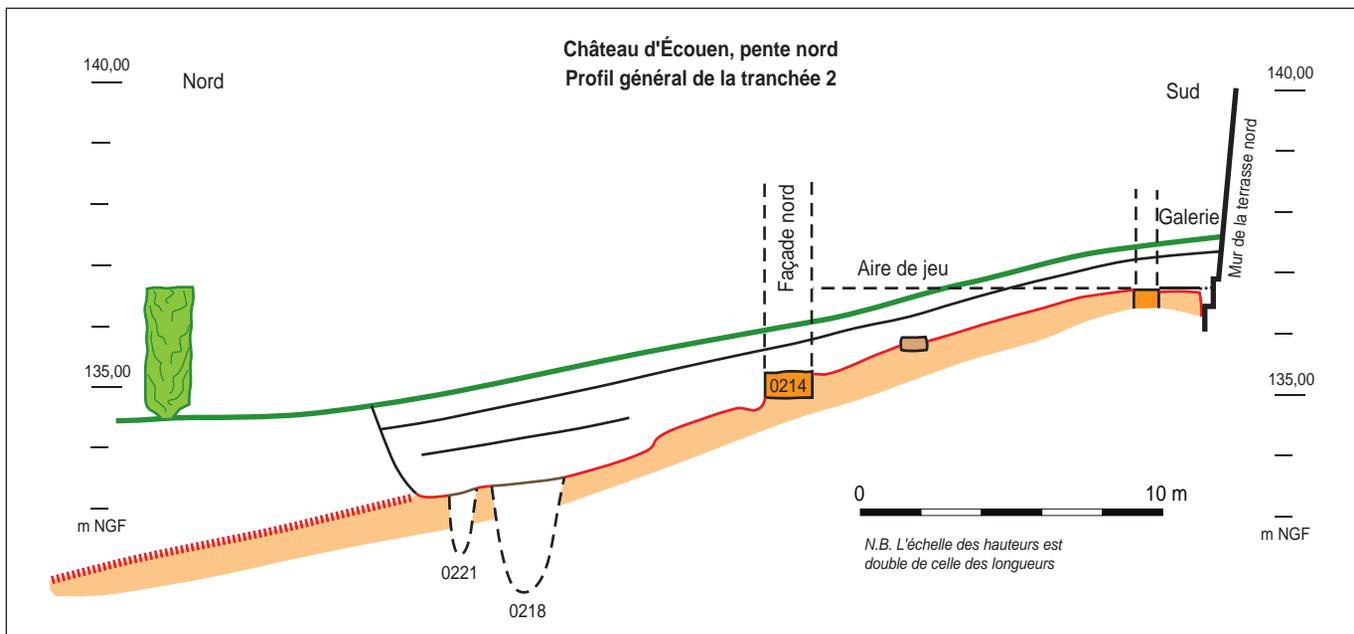
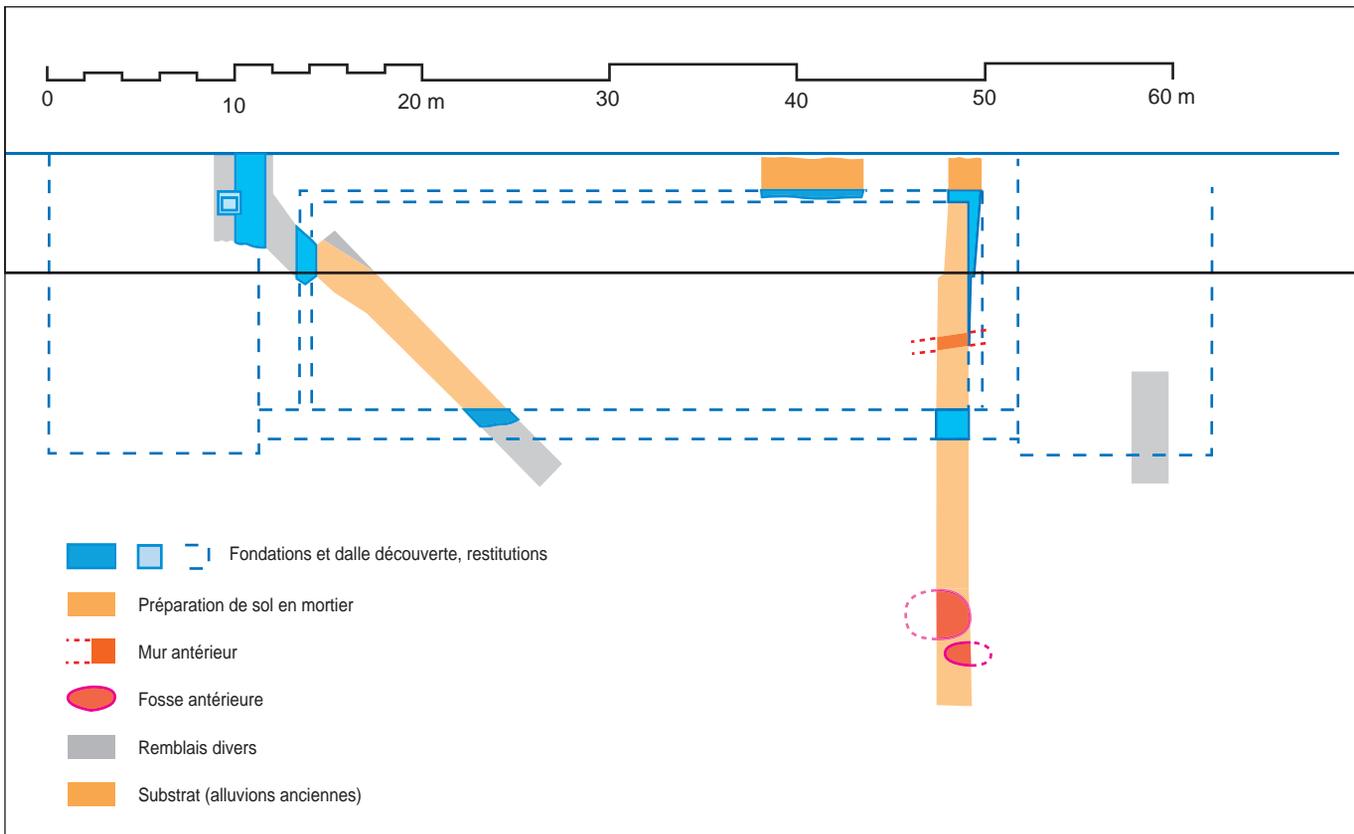
Les deux pavillons ouest et est n'ont livré que peu de vestiges. Seul le mur séparatif du pavillon est a été fouillé. La limitation des sondages n'a pas permis d'en voir plus. Le pavillon ouest et son mur séparatif n'ont pas été recherchés. En revanche, comme la galerie intérieure a très bien été identifiée avec ses trois murs (ouest, sud et est) par la restitution de la galerie ouest, nous pouvons établir les mesures générales du corps de la salle, qui avait une longueur interne de 40 mètres, soit 20 toises et 3 pieds, ou encore 123 pieds, et une largeur de 12,45 m, ou 38 pieds.

La galerie, établie sur trois côtés (ouest, sud et est), a été parfaitement identifiée et retrouvée, telle qu'elle est figurée sur le plan d'Androuet Du Cerceau, avec la position exacte des trois murs. La largeur constante de cette galerie, au moins sur deux côtés, est de 1,95 m, soit 1 toise ou 6 pieds (1,949 m), si l'on tient compte des retraites de maçonnerie.

Fig. 87. Le jeu de paume d'Écouen, vers 1650, par Israël Silvestre (détail). DR.

Fig. 88. Château d'Écouen, plan général du jeu de paume et des tranchées de sondage (M. Viré / Inrap).

Fig. 89. Château d'Écouen, pente nord. Profil général de la tranchée 2 (M. Viré / Inrap).



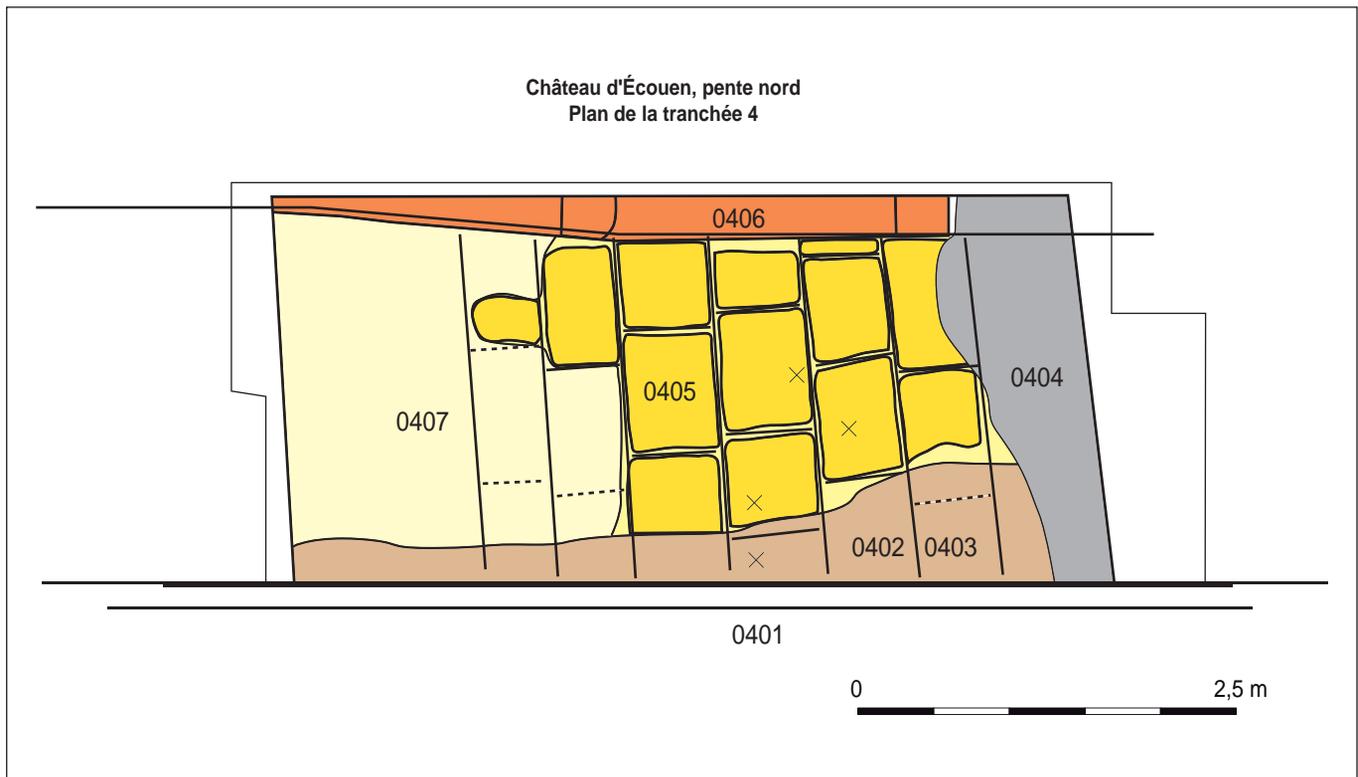
Le dallage du sol a disparu mais le socle de mortier sableux en conserve parfaitement la trace (fig. 90). Les dalles rectangulaires étaient posées en bandes successives, mais la parfaite perpendicularité au mur de la galerie n'a pas été recherchée (fig. 91). Ces dalles mesuraient 60 centimètres de largeur environ, montrant qu'un rythme de deux pieds a été recherché. La nature de ces dalles n'est pas connue, mais il est fort probable qu'elles aient été en pierre calcaire. De rares vestiges en ayant été retrouvé hors contexte, nous ne pouvons en dire plus, bien que l'usage du calcaire grossier du Lutétien local soit hautement probable.

L'aire de jeu est largement détruite, mais au contact de la galerie sud une partie de la préparation du sol a été retrouvée. Ce dernier n'est composé que du substrat limoneux ocre jaune local. Mais les mesures de cette aire sont parfaitement établies. La base de la façade nord a été vue en deux points. Sur l'un, cette fondation, complète, montre une largeur de 1,45 m, soit 4,5 pieds. Les deux courts murs-bahuts portant les petits côtés de la galerie ont bien été identifiés. L'espace intérieur, de mur à mur, montre une longueur de 33,20 m, soit 102 pieds, pour une largeur de 10,80 m, soit 33 pieds. Ces mesures sont données à hauteur des fondations, et il faut tenir compte d'une légère retraite en élévation, augmentant un tout petit peu ces mesures. De celles-ci, il ressort que le rapport de proportion entre largeur et longueur est de 1 à 3, en restant dans le global.



Fig. 90. Fouille du sol de la galerie au pied du mur de la terrasse. On distingue l'empreinte des dalles (M. Viré / Inrap).

Fig. 91. Plan de la galerie dans la tranchée 4 ; relevé des empreintes du dallage (M. Viré / Inrap).



Dans les déchets de démolition, en divers points, ont été trouvés des fragments de carreaux de sol en terre cuite. Les plus remarquables sont des carreaux de 20 centimètres de côté dont le dessous porte des marques en creux pour faciliter le scellement. Mais en l'état actuel des choses, il n'est pas possible de préciser avec certitude la provenance de ces terres cuites architecturales. Elles pourraient assez certainement provenir de la réfection de sols de pièces de service, ou même, plus probablement, de la réfection des pavillons ouest et est aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles.

D'une manière générale, nous avons constaté que les éléments retrouvés ont été fortement dégradés au cours des ans. La localisation de la salle de jeu, sur le flanc nord du château, n'a pas été un bon critère de conservation. En effet, si en été cette salle présentait un grand intérêt en conservant davantage de fraîcheur, indispensable pour l'aisance des joueurs, il n'en n'était pas de même en hiver, où l'absence de soleil en direct et l'humidité ont dû accélérer le processus de dégradation de l'édifice. La gravure d'Israël Silvestre, faite un siècle après la construction, montre que l'un des pavillons était déjà privé de son lanternon. De toute manière, l'usage intensif de la salle était le fait d'Anne de Montmorency et d'Henri II, les très rares fois où il dut venir. Il est clair que les lieux furent peu à peu délaissés. Nous ne savons même pas quand cette salle a été détruite, et tout au plus pouvons-nous dire qu'elle le fut au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, probablement même dès le début de ce siècle. Il reste que ce jeu était tellement répandu dans la société que même les architectes les plus talentueux, comme ici Jean Bullant, en ont intégré les lieux à l'exercice de leur art.

*Page suivante : vue du sol du terrain  
du jeu de paume du roi à Versailles  
(Cliché Jean-Yves Dufour, Inrap).*



## Chapitre 3

# Le jeu de paume du roi Louis XIII à Versailles

.....

Plusieurs milliers d'ouvrages ont été écrits sur Versailles et son château, dans de nombreuses langues. Cette écrasante bibliographie n'a pas favorisé la connaissance de Versailles au Moyen Âge, village étudié très anciennement et partiellement (Lebeuf 1757, p. 316-336), avant le travail publié par Jean-Claude Le Guillou (2011). Archéologiquement, on ne connaît rien du Versailles médiéval. Les seuls indices d'une présence alto-médiévale viennent du vocable de l'église paroissiale détruite lors de la construction du Grand Commun : Saint-Julien. Confiés à l'Inrap, des sondages furent exécutés en mars 2006. Dans la cour du Grand Commun<sup>23</sup>, ils permirent la découverte d'une nécropole alto-médiévale<sup>24</sup>, ainsi que des vestiges du jeu de courte paume du roi Louis XIII (Dufour 2006). La fouille du site fut exécutée par l'Inrap en 2007. La fouille du jeu de paume a entraîné le décapage total de la cour<sup>25</sup>. Une première phase de vestiges du xvii<sup>e</sup> siècle (entre 1630 et 1680) témoigne du jeu de paume du roi Louis XIII et de la maison du paumier. Une partie du pavillon du roi, un bassin des pépinières royales ainsi que divers murs de clôture sont les vestiges identifiés à proximité immédiate du jeu de paume. Ces derniers vestiges, sans rapport avec le sujet de cet ouvrage, ne sont pas non plus abordés dans cette publication.

## Étude topographique et chronologique de l'aire de la cour du Grand Commun et de son proche voisinage, des origines à 1684

Isabelle Le Guillou, Jean-Claude Le Guillou

.....

23. Le Grand Commun est un édifice construit au cours de la seconde moitié du xvii<sup>e</sup> siècle pour accueillir les services et les logements nécessaires au fonctionnement du château.

24. Ces vestiges témoignent d'un habitat villageois mais n'entrent pas dans le cadre de cette publication. Pour le détail, voir Dufour dir. 2013.

25. La nécessité de conserver une rampe d'accès aux véhicules à partir de l'unique porte charretière du Grand Commun nous a interdit toutefois le décapage et la fouille de 35 m<sup>2</sup> au centre de la limite ouest de la cour.

À Versailles, les fouilles pratiquées au sud du château, dans la cour intérieure du « Grand Carré des Offices, Commun du Roy, de la Reyne, de Monseigneur et de Madame la Dauphine » (dit usuellement « le Grand Commun »), ont révélé plusieurs témoignages de l'occupation du site au cours des âges. Principalement de nombreuses sépultures datables du haut Moyen Âge, des fossés d'époque plus tardive, d'importants vestiges du jeu de paume de Louis XIII (1630-1681), les caves du pavillon dit « petit commun du Roy » (1665-1681) et plusieurs restes de diverses natures, postérieurs au temps de Louis XIV.

Comme les vestiges antérieurs à la construction du Grand Commun témoignent d'affectations sans lien entre elles, et que celles-ci n'ont jamais été étudiées, nous nous devons d'en démêler l'histoire. Les archives relatives à l'ancien Versailles, seigneurial puis royal, sont principalement conservées

aux Archives nationales de France, aux archives départementales des Yvelines et à la bibliothèque de l'Arsenal. Elles consistent en quelques documents épars (XI<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècle) et en une suite bien continue de plusieurs centaines de pièces couvrant la période allant de 1350 à 1684. Ce sont principalement les anciens registres censiers, les aveux et dénombrements des seigneuries de Versailles, les registres paroissiaux, les minutes de procès, les actes notariés, les contrats de construction, etc. Par bonheur, ces documents sont éclairés par quelques plans et cartes d'arpentage<sup>26</sup> du terroir originel de Versailles, dessinés au cours des décennies 1660-1670, donc juste avant la création du Versailles moderne. S'y ajoutent plusieurs vues, dessinées, gravées ou peintes durant la même période. Le rapprochement des textes, des cartes et des vues a permis (sous réserve de patience, de minutie et de rigueur) de reconstituer l'histoire topographique et chronologique des lieux, et en particulier celle de la cour du Grand Commun alentour du jeu de paume de Louis XIII.

Nous étant livrés à ce travail, nous avons constaté d'emblée que les vues anciennes de ce secteur attachaient une certaine importance à la représentation du bâtiment du jeu de paume de Louis XIII, alors que les plans en faisaient totalement abstraction. La raison en est simple : les artistes peintres et graveurs contemporains de Louis XIV montraient la réalité qu'ils avaient sous les yeux, alors que les architectes s'en tenaient à leurs projets et aux décisions du roi, lequel avait décidé (de bonne heure) la démolition de ce jeu de paume. Il n'y avait donc pas lieu, pour les architectes ni les cartographes, d'inclure cet édifice dans leurs plans et cartes, puisqu'il devait disparaître à brève échéance. Pourtant, le jeu de paume, quoique condamné dès le début des années 1660, fut finalement conservé jusqu'en 1681. Il s'ensuit que tous les plans contemporains étaient faussés et que, par conséquent, il nous a fallu en dessiner pour cette étude de nouveaux sous forme de reconstitutions, en tenant compte tantôt de la permanence tantôt de l'évolution des lieux.

## Chronologie des travaux

### *La moitié nord du village de Versailles en 1629*

Au cours de l'année 1623, Louis XIII avait fait entreprendre la construction d'un relais de chasse au sommet de la butte dominant le village de Versailles. À cette fin, il avait réquisitionné quelques jardins et portions de terre en culture dont la réunion avait formé un espace rectangulaire de 6 arpents (2,5 ha) sur lequel il avait fait construire la maison ainsi que la basse-cour (C) et tracer le parterre (A). À la fin de l'été de 1624, l'ensemble était terminé. Aussitôt après, le roi y avait fait ajouter 2,5 arpents (1 ha) pour établir une petite place (D) et faire installer un chenil dans les locaux de la ferme nommée « la Bretonnière » (E). Ensuite, à la fin de l'année 1629, souhaitant régulariser la forme de la place et agrémenter son domaine au moyen de deux jeux de paume, il avait réquisitionné une nouvelle portion de terre en culture (1,55 arpent, soit 0,65 ha), prélevée sur la grande « couture » du prieuré de Saint-Julien de Versailles (fig. 92).

Au printemps de 1631, quand le roi s'était décidé à indemniser le prieur pour la parcelle où les jeux de paume étaient déjà installés depuis une année, il avait fait procéder à l'estimation du fonds de terre : « Ung arpent cinquante cinq perches de terre scis aud. terroir, lieudict la bretonnière, où fut basti les jeux de courte et longue paulme, maison et jardin en deppendant, prisé l'arpent à cent livres. Revenant au pris et à la somme de sept vingt quinze [155] livres<sup>27</sup>. » Cette estimation rédigée le 23 avril 1631 fut complétée le 1<sup>er</sup> mai suivant : « Pour les labours et semences des héritaiges que sa majesté a prins

.....  
26. L'unité de mesure de longueur employée à Versailles était le « pied de Roy, divisé en douze pouces » (1 pied = 32,484 cm ; 1 pouce = 2,707 cm).

27. Archives départementales des Yvelines (ADY), 2B 366.

Fig. 92. Moitié nord du village de Versailles en 1629 (J.-C. Le Guillou).

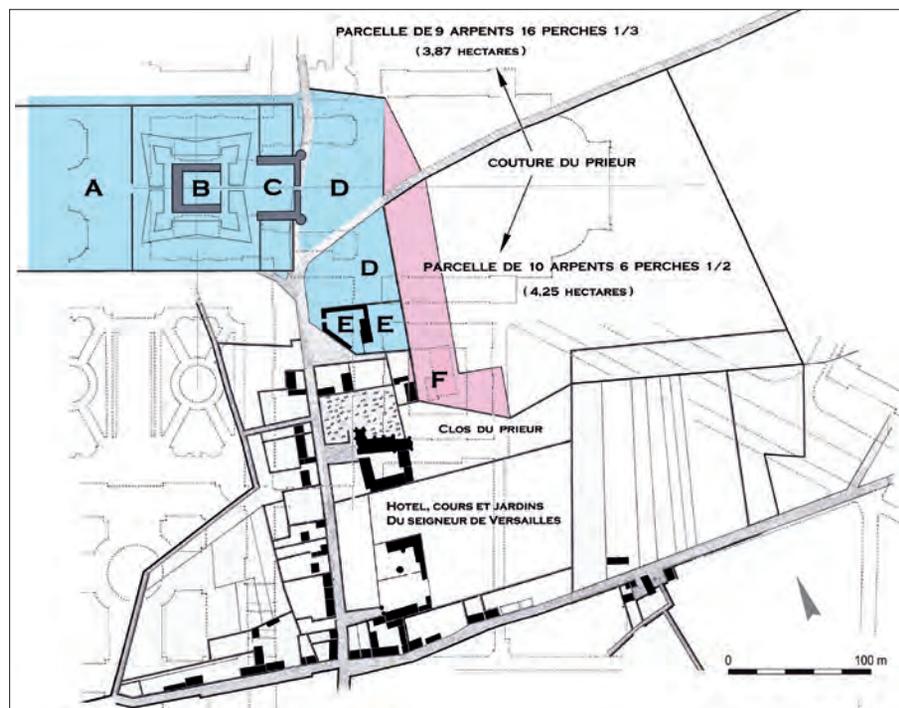
*En bleu* : espaces occupés par Louis XIII depuis 1623.

- A. Parterre.
- B. Maison du Roi.
- C. Basse-Cour.
- D. Place.

E. Ancienne ferme de la Bretonnière devenue chenil du Roi

*En rose* : espace occupé à partir de 1629 pour y établir les jeux de paume.

F. Emplacement de la cour du grand commun.



pour les jeux de courte et longue paulme ; Et pour les deux arpens et demy de terre appartenant à la ferme de la bretonnière qui sont devant la porte du chasteau qui furent couverts de terre lorsque le chasteau fut basti, dont le fermier n'a esté payé. Ensemble le fermier du prieuré pour la terre où sont bastis lesdictz Jeux de paulme, qui estoient ensemecez en bled lors du bastiment d'iceulx, se montent à la somme de soixante dix livres tz<sup>28</sup>. » La parcelle acquise par le roi consistait en un long trapèze (environ 155 m sur 30 m), prolongé au nord par un triangle (environ 60 m de hauteur) et complété au sud-est par une saillie trapézoïdale (environ 30 m sur 30 m). En pratique, le triangle avait servi à corriger la forme de la place devant le château, tandis que le petit trapèze en saillie formait le « jardin du tripot » (selon le terme usuel à l'époque pour désigner les jeux de courte paume). Entre les deux, le long trapèze était occupé par les jeux de longue et de courte paume (avec maison pour le paumier) ainsi que par une allée arborée conduisant de la place du château jusqu'au « tripot ». Nous ne saurions rien dire au sujet de l'aménagement du jeu de longue paume, n'en ayant retrouvé aucune trace dans les archives. Néanmoins, il est certain qu'il s'agissait d'un simple terrain nivelé et sommairement agencé pour ce jeu de plein air.

### *Le jeu de paume de Louis XIII*

En 1623, lorsqu'il avait concrétisé son projet de faire bâtir un relais de chasse à Versailles, Louis XIII, s'estimant bon connaisseur en matière d'architecture, s'était offert la satisfaction de le concevoir et d'en dessiner lui-même les plans et les avait fait remettre aux entrepreneurs pour exécution. En revanche, en 1629, lorsqu'il envisagea la construction d'un jeu de paume à proximité de sa maison, il préféra s'en remettre à un homme de l'art, un certain Philibert Le Roy, récemment attaché à son service en qualité d'architecte ordinaire. Comme pour tout jeu de paume, le programme consistait en l'édification

.....  
28. AN, P//2257.

d'une grande bâtisse rectangulaire, ne contenant qu'une seule salle (qui serait l'aire de jeu) environnée de murs aveugles en partie basse mais généreusement éclairée en partie haute par de vastes baies libres. Pour satisfaire cette commande royale, Le Roy crut bien faire en concevant un bâtiment d'allure majestueuse, rythmé extérieurement par un riche décor de trumeaux à refends encadrant de larges arcades en plein cintre, et couronné d'une corniche en forte saillie. Néanmoins, se sachant limité par un budget très modéré, il prévoyait d'édifier les murs en simples moellons du pays et de se contenter, pour le décor architectural, d'un placage de plâtre imitant la pierre de taille (fig. 93). Au-dessus, la toiture serait de tuile, beaucoup plus commune mais moins onéreuse que l'ardoise (Le Guillou 2006 ; 2009). Selon son projet, le pourtour du bâtiment devait mesurer 46 toises (89,65 m), et la hauteur être de 5 toises (9,75 m) depuis le sol jusqu'au-dessus de la corniche. Quant à la toiture à quatre pentes, elle devait mesurer 17 toises de long (33,13 m) sur 7 toises de large (13,64 m), ce qui revenait donc à un pourtour de 48 toises (93,55 m). La différence de 2 toises entre le pourtour de la toiture et celui des murs provenait évidemment de la saillie de l'égout en périphérie du toit (1,5 pied de chaque côté, soit 0,48 m). En conséquence, les murs au-dessous devaient mesurer 16,5 toises de long et 6,5 toises de large (soit 32,16 m sur 12,67 m).

À l'intérieur, l'aire de jeu devait être carrelée de grands carreaux de terre cuite, hormis aux deux extrémités, dallées de pierre. Autour, mais seulement sur trois côtés, cette aire serait bordée de galeries pour le public, couvertes de petits toits inclinés en appentis, pour le rebond des balles, selon les règles du jeu.

En partie haute de l'élévation, trois faces de l'édifice devaient être éclairées par 12 arcades larges chacune de 8 pieds (2,60 m), séparées les unes des autres par des trumeaux de 3,5 pieds de large (1,13 m). Deux de ces arcades devaient s'ouvrir dans le petit côté tourné vers le nord, six autres dans le long pan regardant vers l'est, et les quatre dernières dans l'autre long pan, donc vers l'ouest. Si l'on n'ouvrait que quatre arcades de ce côté-là, c'était à cause de la maison du paumier, que l'on prévoyait d'appuyer contre le jeu de paume. Cette maison, bâtie sur cave, devait comporter deux pièces au rez-de-chaussée, deux chambres à l'étage et un grenier au-dessus.

Les plans et dessins ayant été faits et approuvés par M. de Fourcy, superintendant des bâtiments de Sa Majesté, plusieurs contrats d'exécution furent passés le 29 décembre 1629 par l'architecte Le Roy avec Girard Wiet et Pierre Hureau pour la maçonnerie, Baltazard Huré pour la charpente et Nicolas Le Jeune pour la couverture de tuile [annexe 1, doc. I à III]. Par ces contrats, les deux maçons et le charpentier s'engageaient à terminer leurs travaux relatifs au jeu de paume proprement dit pour le jour de Pâques suivant (31 mars 1630), et le couvreur promettait d'entreprendre la pose de la couverture dès que la charpente serait érigée et de finir son travail en deux semaines. Quant à la maison du paumier, que l'on traitait à part, il s'agissait seulement d'en réaliser la maçonnerie pour le 1<sup>er</sup> mai suivant, quitte à s'occuper de la charpente aussitôt après.

Tout semblait donc bien étudié et réglé dans le détail. Or, il advint que le jeu de paume ne fut pas réalisé exactement selon les dispositions imaginées par l'architecte, car peu après la signature des contrats, Louis XIII signifia sa réprobation. Peut-être parce que la conception architecturale restait sa marotte et que, en joueur averti, il savait de quelle manière il convenait d'exploiter au mieux la lumière selon les heures de la journée et comment faire pour empêcher les vents de perturber le jeu. Il imposa donc ses idées en faisant retourner la salle pour la fermer au nord et l'éclairer au sud. De plus, il fit sensiblement augmenter les dimensions générales de l'édifice, portées à 18 toises de long

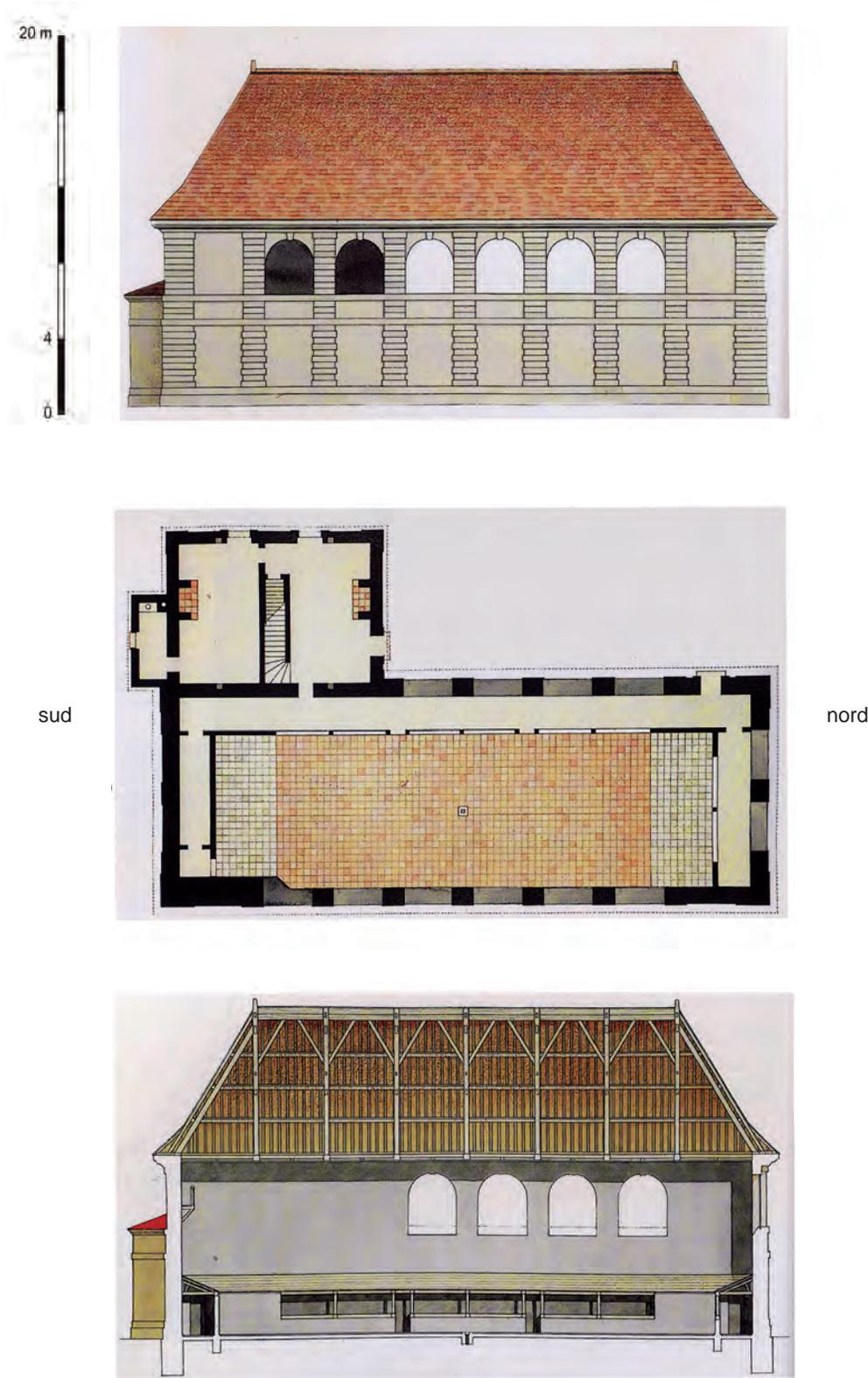


Fig. 93. Projet pour le jeu de courte paume de Versailles selon des devis du 29 décembre 1629. Essai de restitution (J.-C. Le Guillou).

(environ 35 m au lieu de 32,16 m) sur environ 14 m de large (au lieu de 12,67 m). Enfin, rejetant toute idée de décor ostentatoire pour les façades, il fit simplifier l'architecture en remplaçant les arcades et leurs trumeaux à refends par de simples baies rectangulaires séparées par des poteaux.

Le Roy fut donc amené à redessiner entièrement son projet. Il le fit certainement rapidement, car le changement ne paraît pas avoir retardé le déroulement du chantier, lequel semble bien s'être achevé aux dates convenues. Ainsi le jeu de paume était-il certainement couvert et en état de servir avant la fin du mois d'avril. Il ne restait donc plus qu'à terminer la maison du paumier, dont seule la maçonnerie était faite puisque la charpente n'avait pas été incluse dans le contrat passé en décembre 1629 avec le charpentier Huré. La raison en était que Le Roy avait prévu de faire réaliser cette charpente à part, avec des bois qui, fournis par lui-même, seraient mis en œuvre par d'autres charpentiers. Aussi lui fallait-il faire établir un contrat complémentaire, lequel ne fut passé devant notaires que le 20 mai 1630 [annexe 1 doc. IV]. Les deux charpentiers Jacques Tirvois et Martin Babel devaient se mettre à l'œuvre à partir du 22 mai et travailler sans discontinuer. Ensuite, Nicolas Le Jeune parachèverait le tout en posant la couverture de tuiles. Finalement satisfait des services de Le Roy, Louis XIII le récompensa l'année suivante en lui accordant la direction et la gestion du jeu de paume de Versailles. Ce fut donc à ce titre que Le Roy accorda personnellement un bail locatif le 31 octobre 1631, pour une durée de six années, au maître paumier parisien Jehan Gascard [annexe 1 doc. V]. Nous ignorons si le bail de Gascard, venu à expiration le 31 octobre 1637, lui fut renouvelé.

En 1636, le roi avait décidé que l'entretien des toitures de son château de Versailles, y compris celles du jeu de courte paume et de la maison du paumier, incomberait désormais à la surintendance des bâtiments, au même titre que les maisons royales, comme le Louvre, les Tuileries, Vincennes, Saint-Germain, etc. En conséquence, le surintendant de Fourcy fit établir un contrat d'entretien et de restauration de toutes les toitures concernées en faveur de Pierre Hullot, maître couvreur à Paris. Ce contrat, établi pour une durée de six années, fut signé à Paris le 30 avril 1636 [annexe 1 doc. VI]. Mais la charge de travail étant énorme, Hullot se trouva parfois incapable de l'assumer. Ainsi en 1638, quand une tempête s'abattit sur Versailles en y causant d'importants dégâts, il fut obligé de se décharger des réparations à faire en s'en remettant à l'un de ses confrères, Denis Hébert. La tempête avait durement frappé. En un instant, les rafales de vent avaient renversé une grande partie des murs du parc du côté vers Trianon. Dans la basse-cour du château, elles avaient ravagé les toitures de tuiles des écuries et des offices, et devant le château, elles avaient arraché quasiment toute la toiture du jeu de paume, celle de la maison du paumier, et celle « de l'appentil au dessus de la cuisine du jeu de paulme » (probablement contiguë à la maison du paumier). Toutes ces toitures furent donc refaites en 1639 par Hébert, qui y employa quantité de tuiles, dont environ les deux tiers de « thuilles neuves » et le reste de « thuilles vieilles », peut-être récupérées çà et là [annexe 1 doc. VII].

Remarquons que le toisé établi en 1639 pour la réfection de la couverture du jeu de paume nous laisse perplexes, car il ne peut pas s'appliquer à celui de Versailles. En effet, il détaille une toiture de 33,13 m sur 13,64 m, beaucoup trop petite pour recouvrir un jeu de paume d'environ 35 mètres de long sur 14 mètres de large, tel que les fouilles l'ont révélé. Même en tenant compte des retraits et fruits de murs depuis les fondations jusqu'à l'entablement, le toisé ne peut pas correspondre. D'autant moins que les égouts de la toiture devraient

outrepasser les murs de tous côtés. La seule explication serait que le toisé de réfection n'aurait pas été établi d'après un relevé fait sur place, mais à Paris dans des bureaux, sur la base des vieux plans de 1629, caducs depuis longtemps. En sorte que ce toisé, pour minutieux qu'il semble, ne correspond guère à la réalité.

Pendant que Hébert réparait la toiture du jeu de paume, le carreleur Troche posait un dallage de pierre de Caen sur l'aire de jeu en remplacement du carrelage de terre cuite originel, probablement fracassé par la chute des tuiles lors de la tempête [annexe 1 doc. VIII].

Enfin, en 1640, le nouveau surintendant des bâtiments, François Sublet Desnoyers, soulagea le couvreur Hullot en faisant établir un nouveau contrat d'entretien des toitures des maisons royales (dont Versailles), en lui renouvelant sa confiance mais en lui associant son confrère Hébert. À celui-ci, il confiait en outre tous les ouvrages de plomberie [annexe 1 doc. IX]. Les deux contrats (l'un pour les couvertures, l'autre pour la plomberie), signés pour une durée de six ans, devaient arriver à expiration en 1646. Ce fut la dernière fois qu'il fut question du jeu de paume de Versailles à l'époque de Louis XIII, décédé en mai 1643.

### *Les abords du château de Versailles*

#### ► en 1643

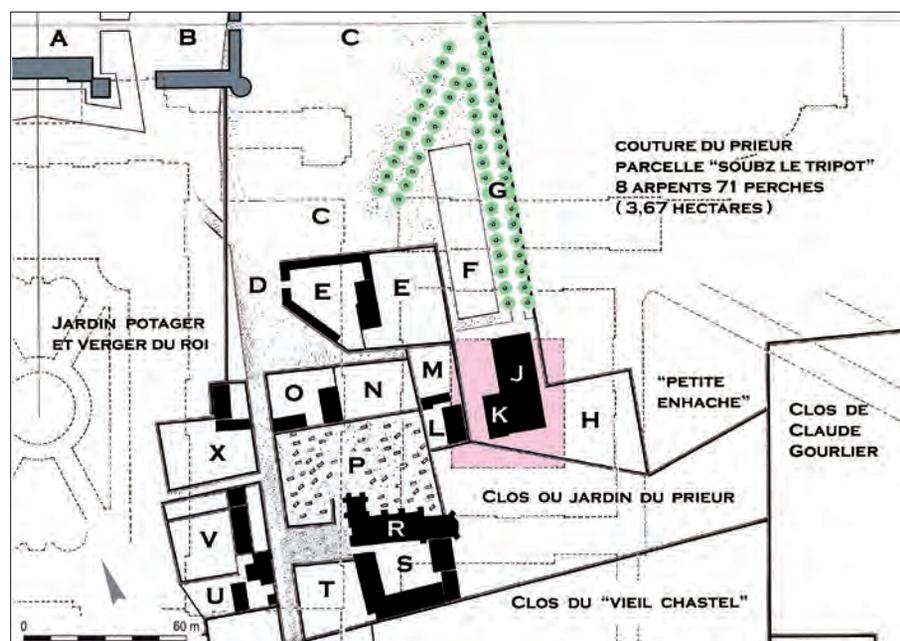
Les registres censiers du prieuré de Versailles précisent utilement la position des espaces. Entre autres, la déclaration du fermier de la Bretonnière décrit ainsi les lieux de son ancienne ferme le 19 octobre 1632 : « Sa Ma<sup>te</sup> auroit pour son chenil et logement de sa Cour et suite, prins neuf travées en deux corps de logis couvertes de chaume, Court et Jardin [fig. 94] - E] conte[nant] demy arpent de terre ou environ avec des clostures de neuf pieds de hault sur lesquelles clostures sa ma<sup>te</sup> auroit fait bastir et édifier un Chenil, le tout assis aud. versailles devant le Chasteau de sa ma<sup>te</sup> aud. lieu. Tenant d'un costé et d'un bout au Jeu de longue paulme [F] et place qui est devant la porte du chasteau

Fig. 94. Les abords du château de Versailles en 1643 (côté sud).

Essai de restitution.

*En rose* : emplacement de la fouille.  
(J.-C. Le Guillou).

- A. Cour du château. B. Basse-cour.
- C. Place du château.
- D. Grande rue. E. Chenil (ancienne ferme de la Bretonnière).
- F. Jeu de longue paume.
- G. Allée du « tripot ».
- H. Jardin du tripot.
- J. Tripot (jeu de courte paume).
- K. Maison du paumier.
- L. Presbytère. M. Jardin presbytéral.
- N-O. Jardin et maison de la poictourie.
- P. Cimetière. R. Église.
- S. Prieuré. T. Petit jardin du prieuré.
- U. Geôle.
- V. Maison du sieur Dubreuil.
- X. Maison du sieur Pesnard.



de sa Ma<sup>te</sup> [C], d'autre costé au Jardin presbitéral dud. Versailles [M] et à Richard Forteau à cause de sa maison appellée la poictourie [N et O], et d'autre bout à la grande rue [D] qui Conduit du principal Carrefour au Chasteau de sa Ma<sup>te</sup><sup>29</sup>. ».

De même, le procès-verbal d'arpentage des terres du prieuré, dressé les 21, 22 et 23 avril 1654, indique « une pièce de terre en jachère size [...] soubz le Tripot : huit arpens soixante unze perches tenant d'un costé [au sud] aux héritiers Claude Gourlier, d'autre costé [au nord hors plan] aux terres dud. prieur, d'un bout au jardin et allée dud. Tripot [à l'ouest, fig. 95 : H et G], d'autre bout à Anthoine Foulon [à l'est, hors plan]<sup>30</sup>. »

Enfin, voici un autre arpentage, daté des 7, 8 et 9 mai 1654 : « Une pièce de terre contenant dix arpens six perches et demie size au terroir dudict versaille, au dessoubz du Jeu de paulme tenant d'un costé [au sud] au jardin dud. Jeu paulme, le jardin dudict prieur à cause d'une petite enhache et au clos des héritiers de feu M<sup>te</sup> Claude Gourlier, d'autre costé à une autre pièce de terre dépendant dudict prieuré [au nord hors plan], d'un bout au jeu de longue paulme [à l'ouest] & d'autre bout à ... [laissé en blanc]<sup>31</sup>. »

Un seul document situe le jeu de courte paume. Il s'agit du contrat à bail passé avec le maître paumier en octobre 1631, lequel précisait que ce jeu se trouvait « au bout » de celui de longue paume.

#### ► en 1662 (côté sud)

Le jeune roi Louis XIV commença à manifester son intérêt pour le château de Versailles à l'âge de 22 ans, à l'automne de 1660. Sa première action consista en l'acquisition de plusieurs maisons ou jardins en vis-à-vis du cimetière, de l'église et au-dessous, jusqu'au « principal carrefour » du bourg. En 1661, il fit faire quelques travaux d'amélioration dans le château, puis, à partir de mars 1662, il fit reconstruire la « basse-cour ». Celle de Louis XIII, jugée trop étroite et trop courte, fut remplacée par une avant-cour (fig. 95 : B) si ample qu'elle absorba la quasi-totalité de la « place » jadis établie par Louis XIII

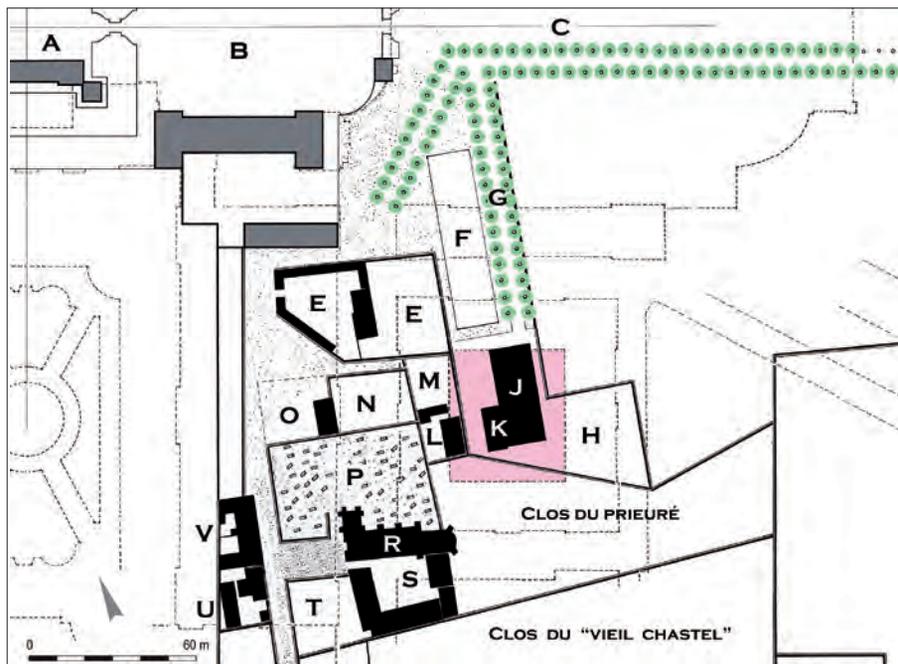


Fig. 95. Les abords du château de Versailles en 1662 (côté sud). Essai de restitution.

*En rose* : emplacement de la fouille. (J.-C. Le Guillou).

A. Cour du château. B. Avant-cour. C. Allée axiale. E. Chenil (ancienne ferme de la Bretonnière). F. Jeu de longue paume. G. Allée du « tripot ». H. Jardin du tripot. J. Tripot (jeu de courte paume). K. Maison du paumier. L. Presbytère. M. Jardin presbytéral. N-O. Jardin et maison de la poictourie. P. Cimetière. R. Église. S. Prieuré. T. Petit jardin du prieuré. U. Geôle. V. Maison du sieur Dubreuil. X. Maison du sieur Pesnard.

29. AN, O/1/3948.

30. AN, P/2255 pièce 64.

31. ADY, 2B 1115. Si l'arpentage de mai 1654 comptait une superficie de plus de 10 arpents (au lieu de moins de 9 arpents au mois d'avril), c'était parce que le prieur avait jugé astucieux de ne plus soustraire la superficie occupée par les jeux de paume, dont il estimait ne pas avoir été convenablement indemnisé. Sa manœuvre était absurde et aboutissait à un non-sens, puisqu'il avouait en même temps que les jeux de paume étaient extérieurs à sa terre ! Du reste, l'examen des nombreuses pièces complémentaires ne laisse aucun doute : la vraie superficie était bien de 8 arpents 71 perches en 1654.



Fig. 96. Carte-voie axonométrique du château et du village de Versailles en 1662 (détail) DR.

Fig. 97. Carte quasi géométrale du château et du village de Versailles en 1662 (détail) DR.

Fig. 98. Les abords du château de Versailles en 1664 (côté sud).

Essai de restitution.

En rose : emplacement de la fouille.

(J.-C. Le Guillou).

- A. Cour du château. B. Avant-cour.
- C. Terrasse d'accès. D, D'. Allées en patte d'oie. E. Chenil (ancienne ferme de la Bretonnière). F. Jeu de longue paume. G. Allée du « tripot ».
- H. Jardin du tripot. J. Tripot (jeu de courte paume). K. Maison du paumier. L. Presbytère. M. Jardin presbytéral. N-O. Jardin et maison de la poictourie. P. Cimetière. R. Église. S. Prieuré. T. Petit jardin du prieuré. U. Geôle. V. Maison du sieur Dubreuil. X. Maison du sieur Pesnard.

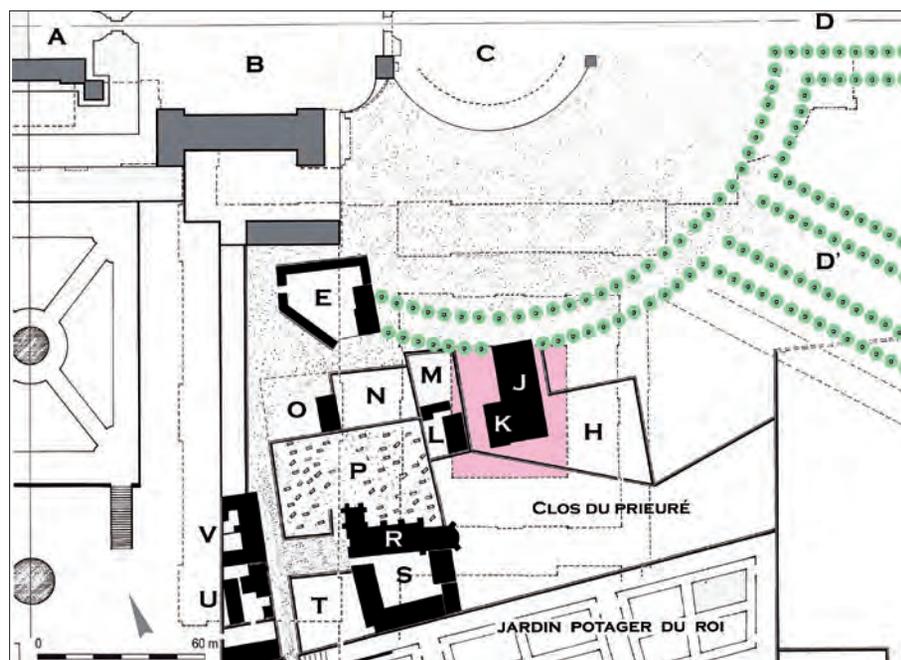
devant le château. De cette place, il ne resta que le double rang d'arbres formant écran pour masquer le jeu de longue paume. Pour le reste, rien ne fut changé dans l'immédiat, hormis la création d'une majestueuse allée arborée [C] qui, traversant la couture du prieuré, conduisait à l'entrée du château. L'état d'ensemble des lieux à ce moment-là est assez convenablement exprimé par la vue cavalière conservée à la BnF (fig. 96) et par le plan conservé au musée de Versailles (fig. 97).

En ce qui concerne le jeu de courte paume, nous savons que le roi fit refaire entièrement le plafond en 1662, comme l'attestent le marché passé avec le menuisier Utinot en novembre 1662 [annexe 1 doc. X] et le paiement qui lui fut fait (tardivement) en 1667 [annexe 1 doc. X]. Cette remise en état s'accompagna par la suite de fournitures neuves : « A Louis Bourgnon pour parfait paiement des filets, cordes et toiles qu'il a fournis et livrés pour le jeu de paulme de Versailles. 120 livres. » [annexe 1 doc. X] (Guiffrey 1881, col. 257).

► en 1664

À l'évidence, la suppression, en 1662, de la « place devant le chasteau » ne donna pas satisfaction. Aussi fut, dès 1663, dégagé un nouvel espace au-devant de l'avant-cour : devant la porte d'entrée, on établit une ample terrasse d'accès, de forme circulaire et inclinée en pente douce (fig. 98 : C). Cette terrasse constitua le centre d'un vaste rond-point, lui-même ceinturé d'un double rang d'arbres. L'allée axiale (D) s'en trouva raccourcie, mais on en créa deux supplémentaires, disposées en patte d'oie. Celle du nord (en dehors du dessin) deviendra plus tard l'amorce de l'avenue de Saint-Cloud ; l'autre (D') sera celle de l'avenue de Sceaux.

Par la force des choses, ces transformations entraînèrent la disparition du jeu de longue paume et de l'allée menant naguère au tripot. En outre, la grande parcelle de terre de la Couture du prieuré s'en trouvait encore réduite et encore plus morcelée, au point de ne plus être exploitable, ou quasiment. Les prémices de ces travaux se voient sur un plan de 1663 et leur aboutissement sur une gravure de 1664.



► en 1665

L'esprit des travaux de 1663-1664 visa à enchâsser le château dans un cadre verdoyant, à la manière d'un palais enchanté (il était rose, blond, bleuté et doré) surgissant dans la perspective de trois allées, au-delà d'un rond-point que l'on s'imaginait champêtre. En 1665, on se ravisa au profit d'une conception plus urbaine : les allées devinrent des avenues, et le rond-point où elles convergeaient devint une place encadrée de pavillons ou hôtels. La raison en était que, les séjours du roi à Versailles devenant de plus en plus fréquents et prolongés, il avait fallu pourvoir au logement des seigneurs qui, accompagnant Sa Majesté, ne pouvaient pas être logés au château, beaucoup trop petit.

Au cours du premier semestre de l'année 1665, on commença donc la construction de six pavillons, dont trois au nord de la place : pour le prince de Condé, pour les maréchaux de Turenne et de Villeroy et pour le maréchal de Gramont). Disposés symétriquement, les trois pavillons commencés au sud de la place étaient : le pavillon du roi (fig. 99 : A), le pavillon du duc de Noailles (B) et celui que partagerait le duc de Coislin (C) avec les marquis de Dangeau et de Vaubrun (C'). Pour les huit seigneurs nommés ci-dessus, il est clair que leurs pavillons étaient destinés à devenir leur logement à Versailles, mais en ce qui concerne le pavillon dit « du roi », ce devait être plutôt un pied-à-terre dont Sa Majesté disposerait pour le mettre, le cas échéant, à la disposition d'un hôte de marque invité à Versailles. Identiques entre eux, les six pavillons devaient se composer chacun d'un gros logis presque carré (avec rez-de-chaussée, étage et comble) complété d'une petite aile attenante. Celle-ci, plus basse que le logis, ne comporterait qu'un simple rez-de-chaussée avec comble au-dessus. Le tout serait bâti à moindres frais, principalement en moellons du pays revêtus extérieurement d'un enduit de plâtre peint imitant la brique (pour les logis) et simplement crépis pour les ailes. Puisqu'il s'agissait de propriétés individuelles, chaque pavillon s'élèverait au milieu de son propre terrain, divisé en deux cours et ceinturé de murailles. En principe, ces terrains (offerts gracieusement par le roi) devaient mesurer 24 toises de face sur la place et

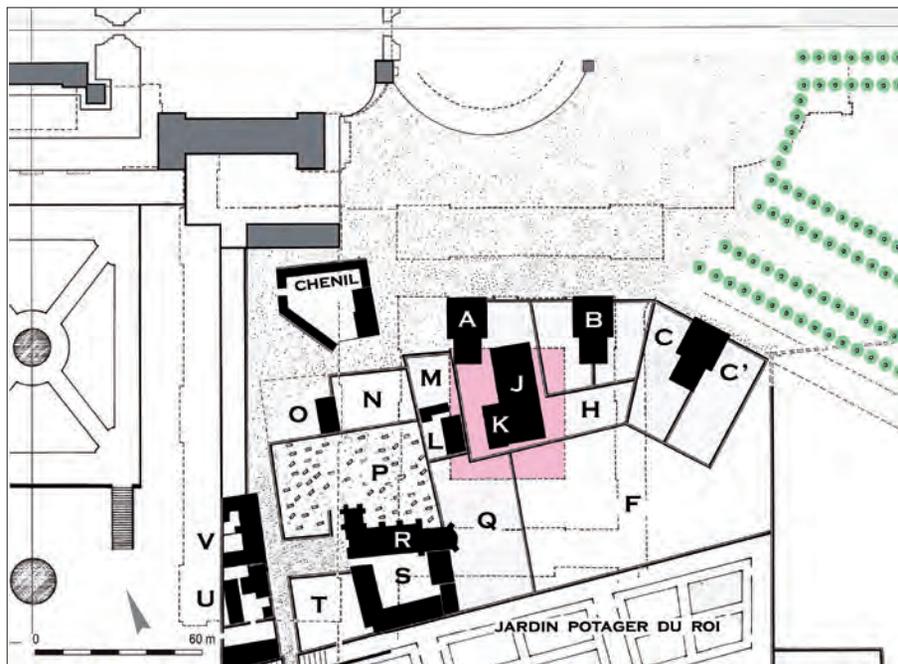


Fig. 99. Les abords du château de Versailles en 1665 (côté sud). Essai de restitution  
En rose : emplacement de la fouille.  
(J.-C. Le Guillou).

- A. Pavillon du Roi.
- B. Pavillon du duc de Noailles.
- C. Pavillon du duc de Coislin.
- C'. Pavillon de Dangeau et de Vaubrun.
- F. Espace pour les futures pépinières.
- H. Jardin du jeu de paume (réduit).
- J. Tripot (jeu de courte paume).
- K. Maison du paumier.
- L. Presbytère. M. Jardin presbytéral.
- N-O. Jardin et maison de la poictourie.
- P. Cimetière. Q. Espace pour le futur jardin du presbytère. R. Église.
- S. Prieuré. T. Petit jardin du prieuré.
- U. Geôle. V. Maison du sieur Dubreuil.
- X. Maison du sieur Pesnard.

23 toises de profondeur, donc environ 50 perches de superficie (46,77 m × 44,83 m, soit environ 2 100 m<sup>2</sup>.) Pour les trois pavillons au nord de la place ainsi que pour celui de MM. de Coislin, de Dangeau et de Vaubrun (C et C'), ces dimensions ne posaient aucun problème, puisque les terrains à bâtir étaient vierges.

En revanche, pour les pavillons du roi (A) et de Noailles (B), la question était plus épineuse à cause de la présence inopportune du jeu de courte paume (J), de la maison du paumier (K) et du jardin qui en dépendait (H). De plus, on se trouvait contraint par la proximité du presbytère (L et M), de la maison dite « la Poictourie » (N et O) et même du chenil. Sans doute, dans l'idéal, aurait-on souhaité se débarrasser de toutes ces contraintes de voisinage, mais dans la pratique, comme le roi voulait bâtir rapidement, il fallut s'en accommoder. Le résultat fut donc un peu bâtard : certes, les deux pavillons proprement dits purent être bâtis selon la plus parfaite régularité, mais leurs cours furent soumises à maintes déformations. Ainsi, pour conserver le jardin du jeu de paume, les deux cours du pavillon de Noailles affectèrent chacune la forme d'un trapèze ; de même pour l'unique cour du pavillon du roi, qui, en outre, se trouva quasiment inutilisable en raison de la présence envahissante du jeu de paume et de la maison du paumier.

Au mois de mai 1665, l'inspecteur Louis Petit rendit compte à Colbert de l'état d'avancement de quatre pavillons : « Le pavillon du Roy est à hauteur d'entablement ; celui de M. de Nouailles à la hauteur du premier étage ; la première assise de pierre de taille est posée à celui de Monsieur le Prince. L'on posera aussi jeudi prochain une assise à celui de M. le Maréchal de Villeroy<sup>32</sup>. » Sans doute la construction des deux autres pavillons (ceux de Gramont au nord et de Coislin-Dangeau-Vaubrun au sud) débuta-t-elle peu de jours après, puisque, selon les marchés passés avec les entrepreneurs, l'ensemble devait être achevé avant la fin de l'été.

À l'automne, pour libérer le terrain à l'ouest du pavillon du roi, on acheta la Poictourie afin de pouvoir la raser : « A demoiselle Anne Guérinet, Jacques Raynaut, curateur d'Estienne et Anne Guérinet, la somme de 1551 £ pour le paiement d'une place scize proche le presbytère de Versailles [...] suivant le contrat portant ordonnance et quittance, passé devant notaires le 29 novembre 1665 » (Guiffrey 1881, col. 108).

Peu après, on travailla au logis du prieuré (S), qu'il fallait restaurer pour pouvoir y reloger le curé, lequel devrait bientôt quitter l'ancien presbytère (L) que le roi allait faire démolir. Naturellement, comme le curé allait aussi perdre son jardin (M), le roi lui en offrit un nouveau (Q), beaucoup plus grand, taillé dans l'ancien clos du prieur. L'année suivante, le reste de ce clos (F), joint à une petite portion du jardin du jeu de paume, forma une pépinière annexe du potager du roi.

#### ► en 1667

Au cours de l'année 1666, le pavillon du roi reçut une nouvelle affectation en devenant « petit commun du roi » et fut considérablement agrandi. Comme son unique cour n'était qu'un dégagement incommode et étouffé par le jeu de paume que l'on ne songeait plus vraiment à démolir, on lui offrit une belle cour supplémentaire, établie du côté de l'ouest (fig. 100 : M). Celle-ci absorba tout le jardin du presbytère et fut fermée par deux murs de clôture disposés en équerre et par deux ailes de service en équerre également, dont l'une était neuve et l'autre un simple prolongement de la petite aile bâtie l'année précédente. En novembre et décembre 1666, pour avoir fait les terrassements préalables à la construction des deux ailes (sur caves) et des deux murs de clôture,

.....  
32. BnF, Mélanges Colbert, vol. 129 fo 140.

le terrassier Edme Boursault perçut deux acomptes : « a luy, pour le paiement des ouvriers qui ont fouillé des terres au pourtour du pavillon du roi. 784 £ 19 s » (Guiffrey 1881, col. 137). Pour leur part, les maçons furent payés plus tardivement, à partir de mai 1667 : « A André Mazière et Antoine Bergeron, à compte des ouvrages de maçonnerie qu'ils font au pavillon du Roy à Versailles. 18200 £ » (Guiffrey 1881, col. 191), alors que le sculpteur Antoine Poissant avait déjà reçu 440 livres le 20 août 1666 « pour des armes d'architecture qu'il a faites sur la porte du pavillon du commun à Versailles » (Guiffrey 1881, col. 134). Au sud de l'aile neuve du petit commun, la maison du presbytère fut rasée, et son emplacement offert par le roi à son intendant des fontaines, le sieur François Francine, qui y fit bâtir sa maison (L). Ce fut un édifice dans le goût des ailes du commun, donc en moellons crépis et surmonté d'un comble habitable couvert d'ardoises.

En même temps, on aménagea la pépinière (F). Pour la plantation, le jardinier Marin Trumel fut payé en juillet 1667 : « 2 juillet. A luy, pour avoir planté une pépinière derrière l'église de Versailles et avoir fourny les arbres de lad. pépinière. 218 £ 4 s » (Guiffrey 1881, col. 195).

Par ailleurs, après avoir relogé le curé dans le logis du prieuré, le roi réquisitionna encore les bâtisses attenantes, grange, étable et bergerie du prieur (T). Il en fit démolir une partie et remanier le reste pour en faire le siège du bailliage de Versailles et la geôle. En vis-à-vis, de l'autre côté de la rue, l'ancienne geôle de Louis XIII (U) devint une auberge à l'enseigne du *Pélican*, dont le roi conservait la propriété foncière. Plus haut, afin de dégager le débouché de la rue sur la place du château, l'ancien chenil avait été supprimé, démoli et remplacé par un nouveau, fort long, étroit, bas et couvert de tuiles. De plus, dans le prolongement du chenil, on construisit la maison du sieur surintendant (X), en l'occurrence Jean-Baptiste Colbert, surintendant des bâtiments du roi. Or, comme ces nouvelles constructions empiétaient sur la largeur de la rue, il fallut procéder à l'élargissement de celle-ci. Ce fut prétexte à la création d'un ample parvis devant l'église, obtenu grâce à la suppression de l'ancien petit

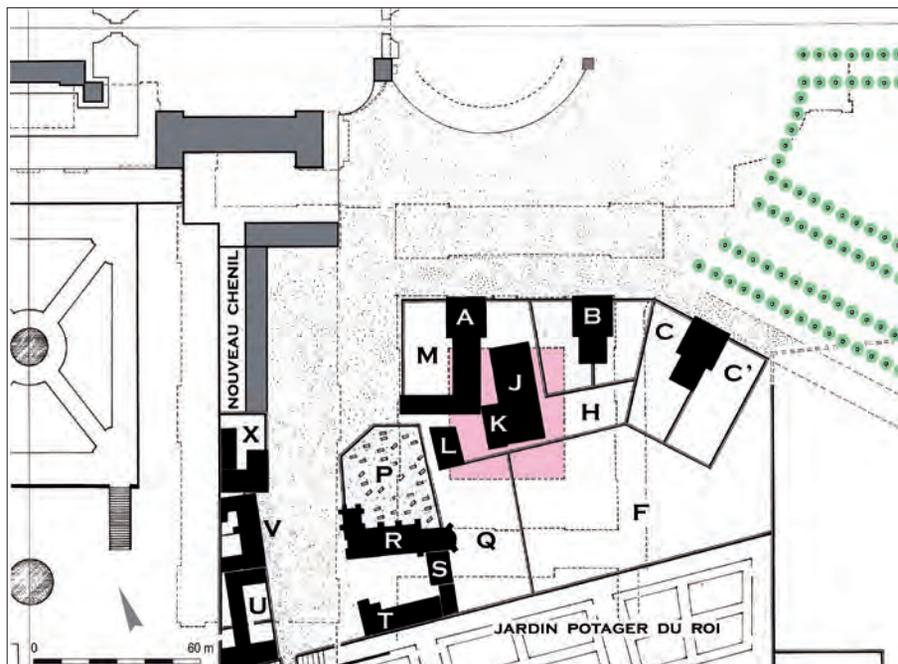


Fig. 100. Les abords du château de Versailles en 1667 (côté sud). Essai de restitution. *En rose* : emplacement de la fouille. (J.-C. Le Guillou).

- A. & M. Petit commun du Roi.
- B. Pavillon du duc de Noailles.
- C. Pavillon du duc de Coislin.
- C'. Pavillon de Dangeau et de Vaubrun.
- F. Espace pour les futures pépinières.
- H. Jardin du jeu de paume (réduit).
- J. Tripot (jeu de courte paume).
- K. Maison du paumier.
- L. Maison du sieur Francine.
- P. Cimetière. Q. Nouveau jardin du presbytère. R. Église. S. Presbytère.
- T. Geôle. U. Auberge du Pélican.
- V. Maison du sieur Dubreuil.
- X. Maison du surintendant Colbert.

jardin du prieuré (entre T et U) et par la réduction du cimetière paroissial. Pour cette opération réalisée en 1666, le terrassier Edme Boursault reçut un acompte en février 1667 : « A luy, à compte des transports de terre qu'il faict du cimetirre de Versailles ailleurs. 300 £ » (Guiffrey 1881, col. 137).

#### ► en 1670

À l'automne de l'année 1668, Louis XIV se lança dans une colossale entreprise visant à accroître son château de Versailles. C'est alors que s'élevèrent les grandes façades de pierre que nous connaissons du côté des jardins et que l'avant-cour devint la cour Royale. L'année suivante, la terrasse d'accès circulaire et la place alentour furent réunies pour former une nouvelle avant-cour (nommée par la suite « cour des ministres »), ponctuée par de gros pavillons bâtis pour servir au logement et aux bureaux des quatre secrétaires d'État. Plus en avant, vers l'est, une nouvelle place fut tracée. C'est aujourd'hui la place d'Armes. Dès 1669, cette place fut bordée de huit nouveaux pavillons de seigneurs, quatre au nord et quatre au sud. Ceux du sud étaient pour MM. de Luxembourg (fig. 101 : D), de La Vallière (D'), de Roquelaure (E), de Duras (E'), les trésoriers de l'extraordinaire des guerres (en dehors de ce plan) et de Guise (aussi en dehors du plan).

Au tout début de l'année 1670, l'un de ces nouveaux hôtels (celui du marquis de La Vallière, (D')) fut acquis par le roi afin d'y loger certains officiers attachés au service de la reine. L'affaire fut réglée le 24 février : « au marquis de la Vallière, ce qu'il a payé à Mazière et Bergeron, maçons, pour la maçonnerie du pavillon qu'il avoit fait commencer (D') et que le Roy fait achever pour y loger partie des officiers de la Reyne. 3000 £ » (Guiffrey 1881, col. 415). En fait, peu après, le roi se ravisa et rendit son hôtel au marquis de La Vallière, car il venait de trouver mieux en prenant le pavillon du duc de Noailles (B) dont il fit « le petit commun de la reine », après avoir fait allonger l'une de ses deux cours au détriment du jardin du jeu de paume. En compensation du pavillon qu'il perdait, M. de Noailles se vit offrir un terrain beaucoup mieux situé, au sud-est

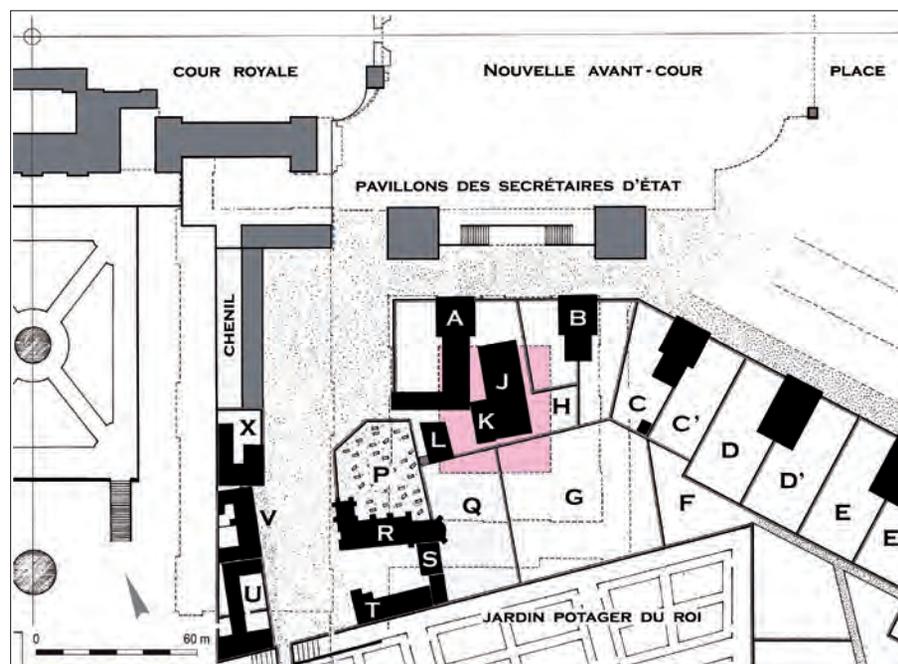
Fig. 110. Les abords du château de Versailles en 1670 (côté sud).

Essai de restitution.

*En rose* : emplacement de la fouille.

(J.-C. Le Guillou).

- A. Petit commun du Roi.
- B. Petit commun de la Reine.
- C. Pavillon de Coislin.
- C'. Pavillon de Dangeau et de Vaubrun.
- D. Pavillon du Luxembourg.
- D'. Pavillon de La Vallière. E. Pavillon de Roquelaure. E' Pavillon de Duras.
- F.-G. Pépinières et potager.
- H. Jardin du jeu de paume (réduit).
- J. Tripot (jeu de courte paume).
- K. Maison du paumier. L. Maison du sieur Francine. P. Cimetière.
- Q. Nouveau jardin du presbytère.
- R. Église. S. Presbytère. T. Geôle.
- U. Auberge du Pélican.
- V. Maison du sieur Dubreuil.
- X. Maison du surintendant Colbert.



de la grande place, en vis-à-vis du château. Il s'y fit aussitôt bâtir un magnifique hôtel, presque un palais, avec pavillon à dôme, douves, dépendances, etc.

Par ailleurs, et pour de toutes autres raisons, le roi avait fait l'acquisition, le 30 septembre 1670, de la maison du sieur Jacques Dubreuil (V) « sise au bourg de Versailles vis-à-vis l'église dud lieu ... tenant la totalité de lad. maison d'une part à la susditte où est pour enseigne le *Pélican* (U), d'autre à une maison occupée par led. Seigneur Sur Intendant (X), aboutissant par derrière au mur de la closture du jardin de l'orangerie<sup>33</sup> ».

► en 1674

La maison de Dubreuil, qui se trouvait « comprise dans l'enclos du desseing des bastimens du Roy », avait été immédiatement démolie, en même temps que celle de Colbert et que l'auberge du *Pélican*, aussi « à cause des bastimens de Sa Majesté ». En 1671, l'ensemble fut remplacé par un édifice plus imposant : la surintendance, nouvelle résidence de Colbert et siège de ses bureaux à Versailles (fig. 102 : V).

En cette même année 1671, on creusa et l'on maçonna un réservoir dans l'une des pépinières du potager (H). Pour ce travail, l'entrepreneur de maçonnerie Charles Gabriel reçut un acompte le 17 juillet 1671 : « à luy, à compte de la maçonnerie qu'il fait à deux réservoirs dont l'un doit fournir l'eau à la fontaine de la montagne et l'autre au potager de Versailles. 1000 £ » (Guiffrey 1881, col. 505).

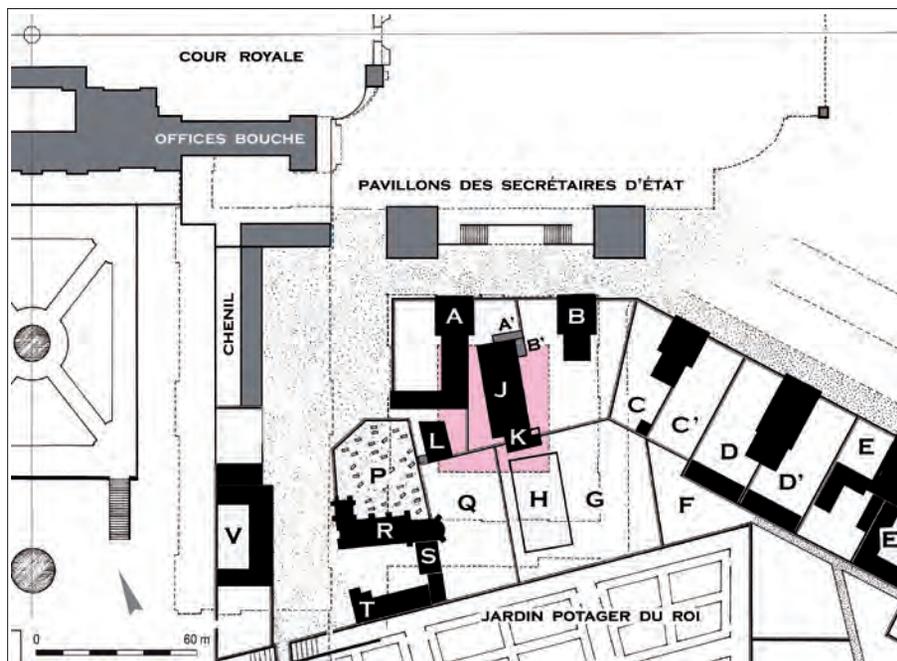
À peu près au même moment, un incendie se déclara dans les combles du pavillon du commun du roi. Les dégâts furent minimes si l'on en juge par cette dépense : « 25 juin : à luy [Gaspard Potot, charpentier], à compte de la charpenterie qu'il fait tant au pavillon du Roy, à cause de l'incendie, qu'autres lieux [...]. 200 £ » (Guiffrey 1881, col. 506). Après cet incendie, et peut-être pour limiter les risques de propagation du feu en cas de nouveau sinistre, on procéda à la démolition de la maison du paumier. Ainsi fut-on amené à en construire une nouvelle (K), adossée au pignon sud du jeu de paume. C'est probablement à cette maison qu'appartiennent un notable arrachement de mur et une fosse à privé retrouvés par les fouilles. Quant à l'aspect extérieur de la maison, il n'est connu que par un détail observable sur une peinture attribuée à Van der Meulen, qui montre un rez-de-chaussée en maçonnerie et un étage en charpente, à claire-voie, tout en poteaux et balustrades, sous toiture d'ardoises. Sans doute faut-il penser que le rez-de-chaussée était occupé par une chambre pour le paumier, une « despouille » (vestiaire) et des latrines pour les joueurs de paume, et que l'étage pouvait servir de tribune avec vue plongeante à l'intérieur, sur l'aire de jeu.

En 1672, le petit commun de la reine (B) s'étant révélé insuffisant, le roi lui adjoignit un second établissement. Celui-là, situé 200 mètres plus loin (à l'angle sud-est de la grande place), était l'hôtel bâti en 1669-1670 pour le duc de Guise. On commença par peu de chose : « 25 mars : à Soubrié, pour réparations faites à l'hostel de Guise pour y loger le commun de la Reyne. 142 £ » (Guiffrey 1881, col. 630).

Bientôt vinrent de plus grosses dépenses, causées par la construction de bâtiments annexes et par le pavage des cours. Au total, il en coûta 25 000 livres avant la fin de l'année 1672. Pourtant, les choses en restèrent là, car dès 1673, le roi s'étant rendu compte qu'un commun aussi éloigné serait fort incommode, il décida d'y renoncer et d'affecter définitivement l'ancien hôtel de Guise et ses annexes neuves à la grande chancellerie de France. De ce fait, tout le service du commun de la reine fut contraint de se regrouper dans le petit commun (B),

Fig. 102. Les abords du château de Versailles en 1674 (côté sud).  
Essai de restitution.  
*En rose* : emplacement de la fouille.  
(J.-C. Le Guillou).

- A.-B. Petits communs du Roi et de la Reine. A.'-B.' Appentis.  
C. Pavillon de Coislin. C'. Pavillon de Dangeau et de Vaubrun.  
D. Pavillon du Luxembourg. D'. Pavillon de La Vallière.  
E. Pavillon de Roquelaure. E' Pavillon de Duras.  
F.-G. Pépinières et potager.  
H. Réservoir. J. Tripot (jeu de courte paume). K. Maison du paumier.  
L. Maison du sieur Francine.  
P. Cimetière. Q. Nouveau jardin du presbytère. R. Église.  
S. Presbytère. T. Geôle.  
V. Surintendance des bâtiments du Roi.



lequel parut alors si étroit qu'il fallut songer à l'agrandir. Un projet fut donc étudié en ce sens dès 1673, mais il resta sans suite pendant plusieurs années. Dans l'immédiat et faute de mieux, on se limita à un arrangement du commun de la reine, dont les deux cours furent réunies et jointes aux emplacements du petit jardin du jeu de paume et de la ruelle qui y conduisait naguère. De cette ruelle seule subsista une très petite portion où était logé un appentis avec citerne retrouvée lors des fouilles récentes (B').

#### ► en 1678

En 1678, dans l'avant-cour du château, les pavillons des secrétaires d'État furent reliés entre eux au moyen d'un long corps de logis (aile des ministres). En même temps, pour créer de nouveaux appartements dans les ailes de la cour Royale, le roi en fit déloger les « offices de la Bouche, du Gobelet, de la Panneterie et de la Fruiterie » qui s'y trouvaient. Obligé de reloger ces services, il choisit l'emplacement du chenil, qu'il fit abattre et remplacer par un grand bâtiment d'offices (fig. 103 : Y). Celui-ci fut formé de deux parties accolées : d'une part une aile et un pavillon bâtis en vis-à-vis de l'aile de la cour Royale et d'autre part un ensemble de trois logis faisant face au petit commun du roi. Ces nouveaux bâtiments étaient donc idéalement placés pour la commodité du service, mais à peine étaient-ils achevés que l'on se rendit compte qu'ils empiétaient sur l'espace où l'on se préparait à construire la grande « aile des princes » ou « aile du midi ». Il fallut donc abattre une partie des offices que l'on venait de bâtir et intégrer le reste dans la nouvelle grande aile. Afin de compenser (plutôt mal que bien) la perte de la partie démolie, on construisit en hâte une petite aile (A'') accolée au pavillon du petit commun du roi. Ce n'était évidemment qu'un pis-aller, tolérable provisoirement.

C'est dans ce contexte que, avant la fin de l'année 1678, on en vint à reprendre le projet de 1673 visant à agrandir et régulariser les communs du roi et de la reine, mais cette fois dans un esprit de plus grande monumentalité (Dufour dir. 2013, fig. 241 et 242) et en l'intégrant à un projet d'urbanisme qui obligeait à supprimer

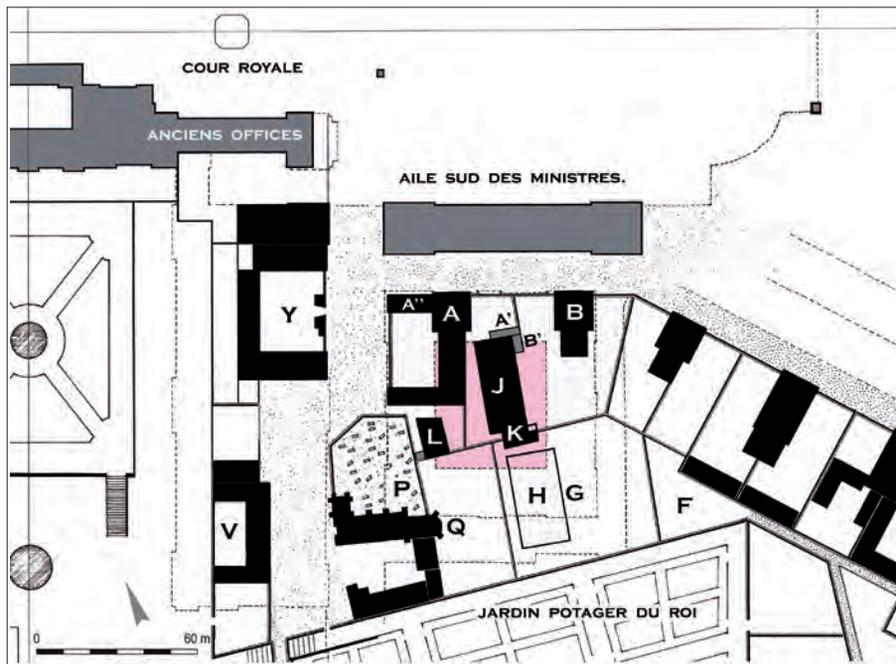


Fig. 103. Les abords du château de Versailles en 1678 (côté sud). Essai de restitution. *En rose* : emplacement de la fouille. (J.-C. Le Guillou).

A.-B. Petits communs du Roi et de la Reine. A.' Petit bâtiment neuf du petit commun du Roi (bâti en 1679-1680). C. Pavillon de Coislin. C'. Pavillon de Dangeau et de Vaubrun. D. Pavillon du Luxembourg. D'. Pavillon de La Vallière. E. Pavillon de Roquelaure. E' Pavillon de Duras. F.-G. Pépinières et potager. H. Réservoir. J. Tripot (jeu de courte paume). K. Maison du paumier. L. Maison du sieur Francine. P. Cimetière. Q. Nouveau jardin du presbytère. R. Église. S. Presbytère. T. Geôle. V. Surintendance des bâtiments du Roi. Y. Nouveaux offices de bouche et gobelet du Roi, de la Reine et du Dauphin.

le cimetière et à démolir l'église. Cela ne se fit pas dans l'immédiat. En 1680, on étudia une variante du projet (Dufour dir. 2013, fig. 243), puis une autre en 1681 (Dufour dir. 2013, doc. XIV), avant d'aboutir, à la fin de cette même année, à la construction d'un « Grand Commun du roi et de la reine », celui que nous connaissons aujourd'hui.

#### ► en 1682

Le marché de construction du Grand Commun fut passé avec les entrepreneurs de maçonnerie le 6 décembre 1681 (Dufour dir. 2013, doc. XV). Comme il s'agissait de bâtir un édifice considérable, sa construction fut programmée en tranches successives : en 1682, on élèverait la moitié nord (destinée au commun du roi), puis en 1683 on entreprendrait la moitié sud (commun de la reine). Ensuite, au cours de l'année 1684, on terminerait cette seconde moitié, et on aménagerait les intérieurs. Ce fut dans cet esprit que l'on inscrivit dans le registre des dépenses à prévoir pour l'année 1682 : « pour les nouveaux bastimens du grand carré des offices, Commun du Roy, de la Reyne, de Monseigneur et de Madame la Dauphine, à compte des ouvrages de maçonnerie, charpenterie et autres : 300 000 £<sup>34</sup> ». De même pour les prévisions de dépenses de l'année suivante : « Pour achever la moitié du grand quarré des offices, Commun du Roy, de la Reyne, de Monseigneur et de Madame la Dauphine, qui a esté commencé en 1682, et pour eslever l'autre moitié jusqu'au premier étage : 400 000 £<sup>35</sup> ».

Dès l'automne 1681, juste avant d'entreprendre la construction de la première tranche, on avait fait place nette en démolissant les pavillons du roi et de la reine avec leurs ailes, leurs appentis et leurs murs de clôture, ainsi que le jeu de paume et la maison du paumier. Nous ignorons ce qu'il était advenu des moellons et bois de charpente tirés de ces démolitions, mais nous savons que toutes les ardoises et tuiles récupérables avaient été soigneusement démontées, comptabilisées, estimées et entreposées, avant d'être finalement données en compte au couvreur Yvon, le 25 mai 1683 [ annexe 1, doc. XI].

34. AN, O/1/2152.

35. AN, O/1/2153.

Fig. 104. Les abords du château de Versailles en 1682 (côté sud).  
Essai de restitution.

*En rose* : emplacement de la fouille.  
(J.-C. Le Guillou).

Démolitions de 1681 :

X. et X.' : communs du Roi et de la Reine. J et K. Jeu de paume et maison du Paumier.

Démolitions de 1682 :

A., A.', B., C., D., F. Murs de clôture.

H. Réservoir.

L. Maison du sieur Francine.

Démolition entre 1679 et 1684 :

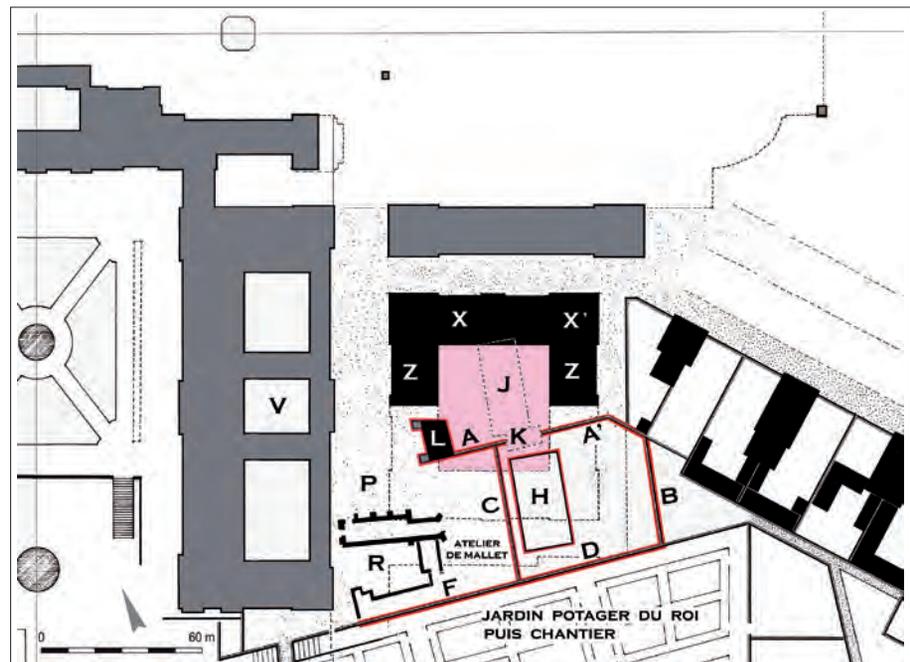
P. cimetière. R. Église, cure et geôle.

Construction en 1682 :

Z. Moitié nord du grand commun du Roi et de la Reine.

Construction entre 1679 et 1682 :

V. Aile du midi.



À ce moment, on avait pu y joindre les ardoises provenant de la maison du fontainier Francine, démolie depuis le début de l'année 1682.

En effet, dès l'ouverture du chantier de construction de la moitié nord du Grand Commun, on avait commencé à préparer le terrain de la moitié sud en abattant tout ce qui l'encomrait. C'est alors que l'on avait rasé la maison de Francine (fig. 104 : L, avec deux appentis qui y étaient adossés) ainsi que les murs de clôture marqués A, A', B, C, D et F, en même temps que le réservoir (H), plus quelques murets (aujourd'hui impossibles à repérer). Tous les moellons et pierres de taille provenant de cette seconde campagne de démolition furent laissés sur place et donnés en compte le 4 avril 1682 au maître maçon Mazières<sup>36</sup>. Probablement les remploya-t-il aussitôt dans le commun en cours d'édification. Au cours des mêmes périodes, on avait aussi réglé la question du cimetière, de l'église et de l'ancien prieuré, qui ne pouvaient évidemment plus subsister dans le voisinage de la grande aile des princes et du Grand Commun. Cela se fit progressivement. D'abord en désaffectant le cimetière (les inhumations se faisant, à partir de septembre 1679, dans un nouveau, près de l'étang de Clagny). Puis, quelques mois plus tard, le vieux cimetière ayant été finalement supprimé, on vida son enceinte des terres et des ossements mêlés : « 17 mars-19 may : à luy [Vallée, terrassier], parfait paiement de 3888 £ pour le transport des terres de l'ancien cimetière de Versailles dans le nouveau » (Guiffrey 1881, col. 1301). Plusieurs autres terrassiers poursuivirent le travail, tel Lheureux et Le Roy, qui reçurent 3 895 livres à l'automne, puis 2 700 livres jusqu'au printemps de 1681, ou encore Jacquier « pour transport de terres et corps » en mars de la même année (Guiffrey 1881, col. 1300 ; 1887, col. 27 et 56). Au même moment commençait la démolition de l'église et de l'ancien prieuré : en 1681, le clocher fut abattu, puis, sans hâte, au cours des années suivantes, on renversa les murs de la nef, du chœur, de la maison de la cure et de la geôle. Enfin, le 26 octobre 1684, dans son *Mémoire pour parler au roy*, le nouveau surintendant des bâtiments Michel Le Tellier de Louvois pouvait écrire : « L'église s'achèvera d'arazer dans la fin de la semaine prochaine » (Louvois 2007, pièce 549).

.....  
36. La maison de Francine (dont le plan était en trapèze) mesurait 15,91 m de long à l'ouest, 9,74 m de large au nord, et 13,64 m de long à l'est. Elle était reliée à celle du paumier par un mur de clôture (A) long de 20,46 m.

## Les documents graphiques

Une partie de la grande carte générale de Versailles<sup>37</sup> (la plus ancienne connue) présente assez convenablement les principales dispositions du château et de ses abords tels qu'ils se présentaient en 1662, en dépit de quelques omissions et d'un évident manque de rigueur quant au dessin. La date de 1662 est certaine puisque l'avant-cour était déjà celle que Louis XIV faisait rebâtir depuis mars de cette année-là et que l'orangerie, commencée en 1663, n'y figure pas encore. Concentrant notre intérêt sur le secteur correspondant à l'emplacement du futur Grand Commun, nous voyons que l'allée du tripot, tracée au temps de Louis XIII et mentionnée par le prieur de Versailles en 1654, existait toujours. Au bout de cette allée, le jeu de courte paume apparaît comme un édifice allongé, couvert de tuiles (sur le document original, la toiture est aquarellée en rouge). La maison du paumier, appuyée contre le jeu de paume du côté vers le parc du château, n'est suggérée que par sa toiture aussi de tuiles. Par leurs positions respectives et leurs rapports de proportions, ces deux édifices paraissent bien conformes à ceux que les récentes fouilles ont mis au jour dans la cour de l'actuel Grand Commun. Le seul sujet d'étonnement concerne les cinq baies qui éclairent le jeu de paume, représentées comme des arcades au lieu d'une suite continue de baies rectangulaires séparées par de simples poteaux.

Il peut s'agir d'une confusion du dessinateur, qui se serait laissé abuser par le profil biais ou courbe des liens soulageant la panne sablière, voire par les aisseliers portant l'égout du toit. On peut regretter qu'il ait laissé un espace vide entre l'allée du tripot et le parc du château, alors qu'il aurait dû y représenter le jeu de longue paume et le chenil, puisque ces deux éléments importants existaient toujours. Sous cet espace vide, un terrain rectangulaire avec maison de trois travées représente la Poictourie, séparée de l'église par un espace trop étroit correspondant maladroitemment au cimetière.

Au-dessous, le dessin du clocher, de l'église et du prieuré est assez satisfaisant, de même que la disposition des maisons du village. La carte quasi géométrale du château et du village de Versailles en 1662 est une transposition de la vue axonométrique précédente. Les éléments représentés sont les mêmes, avec les mêmes qualités et les mêmes défauts. Il faut toutefois remarquer la relative exactitude de l'emprise au sol du jeu de courte paume et de la maison du paumier. À défaut d'une image du jeu de longue paume de Versailles, dont aucune n'est connue, celle du château de Liancourt dans l'Oise (voir fig. 10, p. 23) peut s'en rapprocher, du moins par son ampleur et les rangées d'arbres qui le bordaient, plutôt que par son encadrement architectural, dont l'équivalent n'existait pas à Versailles. En revanche, il pouvait y exister un petit toit en appentis pour le rebond de la balle d'engagement, analogue à celui que l'on voit au-dessus du mur à droite.

Datable de 1663, un plan présente le projet pour l'établissement d'une nouvelle place devant le château. Une ample terrasse circulaire donnant accès à l'avant-cour était déjà prévue, mais comme la place alentour n'était pas encore étudiée, le dessinateur a laissé un espace vide jusqu'à l'église afin de se réserver la possibilité de continuer son dessin quand le projet serait complètement arrêté. Ainsi, les jeux de paume et le chenil, dont le sort était incertain, sont-ils escamotés. Seuls sont représentées les limites ouest du cimetière et de la cour de la Poictourie (le long de la rue). En 1664, le tracé de la place avait été arrêté. Naturellement, la création de la place avait eu pour conséquence la disparition du jeu de longue paume, mais tout le reste était conservé. La place du château commença à être urbanisée en 1665.

.....  
37. Il existe un double identique conservé aux Archives nationales (VA XXVI n° 96).



*Fig. 105. Vue générale du village de Versailles en 1664, dessin de Van der Meulen, sans date (détail) (Mobilier national NO-217-000).*

Sur un dessin de Van der Meulen daté de 1664, très réaliste et manifestement fait sur les lieux (en regardant vers le nord), on découvre à gauche la tour-clocher de l'église Saint-Julien, dominant la toiture de la nef, prolongée par celle du chœur, légèrement plus basse (fig. 105). À gauche de la nef, la maison à pignon était celle de la Poictourie. Un peu au-dessous, masquant le bas de l'église, s'alignent les divers bâtiments du prieuré (de gauche à droite : le pignon de l'étable, la toiture de la grange, le pignon et le toit des deux édifices composant l'auditoire, et enfin le grand corps d'hôtel du prieuré, aussi haut que le chœur de l'église. Toujours vers la droite, on distingue au second plan le profil du mur de soutènement de la terrasse montant vers l'entrée du château, puis, plus bas, la maison du maître paumier, dont on voit nettement la toiture avec sa souche de cheminée et ses deux grandes lucarnes passantes. À côté de cette maison s'élevait le jeu de courte paume, identifiable par sa haute toiture et surtout par les trois grandes baies rectangulaires éclairant son pignon sud. Remarquons aussi que, juste sous les trois baies, le dessinateur a tiré deux traits horizontaux qui suggèrent la présence d'un balcon extérieur ou plutôt d'une frêle coursive en encorbellement. Dans la vue qu'il a peinte ensuite à partir de son propre dessin, on retrouve tous ces éléments. Mais, faute d'avoir pris des notes quant aux couleurs, le peintre a commis une petite erreur, en coiffant le jeu de courte paume d'une toiture d'ardoises bleutées, au lieu de tuiles rouges.

Beaucoup plus complet, le plan de Delapointe indique le tracé de la place et les avenues de la patte d'oie, ainsi que la Poictourie, le cimetière (toujours trop étroit), l'église, le prieuré et les maisons du village ; mais comme tous les plans postérieurs à 1663, il omet le chenil, le jeu de paume, etc..

Le tableau peint par Pierre Patel, représentant le château de Versailles en 1668, a la faveur des historiens car il est d'une remarquable précision (fig. 106). Il présente avec force détails les trois pavillons limitant la place du côté du sud. D'abord le pavillon de Dangeau-Vaubrun-Coislin (en bas à gauche), puis celui



de Noailles avec sa petite aile attenante, ses deux cours et ses murs de clôture. Au bout de l'une de ces cours, le jardin du jeu de paume se signale par un petit bouquet d'arbres. Plus haut, le pavillon du roi, devenu petit commun du roi, se prolonge par une aile attenante plus longue que celle du pavillon de Noailles, et aussi par une aile en retour, élevée en bordure de la grande cour ajoutée en 1666. Derrière cette aile s'étend le cimetière, dont on voit le mur de clôture et le portail surmonté d'une croix. Dans l'ombre (entre le cimetière et le jeu de paume) se cache la maison du sieur Francine (malheureusement imperceptible sur cette reproduction).

Évidemment, l'élément important est le jeu de courte paume, bien en lumière et d'un dessin si précis qu'il ne laisse rien ignorer de ses murailles en moellons crépis, de ses baies garnies de toiles qui semblent flottantes et de sa toiture de tuiles dont l'éégout fortement saillant était supporté par des aisseliers scellés dans la maçonnerie ou appuyés contre les poteaux entre les baies. On remarque, en bas des baies, la prolongation de la coursive déjà abordée. Comme cette peinture est plus précise que le dessin, nous voyons que cette coursive était constituée d'un étroit plancher en encorbellement, portant de petits potelets reliés entre eux par des cordes afin de former une manière de garde-fou bien précaire. Le seul défaut notable de cette vue est la position du jeu de paume, trop reculée vers la gauche, alors qu'elle devrait se trouver beaucoup plus à droite, dans la cour du commun du roi.

*Fig. 106. Vue de la moitié sud de la place devant le château de Versailles en 1668, huile sur toile de Pierre Patel (détail) (musée du château de Versailles, MV 765).*

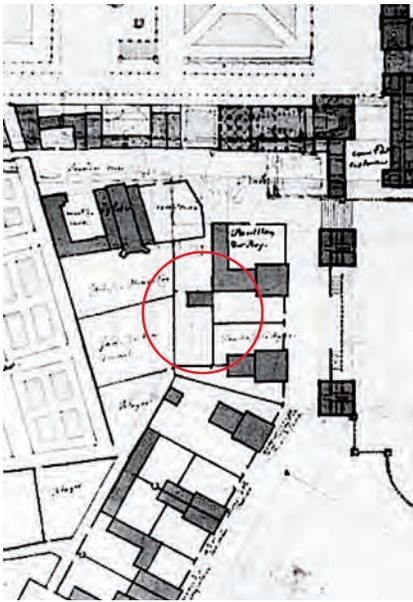


Fig. 107. Plan du château de Versailles et de ses abords en 1670 (détail) (Nationalmuseum de Stockholm. THC n° 2).

En 1670, la place devant le château et la terrasse circulaire venaient d'être remplacées par une gigantesque avant-cour (nommée plus tard « cour des ministres »). Au-dessous de cette avant-cour, les trois pavillons bâtis en 1665 et ceux qui avaient été ajoutés en 1669 sont bien situés (fig. 107). On reconnaît le pavillon du commun du roi, avec ses deux cours et ses deux ailes en équerre. De même, le pavillon de Noailles, devenu (précisément en 1670) pavillon du commun de la reine.

Exceptionnellement, le jeu de paume n'a pas été oublié, puisqu'un pointillé (hélas illisible sur cette reproduction) en désigne l'emplacement dans la cour du commun du roi. En 1670, il s'agissait de le situer pour mémoire, car on envisageait de le démolir pour le remplacer par un nouveau, à bâtir beaucoup plus au nord, derrière le pavillon de Turenne et de Villeroy. Néanmoins, sous les cours des communs royaux, le dessinateur avait encore représenté le jardin du jeu de paume et la maison du paumier à leurs places, malgré d'importantes fautes de proportions. Entre la maison du paumier et le cimetière, il laissait un espace vide qu'une main malhabile a ultérieurement meublé d'un petit rectangle hachuré à main levée (guère lisible) afin de situer le logis du fontainier Francine. Au-dessous de cette maison et du jardin du jeu de paume (donc derrière l'église et le prieuré) sont représentés trois espaces qui sont, de gauche à droite : le nouveau jardin du curé de Versailles, le jardin dit « jardin de M. Trumel » et un petit « potager ».

Une carte d'arpentage fut dressée en 1672-1673, au moment de la création de la ville neuve de Versailles (fig. 108). Elle représente toutes les parcelles rurales, voire déjà urbaines, appartenant au roi et à divers particuliers. Chacune y figure avec un numéro de repérage permettant de se reporter à une liste jointe, sur laquelle sont précisés les superficies correspondantes et les noms des propriétaires. Comme on peut l'attendre d'une carte d'arpenteur, celle-ci est d'un dessin plus juste que les autres, et elle est la seule qui prenne en compte la forme en trapèze des cours des communs du roi et de la reine. Par ailleurs, étant un peu plus tardive, elle indique les nouveautés : réunion des deux cours du commun de la reine en une seule et création d'un réservoir dans l'une des pépinières (105 sur la carte). En revanche, elle reste entachée de défauts : le petit passage allant de la maison de Francine jusqu'au réservoir ne pouvait pas exister, et l'omission du jeu de paume est encore regrettable.

Une gravure d'Adam Pérelle assez soignée montre bien l'arrangement de la place et des pavillons qui la bordaient, dont celui (avec dôme central) que le duc de Noailles avait fait bâtir en 1670, quand il avait perdu son ancien pavillon devenu petit commun de la reine (fig. 109). On y voit aussi le jeu de courte paume, dont la masse surgit au-dessus des pavillons au sud de la place. Malheureusement, le graveur semble l'avoir confondu avec l'église puisqu'il y a accolé le clocher (qui devrait être derrière) et qu'il lui attribue un pignon percé d'une rose qui serait plus convenable pour une église que pour un jeu de paume. Un autre tableau de Van der Meulen, peint pendant la reconstruction du pavillon sud-est de l'avant-cour du château (1678) montre encore les pavillons de la place dans leur état d'origine. À gauche le pavillon Dangeau-Vaubrun-Coislin, et au milieu le pavillon du petit commun de la reine, avec sa petite aile attenante (fig. 110). À l'arrière, le jeu de courte paume se dresse encore. Contrairement à Pierre Patel, l'auteur de ce tableau l'a parfaitement bien situé. Néanmoins il lui attribue des baies trop larges pour être crédibles (environ 9 m d'ouverture !), même s'il les renforce de cintres de bois. Au sud, le jeu de paume se prolonge par une construction à étage qui ne peut être que la nouvelle maison du maître



Fig. 108. Plan du château de Versailles et de ses abords en 1673 (détail) (AN, O/1/1761 fo 382).

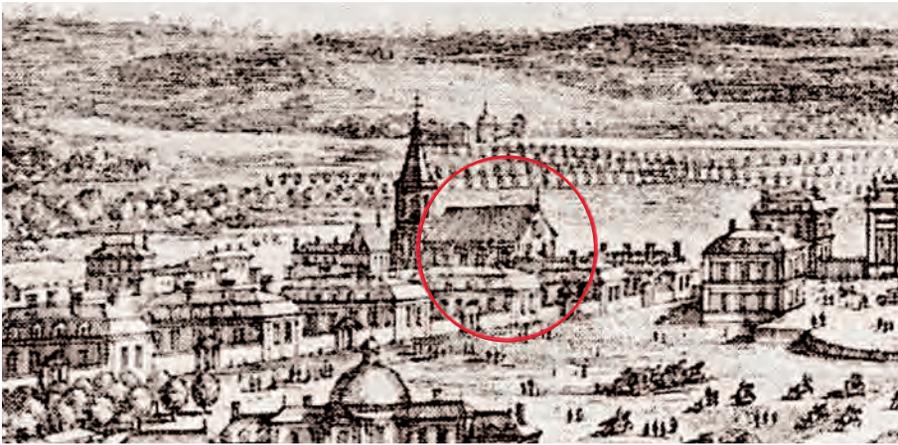


Fig. 109. Vue du château de Versailles, de la place et des avenues en 1673, gravure d'Adam Pérelle (détail). DR.

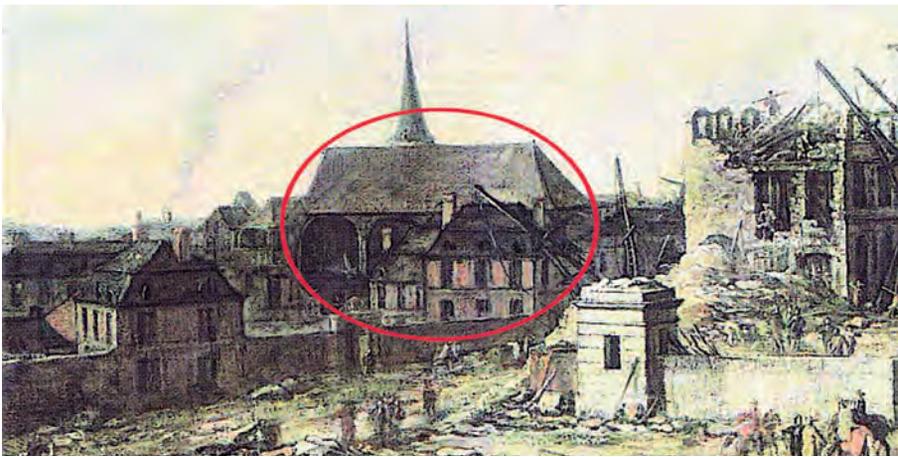


Fig. 110. Vue du jeu de paume et des pavillons sur la place en 1678 (détail) (The Royal Collection, Londres, huile sur toile attribuée à Van der Meulen, RCIN 406554).

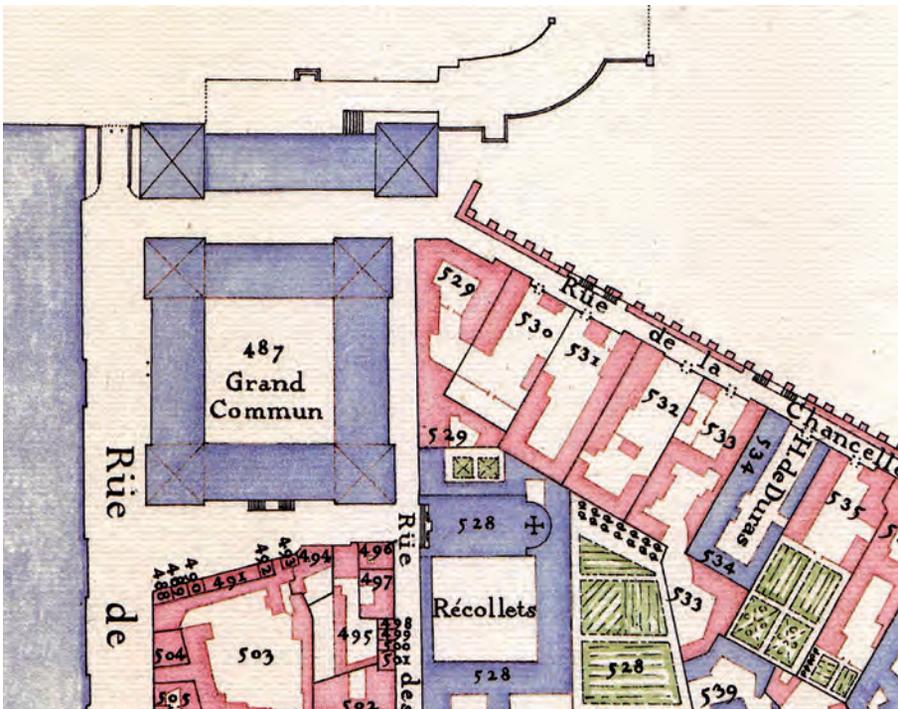


Fig. 111. Plan du Grand Commun de Versailles et de son voisinage en 1741 (détail du « Terrier des censitaires de Versailles ». Bibliothèque municipale de Marseille. Fac-similé dans Portier 1986).

paumier. À en juger par cette unique représentation, cette maison aurait été en partie adossée au jeu de paume, et en partie saillante vers l'est. Elle aurait consisté en un rez-de-chaussée en maçonnerie surmonté d'un étage en charpente à claire-voie et en encorbellement, avec toiture à croupe (nous savons que cette toiture était en ardoises et non en tuiles comme celle de l'ancienne maison). Sans doute faut-il penser que le rez-de-chaussée était occupé par le logement du paumier et par des latrines communes, puisqu'une grande fosse à privé a été découverte (par les fouilles) à l'emplacement de la saillie de la maison. L'étage pouvait être réservé au public, qui aurait pu y jouir d'une vue plongeante sur l'aire de jeu, voire y jouer au billard si l'aménagement intérieur l'avait permis. Quoiqu'il en fut, il est certain qu'à cette époque le jeu de paume était en pleine activité, puisque l'on venait de le restaurer en remplaçant plusieurs dalles de l'aire de jeu, en noircissant à nouveau les murs intérieurs et en garnissant les baies de treillis neuf (« Guiffrey 1881, col. 1070-1071 » ; annexe 1, doc. X). Pour finir remarquons, à l'arrière-plan, la toiture du chœur de l'église et celle de la nef légèrement plus haute, et relevons une faute du dessin, puisqu'il serait impossible de relier le clocher à la nef...

La construction du Grand Commun s'acheva à la fin de l'année 1684. À cette date, dans le voisinage, il ne restait plus rien de l'ancien Versailles, sinon, sous l'aile sud du Grand Commun, le tracé biais de l'ancienne mitoyenneté entre les pépinières et le potager du roi (fig. 111). Ce tracé, déjà un peu altéré sur ce plan, disparaîtrait totalement en 1761.

## Les vestiges archéologiques

Jean-Yves Dufour

Les vestiges du XVII<sup>e</sup> siècle (entre 1630 et 1680), ceux du jeu de paume du roi Louis XIII et de la maison du paumier, occupent une grande partie centrale de la fouille. Bien que recoupés à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle par les tranchées d'installation des galeries techniques liées au Grand Commun, ils sont aisément identifiables et restituables (fig. 112).

### Le bâtiment destiné au jeu de courte paume

Le bâtiment destiné au jeu de courte paume est un vaste édifice rectangulaire axé nord-sud. Trois des quatre murs porteurs sont partiellement conservés.

#### *Les murs*

Le mur 58/183 constitue le mur gouttereau ouest. Bien que recoupé par des vestiges postérieurs<sup>38</sup>, il est conservé sur 20 mètres de longueur. Observé en section (fig. 113) sur 160 centimètres de hauteur, il présente des fondations larges de 130 à 135 centimètres (soit 4 pieds) composées de moellons (longueur : 20 à 40 cm) de meulière, liés par un mortier de chaux riche en sable jaune ou beige. La maçonnerie présente peu d'ordonnement en rangs et assises (fig. 114). Dans sa partie sud, le mur 58 est toutefois composé d'un rang de gros moellons (30-40 cm) au contact avec la maison du paumier. Les murs ouest et est sont séparés de 11,5 m. Seuls 6,5 m linéaires du mur côté est (220) ont été observés<sup>39</sup>.

Depuis l'angle (restitué) intérieur nord-est du jeu de paume et sur une longueur de 5,25 m, le mur 220 est large de 160 centimètres (soit 5 pieds). Il est composé de moellons de meulière de taille diverses (de 10 à 50 cm) positionnés sans grand ordre et liés par un mortier de chaux jaune. À partir de 5,25 m de longueur depuis l'angle, la limite interne du mur présente un décrochement net de 50' vers l'est. Ce pan coupé du mur mesure 40 centimètres de longueur et marque l'emplacement du tambour (fig. 115), irrégularité voulue sur le grand mur du jeu de paume, saillie architecturale liée à l'histoire du jeu. Au-delà de 5,5 m de longueur depuis l'angle, le mur oriental du jeu de paume est large de 130 centimètres (4 pieds), mesure commune aux murs ouest et sud. Le mur oriental est alors construit de gros (jusque 50 cm de longueur) et moyens moellons de meulière noyés dans un épais mortier de chaux riche en sable orangé. Le mur sud du jeu de paume est connu par une tranchée de récupération (191.2) longue de 9 mètres, large de 130 centimètres et comblée de sable jaune, de fragments de tuiles et de tomettes. Une portion de mur (191.1) longue de 230 centimètres subsistait également : deux rangs latéraux de moellons de meulière (30 à 50 cm de longueur) encadraient un blocage de moellons plus petits liés au mortier de chaux. Le mur pignon nord du jeu de paume a totalement été emporté par la tranchée de fondation de l'aile nord du Grand Commun.

#### *Les plâtres noircis*

L'iconographie et les textes nous informent que les jeux de courte paume présentaient des parois intérieures noires pour rendre plus visibles les balles et pelotes, plutôt claires. La peinture pouvait être composée d'un mélange de sang et amer de bœuf, de noir de fumée et d'urine (Garsault 1767, p. 5), mais

.....

38. La tranchée 223 et les bassins successifs au centre de la cour.

39. Le reste a été emporté à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle par le creusement de la tranchée d'installation d'une galerie technique par Mansart.



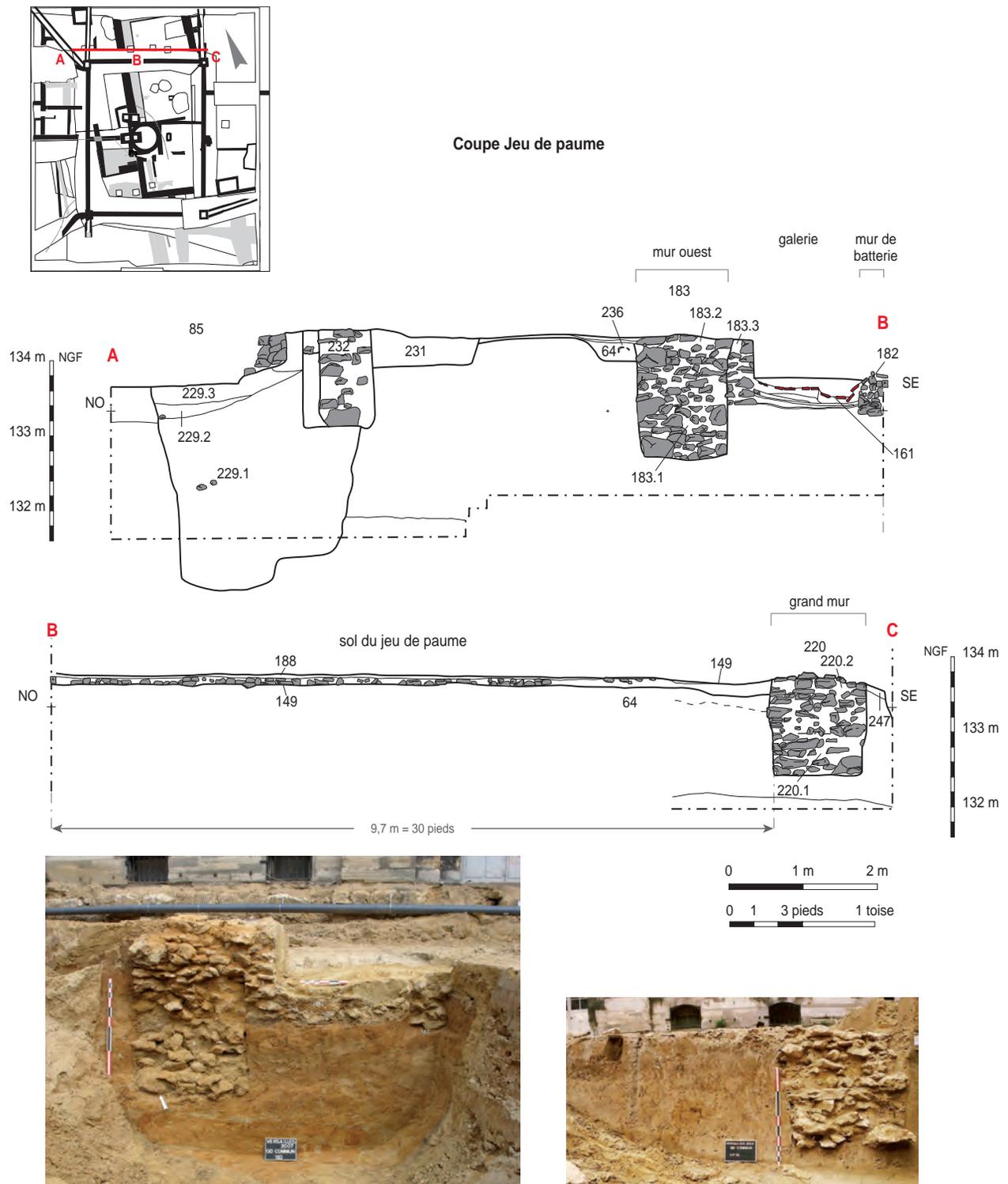


Fig. 113. Cour du Grand Commun de Versailles : coupe du jeu de paume (L. Cissé, J.-Y. Dufour et N. Saulière/ Inrap).



Fig. 114 (à gauche). Cour du Grand Commun de Versailles : vue du mur ouest du jeu de paume et de la galerie (J.-Y. Dufour / Inrap).

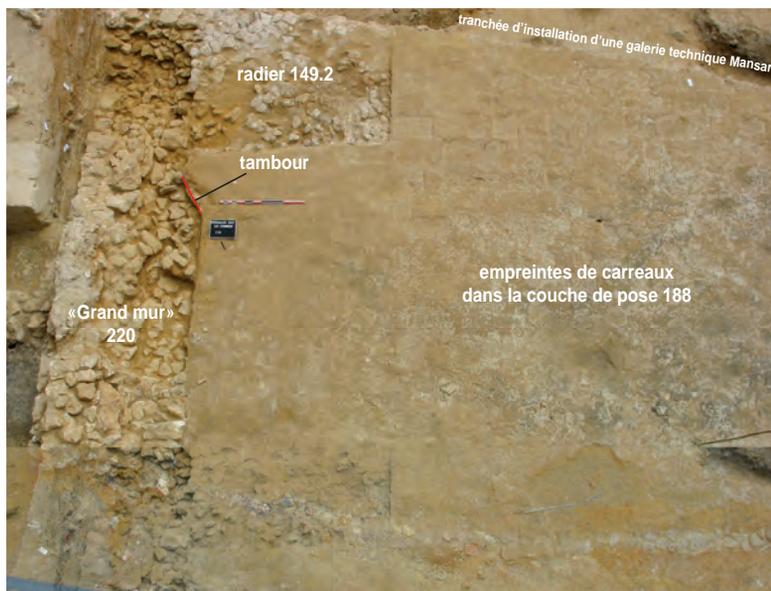


Fig. 115 (à droite). Cour du Grand Commun de Versailles : vue du tambour (pan coupé) sur le grand mur du jeu de paume (J.-Y. Dufour / Inrap).



Fig. 116. Cour du Grand Commun de Versailles : fragment de revêtement des parois du jeu de paume (J.-Y. Dufour / Inrap).

on rencontre parfois des mentions de peinture à la colle. Au sein des couches de démolition, de nombreux fragments de plâtre noir ou noirci ont été découverts (fig. 116), ainsi que des pierres de taille présentant une face noire. L'aspect superficiel de cette couche noire permet d'écarter l'hypothèse de matériaux issus du chœur de cheminées.

Pour tester l'hypothèse de murs noirs sur le jeu de Versailles, l'étude microspectrométrique<sup>40</sup> de quelques échantillons a été menée par Sigrid Mirabaud<sup>41</sup>. Les échantillons sont issus d'un remblai de la tranchée de récupération du mur est du jeu de paume (220) et d'une couche de remblai voisine (202). Les résultats des analyses des deux fragments sélectionnés pointent vers une utilisation de noir de charbon, finement broyé, pour la peinture des murs du jeu de paume. Les parois intérieures du jeu de paume de Versailles étaient bien noircies, conformément à l'usage et au paiement effectué le 12 novembre 1678 : « A François, noircisseur pour avoir noircy le jeu de paulme. 60 £ » (Guiffrey 1881, col. 1071 ; annexe 3, doc. X)<sup>42</sup>. Il n'a cependant pas été possible d'identifier le liant de cette peinture.

### Les galeries

Une galerie longe trois des quatre côtés intérieurs du jeu de paume. Le grand mur oriental en est exempt. La galerie est bien conservée le long de la moitié nord du mur ouest. Large de 2 mètres, elle est composée d'un sol construit (fig. 112 : 161) encadré de deux murets. Adossé au mur gouttereau du jeu de paume,

.....  
40. Le rapport complet de ces analyses est donné dans Dufour dir. 2013, vol. II.

41. Ingénieure de recherche en charge du laboratoire de restauration de l'Institut national du patrimoine.

42. A.N. O1 2768, fo 274 : Année 1678 (col. 1071, parties extraordinaires. Versailles



le muret ouest (183.3), large d'environ 35 centimètres (1 pied), est conservé sur 1 mètre de hauteur<sup>43</sup>. Côté galerie, le muret est enduit de plâtre blanc à fines inclusions de gypse.

Ce muret latéral est séparé de 140 centimètres du muret côté intérieur de la salle de jeu (162). Ce dernier présente des fondations larges de 20 centimètres, également constituées de moellons de meulière. Il est intégralement récupéré dans le tiers sud de la galerie<sup>44</sup>.

Entre les deux murets, le sol de la galerie a fait l'objet d'observations en plusieurs points. Un sol de tomettes hexagonales (162) repose sur un radier épais de 20 à 25 centimètres, composé d'une couche de plâtre posée sur une couche de sable, elle-même maintenue par un radier de fragments de meulière mêlés de limon (fig. 117). Les tomettes utilisées (fig. 118) sont de petit format : 12 centimètres de largeur, pans de 7 centimètres. Pour recouvrir 1 m<sup>2</sup>, 84 tomettes sont nécessaires. On peut s'étonner du très faible nombre de demi-tomettes qui devaient logiquement apporter la finition au carrelage et donc être en place le long des murs. Il n'en a été retrouvé aucune dans la tranchée de récupération du mur ouest du jeu de paume (M.183). Ont-elles été récupérées ? Ont-elles existées ?

À partir de l'extrémité nord de la galerie, le prolongement sans discontinuité vers l'est du sol de tomettes (249) et du muret (250) séparant la galerie du terrain de jeu signale la présence d'une galerie côté intérieur nord du jeu de paume.

Côté sud, la tranchée de récupération du muret (289) de séparation (entre la galerie et le terrain de jeu) ainsi qu'un lambeau de galerie ont été observés le long du mur 191.

Le sol de la galerie (190) est revêtu des mêmes tomettes hexagonales de petit format, posées sur un lit de pose (190.2) de plâtre blanc concassé (riche en menues inclusions de gypse, sable et charbon de bois), maintenu par un lit d'apprêt de plâtre blanc (190.3) épais de 3,5 cm. Des tomettes recoupées témoignent ici d'une meilleure finition du revêtement de la galerie sud. Cette galerie est positionnée à l'altimétrie 134,15 m NGF.

Restituée à la galerie nord, la largeur connue de la galerie ouest permet de repositionner le mur pignon nord du jeu de paume et d'estimer la longueur

Fig. 117 (à gauche). Cour du Grand Commun de Versailles : détail de la construction du sol de la galerie du jeu de paume (J.-Y. Dufour / Inrap).

Fig. 118 (ci-dessus). Cour du Grand Commun de Versailles : le passage 274 dans le jeu de paume (J.-Y. Dufour / Inrap).

.....

43. Deux rangs de moellons de meulière liés au mortier de chaux riche en sable orangé composent ce muret ; les moellons utilisés en parement côté galerie sont plus grands que ceux utilisés en blocage contre le mur porteur du jeu de paume.

44. À cet emplacement, il est numéroté « fait 59 ».

du bâtiment à 34,5 m hors œuvre (soit 106 pieds), ou 32 mètres dans œuvre (soit 98 pieds). La largeur connue est de 14 mètres hors œuvre (43 pieds) ou 11,5 m dans œuvre (35 pieds).

#### *Le sol de l'aire de jeu*

Les galeries et le mur oriental du jeu de paume délimitent une surface de jeu rectangulaire de 28,6 m sur 9,6 m, soit 275 m<sup>2</sup> (88 pieds sur 30 pieds, soit 2 640 pieds carrés).

À 10,40 m (32 pieds) de l'angle nord-ouest de la galerie, le muret de séparation entre la galerie et le terrain est interrompu sur 1 mètre de longueur par un passage (274) permettant l'accès au terrain (fig. 118). L'interruption du muret est marquée par deux moellons rentrants dans la galerie, espacés entre eux de 1 mètre et marquant logiquement la fondation d'une ancienne huisserie. Le seuil de cet accès montre des fragments de carreaux de sol calcaire (182), posés sur des carreaux de terre cuite au grand moule (20 cm de côté). Outre la fréquence des carreaux de terre cuite au grand moule réemployés en plusieurs points de l'édifice, le passage 274 est le seul point d'observation suggérant éventuellement deux sols successifs pour le jeu de paume.

Les carreaux en terre cuite au grand moule, retrouvés en plusieurs contextes du XVII<sup>e</sup> siècle, ne semblent pas avoir été scellés au mortier, car extrêmement peu de spécimens conservent des traces de ce matériau sur la face de pose. Ils sont épais et robustes et ont pu servir de sol pour un premier état du jeu de paume, comme le suggèrent le devis de maçonnerie pour la construction du jeu de paume de Versailles en 1630 (« Sera fait la massonnerie de l'aire massonnée avec moislon et mortier de chaux et sable de huit pouces de grosseur, pavée au dessus de grands carreaux de terre cuite assis avec plâtre »<sup>45</sup> [annexe 1, doc. I] ainsi que les observations stratigraphiques. Ils auraient été mis en place vers 1630 et remplacés en 1639 par un sol en pierre de Caen. Dans son traité d'architecture, Louis Savot (1624) mentionne de grands carreaux de 7 pouces (18,9 cm) pouvant servir à paver les jeux de paume, les âtres et les cuisines.

Le sol du jeu de paume a bénéficié d'observations sur les 45 m<sup>2</sup> son extrémité nord et sur une douzaine de mètres carrés dans sa moitié sud. Posé sur le paléosol médiéval (64) sans doute au préalable étrepé, aplani et trépigné, le sol du jeu de paume est construit sur une vingtaine de centimètres d'épaisseur. Une couche (149.2) de petits moellons (10 cm) de meulière mêlés de fragments de tuiles et ponctuellement de plâtras constitue le radier à la base du sol. Une couche de mortier (149.1) épaisse de 2 centimètres nappe le radier. Cette chape est recouverte d'une couche homogène de sable marron (188) épaisse de 10 centimètres, destinée à recevoir le revêtement du sol (voir figure p. 98). Signalons que l'étude céramologique tend à attribuer les cinq tessons issus de l'US 188 à la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle. Ce second léger argument indiquerait que nous avons observé une seconde phase du sol du jeu de paume. Quelques carreaux isolés étaient préservés *in situ* en limite de la galerie ouest.

Une petite surface de 1,2 m<sup>2</sup> nous donne un bon aperçu de l'ancien sol. Le fragment de sol en place constituait une structure remarquable (182).

Un plan levé lors de la fouille nous permet de comprendre comment ce dallage était organisé. Les carreaux étaient alignés en bandes successives et parallèles suivant une orientation à N115 (fig. 119). Chaque bande commence alternativement par un carreau carré ou par un carreau retaillé en rectangle. La surface de jeu était composée de carreaux en pierre de taille calcaire (182) de 28 à 32,5 cm de côté, disposés en quinconce d'une ligne à l'autre. Ces éléments sont positionnés à l'altitude de 133,9 m NGF, au même niveau que le sol de la galerie.

.....  
45. A.N. M.C. / ét. CV 376.

Dans la partie nord du terrain, les carreaux, presque intégralement récupérés, ont toutefois laissé leur empreinte (fig. 114) dans le lit de pose (188). La fouille fine de ce secteur a permis le relevé de 16 rangs complets d'empreintes de carreaux.

Quatre rangs incomplets ont également été observés dans la partie sud du jeu de paume. Les relevés altimétriques effectués sur la zone nord marquée par les carreaux dévoilent une aire de jeu qui n'est pas plane mais très légèrement incurvée vers son centre ; à peu près 30 centimètres de dénivelé sont notés entre la limite nord du sol du jeu de paume et son centre, positionné 13,5 m plus au sud, soit une pente de 0,02 (voir les points altimétriques sur la fig. 130). Le centre du terrain est marqué par une fosse maçonnée.

### La fosse centrale

À 13,75 m de la galerie côté nord, à 14,2 m de la galerie côté sud et à 5 mètres de la galerie côté ouest, soit globalement en position centrale, une fosse maçonnée contemporaine du jeu de paume a été mise au jour. Cette fosse centrale était logiquement destinée à l'évacuation des eaux ruisselant sur le sol, en très légère pente, vers le centre du terrain de jeu.

La fosse 150 est légèrement rectangulaire (110 cm × 100 cm hors œuvre) (fig. 120). Ses parois maçonnées sont profondes de 40 centimètres et épaisses de 20 centimètres sur cinq assises de moellons de meulière et de plâtre (réemployé comme moellon), apparement sans liant.

L'ouverture de la fosse est réduite aux dimensions de 36 centimètres sur 52 centimètres par des dalles de meulière et des fragments de carreaux en terre cuite au grand moule disposés en encorbellement. Un sable organique noir (150.3) correspondant à un dépôt d'utilisation tapisse le fond de la fosse. Des carreaux de terre cuite et des fragments de tuile occupent sur 25 centimètres d'épaisseur la partie principale du comblement (150.4). Ces matériaux ont pu servir d'éléments drainants pour faciliter l'écoulement des eaux. Sur ces carreaux, un nouveau dépôt (150.5) de sable organique noir précède le sable jaune clair (150.6) déposé en remblai final.

### Les constructions annexes

Outre la maison du paumier, quatre faits semblent directement associés au jeu de paume.

Une petite fosse scellée sous le radier du sol (149) se trouve dans l'angle nord-ouest du terrain de jeu, à proximité du passage 274. De 55 centimètres de côté et profonde de 33 centimètres, la fosse 508 présente des parois obliques et/ou verticales. Elle est intégralement comblée de fragments de blocs de pierre de taille calcaire, certains posés de chant<sup>46</sup>. Ces déchets de taille calcaire peuvent résulter de l'aménagement de certaines parties (huisseries en pierre de taille ?) du jeu de paume.

Une petite construction rectangulaire (302), à l'angle extérieur nord-est du jeu de paume, est adossée à la construction et liée au fonctionnement du jeu de paume. Il s'agit d'une citerne longue de 2,3 m et large de 1,95 m hors œuvre (soit 7 pieds × 6 pieds), et ses parois hautes de 4 pieds (130 cm) supportent

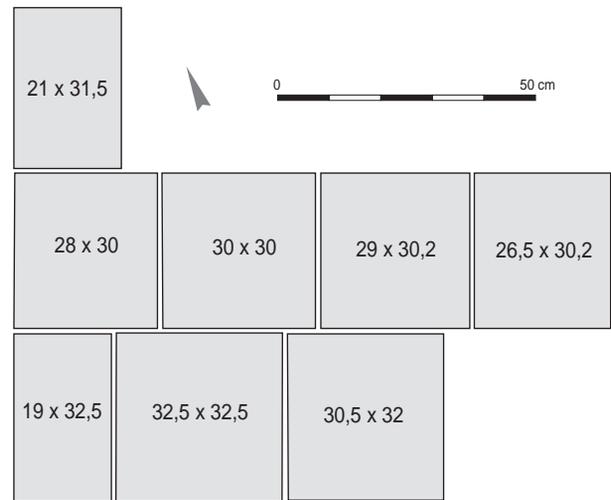


Fig. 119. Cour du Grand Commun de Versailles : disposition des dalles du sol 182 (M. Viré / Inrap).

.....  
46. « Chant » (du latin *canthus*), homonyme du mot de la famille de « chanter », désigne un bord ; l'usage du terme « champ » (du latin « *campus* ») qui désigne une surface est cependant plus fréquemment utilisé.

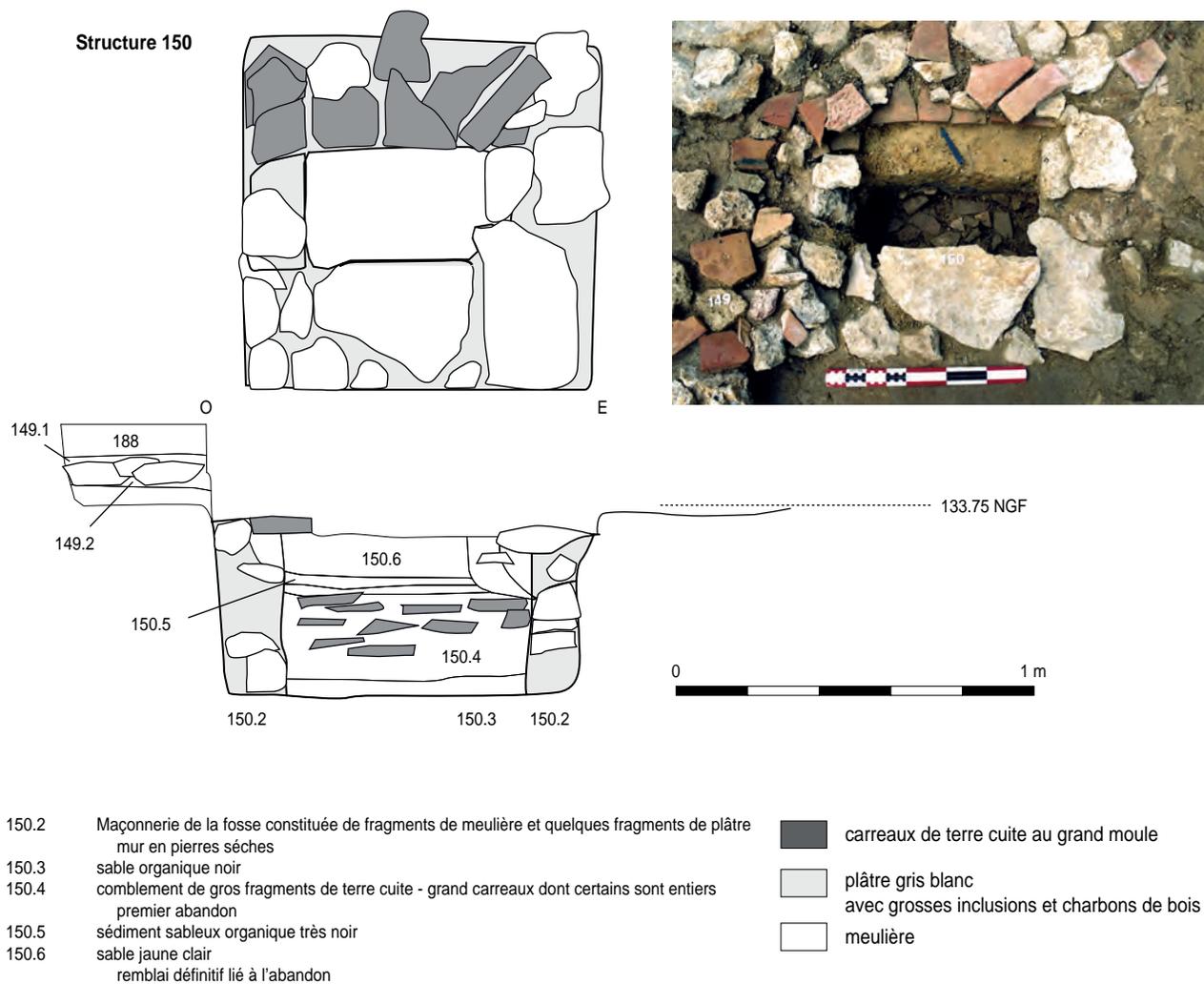
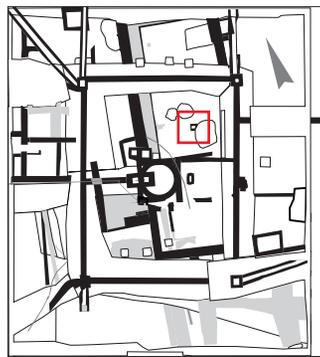


Fig. 120. Cour du Grand Commun de Versailles : la fosse centrale du jeu de paume (O. Baillif et N. Saulière / Inrap).

une voûte en plein cintre (fig. 121 et 122). La profondeur sous voûte de la citerne est de 1,95 m, soit 1 toise. La paroi côté est (302.2) mesure 130 centimètres de hauteur<sup>47</sup>, tandis que la paroi latérale inférieure ouest (302.1) n'est haute que de 1 mètre. De moyens et gros moellons de meulière liés par un solide mortier de chaux jaune composent cette paroi renforcée construite en sous-œuvre du grand mur du jeu de paume (220). La voûte en plein cintre (302.3) est composée de petits moellons (10-20 cm) de meulière posés de chant. La retombée ouest de la voûte vient buter sur le mur du jeu de paume, au lieu de descendre pour se lier au mur de la citerne (302.1), comme il aurait été normal si les constructions du jeu de paume et de la citerne étaient strictement contemporaines. En ce cas, on aurait logiquement évité de construire une voûte en porte-à-faux. Malgré le léger décalage chronologique déductible de cette construction en sous-œuvre, l'imbrication et l'adaptation des maçonneries, tout comme l'utilisation de matériaux identiques (meulière et mortier de chaux jaune), nous suggère l'appartenance de cette citerne souterraine au programme de construction du jeu de paume. Les dimensions internes de la citerne sont de 160 centimètres sur 120 centimètres et une hauteur de 195 centimètres, soit une capacité de stockage maximale de 3 744 litres, équivalent à 14 muids<sup>48</sup> d'eau. Le fond de la citerne n'est pas maçonné ; le sable beige encaissant est induré (265.5). Un encroûtement calcaire (265.6) localisé au bas des parois et dans les angles nous confirme la fonction de citerne pour cette petite construction souterraine. Un dépôt plus important de calcaire dans l'angle sud-ouest, associé à une concentration de fiches en fer, signale peut-être l'emplacement d'une pompe. Parmi les différentes couches participant au comblement, on note surtout la présence de scories et de fragments de houille. Une trentaine de tessons de céramique datables de la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle sont associés aux diverses couches du comblement de la citerne. En surface, chaîné à la paroi sud de la citerne, un petit massif (303) carré (75 cm × 70 cm) maçonné de moellons liés au même mortier de chaux a pu servir au soutien d'une pompe ou d'un citerneau. Au sud de la citerne, dans un très petit espace à l'est du jeu de paume<sup>49</sup>, la fouille a livré les lambeaux d'un sol d'occupation<sup>50</sup>. La présence de tuiles, de fragments d'ardoise et de céramique du XVII<sup>e</sup> siècle peut suggérer une petite construction (en appentis ?) à proximité de la citerne. Enfin, à l'angle extérieur sud-est du jeu de paume, les liens stratigraphiques d'une construction rectangulaire avec le jeu de paume sont complètement détruits par la tranchée d'installation d'une galerie technique de Mansart (172). Toutefois, le prolongement de l'axe des murs sud et est du jeu de paume permet aisément de repositionner la fosse 195 dans le prolongement de la galerie sud, en contact direct avec l'angle du bâtiment. Il s'agit d'une construction<sup>51</sup> rectangulaire de 3 mètres × 4 mètres hors œuvre, conservée sur une profondeur de 160 centimètres. Aucun accès ne permet d'interpréter cette construction comme une cave (fig. 123). Le comblement principal et massif (219.1) est composé de couches de gravats<sup>52</sup>. Sous ce comblement terminal, en fond de structure, une fine (1-5 cm) couche de sable limoneux organique (219.2) riche en menus fragments d'ardoise et autres artefacts (tomette) témoigne d'une utilisation comme dépotoir<sup>53</sup>. Enfin, le sédiment limono-sableux sous la construction est complètement décoloré par l'infiltration de jus organo-phosphatés traduisant bien une fonction originelle de latrines pour cette fosse. Accolé à l'angle sud-est

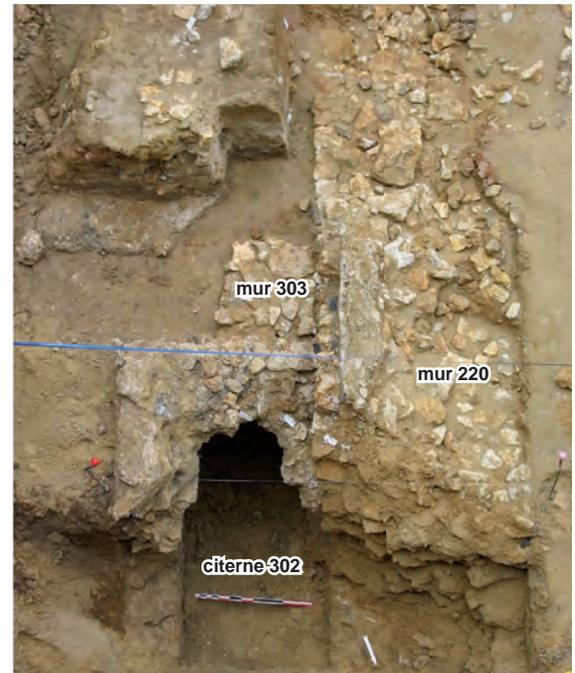


Fig. 121. Cour du Grand Commun de Versailles : vue de la citerne et du grand mur du jeu de paume en cours de fouille (J.-Y. Dufour / Inrap).

- .....
47. Elle est construite de moellons de meulière liés par un épais (5-6 cm) et solide mortier de chaux.
48. À Paris, le muid de liquide équivalait à 268,220 L.
49. Secteur largement recoupé par un caniveau (221) joignant les galeries techniques installées pour le Grand Commun.
50. Ce sol est composé de limon sableux gris reposant sur un limon sableux beige avec cailloutis.
51. Quatre murs chaînés, larges de 50 cm (1,5 pied), sont composés d'un rang de moellons moyens (30 cm) de meulière à fonction de parement et d'un blocage arrière de petits moellons. Un mortier de chaux jaune constitue le liant.
52. Les gravats mêlent de gros et petits moellons de meulière encore recouverts de leur liant de plâtre gris à grosses inclusions de gypse, mêlés à du sable issu du substrat. Stérile de tout mobilier, ce comblement massif peut aisément s'interpréter comme résultant de la démolition sur place de la voûte.
53. Le tamisage de 16 L de ce sédiment a livré des centaines de vestiges de microfaune, mais pas de graines en quantités suffisantes pour motiver une étude.

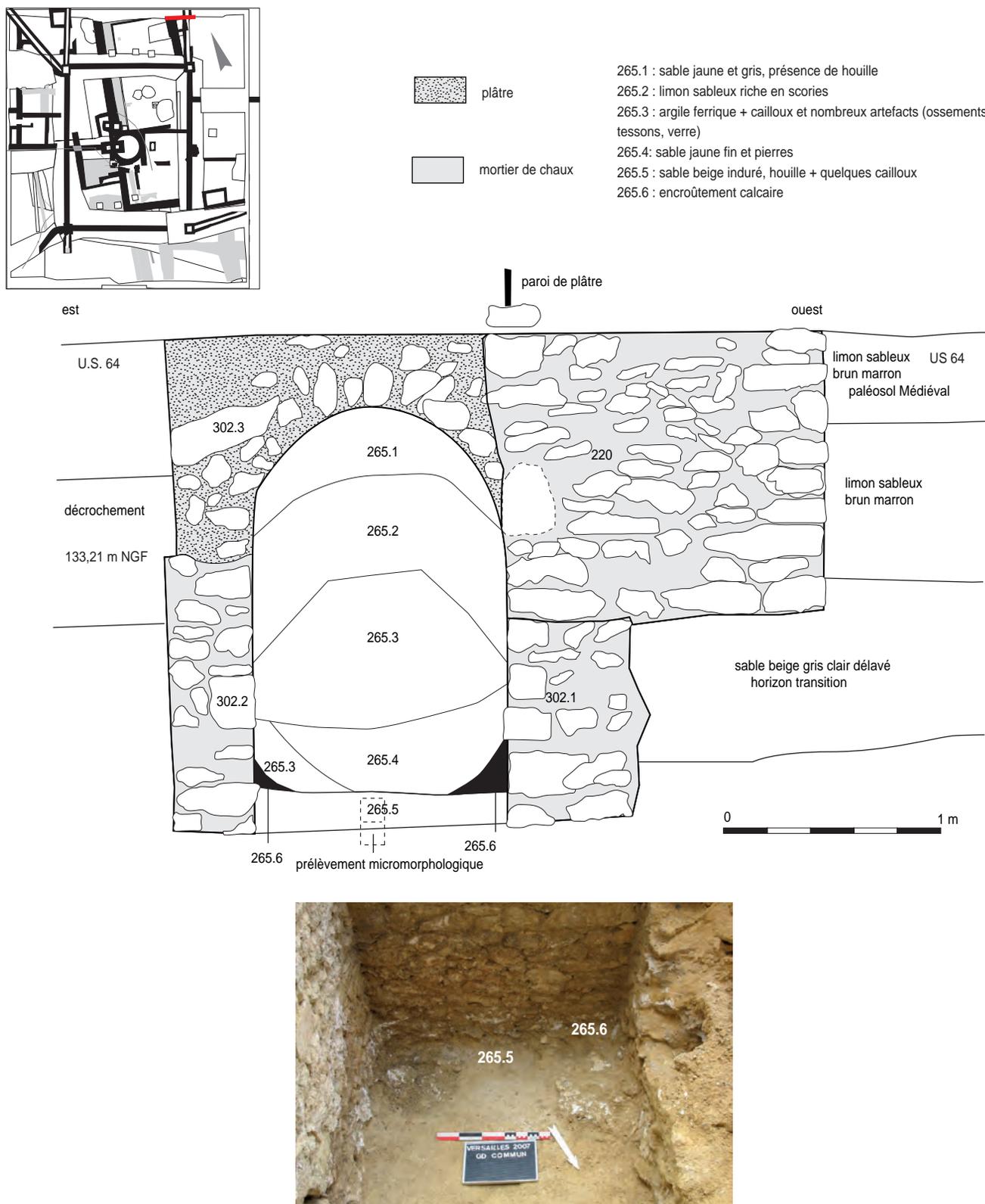
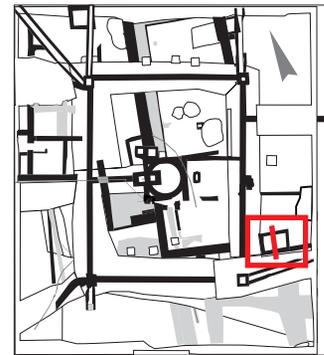


Fig. 122. Cour du Grand Commun de Versailles. Haut : vue des dépôts de calcaire (US 265.6) au fond de la citerne ; bas : coupe de la citerne F.302 et de son remplissage (US 265) (J.-Y. Dufour / Inrap).



- 195 : moellons de meulière liés au mortier de chaux -> mur
- 219.1 : meulière, limon avec inclusions de plâtre et sable beige
- 219.2 : sable limoneux organique noir riche en menus artefacts
- 219.3 : cailloux, limon et quelques gros blocs de meulière
- 219.8 : sable brun gris -> effet de paroi ?

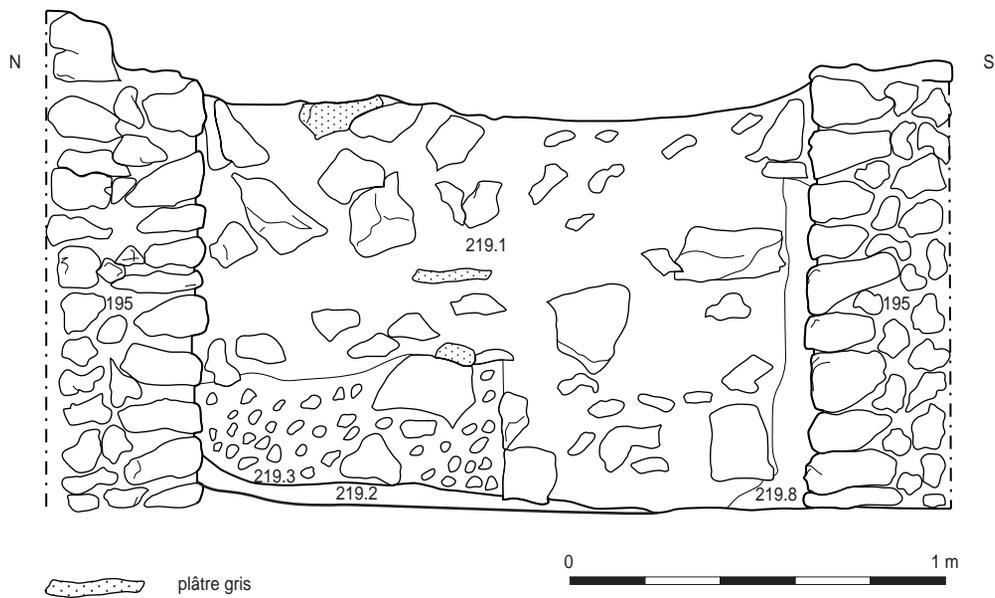


Fig. 123. Cour du Grand Commun de Versailles : vue et coupe des latrines 115 (J.-Y. Dufour et L. Ango / Inrap).

de ces latrines et se prolongeant vers l'est, un mur<sup>54</sup> contemporain de la fosse 195 appartient sans doute au parcellaire villageois qui se densifie en ce Versailles du XVII<sup>e</sup> siècle.

Le jeu de paume était donc équipé des commodités minimales : au bout de la galerie nord, on trouvait une citerne, et au bout de la galerie sud, des latrines. Notons que cette distance entre les deux fosses est une norme d'hygiène rarement observée dans les constructions modernes. Sur le long côté occidental du jeu de paume s'élevait la maison du maître paumier.

## Le pavement en terre cuite du jeu de paume et de la maison du paumier

Emmanuelle Du Bouëtiez de Kerorguen

### Un premier état de sol de l'aire de jeu : de gros carreaux marqués au tampon

Les témoignages archéologiques qui attesteraient de sols en carreaux de terre cuite sur l'aire de jeu n'ont été retrouvés à ce jour que lors du diagnostic réalisé à l'emplacement du jeu de paume de Chinon ; les rares jeux de paume ayant fait l'objet de fouilles, tel celui de la rue Thubaneau à Marseille (Sillano dir. 2008), ceux de Rennes ou Bordeaux, n'avaient pas de sol d'origine conservé.

D'après un devis de maçonnerie du 29 décembre 1629, le premier sol du jeu de paume était composé de gros carreaux de terre cuite sauf aux extrémités, où ils étaient en pierre (annexe 1, doc. I : « Sera fait la massonnerie de l'aire massonnée avec moison et mortier de chaux et sable de huit poulces de grosseur, pavée au dessus de grands carreaux de terre cuite assis avec plâtre »). Il aurait été mis en place en 1630 puis remplacés en 1639 selon un nouveau marché par un sol en pierre de Caen [annexe 1, doc. VII]. Ce sont sans doute les gros carreaux de terre cuite du premier sol, ou tout du moins une petite partie d'entre eux, qui ont été découverts dans les gravats de la maison du paumier. Cette maison contemporaine du jeu de paume, adossée contre son mur ouest, possédait une cave qui contenait, parmi divers gravats de démolition, près de 160 carreaux, soit une superficie de 7 m<sup>2</sup>. Il est très vraisemblable que ces carreaux épais et robustes, correspondant à un type de sol très particulier, n'ont pas été commandés à l'origine pour paver cette modeste maison mais ont été récupérés lors de la réfection de l'aire de jeu pour y être réutilisés opportunément. Ils sont restés en place jusqu'à la démolition de la maison, qui eut lieu, comme celle du jeu de paume, une quarantaine d'année plus tard. Notons toutefois que, à l'angle nord de la galerie ouest du jeu de paume, une interruption au niveau du muret de séparation entre la galerie et le terrain laissait voir quelques carreaux de terre qui n'avaient pas été remplacés mais étaient simplement recouverts par les pierres (fig. 118).

Les carreaux se caractérisent par leur taille, leur épaisseur et leur face de pose rendue très irrégulière pour une meilleure accroche au sol de plâtre ou de mortier<sup>55</sup> (Du Bouëtiez, Dufour 2015). Ils mesurent en moyenne 21 centimètres de côté pour 3 centimètres d'épaisseur pour un poids variant aux alentours de 2 kilogrammes. La pâte est sableuse sans inclusions majeures, mais avec de petits nodules de ferrite. La cuisson leur a donné une teinte homogène rouge, parfois brune (fig. 124). Leur aspect est soigné. Le procédé de fabrication

.....  
54. Ce mur (196) est connu par une tranchée de récupération large de 70 cm, comblée de mortier jaune et d'éléments de meulière.

55. Une première étude a été précédemment publiée par Emmanuelle du Bouëtiez de Kerorguen et Jean-Yves Dufour dans *Archéologie médiévale*, 45/2015, p. 131-152.

est tout à fait standardisé. Les carreaux sont moulés dans un cadre en bois, puis la face inférieure est marquée de nombreux coups de tampon. La première empreinte est faite à l'angle du carreau et les suivantes sur tout le pourtour pour finir au centre, soit au total une vingtaine de coups (fig. 125 et 126). La face supérieure est ensuite soigneusement lissée ainsi que les flancs, à qui l'on donne une légèrement inclinaison. Les marques sont faites avec un tampon en bois dont le motif est sculpté en relief pour imprimer en creux. Sept motifs ont été identifiés (fig. 127). Ils représentent tous une fleur stylisée inscrite dans un cercle de 4 à 5 centimètres de diamètre. Leurs différences tiennent à la forme, à la disposition et au nombre de pétales, entre six et huit, ainsi qu'à la présence ou l'absence de cœur et à la façon dont celui-ci est fait : creusé comme les pétales ou au contraire matérialisé par une pointe laissant une empreinte fine et profonde.

Dans les gravats subsistaient également une dizaine de listels qui devaient constituer les bordures du sol du jeu de paume (fig. 128). Tous identiques, ils sont faits à partir de gros carreaux marqués au tampon coupés au tiers. Ils mesurent donc 21 centimètres de long sur 6,5 cm de large pour 3 centimètres d'épaisseur. L'un des longs flancs est le flanc incliné « naturel » ; l'autre, qui a été coupé grossièrement avant cuisson, est vertical. Le listel est recouvert de glaçure verte sur la face supérieure. Dans l'ouvrage de Savot, il est question de « bandes vertes avec des parquets » (parquet = sol de carreaux ?). Il s'agit peut-être de nos listels (Savot 1625 p. 269).

Il est clair que le tamponnage intensif du revers des carreaux est fonctionnel. Il ne s'agit pas de timbre pour identifier la fabrique — encore que cela a pu y servir : un seul coup de tampon aurait suffi. Il a pour objectif une meilleure adhérence du pavé au radier afin de former un sol solide pouvant être soumis à une utilisation intense et où s'exercent de fortes pressions. Il a pu également jouer un rôle important dans la qualité du rebond de l'éteuf.

Tous les carreaux et listels, retrouvés sur ce site proviennent d'une même briqueterie ou tuilerie. Les légères variantes observées sur les tampons sont sans doute liées au fait que les ouvriers ont fabriqué et sculpté leurs outils eux-mêmes. Nous ignorons la localisation d'un tel atelier, mais elle est francilienne, car ces terres cuites, très spécifiques, semblent n'avoir été utilisées que dans la région et avec économie. Une quinzaine de carreaux tamponnés seulement ont été répertoriés en Île-de-France, sur quatre autres sites : les châteaux d'Écouen (Du Bouëtiez de Kerorguen 2013) et de Montmorency (Charles 2012) dans le Val-d'Oise ainsi qu'une maison à Orly (Val-de-Marne), aux 11-13 rue Louis-Bonin (Dufour *et al.* dir. 2010) et un site d'habitat à Paris, au 45 rue du Faubourg-Saint-Antoine (Celly dir. 2015). Ces deniers, bien conservés, sont très semblables à ceux de Versailles, par leurs dimensions et leur aspect général : pâte, soin apporté au lissage de la face supérieure, coup de main du tamponnage et motif du tampon indiquent une même provenance.

L'utilisation de gros carreaux pour paver le sol d'un jeu de paume est attestée dans l'ouvrage de Savot (Savot 1624, p. 269), qui mentionne l'existence de grands carreaux de 7 pouces (19 cm) « pouvant servir à paver les jeux de paume, les âtres et les cuisines ». Ils se mettent « aux étages d'en bas ou sur des voûtes à cause de leur pesanteur ». Un siècle plus tard, il est toujours question d'un tel usage dans le dictionnaire de l'architecte Augustin-Charles d'Aviler : « Le Quarré, grand de huit à dix pouces [20,2 cm], sert pour paver les jeux de paume et les terrasses » (Aviler 1755, p. 82). Signalons qu'aucun ouvrage ne fait allusion à la technique si particulière des carreaux tamponnés. Le jeu de paume du château de Fontainebleau offre un parallèle intéressant

Face supérieure



Face de pose

Fig. 124. Face supérieure, face inférieure et profil des gros carreaux (E. Du Bouëtiez de Kerorguen / Inrap).

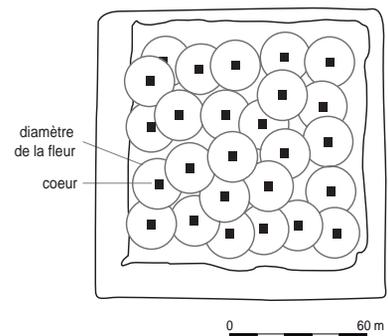


Fig. 125. Coups de tampon au revers des gros carreaux (E. Du Bouëtiez de Kerorguen / Inrap).

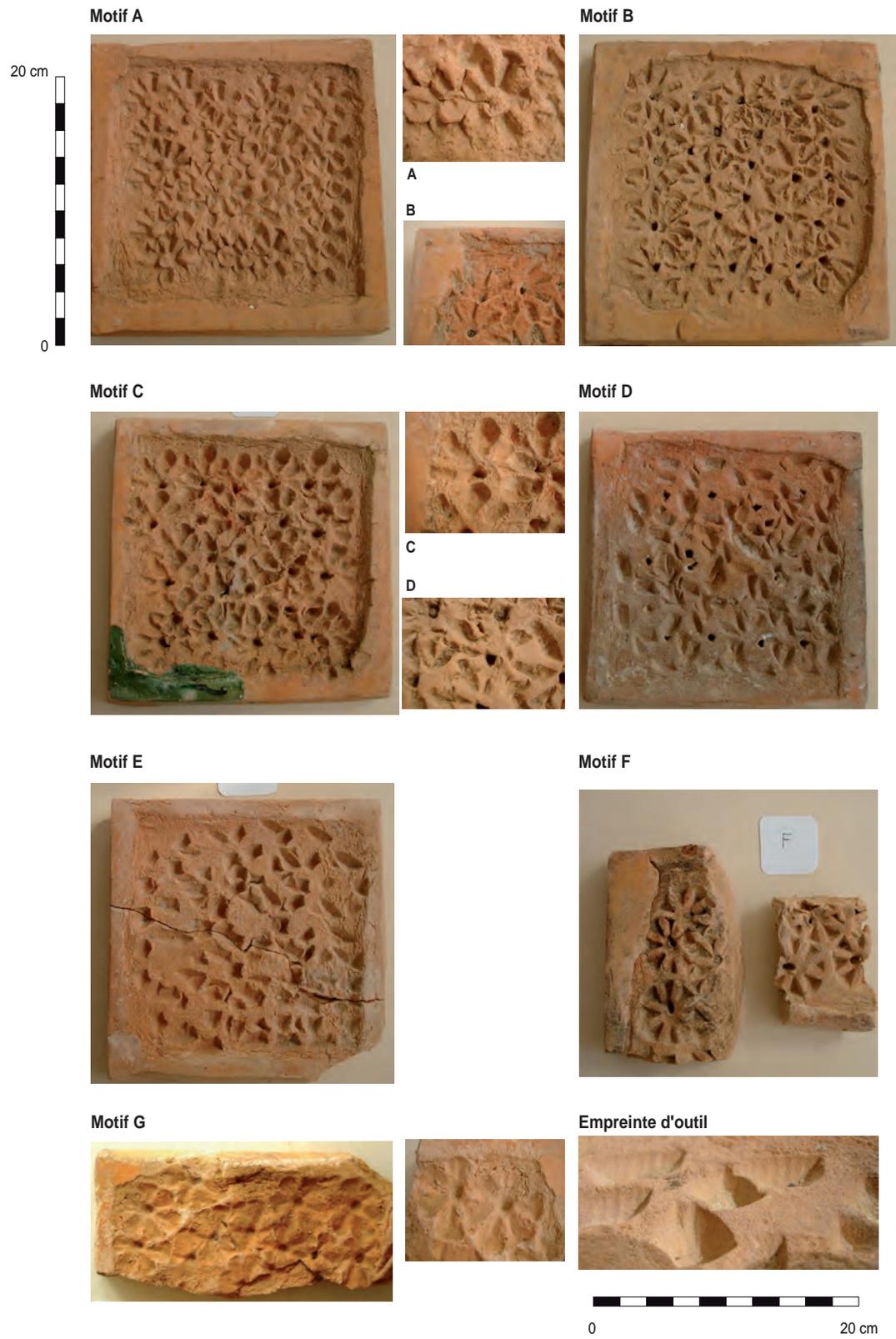
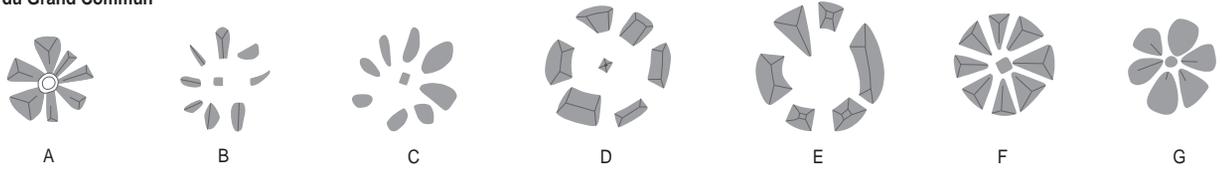


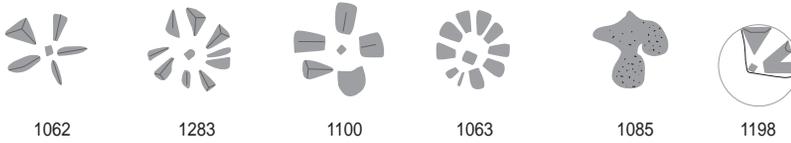
Fig. 126. Motifs imprimés sur le revers des gros carreaux (E. Du Bouëtiez de Kerorguen / Inrap).

Versailles  
Cour du Grand Commun



Paris  
Fb Saint-Antoine

0 5 cm



Ecouen  
Château

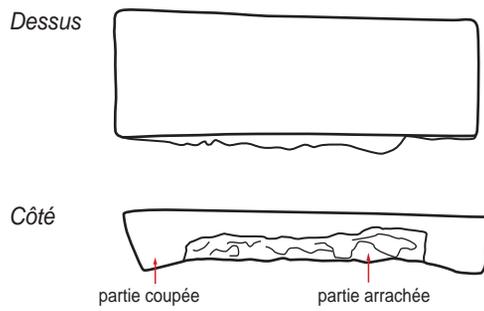


Fig. 127 (en haut). Comparaison des motifs imprimés sur le revers des gros carreaux (E. Du Bouëtiez de Kerorguen / Inrap).

Fig. 128 (en bas). Listel recouvert de glaçure (E. Du Bouëtiez de Kerorguen / Inrap).

avec celui de Versailles. D'après un marché passé en 1601 avec un entrepreneur, le sol devait être pavé de grands carreaux de terre cuite, mais un siècle plus tard, en 1702, un incendie ravagea la salle et un nouveau pavement en carreaux de pierre de liais fut installé (Carlier, Bernard-Tambour 2001, p. 141).

Concernant les gros carreaux tamponnés franciliens, l'insuffisance des références ne nous permet pas d'affirmer qu'ils sont forcément associés à un jeu de paume. Seuls ceux du château d'Écouen ont été trouvés en remblai dans un tel contexte et proviendraient, soit de l'aire de jeu, soit des maisons adjacentes. Ceux du château de Montmorency ont été mis au jour également dans des remblais, mais leur origine est inconnue. C'est également le cas du site parisien, dont les pièces proviennent de remblais exogènes au site (Celly dir. 2015). Il semble que ces carreaux tamponnés pouvaient avoir d'autres usages, comme le laissent penser ceux découverts à Orly, qui étaient posés à l'étage, devant la cheminée de la maison d'un greffier. Mais à l'instar de ceux de Versailles, il s'agit peut-être d'éléments recyclés. Il est certain que ces carreaux, compte-tenu de leur qualité et leur solidité, ont pu avoir plusieurs destinations et une longévité importante.

### Les tomettes du sol de la galerie

Le sol de la galerie occidentale du jeu de paume était très bien conservé dans sa moitié nord (fig. 117, 118 et figure p. 98). Les tomettes en terre cuite, encore en place, reposaient sur un radier d'une épaisseur de 20 à 25 centimètres, composé d'une couche de plâtre posée sur un niveau de sable, lui-même maintenu par un radier de fragments de meulière mélangés à du limon. Des lambeaux de pavement subsistaient également dans les galeries nord et sud. Toutes les tomettes, au total 1 008 (soit 84 par m<sup>2</sup>), ont été prélevées. Elles ont fait l'objet d'une étude détaillée (Du Bouëtiez, Dufour 2015).

Les tomettes sont hexagonales et de couleur orangée à jaune. La face supérieure est régulière et lissée, parfois très légèrement bombée. La face inférieure est restée brute et contient une forte charge de sable que l'on a répandu sur la planche en bois avant de former la pièce (fig. 129 : n<sup>os</sup> 1 et 2). La face supérieure a conservé, à deux angles opposés, les empreintes faites par une pointe. Elles sont bien visibles par exemple sur la tomette n<sup>o</sup> 7 (n<sup>o</sup> 7 ; n<sup>o</sup> 3). Elles témoignent de l'emploi d'un gabarit pour la découpe manuelle. Cette technique est décrite et illustrée de façon très détaillée dans une encyclopédie du xviii<sup>e</sup> siècle (Lacombe 1782, s. v. « Briquetier-Tuilier-Carrelier (art du) », p. 301 sq. ; fig. 130). Les flancs, légèrement biseautés, sont lisses et laissent voir des marques en biais laissées par un outil tranchant. Les angles sont nets.

La dimension standard des tomettes est de 12 centimètres de côté pour 2 centimètres d'épaisseur, avec très peu de variations ; il s'agit d'un module très courant au xvii<sup>e</sup> siècle. Leur poids moyen s'établit autour de 400 grammes. La pâte est sableuse, avec des inclusions de nodules sableux rouges variant entre 2 et 5 millimètres et parfois des gravillons d'environ 1 centimètre. De manière générale, les pièces sont bien cuites, la couleur est homogène, aucune ne porte des traces de coup de feu. Certaines toutefois sont bicolores, témoignant de leur empilement dans le four, très vraisemblablement de chant (fig. 129 : n<sup>o</sup> 4).

L'aspect général des tomettes est assez soigné, il n'y par exemple aucune empreinte de doigt, sauf peut-être sur un spécimen. On remarque en revanche une empreinte de tissu (chiffon, blouse de l'ouvrier ? ; fig. 129 : n<sup>o</sup> 5) et trois empreintes de pattes de chien et de chat (n<sup>o</sup> 6). Plus de 10 % des pièces présentent sur la face supérieure une ou plusieurs fêlures mesurant entre 3 et 5 centimètres de long et 1 à 3 millimètres de large (n<sup>o</sup> 7). Selon nous, il ne s'agit pas de cassures faites

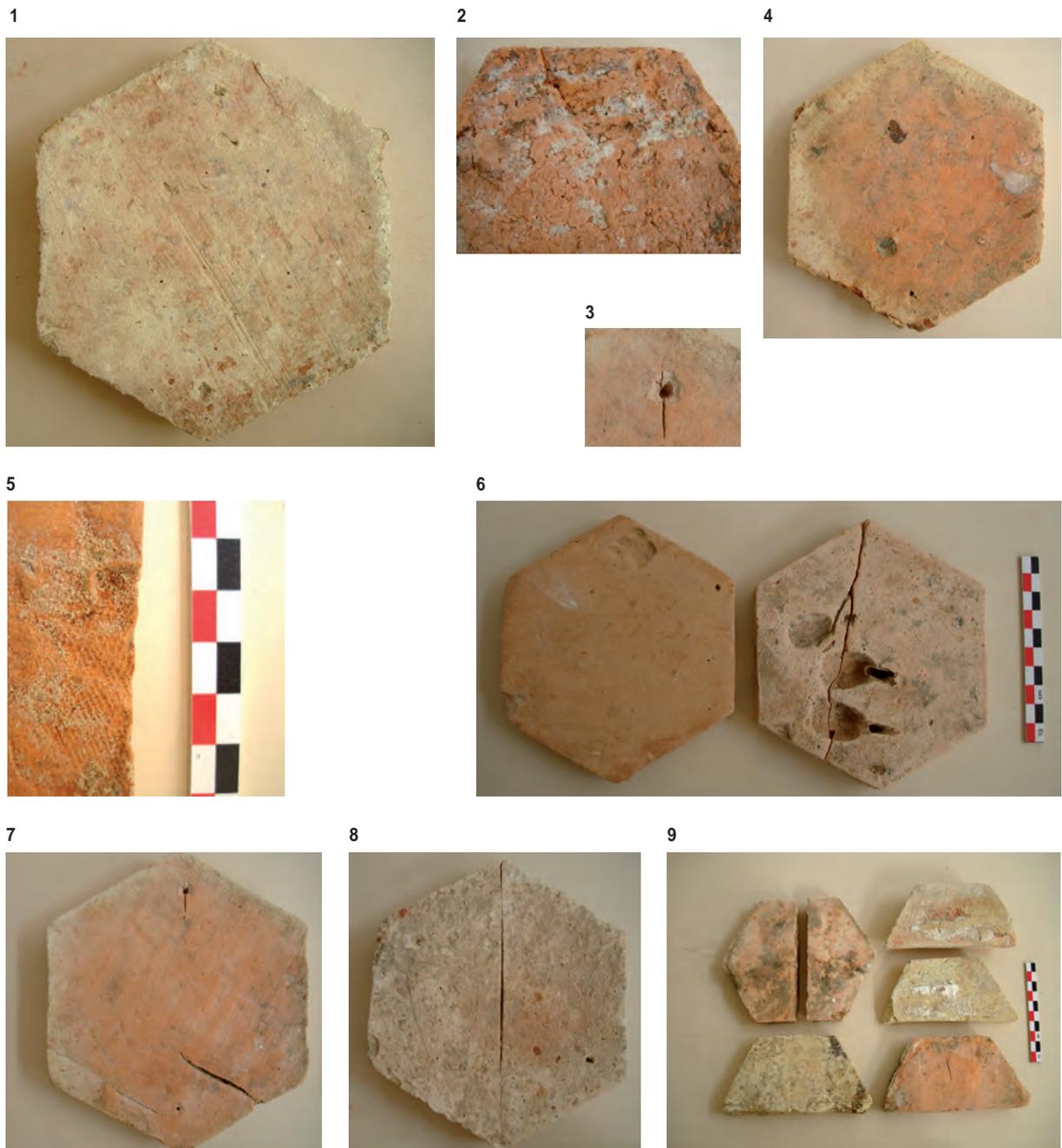
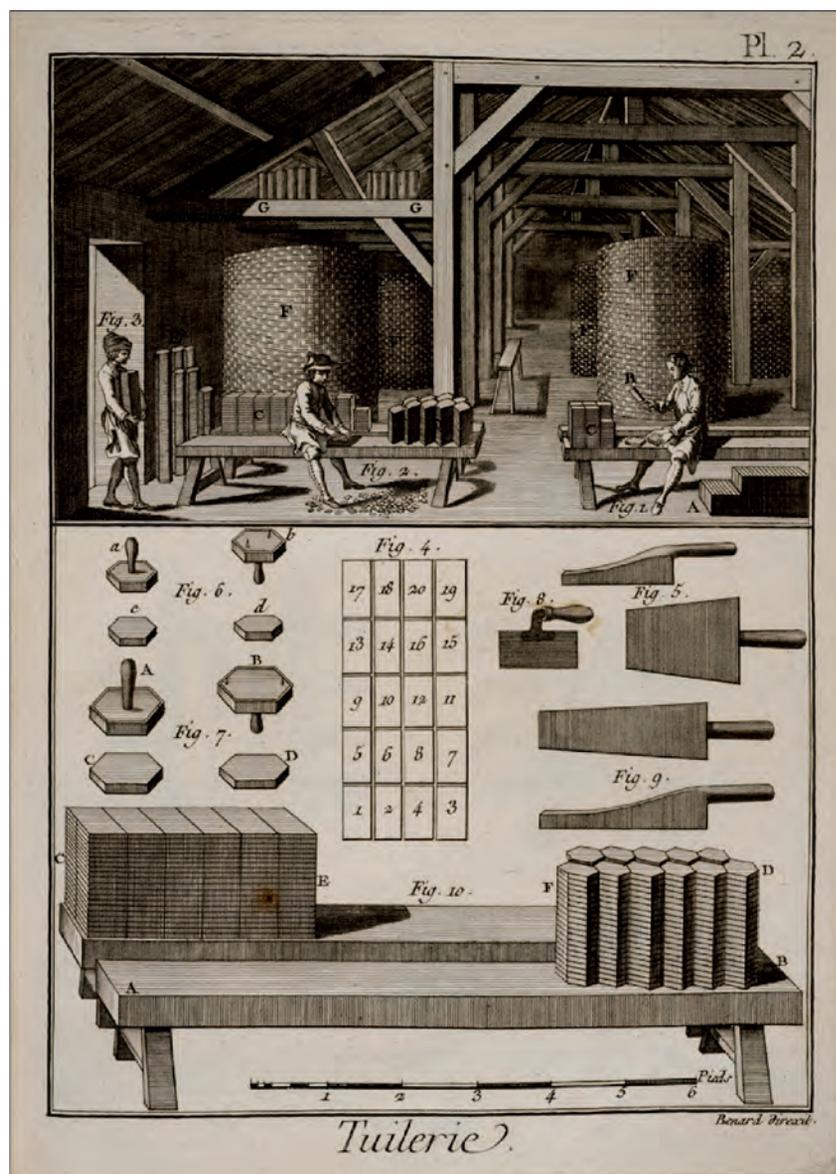


Fig. 129. Tomettes hexagonales du sol de la galerie  
(E. Du Bouëtiez de Kerorguen / Inrap).

Fig. 130. Gravure illustrant la découpe à l'aide d'un gabarit. (Lacombe 1782) DR.



une fois le pavement en place ou lors de sa pose, mais d'éclatements durant la cuisson. On peut être surpris de la présence de tels défauts, qui détonnent avec le reste du lot et le caractère prestigieux du bâtiment dans lesquelles les tomettes étaient placées. Six carreaux sont marqués en leur milieu, entre deux angles opposés, d'un trait médian de 1 millimètre de largeur. Il a été tracé avant cuisson pour établir une ligne de coupe (n° 8). Cinq carreaux ont été coupés ainsi par moitié après cuisson. Deux autres carreaux l'ont été avant cuisson (n° 9).

Ces tomettes sont très homogènes quant à leur pâte, leurs dimensions, leur cuisson et leur finition. Elles proviennent à l'évidence d'une même tuilerie. Contrairement aux gros carreaux décrits plus haut, elles ne possèdent ni empreinte au revers ni autres éléments spécifiques. Il est impossible de savoir, en l'absence d'étude de pâte, si elles sont issues de la même fabrique qu'eux. Elles ont été posées en une seule phase puisque l'on n'y trouve aucun élément de réfection, à l'exception toutefois d'une tomette de grand format.

## Le dallage en pierre du jeu de paume

† Marc Viré

Les quelques dalles entières ou fragmentaires décrites ici appartiennent à l'ancien jeu de paume démonté et démolé lors de la construction du Grand Commun. L'essentiel du dallage avait été récupéré pour être, très certainement, réutilisé dans le nouveau jeu de paume, celui dont l'Histoire a conservé le souvenir. Ces dalles sont soit de rares dalles en place, soit des dalles trouvées dans d'autres contextes. Parmi ceux-ci, nous notons des fosses résiduelles sous le sol de jeu contenant des débris de dalles retaillées, rebuts du chantier de construction de ce sol. Seule une petite partie du dallage a été retrouvée. Ces éléments livrent toutefois des éléments nouveaux utiles à notre compréhension.

Le matériau est un calcaire à grain très fin, analogue au banc de vergetet (calcaire grossier moyen du Lutétien, Éocène), le plus fin de la vallée de l'Oise. Mais les sources écrites nous orientent sur une autre origine. Les manuels de construction du XVII<sup>e</sup> siècle recommandent l'emploi de la pierre de Caen, tirée des carrières d'Allemagne-sur-Orne au sud-ouest de cette ville normande. Les carrières de Fleury, comme on les nomme désormais<sup>56</sup>, sont bien connues pour la fourniture passée de dalles pour les sols<sup>57</sup>. La pierre de Caen est un calcaire du Bathonien moyen, série Jurassique (ère secondaire) montrant différents faciès. Dans la ville de Caen (carrières de la Trinité) et à l'ouest (carrières de la Maladrerie), il est souvent assez blanc avec un grain très fin, proche de l'aspect donné par la craie. À Fleury ainsi qu'au nord et au nord-est de la ville, il montre davantage un grain fin à la tonalité jaunâtre caractéristique. Les patines de la pierre sont assez révélatrices : dans les dallages observés à Caen, la pierre a pris une couleur très blanche, alors que, dans les élévations d'édifices, elle est plutôt beige à jaune. La pierre de Caen et le vergetet de la vallée de l'Oise montrent à l'œil un effet identique. L'absence de macrofossiles ne facilite pas la différenciation. Sur les prélèvements examinés en lame-mince à la binoculaire, il est à peu près impossible de distinguer l'un de l'autre<sup>58</sup>. Malgré ces empêchements, la texture de la pierre, lors du maniement des échantillons, diffère légèrement. Le dépôt sur les doigts de fines particules de pierre est plus à mettre au crédit de la pierre de Caen que du vergetet de l'Oise. Même si cet avis ne présente pas de garanties scientifiques, cela constitue une appréciation dont nous serons bien obligés de nous contenter.

En observant plus finement les éléments provenant d'une fosse où étaient amassés des déchets du débitage de dalles, on observe les deux qualités de pierre. D'une part, nous avons nettement des éléments calcaires qui ne peuvent provenir du Bathonien et dans lesquels les caractéristiques du Lutétien apparaissent plus clairement, comme la dureté de la pierre sur l'arête des éclats ; d'autre part, nous avons des éléments montrant les caractéristiques du Bathonien, comme la fine poussière et le rayage facile avec outil de fer. Le deuxième argument tient en l'absence totale de ce type de pierre dans les autres éléments sortis de la fouille. Nous reconnaissons différents bancs du calcaire grossier du Lutétien, dont les origines peuvent être cernées sans difficulté, mais nous ne trouvons pas de vergetet ressemblant à la pierre constituant la matière des carreaux du jeu de paume. De toute façon, quelle que soit l'origine exacte du matériau, nous savons par les textes, lorsqu'il y en a, que la construction d'un tel sol, surtout chez le roi de France, requiert la mise en œuvre de matériaux parfaitement sélectionnés, dont la provenance ne peut être qu'inhabituelle. De même,

.....

56. Allemagne-sur-Orne a changé de nom en 1917, étant nommé depuis lors « Fleury-sur-Orne », en hommage au village de Fleury-sous-Douaumont, entièrement détruit pendant la bataille de Verdun.

57. Renseignement aimablement fourni par Laurent Dujardin (UMR 6273 Centre Michel de Boüard - Craham).

58. Renseignements oraux d'Annie Blanc et Lise Leroux (LRMH).

Fig. 131. Dalle de type A : dessus (VGC Lap 017mv), dessous (VGC Lap 018mv), tranche (VGC Lap 019mv).

Fragment d'une dalle de sol, un bord conservé. Le dessous de la dalle est obtenu par ouverture du joint stratigraphique lors de l'extraction en carrière. Nature de la pierre : calcaire à grain fin, jaunâtre, sans fossiles. Pierre de Caen, Bathonien (Jurassique). L. = 12 cm ; l. = 12 cm ; ép. = 4 à 4,5 cm. Taille : dessus poli par l'usage. Dessous par clivage dans le joint stratigraphique, irrégulier. Tranche obtenue en trois passages. Épannelage au têt, mise aux mesures au taillant droit, finition à la brettature (M. Viré / Inrap)

le façonnage et la pose de ces carreaux ont fait appel à des techniciens spécialisés dans ce genre d'ouvrage.

L'US 188 a livré trois fragments de dalle et deux dalles complètes. Ces dalles et dalles fragmentaires ont été sélectionnées en raison de leurs caractéristiques. Elles montrent parfaitement la typologie générale de ces carreaux : type A : dalle à dos brut d'extraction (fig. 131 et 134) ; type B : dalle à dos taillé (fig. 132 et 135) ; type C : dalle à dos scié (fig. 133).

Le fragment de sol dallé de l'aire de jeu en place constituait une structure remarquable (fait 182). Un croquis levé lors de la fouille nous permet de comprendre comment ce dallage était organisé. Les carreaux étaient alignés en bandes successives et parallèles suivant une orientation à N115 (fig. 119).

Fig. 132. Dalle de type B. Fragment de l'angle d'une dalle de sol, deux bords conservés. Le dessous de la dalle est obtenu par retaillage de la pierre excédentaire après l'extraction en carrière, de manière à approcher au plus près l'épaisseur souhaitée par le commanditaire. Nature de la pierre : calcaire à grain fin, jaunâtre, sans fossiles. Pierre de Caen, Bathonien (Jurassique). L. = 16 cm ; l. = 14 cm ; ép. = 5,5 cm. Taille : dessus poli par l'usage, légère trace de la préparation à la brettature fine. Dessous par taille de démaigrissage de la pierre en surépaisseur au taillant droit ; taillant au tranchant assez large ; percussion lancée. Tranche obtenue en deux passages : épannelage au têt, mise aux mesures et finition directement à la brettature (M. Viré / Inrap)

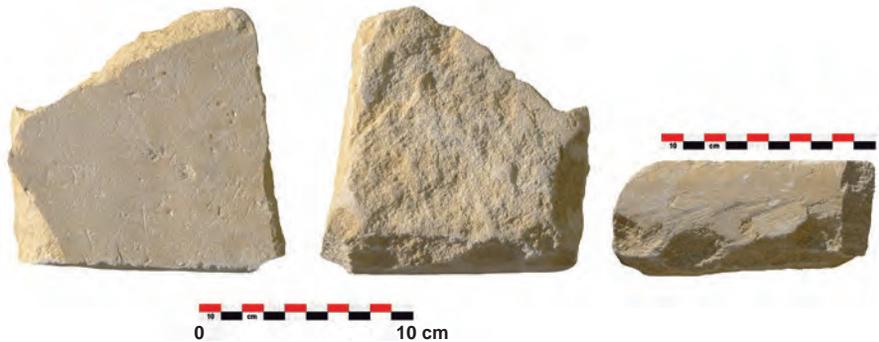


Fig. 133. Dalle de type C. Fragment de l'angle d'une dalle de sol, deux bords conservés. Le dessous de la dalle est obtenu par sciage d'un bloc assez épais en deux ou trois dalles après son extraction en carrière, de manière à obtenir exactement l'épaisseur souhaitée. Nature de la pierre : calcaire à grain fin, jaunâtre, sans fossiles. Pierre de Caen, Bathonien (Jurassique). L. = 16 cm ; l. = 16 cm ; ép. = 4,2 à 4,4 cm. Taille : dessus poli par l'usage. Dessous par sciage. Les traces indiquent que l'ouvrier a peu à peu incliné son outil puis a dû changer de position, et la trace a repris une allure horizontale P ; percussion posée. Tranche obtenue en deux passages : épannelage au têt, mise aux mesures et finition directement à la brettature ; percussion lancée. On note que l'outil a été parfaitement contrôlé. La taille est dirigée vers le dessus du carreau, et les coups sont longs dans cette partie basse. Près de l'arête, les coups sont brefs (M. Viré / Inrap).

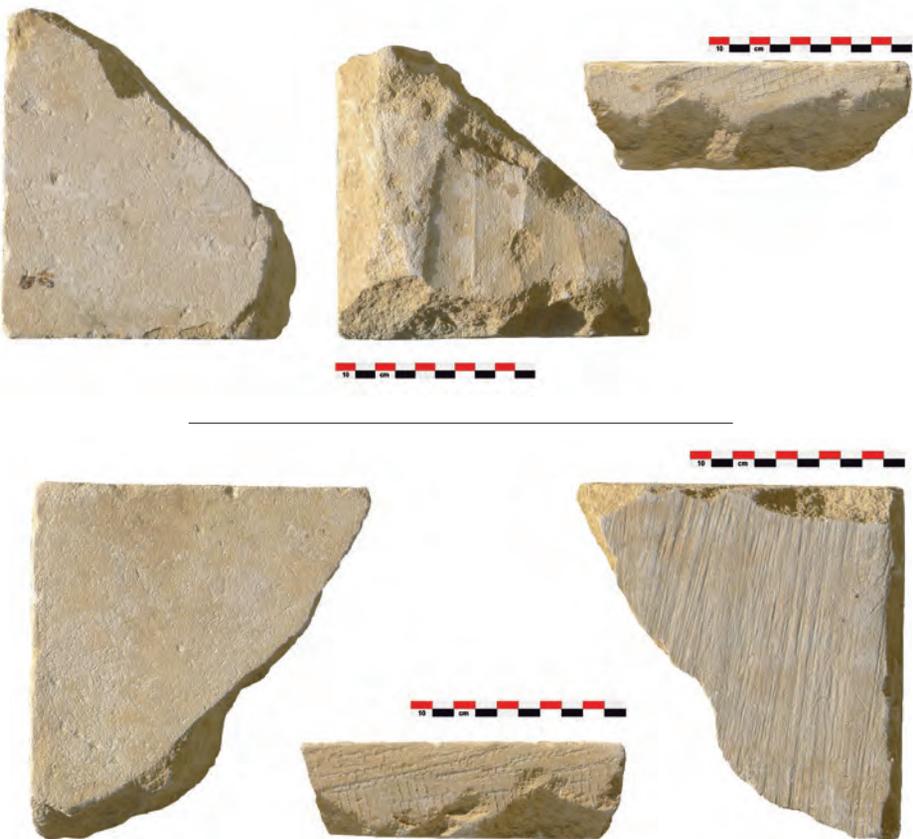
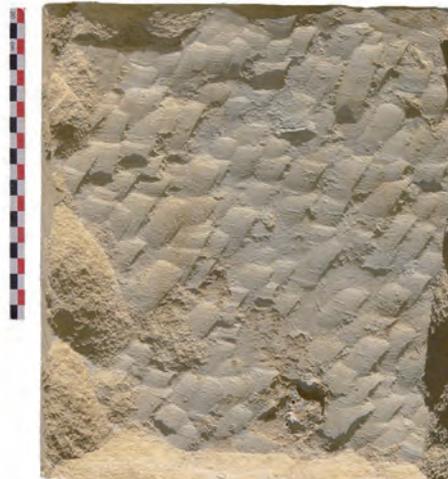




Fig. 134. Dalle 188-1 : dessus ; dessous. Joint stratigraphique non retailé ; détail de la tranche. Dalle de plan rectangulaire, parfaitement tracée et finie. Appartient au type A, dessous déterminé par un joint stratigraphique, sans retaille. Nature de la pierre : calcaire à grain fin, jaunâtre, sans fossiles. Pierre de Caen, Bathonien (Jurassique) L. = 31,3 cm ; l. = 20,9 cm ; ép. = 3,5 à 5,5 cm ; poids = 5,915 kg Taille : première taille en approche pour le périmètre au pic ou au têtou. Seconde taille à la bretture. (M. Viré / Inrap)

Fig. 135. Dalle 188-2 : dessus ; dessous taillé lors de la première taille, en carrière ; détail de la tranche. Dalle rectangulaire, presque carrée. Dimensions inférieures à celles des autres dalles. Type B. Nature de la pierre : calcaire à grain fin, jaunâtre, sans fossiles. Pierre de Caen, Bathonien (Jurassique). L. = 30 cm ; l. = 26,7 cm ; ép. = 5,5 à 6,5 cm ; poids = 8,175 kg. Taille : première taille en approche pour le périmètre au pic ou au têtou. Seconde taille du périmètre à la bretture. Dessous taillé au taillant à tranchant court légèrement arrondi (M. Viré / Inrap).



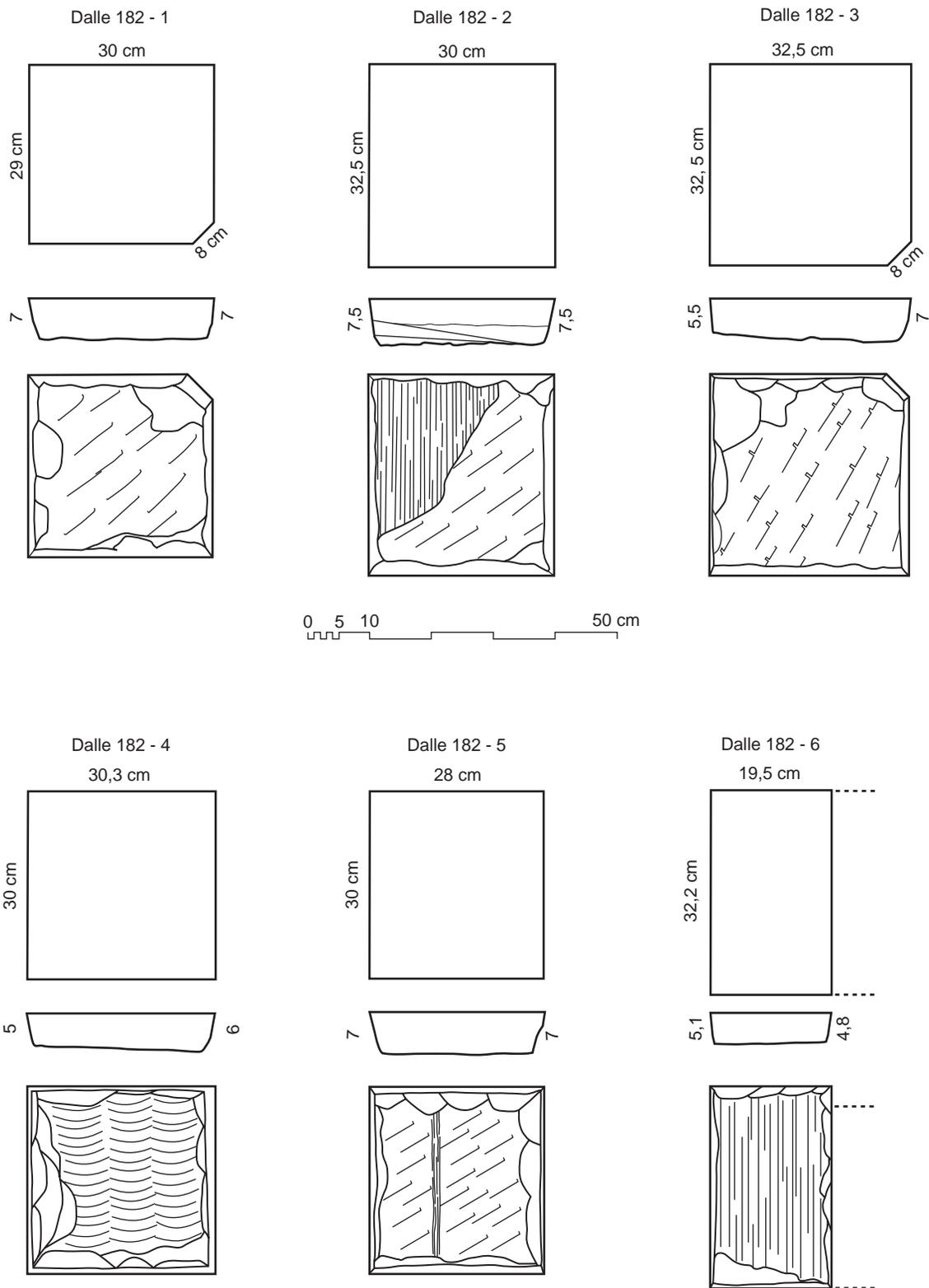


Fig. 136. Jeu de paume de Louis XIII à Versailles : croquis des dalles du fait 182, avec les mesures de chaque carreau (M. Viré / Inrap).

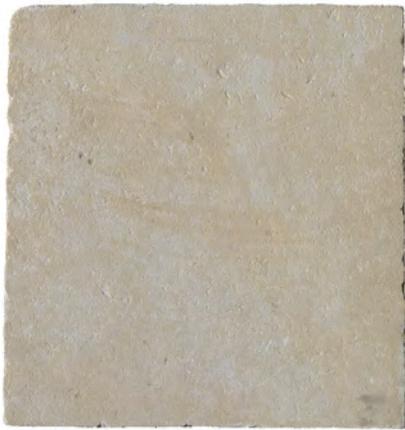


Fig. 137. Dalle 182-1 : dessus et dessous. Le dos montre un sciage initial divergeant, corrigé par une retaille à la laye au tranchant courbe. La tranche est finement travaillée à la brette. Dalle presque carrée. Types B et C. Nature de la pierre : calcaire à grain fin, jaunâtre, sans fossiles. Pierre de Caen, Bathonien (Jurassique). L. = 30 cm ; l. = 29 cm ; ép. = 4 à 6,5 cm ; poids = 10,515 kg. Taille : débitage initial du bloc en carrière à la scie. Plan de coupe du dessous divergeant du plan de surface. Retaille à la laye au tranchant légèrement courbe (M. Viré / Inrap).



Fig. 138 (ci-contre).  
Dalle 182-2 : dessus (M. Viré / Inrap).



Fig. 139. Dalle 182-2.  
Dessous : vue du dessous, vue en oblique (la retaille de l'angle, avec dégagement d'un grand éclat, est bien visible) ; détail de la tranche. Dalle presque carrée, avec un angle abattu. Type B. Nature de la pierre : calcaire à grain fin, jaunâtre, sans fossiles. Pierre de Caen, Bathonien (Jurassique). L. = 32,1 cm ; l. = 30 cm ; ép. = 7 cm ; poids = 11,210 kg. Taille : débitage initial du bloc en carrière probablement sur fissure, avec retaille générale à la laye au taillant légèrement courbe, large de 7 à 8 cm. Bords obtenus par retaille à la chasse ou au têtou avec finition à la brette. L'angle abattu a été obtenu, probablement au moment de la pose, par retaille. Une première retaille a provoqué un large éclat, tandis que la finition a été faite avec une brette semblable à celle utilisée pour les côtés (M. Viré / Inrap).

Chaque bande commence alternativement par un carreau carré ou par un carreau retaillé en rectangle. Rectangulaires ou presque carrées, les dalles sont de type B (fig. 137 à 142) et C (fig. 133 et 143). Elles mesurent de 28 à 32,5 cm de côté, exception faite de la dalle 182-6 (fig. 143), plus petite, et ont une épaisseur comprise entre 4 et 7 centimètres. Le poids moyen d'une dalle avoisine les 11 kilogrammes.

Fig. 140. Dalle 182-3.

Dessus ; dessous : vue oblique du dessous ; détail de la trace du taillant avec ébréchure. Dalle presque carrée, avec un angle abattu. Type B.

Nature de la pierre : calcaire à grain fin, jaunâtre, sans fossiles. Pierre de Caen, Bathonien (Jurassique).

L. = 32,4 cm ; l. = 32,2 cm ; ép. = 5,6 à 6,8 cm ; poids = 11,629 kg.

Taille : débitage initial du bloc en carrière probablement sur fissure, avec retaillage générale à la laye au taillant légèrement courbe, large de 9 cm. Le taillant présente la trace caractéristique d'une ébréchure, large de 5 mm, à 3 cm de l'angle proximal du fer de l'outil. Bord obtenus par retaillage à la chasse ou au têtou avec finition à la brette. L'angle abattu a été obtenu, probablement au moment de la pose, avec une brette semblable ou proche de celle utilisée pour les côtés (M. Viré / Inrap).



Fig. 141. Dalle 182-4 : dessus et dessous. Le dos de la dalle a été régulièrement taillé au taillant droit.

Les bords ont une taille initiale irrégulière faite au têtou, tandis que la finition à la brette est soignée.

Dalle carrée. Type B.

Nature de la pierre : calcaire à grain fin, jaunâtre, sans fossiles. Pierre de Caen, Bathonien (Jurassique).

L. = 30,3 cm ; l. = 30 cm ; ép. = 5 à 6 cm ; poids = 11,160 kg.

Taille : débitage initial du bloc en carrière probablement sur fissure, avec retaillage générale à la laye au taillant légèrement courbe, large de 7,5 cm. Bords obtenus par retaillage à la chasse ou au têtou avec finition à la brette (M. Viré / Inrap).



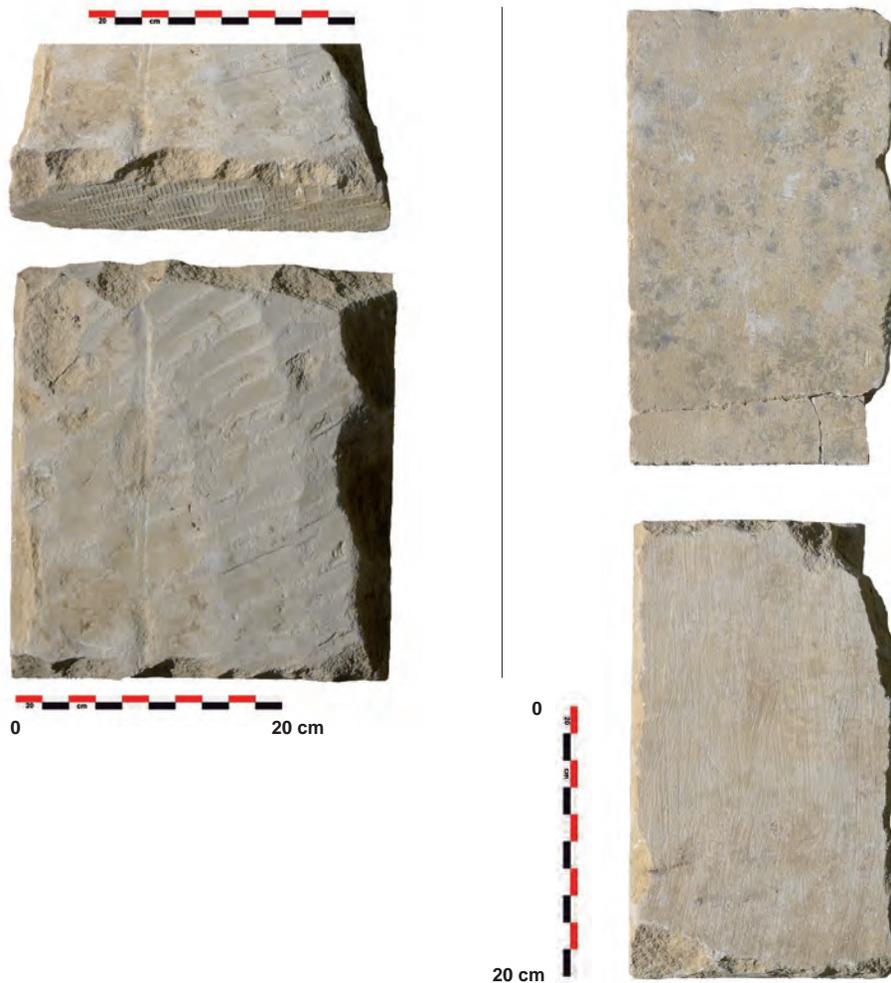


Fig. 142 (à gauche). Dalle 182-5 : vue oblique de la tranche ; dessous. Le dos de la dalle présente nettement un tracé suggérant un projet de découpe. L'irrégularité de la taille de deux des bords suggère aussi une diminution d'un bloc plus grand. Dalle presque carrée. Type B.  
*Nature de la pierre* : calcaire à grain fin, jaunâtre, sans fossiles. Pierre de Caen, Bathonien (Jurassique).  
 L. = 30 cm ; l. = 28 cm ; ép. = 6,5 à 7 cm ; poids = 10,115 kg.  
*Taille* : débitage initial du bloc en carrière probablement sur fissure, avec retaille générale à la laye au taillant assez droit. Traces linéaires de taillant droit, parallèle à la longueur : probablement ébauche d'une retaille. Bords obtenus par retaille à la chasse ou au têtou avec finition à la brettur. Deux des côtés paraissent avoir été retailés dans une seconde intervention, pour ajuster un carreau initialement plus vaste. Sur ces deux côtés : retailles à la chasse formant des éclats plus longs. Inclinaison de la finition légèrement différente des deux autres côtés (M. Viré / Inrap).

Fig. 143 (à droite). Dalle 182-6 : dessus et dessous. Le dos de la dalle montre de belles traces d'un sciage initial, en carrière, pour le découpage des grands blocs extraits. Dalle rectangulaire. Type C. Initialement dalle carrée, ayant été recoupée.  
*Nature de la pierre* : calcaire à grain fin, jaunâtre, sans fossiles. Pierre de Caen, Bathonien (Jurassique).  
 L. = 32,5 cm ; l. = 19,5 cm ; ép. = 4,8 à 5,1 cm ; poids = 5,700 kg.  
*Taille* : débitage initial du bloc en carrière sur sciage. Sciage bien maîtrisé et bien parallèle au flanc supérieur. Bords obtenus par retaille à la chasse ou au têtou avec finition à la brettur. Un des côtés a été retailé dans une seconde intervention, pour ajuster un carreau initialement plus vaste. Sur ce côté, les retailles à la chasse sont d'une main différente, ainsi que la finition, légèrement différente des trois autres côtés (M. Viré / Inrap).

Dans la fosse 508, les déchets observés, et intégralement collectés, appartiennent tous à des retailles de dalles initialement terminées (fig. 144). On y reconnaît bien les trois types d'obtention décrits plus haut. Tous ces blocs sont des éclats de débitage faits sur des dalles ayant déjà reçu le façonnage définitif. On observe, outre les finitions habituelles décrites plus haut pour les dalles complètes, que ces retailles ont été faites avec un outil à percussion lancée. Ces éléments montrent tous un plan de frappe et un bulbe de percussion, comme dans les éclats de silex taillés. Sur une bonne partie de ces éclats de débitage, le point d'impact est nettement visible : on observe systématiquement la trace d'un tranchant court, de 2,5 à 3 cm, montrant un outil du type « polka ». L'examen de tous ces éléments a montré que deux types de pierre étaient employés. On reconnaît assez bien le calcaire du Bathonien de la plaine de Caen à la fine poussière qu'il laisse sur les doigts et à des arêtes sur éclats vite émoussées. En revanche, on reconnaît aussi le calcaire grossier du Lutétien de la vallée de l'Oise en ce qu'il ne laisse pas de poussière sur les doigts et qu'il présente sur les éclats des arêtes vives résistant bien à la sollicitation. Sur ce dernier type de calcaire, on voit çà et là (mais ils sont rares) quelques microfossiles typiques du Lutétien et non du Bathonien. Dans le même contexte — la fosse 508 —, avec les déchets de retaille, se trouvaient deux carreaux complets de forme triangulaire (fig. 145). La forme

Fig. 144 (à gauche). Structure 508 : quelques éclats de découpe, avers (a) et revers (b) (M. Viré / Inrap).

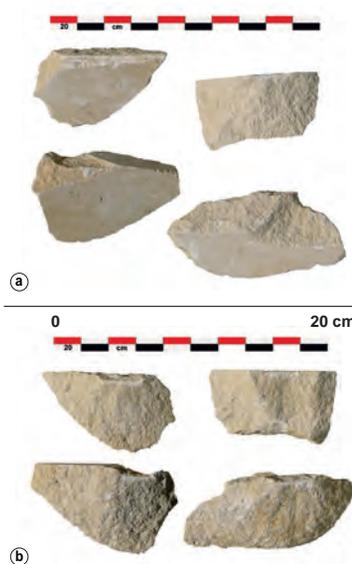
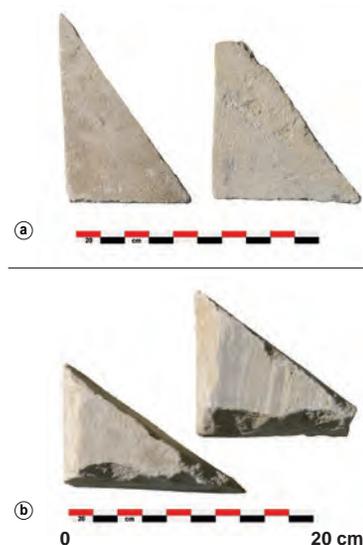


Fig. 145 (à droite). Structure 508 : deux carreaux de forme triangulaire. Triangle 1 : grand côté = [16] 12 cm ; petit côté = 12 cm ; hypoténuse = [20] 16 cm ; angle de base = 90° ; épaisseur = 4,2 à 4,6 cm. Triangle 2 : grand côté = 15 cm ; petit côté = 18,5 cm ; hypoténuse = 18,5 cm ; angle de base = 95° ; épaisseur = 5,8 cm. Les tranches latérales de ces éléments sont soigneusement finies à la brette (M. Viré / Inrap).



est celle d'un triangle rectangle, nette pour l'un, approximative pour l'autre. Le dessous de ces deux éléments est du type C (scié).

La présence de ces carreaux soulève une question : à quel usage étaient employés ces éléments de carrelage ? Ce que nous connaissons du dallage en place, ainsi que par les traces d'arrachement, montre une structuration en bandes parallèles, bien perpendiculaires au deux murs gouttereaux de la salle. Ces deux carreaux triangulaires, ainsi que les deux dalles 182-2 et 182-3, suggèrent qu'une autre disposition a été possible, précédent celle dont les vestiges nous sont parvenus. Les carreaux auraient pu avoir été disposés en diagonale. Dans ce cas, le rattrapage au pied des murs gouttereaux se faisait par de tels carreaux, dénommés « dents de loup » dans les terres cuites architecturales. Cependant, il existe une autre explication. La disposition traditionnelle des jeux de paume appelait la présence d'un décrochement dans l'alignement d'un des murs gouttereaux. Ce dispositif nécessitait la taille de carreaux avec un biais. Ceux que nous avons retrouvés auraient pu être taillés en vue de cet emploi.

Bien que les traités de constructions du XVII<sup>e</sup> siècle recommandent l'usage de la pierre de Caen — ou plus précisément d'Allemagne-sur-Orne — pour réaliser les dallages de jeux de paume, il est peu aisé de dire la raison de cette recommandation : la pierre de Caen, mise en dallage, est assez fragile. Il est possible que d'autres traditions de construction aient existé depuis le XV<sup>e</sup> siècle, faisant usage de matériaux moins éloignés que ceux de Caen. Deux types de pierre ont été utilisées et mis en œuvre dans la salle de jeu de Versailles : le calcaire du Bathonien de la plaine de Caen et le calcaire grossier du Lutétien de la vallée de l'Oise. La question est donc de savoir si ce double choix a été délibéré ou s'il fait preuve d'un abus de la part du fournisseur. Plus largement, nous pouvons poser cette question : le commanditaire connaissait-il cette double origine ou bien a-t-il été trompé ? L'archéologie ne peut répondre à cette question. Seule l'histoire pourrait le faire, par l'étude des marchés de construction, s'ils ont été conservés.

## Les mortiers et les plâtres de la salle du jeu de paume

Stéphane Büttner

La construction du jeu de paume, confiée à l'architecte Philibert Le Roy, est parfaitement documentée. Ainsi, un devis de 1629, lié aux « ouvrages de maçonnerie qu'il convient faire pour la construction d'ung jeu de paulme » et signé par les maîtres maçons, nous informe sur la nature des travaux engagés et sur l'exigence technique imposée à cette construction à la destination si spécifique [annexe 1, doc. I]. C'est tout particulièrement le cas en ce qui concerne les mortiers et les plâtres à mettre en œuvre. À partir de l'étude des échantillons de ces matériaux récoltés lors des fouilles, une possibilité de confrontation entre réalités archéologiques et données textuelles était offerte. En dehors du respect du devis, une réflexion a pu être également menée quant aux motivations justifiant de l'usage conjoint des mortiers de chaux et des plâtres et de l'éventuelle adaptation des « recettes » quant à certaines fonctions architecturales particulières. L'étude de ces matériaux, par l'identification fine de leurs composants, a également permis d'envisager les sources d'approvisionnement en matière première (chaux, sable, gypse), données qui n'apparaissent pas explicitement dans les devis. Enfin, il s'agit là d'un éclairage tout particulier sur les techniques de construction et le métier de la maçonnerie pour le courant de la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle.

### Prélèvements et analyses

Les différents liants de maçonnerie, les enduits et les mortiers de sol ont été systématiquement prélevés sur les différentes structures découvertes lors de la fouille de ce grand bâtiment rectangulaire de 32 mètres de long sur 14 mètres de côté. L'analyse a donc concerné les fondations et les élévations des murs porteurs de la salle : huit prélèvements ont été faits dans les maçonneries des murs ouest (fig. 112 : 183), sud (191) et est (220), d'autres dans les murs de batterie formant une galerie intérieure courant sur au moins trois de ses côtés. Les mortiers fixant les pavements de sol en pierre ou en terre cuite, de la salle de jeu (149) comme de la galerie (161), ont été également étudiés par cinq prélèvements. Enfin, bien qu'il s'agisse d'annexes, une partie du sol de la maison du paumier (171) ainsi que la citerne attenante (302) ont pu faire l'objet de quatre prélèvements et d'analyses comparables.

Selon une méthode aujourd'hui bien établie (Coutelas dir. 2009), l'analyse de ce type de matériaux se fait par simple observation visuelle en évoluant de l'échelle macroscopique (œil nu et loupe binoculaire) vers l'échelle microscopique (microscope photonique polarisant sur lame mince polie). Il s'agit alors de décrire l'aspect général de l'objet (couleur, texture, résistance apparente, porosité apparente), ses différents composants (nature de la phase liant, du granulat et d'inclusions éventuelles) et leurs proportions respectives. Pour chaque liant de maçonnerie, mortier de sol ou enduit, il a été ainsi possible d'établir une sorte de « carte d'identité » qui a révélé la grande homogénéité de la structure. Confrontées aux mentions du devis de 1629, ces différentes recettes témoignent à l'évidence d'un grand respect de ses directives. Enfin, l'identification des composants, confrontée au contexte géologique environnant, a permis d'avancer quelques hypothèses quant à l'origine des matériaux.

Fig. 146 (à gauche).  
Lame mince de l'échantillon  
183-1 (US 183) : mortier de  
chaux à sable siliceux très fin  
liant le mur ouest de la salle  
de jeu (S. Büttner).

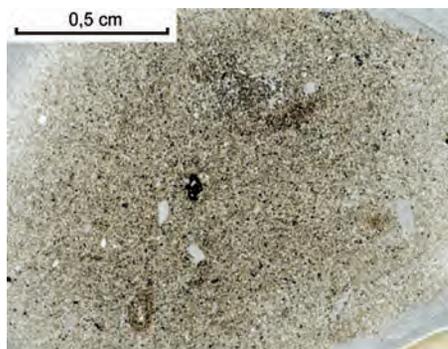
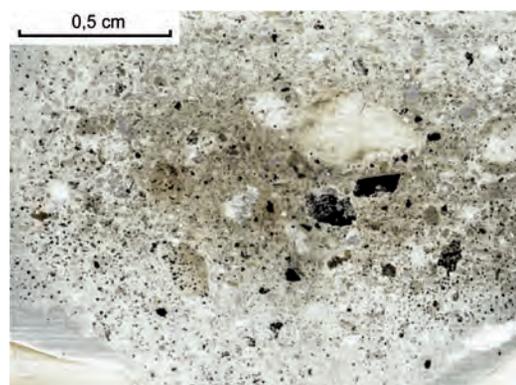


Fig. 147 (à droite).  
Lame mince de l'échantillon  
183-3 (US 183) : enduit  
au plâtre du mur ouest,  
contenant quelques incuits  
de gypse saccharoïde  
et quelques charbons de bois  
(S. Büttner).



### Les liants de maçonnerie et les enduits

N'apparaissant pas dans le descriptif du devis de 1629, les murs épais dessinant la salle ont tous été maçonnés avec un même mortier de chaux (fig. 146), montrant par là même une construction conduite sans doute assez rapidement. Il s'agit d'un mortier de couleur ocre, de texture limoneuse, contenant un sable quartzueux extrêmement fin ( $< 0,05$  mm), très abondant puisque constituant près de 70 % du mélange ; celui-ci est accompagné de quelques rares nodules d'oxyde de fer ( $< 3$  mm). Quelques prélèvements réalisés sur les massifs de fondation montrent un traitement légèrement distinct, se traduisant par une couleur globale davantage jaunâtre que les mortiers prélevés sur les maçonneries hors sol ; il est de fait fort probable que la mise en place des fondations des murs est (fig. 112 : 220) et ouest (183) ait été l'objet d'une étape de chantier distincte. Les parements intérieurs de ces maçonneries ont été visiblement recouverts d'un enduit épais de plusieurs centimètres. Il s'agit à l'évidence de plâtre de couleur blanche, présentant quelques cristaux de gypse saccharoïde, plus rarement sous forme de lames (dit « pieds d'alouette ») (fig. 147). On y observe également la présence de quelques charbons de bois centimétriques, pollutions très fréquentes dans les plâtres anciens, inhérentes au procédé de cuisson à flamme directe. Certains échantillons présentent d'évidentes traces d'outils de lissage (truelle ou taloche), d'autres encore des badigeons noirs sur leur surface plane.

Le mur de batterie délimitant la galerie répond aux strictes directives du devis de 1629 : « Sera fait l'autre petit mur au long de la galerie de hauteur d'apuy seulement, excepté les deux bouts d'icelle seront eslevez jusques soubz le toict et de dix pieds de long de chacun costé et huict poulces d'espoisseur desquels les pieds droicts et des portes de lad. gallerie seront faitz de pierre de taille, et le reste massonné avec moison de plastre et enduict d'une part et de l'autre comme il appartient. Les fondation desquelles galleries seront fouillées jusq. a fondz vif et remply de moison et mortier de chaux et sable. » On comprend que sa fondation devait être constituée de moellons, visiblement de meulière, liés au mortier de chaux. L'élévation devait quant à elle être élaborée en moellons liés et enduits au plâtre. En définitive, le liant de maçonnerie retrouvé est un mortier de chaux très similaire à celui utilisé pour les murs porteurs. Par contre, ses parements ont bel et bien été recouverts d'un enduit de plâtre. Pour ce mur bahut, seules ses extrémités et les portes ouvrant sur l'espace de jeu étaient apparemment élaborées en pierre de taille, sans doute jusqu'à hauteur de la toiture de la galerie.

## Les mortiers et plâtres des sols de la galerie, de l'aire de jeu et de la maison du paumier

Citons encore le devis : « Sera fait la massonerie de l'aire massonnée avec moislon et mortier de chaux et sable de huit poulces de grosseur, pavée au-dessus de grands carreaux de terre cuite assis avec plâtre et les deux bouts dud. aire seront pavés de pierre de liait de dix pieds de long de chacun costé de la largeur du jeu et en suivant les pentes ordinaires jusq. au clouaque du milieu. »

Les quatre prélèvements réalisés au niveau du sol de la galerie (fig. 112 : 161 et 190) sont constitués de plâtre (fig. 148). Comme pour les enduits des murs porteurs, ces plâtres présentent quelques éléments de gypse saccharoïde. Les charbons de bois y sont davantage abondants (< 5 mm ; < 3 %). Sur la face plane extérieure, on reconnaît quelques traces de terre cuite, sans doute les reliques des carreaux hexagonaux tels qu'ils ont été retrouvés par endroits. Sur le revers de ces mêmes plâtres, on observe quelques résidus de mortier de chaux qui correspondent très vraisemblablement à la préparation de sol sous-jacente telle qu'elle est une nouvelle fois évoquée dans les textes : un radier de moellons scellé au mortier. Les vestiges du sol (fig. 112 : 71) de la maison du paumier, accolée au mur ouest de la salle de jeu, présentaient un plâtre relativement comparable à celui des galeries de la salle de jeu ; son aspect lissé laisse à penser qu'il s'agissait là encore d'une « colle » assurant le maintien de carreaux de terre cuite.

Les reliques du sol de l'espace de jeu (US 149) (fig. 149) sont quant à elle constituées de deux ou trois passes successives de mortier de chaux d'une épaisseur totale d'environ 2 centimètres. Ce mortier, de texture limoneuse et de couleur brun clair, présente un granulat abondant composé en grande partie de petits grains de quartz (< 0,05 mm, 60 à 70 % du mélange) accompagnés de quelques rares galets calcaires infracentimétriques. On y reconnaît également quelques rares petits charbons de bois (< 1 cm). Ce mortier vient napper un radier de pierre assurant la stabilité de l'ensemble. Il venait supporter la couche de sable destinée à maintenir les carreaux de pierre de l'aire de jeu.

## Les liants de maçonnerie de la citerne adossée à l'extrémité nord-est de la salle de jeu

Les pierres de parement de la citerne sont liées à l'aide d'un mortier de chaux. Ce mortier, qui présentait un aspect très altéré, se distingue essentiellement des autres liants de maçonnerie utilisés par ailleurs par sa couleur brun clair. Le sable associé à la chaux, très fin et essentiellement quartzueux, reste cependant assez similaire à celui utilisé pour la confection des mortiers de la salle de jeu. La voûte de la citerne est quant à elle liée au plâtre contenant quelques fragments infracentimétriques de gypse saccharoïde. La teneur en charbon de bois et en cendre apparaît nettement plus importante que pour les autres plâtres étudiés ; cela témoigne vraisemblablement d'un moindre soin apporté à sa préparation.

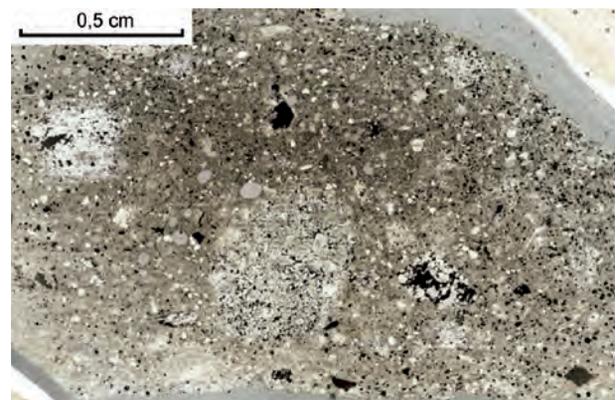
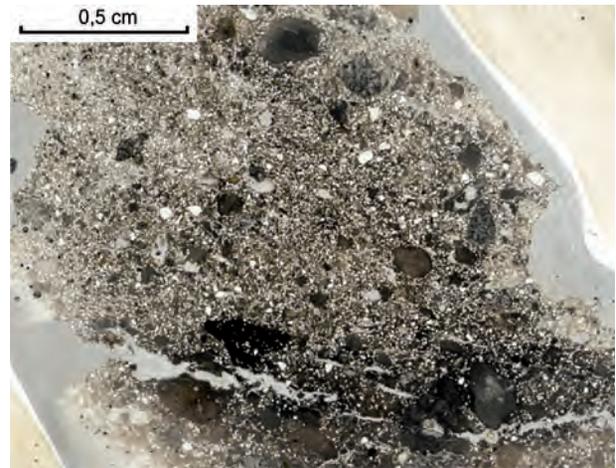


Fig. 148. Lame mince de l'échantillon 161-1 (US 161) : chape de plâtre assurant le maintien des carreaux de terre cuite de la galerie, contenant quelques incuits de gypse saccharoïde et quelques charbons de bois (S. Büttner).

Fig. 149. Lame mince de l'échantillon 149 (US 149) : chape de mortier de chaux assurant le maintien des dalles de pierre de la salle de jeu, contenant un sable quartzueux fin associé à quelques petits galets calcaires (S. Büttner).

## L'origine des matières premières

L'analyse des différents mortiers de chaux, qu'il s'agisse des liants de maçonnerie ou de la chape de sol soutenant les dalles de pierre de la salle de jeu, a mis en évidence l'usage systématique d'un sable quartzueux très fin. Il est fort probable qu'il s'agisse là des sables dits « de Fontainebleau » (Stampien), qui constituent le plateau sur lequel le château a été fondé. Il est donc très possible que ces sables aient été prélevés sur place. En ce qui concerne l'origine de la pierre à chaux, les pistes sont diverses : tous les niveaux calcaires environnants ont pu être ainsi sollicités. En l'absence d'analyses physico-chimiques, il n'est pas possible de préciser s'il s'agit du calcaire de Saint-Ouen qui affleure à l'ouest de Versailles (Bartonien inférieur) ou des calcaires grossiers qui affleurent dans toute la région (Lutétien). Enfin, la pierre à plâtre, le gypse, a pu être extraite des niveaux ludiens (Bartonien supérieur) situés à quelques centaines de mètres à l'ouest du château, ou bien encore de la région de Viroflay, à quelques kilomètres à l'est de Versailles.

Outre le mur de batterie qui délimite la galerie, qui apparaît être finalement lié au mortier de chaux alors que le devis semble expliciter qu'il devait être monté au plâtre, tous les liants, enduits et préparations de sols étudiés correspondent pleinement aux engagements consignés dans le dit devis. Du point de vue des matériaux utilisés et des « recettes » mises en œuvre, la construction semble être d'une remarquable homogénéité, ce qui plaide vraisemblablement pour un chantier conduit relativement rapidement. Enfin, tous les matériaux utilisés sont d'origine locale. C'est sans doute d'ailleurs ce qui explique tout particulièrement l'usage du plâtre, matériau très utilisé dans tous le centre du Bassin parisien, où les affleurements de gypse sont très présents. Puisque le plâtre est d'usage courant dans cette région depuis l'Antiquité et le Moyen Âge (Lafarge 2013), il est évident que les techniques associées à ce matériau particulier, qu'il s'agisse de la réalisation d'enduits ou des préparations de sol ou encore des voûtes, sont pleinement maîtrisées par les maîtres maçons qui ont œuvré à la construction de la salle du jeu de paume de Versailles dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle.

## Confrontation des sources d'étude

Jean-Yves Dufour

### Confrontation des données archéologiques avec le devis

Le devis du 29 décembre 1629 pour la construction du jeu de paume de Versailles est publié et commenté par J.-C. Le Guillou (2006 ; 2009 ; annexe 1, doc. I). Le projet architectural est l'œuvre de Philibert Le Roy, architecte royal. Le devis vise à la réalisation d'un jeu de paume très architecturé et orné, avec des arcades et un soubassement rehaussé de bandeaux et de bossages en chaînes. Les représentations iconographiques du jeu de paume montrent plutôt une muraille simple et nue. La maison du paumier doit s'harmoniser avec le jeu de paume, présenter deux pièces à feu au rez-de-chaussée, deux chambres à l'étage, une fosse d'aisance, une cave voûtée sous l'une des chambres. J.-C. Le Guillou suggère l'existence d'une cuisine séparée, disposée en appentis (Le Guillou 2006, p. 139).

La fouille a livré un jeu de paume sensiblement plus grand que celui devisé (fig. 150), et surtout inversé, la maison du paumier et la galerie du public étant positionnées côté ouest, et non côté est comme peut le laisser croire le devis. La fouille renforce bien l'étude iconographique de J.-C. Le Guillou (*cf. supra*), au détriment d'une validation stricte du devis, nouvelle preuve, si besoin en était, qu'un tel document n'est pas à prendre historiquement au pied de la lettre. Quasiment aucun décor destiné au jeu de paume n'est issu de la fouille. Signalons seulement quelques fragments de colonne de plâtre en ronde-bosse (fig. 151), trouvés dans les tranchées de récupération du mur est du jeu de paume (fig. 112 : 220), appartenant logiquement à quelque encadrement décoratif de baie plus ancienne, hypothétiquement une des portes du jeu de paume. Rien ne permet de l'assurer.

La maison du paumier présente au sol des dimensions très comparables avec celles du devis. Une cave voûtée s'étendait bien sous l'une des deux pièces du rez-de-chaussée. Nous n'avons rencontré aucune trace des deux cheminées mentionnées au rez-de-chaussée, mais cela s'explique aisément, le rez-de-chaussée étant classiquement rehaussé d'un pied par rapport au rez-de-jardin<sup>59</sup>. Des latrines de 1,3 m × 3,9 m de dimensions intérieures devaient être accolées à la maison du paumier : « Sera fait la fosse auq. privé contenant quatre pieds de large sur douze pieds de long et huit pieds de hault soubz clef. Le tout dans œuvre ».

Fig. 150. Comparaison de quelques données chiffrées issues du devis avec celles issues de la fouille (J.-Y. Dufour / Inrap).

| Données issues du devis de construction du jeu de paume |          |                                |                 | Données issues de la fouille archéologique |                 |
|---|----------|--------------------------------|-----------------|--|-----------------|
|   |          | pieds/toises                   | mètres          | pieds/toises                               | mètres          |
| Jeu   | longueur | 100 p                          | 32,5 hors œuvre | 106 p                                      | 34,4 hors œuvre |
|   | largeur  | 38 p                           | 12,34           | 43 p                                       | 14              |
|   | hauteur  | 5 t                            | 9,74            |  |                 |
|   | faïtage  | 9 t                            | 17,55           |  |                 |
| Aire de jeu   | longueur |                                |                 | 88 p                                       | 28,5            |
|   | largeur  |                                |                 | 30 p                                       | 9,75            |
| Pavage  |          | terre cuite et pierre de liais |                 | pierre de Caen et pierre calcaire          |                 |
| Maison du paumier                                       | longueur | 36 p                           | 11,7            | 36 p                                       | 11,7            |
|   | largeur  | 24 p                           | 7,8             | 24 p                                       | 7,8             |



Fig. 151. Fragments de colonnettes en plâtre exécutées en ronde-bosse (220) (J.-Y. Dufour / Inrap).

Le fort rapprochement de l'angle nord de la maison du paumier avec l'une des ailes du pavillon du roi a pu éliminer toute fosse d'aisance disposée du côté nord s'il en fut, ce dont nous doutons. La tranchée d'installation (US 30) d'un aqueduc souterrain lié au Grand Commun a eu pour effet d'emporter toute construction accolée à l'ouest de la maison du paumier. Les latrines mentionnées s'y trouvaient-elles ? On peut tout simplement suggérer que les latrines découvertes en fouille, à l'angle extérieur sud-est du jeu de paume, servaient également pour l'usage privé des occupants de la maison du paumier. Les dimensions dans œuvre des latrines 195 (3 m × 1,95 m) dépassent sensiblement celles du devis, mais un usage collectif plus large explique facilement cet état de fait. Il eût été malvenu que le paumier disposât de latrines privées, tandis que le roi n'en disposait point en son jeu.

La citerne associée au jeu de paume n'apparaît pas dans le devis de construction. Un tel équipement est pourtant indispensable dans une salle de sport. En joueur passionné et régulier, Louis XIII en aura sans doute fait la remarque à son architecte. Imbriquée en sous-œuvre, la citerne fut sans doute ajoutée très rapidement, et elle appartient globalement au même programme de construction. Enfin, le devis nous apprend que les terres issues des terrassements sont déposées à proximité immédiate : « Sera fait par les entrepreneurs les vidanges des terres massives, tant des fondations que des cave et fosse à privé, et iceux transportés dans le jardin joignant et les espandre. » Nous pouvons ainsi parfaitement expliquer l'accumulation de remblais observée immédiatement à l'est du jeu de paume (Dufour dir. 2013, fig. 113 : mur de clôture 177 dans son contexte stratigraphique), sur 80 centimètres au-dessus du paléosol médiéval. Les US 214, 208, 207, 206, 204, 205, 202 et 178 ont donc été déposées lors de la construction du jeu de paume. Ces dépôts ont entraîné l'asphyxie et l'oxydation du paléosol médiéval sous-jacent.

Le devis n'explique toutefois pas tous les vestiges rencontrés. Les sols et murs signalant une occupation domestique au sud du jeu de paume appartiennent-ils à une construction postérieure aux travaux initiaux ?

L'étude des mortiers et plâtres réalisée par S. Büttner (*cf. supra*) signale que le sol 71 (au sud de la maison du paumier) est très comparable avec celui de la galerie du jeu de paume. Ce nouvel argument technique milite en faveur d'une maison du paumier allongée vers le sud, au-delà des mesures données par le devis. L'étude de J.-C. Le Guillou détaille un dessin de Van der Meulen (fig. 105), sur lequel une maison accolée à l'angle sud-ouest du jeu de paume s'étend au-delà du mur pignon sud de celui-ci. Ainsi, des éléments archéologiques et iconographiques témoignent bien d'une extension de la maison du paumier au-delà des maçonneries décrites dans le devis.

L'étude pétrographique des quelques dalles conservées du jeu de paume, réalisée par M. Viré (*cf. supra*), montre clairement que deux types de pierre ont été utilisés et mis en œuvre dans la salle de jeu de Versailles : le calcaire du Bathonien de la plaine de Caen et le calcaire grossier du Lutétien de la vallée de l'Oise. Le devis initial du jeu de paume détaille pour l'aire de jeu une partie centrale pavée de carreaux en terre cuite et des extrémités pavées de carreaux de pierre : « les deux boutz dud. aire seront pavés de pierre de lait de dix pieds de long de chacun costé de la largeur du jeu et en suivant les pantés ordinaires jusq. au clouaque du milieu. Lequel clouaque aura six pieds de pourtour qui sera couvert d'une pierre de lait percée d'un demy pied en carré et sera fait une feuillure au pourtour ». Un document d'archives daté de 1639 fait mention d'une commande de carreaux en pierre de Caen : « Sepmaine commencée le 19 décembre [...] Plus payé sur les cinq mille livres de marché fait avec

.....  
59. Par ailleurs, en additionnant les 2,92 m de hauteur de la cave sous clé, connue par le devis, au niveau de sol de la cave, coté à l'altimétrie 130,4 m NGF, on comprend bien que le niveau d'arasement du bâtiment vers la cote 133,5 m NGF a emporté la voûte de la cave et les sols du rez-de-chaussée.

Troche pour le pavé de pierre de camp aux deux Jeux de paulme de Saint Germain et Versailles, la somme de IIII mil L livres ». Deux hypothèses se posent donc. Si tous les carreaux appartiennent à la commande de 1639, la question est alors de savoir si ce double choix a été délibéré, ou s'il fait preuve d'un abus de la part du fournisseur. Plus largement, nous pouvons poser cette question : le commanditaire connaissait-il cette double origine, ou bien a-t-il été trompé ? Et concrètement, existe-t-il une réelle différence en termes de qualité de jeu (de rebond, de ressuyage) entre ces deux matériaux ? Ou bien, parmi les carreaux observés, ceux réalisés en calcaire de l'Oise pourraient résulter du pavement initial. Par opposition, les carreaux en pierre de Caen proviendraient de la commande de 1639. Nous choisissons cette hypothèse, une des idées centrales de l'ouvrage de Frédéric Tiberghien (2006) sur le chantier du château de Versailles. Ce chercheur montre que le chantier évolue au cours du XVII<sup>e</sup> siècle, depuis un approvisionnement initial en matériaux locaux ou régionaux, à la mode médiévale, jusqu'à devenir le premier grand chantier moderne, qui s'approvisionne en matériaux dans tout le royaume et au-delà de ses frontières.

### Confrontation des données archéologiques avec deux traités du XVIII<sup>e</sup> siècle sur l'art de la paume

Deux traités du XVIII<sup>e</sup> siècle discutent sur l'art de la paume : l'*Art du paumier-raquetier et de la paume* de Garsault (1767) et le *Traité sur la connoissance du royal jeu de paume...*, par Manevieux (1783). Bien que postérieurs de cent cinquante ans au jeu de Versailles, ces traités décrivent les installations d'un jeu de paume, codifiées de longue date. L'*Art du paumier-raquetier* explique et illustre la différence de plan entre le jeu carré et le jeu à dedans. La présence d'une troisième galerie, sur l'un des côtés du jeu de paume, fait du jeu du roi Louis XIII à Versailles un jeu à dedans.

Manevieux donne pour l'aire de jeu d'un beau jeu de paume les dimensions de 90 pieds sur 27 à 28 pieds. Les petits murs soutenant les poteaux de la galerie sont appelés « murs de batterie ». Le mur sans galerie est dénommé « grand mur ». Quant au tambour, il s'agit d'« un double mur adossé contre le grand mur du côté grille, dont il est éloigné seulement de dix pieds, il forme un avance dans le jeu d'un pied & demi de large, sa coupe est de toute la hauteur du grand mur & se termine par un pan plus ou moins oblique » (Manevieux 1783, p. 4). Les accès au terrain sont décrits depuis la galerie : « les toits d'un jeu de paume étoient soutenus par des poteaux qui appuyoient sur les petits murs de batterie, il est pratiqué dans l'étendue de ces murs des ouvertures qui servent d'entrées aux jeux de Paume » (Manevieux 1783, p. 6).

Garsault décrit pour les jeux à dedans une surface dans œuvre de 101 pieds sur 36 pieds pour une aire de jeu de 90 pieds sur 30 pieds, avec des carreaux de 1 pied, soit 90 rangées de carreaux. La galerie principale mesure 5 pieds de largeur, les « joues » ou petites galeries sont données de largeurs différentes : 3,5 et 4,5 pieds. Le mur support du tambour doit avoir une épaisseur de 16 pouces sur 18 pieds (5,8 m) de longueur (fig. 152). « Lorsqu'on bâtit un Jeu de Paume destiné à être à Dedans, on donne au gros mur du côté de la grille, 16 pouces d'épaisseur de plus qu'il n'en doit avoir par la suite ; on continue cette épaisseur du haut en bas depuis le pignon jusqu'à 18 pieds en avant ; on la termine en-dedans par un pan coupé qui doit avoir 26 pouces de surface ; on continue ensuite le reste du mur suivant son épaisseur générale : c'est ce pan coupé que les Joueurs appellent *le Tambour* » (Garsault 1767, p. 3).

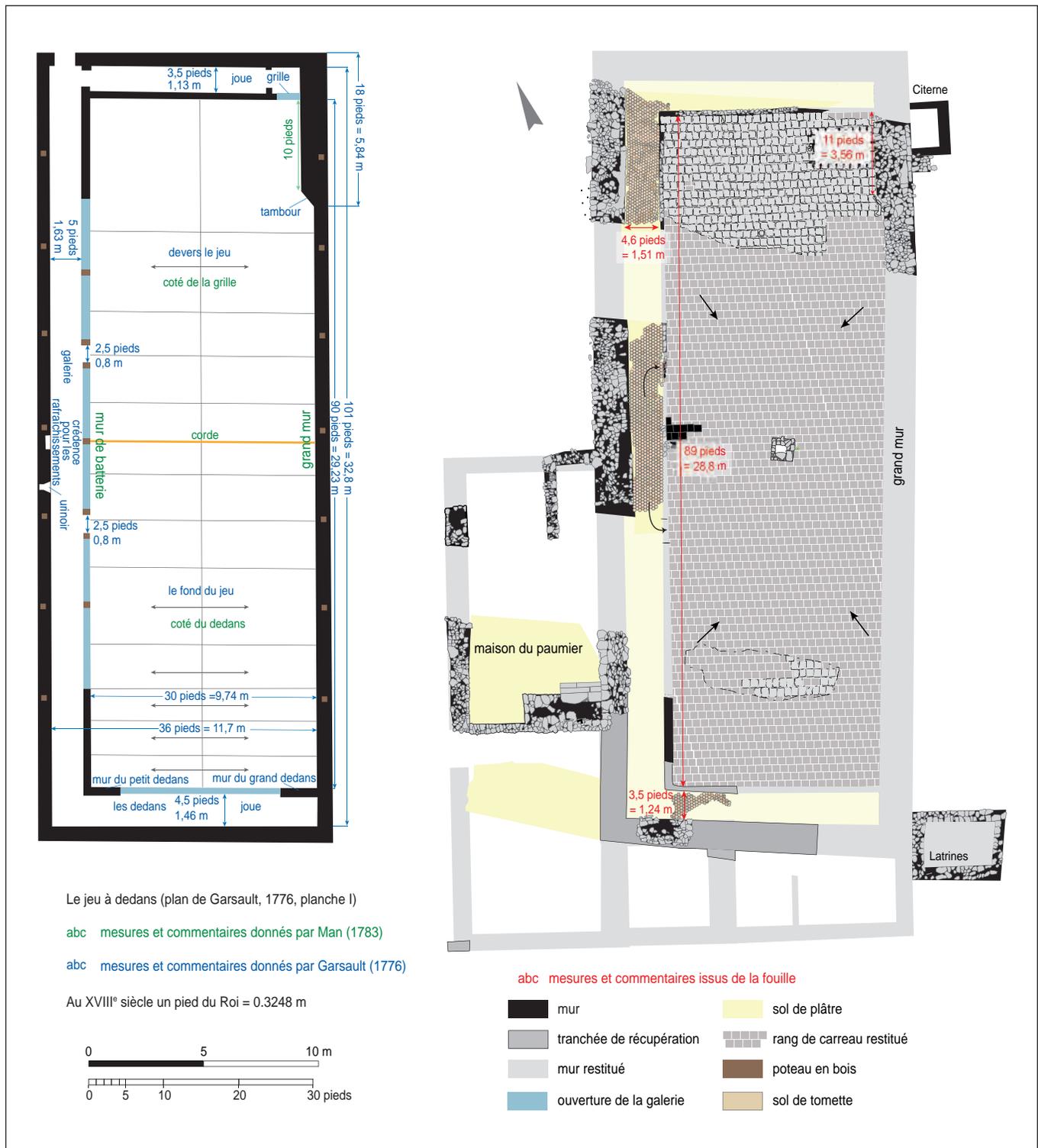


Fig. 152. Comparaison entre le plan de jeu de paume issu de l'Art du paumier-raquetier et de la paume de Garsault (1767) et le plan du jeu de paume du roi Louis XIII à Versailles issu des fouilles archéologiques (J.-Y. Dufour / Inrap).

Le bâtiment de jeu du roi à Versailles est plus long et large que les normes codifiées au XVIII<sup>e</sup> siècle. La galerie et la joue côté du dedans ont potentiellement une largeur différente, mais une seule mesure ne permet guère de l'affirmer. La fouille restitue une aire de jeu longue de 28,5 m et large de 9,6 m, soit une aire de 88 pieds sur 30 pieds. La « règle » de 90 rangées de carreaux n'aurait pas été de rigueur à Versailles au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle ? Les empreintes de carreaux conservées et finement relevées dans le quart nord de l'aire de jeu témoignent bien de carreaux de 1 pied de côté (33 cm, joint inclus).

Les empreintes et les carreaux retrouvés témoignent toutefois de l'état d'abandon du jeu. Le devis de construction, s'il fut respecté sur ce point, nous informe d'un revêtement composite : « Sera faict la massonnerie de l'aire massonnée avec moison et mortier de chaux et sable de huict poulces de grosseur, pavée au dessus de grands carreaux de terre cuite assis avec plâtre et les deux boutz dud. aire seront pavés de pierre de liait de dix pieds de long de chacun costé de la largeur du jeu et en suivant les pantés ordinaires jusq. au clouaque du millieu. » [annexe 1, doc. I]. Si des carreaux en calcaire sont disposés sur 10 pieds de longueur (3,25 m) à chaque extrémité de l'aire de jeu, cela laisse une longueur de 22 mètres pavée de terre cuite. Les grands carreaux de terre cuite massivement retrouvés dans les déblais de la maison du paumier et ponctuellement à l'entrée sur l'aire de jeu (fig. 112 et 118) mesurent entre 19,5 et 22 centimètres de côté. Une aire longue de 22 mètres sous entendrait 100 rangées de carreaux (largeur du joint inclus). Si ces carreaux en terre cuite au grand moule furent utilisés dans le jeu de paume, alors l'aire de jeu d'origine devait comprendre 20 rangées de carreaux de pierre et 100 rangs de carreaux en terre cuite. Quelle influence sur le comptage des points, et donc sur les règles du jeu, une telle aire pouvait-elle bien avoir ? Le dallage initial, accolant carreaux de pierre et carreaux de terre cuite, était long de 120 carreaux, soit deux moitiés de 60 carreaux. En termes de comptage des coups gagnants, 60 correspond à l'aboutissement (exprimé ou pas ?) d'un jeu. Peut-on mettre en relation directe le sol initial du jeu de Versailles avec un mode supposé de comptage ?

L'interrogation sur l'origine du système de comptage est ancienne : « Il est vraysemblable que lesdits nombres, quinze, trente, quarante cinq, & un jeu, signifient quelque certaine mesure cogneüe par les hommes qui ont premierement pratiqué le jeu de la paume en la manière dont nous le jouons aujourd'hui » (Forbet 1599, repris dans Hulpeau éd. 1632, p. 4). On peut douter d'une relation solide entre le nombre de carreaux et un système de comptage, car la longue paume comptait et compte les points de la même manière, or on ne joue pas sur un carreau mais sur terre ou gazon. L'auteur du *Jeu royal de la paume*, publié au XVII<sup>e</sup> siècle, lie toutefois le comptage des points au jeu de paume à l'utilisation d'une mesure agraire antique : « Et finalement, en gagnant quatre coups d'esteuf, nous gagnons un jeu, ou bien un Climat<sup>60</sup>, lequel a soixante pieds de longueur » (Hulpeau éd. 1632, p. 8). Cette mention d'une mesure antique, *a priori* dépassée dans le royaume au XVII<sup>e</sup> siècle, est sans doute plus un renvoi à une géométrie symbolique (60° font un sextant) ou encore à l'idée d'une perfection, 60 étant un nombre parfait unitairement et manifestant le cercle complet de l'heure (Forbet 1599, p. 10 ; Beretta 2013, p. 35). Au XVII<sup>e</sup> siècle encore, on aime raccrocher l'ancienneté d'un nom, d'une coutume et pourquoi pas d'un jeu, à l'Antiquité, pour rehausser son origine. Forbet, maître en exercice de la paume, dit traduire son ouvrage du médecin grec Galien. Par opposition, le changement de sol en 1639, qui réduit le nombre de carreaux à 88, serait le corollaire d'un abandon lexical de l'énumération de 60 dans le comptage des points d'un jeu.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, Garsault, en décrivant des terrains de 90 pieds, entérine-t-il

.....

60. Se référant aux écrits de Varron et Pline, Forbet donne au climat la mesure de 60 pieds de longueur sur autant de largeur. Le clima (mot latin) est une unité de surface antique équivalente au quart d'une acre, soit environ 315 m<sup>2</sup>.

ainsi un comptage de points sur les 45 carreaux de sol ? Nous ne prétendons pas, à partir d'un exemple archéologique, expliquer l'évolution d'un mode de comptage des points ; aussi laissons-nous la question ouverte.

Les archives et l'observation pétrographique rendent compte d'un entretien régulier du sol du jeu de Versailles. Cet entretien coûteux n'est pas toujours fait dans les jeux des petites villes, en témoigne la description du jeu de Chalon-sur-Saône : « les carreaux du jeu sont de briques rompus, enfoncés en mille endroits, aussi inégaux en leurs joints que le pavé des rues ; la charpente du plafond ressemble à un grenier ; la balle poussée en hauteur frappant les poutres de ce galetas retombe sur les carreaux tronqués, & rend des effets si équivoques qu'un joueur étranger en est long-temps déconcerté » (Manevieux 1783, p. 49). Manevieux parle de la « chambre » dans laquelle le maître paumier<sup>61</sup> doit également bien servir les joueurs, pour plus de recette (Manevieux 1783, p. 96). Dans cette chambre, le joueur enfle une chemise ou camisole, des bas et souliers pour le jeu. La « despouille » (ou dépouille) servirait aussi pour se reposer, se désaltérer, jouer aux dés, etc. (Belmas 2006, p. 123). Que trouvait-on dans une dépouille ? À Montpellier en 1690, un contrat d'arentement est passé entre le propriétaire du jeu de paume de la rue des Étuves et deux maîtres paumiers ; outre un billard et un appartement, le propriétaire baille « une presse pour corde et raquettes, un banc qui sert de billot pour faire des pouloutons avec sa boiette ; un autre banc qui sert de cheze pour corder les raquettes [...] une rappe, une scie, deux goujes, deux tires, trois poinçons, deux marteaux [...], plus une caisse pour mettre les outils et deux corbeilles pour mettre les retailles [...] plus un coffre et une table bois noyer [...] un bois de lit [...] dix chezes grandes de tapisserie a mouquettes, une table et deux bancs bois noyer, une table et deux bancs bois noyer ; plus trois billards à tresner et trois à donner coup, trois batonnettes, deux billes pour le billard et sept pour jouer à la guerre, 180 marques d'estain fin et un compas leston ; plus trois bois de lit noyer, dans la chambre des joueurs, une tenture de tapisserie bergame tirant 9 cannes et demy, six chezes bois noyer avec leur garniture de sergette verte, 4 autres chèzes [...] garnies de tapisserie à mouquettes et une non garnie ; un petit miroir avec son cadre noir, une vergette et un garde-robe noir sapin peint de vert, plus un desabilloir bois blanc, trois moines garnis de fer blanc, avec son chauderon à chacun, une père cabrettes fer et trois grandes corbeilles blancs pour mettre les habits » (Guigou, Marcadier 2018, p. 40).

La première partie de cet inventaire concerne l'atelier du paumier-raquetier, la seconde les ustensiles nécessaires dans la salle de billard, la troisième partie le mobilier de la dépouille. Que peut espérer retrouver l'archéologue de tout cela ? S'ils étaient bien scellés au sol, les bancs de l'atelier peuvent laisser des traces, mais de nombreux artisanats nécessitent de telles installations. Les marques d'étain, si elles ne sont pas assemblées au sein d'un compteur, sont-elles facilement égarables ? Dans la chambre, c'est-à-dire la dépouille, on note une abondance de chaises, signe d'un espace dédié à la sociabilité. Mais de ces ustensiles de literie et de leurs garnitures, il est difficile d'envisager des vestiges archéologiques. En dehors du jeu, l'identification par l'archéologie de l'espace fonctionnel de l'artisan paumier reste bien aléatoire. *Le Jeu royal de la paume* évoque les petits frais des joueurs, « a sçavoir, pain, vin, bois, chaussons, & marqueux » (Hulpeau éd. 1632). Une partie de ses dépenses se fait logiquement dans la dépouille.

*L'Art du paumier-raquetier* de Garsault mentionne la dépouille comme la phase de mise en tenue du joueur. « Le jeu fini, on monte dans une chambre, où se trouve bon feu, devant lequel on se fait froter à nud & essuyer par les

.....  
61. Fonction érigée en corps de maîtrise en 1610, sous le titre de « communauté des maîtres paumiers-raquetiers, faiseurs d'éteufs, pelotes & balles » (Garsault 1775, avant-propos).

Garçons du jeu ; cela fait, on reprend ses habits : on ne donne plus de lits comme on faisoit ci-devant, à cause de plusieurs accidents funestes qui sont arrivés pour s'y être endormi » (Garsault 1775, p. 19). Le confort minimal est donné dans les plans d'un terrain de jeu : un urinoir et une « crédence pour les rafraîchissements » prennent la forme de deux petites ouvertures pratiquées dans le mur du long côté supportant la galerie (fig. 152). Plus ancien, le jeu de paume du roi à Versailles est également mieux équipé, puisque de véritables latrines et une citerne ont été mises au jour par les fouilles. Une dépouille, qu'on appellerait aujourd'hui « un vestiaire », complétait-elle le dispositif d'accueil du jeu de paume royal ? Parmi les officiers de la chambre du roi, douze « porte-manteaux » (trois servant par quartier) le suivent pour répondre en continu à ses besoins en garde-robe, éventuellement lui tendre ses balles de jeu de paume ; huit valets de chambre barbiers (deux servant par quartier) le rasant, le peignent, l'essuient après le bain, les étuves et le jeu de paume (Newton 2006, p. 70). Le fait que le roi dispose de son propre personnel explique-t-il l'absence de toute dépouille dans le devis de construction du jeu ? Les chambres au rez-de-chaussée de la maison du paumier remplissaient-elles cette fonction ? Ou bien l'extension domestique repérée au sud du jeu de paume avait-elle cette destination ? Si aucun élément de terrain ne permet d'en affirmer la fonction, un vestiaire est toutefois utile aux joueurs.

Le jeu de paume de la rue Thubaneau à Marseille a bénéficié d'une étude archéologique de son bâti avant sa démolition<sup>62</sup> (Sillano dir. 2008 ; cf. *infra*). Ce jeu fut édifié par M. de Castellane, seigneur d'Auzet et de Gréasque, avec les conseils éclairés de deux maîtres paumiers. Sa date de construction (1680) le place précisément à l'époque de la démolition du jeu de Versailles. Le jeu de Marseille est également un jeu à dedans. Ses dimensions (10,9 m × 31,8 m hors œuvre) sont inférieures à celles du jeu de Versailles (fig. 153). En effet, si l'organisation des salles était plus ou moins immuable, les dimensions n'obéissaient pas à des règles codifiées. L'étude archivistique a révélé la présence d'annexes bâties accolées à l'extérieur des pans sud et sud-ouest du jeu de paume. Parmi ces annexes, une cuisine et un billard sont mentionnés dans un rapport établi lors de la revente de l'édifice en 1750. Le seul exemple à notre disposition semble donc confirmer dans les jeux de paume l'usage de pièces annexes à fonction de détente.

À Bordeaux, un ensemble de parcelles reliant le cours Georges-Clemenceau et la rue du Palais-Gallien ont en 2007 fait l'objet d'une fouille préventive<sup>63</sup>. Un jeu de paume du XVIII<sup>e</sup> siècle existant sur le site fut démoli quelques semaines avant l'intervention archéologique. Ce jeu était le dernier des dix-neuf jeux de paume connus à Bordeaux à l'époque moderne. Une de ses originalités résidait dans son éclairage, obtenu au moyen de lucarnes pratiquées dans le comble.

La conservation des peintures intérieures, qui datent d'une restauration du bâtiment, permet de se représenter son volume (fig. 154). Le mur pignon ouest portait encore une inscription peinte donnant les principales dates du bâtiment : fondation en 1750, fermeture en 1792, et la date de la restauration, malheureusement illisible. Aucun sol associé au bâtiment n'était conservé (Chuniaud 2009, p. 261). Seul le plan des murs porteurs du jeu de paume a pu être relevé : ses dimensions hors œuvre (33,34 m × 11,75 m)



Fig. 154. Fondations du bâtiment du jeu de paume de la rue Rolland à Bordeaux et anciennes peintures qui permettaient de visualiser son volume (K. Chuniaud/Inrap).

62. Responsable d'opération :  
B. Sillano, Inrap.

63. Responsable d'opération :  
Kristell Chuniaud, Inrap.

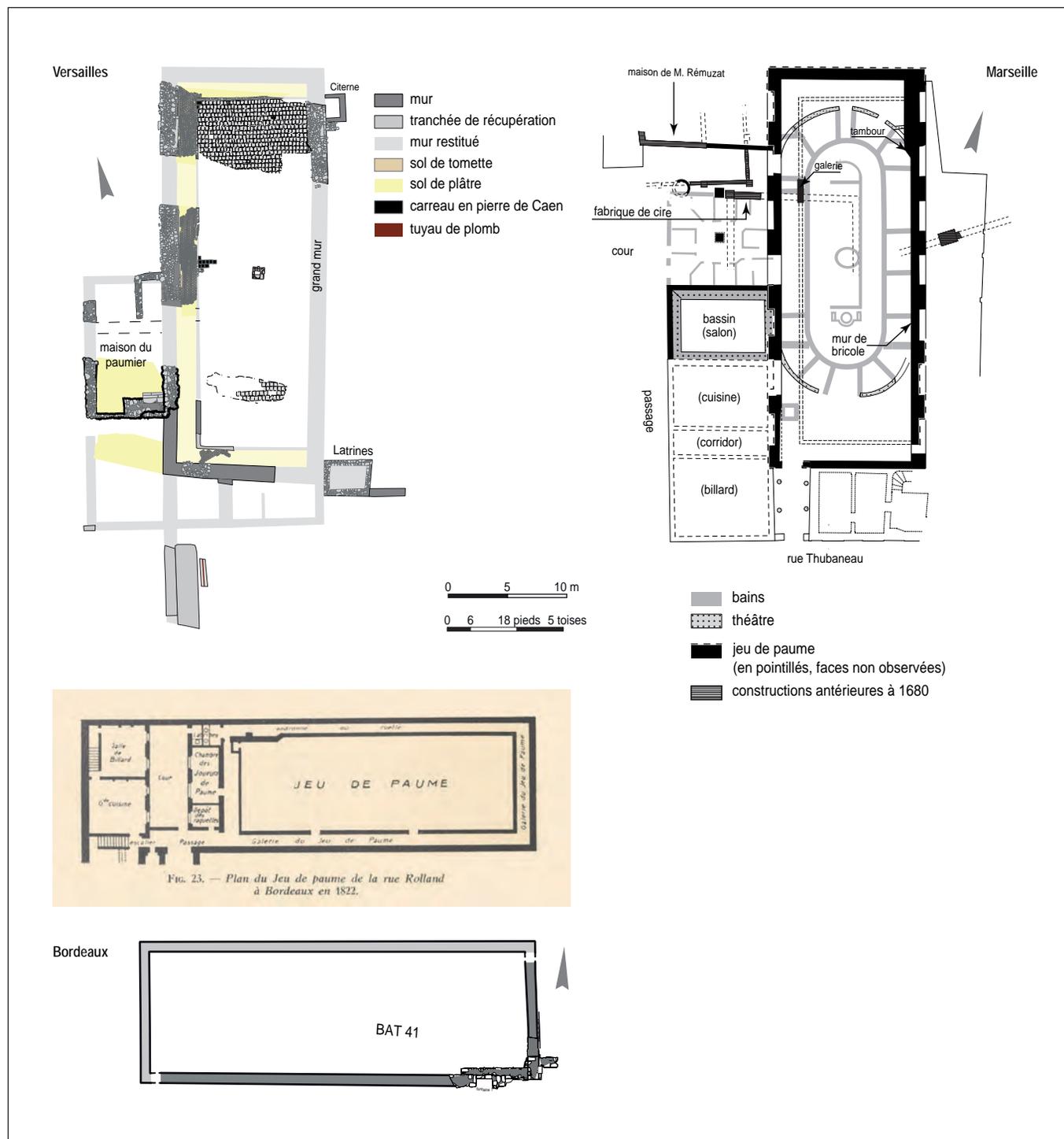


Fig. 153. Comparaison des jeux de paume de Versailles (à gauche) avec ceux de Bordeaux (en bas) et Marseille, rue Thubaneau (à droite) (Inrap).

sont celles d'un bâtiment plus étroit qu'à Versailles. Le plan relevé, mais mal compris, montre les vestiges d'un mur tambour à environ 5,2 m de l'angle sud-est et peut-être une ancienne galerie sur le même long côté. Cette juxtaposition sur le même long côté de deux éléments architecturaux plus académiquement disposés sur deux murs opposés n'est pas sans rappeler la singulière disposition du jeu de François I<sup>er</sup> à Villers-Cotterêts (*cf. supra*). À Bordeaux, l'absence de fouille complète des niveaux modernes ne permet pas d'en savoir plus. Toutefois, les observations de terrain menées vers 1930 par Albert de Luze signalent un jeu autrefois disposé à l'inverse de ce qu'il est au début du xx<sup>e</sup> siècle, explication effectivement la plus simple pour rendre réaliste la juxtaposition entre la galerie et le mur tambour (Luze 1931b, p. 209). Différentes de celles de Marseille, les mesures relevées sur le jeu de Bordeaux montrent surtout une architecture pas encore complètement codifiée ou figée. Ni l'aire de jeu ni la maison du paumier n'ont été observées à Bordeaux, aussi n'étendrons-nous pas la comparaison. L'étude archivistique réalisée en 1931 par Albert de Luze nous apprend que ce jeu, dit « jeu de la rue Rolland », a logiquement été édifié vers 1788 ou 1789, pour le comte d'Artois, par Nicolas Péres-Duvivier, négociant bordelais, écuyer et grand conseiller du Roi. Les documents archivistiques témoignent d'un jeu construit dans un quartier en plein renouvellement et spéculation immobilière. La date tardive signale un engouement qui n'est certainement pas retombé partout en France au même siècle. Par ailleurs, le Sud-Ouest de la France continuera à développer des jeux de frontons encore largement présents dans la pratique populaire (*cf. supra*). Aussitôt construit, le jeu de la rue Rolland est baillé à ferme à un charpentier bordelais ainsi qu'à deux maîtres paumiers, l'un venant de Bayonne, l'autre de Toulon. On comprend par cet exemple que, outre les différences d'un terrain de jeu à l'autre, la pratique peut être amenée à évoluer d'un maître paumier à l'autre, chacun d'eux ayant une expérience pratique régionale certainement différente (Belmas 2006). La date peinte en 1910 sur les parois du jeu serait donc erronée, et due au patron de l'époque, M. Duroy de Suduirant (Luze 1931a). Ce dernier a habité Versailles et joué dans le jeu du Serment avec le célèbre Biboché. Ces déplacements professionnels des maîtres paumiers participaient-ils au contraire à une certaine homogénéisation des règles et pratiques de jeu ? La vente du jeu de la rue Rolland en 1822 est l'occasion d'en dresser un plan (fig. 153). Un puits est la seule prise d'eau du jeu de paume. Deux maisons imbriquées l'une dans l'autre sont joignantes au jeu ; dans l'une d'entre elles, une pièce équipée d'une cheminée sert de vestiaire aux joueurs ; une autre pièce équipée de raquettes servait aussi probablement d'atelier au paumier. Dans le rez-de-chaussée de la seconde maison, une pièce sert de cuisine, l'autre de billard<sup>64</sup>.

## Proposition de restitution

Nicolas Saulière

À la suite de la fouille du Grand Commun du château de Versailles, il fut entrepris la réalisation d'un modèle tridimensionnel du jeu de paume de la période Louis XIII. Ce travail doit être envisagé comme une synthèse graphique de diverses sources d'informations. Il permet d'illustrer différentes hypothèses et met en évidence des problèmes difficiles à appréhender sur des plans en deux dimensions.

.....

64. Une salle de billard de table doit laisser des traces au sol relativement simples à repérer (les sols de ces pièces sont marqués par le poids de ces meubles particulièrement lourds).

## La modélisation du jeu de paume

Ce travail de modélisation<sup>65</sup> s'appuie pour une large part sur les données de la fouille et sur les études archivistiques, iconographiques et topographiques (*cf. supra*). La fouille du Grand Commun de Versailles a livré des informations importantes pour la réalisation d'un modèle 3D du jeu de paume de Louis XIII. En effet, bien que le bâtiment et ses dépendances soient très arasés, nous disposons grâce à la fouille archéologique d'un plan au sol fiable. De fait, il nous est possible de faire un modèle dont la proportion longueur/largeur est respectée. Ainsi, nous savons que le bâtiment principal mesurait 34,45 m (106 pieds<sup>66</sup>) sur 14 mètres (43 pieds), et l'aire de jeu 28,95 m (89 pieds) sur 9,02 m (28 pieds). Lorsque nous confrontons ces données avec celles de l'*Art du paumier-raquetier et de la paume* (Garsault 1767), qui préconise une aire de jeu de 90 pieds sur 30 pieds, nous sommes dans des mesures comparables. Par ailleurs, quelques éléments des sols furent mis au jour. Ainsi, nous savons que l'aire de jeu était recouverte de dalles calcaires de surface carrée et d'environ 1 pied de côté. Des tomettes hexagonales étaient disposées dans la galerie sur trois cotés autour de l'aire de jeu (fig. 155).

Pour élaborer l'élévation du bâtiment et de la toiture, nous nous sommes appuyés sur l'étude archivistique de J.-C. Le Guillou. En effet, une hauteur de mur de 5 toises est évoquée dans le « devis des ouvrages de maçonnerie... » : « Revenant lesd. murs [...] du dessus duquel il y aura cinq toises de hault jusques au rez de chaussée » [annexe 1, doc. I]. Nous avons donc reconstitué une hauteur d'environ 9,80 m (fig. 156). La toiture est faite de sept doubles fermes, comme le suggère le « devis des ouvrages de Charpenterie... » (fig. 157) : « Sera fait la Charpenterie du comble de sept fermes chacun garnies d'un tirant d'ung pied de gros de deux fermes ung entraict de dix poulces de gros ung poinçon avec leurs jambettes et contre fiches des longueurs et grosseurs nécessaires avec des liens soubz les entrails » [annexe 1, doc. II]. Par ailleurs, en se rapportant aux autres documents d'archives et aux découvertes archéologiques, nous avons pu conclure que le jeu de paume disposait d'une couverture en tuiles.

Pour l'aspect visuel externe du jeu de paume, nous avons accordé plus de crédit au tableau de Patel figurant le château de Versailles en 1668 (fig. 106) qu'au devis. Il nous a semblé plus pertinent de prendre en considération la contemporanéité de l'œuvre que la véracité d'une demande écrite. Nous avons donc restitué des murs simplement enduits d'un crépi. Le pourtour de la porte d'entrée est teint en noir, marque distinctive des jeux de paume (Garsault 1767, p. 5) (fig. 158). La restitution de la porte au centre de la façade nord est due à la présence d'une allée visible sur la carte quasi géométrale du château et du village de Versailles en 1662 (fig. 97). Cependant, il n'est pas à exclure la possibilité d'avoir une porte dans l'axe de la galerie ouest comme le suggère Garsault (Garsault 1767, pl. I).

Les ouvertures sur les façades est et sud sont restituées en tenant compte du dessin de Van der Meulen et de la peinture de Patel (fig. 105 et 106). En s'appuyant sur ces représentations d'époque, nous pouvons envisager la présence de rideaux. Ce dernier point est mentionné par Garsault en même temps que la présence des « auges » ou « galeries des filets » (Garsault 1767, p. 4). Ces corridors extérieurs peuvent d'ailleurs se deviner sur l'iconographie. Ils sont appelés ainsi « parce qu'on bouche toute leur étendue avec des filets, qui du toit vont s'arrêter à leur appui extérieur ; leur destination est d'arrêter les balles qui donnent dedans, de peur qu'elles ne se perdent » (Garsault 1767, p. 4) (fig. 159 et 160). La hauteur des baies est conditionnée par la délimitation interne de l'espace de jeu. Garsault

.....  
65. La modélisation est réalisée avec le logiciel Blender (conception et animation de modèle 3D) de distribution GNU. Une distribution GNU est un ensemble cohérent de logiciels libres.

66. Nous prenons en compte la toise de l'Écritoire et le pied correspondant qui était en vigueur en France jusqu'en 1668. Elle est égale à 1 959,5 mm, et le pied était de 326,592 mm.

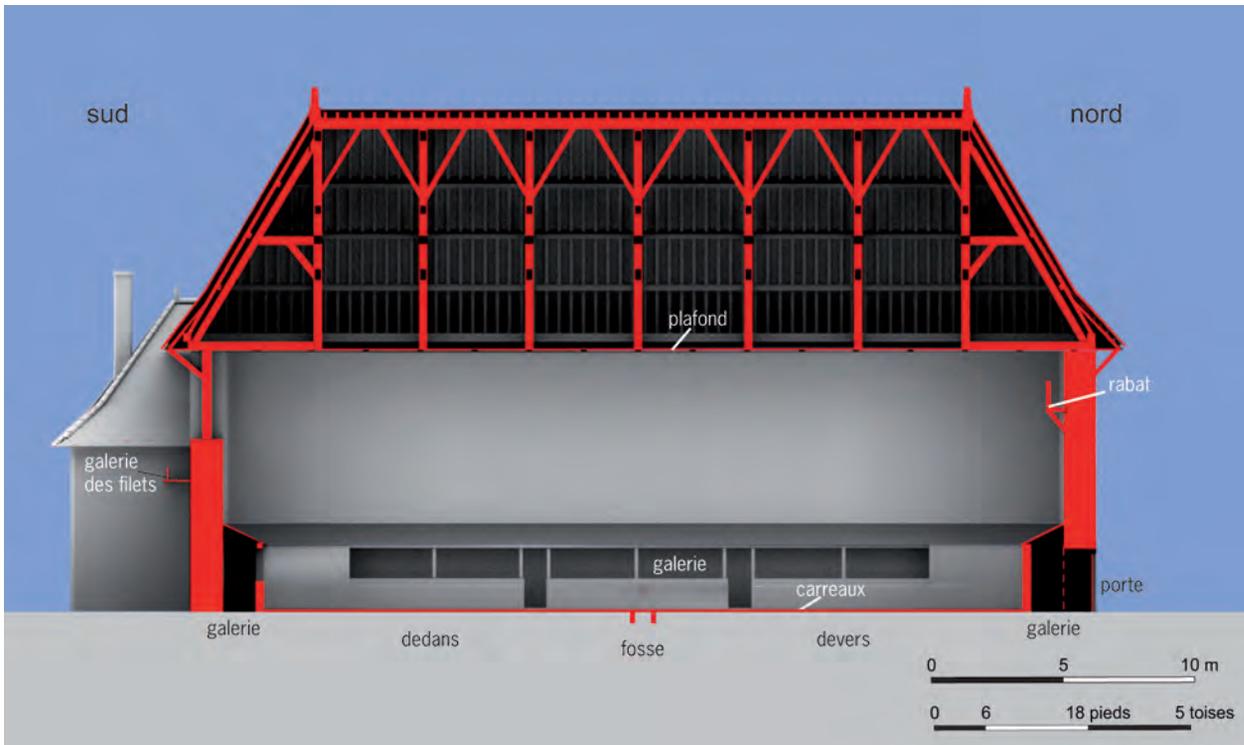
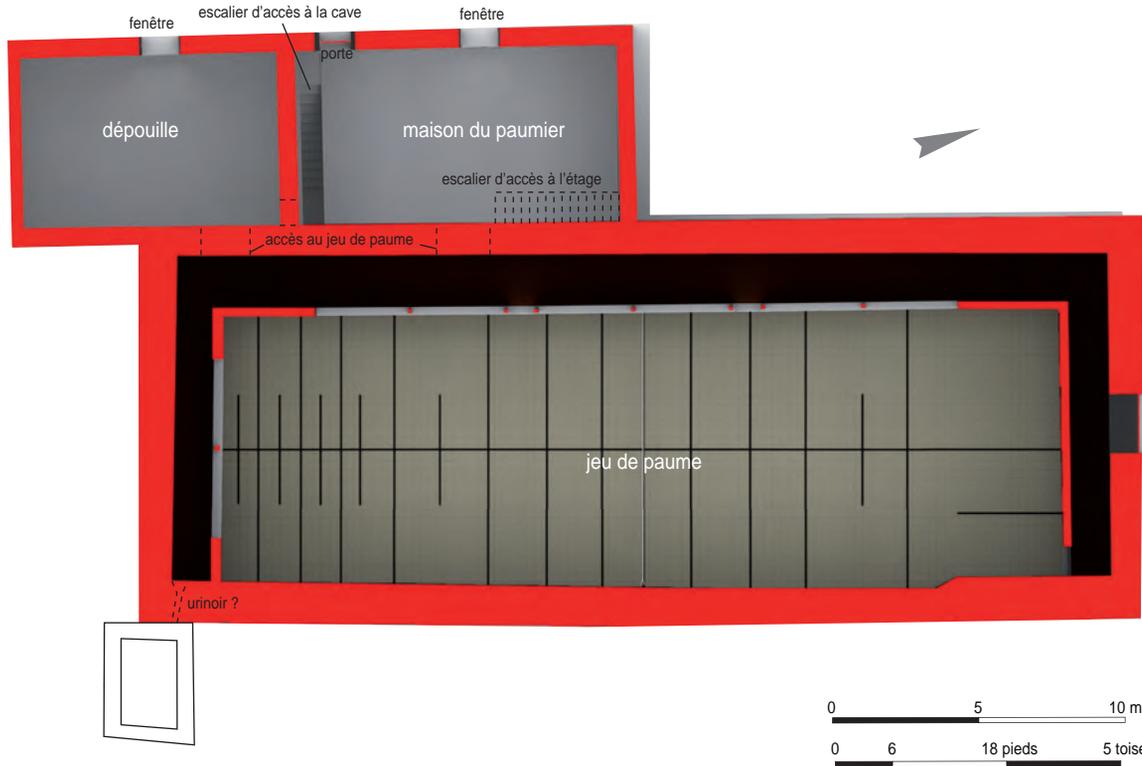
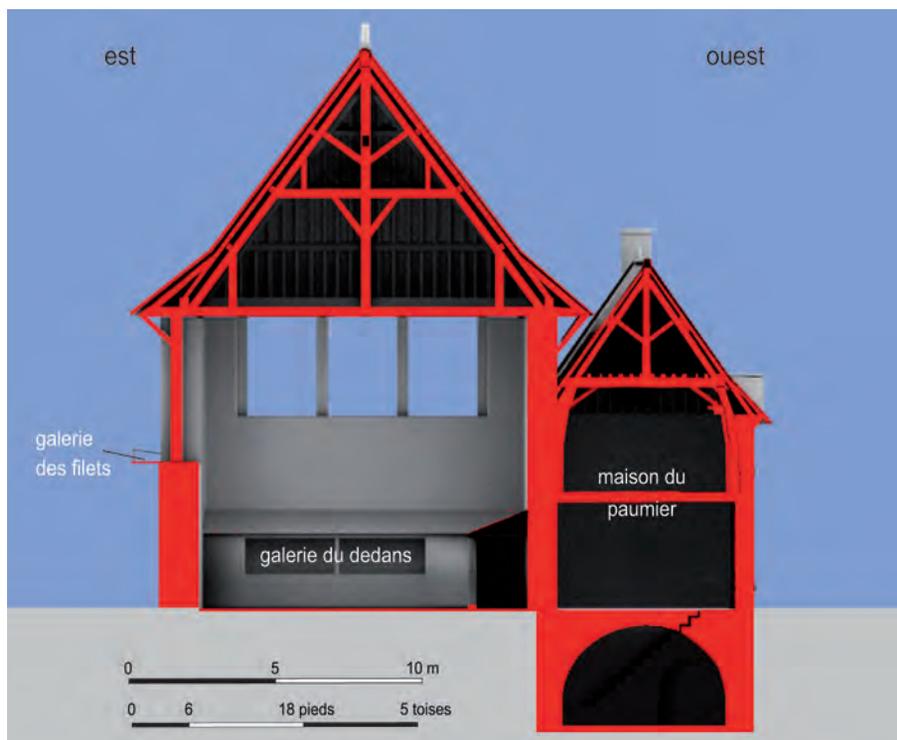


Fig. 155 (en haut). Restitution du jeu de paume de Louis XIII à Versailles : coupe horizontale (N. Saulière).

Fig. 156 (en bas). Restitution du jeu de paume de Louis XIII à Versailles : coupe verticale nord-sud (N. Saulière).

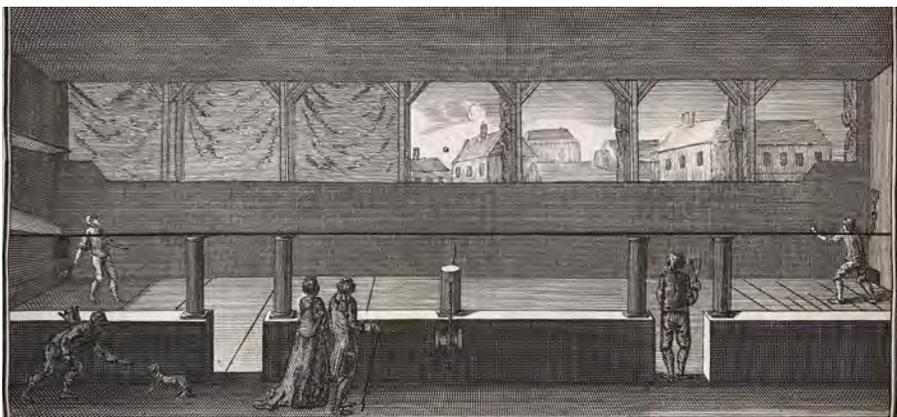
Fig. 157 (ci-contre). Restitution du jeu de paume de Louis XIII à Versailles : coupe verticale est-ouest (N. Saulière).

Fig. 158. Restitution du jeu de paume de Louis XIII à Versailles : perspective depuis le nord-est (N. Saulière).



mentionne une élévation de murs correspondant à la délimitation du terrain lorsqu'il écrit : « Les deux murs des côtés auront 14 à 15 pieds d'élévation ; mais à leur extrémité qui joint les pignons, on les fera de 4 à 5 pieds plus hauts dans la longueur de 6 ou 7 pieds, après lesquels on les terminera en pente sur leur épaisseur, ces quatre surhaussements se nomment *les joues d'en-haut* » (Garsault 1767, p. 1). Nous avons donc fait débiter les baies de la façade est à partir de 15 pieds (4,87 m) et celles de la façade sud à partir de 20 pieds (6,5 m environ) (fig. 158). À l'intérieur, nous avons pris en compte ces valeurs

pour créer les parois du jeu noircies (fig. 159). Enfin, l'ouvrage de Garsault a permis de réaliser tous les détails internes du jeu de paume : le marquage au sol, le rabat et la grille (fig. 160). En revanche, nous n'avons pas mis de filets aux ouvertures de la galerie, car il écrit : « Les autres filets sont ceux qui bouchent toute la galerie & les dedans : ceux-ci sont de nouvelle création, ce n'est que depuis quelques années qu'on s'en est avisé, pour mettre en pleine sûreté les spectateurs, qui précédemment n'osoient s'arrêter dans la galerie, de peur de recevoir des coups de balles, dont quelques-uns ont été dangereusement



*Fig. 159. Restitution du jeu de paume de Louis XIII à Versailles : vue interne (N. Saulière).*

*Fig. 160. Vues internes d'un jeu de paume, Garsault 1767, (détails des planches II et III). (collection T. Bernard-Tambour).*

blessés ; au lieu que maintenant dans les Jeux à Dedans on voit jouer à son aise, & les Dames peuvent s'y placer sans courir aucun risque » (Garsault 1767, p. 4). Cette remarque étant de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle ; peut-être en était-il autrement au XVII<sup>e</sup> siècle.

### La modélisation de la maison du paumier

Nous avons interprété deux des pièces attenantes au jeu de paume présentes sur le plan de fouille (fig. 112) comme étant la maison du paumier. La première, délimitée par les murs 199 au nord, 278 à l'ouest et 68 au sud, comprend une cave voutée en sous-sol et un escalier d'accès. Elle est évoquée dans le devis de construction de 1629. La deuxième, dont il ne reste qu'un sol de plâtre (171) et une tranchée de récupération (504), fut raccordée à la première, d'une part car le dessin de Van der Meulen (fig. 105) suggère une légère avancée vers le sud de la bâtisse et d'autre part à cause de la présence dans la première pièce de l'escalier menant à la cave. D'après un entretien oral avec J.-C. Le Guillou, la perte de place engendrée par un accès interne à la cave tendrait à supposer la présence d'une autre pièce. Si l'habitation n'était composée que d'une seule pièce, l'escalier serait sans doute en extérieur. Enfin, une dépouille ou vestiaire, destiné au délassement des joueurs, était traditionnellement accolé à la salle du jeu de paume. Nous n'avons pas tenu compte des murs restitués au sud sur le plan de détail du jeu de paume, car nous n'avons pas d'informations suffisantes pour pouvoir envisager une modélisation. Pour restituer la charpente de la maison du paumier, nous avons étudié le dessin de Van der Meulen et constaté qu'il figure une mansarde. Cela nous est suggéré par la présence de deux lucarnes à l'ouest.

Nous avons donc pris un modèle de charpente en mansarde plausible au XVII<sup>e</sup> siècle, tiré de *Maniere de bastir pour toutes sortes de personnes*, par Pierre Le Muet (1623). Par ailleurs, cet ouvrage nous informe des tailles standards de porte et de fenêtre (fig. 161).



Fig. 161. Restitution du jeu de paume de Louis XIII à Versailles : perspective depuis le sud-ouest (N. Saulière).

## Les questions persistantes

Tout d'abord, le modèle met en lumière les problèmes de circulation. On peut notamment s'interroger sur l'existence d'un accès entre le jeu de paume et la maison du paumier. Les murs ayant été arasés, nous n'avons rien pour étayer cette hypothèse. De même, l'accès aux latrines reste problématique. Existait-il une ouverture dans le prolongement à l'est de la galerie sud, donnant directement

sur les latrines ? Ou faut-il imaginer une ouverture dans le mur sud du jeu de paume donnant un accès indirect ? Le premier cas est difficile à modéliser, car les latrines sont positionnées dans le coin sud-est du bâtiment et non dans l'axe de la galerie. Pour le deuxième cas de figure, nous n'avons aucune donnée scientifique pour infirmer ou confirmer cette hypothèse. Il est aussi envisageable que nous n'ayons qu'un urinoir au bout de la galerie sud, dont le réservoir serait la pièce 195. Par ailleurs, nous avons des écrits et des illustrations sur la présence d'une galerie des filets, mais il nous manque des informations sur le moyen d'accès à ce corridor. Il est imaginable qu'il y ait un escalier sur la façade sud, contre la maison du paumier et son annexe, ou bien un escalier au travers des murs, comme c'est le cas dans le jeu de paume de Chantilly (Morgan 1995, p. 97).

Enfin, si la citerne est bien présente, nous ignorons le moyen de remplissage. Des gouttières permettraient-elles de récolter l'eau de pluie ? D'autant qu'il est probable qu'il y ait eu un système d'évacuation d'eau à la jonction entre la toiture de la maison du paumier et le mur ouest du jeu de paume afin d'éviter l'humidification et la détérioration de la construction.

En conclusion, le modèle tridimensionnel du jeu de paume et les illustrations que nous en tirons ne sont pas à voir comme la réalité d'une époque, mais plutôt comme une synthèse graphique des différents supports scientifiques dont nous disposons. C'est un moyen commode pour mettre en évidence ou pour expliciter différentes hypothèses. La masse d'informations collectées permet une restitution certainement imparfaite, mais toutefois plus aboutie que ce que nous connaissons pour ces édifices rarement conservés.

## Synthèse

Exceptionnel par son emplacement et son utilisateur, le jeu de paume du roi à Versailles est également le premier jeu de paume de toute l'Europe à avoir été fouillé. Innovation médiévale, ce jeu est à l'origine de tous les jeux impliquant une balle frappée ou lancée avec un instrument tenu à la main. L'intérêt sociologique de tels vestiges est d'autant plus fort.

Le projet architectural du jeu de paume est l'œuvre de Philibert Le Roy, architecte royal. Une première phase de vestiges du XVII<sup>e</sup> siècle (entre 1630 et 1680) témoigne du jeu de paume du roi Louis XIII et de la maison du paumier. Une partie du pavillon du roi, un bassin des pépinières royales ainsi que divers murs de clôture sont les vestiges identifiés à proximité immédiate du jeu de paume. Le bâtiment exhumé mesurait 34,45 m sur 14 m et l'aire de jeu, 28,5 m sur 9,6 m. Un sol partiellement revêtu de carreaux en terre cuite précède un sol dallé en calcaire. Quelques carreaux appartenant au premier pavement de l'aire de jeu sont les premiers observés jusqu'à présent. L'étude pétrographique des quelques dalles conservées du deuxième sol montre clairement que deux types de pierre ont été utilisées et mis en œuvre dans la salle de jeu de Versailles : le calcaire de la plaine de Caen et le calcaire de la vallée de l'Oise. Accolée à l'ouest du jeu de paume, la maison du maître paumier était partiellement conservée. D'autres constructions indiquent une extension du bâtiment (la dépouille ?) vers le sud. Le modèle du jeu de paume restitué en trois dimensions met en relief l'originalité architecturale des bâtiments et met en lumière les problèmes de circulation. On s'interroge sur l'existence d'un accès entre le jeu de paume et la maison du paumier ainsi que sur l'accès aux latrines. Le mobilier céramique provenant des niveaux modernes est abondant, avec près de 5000 restes. Le nombre minimal de récipients estimé pour cette occupation est de 608. La faïence nivernaise est très présente, aux côtés des productions franciliennes, ou encore en provenance du Beauvaisis et de la Puisaye. Le spectre de faune révèle une alimentation carnée relativement variée, basée sur de la viande de bœuf d'assez bonne qualité, de la viande de mouton assez éclectique et des pièces de porc mêlant salaison et viande fraîche. Les poissons quant à eux sont représentés par neuf espèces marines, trois migratrices et sept d'eau douce. La verrerie est plutôt courante, appartenant à un corpus commun à des villes proches. Il en est de même des monnaies.

La construction du Grand Commun du roi et de la reine en deux phases, entre 1680 et 1684, entraîna la démolition du jeu de paume, de l'église paroissiale (l'église Saint-Julien), du pavillon du roi et de celui de la reine, et enfin, la suppression du potager royal et du cimetière. Le Grand Commun est un énorme bâtiment de 83 m sur 76 m, construit sur caves voûtées, composé de trois étages hauts entresolés et terminé par un brisis et un grenier dans le comble, le tout d'une hauteur totale de 26 m (Marie 1972, p. 174). Les façades tournées vers l'extérieur sont bâties de pierre et de briques. Loin d'être anodins, ces travaux sont mis en œuvre, à leur époque, par les plus célèbres architectes, avec le meilleur des techniques de construction. Les vestiges issus de la fouille d'une cour de 1 900 m<sup>2</sup> sont donc pleinement significatifs d'un état de l'art des techniques de construction dans cette ville laboratoire d'urbanisme qu'était Versailles à l'époque moderne.

*Page suivante : jeu de paume du Biziou à Chinon :  
vue de la charpente (presque) intacte  
de la salle (J.-Y. Dufour / Inrap).*



## Chapitre 4

# Les jeux de paume en ville et à la campagne

.....

Trouver des jeux de paume dans les châteaux royaux est une opération facilitée par l'existence de plans positionnant leur emplacement, pour peu que les jeux aient bien été construits. Reconnaître le bâtiment d'un jeu de paume en pleine ville, lieu par essence soumis à la mutation permanente, est une autre affaire. Ces dernières années ont été marquées par une belle découverte à Marseille et des redécouvertes à Rennes et Chinon, où des jeux oubliés, mais pas détruits, ont pu être mis en valeur. Récemment restauré, le jeu du Serment à Versailles permet au lecteur de se familiariser avec un jeu de paume complet, bien conservé en élévation et hautement valorisé par l'histoire de France. Mais qu'en était-il à la campagne ? Nous proposons une première approche de la place que prenait le jeu de paume dans un petit village d'agriculteurs, c'est-à-dire au sein d'une population avec un accès aux loisirs différent.

## La redécouverte d'un jeu de paume en élévation : *Le Pélican à Rennes*

Elen Cadiou

Paul Banéat, historien du début du xx<sup>e</sup> siècle, précise dans son ouvrage de référence sur Rennes que « le jeu de paume fut remplacé par une chapelle qui se voit encore à l'est de l'entrée de l'hôpital » (Banéat 1911, p. 524). Relativement ambiguë, sa phrase a porté à croire que la salle n'existait plus. Or, lors d'une étude de faisabilité commandée par la ville de Rennes en 2011, Élodie Baizeau, architecte du patrimoine, a mis en évidence plusieurs éléments caractéristiques d'une salle de jeu de paume, montrant ainsi que la chapelle n'avait pas détruit l'édifice mais s'y était installée<sup>67</sup>. Complétée par un diagnostic archéologique<sup>68</sup> et par une première série de datations dendrochronologiques<sup>69</sup>, son étude a justifié l'inscription du bâtiment en totalité au titre des monuments historiques en date du 23 juillet 2012. Un projet d'équipement de quartier engagé par la ville de Rennes aux 10-12 rue Saint-Louis a été l'occasion de redécouvrir ce jeu de paume oublié, notamment par l'étude intégrale du bâti (fig. 162).

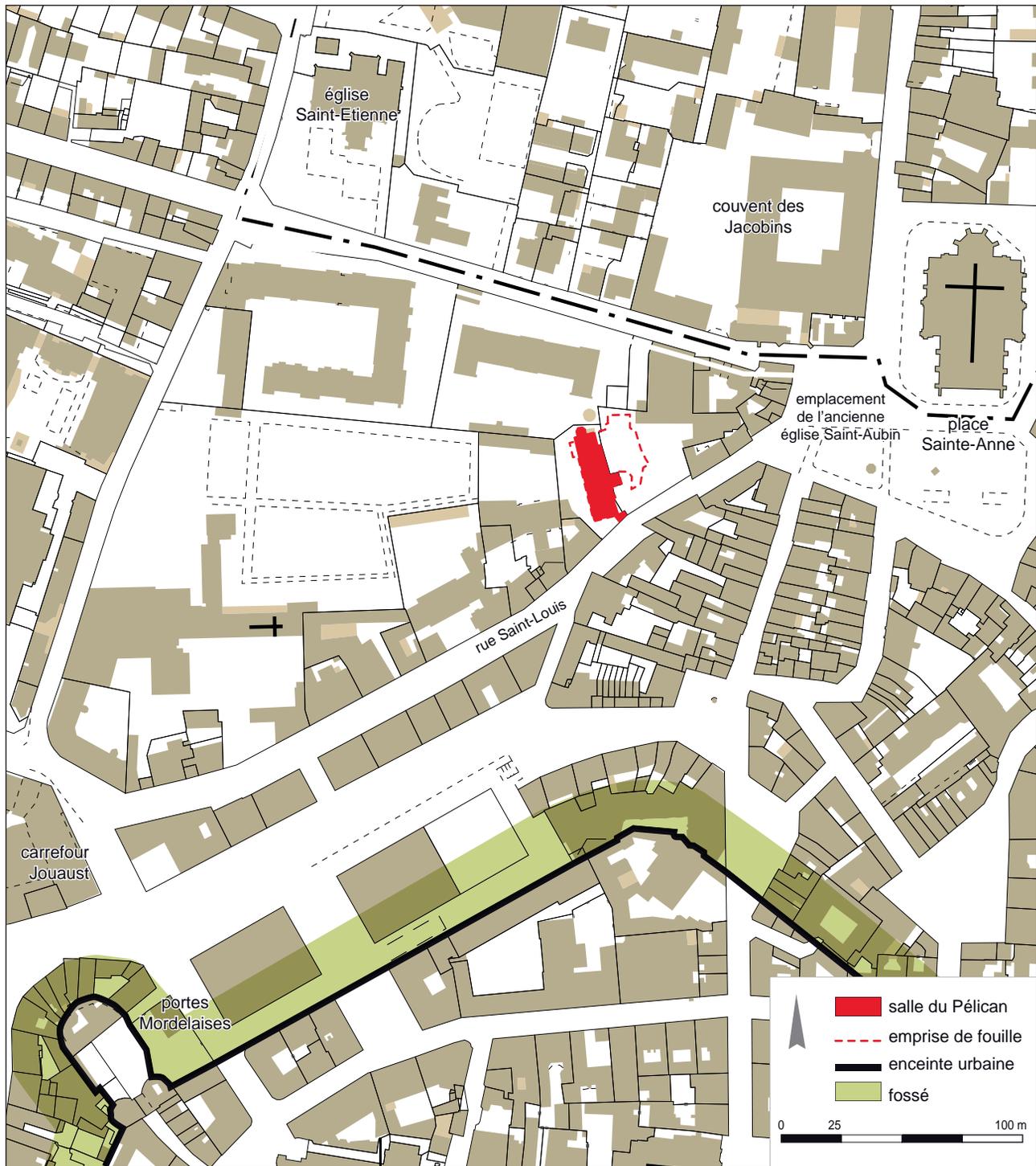
### Situation géographique et historique

La salle se situe dans le quartier du Vieux Bourg Saint-Étienne qui, s'il est bien documenté pour la période antique en raison de nombreuses fouilles récentes, l'est beaucoup moins pour les périodes médiévale et moderne.

.....  
67. Parmi les caractéristiques architecturales indubitables, É. Baizeau a révélé l'existence d'une structure de poteaux à entraxes réguliers, ainsi que des dimensions qui s'accordent bien avec celles d'un jeu de paume.

68. Responsable d'opération : Dominique Pouille, Inrap (2012).

69. Réalisées par Dendrotech, ainsi que celles qui ont suivi.



Des recherches réalisées par Pierre Poilpré (Inrap) ont donc eu pour objectif de documenter à la fois la salle de jeu de paume et son contexte d'implantation. Le Vieux Bourg Saint-Étienne, la plus ancienne paroisse de Rennes, est actif jusqu'au XII<sup>e</sup> siècle puis semble connaître un certain déclin face à l'émergence de nouveaux quartiers. C'est le cas autour de l'église Saint-Aubin, à la suite de l'implantation du couvent des jacobins à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle. Plus au sud,

Fig. 162. Jeu de paume du Pélican à Rennes : localisation de l'opération (E. Cadiou / Inrap).

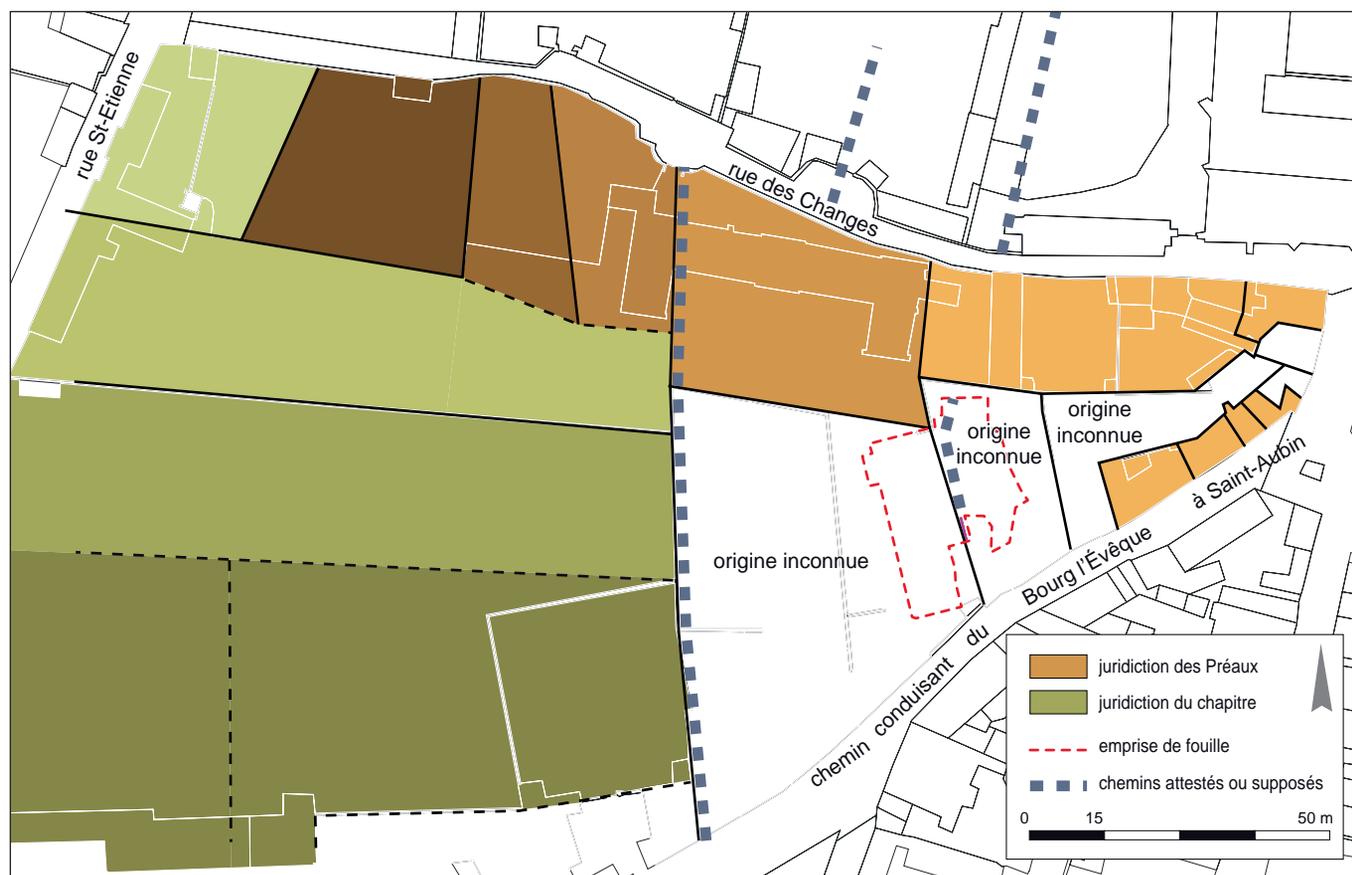


Fig. 163. Les origines du parcellaire dans la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle (P. Poilpré, E. Cadiou / Inrap).

70. Rôle des Préaux, archives départementales d'Ille-et-Vilaine (AD35), 2 EB 4, liasse 3-5, pièce 13 (Poilpré « Étude documentaire », in Cadiou 2015).

71. Pour P. Poilpré, « le ressort des Préaux était lui un peu plus étendu. Il avait cours dans le Bourg-l'Évesque, dans l'ancienne rue de la Ferronnerie (au nord-est de l'église Saint-Sauveur) et dans les actuelles rues de Dinan, d'Échange et Saint-Louis. *Le Pélican* ressortait ainsi aux Préaux » (loc. cit.).

72. Entre 1593 et 1623, ces parcelles entrent dans le domaine des Préaux.

73. La première administration municipale se met en place au tout début du XV<sup>e</sup> siècle, époque à laquelle apparaît le rôle des miseurs. Elle se réunit dans des lieux divers. En 1585, les parlementaires s'installent définitivement à Rennes, et en 1615 est édifié le parlement (Aubert et al. dir. 2010).

devant la porte principale de la ville (les portes Mordelaises), le carrefour Jouaust s'est également développé. Ces deux places actives communiquent par le « chemin menant du Bourg l'Évêque à Saint-Aubin », future rue Saint-Louis, autour duquel l'espace semble peu urbanisé à la fin du Moyen Âge. À cette époque, l'îlot circonscrit entre le chemin conduisant du Bourg l'Évêque à Saint-Aubin, la rue d'Échange et la rue Saint-Étienne se compose essentiellement de grandes parcelles héritées d'un paysage agricole. Seules les parcelles à proximité de l'église Saint-Aubin ressemblent davantage, par leur surface réduite, à un espace urbanisé. Pour autant, quelques maisons sont signalées dans les deux rues<sup>70</sup> (fig. 163). Dès la fin du Moyen Âge, les juridictions dont sont issues les parcelles au sein de l'îlot sont bien définies : il s'agit du chapitre pour les unes, et de la juridiction des Préaux pour les autres<sup>71</sup>. Seule l'origine de deux parcelles n'a pas pu être identifiée par l'étude documentaire, et ce sont précisément celles qui concernent le jeu de paume<sup>72</sup>. À partir du XVI<sup>e</sup> siècle, la ville reprend son urbanisation progressivement dans les quartiers en marge de l'enceinte. Le XVII<sup>e</sup> siècle est quant à lui un marqueur indéniable dans l'urbanisation de Rennes, non seulement avec la construction du parlement<sup>73</sup>, mais aussi au travers de l'architecture initiée par les parlementaires. Ce sont notamment ces nobles qui sont à l'origine de la métamorphose du quartier : dans les années 1650, ils construisent des hôtels particuliers le long des Lices, qui accueillent depuis 1622 un marché. Ces demeures cossues délimitent sur l'arrière la rue Saint-Louis, édifiée entre 1657 et 1659 (Aubert et al. dir., p.36). C'est par conséquent dans une ville en pleine effervescence que s'implante une salle de jeu de paume, nommée *Le Pélican*, au tout début du XVII<sup>e</sup> siècle.

## Protocole d'intervention

L'édifice, conservé dans sa volumétrie d'origine, était occupé jusqu'au début des années 2000 par des services administratifs de la ville de Rennes. La salle, vaste volume sous charpente, avait été partitionnée au cours du temps par la création de planchers et de cloisonnements internes. Certains travaux de dépose ont été réalisés avant l'intervention des archéologues, comme le piquetage des enduits extérieurs récents ou la démolition des cloisonnements intérieurs. Les enduits intérieurs (ciment, plâtre) ou les doublages (contre-cloison de briques) ont été déposés dans un second temps sous surveillance archéologique<sup>74</sup>. Néanmoins, l'espace intérieur est resté divisé par un refend longitudinal se prolongeant du rez-de-chaussée au premier étage, et les planchers ont été maintenus pour permettre la circulation en toute sécurité. Par ailleurs, d'importants étais contreventant les façades et les planchers ont été installés dans le bâtiment.

Pour faciliter les observations archéologiques dans les espaces encombrés par ces étais, deux échafaudages roulants ont été mis à disposition, ainsi que deux « gazelles ». À l'extérieur, l'intégralité des façades a été échafaudée pour permettre l'étude et le piquetage des dégrossis qui masquaient les structures primitives (fig. 164). La fouille sédimentaire du bâtiment a été exclue de la prescription archéologique, mais les questions soulevées au cours de l'étude de bâti ont nécessité l'ouverture de trois sondages complémentaires à ceux de l'opération de diagnostic (fig. 165).

Les matériaux et les liants utilisés, leur mise en œuvre ainsi que les éventuelles reprises de maçonnerie ont été documentés. Pour les structures en bois, l'étude s'est portée sur les logiques d'assemblage (système d'assemblage, contreventement, etc.), l'homogénéité de la structure (taille et section des bois, essence, remploi ou non) ainsi que sur toutes les traces indiquant des éléments disparus (mortaises orphelines par exemple). La charpente a fait l'objet d'observations générales (homogénéité, assemblages, cohérence des marques d'établissement) et de relevés de détail. Deux fermes ont été relevées sous forme de deux coupes transversales et d'une coupe longitudinale. L'emploi d'un scanner tridimensionnel sur le terrain a favorisé l'obtention d'élévations et de plans géoréférencés<sup>75</sup>. La première série de datations a été complétée en cherchant à dater chaque phase de travaux identifiée.

## Un premier jeu de paume ?

Malgré l'absence de fouille de la salle, un état antérieur au jeu de paume a pu être mis en évidence. Il s'agit d'un mur sur lequel s'appuie la façade orientale de la salle du *Pélican*. Il mesure environ 3,30 m de haut (soit 10 pieds) et 23,80 m (12 toises) de long au minimum. Ce mur primitif pourrait faire penser à un mur de clôture parcellaire si un enduit n'était pas conservé sur le parement interne, évoquant plutôt un bâtiment. D'après la stratigraphie et le mobilier associé, le mur a été édifié au *xvi<sup>e</sup>* siècle, en même temps que le mur de clôture situé plus à l'est. Il apparaît donc antérieur de peu à la salle du *Pélican*. Si sa fonction ne peut être déterminée, la couleur noire de l'enduit pourrait évoquer un premier jeu de paume. Les indices restent cependant très ténus, d'autant que les sources ne font pas mention d'un premier état. Cette lacune est due non pas à un manque d'information dans les sources pour cette période, mais à l'absence complète de sources concernant la construction du jeu de paume ; les premières mentions apparaissent seulement en 1623. L'origine même de la salle reste par conséquent relativement floue : le jeu du *Pélican* est-il bâti sur les ruines d'un jeu antérieur ?



Fig. 164. L'étude de bâti en façade (E. Cadiou / Inrap).

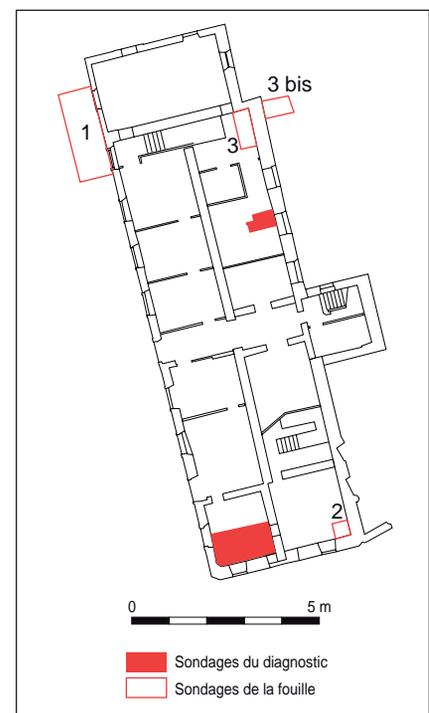
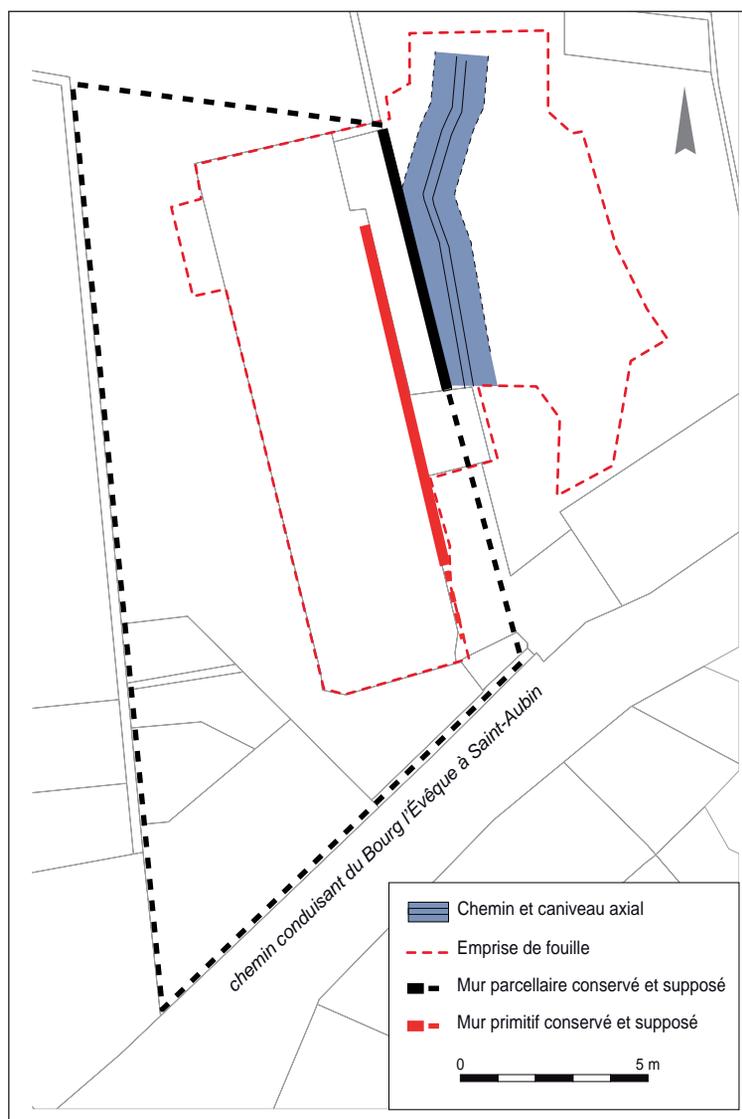


Fig. 165. Localisation des sondages sédimentaires (E. Cadiou / Inrap).

74. L'étude régressive des décors a été réalisée par les archéologues, et le traitement des enduits a été confié à Géraldine Fray, spécialiste des enduits peints, intervenue à la demande du service territorial de l'architecture et du patrimoine.

75. Ce travail a été confié au Centre numérique du patrimoine archéologique de l'Ouest (CNPAO).

Fig. 166. Emplacement possible  
d'un premier jeu de paume ?  
(E. Cadiou / Inrap).



Les lacunes quant à l'origine des parcelles avant le début du xvii<sup>e</sup> siècle sont un obstacle de plus à la compréhension des origines du site. Quelle que soit sa fonction, ce premier bâtiment est néanmoins inscrit dans un parcellaire hiérarchisé dont le chemin mis en évidence lors de la fouille, abandonné à la fin du xv<sup>e</sup> siècle d'après le mobilier, a permis de fossiliser des axes et notamment des limites parcellaires reprises au xvii<sup>e</sup> siècle avec la construction d'un mur sur la limite parcellaire (fig. 166).

### Construction et propriétaires

La parcelle sur laquelle est bâtie la salle du *Pélican* borde l'ancien chemin menant du Bourg l'Évêque à Saint-Aubin, appelé aussi à partir de 1557 la « rue du Vieil Bourg ». Un mur de clôture ceinture le terrain. La limite parcellaire orientale se situe le long du chemin médiéval abandonné depuis une centaine d'années. La salle ne s'implante pas en limite séparative mais avec un recul de 3,75 m à l'est, d'environ 8 m au nord et de 6,25 m au sud. Elle reprend probablement

le tracé du bâtiment précédent. À l'ouest, la distance de 11 mètres par rapport à la limite parcellaire a été très vite utilisée pour devenir un jeu de boules extérieur. On peut voir dans cette transformation une volonté du tenancier de la salle de diversifier son offre ou de proposer une activité permettant aux joueurs d'attendre leur partie, comme cela a par ailleurs été déjà noté pour le XVII<sup>e</sup> siècle (Carlier, Bernard-Tambour 2001, p. 93).

La première mention du jeu de paume apparaît en 1623 : « Honneste femme Gillette Bousget veuffve de deffunct sire Boullan [ou Boullemer] [...] mere tutrice des enfans d'elle et du dict Boullan [ou Boullemer] [...] pour les logis et jeu de paulme du *Pélican* et jardin au costé situes pres les lieux doit obeissance<sup>76</sup> ». Cependant, Gillette Bousget n'est pas la première propriétaire du jeu. En effet, grâce aux confronts de la parcelle voisine appartenant au chapitre, on apprend que, en 1621, la présente parcelle appartient aux héritiers de Gilles Boussemer<sup>77</sup>. Le jeu de paume, construit une dizaine d'années plus tôt, est-il dû à l'initiative des héritiers Boussemer ou à un éventuel premier propriétaire ? La seule certitude est que la salle actuellement en élévation est très homogène et que l'ensemble des bois attribués à cette phase a donné une fourchette d'abattages successifs comprise entre 1605 et 1607.

En 1638, les cinq enfants Boullemer, sans doute à la suite du décès de leur mère Gillette Bousget, vendent leur propriété à Jean Palasne, sieur de la Forge, huissier au parlement (fig. 167). Ce dernier reste propriétaire de la salle du *Pélican* pendant quatorze ans, jusqu'à son décès, après lequel sa femme Jeanne Delestre est en charge du jeu, qu'elle finit par léguer à son fils à sa mort. Michel Palasne de la Ménardière, huissier au parlement, apparaît effectivement comme le propriétaire en 1673 et le reste jusqu'à la vente de la parcelle à Charles Ferret, seigneur du Tymeur, en 1686. Ce dernier, conseiller au parlement, achète le jeu de paume pour 6 000 livres, non par pour son propre compte mais pour celui du grand séminaire dirigé par les eudistes. Le jeu de paume est ainsi la propriété successive de trois grandes familles de la noblesse rennaise, avant d'être acheté par l'évêché en 1686.

Pour autant, les propriétaires n'habitent pas sur place, à l'exception de la première famille. En effet, les enfants Boullemer vivent en 1638 près du Champ Jacquet, de la rue Neuve, du Puits Mesnil ou de la rue de Trichetin, ou encore au lieu-dit les Forges à Cesson<sup>78</sup>. Quant aux Palasne, ils logent dans l'ancienne rue du Puits-Mesnil, en face du parlement en cours de construction. Il est étonnant de constater que ce sont principalement des familles de parlementaires qui sont propriétaires de la salle. Le rentier de 1646 nous apprend que le jeu de paume du Guitton situé détour de la Reverdiais, à proximité du couvent des jacobins, appartient aux « veufve et heritiers de feu noble homme Pierre Jouvin vivant procureur en la court<sup>79</sup> ». Ce phénomène semble donc récurrent. Ces grandes familles, qui sont attachées à l'histoire de Rennes autour du parlement de Bretagne, sont aussi celles à qui l'on doit une nouvelle image de la ville, non seulement avec un urbanisme renouvelé loin du parcellaire médiéval, mais aussi avec l'installation de structures de loisir dans les faubourgs, abritant par ailleurs des activités lucratives.

## L'organisation architecturale

Hors œuvre, la salle mesure 28,90 m (15 toises) sur 9,30 m (29 pieds) et 12,60 m (39 pieds) sous charpente (fig. 168). La croupe visible aujourd'hui au nord n'est pas d'origine, comme en témoignent les mortaises du poinçon

Fig. 167. Signature de Jean Palasne (AD35, 2 EM 32, liasse 1, pièce 14, aveu, 1642).

.....  
76. Rôle des Préaux, AD35, 2 EM 32, liasse 2-4, pièce 1 (Poilpré, *loc. cit.*).

77. AD35, 1 G 174/2 (Poilpré, *loc. cit.*).

78. AD35, 2 EM 32, liasse 1, pièces 11, 12 et 13 (Poilpré, *loc. cit.*).

79. AD35, 2 A 76, domaine de Rennes (1646) (Poilpré, *loc. cit.*).



Fig. 168. La volumétrie de la salle  
(restitution E. Cadiou / Inrap).

de la dernière ferme au nord, qui indiquent une poursuite du sous-fâchage et de ses jambettes. Non modifiée dans sa fonction de jeu de paume pendant 80 ans, la salle du *Pélican* a cependant changé de propriétaires à trois reprises au moins et a fait l'objet de travaux et réparations au bout de 30 ans : « lesquels logements et jeu de paulme a presant en indigence et restablissement et reparations<sup>80</sup> ». Ces différents « rétablissements et réparations » n'ont pas été mis au jour lors de l'étude, et on ne sait pas dans quelle mesure ils ont impacté la salle. Seule modification majeure de l'architecture, la croupe nord a été installée entre la construction du jeu de paume et la transformation en chapelle. D'ailleurs, les textes confirment que la croupe est antérieure à 1686 puisque l'acte de vente de la même année mentionne un jeu de paume « couvert d'ardoises avec croupe rabattue<sup>81</sup> ». Aucun fait archéologique ni aucune source ne mentionnent la raison de ces travaux, qui ne semblent pas affecter l'espace de jeu en lui-même.

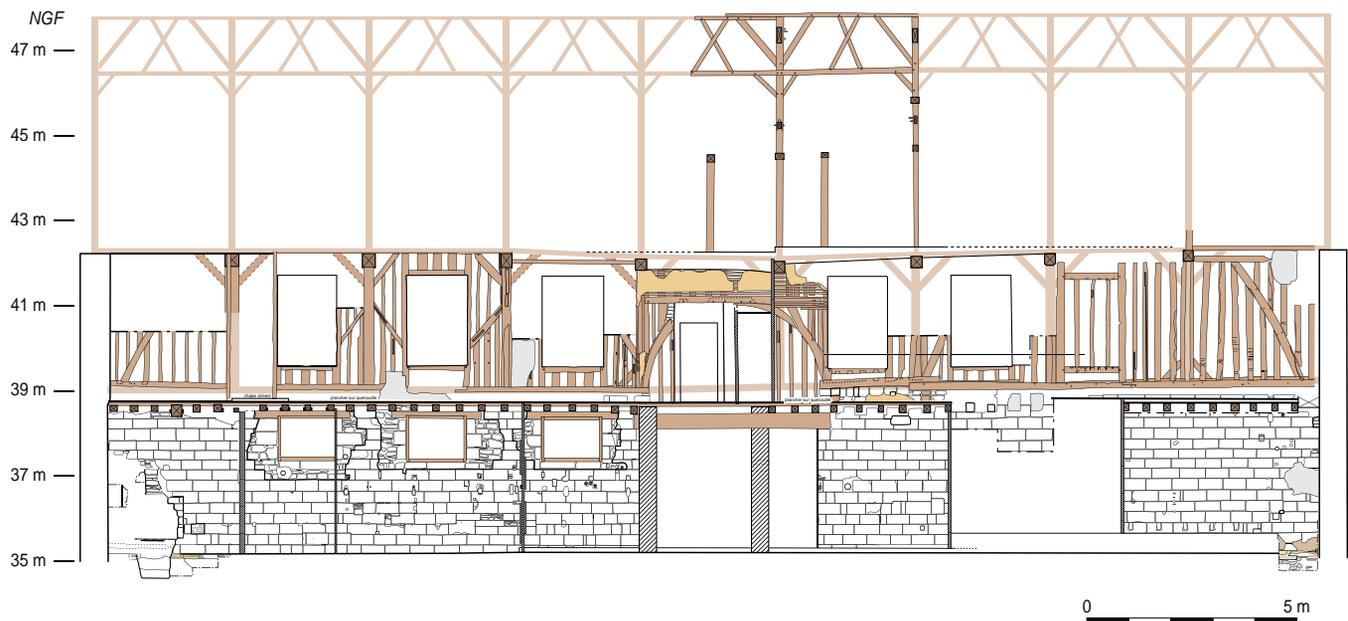
#### *Le mur de bricole*

Un des éléments caractéristiques du jeu de paume est le mur de bricole situé, dans le cas de la salle du *Pélican*, sur le gouttereau oriental. Relativement bien conservé, le parement en pierre de taille de tuffeau est visible sur toute la longueur du gouttereau, ou du moins restituable lorsque des aménagements ultérieurs l'ont détruit (fig. 169). Il se compose de 15 assises d'une hauteur quasi systématique de 24 centimètres. La longueur des blocs varie en moyenne entre 55 et 67 centimètres, mais des blocs moins longs sont également mis en œuvre. Ce parement s'appuie sur le mur antérieur mentionné plus haut.

Aucun décor n'a pu être mis en évidence. Or, il semble que le grand mur, autre nom du mur de bricole, ait généralement porté des enduits noirs sur lesquels l'éteuf, de couleur claire, se détachait plus facilement. Précisons toutefois que, si le mur de bricole est bien conservé dans son ensemble, le parement de tuffeau est en revanche très altéré. Il est possible qu'un enduit ancien ait totalement disparu. Les seuls vestiges d'enduits observés sont très lacunaires et attribués à la phase suivante. De la même façon, le mur devait servir de support aux marquages des chasses, dont il ne reste aujourd'hui aucune trace.

80. Contrat d'acquêt d'une partie du jeu de paume à Michel, Olivier et Mathurin Boulemer par Jean Palasne (6 septembre 1638), AD35, 2 EM 32, liasse 1, pièce 11 (Poilpré, *loc. cit.*).

81. Contrat d'acquêt du jeu de paume (1686), AD35, 1 G 381/1, liasse 9, pièce 1 (Poilpré, *loc. cit.*).



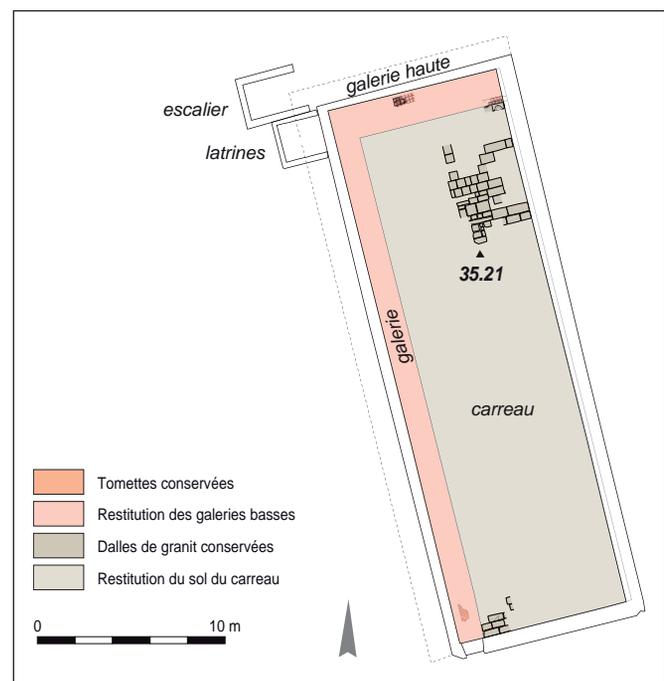
### Les galeries et les circulations

La salle est bien conservée dans sa volumétrie générale. Pour autant, différentes composantes architecturales ont disparu au cours du temps lors des changements d'affectation, et pour cause, elles étaient uniquement nécessitées par la pratique du jeu. Ainsi, il n'existe plus aujourd'hui aucune galerie. Il est cependant possible de les localiser et de les restituer grâce à de nombreux indices archéologiques (fig. 170).

Au rez-de-chaussée, le mur de bricole conserve l'accroche d'une galerie qui présente des dimensions classiques, en l'occurrence 1,75 m pour une hauteur sous faitage de 2,80 m, l'égout étant à 2,10 m. Elle est identifiable au travers d'un larmier, de l'ancrage de l'entrait et de celui du mur bahut. Ces éléments sont confortés par la présence d'un sol de tomettes qui, même s'il est très remanié lors de la phase de travaux suivante, est localisé uniquement contre le pignon nord. Le sondage effectué dans l'angle sud-ouest lors du diagnostic a permis également d'identifier un sol de tomettes (16 cm × 16 cm) de 1,35 m (4 pieds) de large, qui peut correspondre à la galerie sur gouttereau. En revanche, il n'existe aucune galerie en retour sur le pignon sud, plaçant ainsi la salle du *Pélican* dans la catégorie des « jeux carrés ». L'accès à la salle n'a, quant à lui, pas été retrouvé en raison des modifications ultérieures qui ont largement affecté l'édifice. On peut imaginer qu'il donnait sur une des deux galeries. Les deux portes actuelles du pignon nord ont toutes deux été reperçées *a posteriori*, ce qui n'exclut pas qu'elles puissent remplacer un accès plus ancien. Cependant, il nous semble plus logique que l'accès se fasse par le pignon sud, depuis la rue. La porte ouvrirait alors à l'extrémité de la galerie ouest. D'ailleurs, l'implantation d'un espace dénommé « boutique » dès 1642 entre la façade sud et la rue semble

Fig. 169. Le mur de bricole (relevé R. Battais, E. Cadiou, M. Millet, M. Lallauret, M.-L. Thierry / Inrap ; DAO A. Desfonds, E. Cadiou / Inrap).

Fig. 170. Les galeries basses (E. Cadiou / Inrap).



indiquer clairement le cheminement d'accès à la salle<sup>82</sup>.

Les deux galeries basses sont doublées de galeries hautes sur le même plan, si ce n'est que ces dernières se trouvent en encorbellement à l'extérieur. Elles sont clairement restituables grâce aux mortaises orphelines visibles sur les poteaux des façades ouest et nord (fig. 171). Sur les faces extérieures des poteaux, on distingue ainsi deux couples de mortaises : en partie basse, elles correspondent à l'ancrage de l'entrait soutenant le plancher de la galerie, maintenu par un aisselier, tandis que, en partie haute, le même système soutient le débord de toit sous forme de coyau. Les poteaux portent également plusieurs mortaises sur leurs flancs : la mortaise haute, que l'on retrouve systématiquement sur tous les poteaux, est liée à l'aisselier triangulant la structure ; en revanche, le gouttereau oriental met en œuvre des jambettes qui lient les poteaux à la sablière basse, tandis que les deux autres façades portent une toute autre structure. On remarque sur chaque flanc de poteau un couple de mortaises dont la plus haute est taillée systématiquement avec une partie biaise, tandis que celle du bas est droite. Localisés sur les deux façades qui portent une galerie extérieure, ces assemblages traduisent ici la présence d'un garde-corps.

Il est possible de restituer une main-courante assemblée dans la mortaise haute ainsi qu'une sablière dans la mortaise basse. Au vu de la déformation générale de la structure qui marque un affaissement prononcé au centre de la façade, les mortaises sont régulièrement désaxées au sein d'une même travée. Il reste donc difficile de savoir si, à l'origine, elles étaient alignées selon un même axe horizontal qui aurait permis l'utilisation d'une seule pièce de bois entre poteaux. C'est le cas au manoir de la Grimaudais à Melesse (Ille-et-Vilaine), daté du xv<sup>e</sup> siècle.

Malgré la disparition des structures, on observe un détail qui a son importance. Sur les cinq travées sud, les deux mortaises font la même hauteur, ce qui n'est plus le cas sur les trois travées nord, où la mortaise basse est très allongée. Il est donc possible de restituer un garde-corps composé de deux traverses pour les deux tiers sud de la façade. En revanche, pour le tiers nord, la traverse basse est remplacée par une planche à double tenon. Cet aménagement particulier peut s'expliquer par la faible hauteur de mur entre le toit de la galerie basse intérieure et la structure de poteau. Or cette surface fait partie du jeu, et il a sans doute été nécessaire de compenser la faible hauteur du soubassement maçonné et de la prolonger par une partie fermée sur la structure de bois de manière à ce que l'éteuf puisse venir frapper cette paroi. Cette disposition est cohérente avec le service se faisant côté sud, comme c'était le cas. À ce propos, Garsault préconise en 1767 un espace compris entre 32 centimètres et 64 centimètres (1 et 2 pieds) au-dessus du faîtage de la galerie (Garsault 1767). Aux extrémités des gouttereaux, avec les parties de maçonneries appelées les « joues d'en haut », cette distance peut atteindre jusqu'à 2,24 m (7 pieds).

Ce type de galerie extérieure, très courant à l'époque médiévale, n'est connu que par très peu d'exemples, souvent très remaniés. On peut citer la galerie de la cour de l'Arche à Laval (Mayenne), ou encore deux exemples du xv<sup>e</sup> siècle, celui du manoir de Launay-Bazouin à Noyal-sur-Vilaine (Ille-et-Vilaine) ou encore du 6 rue Notre-Dame à Chartres-de-Bretagne (Ille-et-Vilaine). Rennes n'est pas en reste. De nombreuses galeries ont été détruites pour certaines à une époque très récente, comme le montre l'exemple de l'ancien couvent des carmélites.

Au-dessus du garde-corps, dont les travées étaient ouvertes, était fixé un filet, élément caractéristique des jeux de paume, dont les illustrations anciennes offrent des représentations variées. Concernant la salle du *Pélican*, aucune trace

.....  
82. AD35, 2 EM 32, liasse 1, pièce 14 (Poilpré, *loc. cit.*).

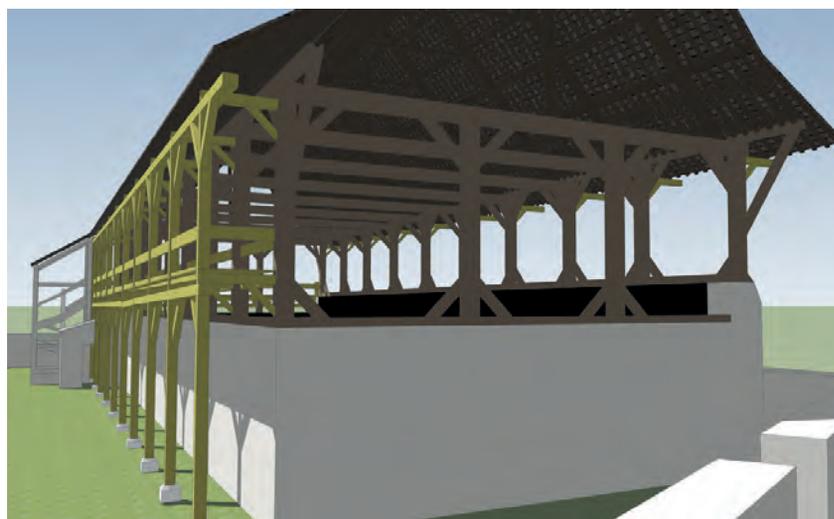
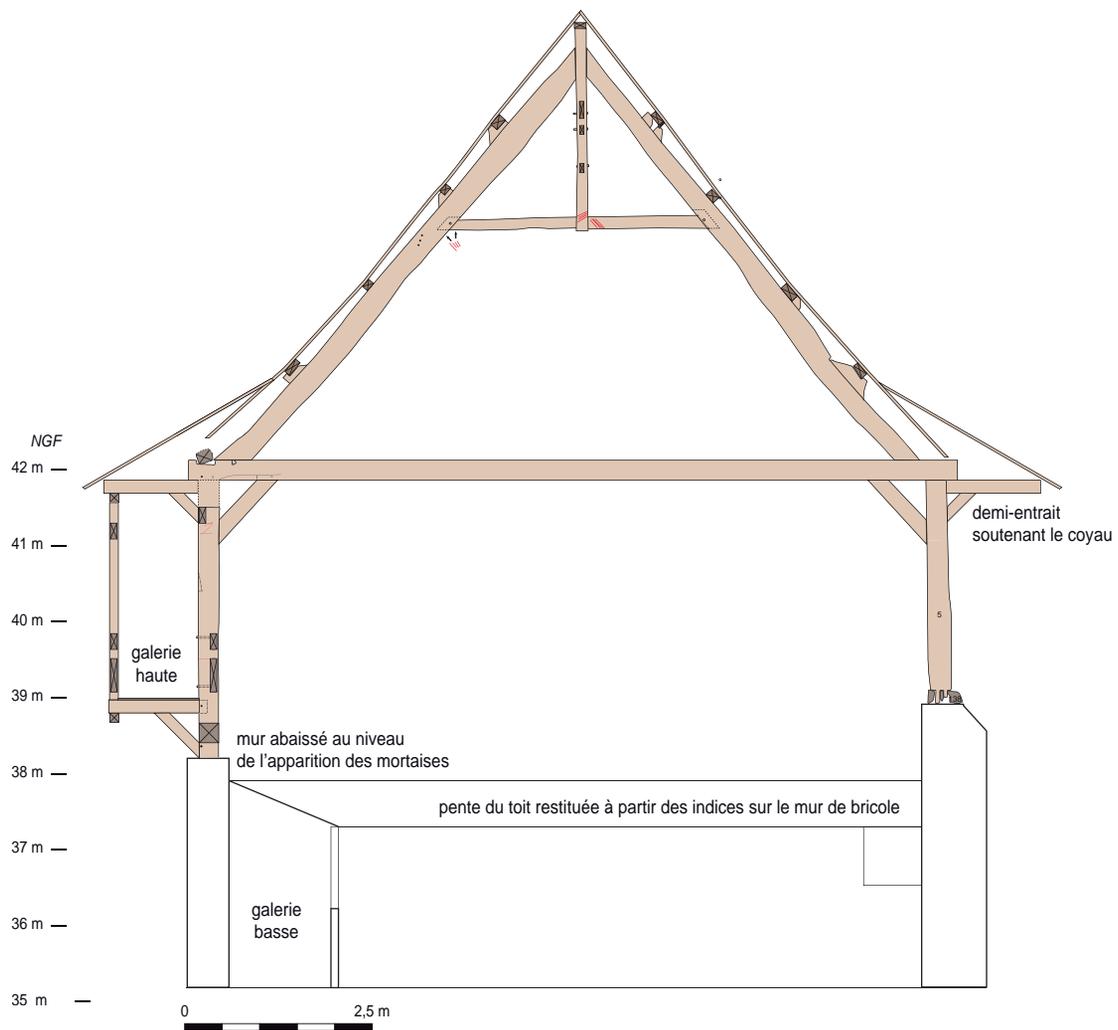


Fig. 171. La galerie haute occidentale  
(restitution 3D E. Cadiou / Inrap ; DAO A. Desfonds et E. Cadiou / Inrap).



Fig. 172. Le poteau cornier de l'angle nord-ouest (E. Cadiou / Inrap).

d'accroche du filet n'a pu être mise en évidence en raison de la surface altérée des poteaux (nombreux trous, bûchage, etc.). En revanche, sa présence est attestée par les sources : « jeu de paulme ou pend pour enseigne le pelican scitué pres le Bas des Lices hors la ditte ville de Rennes avecq les maisons et dependances d'icelluy le bastimant duquel est construit de muraille bois et terrasse couvert d'ardoise et croupe rabattue avecq ses galleryes et filleiz pavé et tuillé contenant de long quatre vingt douze pieds [29,9 m] et trante un [10,07 m] de laize<sup>83</sup> ».

L'accès à la galerie est décrit dans un aveu de 1686 : « une petite ecurye faicte de bois et terrasse couverte d'ardoise en bas costé contenant de long dix pieds et demy de laize de huict pieds et demy joignant le logement dudit jeu de paulme sans doublage par laquelle escurie est le passage pour monter aux galleryes dudit jeu de paulme<sup>84</sup> ». L'étude a mis en évidence un édicule sur solin construit à l'angle nord-ouest de la salle. Il semble qu'il puisse s'agir de l'escalier, hypothèse confortée lors des travaux de réhabilitation avec la découverte d'un poteau cornier montant de fond, précisément dans cet angle (fig. 172). Cet aménagement est d'ailleurs celui qui apparaît sur un plan de 1801 (fig. 173). L'escalier est ainsi positionné au croisement des deux galeries hautes.

Quant à l'écurie mentionnée dans l'aveu, elle peut se trouver sur le pignon nord, accolée à l'escalier, la présence de latrines au sud interdisant la présence d'un autre bâtiment juxté au mur sud de l'escalier.

## Les matériaux et le décor

L'acte de vente de 1686 indique que le jeu de paume est pavé et tuilé. En effet, parmi les sols les plus anciens, il a été observé l'emploi simultané de tomettes (16 cm × 16 cm) et d'un dallage de granit (fig. 174). Associé à l'état primitif, le calepinage conforte les hypothèses de galerie. En effet, la limite entre le sol de tomettes (US 211) et le dallage de granit (US 212) se situe à 1,75 m du pignon nord. Cette limite est par ailleurs à l'aplomb de l'encoche visible dans le mur de bricole (US 241). Il semble donc que les tomettes soient implantées sur une bande de 1,75 m le long du pignon nord. La galerie nord fait ensuite un retour jusqu'au pignon sud, où une bande de tomettes de 1,35 m de large a été mise en évidence lors du diagnostic. Hormis ces deux franges, le reste de la surface semble être en dalles de granit. Malgré des sols conservés très partiellement, la délimitation des galeries et du « carreau » est conservée.

C'est aussi un matériau d'importation qui sert à la mise-en-œuvre du parement en pierre de taille du mur de bricole : le tuffeau. Les autres maçonneries se composent essentiellement de schiste briovérien bleu-gris, matériau local.

La structure de bois, exclusivement en chêne, met quant à elle en évidence deux sources d'approvisionnement. Si les dates d'abattages successifs (1605-1607) et la contemporanéité des diverses pièces de bois sont assurées, on distingue l'emploi d'arbres jeunes pour la façade orientale (une cinquantaine d'années au maximum) alors que les séquences sont plus longues pour les poteaux de la façade ouest (116 ans en moyenne), ce qui semble indiquer deux approvisionnements distincts, avec des bois logiquement plus robustes pour la façade qui porte la galerie, façade par ailleurs la plus exposée aux intempéries. Les pièces de bois, qui portent les traces d'un sciage de long, ne sont pas décorées, hormis un léger chanfrein sur les arêtes des entrants. Le décor est d'ailleurs inexistant dans la salle du *Pélican*. On peut cependant imaginer que les murs étaient peints en noir à l'origine, comme le préconise Garsault 160 ans après la construction du *Pélican* : « Tout l'intérieur de quelque Jeu de Paume que ce soit, est peint en noir : les Maîtres Paumiers composent eux-mêmes ce noir :

83. Contrat d'acquêt du jeu de paume (6 septembre 1686), AD35, 1 G 381/1, liasse 9, pièce 1 (Poilpré, *loc. cit.*).

84. Contrat d'acquêt du jeu de paume (1686), AD35, 1 G 381/1, liasse 9, pièce 1 (Poilpré, *loc. cit.*).



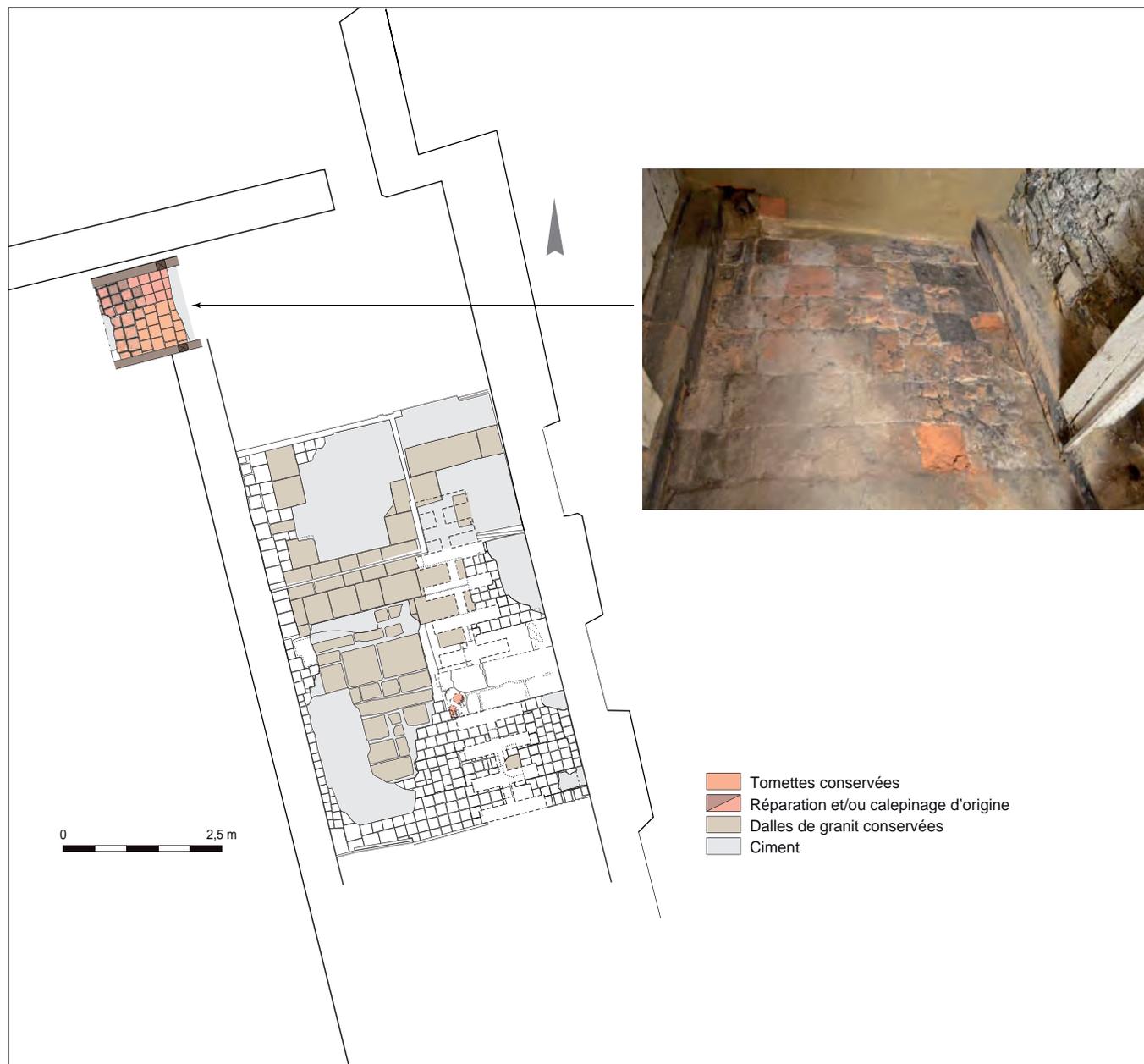


Fig. 174. Le sol de tomettes  
(relevé M. Lallauret / Inrap ;  
DAO A. Desfonds, E. Cadiou / Inrap).

en voici la recette pour un Jeu de Paume ordinaire. Prenez un demi-muid de sang de bœuf, 14 boisseaux de noir de fumée, 10 amers de bœuf pour délayer le noir de fumée, & un seau d'urine pour donner le lustre à la composition ; mêlez le tout à froid. Quand le Jeu est bien fréquenté, on renouvelle le noir deux fois l'an : on laisse le plancher & le plat-fond dans leur couleur naturelle : on sent bien que ce noir est mis afin que les joueurs puissent distinguer la balle qui est blanche, & la suivre de l'œil » (Garsault 1775, p. 111).

Signalons également la découverte de sept fragments de tuiles de couverture présentant une glaçure verte mouchetée en surface. La salle du *Pélican* reste d'une grande sobriété dans son architecture, qui sert avant tout le jeu.

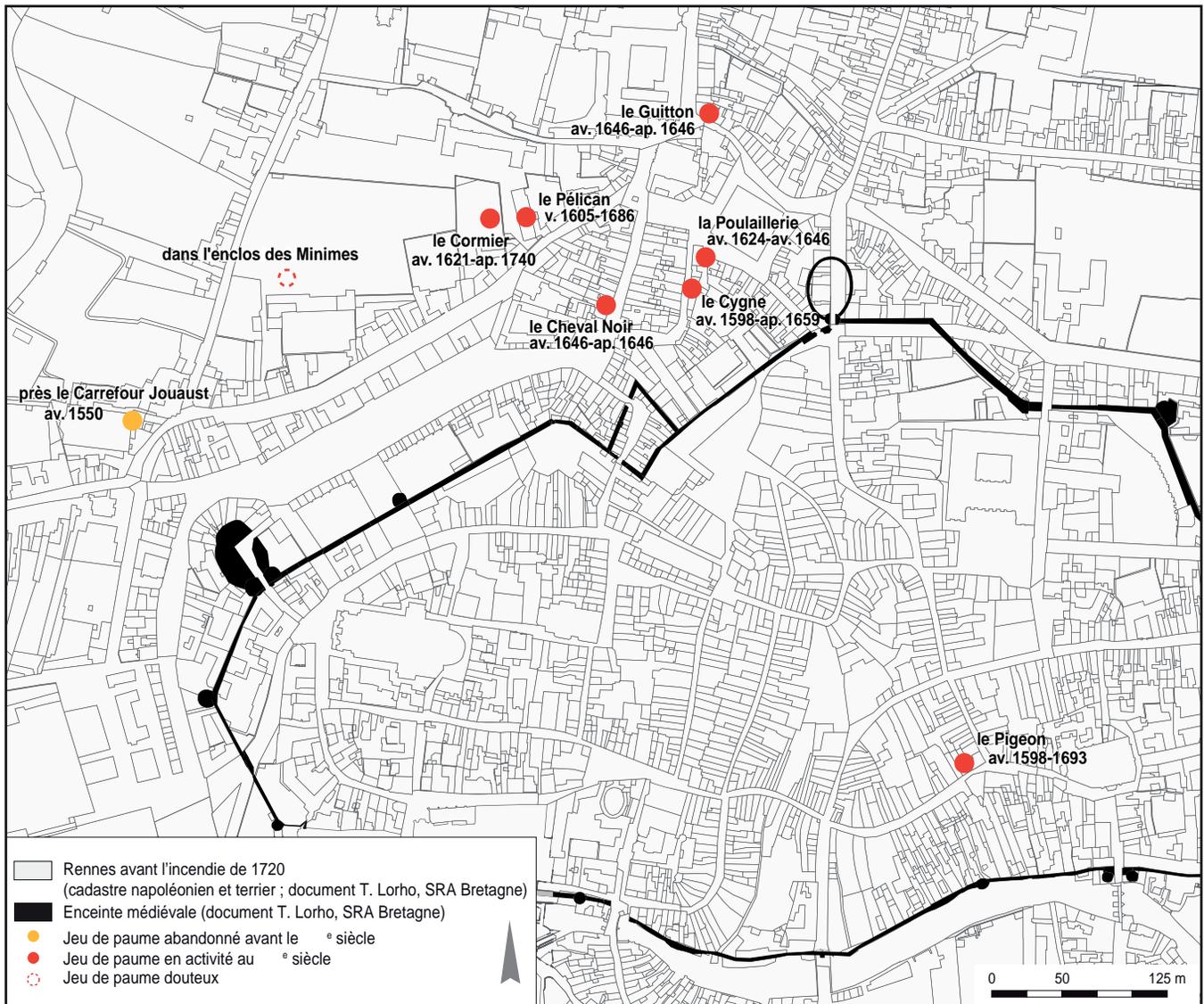


Fig. 175. Les jeux de paume à Rennes (P. Poilpré / Inrap).

## Les jeux de paume à Rennes

La salle du *Pélican* est le seul jeu de paume conservé à Rennes, mais il est vraisemblable qu'au xvii<sup>e</sup> siècle il en existait d'autres. Les villes moyennes comptaient plusieurs dizaines de jeux, et Rennes ne faisait sans doute pas exception. Dans un rayon de 200 mètres autour de la salle du *Pélican*, pas moins de cinq autres salles lui sont contemporaines : *Le Guillon* au niveau du contour Saint-Aubin, *La Poulaillerie* et *Le Cygne*, rue de Penhoët, *Le Cheval noir*, rue Saint-Michel, sans oublier le jeu de paume du *Cormier* situé sur la parcelle mitoyenne ! *Le Cormier* et *Le Pélican* étaient en plus doublés de jeux de boules extérieurs. Faut-il y voir une caractéristique du quartier, ou bien cette profusion de salles serait-elle commune à l'ensemble des faubourgs rennais mais mise ici en avant par l'étude documentaire menée dans le quartier ?

L'état des connaissances actuelles permet d'avancer l'existence de deux autres jeux à Rennes, le premier à proximité de la salle du *Pélican* mais antérieur. Il s'agit d'une salle mentionnée par le rentier de 1646<sup>85</sup> comme détruite et anciennement située près du carrefour Jouaust, à proximité immédiate de l'église Saint-Étienne. La deuxième salle est celle du *Pigeon*, située rue de la Basse-Baudrairie. Utilisée comme salle de spectacle au début du xviii<sup>e</sup> siècle, puis comme halle et enfin comme manège avant de redevenir une salle de spectacle, elle était en élévation jusqu'en 1789 où elle a été démolie pour le percement de la rue de Coëtquen (Banéat 1911, p. 60). Sa position dans les murs peut paraître étonnante, sauf si l'on considère qu'elle est antérieure à l'extension de l'enceinte des années 1420-1440, ce qui en ferait alors une des salles les plus anciennes (fig. 175).

À Rennes, la ville du xvii<sup>e</sup> siècle est fortement marquée d'une part par la multitude des communautés religieuses et notamment celles des ordres mendiants et d'autre part par l'installation du parlement, qui, autre travers des élites rennaises, engendre un nouvel urbanisme. Avec la redécouverte d'une salle de jeu de paume, l'image de la ville se voit renouvelée : non loin de la vie politique, religieuse, marchande, une large place est faite aux activités de loisir (ces édifices ont, à Rennes comme de façon plus générale, presque entièrement disparu).

L'étude de la salle du *Pélican* s'est révélée être une réelle occasion de comprendre et documenter cette architecture de loisir rarement étudiée. Il ne fait aucun doute que ses caractéristiques architecturales (vaste salle sous charpente) ont permis de faire évoluer le bâtiment au cours des siècles en l'adaptant à de nouveaux besoins sans que sa démolition soit pour autant envisagée. Malgré les remaniements ultérieurs, le volume d'origine est encore parfaitement perceptible, et il est possible de restituer les dispositions disparues grâce aux nombreux témoins archéologiques.

.....

85. Document établi par un commissaire en charge de préciser l'unité imposable représentée par un bâtiment. Il s'agit d'une liste détaillant maison par maison les dimensions de l'édifice, son origine de propriété et la rente due. Il existe à Rennes deux rentiers (1455 ; 1646).

## Le jeu de la rue Thubaneau à Marseille : un lieu historique

Bernard Sillano

Rue Thubaneau, une rue du quartier populaire de Belsunce à Marseille, on pouvait lire sur la plaque apposée à la façade d'un hammam, au numéro 25 : « Ici, en 1792 fut chanté pour la première fois à Marseille par François Mireur l'hymne de Rouget de Lisle, la Marseillaise ». C'est en effet là que se trouvait une salle de jeu de paume, occupée sous la Révolution, transformée en théâtre, puis en bain, et finalement abandonnée. Avant de devenir le mémorial de la Marseillaise, le lieu a été étudié : opération de diagnostic<sup>86</sup> (Rinalducci de Chassey 2006) ; opération de fouille préventive en 2008, déclinée en une étude de bâti assortie d'une étude sédimentaire sous forme de sondages ponctuels (Sillano dir. 2008 ; 2009).

La salle, au toit détruit par un incendie en 1835, n'a conservé de l'élévation que la dernière travée (fig. 176). Les immeubles qui bordent la rue, toujours occupés pendant l'opération archéologique, chevauchent partiellement la salle, en intégrant sa façade et les annexes du jeu, hors emprise de fouille. L'état de délabrement avancé du bâtiment et les canalisations amiantées des bains ont considérablement limité le champ d'étude.

Des textes (devis, baux, rapport d'estime) enrichissent les données archéologiques. Ils ont été rassemblés et publiés dans deux rapports<sup>87</sup> et un article dans *Provence historique* (Reynaud, Bertrand 2001) puis complétés par l'étude du quartier et de sa mutation à l'époque de la construction de la salle de jeu (Castrucci 2009).

### Le jeu de paume dans la ville nouvelle de Louis XIV

Marseille, ville portuaire, a partie liée avec l'activité négociante et commerciale. Elle a longtemps gardé ses privilèges dans ce domaine, face au royaume, allant jusqu'à soutenir la Fronde. C'est en conquérant que Louis XIV pénètre dans la ville en 1660 par une brèche faite dans les remparts. Le roi, désireux



Fig. 176. Jeu de paume de la rue Thubaneau à Marseille : la dernière travée de la salle et le mur courbe du théâtre (S. Mathie / Inrap).

86. Responsable d'opération : Véronique Rinalducci de Chassey.

87. A. Riani, « Jeu de paume, bains-douches, 25 rue Thubaneau », atelier du patrimoine de la ville de Marseille, 1998 ; Rachida Brahim, « Le jeu de paume de la rue Thubaneau : occupation antérieure de site et évolution du bâti », Marseille Aménagement, 2007.

d'en faire un fer de lance de sa politique commerciale, abolit ses privilèges tout en confiant la gestion aux négociants, qui se voient accéder au premier fauteuil d'échevin aux dépens de la noblesse locale. Pour protéger la ville tout en la surveillant, le roi charge Louis Nicolas de Clerville<sup>88</sup> de la construction de deux forts, placés de part et d'autre de l'entrée du port, au niveau de la chaîne qui barre le plan d'eau : le fort Saint-Nicolas au sud, terminé en un temps record en 1664, et le fort Saint-Jean au nord, achevé en 1678 par Vauban.

En 1666, pour la bonne santé du commerce et l'enrichissement de ses principaux acteurs, le monarque décide d'étendre le domaine royal en créant une « ville nouvelle » qui doit avoir une esthétique digne de la grandeur de son souverain. Elle répond également à un critère sanitaire, car la vieille ville est surpeuplée et insalubre, comme le souligne Arnoul<sup>89</sup> en rapportant à Colbert les « maisons habitées depuis la cave jusqu'au grenier », « n'y ayant pas cent maisons où il y ait une cour ». En repoussant l'enceinte vers l'est, par-delà les faubourgs et jardins et vers le sud, au-delà du plan d'eau, le roi triple la superficie intra-muros. Les remparts médiévaux sont mis à bas, et la nouvelle enceinte est terminée en 1694. Le géographe Nicolas de Fer exécute un plan en 1702 (fig. 177).

Après quelques années d'opposition, les édiles marseillais prennent en main le projet en créant en 1669 le bureau de l'agrandissement, en charge de la régulation du marché immobilier, de l'aménagement urbain public et privé et de l'ordre public. Paradoxalement, le monde du négoce à la tête du projet préfère privilégier ses activités et n'investira dans l'immobilier de la « ville nouvelle » que plusieurs décennies plus tard (Puget 2014). Le plan de l'agrandissement est confié à deux architectes municipaux, Gaspard Puget et Mathieu Portal. Il n'adopte finalement que peu l'esthétique baroque de Rome, un modèle pour de nombreuses extensions urbaines, en raison de la présence des anciens faubourgs et de ses maisons qui bordent les chemins, mais aussi des spéculateurs, tel le maître maçon Jean Bonifay, qui achète des places à bâtir et obtient du bureau de l'agrandissement d'y faire passer les rues afin de les rentabiliser. Le nom de cet entrepreneur est retrouvé à dix reprises dans des actes du bureau, dans les années 1675-1676 (Héning 1986, p. 12). On le retrouve plus tard, en association avec Pierre Puget — le cousin et homonyme du célèbre sculpteur —, pour la construction du jeu de paume de la rue Thubaneau, mais aussi dans le rachat de maisons et de places à bâtir<sup>90</sup>. Le Cours, pièce maîtresse du projet royal, prend place sur l'emprise des anciennes fortifications et du « grand caire » (grand côté). Cette place qui longe la courtine orientale, au débouché des chemins accédant au territoire, est le siège du plus important marché de la ville. De nombreuses auberges la bordent pour accueillir les voyageurs. Le roi veut en faire un cours à carrosse, avec allée centrale et rues latérales. Inspiré par celui d'Aix-en-Provence, qui vient juste d'être terminé, il s'en distingue par des façades uniformes, en pierre de taille. Celles-ci sont dressées à partir de 1685, au prix de quelques alignements de grande ampleur<sup>91</sup> (Sillano 2011). Derrière la façade orientale du Cours, le futur quartier Belsunce n'est encore pour l'essentiel que jardins remembrés en places à bâtir qui peinent à se lotir.

Le roi destine ce quartier oriental à l'élite urbaine, mais celle-ci préfère rester près du port<sup>92</sup> puis, bien plus tard, se diriger vers le quartier sud-est, dit « Paradis ». À Belsunce, quelques hôtels entre cour et jardin se construisent, à l'initiative d'officiers du corps des galères, mais les maîtres artisans restent majoritaires, et avec eux les maisons à double affectation (boutique au rez-de-chaussée). Le quartier devient un lieu où logent et travaillent de nombreux artisans et commerçants tenant boutique sur le Cours (Héning 2001, p. 19).

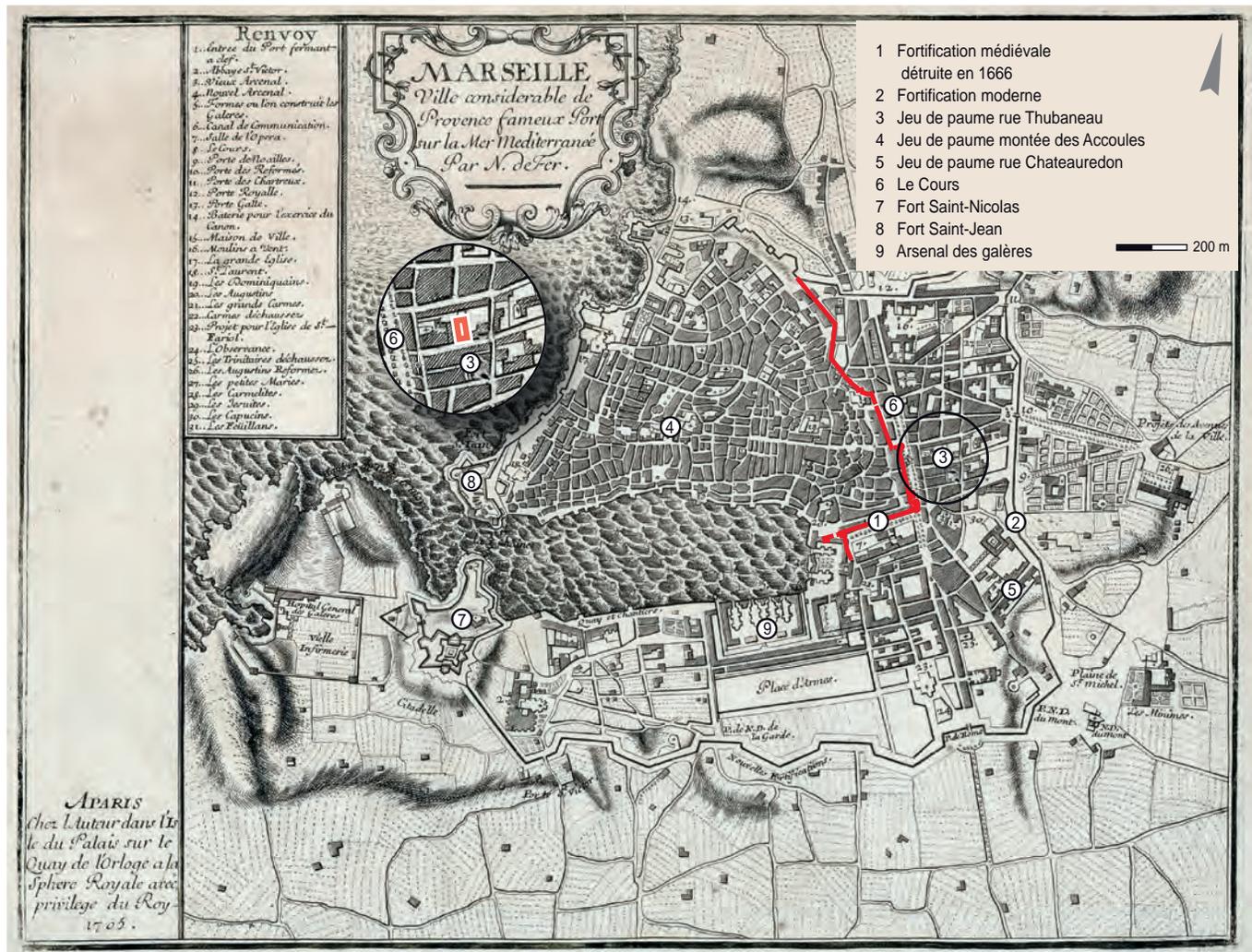
.....  
88. Commissaire général des fortifications et des réparations des villes de France.

89. Intendant des galères, commissaire royal chargé de l'organisation de l'agrandissement.

90. Rapport d'estime de 1683, ACM DD 164 fo 316 vo.

91. Ils ont pu être appréciés lors de la fouille de la bibliothèque municipale à vocation régionale en 2001.

92. Nombre de ses membres possèdent une « bastide » en dehors de la ville, où réside leur famille.



Loin du quartier résidentiel voulu par le roi, c'est un quartier commercial et vivant qui se développe peu à peu.

En 1680, Charles de Castellane<sup>93</sup>, un des quarante nobles marseillais possédant fief « ayant leur domicile dans le ressort de la sénéchaussée de Marseille en 1693 » (Teissier 1868, p. 40), possède là un fonds dotal<sup>94</sup> d'une superficie de 1 900 m<sup>2</sup> (Sillano dir. 2008, p. 153), le long d'une traverse frappée d'alignement l'année précédente, la « rue du Tubaneau<sup>95</sup> ». Il y taille quelques « places de maison » et y fait édifier un jeu de paume, à une centaine de mètres du Cours. Il s'agit d'un terrain qu'il avait vendu onze ans auparavant à Pierre Rémusat, d'une grande famille de négociants marseillaise. La vente a finalement été ajournée et intégralement remboursée cinq mois avant l'établissement du devis de construction de la salle de jeu<sup>96</sup> (Sillano dir. 2008, annexe 2). Charles de Castellane a-t-il regretté de ne pas tirer meilleur profit de son terrain, à la manière de son voisin, Jean Paul de Foresta, conseiller du roi et juge du palais, qui revend sa propriété sous forme de « places de maison » à partir de 1672<sup>97</sup> ? Est-ce l'intention de construire une salle de jeu de paume tout en s'assurant une rente qui l'a fait revenir sur sa cession ? Souhaitait-il redorer son blason vis-à-vis du nouveau pouvoir royal, qui se défie de la noblesse ? Nous n'avons pas la réponse, mais il est probable que

Fig. 177. Localisation du jeu de paume de la rue Thubaneau sur le plan de Marseille par Nicolas de Fer (1702) (archives communales de Marseille [ACM], 79 Fi 86).

93. Charles de Castellane (1650-1716), chevalier, seigneur d'Auzet et de Gréasque, du ressort d'Aix. En 1680, il réside à Marseille.

94. « Estimation de la plus-value des fonds, héritages, censives, directes contenues dans l'agrandissement de la ville de Marseille aux termes de l'ordonnance de l'intendant de justice, police et finances en Provence », ACM, DD 164, fo 244 vo.

95. Nom apparu en 1671 en référence à un estaminet où l'on fume (tubar en provençal), situé à proximité du jeu de paume.

.....  
 96. Dans l'intervalle, les parcelles voisines confrontent au jardin ou à la maison du sieur Rémusat, « marchand droguiste » (archives départementales des Bouches-du-Rhône [AD13], 363 E 169, fo 1490 vo, fo 1686, fo 2158 vo, fo 2155).

97. *Ibid.*

98. Cette maison située dans l'angle sud-est de la salle, hors emprise de fouille, est citée comme propriété de son neveu, son héritier, lors de la revente de la salle en 1750, mais nous n'avons aucun document relatif à sa construction.

99. Pierre Gautier (1642-1696), musicien, reçoit de Lully, surintendant de la musique du roi, le premier privilège d'opéra le 8 juillet 1684. Il loue le 26 octobre 1684 la seule salle assez grande de la ville, un jeu de paume appartenant à Jean Fouquier, fabricant de savon, situé près de l'arsenal des Galères. Mais cette salle déjà vétuste sera inutilisable après un incendie en 1690.

100. Un couvent destiné aux jeunes orphelins, qui migre alors vers la ville nouvelle.

101. AD13, 380 E 178 fo 522 vo.

102. AD13, B 930, fo 439 vo.

103. En 1699, on dénombre cinq logis ou cabarets sur les 100 mètres de rue qui séparent la salle de jeu de paume du Cours (ACM, DD 163, « Rapport de la rue coupée à la place des Hommes » [1699]).

104. AD13, 363 E 182, maître J.-F. Boyer. La transcription est publiée (Reynaud, Bertrand 2001, p. 65). La référence n'est plus rappelée dans la suite du texte.

105. Dans la dernière des 27 quittances retrouvées, en 1690, les paumiers « se quittent et ont partagé les meubles ». Mis à part Guillaume Barcillon, qui fait une courte apparition, nous ne connaissons pas ceux qui prennent la succession.

106. A. Riani, « Jeu de paume, bains-douches, 25 rue Thubaneau », op. cit, p. 6.

107. AD13, 380 E 237. La référence n'est plus rappelée dans la suite du texte.

108. D'après le rapport d'estime de 1683, il aurait été racheté par Charles de Castellane (*cf. supra*).

le marquis misait sur la venue de la société aristocratique dans le quartier. Il y fait même construire sa demeure, attenante à la salle de jeu<sup>98</sup>.

Plusieurs jeux de paume étaient présents à Marseille en 1680. Une ancienne salle est connue rue des Accoules, en plein centre ancien. Rue Pavillon, une rue parallèle à la Canebière, dans la ville nouvelle, une salle de jeu de paume accueille en 1684 le premier opéra de Marseille<sup>99</sup> (Roubaud 1987, p. 8). Elle est en fonction en 1680, et sa superficie est de 540 m<sup>2</sup>. Rue du Lévrier, juste derrière les anciens remparts et à deux pas de la rue Thubaneau, Estienne Blanc acquiert, en 1682, des dames religieuses de la Miséricorde<sup>100</sup> une « maison ou étoit antienement le jeu de paume ensemble le regale par dernier »<sup>101</sup>. Il en fait le logis des Deux Pucelles, qui donnera le nom à la rue. Une déclaration de cens, quelques années plus tard, nous apprend que cette salle ne mesurait que 11 mètres sur 19 mètres<sup>102</sup>. Quelques années après la construction de la salle de la rue Thubaneau, les trois exemplaires que nous venons de citer ne sont plus en fonction. Hormis la salle de la rue Pavillon, elles n'ont pas des dimensions conformes aux canons établis de longue date.

Le choix de l'emplacement fait par le marquis de Castellane ne semble pas heureux. En 1770, une autre salle est construite rue Châteauredon, dans le quartier résidentiel cossu, et sa salle décline. Pourtant, la rue, avec ses nombreux logis et cabarets<sup>103</sup>, est dédiée aux divertissements, à l'instar de la rue du Lévrier où était un ancien jeu de paume. Il semble que les résidents, artisans ou commerçants, préfèrent les représentations théâtrales ou musicales, ce qui conduit au changement de vocation de la salle.

## Le projet architectural

La construction du jeu de paume s'inscrit dans une ville en chantier, où les maîtres maçons enchaînent les projets, se croisent et se copient.

Le 20 septembre 1680 est établi un contrat d'arrentement (de location)<sup>104</sup> avec les futurs gérants, et les maîtres paumiers Jean Flury, de Marseille, et Pierre Barcillon, de Toulon, qui devront supporter la moitié du coût de la construction<sup>105</sup>. Les Barcillon sont une famille de paumiers célèbres, qui compte entre autres Guillaume Barcillon (1725-1790), paumier de Louis XV, directeur de la salle de la rue Thubaneau en 1748 et descendant de Luc Barcillon, qui tenait l'ancien jeu de paume de la montée des Accoules<sup>106</sup>. Un « prix fait », ou devis, (Sillano dir. 2008, p. 153) est établi le même jour avec les entrepreneurs Pierre Puget et Jean Bonifay (Puget 2014). Les dépassements leur sont payés sous forme de cession d'un jardin mitoyen pour y construire un bâtiment « sans payer aucun droit d'apuyage » sur les murs du jeu. Les entrepreneurs « promettent avoir entièrement fait et parachevé à sa perfection au quinziesme mars prochain », soit six mois plus tard. À la revente de la salle, en 1750, est établi un rapport de future cautelle<sup>107</sup>, description précieuse où l'on constate que le bâtiment dont les entrepreneurs sont propriétaires correspond aux annexes de la salle de jeu<sup>108</sup>.

Dans le devis, la salle doit être « de la fasson, quallité, largeur, longueur et autheur qu'il leur sera ordonné, tant par led. S. de Castellane que par Jean Flury, m<sup>e</sup> paulmier ». L'acte d'arrentement précise que « led. jeu sera de quinze cannes six pans longueur [31,50 m] et cinq cannes trois pans largeur [10,75 m], le tout par dedans hoeuvre, y mettant la taille nécessaire et conforme au jeu de paume de la ville d'Aix, avec les estages aussy nécessaires pour l'utilité dud. jeu [...] et avec toutes les dépandances requises à un jeu de paume, noircy, garny de fillets, toilles, cordes et assorty entièrement, propre et en estat d'y jouer ».

## La salle de jeu

La salle mesure 10,90 m sur 31,80 m hors œuvre, pour une hauteur de 10,20 m hors charpente. Elle est à peu près orientée nord-sud et on y accède depuis un parvis, au sud, qui la sépare de la rue Thubaneau (fig. 178).

### Les murs

Les murs se caractérisent par un appareil irrégulier de moellons et blocs bruts. Les matériaux — calcaire blanc ou jaunâtre oligocène, poudingue — sont d'origine locale et associés à des remplois et fragments de terre cuite. Le mortier est abondant, friable, à base de sable marin (petits galets millimétriques et fragments de coquillages). Il constitue à la fois le liant et la première couche d'enduit. Sa singularité en fait un fil directeur pour identifier les structures du jeu de paume reprises par les constructions postérieures.

Les murs gouttereaux sont posés sur une fondation haute de 1,50 m. Ils sont en fait composés de deux entités accolées. Contre un mur interne massif épais de 0,70 m et haut de 5,50 m, une série de pilastres, épais de 0,50 m, hauts de 10,20 m et larges de 2,20 m, est apposée (fig. 179 et 180). Ces derniers sont reliés entre eux par des arcs en anse de panier situés au niveau de l'arase du mur interne. Au-dessous de l'arc, le parement interne est visible. Au-dessus, le vide qui sépare les piliers forme les fenêtres. Les murs gouttereaux ont été rabattus de moitié lorsque la salle a été transformée en

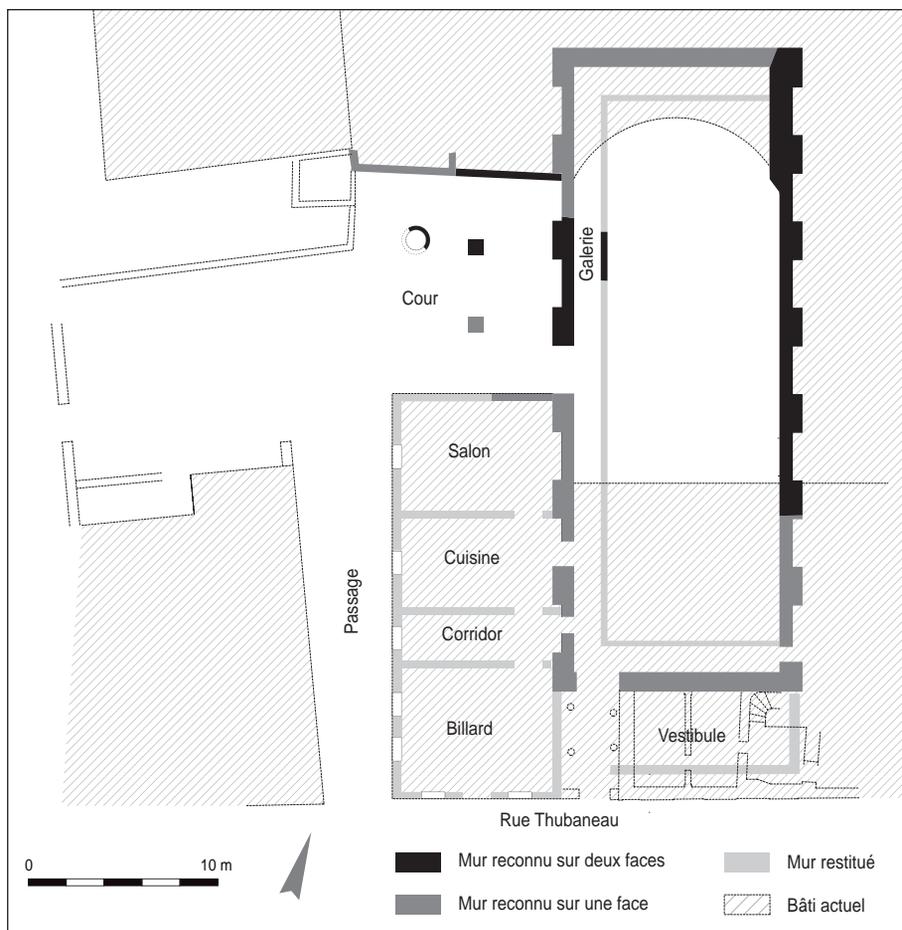


Fig. 178. Plan de la salle de jeu et de ses abords (G. Frommherz / Inrap).

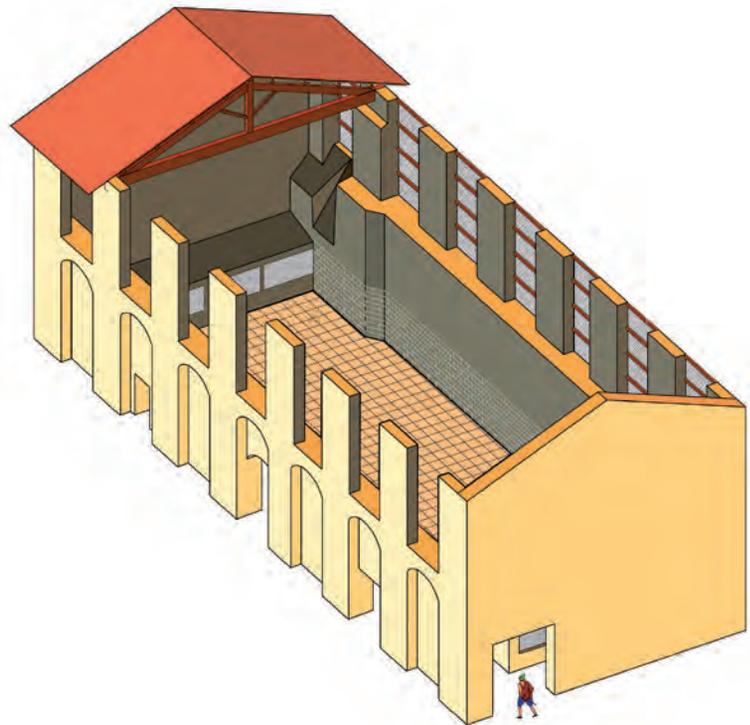
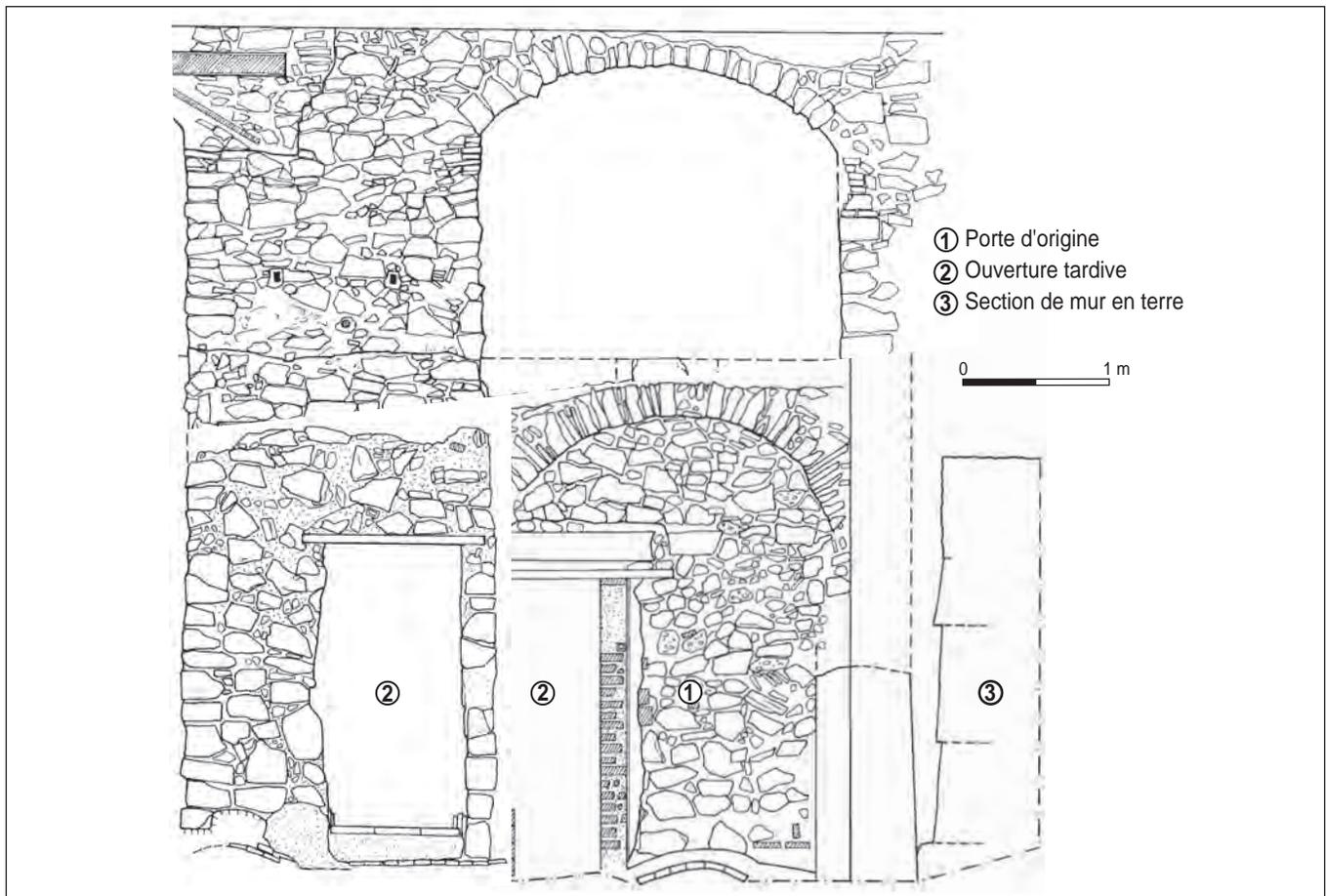


Fig. 179. Dessin axonométrique de la salle (B. Sillano / Inrap).

Fig. 180. Partie de l'élévation extérieure occidentale de la salle avec, en haut, projection inversée de l'élévation orientale (G. Frommherz / Inrap).



théâtre, tout en conservant piliers et charpente ; ainsi, les arcades aveugles ont été partiellement ajourées (*cf. infra*). Un unique témoin dans l'angle nord-est montre que l'arase du mur interne coïncidait à l'origine avec l'appui des fenêtres. Elle formait une plateforme de 1,20 m de large devant les fenêtres et seulement 0,70 m devant les trumeaux. Il est probable que ce soit la « galerie qui sera souz les files de fenestres » mentionnée dans le prix fait, autrement dit les tribunes. Elles surprennent par leur étroitesse, donnant tout juste la place pour une rangée de spectateurs et une circulation derrière. Nous ne savons pas comment on y accédait, et le rapport d'estime de 1750 ne les mentionne pas. Les escaliers étaient probablement à l'extérieur, dans des espaces pour la plupart hors emprise de fouille.

Les murs pignons n'ont pas été observés. Celui du fond était inaccessible sans risque, et la façade a été détruite par les constructions postérieures. Nous ne savons pas si elle était à l'image des façades classiques qui s'édifièrent dans la ville nouvelle, mais aucune mention particulière n'est faite dans les divers documents d'archives consultés, et on peut supposer qu'il s'agit d'un mur simplement enduit.

Côté interne, le mur gouttereau oriental est parementé, sur une hauteur de 2,60 m depuis le sol, par un moyen appareil de blocs taillés en calcaire de la Couronne, exploité près d'un village côtier situé à 30 kilomètres de Marseille. C'est un calcaire coquillier de couleur rosée facile à tailler et à acheminer par voie maritime. Il a été utilisé massivement dans le monumental antique puis oublié au Moyen Âge, aux remplois près, avant de réapparaître à l'époque moderne<sup>109</sup>. Dans sa partie haute, jusqu'aux tribunes, il est complété par une maçonnerie enduite (fig. 181). Il s'agit du mur de bricole avec son tambour, un décrochement biais long de 70 centimètres et rentrant de 50 centimètres (fig. 182). Les blocs taillés forment une surface homogène qui ne se dégrade pas et contre laquelle la balle peut rebondir correctement. Ils ont une épaisseur identique, de 26 centimètres, une longueur de 55 à 65 centimètres, et la hauteur des assises varie de 22 à 27 centimètres. Le revêtement mural intérieur a disparu, ne subsistent que quelques vagues teintes noires sur les blocs, trop immatérielles pour être prélevées. Il s'agit du « noircy » évoqué dans l'acte d'arrentement, qui devait s'étendre à tout l'intérieur de la salle.

L'écroutage du mur de bricole a été laborieux et incisif, l'enduit de ciment qui le recouvrait, destiné à étanchéifier les parois des bains, étant plus induré que la pierre. En outre, de nombreuses saignées, toujours liées aux bains, le défigurent. Mais à l'issue

de la fouille, sur injonction de l'architecte des bâtiments de France, le projet a été modifié afin de l'intégrer tel quel dans le musée ; il est toujours visible aujourd'hui (fig. 183).

Le parement en pierre de taille n'atteint pas les murs pignons, l'espace de 1,50 m qui les sépare correspondant à l'empreinte des galeries latérales. Il en existait une le long de chaque mur pignon, et une troisième le long du mur gouttereau occidental, nombre qui caractérise un jeu à dedans. Le mur qui les sépare du court de jeu a disparu, un microsondage en a révélé la fondation, épaisse de 25 centimètres, à 1,50 m du mur. Elle supportait le « pare pied de taille de quatre pans hauteur relève de onse pans et demy hauteur sur le fonds et neuf pans sur le devant » mentionné par le rapport d'estime. La galerie, probablement encore en calcaire de la Couronne taillé, était haute de 2,25 m côté salle et 2,87 m contre le mur gouttereau, ce qui indique que le toit qui la couvrait avait une pente de 42 %. L'acte d'arrentement parle d'une « chambre ou galerie à l'ung des fonds dud. jeu de paume, delaquelle on pourra voir jouer

.....

109. Le gisement est épuisé aujourd'hui, ce qui pose problème pour les restaurations.



Fig. 181. Le mur de bricole  
(B. Sillano / Inrap).

Fig. 182. Détail du tambour  
et de la niche creusée dans son  
parement (B. Sillano / Inrap).

Fig. 183. L'angle nord-est de la salle  
lors des travaux. Sous la bâche  
plastique, le mur de bricole  
(B. Sillano / Inrap).



facilement » (le terme « chambre » devant être pris au sens étymologique de « couvert »). Le seul accès au court mentionné dans le rapport d'estime se trouve dans la galerie nord. Il s'agit d'une « porte de taille de huit pans et demy hauteur pour dix neuf pans et demy largeur », soit une ouverture de 5 mètres de large.

Le prix fait précise qu'il faut de la « taille rouge dure de la Coronne pour le pavé » ; aucune trace de ce sol de dalles en calcaire de la Couronne n'a été retrouvé, il a été entièrement récupéré. La charpente, dont une ferme nous est parvenue au nord, est spectaculaire avec son entrain de 13,50 m. Bien que le travail du poinçon et le caractère brut des arbalétriers fassent référence à une technique ancienne, l'étude dendrochronologique révèle que les arbres utilisés ont été abattus en 1793<sup>110</sup> ; il s'agit donc de travaux bien postérieurs à la construction. Les rapporteurs, après les « six grandes poutres [...] [d']un pan

.....  
110. Datation faite par l'Institut méditerranéen de biodiversité et d'écologie (IMBE).

et quart d'épaisseur [32 cm] », mentionnent le « lambrissage du jeu de paume en boissage ». Avec les traverses des fenêtres, ce plafond en bois est la seule concession visible à ce matériau dans toute la construction de la salle.

### *Les ouvertures*

Les treize fenêtres<sup>111</sup> le long des tribunes mentionnées dans le rapport d'estime sont larges de 2,25 m pour 4,50 m de haut. Le rapport d'estime mentionne le « grillage » et le « cordage devant avec quatre barres de bois a travers » qui obturent les baies. Une seule fenêtre est conservée, traversée par un madrier horizontal (fig. 184). Elle se trouve au-dessus du mur le plus épais, derrière le tambour, ce qui explique l'ébrasement de son appui, aux dépens de la tribune (fig. 183). Les fenêtres sont placées à 6 mètres de haut, plus haut donc que les constructions voisines. À l'ouest, il est précisé dans le prix fait que les entrepreneurs peuvent construire « à condition qu'ils ne pourront en quelle fasson que ce soict eslever leur bastimant que jusques à l'authour de la gallerie qui sera soubz les files de fenestres ». À l'est, derrière la maison de M. de Castellane, se trouvait une cour. L'occlusion par des filets pose le problème du chauffage, en particulier à cause du vent, glacial en hiver. L'acte d'arrentement prévoit « une cheminée à chaque chambre [galerie] avec ses foyer et tuyeau à l'ordinaire », mais le court n'est pas chauffé.

Les textes ne mentionnent pas de baies dans les murs pignons, et la pratique du jeu suppose que ceux-ci sont orbes. Cependant, il est précisé dans le prix fait que « au dernier desquelles chambres du costé de septentrion y sera laissé un régalle comme led. S. de Castellane trouvera à propos pour esclairer icelles » ; des fenêtres, probablement petites, éclairaient donc la galerie nord. Il pouvait en être de même pour la galerie sud.

### *Les extérieurs et les annexes*

La porte principale n'a conservé que son piédroit occidental, des blocs taillés de calcaire rose de la Couronne. Elle n'est pas centrée mais disposée latéralement, face au « chemin [...] pour aller de la rue au jeu de paume » mentionné dans



*Fig. 184. La moitié supérieure de la seule fenêtre conservée, dans l'angle nord-est de la salle (B. Sillano / Inrap).*

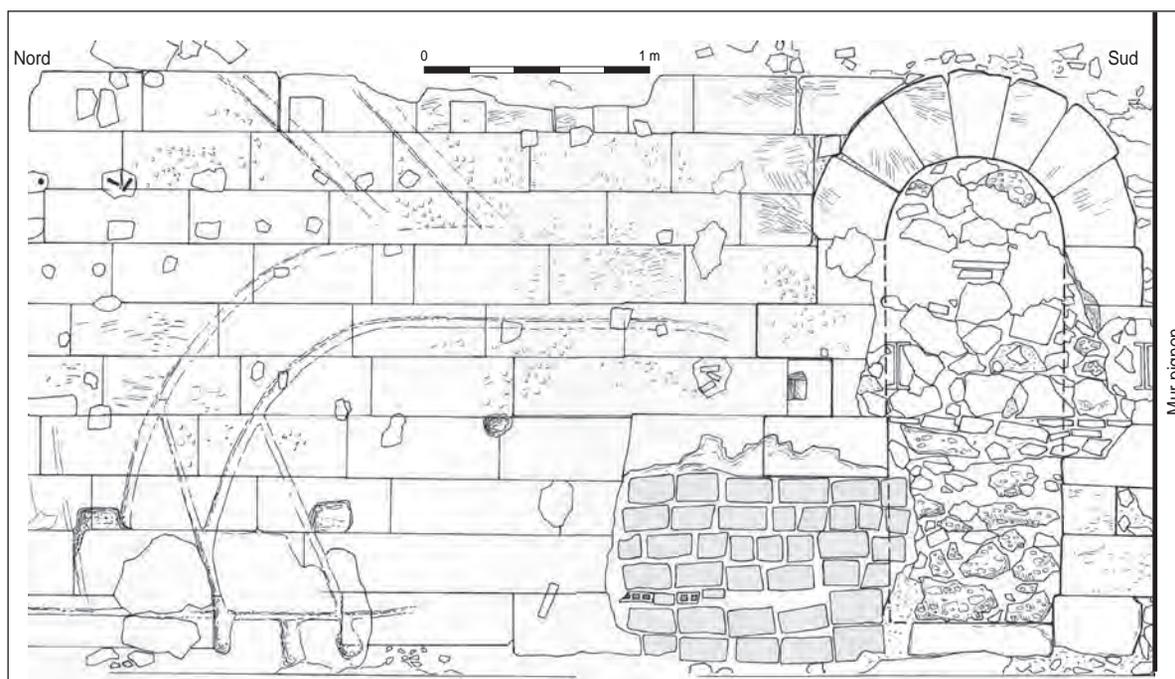
.....  
111. Les piliers délimitent quatorze baies. Une d'entre elles devait être bouchée, nous ne savons pas laquelle.

le devis. En 1750, les rapporteurs, venant de la rue, montent « par trois degres [...] dans le jeu de paume ». Ils pénètrent d'abord dans un vestibule de 5,25 m sur 3 mètres, pavé de « barres de taille », puis dans les galeries avant d'entrer sur le court. Le parvis a donc été partiellement couvert pour devenir un vestibule, ce qui est prévu dans le devis « au cas que led. S. de Castellane voullust fere un auvant pour aller à couvert de la rue au jeu de paume ». Une dalle en calcaire tendre jaune de 45 centimètres de côté pour 12 centimètres d'épaisseur a été retrouvée en sondage à proximité du vestibule ; il pourrait s'agir d'un vestige du sol de cet espace.

À l'extrémité d'une galerie, dans le mur de bricole, une porte encadrée de blocs taillés de la Couronne avec arc en plein cintre est construite dès l'origine, là où le parement en pierre de taille du mur s'interrompt (fig. 185). En 1750, les rapporteurs ne la mentionnent pas et doivent repasser par la rue et traverser la maison du marquis, voisine, afin d'accéder au toit de la salle de jeu. Le bouchage de la porte fait-il suite à la nécessité d'isoler le lieu d'habitation de la salle, dont le propriétaire se départit cette année-là ? Cela pose le problème de l'accès aux tribunes, qui sont *a priori* à l'extérieur et que cette seule porte permet d'atteindre. Il est possible qu'en 1750 les tribunes aient été condamnées (le rapport d'estime ne les mentionne pas).

Au milieu du mur gouttereau ouest, occupant tout l'espace entre deux pilastres, s'ouvre une porte surmontée d'un arc en plein cintre aux claveaux de grès ou de poudingue non taillées (fig. 180). Haute de 2,90 m, elle s'ouvre sur toute la hauteur de la galerie latérale vers une cour extérieure. Deux fondations de pilier découvertes en fouille montrent que cette cour, un carré de 10 mètres de côté, est couverte à moitié. D'après le devis, un puits l'agrémente. Il s'agit peut-être de celui qui a été trouvé en fouille, bien qu'il semble être antérieur. Les autres portes observées dans le mur gouttereau ouest sont plus tardives et, à l'inverse, les « deux portes de communication lune pour entrer dans la cuisine [...] une autre pour entrer dans un salon » citées dans le rapport d'estime se trouvent dans un secteur non étudié. Elles accèdent au bâtiment adossé à la salle de jeu, qui

Fig. 185. La terminaison méridionale du mur de bricole (G. Frommherz / Inrap).



abrite les annexes. Ce dernier a été construit par les entrepreneurs sur le terrain que leur a cédé le marquis de Castellane, puis revendu à ce dernier. Il est bordé par la rue au sud, par le parvis du jeu de paume à l'est, par un jardin à l'ouest — « l'enclos dud. Chateauneuf » — et par la cour du jeu au nord. Il est hors d'emprise de fouille. Le rapport d'estime décrit, du sud au nord : une salle de billard de 8 mètres par 6,50 m, haute de plus de 3 mètres, ouverte sur la rue par deux fenêtres de 1,75 m de haut pour 1,25 m de large et par deux autres sur la cour latérale, et pavée de « mallons communs » ; un corridor avec une fenêtre sur cour ; une cuisine avec une fenêtre, deux placards et un évier ; enfin un « grand salon » avec une fenêtre. Tout l'étage est occupé par des galetas de faible hauteur, pavés de mallons, dans l'un desquels on trouve une cheminée. Il s'agit probablement du logement des paumiers.

### *Les matériaux*

Les matériaux et leur mise en œuvre que l'on observe dans les murs de la salle de la rue Thubaneau illustrent parfaitement un mode de construction qui semble caractéristique de cette période à Marseille. Il met en jeu les remplois, comme en témoigne le prix-fait qui précise que « démolliront lesd. entrepreneurs les bazz de la fabrique de la cire [...], et la démollition leur apartiendra ». Mais pour le reste, le poudingue, une roche qui forme collines et plateaux du bassin marseillais — rarement utilisée auparavant car impropre à la taille —, fait son apparition. Un mortier abondant permet de lier les moellons informes disposés de manière irrégulière avec des joints épais. Le grès molassique, interstrate du poudingue, est utilisé, retouché, dans les chaînages d'angle, les arcs et les pilastres. Il est destiné à être enduit. Cette technique se retrouve aussi bien dans les constructions civiles que militaires (remparts) ou religieuses (chapelles rurales).

La pierre noble est le calcaire de la Couronne. Elle est très en vogue au XVII<sup>e</sup> siècle, où on la trouve sur nombre de façades de maisons cossues du centre ancien. Avec Clerville et Vauban, elle parement les deux nouveaux forts. Le mur de bricole reprend le même module et la même mise en œuvre de ce matériau, peut-être à l'initiative de Jean Bonifay, qui a participé à l'édification du fort Saint-Nicolas peu avant. Les murs des galeries sont également en pierre de la Couronne, sous forme de murs simples de blocs de 25 centimètres d'épaisseur, tout comme le dallage du sol. Pour autant, ce matériau est utilisé avec parcimonie : le parement en pierre de taille du mur de bricole s'étend peu en hauteur et se limite à la longueur du court. D'avantage que son esthétique, c'est son caractère inaltérable et propice au rebond de la balle qui est recherché, c'est pourquoi il est également présent sur les galeries et le sol. À la différence des immeubles aux façades en pierre de taille ostentatoires qui voient progressivement le jour dans la ville nouvelle, la salle du jeu de paume, entièrement enduite à l'extérieur, est avant tout fonctionnelle. Cela pourrait aussi répondre à une pénurie de matériaux dans cette ville en chantier à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. À ce titre, l'exemple du mortier est édifiant. Le sable marin doit être soumis en tas aux intempéries pendant un an afin d'être dessalé, sans quoi le mortier se désagrège. Le caractère friable du mortier de la salle de jeu de paume montre que cette étape a été négligée.

### L'évolution de la salle de jeu

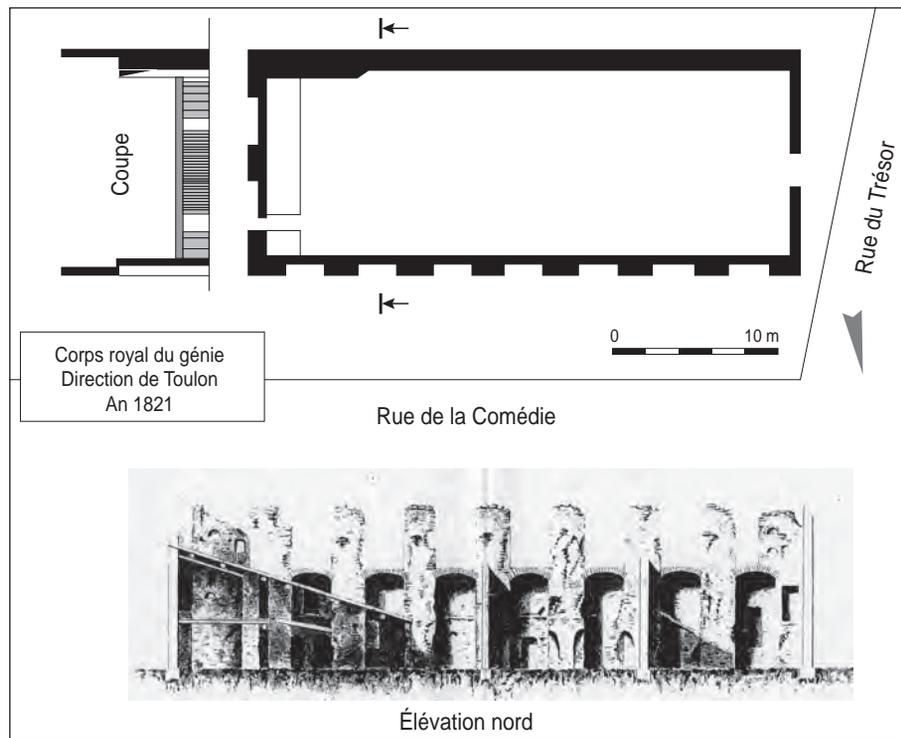
La salle de jeu de paume et ses annexes restent la propriété de la famille de Castellane jusqu'en 1750, date à laquelle elle est revendue à Claude Aubert.

Catherine Agnel, sa veuve, fait construire en 1760 une maison au-dessus des annexes et le long de la rue, masquant l'ancienne façade de la salle à laquelle on accède par un couloir. Elle revend le tout en 1772 à la société en commandite Gondre et Gentul. Après la construction d'une nouvelle salle de jeu de paume rue Chateaudon en 1770, c'est l'académie d'escrime de Dominique Seignon qui occupe la salle de la rue Thubaneau. À la fin des années 1780, on y trouve un petit théâtre, dirigé par M<sup>me</sup> Gosse. Cette mutation était déjà en germe dans le contrat d'arrentement de 1680, où l'on peut lire : « sera promis aud. rantier en sa quallité qu'il procède de révoquer les comédiens quy viendront en ceste ville pour les fere jouer dans Led. jeu de paume sy bon lui samble [...]. Led. Flury, au susd. nom, sera tenu de réparer les dommages quy pourroient estre causés aud. jeu à l'occasion desd. commédiens, à ses fraicz et despans ».

La Révolution met un terme définitif à sa fonction première. Lors de son occupation par le club des jacobins, trois alcôves sont creusées dans le mur de bricole et son tambour. Hautes de 75 centimètres et larges comme profondes de 50 centimètres, elles sont laissées brut de creusement et destinées à accueillir les bustes de Brutus, Voltaire et Rousseau, mentionnés dans l'inventaire du club effectué en 1793 (Reynaud, Bertrand 2001, p. 55) (fig. 186). Uniques témoignages de la violence de cette période, elles ont été bouchées dans le mur exposé au musée mémorial. Au tournant du siècle, le jeu de paume est transformé en théâtre — une modification profonde puisque la charpente a été refaite, au moins en partie, comme l'indique la datation des bois de l'unique ferme qui nous soit parvenue : 1793.

En 1812, lors d'une revente, il s'agit d'une salle de concert où « il y avait précédemment un théâtre » et qui « servait anciennement de Jeu de Paume et de billard »<sup>112</sup>. Le nouveau propriétaire fait scinder le bâtiment en deux niveaux. Les murs gouttereaux internes sont rabaissés jusqu'au sol du premier étage où se trouve la salle, les rez-de-chaussée étant occupés par des pièces de service.

Fig. 186. Copie du plan du jeu de paume de Toulon réalisé par le génie militaire (archives du génie de Toulon, 2J27 ; DAO B. Sillano / Inrap).



.....  
112. Acte du 8 avril 1812, achat Jean-Marie Trouchaud - Caliste Fery, AD13, 373 E 380.



Deux murs courbes encadrent la salle de concert. Dans les années 1830, on peut lire dans le journal *Le Sud* ceci : « La salle Thubaneau interrompt ses concerts symphoniques, se transforme en salle de verdure et organise une série de bals par souscription. La bonne société s’y donne rendez-vous. Et la foule est si grande que les ordonnateurs du bal ont fort à faire pour procurer aux couples, aux dames surtout dont les robes s’évasent sur des crinolines grandioses, l’espace nécessaire à leur évolution » (Tavernier 1973, p. 272).

En 1834, un incendie ravage presque entièrement la toiture. C’est une grande cour dans laquelle un établissement de bain prend place, avec 18 cabines distribuées autour d’un jardin central (fig. 187). Marbres, carreaux décoratifs de toute nature, colonnes et chapiteaux en stuc dénotent un établissement cosu. L’ancien salon est transformé en citerne grâce à l’adjonction de puissants murs en pisé banché recouverts d’enduit hydraulique. Bientôt masqué et partiellement recouvert par des bâtiments qui s’édifient le long de la rue, l’établissement semble poursuivre son activité jusqu’en 1965, date où il est transformé en hammam.

### Modèles de comparaison

La salle de jeu de paume de la rue Thubaneau était un des derniers exemplaires encore debout en Provence. Malheureusement, si l’enveloppe de la salle est assez bien conservée avec une travée intacte sur toute sa hauteur, il ne reste rien des aménagements internes propres au jeu. Les textes complètent en grande partie les lacunes, mais aucune mention n’est faite des tribunes, de leur accès, de la « grille » supposée être dans l’angle du tambour ou encore de la nature du couvrement des galeries.

Lorsque le marquis de Castellane désire une salle « conforme au jeu de paume de la ville d’Aix », ce n’est ni plus ni moins qu’une référence à un standard établi de longue date à travers le pays, qu’il a pu voir de ses propres yeux. La salle d’Aix a disparu ; par contre, nous possédons un relevé de celle de Toulon<sup>113</sup> réalisé en 1821 (fig. 186). Probablement placée sous la maîtrise de Pierre Barcillon, un des paumiers désignés dans le devis à Marseille, cette salle, dont nous ignorons la date de construction, est très similaire à celle de la rue Thubaneau. Légèrement plus grande (31,50 m sur 11 mètres hors œuvre), elle s’en distingue par l’absence d’arcades aveugles sur le revers du mur de bricole, dont l’épaisseur suppose qu’il est le seul qui puisse accueillir des tribunes. Un encorbellement visible sur la coupe permettait d’élargir ces dernières.

Il est symptomatique de constater que, si la référence au modèle des salles de la Cour prévaut rue Thubaneau, sa construction coïncide avec la disparition de celle de Versailles. Si la noblesse perd son engouement pour ce jeu, ce ne semble pas être le cas des milieux bourgeois puisque, un siècle plus tard, une nouvelle salle est construite dans leur quartier, alors que la salle de la rue Thubaneau devient un théâtre. Mais la localisation en marge de la ville de la nouvelle salle pourrait traduire la faible attractivité de cette pratique.

Si les volumes de la salle de la rue Thubaneau font référence à un modèle parisien à travers ses déclinaisons locales, comme à Aix-en-Provence où s’est réfugiée une grande partie de la noblesse marseillaise, les matériaux et leur mise en œuvre illustrent un mode de construction bien local ; en Provence, la pierre prévaut sur le bois. La salle de Marseille est le fruit d’une concertation entre trois parties : le propriétaire, les maîtres paumiers et les maîtres maçons. À terme, elle adopte un mode de construction qui se généralise dans cette ville en chantier à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, tout particulièrement dans des fortifications.

.....  
113 Située au nord de l’actuelle place Fulcran-Suchet, entre les anciennes rues de la Comédie et du Trésor, la caserne a disparu lors de la dernière guerre.

## Le jeu de paume de Louis XIV à Versailles : le jeu du Serment

Annick Heitzmann, Jean-Yves Dufour

Peu après la démolition du jeu du roi Louis XIII à Versailles, un autre jeu de paume est construit en cette ville pour l'agrément de la noblesse. Des travaux menés de 2020 à 2022 nous permettent de présenter le plus emblématique des jeux de paume historiques connus.

### Historique

Le jeu de paume étant un divertissement royal et aristocratique, tous les châteaux royaux étaient dotés d'une salle dédiée à ce jeu. Or, quand la Cour s'installa à Versailles en 1682, il n'y en avait plus à proximité du château, la salle précédente ayant été démolie la même année pour la construction du Grand Commun (*cf. supra*). Une nouvelle salle fut donc construite en 1686 par Nicolas Cretté, paumier ordinaire du roi, et Jean Bazin, maître paumier du roi et concierge des jeux de paume de Sa Majesté<sup>114</sup>. Par brevet du 4 septembre 1678, le roi avait fait don d'un terrain à Mathieu Masson, jardinier du roi, et à Jeanne Tifenne, son épouse<sup>115</sup>. Le 24 avril 1686, les Masson morcelèrent leur terrain et vendirent une parcelle à Nicolas Cretté et à Jeanne Bazin, son épouse, fille du sieur Jean Bazin<sup>116</sup> (Felkay 1984, p. 116). Cette acquisition fut faite conjointement avec Charles Davesne, garde-vaisselle du Grand Commun.

Après l'élaboration de devis détaillés, les travaux de la salle du jeu de paume commencèrent et durèrent plusieurs mois jusqu'en décembre 1686. Ces devis nous permettent de nous représenter la salle dans son aspect d'origine : elle possédait à l'intérieur des galeries sur trois faces ; son sol était constitué de « pavé de pierre de Caen, blanche, sans nul fil ni molière, bien posé droit et de niveau<sup>117</sup> » (Vatel 1883, p. 2) ; son plafond était peint en bleu et orné de fleurs de lys d'or, et ses murs peints en noir pour mieux suivre le mouvement des balles blanches. Au-dessus de la porte était sculpté en ronde-bosse l'emblème royal du soleil.

Monseigneur le Dauphin joua dans cette nouvelle salle dès le 3 décembre 1686 puis presque tous les jours de décembre 1686 et de janvier 1687 (Dangeau 1854-1860, t. I, p. 423 ; t. 2 pour janvier 1687). Le 5 septembre 1703, Charles Davesne étant décédé, ses héritiers et les créanciers du paumier Nicolas Cretté firent saisir la propriété pour la mettre en vente par licitation. Elle fut adjugée par sentence de décret du Châtelet de Paris à Charles de Viany, garde-vaisselle du roi<sup>118</sup> (Felkay 1984, p. 117). Depuis cette date et jusqu'à la Révolution, les maîtres paumiers ne furent plus que locataires de la salle. Pendant la Régence, le jeu de paume fut déserté, car la Cour ne séjournait plus à Versailles. Au retour de celle-ci, la paume était tombée en désuétude, et elle ne connut un regain d'intérêt que sous Louis XVI.

La propriété passa de mains en mains au gré des successions jusqu'au 21 juillet 1764, date à laquelle François-Charles Duchesne Du Caudoire la vendit à son voisin Jacques Vaussy, rôtisseur privilégié du roi, et à l'épouse de celui-ci, Marie-Madeleine Carré<sup>119</sup> (Felkay 1984, p. 117). Au décès de Vaussy en mai 1787, le partage de ses propriétés nécessita un rapport d'experts, qui fut réalisé par les architectes du bailliage de Versailles, Perrier et Devienne [annexe 2]. Le procès-verbal de leurs visites comprend la description du bâtiment du jeu de paume

.....

114. Merci à Christine Antier, de l'association Volutés, et à Susanne Jonathan, de l'agence Pierre Bortolussi, pour avoir dépouillé la bibliographie existante et partagé leur documentation avec nous.

115. Le brevet de 1678 est cité dans l'acte du 24 avril 1686.

116. ADY, 3E 44/8 étude Lamy (actuellement Bekelynck).

117. Citation d'après les devis de construction (ADY, 3E 44/8 étude Lamy).

118. Acte manquant dans le fonds du Châtelet, signalé dans les actes postérieurs.

119. AN, MC/ET/XXX/384.

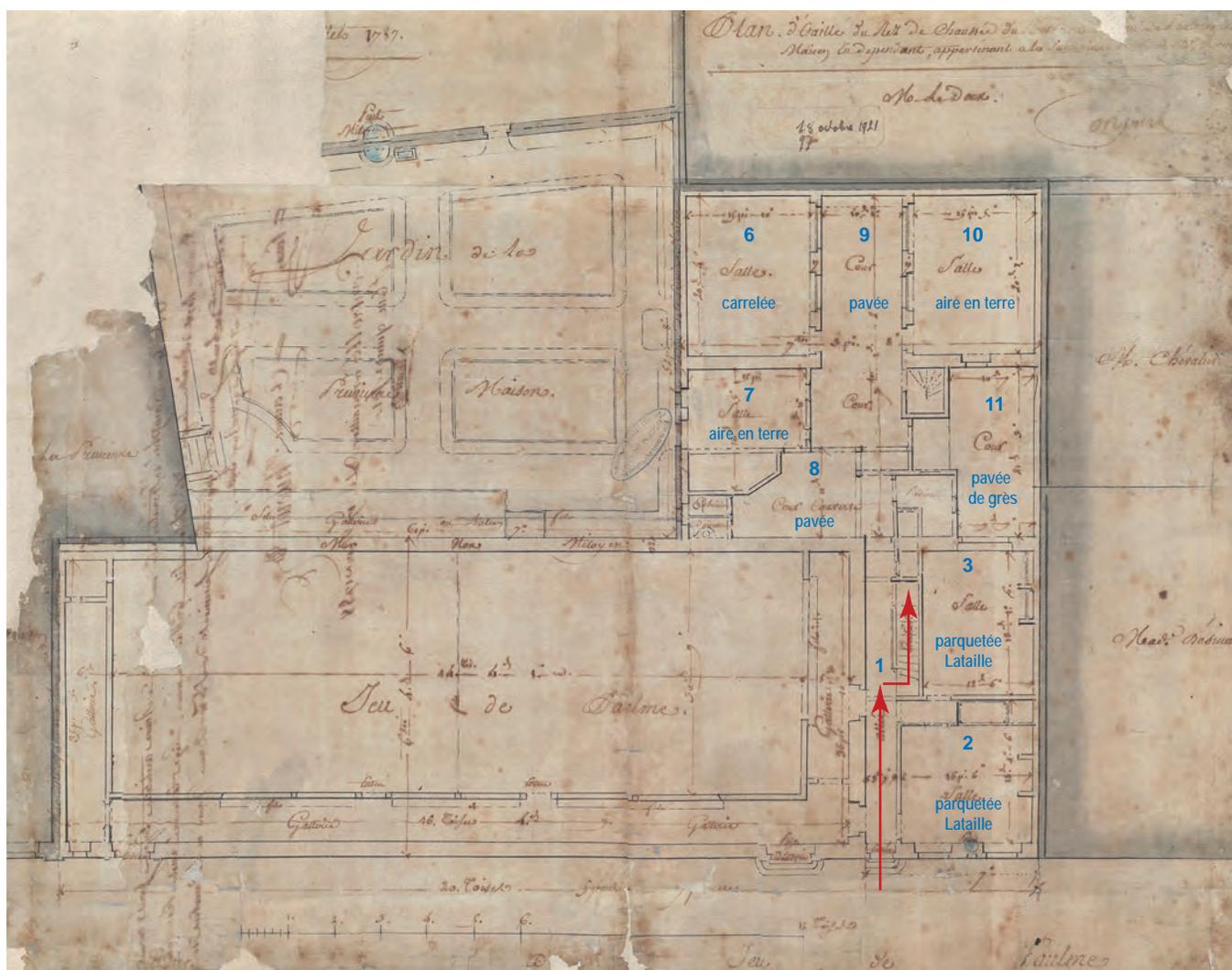


Fig. 188. Jeu de paume du Serment à Versailles : plans de 1787 publiés par Vatel, avec les indications fournies par le rapport d'expertise (en bleu) et le circuit des galeries hautes (en rouge) (Vatel 1883 ; DAO A. Heitzmann / EPV).

et du bâtiment qui en dépend, accompagnée de deux plans et d'une coupe [annexe 3]. Ces documents permettent de connaître ces bâtiments à la veille de la Révolution. Le jeu de paume était alors loué verbalement au sieur Jacques Lataille, maître paumier. Ses affaires marchaient bien, car les jeunes nobles de la Cour, notamment le comte d'Artois, venaient s'y exercer régulièrement.

Les documents de 1787 nous fournissent un bon aperçu des bâtiments annexes, très peu connus par ailleurs. C'est là que les joueurs changeaient de vêtements et se reposaient, mais il s'y déroulait bien d'autres activités. Les experts désignent toujours cet ensemble sous les termes de « maison dépendant du jeu de paume » et jamais de « maison du paumier » — dénomination que nous utiliserons néanmoins. On peut distinguer deux entités. Il y a d'abord un bâtiment qui se trouvait dans le prolongement de la salle de paume. Il était élevé d'un rez-de-chaussée, de trois étages droits et d'un étage sous comble. Au rez-de-chaussée, la porte d'entrée était située contre le pignon sud de la salle du jeu de paume et donnait sur un passage carrelé appelé « allée », qui longeait le pignon et sur laquelle s'ouvraient deux salles et un escalier droit menant aux étages supérieurs et aux galeries hautes du jeu de paume. Ces salles, qui étaient occupées par Lataille, étaient parquetées et équipées chacune d'une cheminée. Lataille

disposait d'une troisième chambre, située au second étage sur la cour ; elle était carrelée et équipée d'une cheminée et d'une alcôve. Un autre locataire, nommé Cachon, habitait au troisième étage dans une chambre dont dépendaient deux cabinets.

En arrière de ce bâtiment et empiétant derrière le jeu de paume jusqu'au mur mitoyen avec le jardin de la maison voisine se trouvaient plusieurs corps de bâtiments entre un jardin et trois cours pavées. On y accédait par le passage du bâtiment précédent, qui débouchait sur une cour couverte communiquant avec les autres cours. Entre ces cours, il y avait trois salles, dont une seule était carrelée, deux cabinets d'aisances, un réduit et la cage de l'escalier qui menait à l'étage. La description du premier étage de ces bâtiments, en l'absence de plan, n'est pas claire. Il y avait, du côté du jardin, une première pièce dite « antichambre » située au-dessus de la cour couverte ainsi qu'une cuisine équipée d'une cheminée, d'un fourneau potager et d'une pierre à évier. Un corridor menait à deux ou trois pièces dont la fonction n'est pas précisée. Tout ou partie de ces espaces étaient attribués à Lataille. Un autre corridor, couvert en calotte, conduisait à une salle de billard carrelée, dont le plafond était aussi en calotte. Ce billard semble s'être trouvé au-dessus de la salle située au sud-est du terrain (fig. 188 : n° 10).

En 1788, la France était en crise et Louis XVI fut contraint de convoquer les états généraux ; la date du 5 mai 1789 en marqua l'ouverture dans la salle des Menus-Plaisirs. Le 17 juin, le tiers état se constitua en assemblée nationale et invita les deux autres ordres à se joindre à lui. Le roi tenta de s'opposer à cette assemblée et fit fermer la salle des Menus-Plaisirs. Le 20 juin vers 9 heures, les députés, avec à leur tête Jean-Sylvain Bailly, se présentèrent devant la salle fermée. Ils apprirent que Lataille, directeur d'une salle de jeu de paume située à un mille de là, consentait à la leur louer. Une fois dans la place, les députés jurèrent de ne pas se séparer avant d'avoir rédigé une constitution. Le peuple, qui s'était agglutiné dans les galeries hautes, assistait à l'événement (fig. 189 ; annexe 3).

L'année suivante, le 20 juin 1790, on apposa à l'intérieur de la salle une plaque d'airain portant le texte du serment gravé, puis tous les symboles de l'Ancien



*Fig. 189. Dessin préparatoire pour le Serment du 20 juin 1789, esquisse de Jacques-Louis David, 1791. (RMN-Grand Palais INV.DESS 736).*

Régime — fleurs de lys du plafond et armoiries royales sur les murs — furent effacés en l’an III<sup>120</sup> (Vatel 1883, p. 50). Le 7 brumaire an II (28 octobre 1793), la Convention nationale déclara par décret le jeu de paume domaine national. À cette date, il était fermé et Lataille avait abandonné la maison attenante, qui n’avait pu être louée depuis l’époque du Serment<sup>121</sup> (Vatel 1883, p. 45). Des experts furent nommés pour évaluer les indemnités dues aux propriétaires et aux locataires de la salle et de son annexe. L’un de ces experts, Eustache Saint-Far, ingénieur en chef des biens nationaux et d’émigrés du département de Seine-et-Oise, imagina en l’an IX (1801) un « temple du Serment » [annexe 3] isolé de toute habitation particulière, afin qu’il ne soit pas menacé par l’incendie (Felkay 1984, p. 122). Si ce projet ne fut pas réalisé, peut-être est-ce à la suite de ce conseil que la maison annexe fut détruite peu de temps après. À la fin de la Révolution, le caractère sacré du lieu ayant été oublié, les consuls mirent la salle à la disposition d’Antoine-Jean Gros, qui y peignit *Les Pestiférés de Jaffa* et *La Bataille d’Aboukir* (Vatel 1883, p. 59). Le peintre logeait dans la maison voisine, non pas la maison annexe peut-être déjà détruite, mais celle située de l’autre côté de la salle, à l’angle de la rue, qui dépendait aussi de la succession Vaussy.

Les premiers travaux mentionnés au XIX<sup>e</sup> siècle datent de 1833<sup>122</sup>. La salle était alors vacante et les galeries intérieures basses avaient disparu. L’on décida d’utiliser ce grand espace vide pour entreposer des décors de fête, et l’on modifia les accès en conséquence (fig. 190). Cependant, cet entrepôt dura peu : à peine cinq ans plus tard, Louis-Philippe décida de l’attribuer à un autre peintre, Horace Vernet, à qui il avait passé commande de nombreux tableaux destinés à la galerie des Batailles, en cours de construction dans l’aile sud du palais. La remise en état du clos et du couvert du bâtiment, commencée cinq ans auparavant, fut complétée<sup>123</sup>. À l’intérieur de la salle, le sol, qui était en dalles de liais de différentes tailles, fut restauré par la pose « en recherche » de dalles de récupération. Vatel rapporte que « les vénérables dalles [...] furent barbaquement arrachées » pendant le Second Empire<sup>124</sup> (Vatel 1883, p. 70). Les dalles qui se trouvaient sur le pourtour, à l’emplacement des galeries disparues, étaient ôtées pour être remplacées par des carreaux de terre cuite. Comme on ne pouvait plus accéder aux combles depuis la disparition de la maison annexe et de son escalier, il fut fourni deux grandes échelles de meunier reliées par un palier, et une trappe fut ouverte dans le plancher haut pour pénétrer dans le grenier.

La salle fut classée au titre des monuments historiques par arrêté du 22 mars 1848. Sous le Second Empire, elle fut affermée à un fonctionnaire de la préfecture de police, qui y reconstitua un jeu de paume, auquel fut ajouté un tripot fréquenté par le duc Charles de Morny et les officiers de la garde. C’est semble-t-il à cette époque que les galeries intérieures furent reconstituées et que fut construite une « petite maison confortable, indispensable pour le garde du monument<sup>125</sup> » (Vatel 1883, p. 71, note 1).

À l’approche du premier centenaire de la Révolution, l’on prépara la commémoration de la journée du 20 juin 1789. De 1880 à 1882, Edmond Guillaume, grand prix de Rome et architecte des palais de Versailles et de Trianon, entreprit la restauration de la salle du jeu de paume, grâce à une souscription nationale, pour en faire un lieu de mémoire (fig. 191 à 192) (Vatel 1883, p. 72). L’architecte rétablit l’aspect de l’ancienne salle, et des filets furent même replacés aux fenêtres des galeries supérieures. Les portes d’accès furent rétablies à leur emplacement d’origine. Une statue en marbre représentant Jean-Sylvain Bailly, réalisée en 1881 par le sculpteur René de Saint-Marceaux, prit place devant un édicule d’ordre dorique accolé au milieu du mur occidental. De part et d’autre

120. Mémoire de peinture par Davon et Larue, cité dans le « Rapport de l’ingénieur des travaux Saint-Far, 29 Brumaire an III » (19 novembre 1794), AN, F/13/212.

121. Discours de Marie-Joseph Chénier devant la Convention.

122. « Mise en état du Jeu de Paulme pour servir de magasin de décor », archives du château de Versailles, 1833-4.

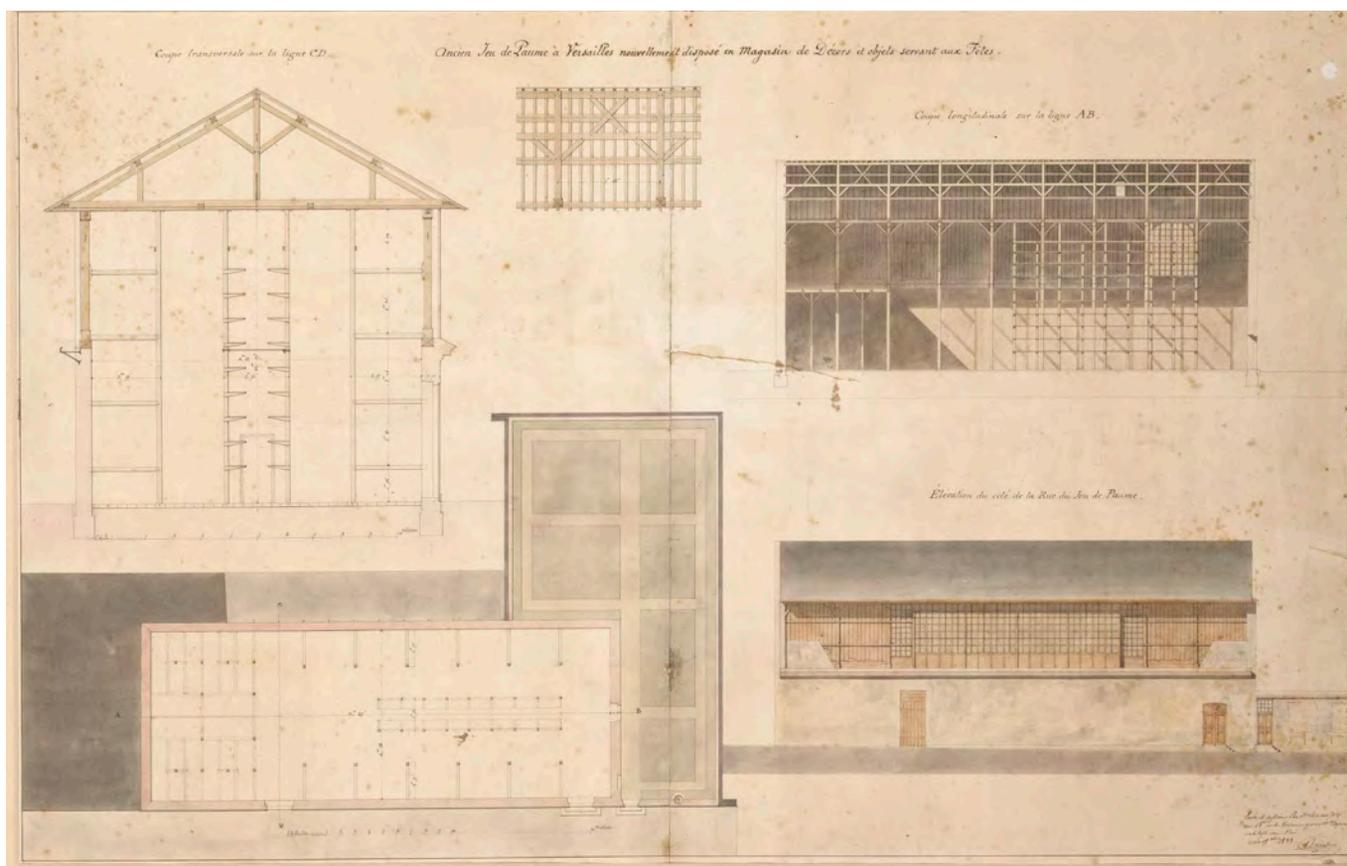
123. Mise en état du Jeu de Paume pour y établir l’atelier de Mr Horace Vernet », archives du Château de Versailles, 1838-14.

124. Il en subsiste pourtant, qui sont aujourd’hui enfouies à 16,5 cm sous le sol actuel (renseignement fourni par Susanne Jonathan de l’agence Bortolussi, architecte en chef des monuments historiques).

125. D’après une demande d’indemnité du gestionnaire de la salle, datée de mars 1868.

se trouvaient les bustes des principaux acteurs de la journée du 20 juin 1789. En vis-à-vis furent disposées plusieurs vitrines horizontales contenant des documents et des objets historiques se rattachant au jeu de paume et à la première période de la Révolution. Le peintre Luc-Olivier Merson fut chargé de réaliser une immense copie en grisaille du *Serment* de David, qui fut placardée sur le mur sud, au-dessus de la galerie. Le bâtiment du jeu de paume, devenu musée de la Révolution française, fut inauguré par Jules Ferry le 20 juin 1883<sup>126</sup>.

Fig. 190. « Ancien jeu de paume de Versailles nouvellement disposé en magasin de décors et objets servant aux fêtes », agence de Frédéric Nepveu, 15 décembre 1833 (musée du château de Versailles, ID 706 ; RMN-Grand Palais / cliché F. Raux).



Sur la coupe transversale, sur la façade est (à gauche) les corbeaux supportant la galerie haute ont la même forme qu'actuellement. Sur la façade ouest (à droite), il y a une corniche à la place des corbeaux, ce qui confirme qu'il n'y avait pas de galerie extérieure de ce côté. En revanche, le mur y est plus épais qu'à l'est et le poteau des travées hautes est doublé d'un panneau de bois.

La coupe longitudinale est orientée vers l'est (intérieur de la façade sur le jardin). En haut du mur, les travées, autrefois à jour, ont été fermées par des planches, sauf une qui est éclairée par un grand châssis vitré. Pour l'entrepôt des décors, des châssis ont été fabriqués par les charpentiers et scellés par les tailleurs de pierre ; le menuisier a installé des gradins et des étagères.

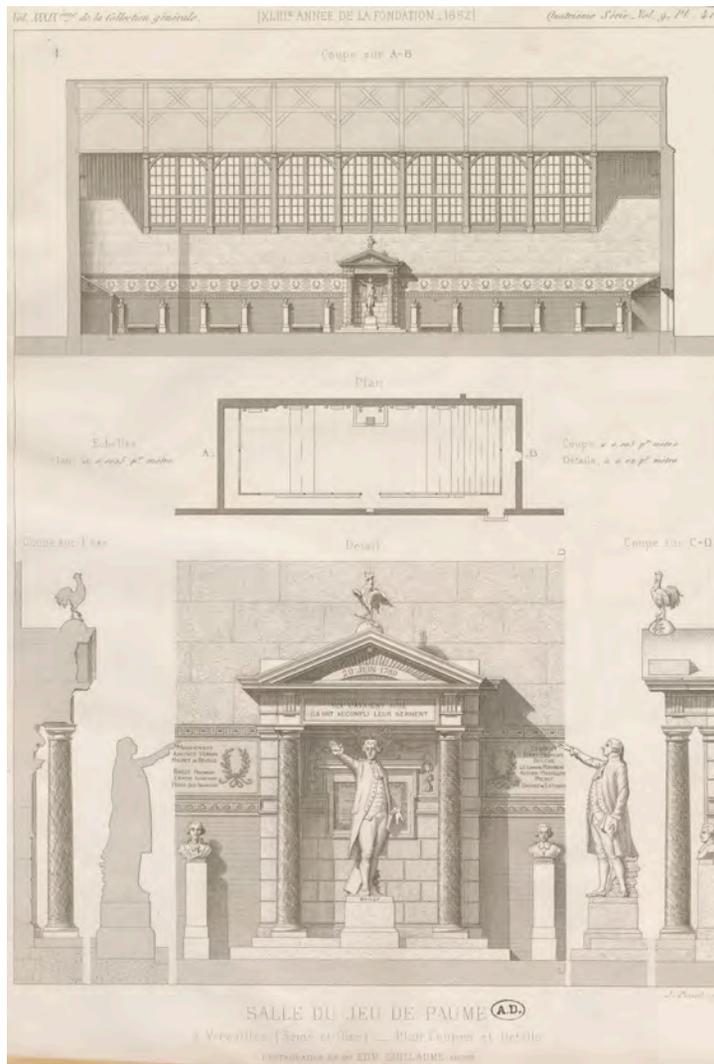
Sur le plan, on constate que la cour du début du siècle est devenue un jardin avec, au revers du mur de clôture, le puits que l'on voyait dans la salle donnant sur la rue, sur le plan du rez-de-chaussée de 1787. Dans le pignon sud, la porte latérale a été bouchée, mais la porte centrale a été rouverte, en position axée (elle ne l'était pas en 1787). Les galeries basses intérieures ont disparu.

Sur l'élévation, à droite, dans le mur de clôture du jardin, on voit deux fenêtres et deux soupiraux bouchés du bâtiment annexe. Sa façade du rez-de-chaussée sur la rue a été conservée pour clore le jardin. Dans la façade de la salle sur la rue, les accès ont été modifiés : la porte et la petite fenêtre situées jadis au nord ont été bouchées et remplacées par une grande porte située plus au sud, destinée sans doute à faire entrer de grands décors.

Fig. 191. « Salle du jeu de paume. Plan, coupes et détails. Restauration de Mr Edmond Guillaume, architecte », gravure de Jean Penel (1882) (musée des Arts décoratifs, album Maciet 79/26 ; cliché S. Jonathan / agence Pierre Bortolussi).

Fig. 192. Vue intérieure du jeu de paume avant travaux (mars 2022) (D. Saulnier / EPV).

Dans les hauteurs de la salle, les poteaux sont en avant des verrières à l'ouest (à gauche), alors qu'à l'est (à droite) les verrières sont incluses entre les poteaux. Dans les quatre angles de la salle, on voit les maçonneries trapézoïdales surmontant la partie basse des murs. Les côtés inclinés des trapèzes supportaient des emmarchements.



.....  
 126. Le Monde illustré, 30 juin 1883, p. 422 (document aimablement communiqué par S. Jonathan).  
 127. « Réfection de la couverture du poste de portier de la grille de Neptune et celle de la Salle du Jeu de Paume dans le domaine de Versailles », notice d'Henri Racinais, archives du château de Versailles, 1955-13.  
 128. Rapports de Jean Dumont: « Restauration de la couverture du Jeu de paume » (30 mars 1979) ; « Réfection des façades de la laiterie de Trianon et du Jeu de paume » (11 avril 1979) ; « Réfection de la Salle du Jeu de paume » (24 avril 1980) ; archives du château de Versailles, 1979-19, 1979-20, 1980-20 ; « Restauration de la Salle du Jeu de Paume », archives du château de Versailles, V (2) 1980 (document aimablement communiqué par S. Jonathan).  
 129. « Sanitaires du Jeu de paume », archives du château de Versailles, 1990-2.

Après la célébration du centenaire du Serment du jeu de paume en 1889, la salle tomba de nouveau dans l'oubli. Elle fit l'objet d'une restauration du clos et du couvert en 1955<sup>127</sup> puis d'une importante campagne de travaux en 1979-1980<sup>128</sup> : ravalement des façades et réfection de la couverture, rénovation de l'intérieur de la salle... Enfin, en 1990, des sanitaires furent aménagés dans un angle des galeries intérieures, alors qu'ils devaient initialement être placés à l'extérieur, à l'emplacement des latrines des époques précédentes<sup>129</sup>. Un nouveau chapitre de l'histoire du jeu de paume s'est ouvert en 2020 : le logement construit au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle a été détruit, les façades du bâtiment ont été ravalées et la salle a été restaurée dans l'aspect que lui avait donné la Troisième République. Les travaux se sont achevés en mars 2022 (fig. 217). L'aménagement du jardin a donné lieu à des interventions archéologiques préalables.

## Les galeries hautes

Si seuls les invités pouvaient pénétrer dans la salle du jeu de paume et se répartir dans les galeries basses situées autour de l'aire de jeu, le public pouvait aussi assister aux parties en accédant aux galeries hautes. Les spectateurs venant de l'extérieur passaient par le bâtiment voisin au sud de la salle — que nous dénommons « maison du paumier » —, dont l'entrée était publique. Ils montaient jusqu'au deuxième étage et pénétraient à l'intérieur de la salle par la porte traversant le mur mitoyen et donnant sur le tronçon sud de la petite galerie. De là, ils pouvaient circuler sur les galeries hautes des quatre côtés du jeu de paume, en gagnant d'abord une petite porte qui donnait sur le jardin au niveau des travées hautes et en descendaient par un étroit escalier hors œuvre dans la galerie extérieure. Au bout de cette galerie, ils pénétraient de nouveau dans la salle sur un balcon aménagé au-dessus du tambour, puis montaient par un escalier en œuvre jusqu'à la petite galerie nord. Ils traversaient ainsi la salle en hauteur pour redescendre du côté ouest par un escalier symétrique jusqu'à la galerie sur la rue. Là, ils avançaient sur l'épaisseur du mur entre des treillages et des filets et remontaient par un escalier identique jusqu'à la petite galerie sud, par laquelle ils pouvaient rejoindre l'escalier de la maison du paumier, puis la rue. La circulation pouvait bien sûr se faire dans l'autre sens, mais les galeries étant très étroites, il devait être difficile de se croiser (fig. 188 ; annexe 3).

Les consoles de la galerie est sont exceptionnellement bien conservées, sur le mur gouttereau extérieur exposé au levant. Huit consoles en fer, fichées dans le mur à 4,95 m de hauteur par rapport au sol actuel, sont des vestiges inconnus ailleurs (fig. 194). Ces consoles ont un espacement irrégulier : 205 centimètres, 165 centimètres, 180 centimètres. Elles sont composées d'une fiche horizontale en fer forgé, longue de 65 centimètres (2 pieds) et de section 3,5 cm sur 3,5 cm. À son extrémité, la fiche est recourbée perpendiculairement sur une hauteur de 18 centimètres, amincie et terminée en retour par un crochet long de 6 centimètres (fig. 195). Une contre-fiche oblique d'une longueur totale de 80 centimètres vient renforcer la fiche horizontale ; de section 3 centimètres sur 3 centimètres, elle est déployée sur 65 centimètres (hors mur), puis accolée sur 15 centimètres de longueur à la fiche horizontale. Aucun rivet, boulon ni clavette n'était visible sur les deux consoles observées. La courbure distale de la console en fer permet



Fig. 193. Jeu de paume du Serment à Versailles : vue extérieure du Jeu de paume après travaux (juillet 2022) (D. Saulnier / EPV).

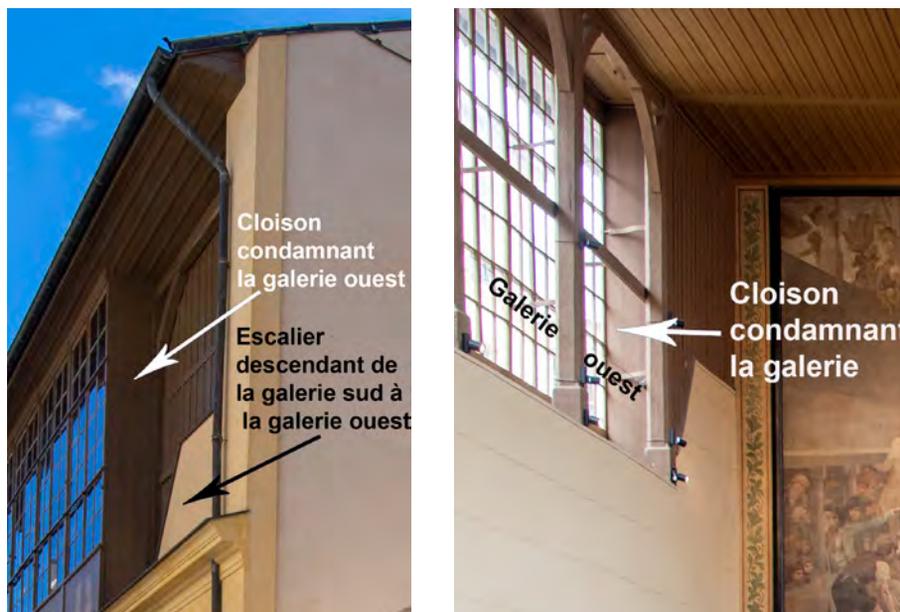


Fig. 194. Jeu de paume du Serment à Versailles : vue du mur exposé à l'est (mars 2022) (J.-Y. Dufour / Inrap).

Fig. 195. Jeu de paume du Serment à Versailles : les consoles pour les galeries hautes du public (J.-Y. Dufour / Inrap).



Fig. 196. Jeu de paume du Serment à Versailles : vue extérieure de la façade ouest (à gauche) et intérieure partielle (à droite) du jeu de paume après travaux (cliché D. Saulnier / EPV ; A. Heitzmann / EPV).



de restituer un plancher en bois composé de madriers épais de 16 centimètres, destiné à accueillir un rang de spectateurs en position de tribune haute à l'extérieur du jeu de paume. Cette galerie haute était positionnée un pied sous le niveau d'arase du mur gouttereau est.

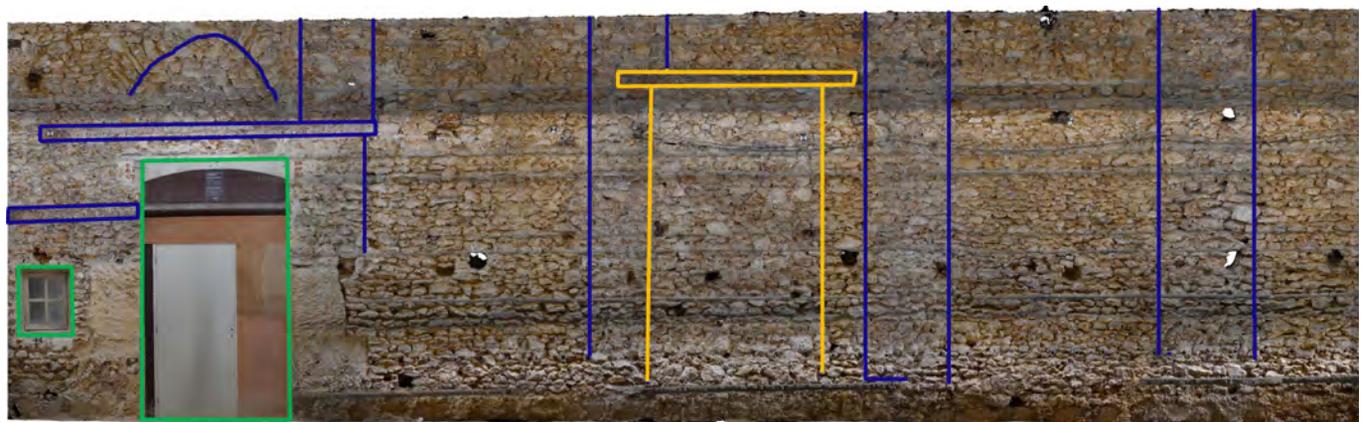
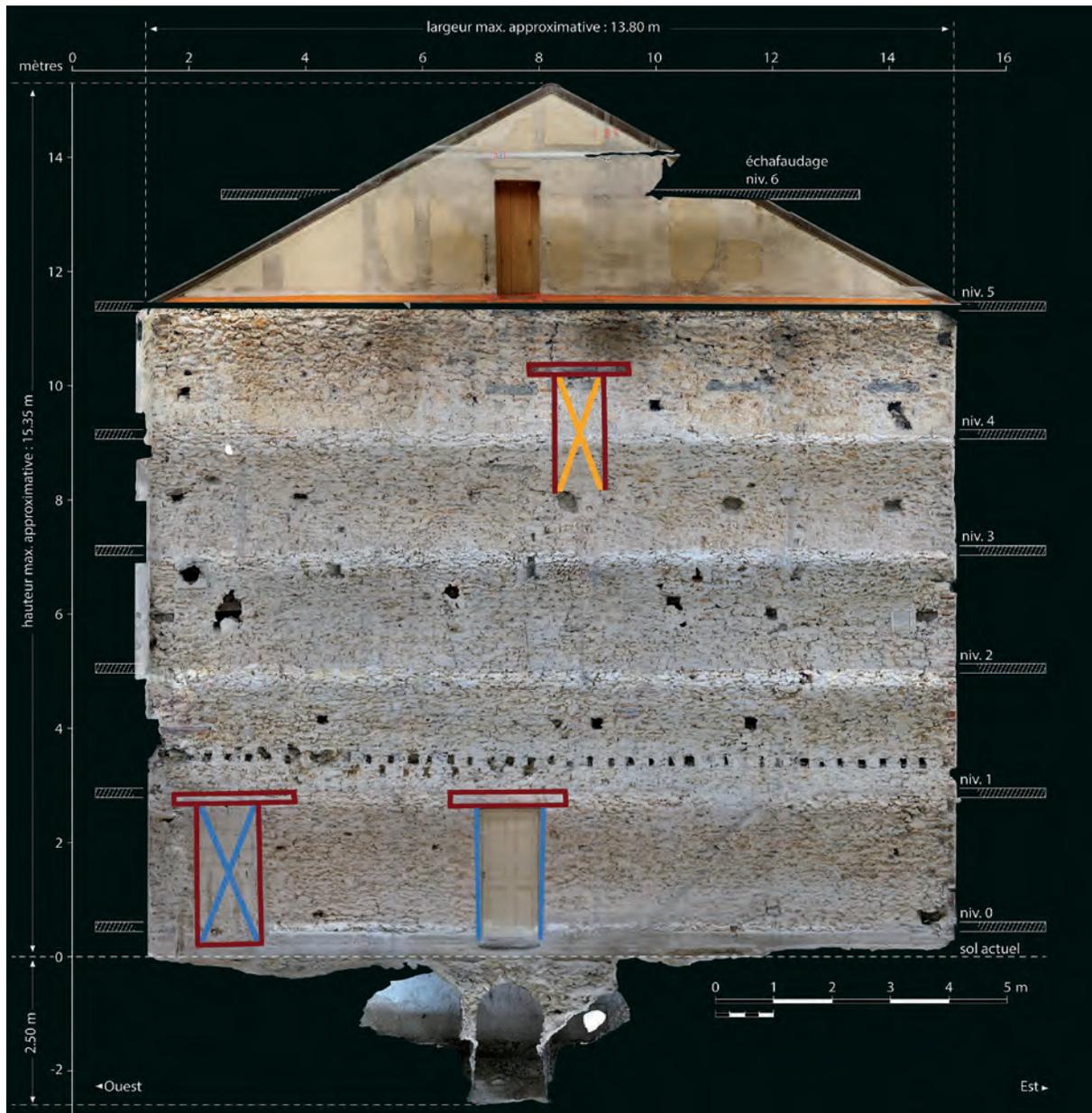
Dans la galerie haute sur le mur ouest, les poteaux sont en avant des verrières (sur la rue) à l'ouest (fig. 196), alors qu'à l'est (sur le jardin), les verrières sont incluses entre les poteaux (fig. 194). Dans les quatre angles de la salle, l'on peut voir les maçonneries trapézoïdales surmontant la partie basse des murs. Les côtés inclinés des trapèzes supportaient des emmarchements.

Quand la façade du mur pignon sud a été ravalée en 2020, une photogrammétrie des maçonneries mises à nu a pu être réalisée. Parmi les traces liées au montage des échafaudages et aux accroches des deux maisons successives, deux portes bouchées ont été décelées, dont une située en hauteur qui correspond au passage des galeries hautes (encadrée de rouge sur la fig. 197). Elle fut sans doute condamnée lors de la démolition de la maison du paumier, aux environs de 1800, et bouchée avec une maçonnerie semblable à celle du mur de façade, mais son linteau de bois est bien visible.

## Les opérations archéologiques

Le jeu de paume du Serment a fait l'objet de diverses interventions archéologiques : une surveillance de travaux, assurée par l'Établissement public de Versailles (EPV), qui s'est déroulée en deux phases — après la démolition de la maison du gardien située au sud de la salle, et étude du bâti lors du ravalement des façades sud et ouest — puis, après les travaux et avant l'aménagement d'un jardin dans la parcelle où se sont succédé la maison dite « du paumier » et celle du gardien, un diagnostic, réalisé par l'Inrap en mars 2022<sup>130</sup>. Cette parcelle est double : à l'ouest, une partie coincée entre le pignon sud de la salle du jeu de paume et l'immeuble voisin ; à l'est, une partie plus large, s'étendant vers le nord à côté de la salle. Ces différentes interventions ont été l'occasion de retracer l'histoire de ces trois bâtiments d'après les empreintes laissées dans les maçonneries des façades et de découvrir plusieurs entités en sous-sol.

.....  
130. Responsable d'opération Jean-Yves Du-four.



*Fig. 197 (page de gauche). Photogrammétrie de la façade sud avec phases de travaux sur les ouvertures. En rouge : travaux de 1686 ; en jaune : travaux de 1800 ; en bleu : travaux de 1833. (infographie R. Housse, A. Dorison et R. Méreuze ; habillage A. Heitzmann / EPV).*

*La porte des galeries hautes, correspondant au deuxième étage de la maison annexe, a sans doute été bouchée lors de la démolition de ladite maison autour de 1800 (date approximative car nous n'avons trouvé aucune description de ces travaux). La porte du rez-de-chaussée près du centre de la façade pose question : elle était désaxée à l'origine ; elle a disparu sur le plan de 1823, vraisemblablement lors de la démolition de la maison annexe ; elle réapparaît, centrée, sur celui de 1833 puis sur celui de 1839. Elle est actuellement désaxée. Or, l'analyse du bâti réalisée après dépose des enduits n'a pas décelé de reprise de maçonnerie. Nous émettons donc l'hypothèse que cette porte a été réouverte en 1833 dans son emplacement d'origine et que le plan de 1833 est erroné, erreur reprise par le plan de 1839, qui en est la copie.*

*Fig. 198 (double-page). Jeu de paume du Serment à Versailles : photogrammétrie de la façade ouest. En bleu : travaux de 1686 ; en jaune : travaux de 1833 ; en vert : travaux de 1880-1882. (infographie C. Chauvet et F. Chauvet / Ae.map ; A. Heitzmann / EPV).*

**La façade ouest**

La dépose des enduits du mur gouttereau du jeu de paume ont mis au jour les cicatrices reçues par la maçonnerie de cette façade au cours de son histoire (fig. 198). C'est d'abord l'ouverture d'une grande porte en 1833 pour le magasin des décors. Cette baie fut bouchée au cours des travaux de 1880-1882, époque où furent rouvertes la porte et la petite fenêtre, condamnées en 1833, situées au sud de la façade. Cependant, le principal de la maçonnerie date encore de la construction du bâtiment en 1686. Elle est constituée de petits moellons de pierres liés par un mortier de sable jaune et de chaux aérienne. On y repère huit bandes verticales de maçonnerie à liant blanc-gris. Les moellons y sont liés au plâtre. Ces bandes mesurent 1 mètre (3 pieds) de large et ont 3,6 m (11 pieds) d'entraxe. Elles correspondent aux poteaux des ouvertures situées au-dessus du mur, qui eux-mêmes soutiennent les fermes de la charpente du toit. Elles constituent des chaînages, des piliers de support. Si la maçonnerie au plâtre n'est pas plus solide que celle au mortier de chaux, la prise en est plus rapide, ce qui permit de mettre les charpentes en place plus rapidement<sup>131</sup>.

**Les caves**

Une cave a été découverte sous une partie de la galerie périphérique de la salle, au sud. Elle a un plan en L inversé : la grande barre du L longe la façade sud du bâtiment, et la petite est en retour d'équerre à l'ouest. Les deux branches sont de même largeur (1,42 m) ; elles sont voûtées en plein cintre et enduites de plâtre (fig. 199). Il y a des empreintes de montants de cloisons, qui encadraient jadis l'entrée, située sous celle de la salle au centre de la façade sud. Cette cave communiquait avec celle qui était située sous le bâtiment principal de la maison du paumier et qui est évoquée dans le rapport d'expertise de 1787. La cave principale était composée de deux berceaux de trois travées voûtées en arêtes. Ces voûtes reposaient sur deux piliers, dont l'un fut repéré dès la surveillance de travaux et le deuxième lors du diagnostic (fig. 200).

.....  
131. Explication fournie par Ivan Lafarge, archéologue au département de la Seine-Saint-Denis, spécialiste du plâtre et des mortiers.

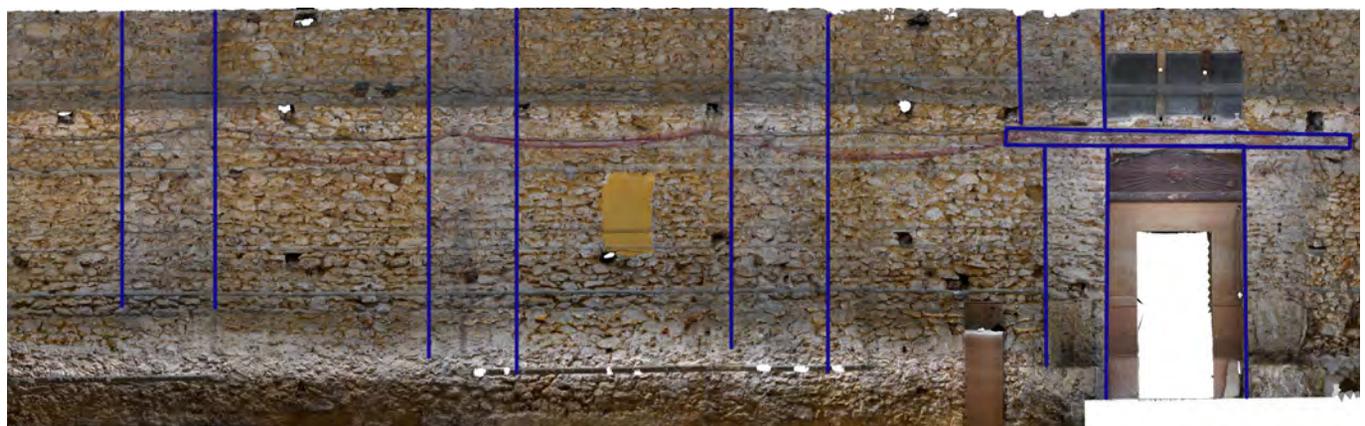




Fig. 199 (en haut). Vue de la cave sous la galerie basse sud (A. Heitzmann / EPV).

Fig. 200 (à gauche). Vues de la cave sur rue de la maison du paumier. a. vue de face du pilier est (14) et des vestiges de la voûte (15) ; b. vue de face du pilier ouest (13) ; c. vue des deux piliers supportant la voûte ; d. traces d'outils. (T. Marlière et J.-Y. Dufour / Inrap).

Fig. 201. Les murets et leur implantation dans la parcelle ouest du jardin (orthophotoplan A. Heitzmann / EPV ; D. Maisonneuve et R. Housse / Volutes ; fond de plan P. Bortolussi, ACMH).

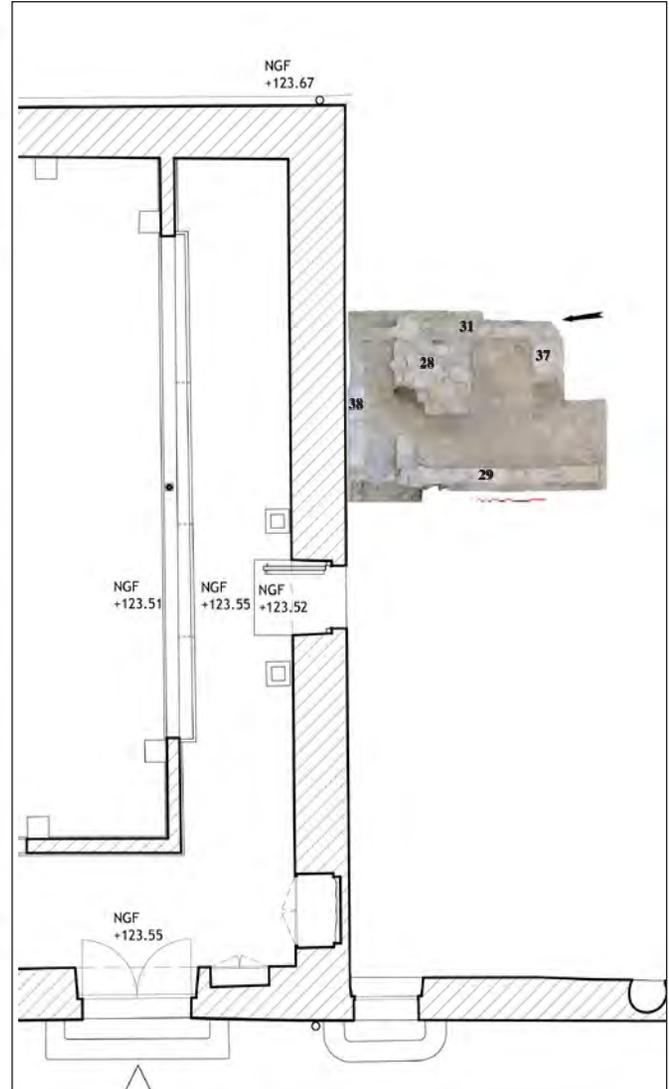
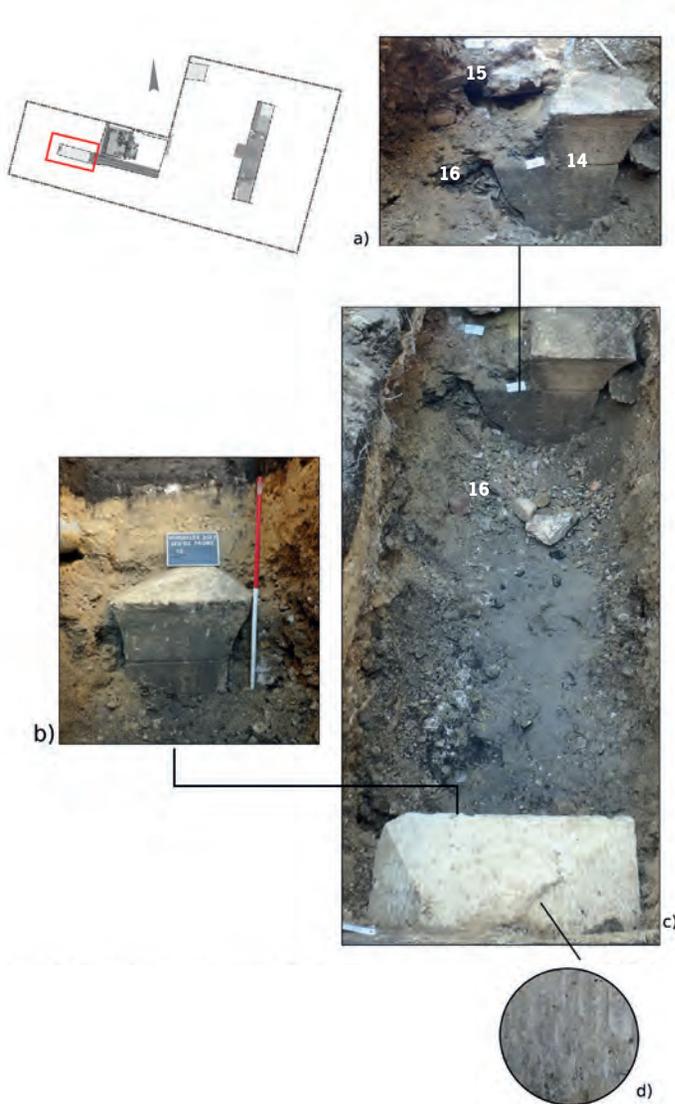




Fig. 202. Vue des vestiges de l'un des bâtiments annexes de la maison du paumier (J.-Y. Dufour / Inrap).

#### *Les vestiges d'habitation*

Coincé entre les vestiges des voûtes de la cave et la chape de béton qui constituait le sol de la maison du gardien lors de sa démolition, se trouvait un ensemble composé de trois murets et d'un massif de maçonnerie, noyé dans du sablon jaune. Groupés à l'est de la porte de la salle (fig. 201), ces murets mesuraient quelques mètres de longueur, une vingtaine de centimètres d'épaisseur et 20 ou 30 centimètres de largeur. La maçonnerie qui les constituait était assez grossière quoique comportant de beaux parpaings de pierre calcaire liés au plâtre. Ces structures ne sont pas des vestiges de la maison du paumier : leur plan ne correspond pas, et elles sont situées au-dessus du comblement de ses caves. Il pourrait s'agir des restes d'une construction légère datant du début du XIX<sup>e</sup> siècle, avant la construction de la maison du gardien sous le Second Empire, qui serait liée au magasin des décors de fêtes ou à l'atelier de peinture. La parcelle la plus large du jardin de la salle du jeu de paume a fait l'objet d'investigations par une large tranchée de direction nord-sud. À cet emplacement se trouvaient à l'origine plusieurs bâtiments surélevés d'un seul étage, répartis autour de petites cours. Il s'agit de la maison du paumier. La tranchée a révélé plusieurs niveaux de ces cours et des vestiges de murs et de chapes de sol de deux de ces bâtiments (fig. 202).

## Le jeu de paume de Biziou à Chinon et sa charpente d'origine

Christophe Perrault, Thierry Bernard-Tambour, Jean-Yves Dufour et Nicolas Holzem

Le jeu de paume de Chinon (Indre-et-Loire) est situé dans le centre ancien de la ville. C'est l'une des très rares salles de jeu de paume encore en élévation en France. Des travaux de restauration et d'aménagement d'une salle de courte paume étant en cours dans l'ancien jeu, une opération de diagnostic archéologique fut réalisée en septembre 2021<sup>132</sup>. L'originalité du site étant la préservation de la charpente ancienne du jeu de paume, il fallait notamment en affiner l'étude et la datation<sup>133</sup>. La mise en œuvre de sa charpente datée de 1590 classe Chinon parmi les deux salles en France à avoir conservé leur charpente du XVI<sup>e</sup> siècle, période de l'âge d'or du jeu de paume. La salle de La Bastide-Clairence (Pyrénées-Atlantiques) est plus ancienne (1512), mais elle a été agrandie et transformée en trinquet<sup>134</sup>.

Plusieurs jeux de paume ont existé à Chinon ; la salle étudiée ici est un jeu de paume urbain, ancien, et qui n'est pas construit pour les rois (comme c'est le cas à Versailles, Blois, Villers-Cotterêts, Fontainebleau) ou les grands princes (Lourdon, Écouen).

L'occupation du site antérieure au jeu de paume est faiblement documentée. Une épaisse couche de limon riche en matière organique perçue en divers points contient de nombreux tessons dont les datations s'échelonnent entre l'époque antique et le XVI<sup>e</sup> siècle. Ils témoignent logiquement de la forte occupation médiévale de ce quartier ancien de la ville.

### Les connaissances historiques

Dans la partie méridionale de l'îlot parcellaire auquel appartient la bâtisse étudiée, plusieurs tanneries et leurs dépendances étaient en exploitation et formaient une véritable zone artisanale<sup>135</sup>. Le jeu de paume localisé dans ce secteur existait déjà, d'après les titres, avant 1595. Il a été pendant près d'un siècle un grand centre de divertissement chinonais. Il était connu dès 1601 sous le nom de « Jeu de paulme de Biziou », car Thomas Biziou et sa veuve l'ont exploité pendant près d'un demi-siècle : au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, son souvenir est encore vivace, et des titres mentionnent encore « le Jeu de paulme de Biziou » (Pépin 1973, p. 64).

Si Thomas Biziou exploite le jeu de Chinon, c'est apparemment un aristocrate, François de Houssard, écuyer, seigneur du Petit Bossay, qui l'a fait construire, comme le signale un acte de 1624<sup>136</sup>. Parmi les 55 propriétaires de tripots identifiés à Paris au XVI<sup>e</sup> siècle, Élisabeth Belmas compte dix officiers, neuf marchands, quatorze artisans dont six esteufiers, six ecclésiastiques, deux laboureurs, un homme d'arme, un écuyer et un valet de pied du souverain (Belmas 2006, p. 233).

Divers actes décrivant les confronts renseignent sur le quartier artisanal au sein duquel le jeu de paume est construit : en 1639, la veuve de Thomas Biziou « doit à l'Hôtel Dieu de Chinon deux septiers de blé de froment, mesure de Chinon, à cause et pour raison de la seigneurie et fief du Petit Bossay, cens, rentes qui en dépendent, et de la maison et appartenances où demeure lad. veufve Biziou, et même du tripot qui y a été basti du vivant dud. défunt Biziou,

.....

132. Responsable d'opération : J.-Y. Dufour, Inrap.

133. Réalisées par C. Perrault (CEDRE).

134. Salle quadrangulaire, au sol cimenté ou dallé, aménagée pour des parties de pelote basque.

135. Nous nous basons sur les recherches de plusieurs historiens locaux qui ont étudié la ville de Chinon et le quartier du jeu de paume.

136. Archives départementales d'Indre-et-Loire (AD37), G 10, p. 39 : « Vve feu Thomas Biziou, pour sa maison en laquelle est un jeu de paume qui appartenait à François de Houssard, esc., sr du Petit Bossay, et depuis à François Savary qui l'avait baillé à rente aud. Bizou, joignant par le devant à la rue Saint Père, d'autre à celle dud. Degonne où pend pour enseigne la Lamproye (6 deniers de cens) » (Pépin 1972, p. 17).

joignant la dicte maison, tripot et appartenances estant le tout en un tenant, d'une part par le devant à la rue Infernalle, d'autre à la maison de la veufve Jehan Laurencin dict Barbault, d'autre à la maison de René Petit, d'autre à la tannerie de Guillaume Turmeau, d'autre à la rue tendant du port Chardon à l'église Saint-Etienne, d'autre à la maison et appartenances d'André Duchesne, d'autre au jardin de la maison de Estienne Degonne où pend pour enseigne la Lamproye, et d'autre au jardin des héritiers du défunt Thomas Denis<sup>137</sup> ».

La présence de tanneries voisines est répétée en 1645<sup>138</sup>. En 1680, Pierre Habert, salpêtrier, paie le cens « pour la maison, jardin et jeu de paulme » autrefois tenus par la veuve Biziou<sup>139</sup>. Aucun document n'est connu sur ce jeu de paume et ses propriétaires entre 1680 et 1764. À cette date, « cet immeuble ne servait plus de jeu de paume ; il était occupé par le s<sup>r</sup> Aliette, salpêtrier [...]. Par lettre du 25 janvier 1764, le duc de Choiseul, Premier Ministre et Ministre de la Guerre, prescrit d'utiliser cet ancien jeu de paume comme manège pour les officiers des deux escadrons de carabiniers en garnison à Chinon. Dans un rapport de l'Ingénieur des Ponts et Chaussées de la Généralité de Tours, sur les travaux à exécuter, on trouve la description suivante [du jeu transformé en atelier de salpêtrier] : “Le jeu de paulme de Chinon a 95 pieds de longueur et 27 de largeur, y compris une maison joignante avec une petite cour où se trouve la chaudière des cuites ordinaires ; dans le jeu de paulme sont établis les cuiviers et pierrières nécessaires à la fabrication du salpêtre, avec un puits à leur usage<sup>140</sup>.” » (Pépin 1972, p. 17).

Outre ces documents d'archives publiés par Eugène Pépin, Jean Meunier utilise le récit de l'historien Jean de Thou, l'un des principaux rédacteurs de l'édit de Nantes. De Thou nous apprend qu'en janvier 1598, venant de Saumur en compagnie de son ami Soffrey de Calignon et se rendant à Châtellerault, il fut logé dans l'hôtellerie de la Lamproie à Chinon, qui occupait l'ancienne maison de la famille Rabelais. Il précise que le jardin de l'hôtellerie touchait à l'endroit où les habitants de Chinon avaient coutume de se rendre les jours de fête, là où se trouvait un jeu public (Meunier 2002). Selon Gabriel Richault, ce jeu dont parle de Thou était le jeu de paume, clos et couvert, qui avait son entrée dans une rue parallèle à la rue de la Lamproie à l'est. Cet immense hangar était enclavé dans le jardin de l'hôtellerie perpendiculairement à la rue dite « du Jeu-de-Paume » (Richault 1912).

.....  
137. Archives de l'hôtel-Dieu de Chinon, série A, no 5, p. 9 (Pépin 1972, p. 17).

138. Transaction en forme d'échange du 5 avril 1645 entre Mgr Victor Le Bouteiller, archevêque de Tours et messire Hercules de Maillé, seigneur de la Guéritaude, AD37, G 10, p. 20 : « Demeurent au fief de Bonneau les maisons, jardins et espaces qui sont derrière : [...] celle de la Vve Thomas Biziou et son jeu de paulme, deux tanneries dont jouit René Estevon cy-devant à Pierre Bejault, la maison d'André Duchesne qui touche audit jeu de paulme » (Pépin 1972, p. 17).

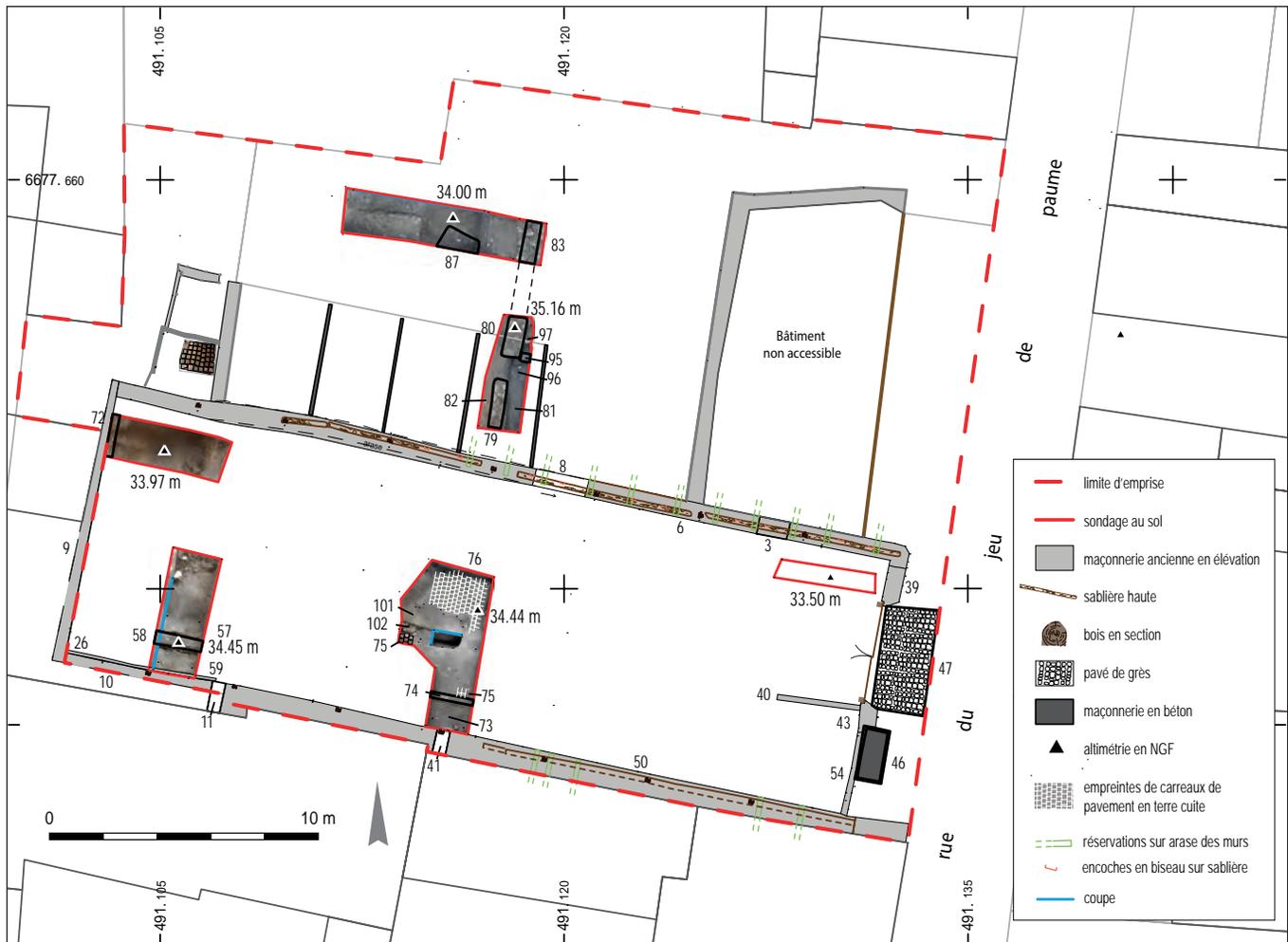
139. Aveu du 6 juillet 1680 par Guillaume de Berziau à Mgr l'archevêque de Tours, AD37, G 10, p. 41 (Pépin 1972, p. 17).

140. AD37, C 68.

141. Nous utilisons ici la mesure du pied de Paris, qui était celle utilisée à Chinon sous l'Ancien Régime. La lecture dans le système de mesure de l'Ancien Régime facilite l'appréhension du site, la compréhension des documents d'archives et des traités d'architecture.

## Le diagnostic archéologique sur le bâti de la salle

Accessible depuis la rue du Jeu-de-Paume au travers d'une porte charretière ouverte dans son mur oriental, la salle a globalement conservé ses volumes et son élévation jusqu'à nos jours. Dans l'œuvre, la salle mesure 29,40 m sur 9,45 m, soit 90 pieds (15 toises) sur 29 pieds<sup>141</sup> (fig. 203). Sa hauteur était de 7,30 m (22 pieds) entre son sol revêtu de carreaux et les entrants de la charpente. La salle est axée d'est en ouest. Dans le tiers est de la salle, où les maçonneries anciennes sont les mieux conservées, les murs gouttereaux mesuraient 4,55 m de hauteur (soit 14 pieds) et étaient surmontés de grandes baies ajourées, hautes de 2,70 m (8 pieds). Ces baies ajourées sont les éléments les plus caractéristiques pour bien différencier, depuis l'extérieur, un jeu de paume d'une ancienne grange, par exemple. La charpente à fermes est supportée par des poteaux tenonnés sur une sablière positionnée en haut des murs gouttereaux. La faîtière culmine à 11,70 m du sol ancien, soit 6 toises. En 2021, le pan sud de la toiture est couvert d'ardoises, et le pan nord de plaques de tôle ondulées.



Les quatre murs formant le jeu de paume ont été détaillés dans la mesure du temps consacré à l'opération de diagnostic. Il ressort de cette première lecture que, si la charpente, le volume et la morphologie d'une salle de jeu de paume sont conservés, les maçonneries ont largement été reprises<sup>142</sup>. Les observations sur la charpente et le bâti ont été prolongées par des observations réalisées dans quatre sondages ouverts au sol dans le jeu de paume. Seuls les vestiges associés à la phase originale du jeu de paume sont traités ici.

### *Le mur pignon exposé au levant*

Sur le mur pignon exposé au levant, la porte charretière n'est par définition pas celle du jeu de paume. Les pans de murs 44 et 38, conservés dans les angles, forment les vestiges de la phase de construction du jeu (fig. 204 et 205). La maçonnerie 44 est composée de quinze assises de carreaux en tuffeau, érodés<sup>143</sup>. Ces pierres de taille sont liées par un mortier sableux fin et rosé. Dans l'angle nord-est, la maçonnerie 38 est composée de neuf assises de pierres de taille disposées en carreaux et parpaings, chaînés dans l'angle. Les dimensions de ces carreaux de tuffeau<sup>144</sup> et le liant (composé de mortier sableux fin orangé) sont similaires à ceux de la maçonnerie 44. Les carreaux circonscrivant la baie (38 cm × 28 cm) positionnée à 180 centimètres de hauteur dans le mur 38 sont liés par une fine couche de mortier rosé. Peut-il s'agir d'une « cible », comme

Fig. 203. Jeu de paume du Biziou à Chinon : plan des vestiges en élévation et au sol (relevé topographique P. Mahy ; photogrammétriques N. Holzem ; étude par l'équipe archéologique Inrap ; DAO M. Ferrari / Inrap).

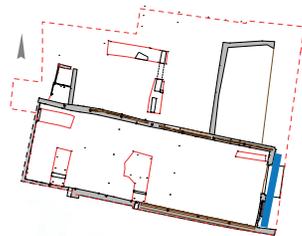
142. Les vestiges antérieurs ou postérieurs à l'utilisation de la salle pour le jeu sont décrits dans le rapport de diagnostic (Dufour dir. 2022).

143. Les carreaux présentent les dimensions suivantes : longueurs 56, 54, 60, 50 cm ; hauteurs 29, 28, 27, 28 cm.

144. Longueurs 54, 59, 59, 60 cm ; 26, 26, 27, 30 cm.

Fig. 204. Relevé photogrammétrique du mur pignon est, face extérieure (photogrammétrie N. Holzem / Inrap).

Fig. 205. Relevé photogrammétrique du mur pignon est, face intérieure (photogrammétrie N. Holzem / Inrap).

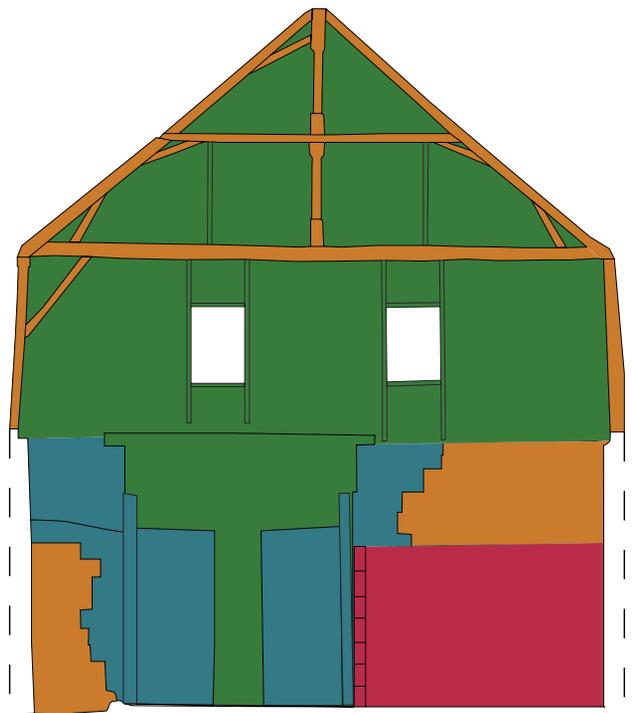


Proposition de phasage des maçonneries

- liés au jeu de paume - fin <sup>e</sup> s. à fin <sup>e</sup> s.
- liés au manège à chevaux - 1764 à fin <sup>e</sup> s.
- liés à l'écurie - début <sup>e</sup> s. à milieu <sup>e</sup> s.
- liés au volailler - deuxième moitié du <sup>e</sup> s.



m NGF



il en existait dans les jeux de paume, ou d'un simple jour destiné à éclairer sommairement une galerie intérieure pour le public ? À l'issue de ce diagnostic, on peut encore se poser la question de savoir si les deux jours quadrangulaires ouverts à hauteur d'homme appartenaient à la phase ancienne du bâtiment, c'est-à-dire au jeu de paume, ou à la phase suivante. La maçonnerie 38 constitue la jonction entre le mur pignon est et le mur gouttereau nord.

### *Le mur gouttereau nord*

Au sein du mur gouttereau nord, les maçonneries du jeu de paume sont préservées sur environ 36 m<sup>2</sup>, soit 28 % de la surface du mur. Aucun sondage n'ayant été ouvert au droit immédiat de ce mur, ses fondations sont inconnues. La maçonnerie 5, observée sur une vingtaine de mètres de longueur à la base du mur gouttereau nord, est composée de deux assises (visibles) de carreaux de tuffeau jaune<sup>145</sup> liés par du limon sableux orange (fig. 206). Ces assises observées par microsondage composent logiquement le niveau de soubassement du mur nord. Sur plus de 15 mètres de longueur, elles représentent d'ailleurs tout ce qu'il reste du mur d'origine.

À l'extrémité est du mur nord, la maçonnerie 32, longue de 3,95 m (2 toises), est composée de quatre ou cinq assises de carreaux de pierre de taille<sup>146</sup> disposées en carreaux et boutisses. Le liant fin de mortier sableux rosé est caractéristique de la phase de construction du jeu de paume. Ce pan de mur est directement lié à une porte (US 1) ouverte à une distance comprise entre 12 et 17 pieds de l'angle intérieur nord-est.

Sans que nous soyons capables de l'expliquer à l'issue de ce diagnostic, la baie d'origine est dissymétrique, large de 1,60 m (5 pieds) sous linteau<sup>147</sup>, haute de 2,30 m (7 pieds) à l'est, mais de seulement 1,65 m à l'ouest (fig. 207). Notre lecture de cette baie sur le seul plan vertical<sup>148</sup> nous masque peut-être une explication simple, telle que l'adjonction d'un placard latéral<sup>149</sup> sur le côté ouest d'une porte piétonne large de 3 pieds. C'est du moins ce que peuvent suggérer les deux maçonneries de condamnation (US 2 et 3) de cette baie. Le piédroit oriental de la baie est composé de neuf assises de pierre de taille<sup>150</sup> disposées en besace. Le liant horizontal, épais de 1 à 2 centimètres, est composé de limon brun et de chaux sableuse orangée. Six assises de carreaux équarris de tuffeau gris<sup>151</sup> composent le piédroit ouest. Le seuil de la baie affouille deux carreaux, ce qui suggère la présence d'au moins une marche pour pénétrer dans le jeu de paume par cette baie.

Dans la partie haute du mur gouttereau nord, la maçonnerie 6 est, avec la charpente, le vestige le plus représentatif d'une salle de jeu de paume. Conservé sur 16 mètres de longueur et un peu plus de 1 mètre de hauteur (quatre ou cinq assises), elle est composée de pierres de taille disposées en carreaux<sup>152</sup>. Le liant est un mortier fin de sable limoneux jaune orangé<sup>153</sup>.

Les surfaces noircies des carreaux de parement sont extrêmement caractéristiques d'une salle de jeu de paume. L'iconographie et les textes nous informent que les jeux de courte paume présentaient des parois intérieures noires pour rendre plus visibles les balles et pelotes plutôt claires. La peinture pouvait être composée d'un mélange de sang, d'amers de bœuf, de noir de fumée et d'urine (Garsault 1767, p. 5), mais on rencontre parfois des mentions de peinture à la colle. Pour comparaison, les parois intérieures du jeu de paume du roi Louis XIII à Versailles étaient bien noircies, conformément à l'usage et au paiement effectué le 12 novembre 1678 (chapitre 3, annexe 1, doc. X).

Outre des surfaces noircies, la finition lisse des parements de l'US 6 répond bien aux attendus de murs destinés à recevoir les balles. À Chinon, les parements de cette partie du mur gouttereau nord sont par ailleurs largement couverts

.....  
145. Longueurs 52, 57, 63, 55, 77 cm ; hauteur 30 cm.

146. Longueurs 48, 56, 60, 58 cm ; hauteurs 33, 33, 26, 28 cm.

147. Linteau de chêne de 16 cm de section et 190 cm de longueur. Ce linteau de l'ouverture est daté par dendrochronologie après 1433. En l'absence d'aubier conservé, la date de coupe de l'arbre mis en œuvre ne peut pas être précisée, mais elle est nécessairement postérieure à 1433 et se situe probablement dans la seconde moitié du xve siècle. Le linteau est donc vraisemblablement fait d'un bois de remploi.

148. La réouverture donc la fouille de cette baie n'est pas de l'ordre d'une opération de diagnostic.

149. Haut de 5 pieds et profond de 1,5 pied (50 cm), condamné par la maçonnerie US 2.

150. Longueurs 60, 58, 60, 63 cm ; hauteurs 32 à 35 cm.

151. Hauteurs de 11, 11, 16, 32, 32 et 30 cm ; largeurs 20 à 38 cm.

152. Longueurs 65,5, 57,5, 60, 55 cm ; largeurs 27,5, 29, 29, 25 cm ; profondeur 33 cm.

153. Les joints horizontaux sont épais de 1 cm, tandis que les joints verticaux sont plus étroits, voir secs (sans liant).

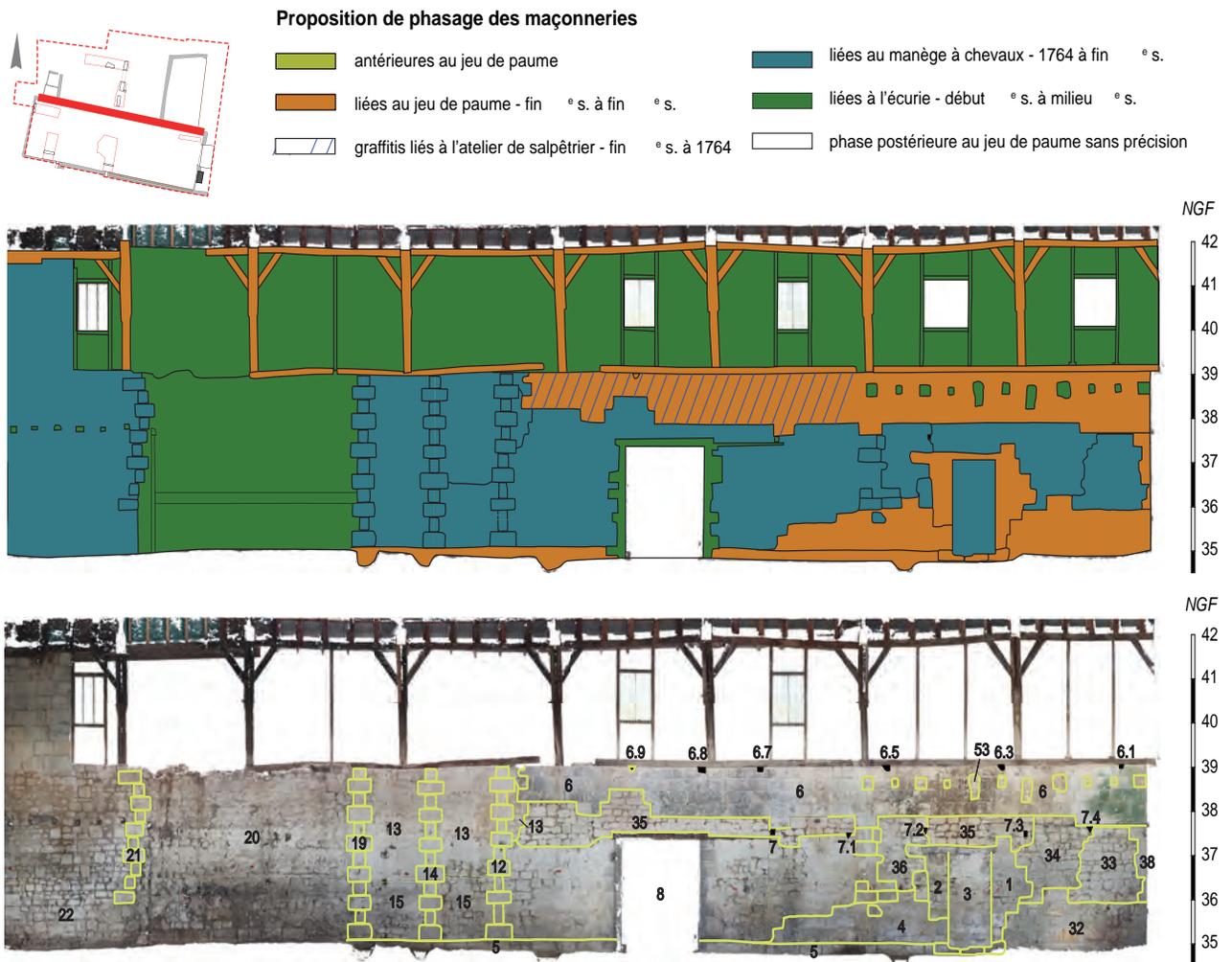
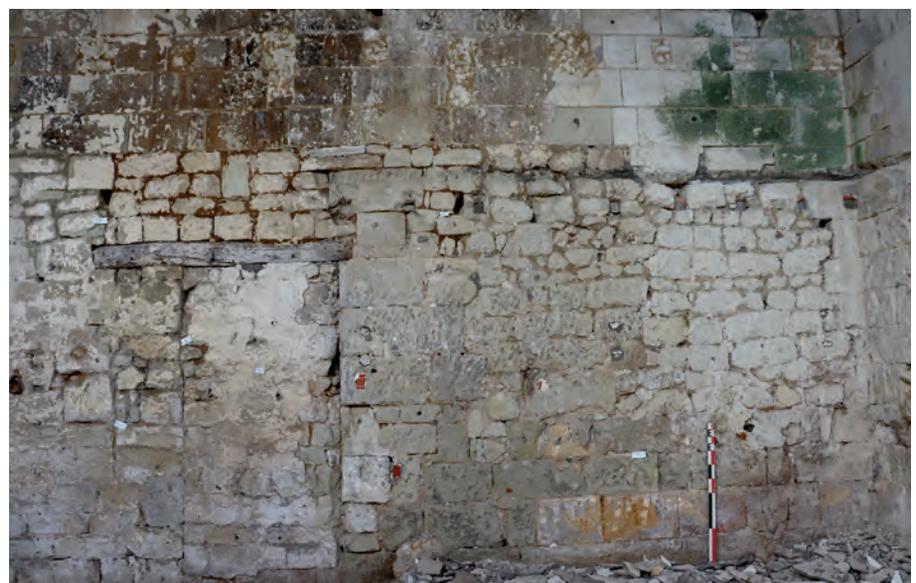


Fig. 206. Relevé photogrammétrique du mur gouttereau nord, face intérieure (photogrammétrie N. Holzem ; DAO M. Ferrari / Inrap).

Fig. 207. Vue de la porte et de l'angle nord-est (J.-Y. Dufour / Inrap).



de graffitis anciens, majoritairement incisés. L'entretien de la surface des murs étant une charge importante pour le paumier, nous les attribuons à l'occupation du bâtiment par des artisans salpêtriers à la fin du XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>154</sup>. Conservés à 3,5 m de hauteur par rapport au sol ancien, ces graffitis suggèrent par leur présence celle d'une galerie pour le public. Ils ont pu être incisés depuis le toit d'une galerie intérieure ou depuis une galerie haute suspendue.

L'utilisation d'une nacelle a permis la découverte au sommet de cette maçonnerie 6 d'une série de onze réservations<sup>155</sup> creusées perpendiculairement à l'arase du mur gouttereau nord (fig. 208). Ces réservations sont visibles sur les 60 centimètres d'épaisseur du mur, sous la sablière haute en bois. Elles sont donc creusées dans le parement monté en carreaux (noirci) et dans la maçonnerie de blocage. Elles ont une largeur moyenne de 16 centimètres<sup>156</sup> et une profondeur moyenne de 10,7 cm<sup>157</sup>. Dans la moitié des cas observés, elles sont creusées en limite d'une pierre de taille disposée en boutisse (fig. 208 : encoche 6.5), procédé visant logiquement à stabiliser en longueur la pièce de bois mise en place. Dans six cas, quelques centimètres d'épaisseur du parement ont été réservés, sans doute pour servir de butée longitudinale (encoches 6.2, 6.4 et 6.10). Dans neuf autres cas, les affouillements destinés à caler la pièce de bois semblent avoir perforé le parement (intérieur) du jeu de paume (encoche 6.7). Les réservations actuellement traversantes sont dues à une fracturation postérieure du tuffeau. Nous interprétons ces réservations perpendiculaires à l'arase du mur gouttereau comme les calages pour des pièces de bois de petites dimensions, débordant à l'extérieur de la salle. Ces pièces de bois peuvent être des solives pour des galeries destinées à recevoir du public. De telles galeries et des spectateurs sont visibles sur quelques gravures anciennes figureant des jeux de paume (cf. *supra*). Dans la salle du *Pélican* à Rennes, l'étude d'E. Esnault a également mis en évidence les traces de ces galeries en encorbellement à l'extérieur pour le public (cf. *supra*). Elles sont clairement restituables grâce aux mortaises orphelines visibles sur les poteaux des façades ouest et nord (Cadiou 2015, II, p. 94 sq.).

La maçonnerie 6, conservée en haut du mur gouttereau nord, cumule donc une série d'informations essentielles sur la nature et le fonctionnement du jeu de paume. Des carreaux bien lisses, noircis, sont ceux des parois de l'aire de jeu. La présence de calages de solives pour une galerie haute traduit bien une salle destinée à recevoir du public. Ces informations ont été relevées sur la moitié orientale du mur gouttereau nord. À l'ouest de l'US 6, toutes les maçonneries observées en élévation sur la moitié occidentale du mur nord ne sont que reprises sous charpente de la salle du jeu de paume<sup>158</sup>. Cette répartition de l'information est la même dans le mur gouttereau sud.

### *Le mur gouttereau sud*

La présence de peinture amiantée sur 37,5 m<sup>2</sup> de la surface du mur intérieur sud (soit 32 %) a rendu ces maçonneries inaccessibles à l'étude archéologique sur le bâti (fig. 209). De la bâche de polyane et des plaques de contreplaqué revêtaient également la sablière haute, conservée dans les quatre travées les plus à l'est, et la face extérieure du mur gouttereau sud est en propriété privée, extérieure au projet.

Dans sa moitié orientale, ce mur présente deux maçonneries caractéristiques du jeu de paume : à l'extrémité est, l'US 52 est une maçonnerie occupant une surface de 5 m<sup>2</sup>, composée de sept assises<sup>159</sup> de pierres de taille en tuffeau<sup>160</sup>, liées par un épais (1 cm) mortier orangé avec sable moyen. Une lézarde verticale bien visible informe des tensions et désordres auxquels dût être soumis ce pan de mur lui aussi largement remanié. Quelques parements sont encore un peu

Fig. 208. Arase du mur gouttereau nord (photogrammétrie N. Holzem ; étude J.-Y. Dufour ; DAO M. Ferrari / Inrap).

.....

154. Les graffitis ne sont donc pas présentés dans cet article.

155. Réserve : cavité réservée dans un mur lors de sa construction pour y insérer une pièce de second œuvre.

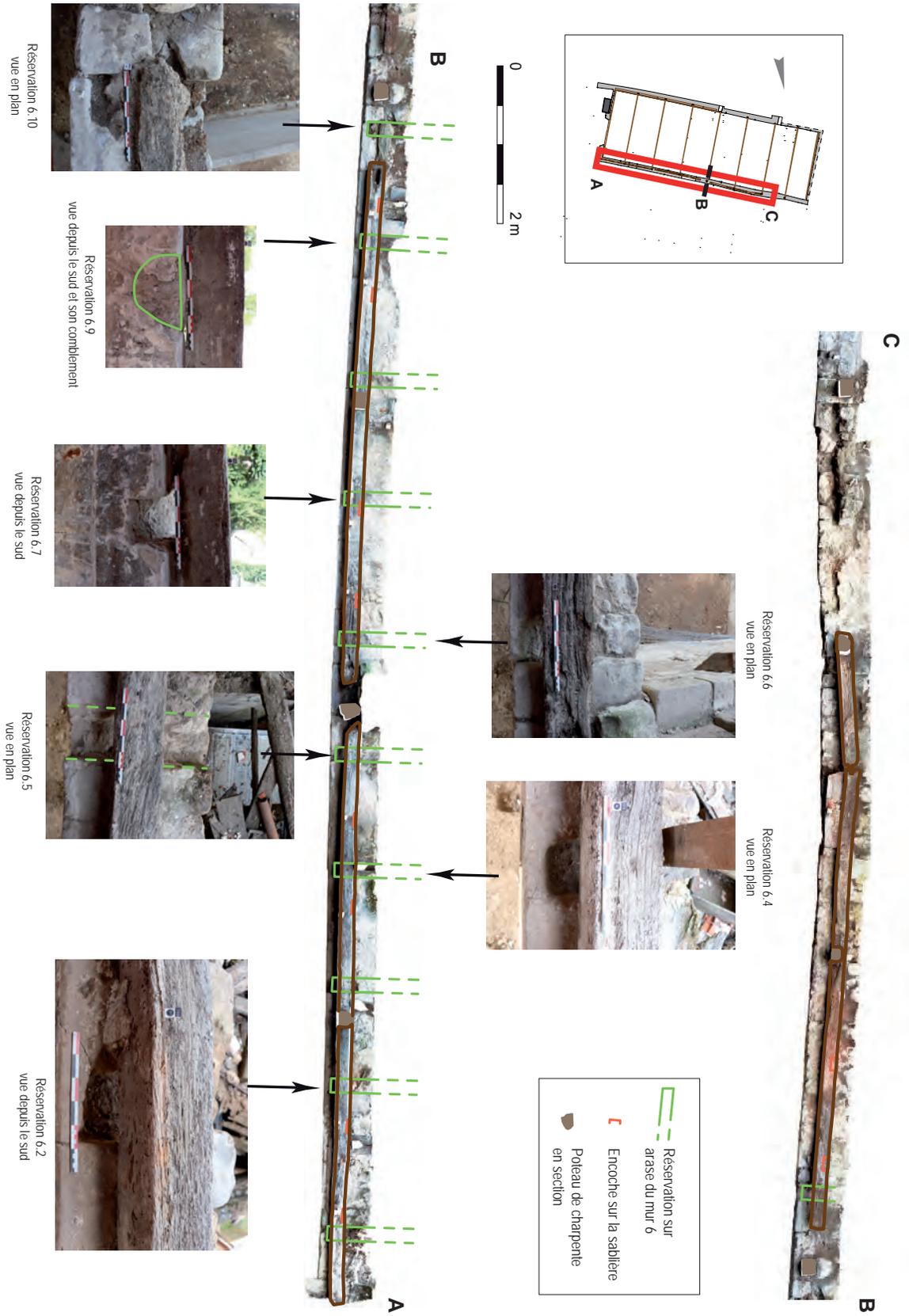
156. Moyenne faite sur 15 mesures relevées sur le mur nord (US 6) et les murs sud (US 50 et 52).

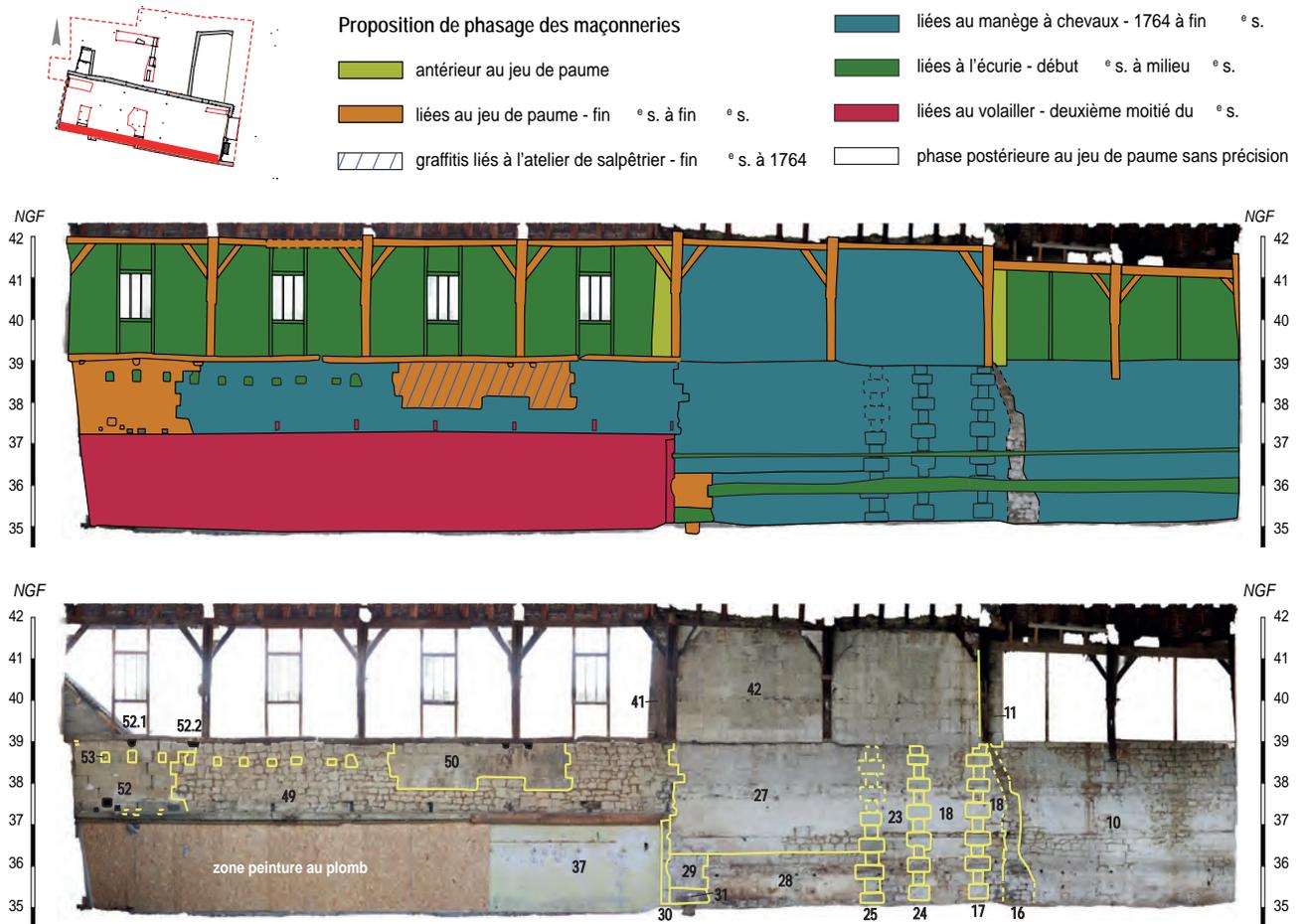
157. Moyenne faite sur 13 mesures.

158. Seuls deux carreaux parementés à face noircie sont réemployés dans la première assise de la jambe 12 et dans l'angle inférieur est de la maçonnerie 13 (c'est-à-dire dans l'angle avec la jambe 13).

159. Six assises sont visibles, la septième s'aperçoit sous le madrier positionné à 230 cm du sol, mis en place pour sous-diviser l'espace lors de l'occupation la plus récente du bâtiment.

160. Longueurs 59, 57, 62, 56 cm ; largeurs 26, 29, 27 cm.





noircis. Aucun graffiti n'y est visible<sup>161</sup>. Le module des carreaux mis en œuvre, le liant utilisé, le traitement de surface sont caractéristiques du jeu de paume.

En bas de l'US 52, cinq encoches ou boulins pour madriers de moyenne section ont été observés<sup>162</sup>. Ces creusements sont positionnés à  $\pm 8$  pieds (270 cm) du sol (restitué) du jeu de paume. Le faible espacement de ces boulins, observés sur 2 mètres de longueur seulement, et l'impossibilité d'accéder aux pans de mur masqués par les plaques de contreplaqué empêchent, à l'issue de ce diagnostic, d'attribuer avec certitude ces boulins à la couverture d'une galerie intérieure pour le public.

Au sommet du parement, sous la sablière basse stabilisatrice des poteaux soutiens de la charpente, deux réservations rectangulaires traversent perpendiculairement l'arase du mur. L'espacement de 165 centimètres (5 pieds) entre ces deux réservations ainsi que la distance égale de 5 pieds entre l'encoche la plus à l'est et l'angle sud-est du jeu de paume suggèrent des pièces de bois (solives) régulièrement posées pour soutenir une construction en bois positionnée en haut du mur gouttereau sud.

Au niveau de la troisième travée, le pan de mur 50<sup>163</sup> présente également les caractéristiques d'une maçonnerie liée à la salle de jeu : dimensions des carreaux<sup>164</sup>, finition et noircissement de leur surface, nature du mortier (fig. 209). Lorsque les surfaces des carreaux de parement ne sont pas desquamées, des graffitis sont bien visibles<sup>165</sup>. Sur l'arase du mur 50, de part et d'autre

Fig. 209. Relevé photogrammétrique du mur gouttereau sud, face intérieure (photogrammétrie N. Holzem ; DAO M. Ferrari / Inrap).

.....  
161. Les parements furent bûchés lors d'une phase ultérieure.

162. Les encoches ou boulins 52.3 (creusement de section 15 cm  $\times$  14 cm), 52.4 (section 13 cm  $\times$  14 cm) et 52.5 (section 12,5 cm  $\times$  15 cm) sont comblés de fragments de pierre de taille et de mortier blanc sableux. Les encoches 52.6 (section 13 cm  $\times$  17 cm) et 52.7 (section 10 cm  $\times$  10 cm) sont comblées de pierres et de mortier riche en gravillon.

163. L'US 50 mesure 4,5 m de longueur et possède quatre assises de hauteur.

164. Longueurs 60, 70, 56, 26 cm ; hauteurs 24, 27, 29, 29 cm.

du poteau soutenant la quatrième ferme de charpente, deux réservations espacées de seulement 65 centimètres (2 pieds) suggèrent là encore des pièces de bois en position perpendiculaire, sous la sablière basse. Le remaniement d'une partie des carreaux de l'assise supérieure a sans doute fait disparaître d'autres réservations liées à une galerie suspendue.

De telles traces d'une galerie ayant déjà été observées sur le mur gouttereau nord, il faut convenir d'un édifice mettant au moins deux galeries hautes à disposition du public. Sans doute les jeux urbains, comme celui de Chinon, étaient-ils plus ouverts aux spectateurs que les salles princières ou royales, plus réservées à un entre-soi de gens de qualité. La fréquentation du public apportait certainement quelques recettes supplémentaires à l'artisan paumier en charge de la gestion, de l'animation et de l'entretien de la salle.

Au milieu du mur gouttereau sud, l'US 29 présente quelques grands carreaux en pierre de taille de tuffeau, disposés sur trois assises et utilisant un liant orange sableux similaire à celui rencontré par ailleurs (fig. 209). À l'ouest de cette limite, toutes les maçonneries observées en élévation sont des reconstructions. Dans le sondage ouvert dans l'angle nord-ouest de la salle du jeu de paume, sous le mur ouest (US 9), l'étude sur le bâti tend toutefois à attribuer deux assises de pierres de taille en tuffeau blanc<sup>166</sup> (fait 71), liées par un sable rose, à la phase de construction du jeu de paume. Cette observation, la plus à l'ouest dans le bâtiment, tendrait à confirmer l'ancienneté de la limite occidentale du jeu, bien que le mur pignon soit reconstruit à 95 %.

La situation est donc très similaire à celle observée sur le mur gouttereau nord ; sous la charpente homogène et bien datée de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, les murs d'origine du jeu de paume ne sont partiellement conservés que dans la moitié orientale de la salle de jeu. Si la suite des observations sur les pans de mur plus récents génère quelques hypothèses explicatives, l'économie générale des matériaux sur ce bâtiment soulève beaucoup de questions.

### *Les sondages au sol*

Un sondage de 8 m<sup>2</sup> a été ouvert dans le quart sud-ouest de la salle du jeu de paume, perpendiculairement au mur gouttereau sud. Il offre un aperçu sur les fondations du jeu de paume (US 62) ainsi que des informations sur une galerie intérieure pour le public. À 95 centimètres (3 pieds) du mur sud et parallèlement à celui-ci, le mur 58 et ses tranchées de fondations sont environnés d'une couche de mortier orange (US 92) qui joint le mur sud au mur 58 (fig. 210). Le mur 58, axé est-ouest, est large de 46 centimètres. Ses parements, en petit appareil de moellons de tuffeau blanc et jaune<sup>167</sup>, sont liés par des joints de mortier orange sableux<sup>168</sup>. Le parallélisme de ce mur par rapport au gouttereau et la distance de 3 pieds qui les sépare sont les éléments attendus pour un mur de batterie, c'est-à-dire un muret supportant l'appentis qui sert de galerie intérieure au public. Cette galerie basse intérieure est l'un des éléments caractéristiques d'un jeu de paume. De part et d'autre du mur de batterie (fig. 211), le sol crevassé sur une dizaine de centimètres de largeur est comblé de limon brun noir (US 59) contenant du mobilier archéologique (fragments d'ardoise, ossements, briques, céramique). Un fragment de lèvre de plat en pâte beige à glaçure interne verte datable de la seconde moitié du XV<sup>e</sup> ou de la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle est issu de ce qui s'apparente à des tranchées de fondation. Le sondage sud-ouest livre donc le mur de batterie d'une galerie du jeu de paume. Aucun revêtement de sol en place n'y est cependant rencontré, la couche de mortier 92 pouvant au mieux être interprétée comme un niveau d'apprêt.

.....

165. Comme sur l'US 8 du mur gouttereau nord.

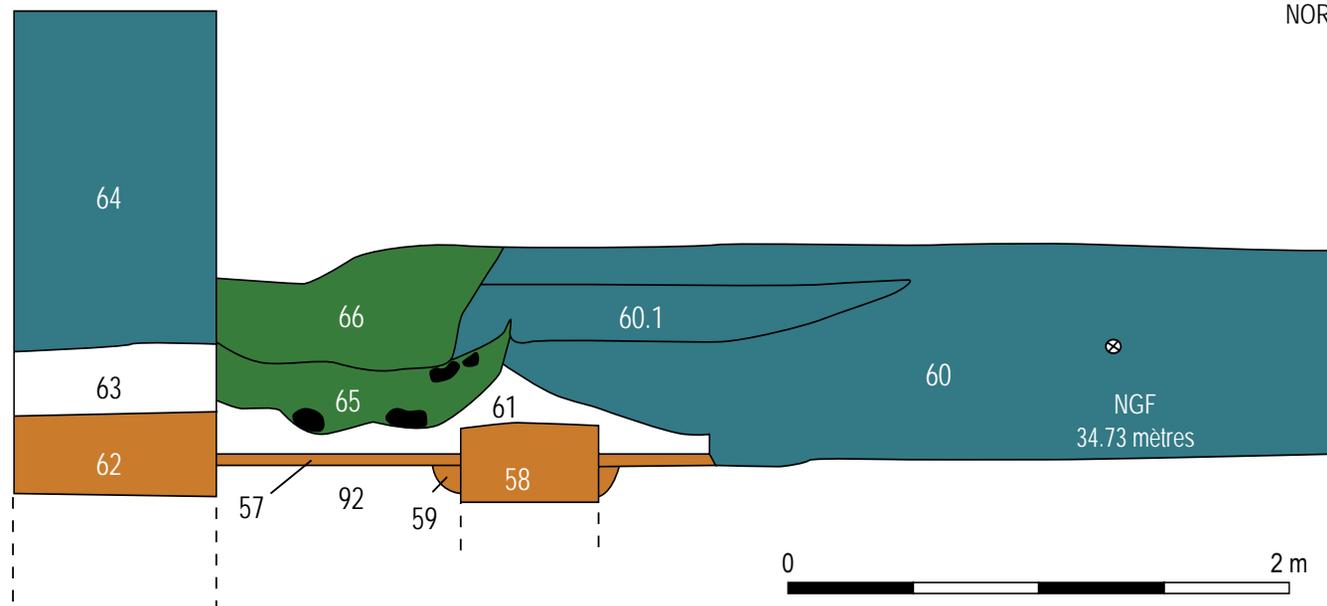
166. Longueurs 48 à 62 cm ; hauteur 39 cm.

167. Hauteurs 6 à 10 cm ; largeurs 10 à 22 cm.

168. Deux autres mortiers sont visibles sur la partie sommitale de la maçonnerie.

SUD

NORD



- 57** Chaux et fragments de tuffeau concassés, couleur gris-blanc ► couche d'apprêt au radier du jeu de paume.
- 58** Maçonnerie. Parements en petit appareil de moellons de tuffeau blanc et jaune.  
Liant et joints de mortier orange sableux. Deux autres mortiers sont visibles sur la partie sommitale de la maçonnerie ► fondation du mur de batterie du jeu de paume.
- 59** Limon brun-noir avec mobilier archéologique (fragments d'ardoise, ossements, briques, céramique).  
► comblement des tranchées de fondation du mur de batterie.
- 60** Cailloutis et sable, gris-blanc, homogène, avec quelques inclusions de charbon de bois et de briques.  
Sur les 20 cm supérieurs, la couche est très litée ► remblai principal du jeu de paume.  
Sol du manège à chevaux ?
- 60.1** Idem très tassé.
- 61** Sable et limon gris-marron, contenant de nombreux fragments de charbon et de tuffeau.  
► remblai lié à la récupération des carreaux de sol du jeu de paume.
- 62** Une assise de moellons grossièrement équarris, de gabarits variés (longueur 10 à 25 cm x hauteur 6 à 18 cm) de tuffeau blanc. Liant de mortier jaune sableux, plus rose dans la partie inférieure de l'assise ► fondation du mur sud du jeu de paume.
- 63** Maçonnerie homogène composée de 6 moellons (largeur 24 à 28 cm x hauteurs 16-17 cm) grossièrement équarris de tuffeau blanc. Liant de mortier sablo-limoneux marron clair, avec quelques galets.  
► fondation liée à la reconstruction du mur sud ?
- 64** Une assise constituée de 2 blocs de tuffeau (longueur 75 et 82 cm x hauteurs 33, 34 cm).  
Liant de limon marron foncé. Le joint de l'assise inférieure, épais de 6-7 cm, est composé de mortier jaune mélangé avec du limon marron contenant de nombreuses inclusions de charbon. Traces de peinture noire en surface, remploi de pierres de parement du jeu de paume ? ► première assise du mur sud reconstruit.
- 65** Sable marron-orangé contenant du cailloutis, des galets, des fragments de tuffeau et quelques pierres.  
► tranchée liée à la reconstruction mur sud du jeu de paume ?
- 66** Sable gris-marron, avec cailloutis de tuffeau et quelques pierres ► tranchée liée à l'installation des auges contemporaines ?
- 92** Mortier orange ► couche préparatoire pour le sol du jeu de paume.

Fig. 210. Coupe stratigraphique sud-nord relevée dans le sondage ouvert dans le quart sud-ouest de la salle du jeu de paume de Chinon (T. Pouyet / Inrap).

Le sondage ouvert au centre du jeu de paume complète amplement ces premières découvertes. Ce sondage de 14 m<sup>2</sup>, ouvert entre le mur gouttereau sud et le centre de la salle, a bien livré trois éléments caractéristiques d'un jeu de paume (fig. 212 et 214). À 105 centimètres du gouttereau sud, le mur de batterie (fait 74) est apparu à la cote altimétrique 34,50 m NGF, c'est-à-dire quelques centimètres plus haut que son niveau de préservation dans le sondage précédent<sup>169</sup>. Le mur 74 est ici étroit de 20 centimètres seulement. Les moellons qui le composent sont noyés dans un épais lit de mortier de chaux jaune. Le lit de pose mis au jour montre les empreintes de moellons disposées en chevrons. Ce muret sert d'appui pour le sol de mortier 73, mortier de chaux orangé partiellement conservé sur 1 à 3 centimètres d'épaisseur entre le mur gouttereau sud et le mur de batterie. Comme dans le sondage précédent, aucun revêtement de sol de la galerie intérieure n'était conservé.

Au nord du mur de batterie 74, presque toute la surface du sondage central est recouverte d'une couche de mortier jaune beige<sup>170</sup> (US 76), épaisse de 4 centimètres. Au décapage, c'est-à-dire à l'état un tant soit peu humide, on distinguait spatialement trois couleurs différentes de mortier, pour des faits pourtant bien contemporains ; le mortier de la galerie était orangé, celui du mur de batterie jaune et celui du sol du jeu de paume plus clair (blanc). On pouvait alors s'interroger sur la fabrication de mortiers différents pour des fonctions différentes. Quelques jours plus tard, les sols ayant un peu séché, les différences de couleurs étaient très atténuées.

Dans la partie nord du sondage, seize rangs d'empreintes de carreaux de pavement en terre cuite sont nettement lisibles dans le mortier (fig. 213). L'US 76 est donc un sol d'apprêt pour le revêtement du sol du jeu de paume. Plusieurs carreaux de terre cuite ont été découverts *in situ*. Le long du mur de batterie 74, 4,5 carreaux fracturés sont en place. Ces carreaux mesurent 16 centimètres de largeur et 16 à 17 centimètres de longueur pour une épaisseur estimée de 3 centimètres. En bordure du même mur, des demi-carreaux créent le décalage nécessaire pour la disposition en quinconce. Également en limite de ce mur, deux ardoises espacées de 55 centimètres sont posées de chant.

Sept autres carreaux plus ou moins complets ont été découverts en place en bordure de la fosse 102. Ils sont faits d'une pâte orangée contenant de grosses inclusions apparentes de couleur brique (chamotte ou ferrite ?) et des inclusions argileuses plus claires. La face supérieure des carreaux est lissée, tandis que la face inférieure est plus fruste (fig. 215). Les flancs des carreaux sont droits. Obtenus par moulage, ces carreaux mesurent en moyenne 16 centimètres sur 15,9 cm, pour une épaisseur de 3,46 cm et un poids moyen de 1 735 g. En l'état de nos connaissances, les carreaux du jeu de paume de Chinon sont plus petits mais plus épais que tous ceux issus du jeu de paume de Versailles (moyenne : 21 cm de côté ; 3 cm d'épaisseur) ou d'Écouen (20 cm de côté ; 2,1 à 2,6 cm d'épaisseur) (Du Bouëtiez, Dufour 2015). Nous proposons d'attribuer aux carreaux de sol du jeu de paume de Chinon la datation de la charpente obtenue par dendrochronologie, soit 1590. Ces carreaux pourront servir d'étalonnage pour une étude locale des terres cuites architecturales médiévales et modernes. Positionnés à une altitude de 34,47 m NGF, ils permettent une première restitution de la hauteur de 7,3 m (soit 22 pieds) entre le sol et les entrants de la salle de jeu<sup>171</sup>.

Sous un comblement terminal de graviers et sables blanc jaune (US 101), un amas de pierres (10 cm à  $\geq$  40 cm) disjointes (US 102) était recouvert de 10 centimètres de sable caillouteux gris supportant le pavement 75, disposé avec un léger encorbellement sur la fosse (fig. 214 et 216). Un décimètre a été

.....  
169. Par opposition, le mur 58 mis au jour dans le sondage sud-ouest correspondrait donc bien plutôt aux fondations du mur de batterie.

170. Chaux sableuse, homogène, avec des inclusions centimétriques de calcaire et quelques fragments de charbon de bois.

171. Les sols d'un jeu de courte paume ne sont pas plans, aussi une nuance doit logiquement être apportée aux extrémités de l'aire de jeu.



Fig. 211 (en haut, à gauche).  
Vue du sondage ouvert dans le quart sud-ouest de la salle. Sous des remblais de cailloutis de tuffeau (US 60), le mur de batterie 58 est parallèle et distant de 95 cm du mur gouttereau au sud (T. Pouyet / Inrap).

Fig. 212 (au centre). Vue du sondage ouvert au centre de la salle du jeu de paume (N. Holzem / Inrap).

Fig. 213 (en haut, à droite).  
Vue du sol du jeu de paume dans le sondage central (J.-Y. Dufour / Inrap).

Fig. 214 (en bas). Vue des empreintes laissées par les carreaux du jeu de paume dans le sol d'apprêt en mortier 76 (J.-Y. Dufour / Inrap).

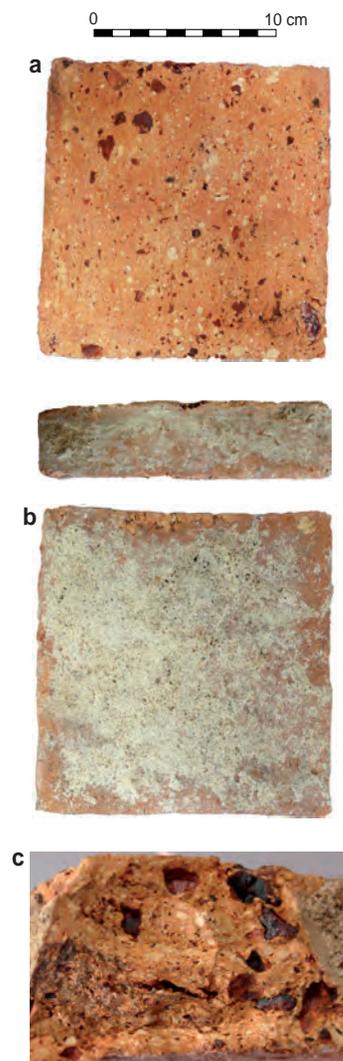


Fig. 215. Carreau du jeu de paume du Biziou à Chinon. a : face supérieure ; b : face de pose ; c : pâte (cliché E. Renel ; DAO M. Ferrari / Inrap).

Fig. 216. Vue de détail de la fosse-puisard aperçue en position centrale du jeu de paume (Nicolas Holzem, / Inrap)



inséré entre les pierres de la maçonnerie 102 sans rencontrer aucune résistance jusqu'à la profondeur de 4,90 m. Nous interprétons donc cet amas de pierres comme un bouchon, au sommet d'un puisard (dimensions approximatives : 110 cm x > 110 cm ; profondeur : 4,90 m de vide) en position centrale du jeu de paume. Un puisard si important ne se justifie pas pour le seul jeu de paume. La cause est à chercher en lien avec les inondations régulières du centre ancien de Chinon. En effet, la crue de référence à Chinon est celle de juillet 1792. La Vienne a alors atteint une hauteur de 6,45 m au-dessus de son lit moyen, pour inonder jusqu'à la cote altimétrique de 34,76 m NGF. Le sol du jeu de paume, mesure autour de 34,50 m NGF, était donc régulièrement inondé par la Vienne, distante de 70 mètres seulement. Le commanditaire du jeu de paume aura pris des mesures pour faciliter son exondation après chaque crue.

Si nous acceptons de reconnaître le puisard 102 comme la fosse centrale du jeu de paume, alors son emplacement doit être discuté. En effet, ce puisard est localisé à 12,75 m (soit 39 ou 40 pieds) du mur pignon ouest et à 16,5 m (soit 50 ou 51 pieds) du mur pignon est. Un terrain de 90 pieds de longueur est parfaitement concevable, mais le relativement fort décalage (3,75 m) entre les deux parties de l'aire de jeu suggère fortement une galerie basse pour le public, du côté du mur pignon est. Bien que l'étroit sondage réalisé dans l'angle nord-est n'ait rien livré de tel, la logique d'un accès depuis la rue à l'est va bien dans le sens d'une galerie intérieure également côté est. L'aire de jeu pourrait ainsi être réduite de 4 pieds (135 cm) de ce côté, portant les surfaces de jeu à 12,75 m (soit 39 ou 40 pieds) du côté ouest et à 15,15 m (soit 46 ou 47 pieds) du côté est. La surface de jeu reste inégale<sup>172</sup>, à l'image de la société d'Ancien Régime qu'elle transpose.

## La charpente

La première étude de l'ancienne salle du jeu de paume de Chinon remonte à 2009-2010, lors de travaux d'atelier d'un groupe d'étudiants de l'École de Chaillot, qui forme des architectes du patrimoine. En parallèle, une première datation par dendrochronologie sur quelques fermes, accessibles à l'époque depuis les box

.....  
172. Cette réflexion sur la mesure de l'aire de jeu de Chinon reste hypothétique en l'absence de fouille réelle.

adossés au mur gouttereau sud, situait alors la construction de la charpente vers 1587<sup>173</sup>. Cette étude a été prolongée en 2014 par une mission de diagnostic préalable à des travaux, confiée par la Fédération française de courte paume à l'atelier d'architecture Martin Brunelle<sup>174</sup>, avec les objectifs de restaurer et d'aménager cet édifice majeur, rare vestige de ce jeu encore en élévation, qui se dégrade très rapidement.

En 2021, l'étude diagnostique réalisée par l'Inrap a permis une nouvelle campagne d'échantillonnage sur les bois. Les observations archéologiques (modes de débitage des bois, marquages, assemblages, renforts métalliques, hypothèses de restitution sur les galeries hautes disparues, etc.) ont abouti à une nouvelle lecture de la charpente, dont la mise en œuvre en une seule fois est datée par 24 prélèvements dendrochronologiques, au plus tôt en 1590. La charpente de la salle est une structure à chevrons formant fermes, en chêne. Elle comprend 49 fermes, dont deux fermes d'avant-corps à l'est sur la rue du Jeu-de-Paume et deux fermes en pignons. Neuf fermes principales (sur entrain) alternent avec trente-huit fermes secondaires, au rythme d'une pour cinq dans les six premières travées orientales et d'une pour quatre dans les deux travées occidentales (fig. 217).

### *Les fermes et les assemblages*

Les fermes principales reposent à chaque extrémité sur une structure à claire-voie de poteaux en bois (fig. 218 et 219), ouverte à l'origine sur des galeries extérieures puis refermée par des assises de briques enduites lors du changement de fonction de l'édifice<sup>175</sup>. Elles sont constituées d'un entrain de longue portée (environ 10 m), de deux chevrons de près de 6 mètres de long, d'un poinçon à trois bossages épais, de deux jambettes et de deux aisseliers raidissant l'articulation entre un faux-entrain et chaque chevron (fig. 220). Sous le faitage, deux aisseliers hauts<sup>176</sup> soulagent les assemblages entre chevrons et poinçons et diminuent la sollicitation de ces derniers (fig. 221).

Les assemblages entre les entrains, les poteaux et les sablières sont particulièrement complexes. Les poteaux présentent une tête élargie vers l'intérieur du bâtiment (fig. 222) et taillée en marches d'escalier. La marche inférieure est orientée vers l'extérieur et reçoit le cours de sablières de toiture, alors que la marche supérieure est tenonnée à l'entrain.

Le cours de sablières est constitué d'éléments assemblés par une enture à tenon au droit des poteaux (fig. 223), l'élément inférieur étant chevillé au poteau. Ce type d'assemblage est décrit par ailleurs (Gerner 2012). Deux entailles à mi-bois pratiquées sur les couples de bois ainsi aboutés assurent une liaison parfaite entre les poteaux, les entrains et les sablières (fig. 224). L'entrain est également assemblé à tenon-mortaise chevillé au sommet de ce poteau, l'articulation entre les deux éléments étant raidie par un aisselier classiquement assemblé en tête et en pied à tenon-mortaise. Ce dernier est doublé par un second aisselier moisé, dont les deux éléments parallèles sont assemblés à mi-bois et demi-queue d'aronde au poteau et à l'entrain.

Des boulons à clavette évitent le déchaussement des moises. Ils se composent d'une tige cylindrique non filetée, à tête circulaire massive orientée systématiquement à l'est (fig. 225) et à pointe effilée à l'ouest percée d'un « œil » permettant le passage d'une clavette, dont la courbure évite le retrait de son logement (fig. 226). Ce dispositif en métal, parfois dénommé « cheville de fer », a été identifié dès le xv<sup>e</sup> siècle pour des charpentes à entrain retroussé moisé à Orléans (Alix, Noblet 2009), mais plusieurs autres usages ont également été répertoriés (étrier, poutre armée, plafond, escalier, etc.). Le boulon à écrou et tige filetée

.....

173. C. Perrault, « Datation par dendrochronologie de la charpente de la salle du Jeu de Paume de Chinon », 2011. Analyse financée par la Drac Centre, à la suite de la sollicitation de M. Astier de Villatte, propriétaire du bâtiment en 2010, pour une inscription à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

174. Atelier Martin Brunelle, « Restauration du jeu de paume de Chinon. Travaux de restauration et d'aménagement d'une salle de courte paume dans l'ancien jeu de paume et ses annexes », 2014.

175. Manège pour les troupes de cavalerie en garnison à partir de 1764, puis remise et écuries après la Révolution française.

176. Ils s'apparentent à des contrefiches inversées, mais ils n'ont pas la même fonction.

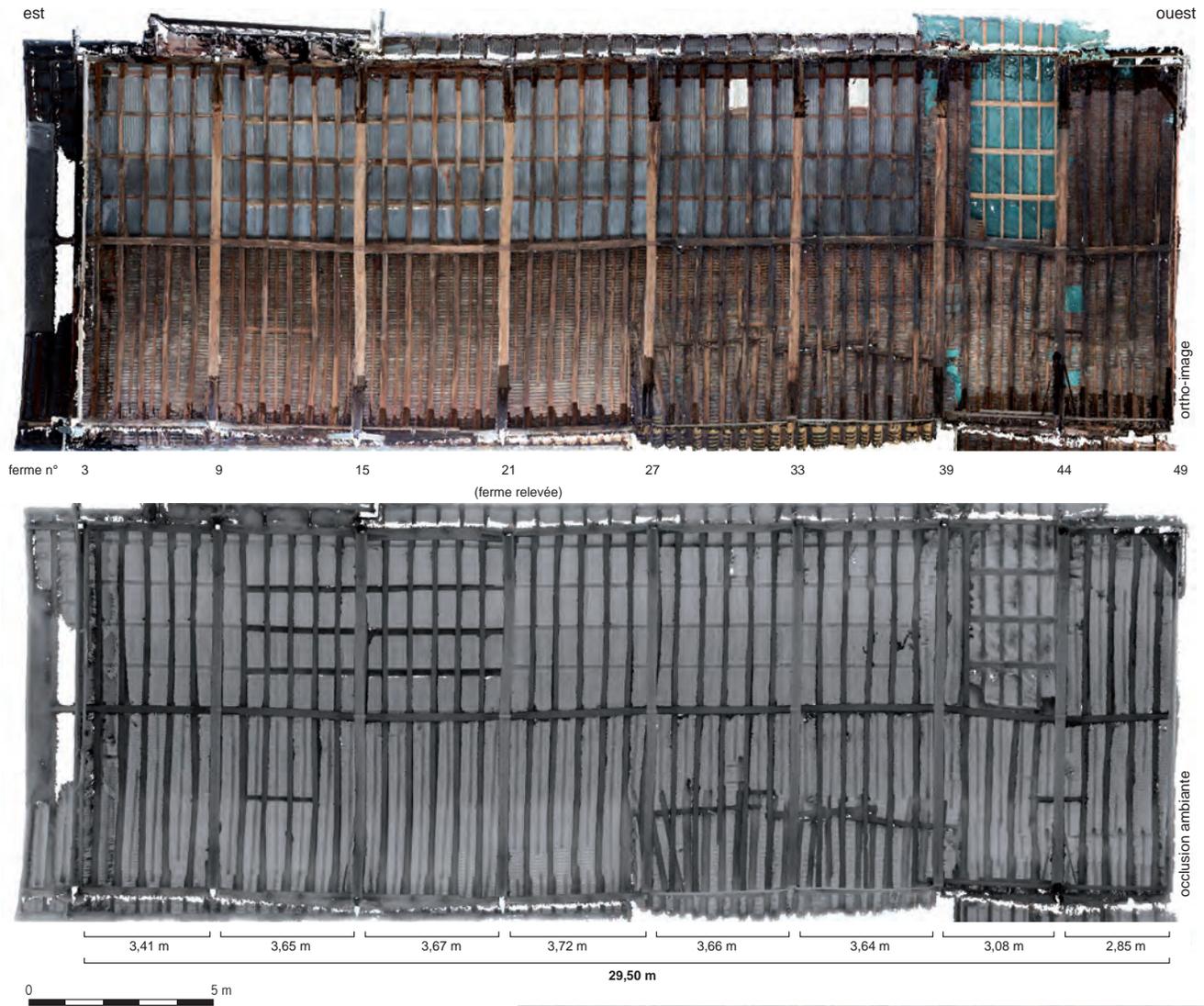


Fig. 217. Charpente vue du dessous d'après le lever photogrammétrique (N. Holzem / Inrap).

Fig. 218. Vue de la charpente vers l'ouest (C. Perrault / CEDRE).



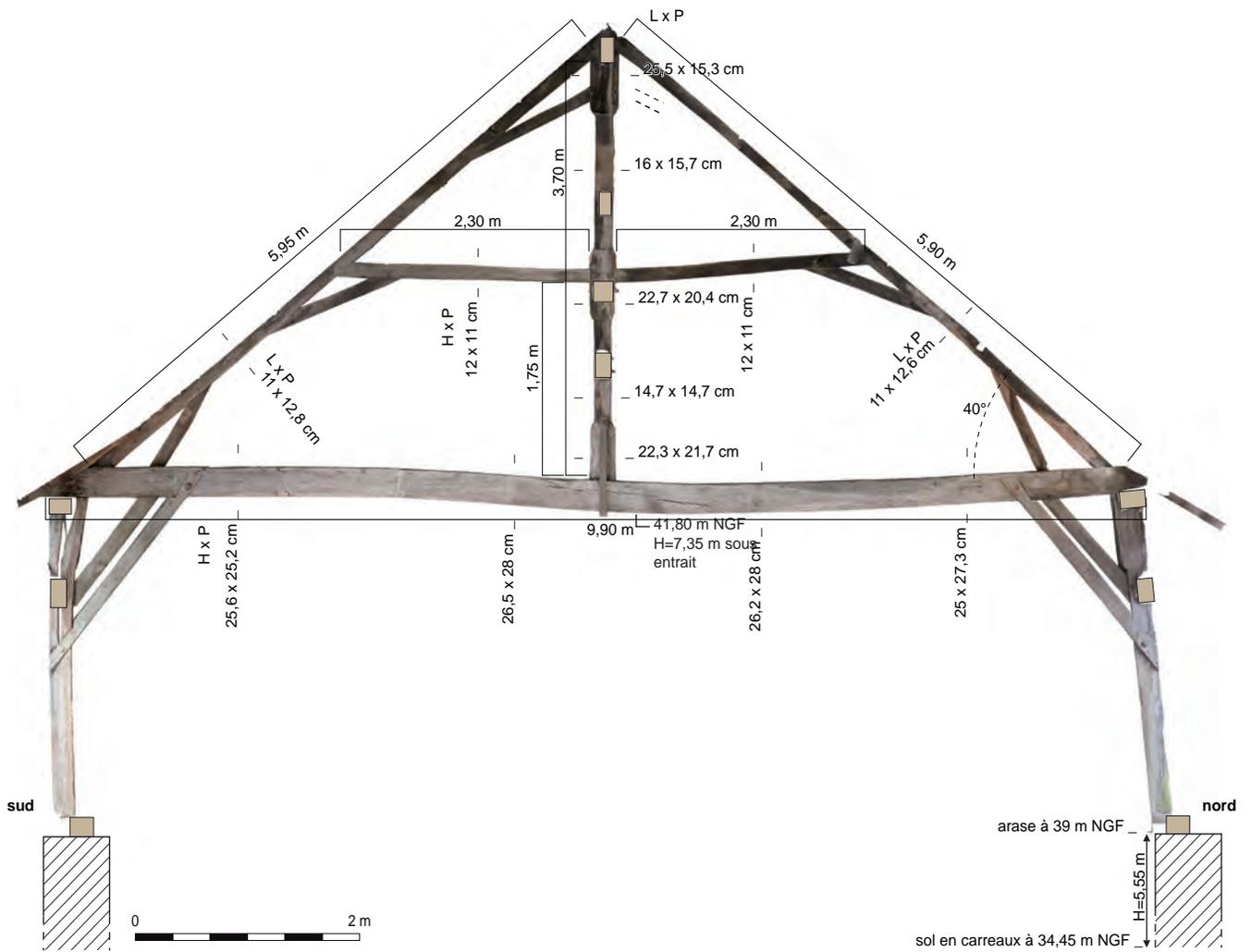




Fig. 219. (page de gauche en haut).  
Relevé photogrammétrique  
du mur et de sa claire-voie  
(N. Holzem / Inrap).



Fig. 220. (page de gauche en bas).  
Relevé photogrammétrique  
de la ferme F21 de la charpente  
(N. Holzem / Inrap).

Fig. 221 (en haut, à gauche). Aisseliers  
hauts en tête de ferme principale  
(C. Perrault / CEDRE).



Fig. 222 (en haut, à droite).  
Vue du poteau nord de la ferme F9,  
face ouest, à tête élargie vers l'intérieur  
du bâtiment (C. Perrault / CEDRE).

Fig. 223 (au milieu). Enture à tenon  
entre deux tronçons de sablières  
de toiture (C. Perrault / CEDRE).



Fig. 224 (en bas). Désassemblages  
des éléments en tête d'un poteau,  
laissant entrevoir les entailles à mi-bois  
des éléments de la sablière ancienne  
et les « marches d'escalier » du poteau  
(C. Perrault / CEDRE).



Fig. 225. (à gauche). Vues de l'étrier en fer de la ferme F4 poteau (clichés J.-Y. Dufour et N. Holzem ; DAO M. Ferrari / Inrap).

Fig. 226. (page de droite en haut). Fonctionnement de l'étrier en fer de la ferme F5 poteau (DAO Mathilde Ferrari / Inrap).

Fig. 227. (page de droite en bas à gauche). Assemblage à dévêtissement latéral d'une moise et d'un entrait, maintenu en place par un boulon dont la position est bloquée par des cales en bois, une rondelle et une clavette à lame recourbée (C. Perrault / CEDRE ; DAO Mathilde Ferrari / Inrap).

Fig. 228. (page de droite en bas à droite). Étrier métallique encastré dans une rainure creusée dans le poinçon de la ferme F33 (C. Perrault / CEDRE).

n'apparaît dans les traités français qu'à partir de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle (Alix à paraître). La tige souvent trop longue nécessite de bloquer la clavette par des rondelles métalliques, voire par une ou plusieurs cales en bois grossièrement carrées, insérées entre les bois et les rondelles<sup>177</sup> (fig. 227). Un exemple similaire avec cale en bois est répertorié pour la charpente de 1461<sup>178</sup> d'une maison localisée au 7 rue Saint-Éloi à Orléans<sup>179</sup>. Une production en série, non adaptée aux dimensions de certains des bois à disposition, est donc suspectée. C'est aussi le cas pour les chevilles en fer associées aux étriers qui renforcent systématiquement les assemblages en pied de poinçon : une à quatre rondelles sont insérées entre la clavette et l'étrier<sup>180</sup>. Pour la sixième ferme principale (F33), il semble en revanche que la tige soit trop courte ; l'étrier est alors plaqué dans une rainure profonde creusée sur les faces est et ouest du bossage inférieur du poinçon pour permettre le passage de la clavette dans l'œil (fig. 228). Même s'il est difficile et hasardeux de vouloir dater ces pièces métalliques qui traduisent le plus souvent un renforcement postérieur à la phase de construction, plusieurs arguments tels que l'usage des boulons à clavette dès le XV<sup>e</sup> siècle, le marquage des moises et la dendrochronologie<sup>181</sup> suggèrent ici des consolidations très rapides, voire en cours de chantier. Toutefois, l'imprécision de la datation de ce type de pièces laisse trois scénarios en suspens : une séquence

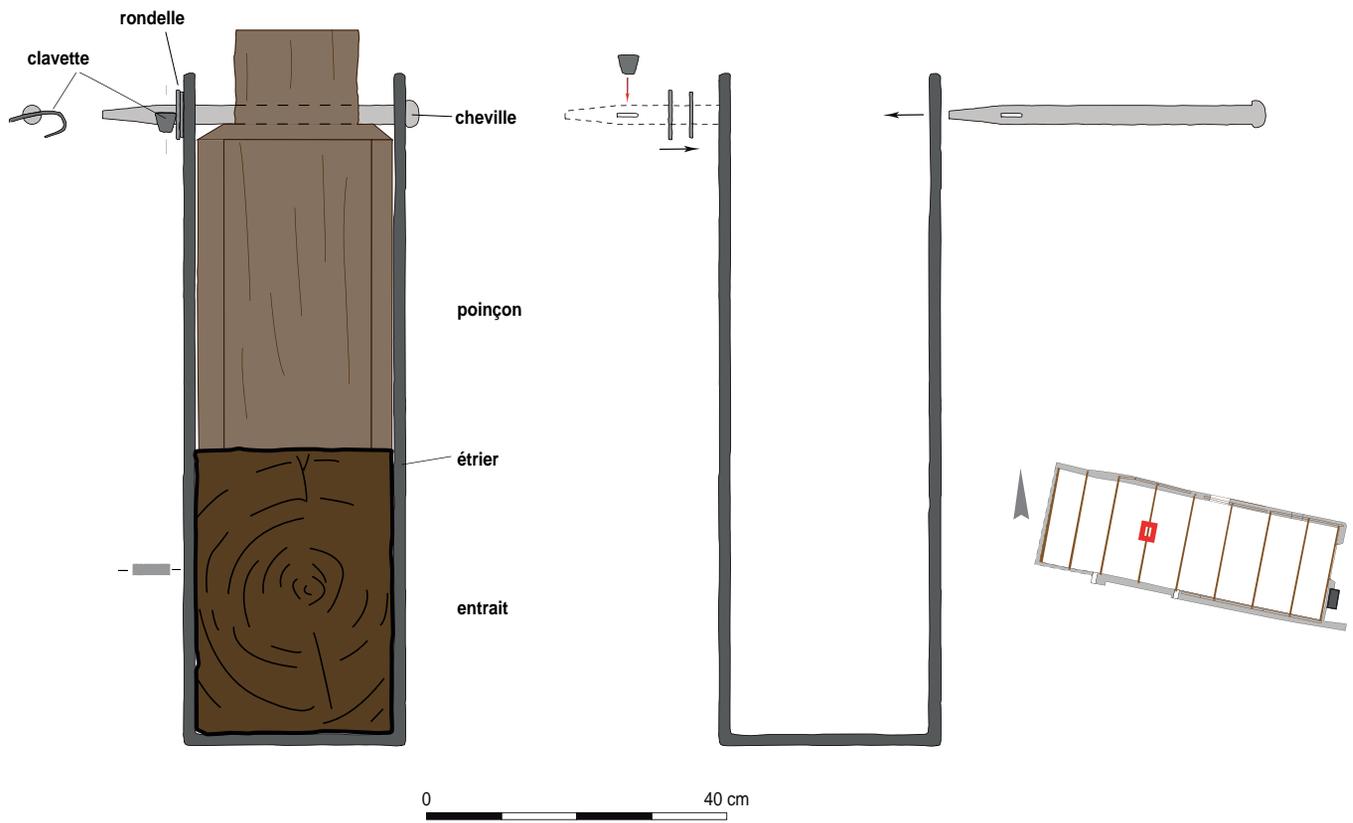
177. Sont concernées les moises sud des 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> fermes principales et les moises nord des 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> fermes principales.

178. CEDRE, « Datation par dendrochronologie de la maison au 7 rue Saint-Éloi à Orléans (45) », 2006, étude financée par la Drac Centre.

179. Information donnée par Clément Alix (ville d'Orléans)

180. L'étrier de la neuvième ferme principale (FXX), en pignon ouest, est différent des huit autres. Il est ancré dans l'entrait et le poinçon par cinq clous et une agrafe. Il a pu être posé à la suite de la reconstruction du mur ouest et de l'aménagement de la salle en manège dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle.

181. Seul l'élément est de l'aiselier moisé nord de la 7<sup>e</sup> ferme principale (FXX) présente un aubier incomplet. Il a alors fait l'objet d'un prélèvement d'échantillon. L'analyse situe la coupe de l'arbre entre 1582 et 1603, avec une probabilité de 95 %.



de montage particulière, une modification du projet initial en cours de chantier sur des fermes en place ou un renforcement tardif des assemblages, même si le marquage identique des deux types d'aisselier semble constituer un argument plutôt en faveur d'une des deux premières hypothèses.

Les fermes secondaires sont constituées d'un couple de chevrons raidi par un entrait retroussé assemblé par deux entailles droites au sommet d'une lierne de sous-faîtage<sup>182</sup>. Les chevrons sont assemblés par enfourchement<sup>183</sup> en tête et à tenon-mortaise non chevillé dans le cours de sablières de toiture en pied.

Les fermes sont contreventées longitudinalement dans leur axe médian par un cours de faîtières et des liernes de sous-faîtage. Le premier porte les têtes de chevron. Il est constitué d'éléments courts qui reposent dans une fourche au sommet des poinçons et sont aboutés selon le même principe que les sablières de toiture<sup>184</sup>. Les secondes maintiennent à distance les fermes et assurent la cohésion de l'ensemble de la structure par leurs assemblages avec le niveau d'entrants retroussés. Faîtières et sous-faîtières sont raidies par des liens obliques assemblés en pied aux poinçons.

À une échelle régionale, la charpente du théâtre de la Comédie à Angers, aménagée dans une ancienne salle de jeu de paume, présentait les mêmes dispositions<sup>185</sup> (fig. 229). Cette configuration inédite (aisselier moisé et aisselier classique) présente dans deux édifices contemporains ne saurait être fortuite et pourrait être associée aux projets originels, même si aucune datation par dendrochronologie n'a été engagée sur la charpente angevine<sup>186</sup>.

Les marques d'assemblage qui reflètent l'organisation du chantier sont griffées superficiellement à la rainette et sont encore parfaitement lisibles sur la face est des fermes, avec une contremarque ajoutée au franc dans le versant sud. Elles sont basées sur la numération romaine, et les formes contractées sont en usage par la fusion d'un trait des X et des V. Ce procédé est déjà utilisé au XIII<sup>e</sup> siècle dans les charpentes normandes (Épauld 2007). Habituellement, les multiples de dix sont représentés par un alignement de X ou par combinaison de X avec un trait commun, ce qui est le cas ici pour les nombres 20 et 30. Pour le nombre 40, le charpentier a opéré une seconde fusion entre deux nombres 20 sous forme contractée, puis une troisième pour le nombre 50. Ce procédé de double fusion de nombres est connu en val de Loire pour la charpente de la nef de l'église abbatiale Notre-Dame de Beaugency, dans le Loiret<sup>187</sup>. Celle-ci aurait été reconstruite en 1647 (Vergnolle 2007).

À Chinon, la série complète de marquages incorporant les deux fermes orientales d'avant-corps témoigne de la conservation intégrale de la charpente originelle. D'autres séries, indépendantes de celle des fermes (sur les liens de contreventement, les poteaux et les liens des claires-voies) ou reprenant le marquage des fermes (sur les faces nord et sud des liernes de sous-faîtage), vont dans le même sens. Quelques rares erreurs sont repérées le long de la structure<sup>188</sup>, mais elles ne perturbent en rien la cohérence des séries.

Une réparation ponctuelle est bien identifiée sur la troisième ferme principale (F15) avec le remplacement du chevron sud mis en évidence par plusieurs indices : la mortaise orpheline du chevron au-dessus de l'assemblage avec le faux entrait, la marque « 50 » au lieu de « 15 » (fig. 230), deux mortaises non fonctionnelles en tête de poinçon de la ferme correspondante, l'aisselier raidissant le faux entrait cloué en pied sur le chevron. La charpente en place ne comportant que 49 fermes, l'hypothèse du démontage d'une ferme d'avant-corps à l'ouest de la dernière ferme conservée est avancée<sup>189</sup>.

Le mauvais état de conservation de la charpente justifie une restauration d'ampleur pour rendre à la salle son lustre d'antan. Les désordres les plus

.....  
182. La lierne est une pièce de bois destinée à réunir les solives d'un plancher. Ce nom est donné parfois aux sous-faîtages, du fait que, dans les charpentes à chevrons formant fermes, elles relient les entrants retroussés, lesquels sont assimilés aux solives d'un plancher (Compagnons passants charpentiers du devoir 2019).

183. Le tenon d'un chevron est assemblé dans une mortaise ouverte en tête du chevron correspondant au versant opposé.

184. Assemblage par une enture à tenon au droit des poinçons.

185. Cette salle est représentée en 1576 sur une peinture sur bois d'Adam Vandelay, et elle est attestée par une limite de propriété dans un acte notarié de 1565 (communication d'Olivier Biguet, conservateur du patrimoine, Angers). Elle a été transformée en théâtre au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, avant d'être détruite en septembre 2008.

186. Une vingtaine d'échantillons de la charpente ont été sauvegardés par Jean-Yves Hunot, archéologue à la conservation départementale du patrimoine de Maine-et-Loire, après la démolition de la structure le 17 septembre 2008. Ils n'ont pas encore fait l'objet d'une datation par dendrochronologie, faute de budget.

187. Les observations ont été réalisées par C. Perrault au cours d'une visite en mai 2010 avec Fabienne Audebrand de la Drac Centre, mais elles n'ont pas été suivies d'une étude et d'une datation par dendrochronologie de la charpente.

188. Par exemple, le pied de chevron sud de la ferme F20 présente un double marquage (19 et 20), soit une erreur de marquage (19), rectifiée dans un second temps (20).

189. Cette zone est très perturbée. Les maçonneries sont reconstruites dans l'angle nord-ouest, l'aisselier moisé et le poteau nord ont été déposés et l'about d'entrait nord prend appui sur un gousset reliant le mur nord et son retour ouest.

Fig. 229. (ci-contre). Vue de la charpente du théâtre de la Comédie à Angers, juste avant sa démolition en septembre 2008 (J.-Y. Hunot / conservation départementale du patrimoine de Maine-et-Loire).



Fig. 230. (ci-dessous). Jeu de paume du Biziou à Chinon : marque « 50 » résultant de plusieurs fusions de X et contremarque ajoutée au franc sur la face orientale du chevron sud de la ferme F15 (C. Perrault / CEDRE).



Fig. 231. (ci-contre). Affaissement de l'entrait de l'avant-dernière ferme depuis le pignon ouest et du sous-fâitage au niveau de la ferme F44 (C. Perrault / CEDRE).

Fig. 232. (ci-dessous). Traces de carbonisation superficielle sur la face inférieure d'un entrait retroussé (C. Perrault / CEDRE).



importants sont localisés dans la moitié ouest de l'édifice. Les sablières sont très dégradées, voire absentes sur certains tronçons ; quelques poteaux sont ouverts en deux ; certains tenons ont subi un retrait de quelques centimètres dans le meilleur des cas et sont parfois totalement désengagés des mortaises ; des bois sont même fracturés, comme le chevron sud de la ferme F32 ; des entrails retroussés de la septième travée sont incomplets ; l'entrait de la ferme F44 s'est affaissé (fig. 231), alors que la tête du poinçon est cassée. Plusieurs pièces font même défaut. Les réparations de fortune du <sup>xx</sup>e siècle, comme la chandelle qui porte la faîtière sortie de son logement en tête du poinçon de la huitième ferme principale (ferme F44), paraissent dérisoires devant les nombreux désordres constatés. Dans la partie occidentale, les bois présentent des traces superficielles de carbonisation (fig. 232), reflets d'un probable départ

de feu rapidement maîtrisé, lequel ne saurait expliquer les désordres énumérés plus haut. D'ailleurs, les archives municipales n'ont conservé aucune trace d'un incendie dans le quartier pour l'époque moderne.

### *Les bois*

Le chantier a nécessité, entre autres, cent chevrons de 5,90 m de long (soit 1 perche ou 3 toises<sup>190</sup>), neuf entrails de 9,90 mètres (5 toises), neuf poinçons de 3,90 m (2 toises) et dix-huit poteaux de plus de 3 mètres (9 pieds). Son alimentation en bois longs a, semble-t-il, posé quelques difficultés. Pour pallier un déficit en bois suffisamment longs, le charpentier a eu systématiquement recours à l'aboutement de tronçons d'un peu plus de 3,50 m de long (2 toises) provenant de brins de chênes, parfois débités manuellement en quartiers à la scie, pour réaliser les pièces longitudinales : cours de sablières, cours de faîtage et liernes de sous-faîtage. De même, la majorité des chevrons est façonnée dans des quartiers, parfois dans des demi-brins de chênes, avec de rares bandes flacheuses, tout comme les éléments raidisseurs et la plupart des entrails retroussés (fig. 233). L'ensemble des bois sciés provient de grumes, dont le diamètre est estimé au moins à 34 centimètres (environ 1 pied).

Les entrails sont mis en œuvre dans des grumes de chênes de 40 centimètres de diamètre (15 pouces), ébranchées, imparfaitement écorcées et assez grossièrement équarries à la hache. Les têtes sont disposées en alternance au nord et au sud pour mieux répartir les charges. La présence de nœuds d'insertion de branches à 3 ou 4 mètres du pied, la réduction importante de la section à partir de 6 mètres sur certaines pièces et un rythme moyen de croissance radiale élevé, supérieur à 2 millimètres par an dans de nombreux cas, reflète une sélection de bois en forêt relativement ouverte, où les arbres entrent peu en compétition entre eux pour la lumière et les nutriments du sol et peuvent étaler très tôt leurs branches.

Le nombre de chênes exploités en forêt est estimé à une centaine de pièces<sup>191</sup> : près de 30 individus pour les fermes principales, 40 pour les fermes secondaires, 20 pour les claires-voies (sans tenir compte des galeries extérieures) et une dizaine pour le contreventement longitudinal.



*Fig. 233. Triangle d'arrachement des fibres à la jonction des traits de sciage manuel sur une face d'un entrail retroussé (C. Perrault / CEDRE).*

.....  
190. Un pied équivaut à 32,5 cm au XVIII<sup>e</sup> siècle, et une toise est égale à 6 pieds, soit 1,949 m.

191. Quatre pièces peuvent être mises en œuvre dans une même bille de chêne débitée en quartiers à la scie.



Fig. 234. Réserve creusée au sommet du mur gouttereau nord entre les fermes F3 et F9 (C. Perrault / CEDRE).

### Les galeries extérieures

Plusieurs indices archéologiques repérés sur les murs et les claires-voies qui supportent la charpente attestent la présence de galeries hautes extérieures au nord et au sud de la salle. Des réservations creusées à intervalles plus ou moins réguliers (tous les 1 m à 1,5 m) au niveau des arases des murs gouttereaux nord et sud sont dirigées vers l'extérieur de l'édifice et recevaient à l'origine un solivage de plancher en surplomb des murs gouttereaux, sous le niveau des sablières basses (*cf. supra*) (fig. 234). Celles situées à l'est du mur nord sont les mieux conservées, les autres pouvant être érodées, élargies sur un bord, rebouchées par du mortier voire absentes à l'extrémité ouest à la suite de la reconstruction de cette portion de mur. Leur position est indépendante de celle des poteaux des claires-voies.

Au stade du diagnostic archéologique, l'observation de la face supérieure des chevrons et des sablières de toiture s'est cantonnée à une zone très réduite. L'hypothèse d'un prolongement des chevrons par des coyaux couvrant les galeries semble logique pour protéger les murs en tuffeau et les spectateurs en galeries hautes, mais la dépose de la couverture<sup>192</sup> lors des travaux de restauration à venir permettrait de s'en assurer.

Ces galeries extérieures apparaissent donc comme des structures légères, avec un solivage ancré dans le mur et bloqué en place par la sablière basse de la claire-voie. Le plancher en encorbellement nécessiterait un point d'appui au niveau des abouts de solives, peut-être une sablière posée sur une file de poteaux, à moins que des galeries très étroites n'aient pu accueillir qu'un seul rang de spectateurs. Dans ce dernier cas de figure, le surplomb des abouts de solives ne se limitait alors qu'à quelques décimètres et ne nécessitait pas de dispositif de soutènement. La zone au nord de la salle est actuellement très encombrée par les anciens box à voitures du *xx<sup>e</sup>* siècle et n'a pas pu faire l'objet de sondages pour détecter d'éventuelles bases de poteau, des dés en pierre ou un mortier de scellement. Mais en l'absence de cavités dans le parement extérieur du mur, l'hypothèse d'un étayage par des liens obliques est exclue d'emblée.

Un autre aspect lié à ces galeries hautes concerne la présence de garde-corps mise en évidence par plusieurs indices archéologiques. L'ensemble des poteaux sont percés côté salle d'un orifice de 3 centimètres de diamètre semblable à ceux des chevilles en fer de la charpente. Une dizaine de centimètres plus bas, une mortaise droite et traversante de 13 centimètres de haut est présente sur un poteau sur deux, approximativement à un mètre de sa base (fig. 235). Quant aux sablières basses, elles sont biseautées approximativement tous les 1,20 m, côté extérieur (fig. 236). À partir de ces éléments est proposée la restitution d'une main courante filant sur les poteaux et reposant sur des corbeaux en bois et des balustres assemblés et cloués en pied à mordâne<sup>193</sup> sans tenon dans la sablière basse (fig. 237). Le corbeau est probablement maintenu en place par une clef en bois traversant le tenon passant. La main courante, de forte section, permet aux spectateurs de se pencher pour observer le spectacle sans risque et participe également au contreventement latéral des poteaux. L'option de balustres posés directement sur les murs a été éliminée, ceux-ci pouvant s'écarter sous le poids des spectateurs et se désolidariser de la main courante. Un second garde-corps est extrapolé sur le flanc extérieur des galeries hautes, mais sa restitution ne repose aucunement sur l'observation d'indices archéologiques. Sa présence n'est dictée que par la recherche de sécurisation optimale pour l'accueil d'un public.

Malgré toutes ces observations, la perception de ces galeries hautes reste très lacunaire. Plusieurs inconnues subsistent, comme la problématique de l'accès aux galeries hautes ou encore le mode de fixation sur les poteaux

192. Le versant nord est actuellement couvert de tôles et le versant sud d'ardoises.

193. Épaulement en forme de mors d'âne.



Fig. 235. (à gauche). Trou de cheville et mortaise traversante (indiqués par les flèches blanches) sur le poteau nord de la ferme F21 (C. Perrault / CEDRE).

Fig. 236. (à droite). Entaille du premier tronçon oriental de la sablière posée sur l'arase du mur gouttereau nord (C. Perrault / CEDRE).

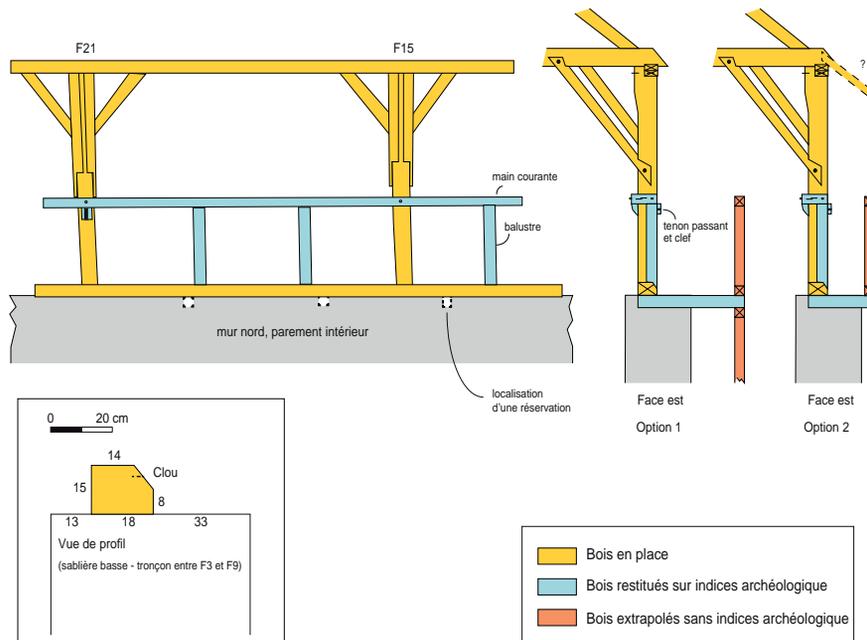


Fig. 237. (en bas). Propositions de restitution de galerie haute (options 1 et 2, en haut à droite) à partir des indices archéologiques : entailles de la sablière basse ( en bas), trous de chevilles et mortaises des poteaux (schéma de principe, en haut à gauche) (C. Perrault / CEDRE).

et les sablières de toiture d'éventuels filets destinés à retenir les balles dans l'aire de jeu. On peut toutefois imaginer de simples cordages enroulés lâchement autour des bois, sans laisser de traces de frottement.

### Partis pris et limites de la restitution

La restitution tridimensionnelle du jeu de paume de Chinon<sup>194</sup>, réalisée à l'échelle, s'appuie principalement sur les vestiges encore en élévation, ainsi que sur ceux mis au jour lors de l'intervention archéologique et sur l'étude de la charpente. Les parties manquantes ont été extrapolées à partir d'éléments issus des connaissances liées à la nature de ce jeu à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle et de représentations anciennes du jeu de paume. Le rendu exprime donc la pensée collective de tous les auteurs de ce chapitre.

La conservation des murs, même largement repris en sous-œuvre, et surtout celle de la charpente permettent une restitution sans faille du volume du bâtiment. Côté extérieur, des pierres de taille en tuffeau intègrent parfaitement le jeu de paume dans l'architecture vernaculaire chinonaise (fig. 238 a, b et c).

La charpente, conservée dans son état proche de l'origine, a été modélisée à partir des relevés photogrammétriques effectués sur le terrain. Actuellement, elle comporte 49 fermes dont deux d'avant-corps à l'est, mais aucune à l'ouest ; afin de tenir compte de la découverte d'un bois utilisé en réparation portant la marque « 50 » et dans un souci de symétrie des pignons, deux fermes d'avant-corps ont été ajoutées à l'ouest.

En l'absence de la couverture d'origine, l'hypothèse retenue est celle d'une couverture en ardoise. Un maigre indice, la découverte d'une ardoise<sup>195</sup> de facture ancienne sur l'un des entrants (fig. 239), nous invite à envisager une toiture en ardoise, matériau utilisé avec certitude sur les édifices nobles contemporains du jeu de paume. Nous avons interrogé de nombreux intervenants régionaux sur cette question. À Chinon même, aucune couverture en terre cuite n'a jamais été retrouvée sur le site de la forteresse ! Même sur le fort Saint-Georges — qui a été fouillé pendant plusieurs années —, seules des ardoises de toit ont été retrouvées, y compris pour la période Plantagenêt. Elles venaient d'Anjou, par bateau<sup>196</sup>.

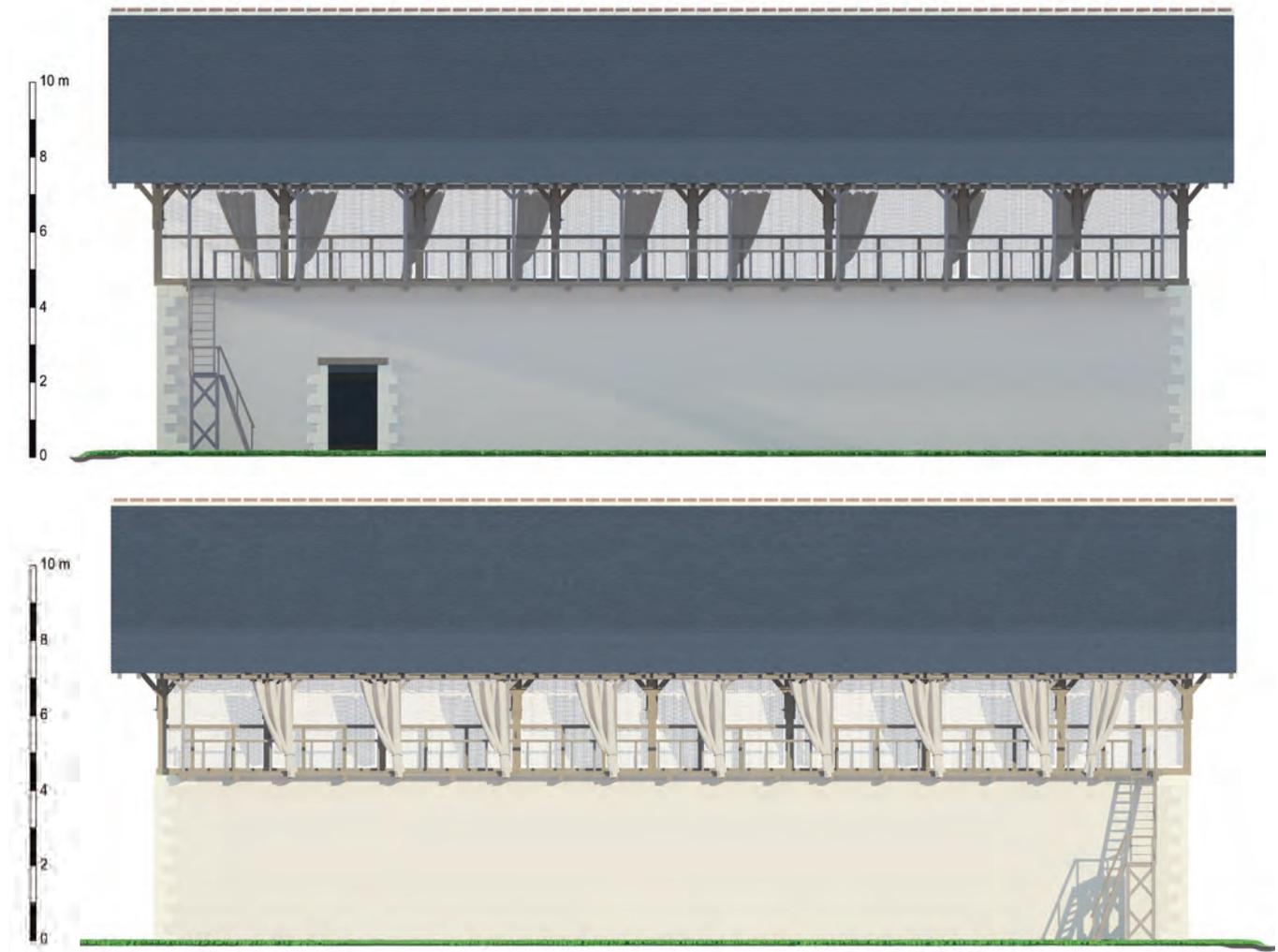
Pour la Touraine, les matériaux de couverture restent peu étudiés. Le travail sur Amboise montre que le château est couvert d'ardoises en 1495 (Gaugain 2014). Mais en ville, c'est la tuile (plate) qui prédomine, surtout à partir des années 1460, où elle remplace progressivement le chaume, sauf pour les hôtels particuliers, qui semblent avoir privilégié l'ardoise passez précocement. Par ailleurs, l'ardoise circule largement à la fin du Moyen Âge, comme le montre l'épave des années 1400 partiellement fouillée à proximité de La Charité-sur-Loire et contenant des ardoises de grande taille, fines. Le choix du matériau de couverture pour le jeu de paume de Chinon reste délicat. L'ardoise peut être privilégiée si le commanditaire veut en faire un ouvrage de prestige, sinon la tuile plate voire le bardeau sont plus probable<sup>197</sup>. Les études tendent, en Touraine comme ailleurs, à se concentrer sur les bâtiments de prestige. Le jeu de paume de Chinon en faisait-il partie ? Vraisemblablement, en témoignent les mentions archivistiques les plus anciennes dont nous disposons, qui suggèrent une appartenance d'origine à François de Houssard, écuyer, seigneur du Petit Bossay. L'investissement nécessairement fait dans la charpente et les revêtements des murs allait certainement de pair avec des matériaux de couverture nobles, rendant eux aussi ce jeu attractif dans un quartier de ville en plein renouvellement. Pour autant, ce sujet reste

.....  
194. Produite avec le logiciel open source Blender 3.0

195. L'ardoise a été découverte posée sur l'entrant de la ferme F15. Elle de facture artisanale, mesure 1 pied de long pour 1 demi-pied de large. Elle est percée de quatre trous de fixation. Le nombre d'ardoises nécessaires à la couverture est approximativement de 24 000.

196. Communication de Marie-Ève Scheffer, responsable du site de la forteresse royale de Chinon.

197. Communication de J.-Y. Hunot.



*Fig. 238. Restitution tridimensionnelle de la salle. au début du XVII<sup>e</sup> siècle. a. vue depuis l'extérieur, côté nord. b. vue depuis l'extérieur, côté sud. c. vue extérieure en perspective. (N. Holzem / Inrap).*



Fig. 239. Ardoise ancienne trouvée sur un des entrails de charpente (N. Holzem / Inrap).

Fig.240. Restitution tridimensionnelle de la salle au début du XVII<sup>e</sup> siècle ; vue en section avec les galeries hautes (N. Holzem / Inrap).



un vrai débat. La modernité initiale d'un tel bâtiment — même si celui-ci n'a pas le prestige d'un jeu royal ou courtois — devait s'accorder avec un certain standing ou une signature visuelle, qui devait permettre d'identifier cet espace de commerce ludique dans le paysage chinonais. La stature du bâti, la prestance de sa haute charpente, avec sa toiture élevée et ses galeries en encorbellement, devaient attirer le regard des passants, en comparaison de certaines maisons avoisinantes. Des ardoises donc, plutôt que des tuiles.

Les deux galeries latérales hautes ont été reconstituées à partir des découvertes archéologiques et de l'étude de la charpente. Elles prennent appui sur les réservations des solives mises au jour à hauteur de l'arase des murs. Les solives sont tenues en place par les deux sablières sur lesquelles prennent appuis les poteaux soutenant la charpente. Ces galeries en encorbellement ont été restituées avec une largeur de circulation de 2 pieds permettant de s'affranchir de tout système de soutien (poteaux ou liens), aucun vestige n'ayant été découvert lors de l'opération. Bien que cela reste envisageable, il a été décidé en l'absence d'observations de ne pas restituer de galeries hautes sur les murs pignons (fig. 240). Des coyaux ont été ajoutés afin de couvrir les galeries latérales hautes, bien qu'aucune observation ne vienne, à ce jour, en attester l'existence. En l'état, seule la découverte de la charpente permettrait de confirmer ou d'infirmer cette hypothèse. Les coyaux visent à protéger les spectateurs perchés et les murs des intempéries. Nous les avons arbitrairement fait reposer sur une sablière haute sur poteaux de faible section, qui permet d'envisager la fixation des rideaux protégeant l'aire de jeu du soleil du côté sud. La question de l'accès à ces galeries reste pendante car aucun vestige pouvant s'y rapporter n'a été observé sur le terrain. De fait, un bâtiment inaccessible masquait tout l'angle extérieur nord-est. Ce bâtiment est peut-être en partie l'ancienne maison d'un paumier, par laquelle

l'accès au jeu se faisait. À défaut d'observations, notre proposition se limite donc à une échelle de meunier interrompue par un petit palier, afin de tenir compte de la hauteur de 4,50 m à atteindre.

Les parements noircis redécouverts par le diagnostic forment la base de notre reconstitution des parois intérieures du jeu de paume. À l'extérieur, aucun élément n'indiquant l'utilisation d'un parement de tuffeau, seules des chaînes d'angle ont été représentées. Les carreaux de l'aire de jeu ont été réalisés sur le modèle de ceux découverts en place dans le sondage réalisé au centre du bâtiment (16 cm, soit 1 demi-pied de côté). La couverture du puisard central, destiné à récolter les eaux de pluie, pose question en raison de ses dimensions supposées (environ 1,10 m de côté) ; sa position a donc été simplement soulignée par l'usage d'un trait plus sombre (fig. 241 a et b). La position de la galerie latérale intérieure contre le mur gouttereau sud a été restituée grâce à la découverte des vestiges du mur de batterie ; sa largeur, mur compris, est de 4 pieds. Son aspect a été extrapolé à partir des différentes représentations anciennes de jeu de paume. L'absence d'empreinte de maçonnerie d'élévation sur le mur mis au jour nous a fait privilégier un mode de construction sur sablière basse. La position du puisard trouvé en position « centrale » nous suggère une galerie contre le mur pignon au levant, bien que nous n'en ayons pas trouvé trace au cours de cette campagne de sondages. Nous n'avons pas non plus retrouvé trace du tambour. Il a peut-être existé au jeu de paume de Biziou, mais le mur à son emplacement éventuel a été complètement reconstruit. Nous ne le restituons pas, car bien des jeux anciens existaient sans.

Certains éléments participant au jeu de paume ont été ajoutés. La corde à franges, très lâche, a été fixée en hauteur comme sur la gravure de Hulpeau (Hulpeau éd. 1632, fig. 17), avec un banc en dessous sur lequel deux raquettes à manche court et quelques balles ont été disposées. En fond de court, une planche figurant l'ais ainsi qu'un trou ont été ajoutés. Enfin, des filets destinés à empêcher la sortie des balles ont été disposés devant toutes les baies.

Les premières observations archéologiques sur le bâti de la salle du jeu de paume de Chinon témoignent d'une charpente bien conservée et datée de 1590. Le xvi<sup>e</sup> siècle est bien l'âge d'or du jeu de paume en France. Sous la charpente, moins de 20 % des murs du jeu de paume sont conservés « dans leur jus ». La salle de jeu en cours de restauration à Chinon évolue rapidement au fil des siècles, en changeant d'activité. Sans doute dès 1661 — date des premiers graffitis datés relevés sur les parois de l'ancien jeu —, elle est transformée en atelier de salpêtrier. À partir de 1764, la salle, dont les vastes volumes se prêtent bien à de nombreuses utilisations, est reconvertie en manège d'équitation pour les officiers de cavalerie en garnison à Chinon (Meunier 2002). Aux xix<sup>e</sup> et xx<sup>e</sup> siècles, le bâtiment sert d'écuries et de remises. Un volailler occupe un quart de la salle au cours de la seconde moitié du xx<sup>e</sup> siècle. Si toutes ces activités ont marqué le site, elles l'ont aussi préservé de la démolition, pour le plus grand bien du patrimoine chinonais (Dufour dir. 2022). Des sondages au sol au nord de la salle du jeu de paume dévoilent des bâtiments vraisemblablement domestiques (une habitation), pour partie abandonnés au xviii<sup>e</sup> siècle<sup>198</sup>, et un autre bâtiment bien figuré sur le plan *circa* 1835 (cadastre napoléonien). Ces vestiges sont décalés d'une dizaine de mètres par rapport à la porte piétonne ancienne observée dans le quart est du mur gouttereau nord de la salle de jeu. Cette porte associée à la phase de construction du jeu de paume donnait-elle sur la maison joignante au tripot, ou sur une simple cour ? En l'état de la recherche historique, aucun paumier n'existe dans les registres paroissiaux de Chinon.

.....

198. Les vestiges découverts sous la remise ne sont plus figurés sur le plan de 1835.

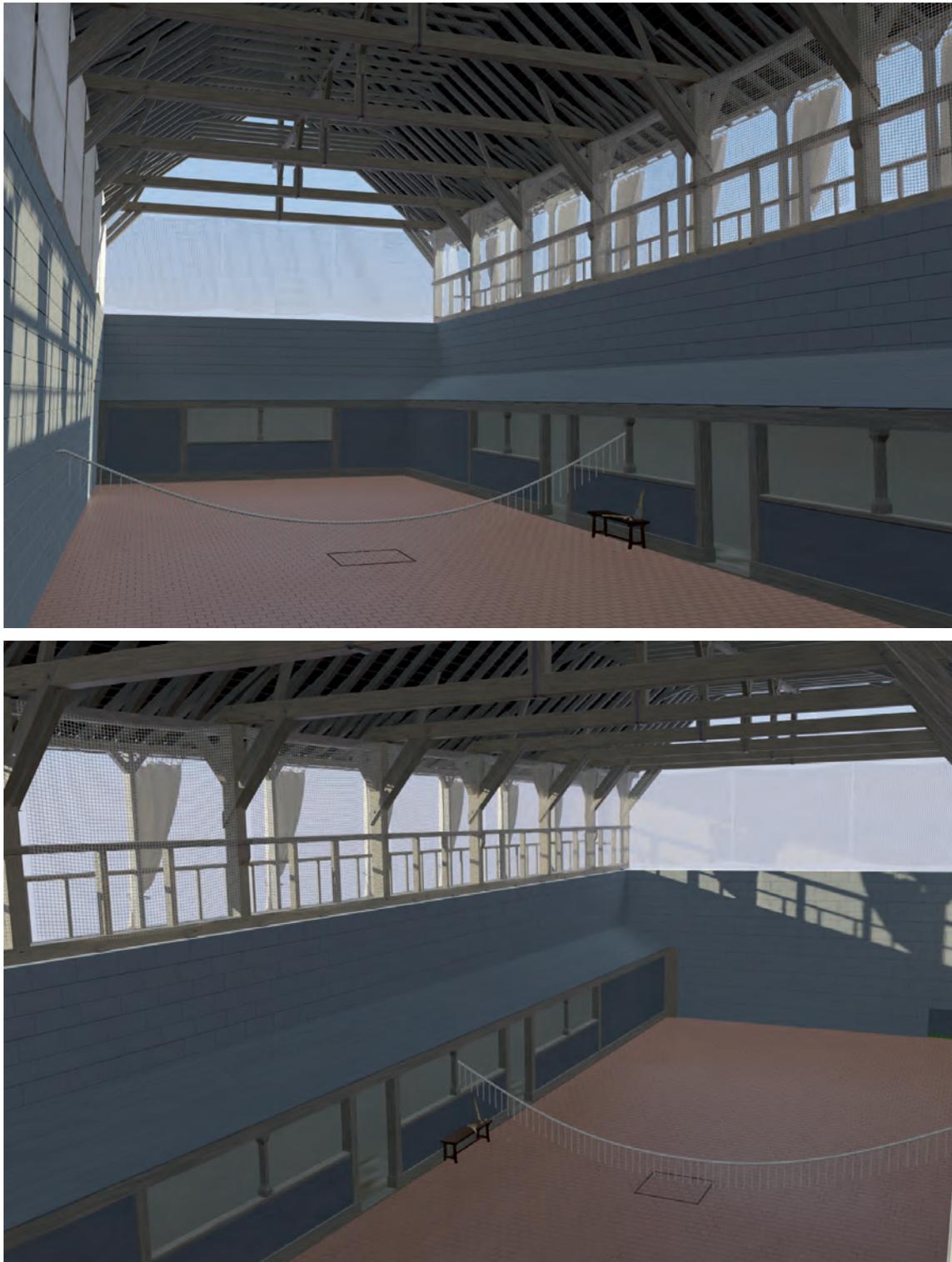


Fig. 241. Restitution tridimensionnelle de la salle au début du XVII<sup>e</sup> siècle ; vues intérieures :  
 a) en haut, depuis l'ouest ; b) en bas, depuis l'est  
 (N. Holzem / Inrap).

## Les jeux d'exercice à Roissy-en-France (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle), au village et au château

Marie-Anne Bach

Le jeu de paume et les jeux d'exercice dans leur ensemble ont fait l'objet de travaux nombreux, portant dans leur grande majorité sur leur pratique urbaine (Belmas 2006 ; Carlier, Bernard-Tambour 2001 ; Le Guillou 2006). La présente étude éclaire certains aspects de leur usage rural dans le village de Roissy-en-France (Val-d'Oise) à l'époque moderne.

Au cœur du pays de France, Roissy déploie ses champs de blé à cinq lieues de Paris, fournissant la capitale en grain et en paille. Du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle, le village réunit de 150 à 220 foyers, principalement occupés aux travaux des champs (Dupâquier 1977 ; Bach 2020). La grande culture céréalière en fermage s'y développe à la faveur de la concentration des terres entre les mains des élites parisiennes (Fourquin 1964 ; Moriceau 1994), excluant progressivement petits laboureurs et vigneron. Achevé à Roissy dès la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, ce processus entraîne un durcissement de la stratification sociale, faisant coexister gros fermiers et ouvriers agricoles, marchands de dentelle cossus et modestes dentellières, ainsi qu'une petite classe moyenne d'artisans, de petits commerçants et d'aubergistes (Bach 2020). Au sommet de cette hiérarchie, les seigneurs de Roissy, dynasties successives d'aristocrates parisiens, assoient une part de leur fortune sur l'extension de leur domaine agricole (Bach 2014) et une part de leur prestige sur le faste déployé dans le château et son parc (Dufour 2014).

La présente recherche prolonge une précédente étude sociologique sur l'habitat à Roissy (Bach 2020) articulant les données biographiques issues de la reconstitution généalogique des familles<sup>199</sup>, complétées au XVIII<sup>e</sup> siècle par l'analyse des rôles de taille<sup>200</sup>, les descriptions du bâti offertes par les archives seigneuriales<sup>201</sup> — incluant notamment les registres censier et terrier<sup>202</sup> —, les minutes notariales<sup>203</sup> et les archives judiciaires<sup>204</sup>. Parmi ces sources, les inventaires après décès (IAD) revêtent l'intérêt particulier de permettre une visite pièce par pièce des maisons et de leurs annexes, d'en préciser l'usage et d'y débusquer des instruments de jeu, seuls témoins de cette pratique lorsqu'aucune construction spécifique n'est requise. La découverte d'un tripot à l'occasion de ces dépouillements constitue le point de départ de ce travail.

### Le tripot du XVI<sup>e</sup> siècle : une expérience sans lendemain

Le premier jeu de paume de Roissy surgit dans les archives en 1579, mentionné par le bail de l'auberge dont il dépend<sup>205</sup>. Marion Franquet, veuve du précédent propriétaire et tenancier, Antoine Marest, remariée à un hôtelier du village voisin, loue ainsi pour deux ans à Jehan Barrier « une maison contenant deux travees estables granges le tout couvert de thuille court jeu de paulme jardins Le lieu comme il se comporte ou pend pour enseigne le petit serf assis audit Roissy au lieudit la Rue de la barre ». Les bailleurs s'engagent à « reparer le jeu de paulme des reparations necessaires qui sont a present a faire et aussi sera tenu ledit Barrier de cherier ou faire cherier les carreaux plastres et thuilles qui conviendront avoir a cherier pour lesdites reparations dudit jeu de paulme sans diminution dudit loier ». Sa construction remonte donc

.....

199. État-civil de Roissy-en-France : dépouillement exhaustif des registres paroissiaux de 1569 à 1775 (épaves au xv<sup>e</sup> siècle ; nombreuses lacunes de 1601 à 1649 ; série continue au-delà, avec quelques actes illisibles et lacunes en 1721 et 1746).

200. AN, Z1/G, rôles de taille de Roissy-en-France (élection de Paris), 1740-1742, 1746-1750, 1763-1767, 1773, 1775, 1777. Les rôles de taille dressent annuellement dans chaque paroisse la liste des foyers redevables de cet impôt royal frappant le tiers-état. Ils mentionnent le montant de la contribution, très souvent le métier du chef de famille et parfois certains éléments des revenus sur lesquels l'impôt est assis.

201. AN, T 269 et T\*269, papiers Caraman (séquestre révolutionnaire) : archives de la seigneurie de Roissy, notamment : registre censier 1536 (T\*269/3) ; registres d'ensaisnements 1538-1628 (T\*269/5, T\*269/6, T\*269/7), 1628-1650 (T 269/2), 1726-1757 (T\*269/8) ; terriers 1703-1706 (T\*269/16), 1734-1744 (T\*269/15).

202. Les censiers et terriers recensent à une période donnée l'ensemble des tenures chargées de droits seigneuriaux (cens et rentes), et les registres d'ensaisnement consignent les mutations onéreuses dans le ressort de la seigneurie, soumises à un droit de « lods et ventes ». Ils comportent le plus souvent une description des maisons et de leurs annexes, ainsi qu'une transcription plus ou moins abrégée de l'acte de propriété le plus récent.

203. Archives départementales du Val-d'Oise (ADVO), minutes notariales de Gonesse, 2 E 14-1 à 2 E 14-14, 1573-1586, dépouillement exhaustif ; idem, 2 E 14-81 à 2 E 14-179, 1683-1766, dépouillement ciblé ; minutes notariales de Roissy-en-France, 2 E 14-196 à 2 E 14-202, 1733-1775 (lacunes en 1743, 1747-1749, 1754), dépouillement exhaustif. AN, minutier central des notaires de Paris, 1524-1789, dépouillement ciblé.

204. ADVO, minutes du greffe de la prévôté de Roissy, B 2846-2850, 1718-1726 (épaves), 1727-1776, dépouillement exhaustif. AN, ZZ/2, bureau des saisies réelles, procès-verbaux de saisies réelles, 1652-1755, dépouillement ciblé.

.....

205. ADVO, 2 E 14-6, bail à loyer, 10 novembre 1579. Le terme d'auberge, utilisé ici par commodité, ne se généralise à Roissy qu'au XVII<sup>e</sup> siècle, se substituant à l'« hostellerie » des siècles précédents. Il désigne un établissement offrant hébergement et/ou repas, mais on y sert aussi du vin au détail. On parle plutôt de taverne, puis de cabaret, lorsque cette vente de vin constitue la vocation principale de l'établissement.

206. AN, T\*269/3, déclaration au terrier de Roissy-en-France, 19 octobre 1536, fo 1 vo.

207. Les établissements offrant des jeux sont localisés sur le plan parcellaire de la seigneurie établi vers 1778 pour la confection d'un terrier commencé en 1768, dont ne subsistent que le répertoire des propriétaires et la série de cartes correspondante (archives municipales de Roissy-en-France, non cotés).

208. ADVO, 2 E 14-2, bail à cens et rente par Henry de Mesmes, seigneur de Roissy, à Antoine Marest, 15 novembre 1575.

209. AN, T\*269/7, ensaisinement d'une vente conclue le 23 avril 1598.

210. AN, T 269/2, ensaisinement d'un bail à rente signé le 30 juin 1625.

211. AN, T 269/2, ensaisinement de la cession du bail à rente d'une maison appelée « le Petit Cerf », 5 mars 1641.

212. AN, ZZ/2/366, saisie d'une maison « en laquelle pend pour enseigne le Grand Cerf », 11 mars 1653.

213. AN, MC/ET/XCIX/274, vente du 16 décembre 1677.

214. AN, MC/ET/XXXVIII/384, vente du 10 août 1750 : « une Maison Size a Roissy ou est pour enseigne le grand cerf, consistant en caves cuisine et salle par bas ecuries, quatre etages de chambres, le tout couverts de thuille, et un jardin clos de Murs planté darbres fruitiers en Suite de ladite maison ».

215. AN, MC/ET/L/293, bail à loyer du 8 avril 1724 d'une maison « qui a pour Enseigne le Grand Cerf, consistant en caves, cuisine et salle par bas, Ecurie, jardins, quatre chambres et autres appartenances et dépendances ».

216. Les dimensions des parcelles sont mentionnées par le répertoire des propriétaires annexé au plan-terrier.

à plusieurs années auparavant, soit à l'initiative d'Antoine Marest lui-même, soit à celle de Jean Franquet, son beau-père, marchand tavernier déjà possesseur des lieux en 1536<sup>206</sup>.

La parcelle correspondante est facilement localisable (fig. 242)<sup>207</sup> grâce à trois confronts bien identifiés : la rue de la Barre à l'ouest (actuellement rue Charles-de-Gaulle), une grande ferme et deux petites maisons au nord, dont elle est séparée par une ruelle conduisant de la rue de la Barre aux jardins du château, lesquels forment son confront est. La portion est de cette ruelle, fermée par une porte, avait été acquise par Antoine Marest du seigneur de Roissy en 1575, peut-être pour faciliter un accès indépendant au tripot<sup>208</sup>. L'auberge se repère aussi par son enseigne et ses variantes (« le Cerf », « le Petit Cerf » puis « le Grand Cerf »), ce qui permet d'en suivre, au fil des archives disponibles, les mutations et les occupations successives jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. On voit ainsi reparaître le tripot sur un acte de vente de 1598 : partagée par moitié entre les héritières d'Antoine Marest, la maison du Cerf y retrouve son unité lorsque l'une d'entre elles cède sa part à sa sœur et son beau-frère. La part déjà possédée par ces derniers, qui n'habitent pas Roissy, inclut le tripot, le tout très probablement tenu par un locataire : « la moictie dune Maison et lieu assize audit R. ou pend pour enseigne le petit serf qui se consiste la dite Moitié en une travée de Chambre basse de fond en comble la porte et les bastiments sur Icelle lestable a Chevaulx y tenant la moitié du hangard aprendre du costé et tenant à l'estable achevaulx deux petites travées destables a apentilz estant au bout desdites étables appartenant audit acheteur un petit jardin estant au bout desdites estables jusques au bout du tripot seullement ; l'allée commune dudit tripot servant pour aller audit jardin Tenant des deux parts audit des Rues et tout ainsy quil est escheu au lot dudit Vendeur et Sa femme<sup>209</sup> ».

En 1625, la cession de l'auberge à Adrien Franquet et son fils Jean, laboureurs et hôteliers locaux et probables descendants des Franquet du XVI<sup>e</sup> siècle, signale la fin du tripot, en ruine et réduit à son « emplacement » : « une maison appelée le petit cerf consistant en deux travées de corps d'hostel deux autres travées de porte que estable a chevaulx, avec des chambres dessus Un hangard, deux travées de grange, fourny, cave, estable, court, puits une place ou souloit cy devant avoir un tripot qui est a present en ruine Jardin averdure et a arbres clos de murs de present fort desmolis, et une ruelle allant du parcq de MonSeigneur de Roissy sur la grande rue conduisant de la barre a l'église, Tous les dits lieux entretenant ensemble de fondz en comble couvertz de thuille et contenant le tout environ trois quartiers<sup>210</sup> ».

Les Franquet passent la main en 1641 au profit d'un gros laboureur local, Pierre Lemoine<sup>211</sup>, et l'hôtel sera désormais tenu par des locataires pendant plus de cent ans. Aucune allusion n'est faite alors à l'ancien tripot, ni en 1653 lorsque la maison fait l'objet d'une saisie pour dettes<sup>212</sup>, mais sa vente en 1677 par Pierre Lemoine fils y signale désormais un jeu de boules, pratique appelée à se répandre au cours du siècle suivant : « la moitié par Indivis d'une maison ou pend pour enseigne le Cerf consistant en quatre Travées de corps de logis une sallette à côté, grande escurie estable a vaches grange et remise grand grenier au dessus, cave, jeux de boulle Le tout couvert de tuille court et puitz en Icelle petit jardin en communauté et grand jardin fermé de murs<sup>213</sup> ». Transmise aux héritiers des Lemoine, bourgeois parisiens, l'auberge revient finalement en 1750 à un aubergiste local<sup>214</sup> : ni cette vente ni les différents contrats de location du XVIII<sup>e</sup> siècle n'y mentionnent une quelconque installation récréative<sup>215</sup>. La documentation fournit peu de détails quant à l'implantation et à la structure de ce tripot. Sa surface nous reste inconnue, mais les 28 ares de la parcelle<sup>216</sup>

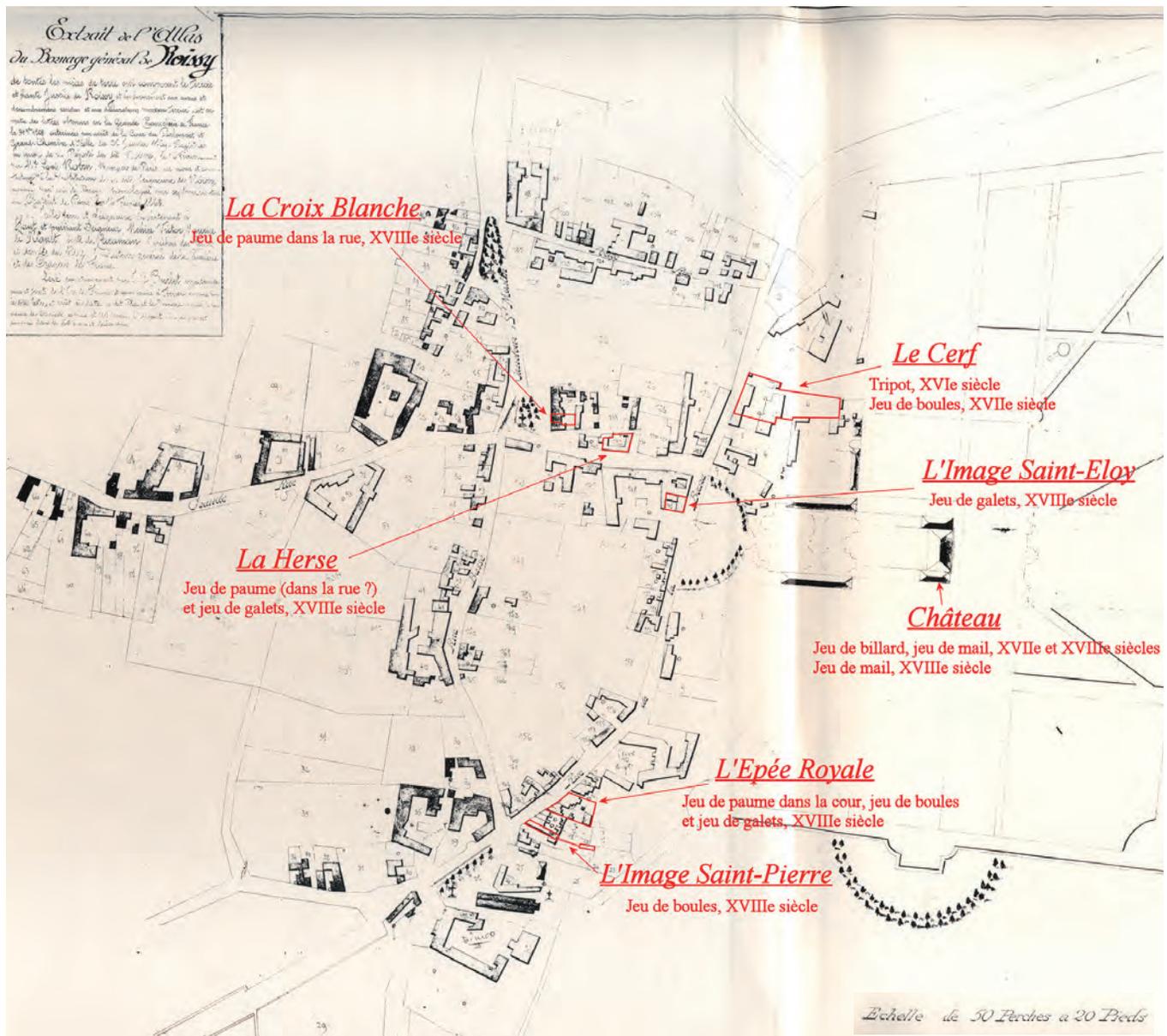


Fig. 242. Plan parcellaire de Roissy-en-France : nature et localisation des jeux d'exercice. Les parcelles des auberges et cabarets proposant des jeux sont cernées de rouge (M.-A. Bach). La carte du village utilisée ici, absente des archives actuellement conservées, est reproduite dans l'ouvrage *Histoire de Roissy-en-France* (Ibergay, Renaux 1979).

pouvaient accueillir les 300 à 400 m<sup>2</sup> d'un jeu de paume (Belmas 2006, p. 120). L'acte de vente de 1598 suggère une implantation du tripot dans le jardin, l'un et l'autre desservis par la même allée. Les carreaux et plâtres nécessaires à sa restauration signalent un jeu de courte paume, mais on ignore si les tuiles couvrent un grand toit ou seulement celui des galeries en appentis, les jeux de courte paume du xvi<sup>e</sup> siècle restant souvent découverts (Belmas 2006, p. 120 ; Le Guillou 2006). On ne sait rien du jeu de boules de 1677, si ce n'est qu'il est inclus parmi les bâtiments décrits comme couverts de tuiles.

Notre tripot villageois est une installation modeste, dont les tenanciers n'ont rien de commun avec les maîtres paumiers parisiens. L'auberge du Cerf du xvi<sup>e</sup> siècle n'est encore qu'une maison de deux travées, dont l'une au moins est une « chambre basse », bâtiment sans étages surmonté seulement d'un grenier, qui se distingue tout de même des chaumières locales par sa couverture de tuiles. La grange, l'écurie, les étables puis le hangar signalent une petite exploitation agricole. À cet égard, Antoine Marest et Jean Barrier ne se distinguent guère des huit autres hôteliers ou taverniers offrant leurs services à Roissy à la même époque. La plupart cultivent aussi quelques terres, et pour certains la vente de vin ne fait que compléter une activité artisanale, pluriactivité très fréquente dans le monde rural de l'Ancien Régime.

L'installation d'un tripot s'inscrit dans l'air du temps, inspirée par la diffusion large de la paume dans la capitale, et nous avons fortuitement repéré un autre jeu dans le village limitrophe de Louvres<sup>217</sup>. Unique dans nos archives roisséennes du xvi<sup>e</sup> siècle, ce tripot confère dans doute à son tenancier un avantage compétitif, mais son exploitation ne constitue qu'une activité annexe, dont la rentabilité est par ailleurs obérée par les frais d'entretien. La dégradation du tripot au cours du premier quart du xvii<sup>e</sup> siècle ne résulte d'ailleurs pas d'une désaffectation de l'auberge elle-même : les locaux d'habitation se sont enrichis dès 1625 de deux chambres, juchées sur la porte charretière et l'écurie, d'un fournil et d'une cave, et la description des lieux à partir de 1677 fait état de quatre travées de corps de logis, avec quatre chambres, conformément à la vocation principalement hôtelière des lieux.

La nature des archives disponibles ne nous donnant qu'un accès — partiel — au bâti, les jeux de la première modernité ne requérant pas de constructions *ad hoc* nous échappent. Au xvii<sup>e</sup> siècle, la disparition des archives notariales de Roissy limite les descriptions de maison à ce que le greffier de la seigneurie a bien voulu transcrire dans les registres d'ensaisinement, eux-mêmes en déficit pour la seconde moitié du siècle. La douzaine de maisons d'hôtelier ou de cabaretier qu'on repère tout au long du siècle ne montrent aucune installation spécifique en dehors du jeu de boules déjà mentionné. Beaucoup plus fournies au siècle suivant, les sources archivistiques prouvent que la pratique des jeux d'exercice ne s'est pas éteinte avec la disparition du tripot du Cerf. Celle du jeu de paume s'est pérennisée, sous une forme dégradée, concurrencée par le jeu de boules et le jeu de galets, loisirs bien différents des distractions qui occupent les châtelains.

### Le cabaret villageois au centre des pratiques de jeu

Au xviii<sup>e</sup> siècle, le cabaret s'affirme comme le lieu préférentiel sinon unique de la pratique des jeux d'exercice à Roissy, quitte à faire déborder celle-ci, faute de place, sur l'espace public.

.....  
217. ADVO, 2 E 14-14, bail à loyer du 23 février 1586 par Michel Lemaire à Rioulle Corbon d'« une maison contenant deulx travee couverte de thuille jadis jeu de paulme appele tripot ».

### *La pérennisation du jeu de paume*

Trois établissements offrent au client du matériel de jeu de paume (fig. 242). Les IAD révèlent ainsi treize battoirs en 1733 à l'Épée royale, l'auberge d'Éloy Payen ; douze battoirs en 1737 au cabaret de Mathieu Boivin, la Croix blanche, réduits à six en 1742 mais avec 48 balles, et huit battoirs et 22 balles à la Herse, chez Michel Ledoux<sup>218</sup>.

Pas de salle couverte dans ces établissements, ni de sol carrelé : on joue dans la cour ou dans la rue, en utilisant un auvent de planche, comme le suggère une procédure déclenchée par la succession conflictuelle d'Éloy Payen<sup>219</sup>. Un temps évincée de l'auberge par la fratrie du défunt, sa veuve obtient finalement le partage des lieux et porte plainte à son retour contre l'un des cohéritiers pour avoir démonté certaines installations, notamment un jeu de paume, décrit à cette occasion par plusieurs témoins : « un jeu de paulme dans ladite court composé de mauvaise planche », « un jeu de paulme de planche fort usée, et qui était tombée » et plus précisément « un toit a joüer a la paulme composé de vieille planche ». La parcelle mesure environ, hors jardin, 600 m<sup>2</sup>, avec un bâti qui peut atteindre 200 m<sup>2</sup> annexes comprises<sup>220</sup> mais laisse néanmoins libres 400 m<sup>2</sup> de cour. Une installation semblable est évoquée par le bail du cabaret de la Croix blanche, par lequel Mathieu Boivin, preneur, s'engage à « entretenir la couverture de dessus la rue servant a jouer à la paume<sup>221</sup> ». Les 200 m<sup>2</sup> de la parcelle ne permettant pas ici aux joueurs de s'y ébattre, on utilise la place du Carrefour-Saint-Martin. Au cabaret de la Herse enfin, les archives n'ont livré aucun indice quant aux modalités du jeu, mais les nombreux bâtiments qui cernent la cour de cette parcelle de 400 m<sup>2</sup> ne permettaient pas de l'utiliser, et on joue probablement aussi dans la rue.

Assez éloigné du tripot du xvi<sup>e</sup> siècle, ce jeu de rue, utilisant encore des battoirs plutôt que des raquettes, est à rapprocher de la longue paume ou du jeu de paume des origines, tel qu'il se pratiquait en ville en engageant le service sur les auvents des boutiques (Belmas 2006, p. 120 ; Carlier, Bernard-Tambour 2001). Lorsqu'il se joue dans l'espace plus restreint d'une cour, il évoque plutôt une forme dégradée de courte paume.

### *La concurrence des jeux de boules et de galets*

Le jeu de boules a aussi ses adeptes. On y joue aussi bien à l'Épée royale, qui détient un stock de 34 boules<sup>222</sup>, qu'à l'Image Saint-Pierre, le nouveau cabaret de Pierre Desvoyes, qui a aménagé un jeu de boules<sup>223</sup> dans un petit jardin séparé de 50 m<sup>2</sup>. Ni le cabaret ni le jeu de boules ne survivront à la faillite de leur propriétaire<sup>224</sup>. On se réunit aussi en pleine campagne pour y jouer avec des boules d'emprunt en partageant un pichet de vin. Michel Aubout, cabaretier, reçoit ainsi une assignation à comparaître devant la prévôté de Roissy pour se voir condamner « En 25 Livres d'amande Pour avoir vendu du vin et presté des Boules [...] pour Jouer dans la Campagne sous des noyers pendant la messe de paroisse ». Les joueurs — un jardinier, un berger et deux charretiers — n'encourent que 10 livres « pour avoir Bû et Joué a la Boule [...] Et s'estre maltraité Jusqu'au Sang<sup>225</sup> ».

Jeu d'intérieur plus adapté au temps maussade, le jeu de galet, qui se joue sur une table, ne requiert aucune installation extérieure et convient aux grandes comme aux petites surfaces. À l'Épée royale, table et galets sont installés dans une chambre à l'étage<sup>226</sup>, et à la Herse dans une petite salle jouxtant la cuisine<sup>227</sup>. L'Image Saint-Éloy lui réserve une salle dédiée parmi les trois salles de l'auberge, « la salle du galet », mentionnée dans la liste mobilière annexée au contrat de mariage de Laurent Étienne Bonvalet, son propriétaire<sup>228</sup>.

.....

218. ADVO, B 2846, IAD d'Éloy Payen, 19 février 1733 ; ADVO, B 2846, IAD de Louise Daniel, première épouse de Mathieu Boivin, 27 mai 1737 ; ADVO, 2 E 14-197, IAD de Geneviève Moncarré, deuxième épouse de Mathieu Boivin, 13 juillet 1742 ; ADVO, 2 E 14-197, IAD de Michel Ledoux, 13 avril 1742.

219. ADVO, B 2846, procès-verbal d'audition, 2 octobre 1738.

220. Le détail du bâti nous est livré par le partage des lieux (ADVO, 2 E 14-197, 04 septembre 1739). La maison aligne sur la rue trois travées, distribuées en quatre pièces au rez-de-chaussée et quatre chambres à l'étage surmontées de greniers, plus la travée du porche. Deux écuries, deux étables à porc, un fournil, une laiterie et un puits occupent une partie de la cour.

221. ADVO, 2 E 14-196, bail à loyer par Éloy Chevalier à Mathieu Boivin, 29 septembre 1733.

222. ADVO, B 2846, IAD d'Éloy Payen, 19 février 1733.

223. ADVO, 2 E 14-197, cession par Pierre Desvoyes de la mitoyenneté d'un mur de jardin « dans lequel est a present un jeu de boule », 20 septembre 1738 ; ADVO, 2 E 14-199, bail à loyer par Félix Boisseau à Jean Chalot d'une maison comportant « un petit jardin ou estoit cy devant un jeu de boule », 31 janvier 1752.

224. ADVO, B 2847, procès-verbal d'adjudication, 23 juin 1751.

225. ADVO, B 2847, assignation à comparaître, 13 septembre 1749.

226. ADVO, B 2846, IAD d'Éloy Payen, 19 février 1733.

227. ADVO, 2 E 14-197, IAD de Michel Ledoux, 13 avril 1742.

228. ADVO, 2 E 14-200, contrat de mariage d'Étienne Laurent Bonvalet et Geneviève Andrée Guéret, 3 mai 1756.

La pratique du jeu dans les auberges ou les cabarets n'est pas pour autant systématique. Les IAD des tenanciers du Dauphin, la plus grande auberge de Roissy, n'en montrent aucun<sup>229</sup>. Aucun jeu non plus chez Jean Tillay à l'auberge de l'Écu de France, ni chez Nicolas Brie au cabaret de la Rose<sup>230</sup>. Il ne semble pas par ailleurs que ces jeux d'adresse aient été couramment pratiqués par les familles paysannes dans leurs espaces privés : parmi les 103 inventaires dépouillés, seuls ceux des aubergistes ou des cabaretiers en révèlent la présence. Il en va différemment pour les occupants du château.

### Mail et billard : les jeux au château

Le château de Roissy a fait l'objet d'une étude multidisciplinaire approfondie (Dufour 2014). Aucune trace de jeu de paume n'a été relevée, ni sur le terrain ni dans la documentation. Pour autant, son existence dans le château du xvi<sup>e</sup> siècle ne peut être exclue : un jeu de paume a pu être implanté dans le parc hors de la zone de fouille, et la documentation recueillie pour cette période donne peu d'informations sur le mobilier. En tout état de cause, les sources ultérieures n'en trouvent plus trace.

En 1639, le premier inventaire mobilier disponible, réalisé à l'occasion du mariage de Henry de Mesmes avec Marie Desfossés<sup>231</sup>, ne mentionne aucun instrument de jeu. En 1688, l'IAD du duc de Vivonne signale la présence d'un billard, installé dans une galerie au rez-de-chaussée<sup>232</sup>, présence confirmée vingt ans plus tard dans une salle dédiée du nouveau château édifié par le comte d'Avaux<sup>233</sup>.

Le billard a disparu lorsque Pierre Paul Riquet de Caraman décède en 1730, mais on découvre dans une armoire de la lingerie « six maillets et quinze boules de mail de buys<sup>234</sup> ». Rangées au même endroit 30 ans après, « douze têtes de mail garnies de leur mouchets, une passe de fer, douze boules de buis » témoignent de la pratique du mail par son neveu et successeur, Victor Pierre François Riquet de Caraman<sup>235</sup>, pratique à laquelle les vastes allées du parc étaient particulièrement adaptées. Comme on pouvait s'y attendre, les seigneurs de Roissy, riches aristocrates parisiens proche de la Cour, s'adonnent à des jeux à la mode qui ont progressivement supplanté la paume à partir du xvii<sup>e</sup> siècle (Belmas 2006, p. 143-152).

Nos recherches témoignent de la diffusion précoce du jeu de paume dans les campagnes du pays de France, mais la rareté des sources du xvi<sup>e</sup> siècle ne permet pas d'appréhender la pratique des jeux d'exercice dans toute leur diversité. Celle-ci se révèle au xviii<sup>e</sup> siècle, lorsque jeux de boules et de galets complètent l'offre de divertissements dans les auberges et cabarets, lieux principaux de la convivialité villageoise. Pour autant, les villageois n'ont pas délaissé la paume, qu'ils pratiquent désormais à leur manière, dans les rues ou les cours. Au château, les seigneurs de Roissy ont introduit billard et mail dans leur résidence campagnarde, mais la mode de ces jeux des villes n'a pas dépassé les murs du parc seigneurial.

.....  
229. ADVO, B 2846, IAD de Jeanne Rosignol, épouse de Cosme Coudieu, 1er juin 1735 ; AN, MC/ET/LXVII/701, IAD de Jeanne Nicole Coudieu, 14 novembre 1772.

230. ADVO, 2 E 14-199, IAD de Nicolas Brie, 11 juillet 1755 ; ADVO, B 2847, IAD de Jean Tillay, 27 juin 1743.

231. AN, MC/ET/XVI/79, inventaire des meubles de Henry de Mesmes, seigneur de Roissy, 29 décembre 1639.

232. AN, MC/ET/LI/722, IAD de Louis Victor de Rochechouart, duc de Vivonne, seigneur de Roissy, 17 décembre 1688.

233. AN, MC/ET/LI/762, IAD de Jean Antoine de Mesmes, comte d'Avaux, seigneur de Roissy, 19 février 1709.

234. AN, MC/ET/LIII/453, IAD de Pierre Paul de Riquet, comte de Caraman, seigneur de Roissy, 6 avril 1730.

235. AN, MC/ET/XXIII/630, IAD de Victor Pierre François de Riquet, comte de Caraman, seigneur de Roissy, 9 mai 1760.

*Page suivante. Lot de céramiques du jeu de paume de Louis XIII à Versailles et de la maison du paumier : pichets, gourde et tripode. (L.de Cargouët/ Inrap)*



## Chapitre 5

# Le statut des paumiers

.....

### La maison du paumier de Louis XIII à Versailles

Jean-Yves Dufour

Sur le long côté occidental du jeu de paume s'élevait la maison du maître paumier. La fouille a révélé sa matérialité et les rejets de consommation de son occupant. Une cave et quelques tronçons de murs sont les vestiges conservés de la maison du paumier, habitation recoupée par les tranchées d'installation des galeries techniques liées à l'édification du Grand Commun à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. La cave est l'élément le plus visible conservé de la maison du paumier, aussi notre attention se porte-t-elle d'abord sur celle-ci, avant que soient abordés les vestiges du rez-de-chaussée.

#### La cave

Quatre murs nous permettent de restituer une cave de 5,85 m sur 6,25 m dans œuvre (3 toises × 19 pieds), conservée sur 2 mètres de profondeur. Le pan oriental de la maison du paumier est commun avec le mur ouest du jeu de paume (58) (fig. 243). Localisé sous les bassins postérieurs, le mur 58 présente, dans la cave, la particularité



*Fig. 243. Maison du paumier de Louis XIII à Versailles : vue de la cave (J.-Y. Dufour / Inrap).*

d'être affaîssé ; les infiltrations d'eau dans le sol ont dans un premier temps complètement dissous le mortier de chaux. Sans doute le poids des nouvelles constructions a-t-il alors partiellement écrasé la moitié ouest du mur, qui portait déjà un contre-fruit dû au départ de voûtes. Par la suite, l'eau continuant à percoler depuis le bassin a recouvert les moellons d'un voile de calcite, contribuant ainsi à recimenter efficacement le pan de mur affaîssé (fig. 244).

Le mur porteur ouest (32) de la maison sert également de mur de cave<sup>236</sup>. À 5 mètres de l'angle sud-ouest de la cave, le mur 32 est marqué, entre 150 et 180 centimètres de hauteur (par rapport au sol de la cave), par un pan oblique vers l'extérieur de la cave. De toute évidence, un abat-jour donnait de l'air et un peu de lumière à la cave<sup>237</sup>. Un abat-jour est une « fenêtre en forme de grand soupirail, dont l'usage est d'éclairer tout étage souterrain, comme cuisines, offices, caves, &c. Elle reçoit le jour par le moyen de l'embranchement de l'appui qui est [...] autant incliné que l'épaisseur du mur peut le permettre » (Aviler 1755). Le tiers nord de la cave a été détruit par une galerie technique (224) installée à la fin du xviii<sup>e</sup> siècle. Sous cette galerie (fig. 245), les vestiges d'une fondation (352) témoignent de la limite nord de la cave<sup>238</sup>. Le mur ouest (32) est chaîné au mur sud de la cave (fig. 246).



Fig. 244. *Maison du paumier de Louis XIII à Versailles : le mur 58* (J.-Y. Dufour / Inrap).

Fig. 245. (page de droite). *Maison du paumier de Louis XIII à Versailles : coupe nord-sud de la cave* (J.-Y. Dufour et N. Saulière / Inrap).

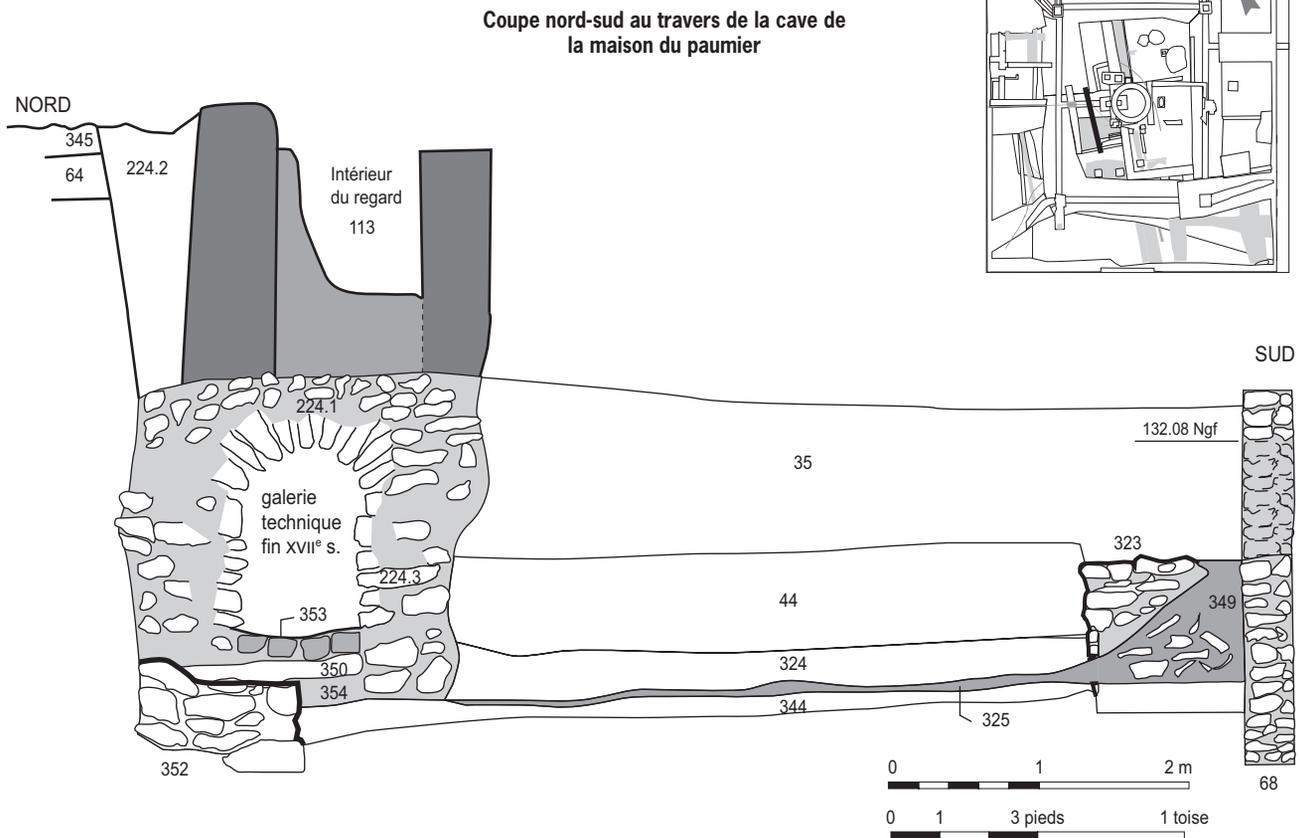
.....  
236. Large de 1 m (3 pieds), ce mur montre un rang intérieur (côté cave) de moellons fréquemment disposés en boutisses, un blocage de petits moellons sur 40 cm de largeur puis un rang extérieur de gros (30-40 cm) moellons de meulière. Le tout est lié et enduit par un mortier sableux jaune-beige.

237. L'abat-jour n'a été observé que sur 50 cm de longueur.

238. Le mur 352, large de 1 m, est composé de trois ou quatre rangs de moellons de meulière liés au mortier de chaux riche en sable jaune.

239. Ce mur est composé d'un rang de moellons (20-30 cm) de meulière en parement interne et d'un blocage arrière lié au mortier riche en sable.  
240. Le mur d'échiffre (323) en équerre mesure 115 cm sur 168 cm. Il est conservé sur 75 cm de hauteur. Sa maçonnerie est large de 45 cm, composée de deux rangs de moellons de meulière liés au mortier de chaux jaune sableux, les plus gros moellons étant disposés en parement.

241. Marche inférieure : un bloc long de 118 cm, large de 37 cm et haut de 18 cm ; un second bloc long de 54 cm, large de 29 cm et haut de 15 cm. Marche intermédiaire : un bloc long de 107 cm, large de 41 cm et haut de 12 cm + ; un second bloc long de 50 cm, large de 31 cm et haut de 13 cm. Marche supérieure : un bloc long de 102 cm, large de 41 cm et haut de 14 cm ; un second bloc long de 67 cm, large de 38 cm et haut de 12 cm.



- 35 : sable limoneux orangé mêlé de sable gris  
→ remblai mêlant sol naturel et paléosol médiéval
- 44 : sable jaune beige et gravats  
→ remblai de la cave
- 68 : mur composé d'un rang de moellons de meulière en parement interne + blocage  
Liant de mortier riche en sable orange  
→ mur sud de la cave
- 113 : parois maçonnées d'un regard contemporain
- 224.1 : petits moellons de meulière liés par un épais mortier de chaux jaune  
→ extrado de la voûte de la galerie technique Mansart
- 224.2 : sable orangé jaune riche en menus gravats  
→ remblai de la tranchée d'installation de la galerie technique Mansart
- 224.3 : moellons de meulière liés au mortier de chaux jaune  
→ parois de la galerie technique Mansart

- 323 : massif de l'escalier 358
- 324 : limon argileux gris clair riche en gravats et charbons de bois  
→ abandon de la cave
- 325 : limon gris noir et cailloux  
→ sol d'utilisation de la cave
- 344 : cailloutis siliceux mêlé de sable brun et lambeaux d'argile  
→ radier du sol de la cave
- 345 : sable limoneux brun mêlé de cailloutis  
→ radier du pavement 353
- 352 : mur composé de moellons de meulière liés au mortier jaune  
→ mur nord de la cave
- 354 : sable jaune mêlé de sable gris  
→ radier de la galerie technique Mansart

Le mur sud de la cave (68) n'est large que de 30 centimètres<sup>239</sup>. Contrairement aux autres murs de la cave, il n'est pas porteur de la voûte et ne soutiendrait pas une élévation importante. On accédait à la cave par un escalier ouvert au travers du mur sud. Un mur d'échiffre et trois marches d'escalier sont conservés<sup>240</sup> (fig. 247). Les trois marches (358.1), longues d'environ 5 pieds, constituent l'ultime volée basse de cet escalier. Chacune d'entre elles assemble deux blocs de taille en pierre calcaire<sup>241</sup>, posés sur des massifs maçonnés en gradins (358.2). L'exiguïté du lieu ainsi que la disposition des marches et du massif de l'escalier suggèrent un petit escalier tournant à trois volées droites. L'accès à la cave se ferait depuis le sud.

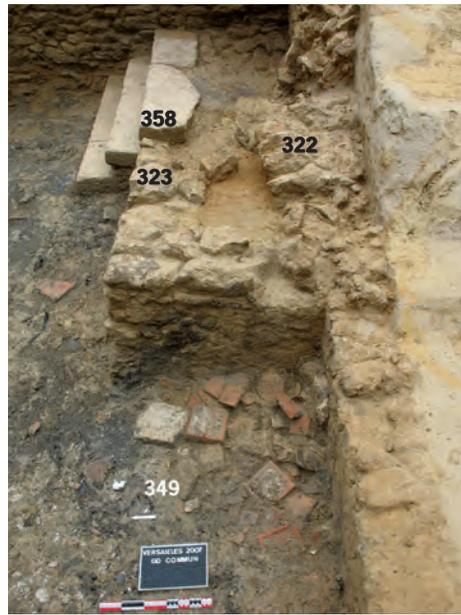


Fig. 246. Chainage à l'angle des murs 68 et 32 dans la cave (J.-Y. Dufour / Inrap).

Fig. 247. Vue des vestiges de l'escalier descendant à la cave (J.-Y. Dufour / Inrap).

Fig. 248. (page de droite). Synthèse de l'étude sur les tuiles du XVII<sup>e</sup> siècle (J.-Y. Dufour et E. Du Bouëtiez / Inrap).

Le sol de la cave (fig. 245) a reçu un aménagement sommaire (344), constitué d'un lit de cailloutis mêlé de sable brun et de lambeaux d'argile. Un sol de sable limoneux gris noir (325), épais de 2 à 5 centimètres, marque nettement l'utilisation de la cave. Outre quelques kilogrammes de déchets domestiques (céramique, ossements, fer, déchets de plomb...), ce sol a livré 20 kilogrammes de carreaux de terre cuite au grand moule en situation de rejet. Au pied du mur d'échiffre, le sol (325) s'épaissit et forme une accumulation, un véritable cône de rejet<sup>242</sup> (349) qui peut résulter de l'abandon de la maison du paumier (fig. 247). Outre des vestiges de verre, de tuile, d'ardoise, et de faune, cette zone de rejet a livré 4,5 kg de fragments de plomb, 33 kilogrammes de céramique et plus de 120 kilogrammes de carreaux en terre cuite au grand moule (fig. 124). Cent soixante-quinze litres de sédiments issus des couches 325 et 349 ont été tamisés<sup>243</sup> aux mailles 1,6 et 0,5 mm. Ils ont livré de nombreux charbons de bois et des centaines de vestiges de microfaune (*cf. infra*). Sur le sol 325, une première couche (324) épaisse de 20 à 30 centimètres de limon argileux gris clair, riche en gravats<sup>244</sup> et charbon de bois, peut correspondre à un premier niveau de démolition. Deux autres couches massives (44 et 35) de sable et gravats traduisent la démolition de la maison et le remblai final de la cave. La présence au sein de US 35 de lambeaux du paléosol médiéval 69 ainsi que celle d'ossements humains issus du cimetière mérovingien sous-jacent signalent une destruction et un remblai tardifs de la maison du paumier, seulement lors du creusement des fondations du Grand Commun. Quelques fragments de tuiles (fig. 248) trouvés çà et là suggèrent une couverture de tuiles (récupérées) sur le jeu de paume et la maison du paumier.

## La maison

Dans le prolongement vers le nord du mur ouest de la cave (32), un mur correspondant aux fondations d'un rez-de-chaussée (278) est conservé sur 2 mètres de longueur<sup>245</sup> (fig. 112). Ce mur 278 se prolongeait logiquement vers le nord. Au nord de la galerie 224 coupant la maison du paumier, un mur en équerre (199), long de 5 mètres, prend appui en son extrémité orientale

.....

242. Ce tas est haut de 80 cm, long de 200 cm et large de 130 cm.

243. Tamisage effectué au Centre de recherche archéologique de la vallée de l'Oise (Cravo). Les graines récoltées ne l'ont pas été en quantité suffisante pour motiver une étude.

244. Nous comptons quelques kilogrammes de tuiles, tomettes et carreaux parmi ces gravats.

245. Le mur 278, large de 80 cm, est composé de quatre rangs de moellons de meulière liés par un mortier sableux jaune. Le rang côté intérieur de la maison montre des moellons plutôt disposés en boutisses, tandis que le rang extérieur (côté ouest) aligne les plus gros moellons (40-60 cm).

246. Ce mur large de 55 à 65 cm est composé de deux rangs et d'un blocage interne de moellons de meulière ; le rang côté levant est composé de moellons de 30 cm, le rang ouest de moellons moins importants (20 cm) et le blocage de petits éléments (10-20 cm). Dans l'angle de ce mur en équerre, un bloc de calcaire équarri (34 cm × 30 cm) signale vraisemblablement un ancien chaînage d'angle. Le liant de limon sableux marron diffère de celui de tous les murs associés jusque maintenant au jeu de paume. Le liant différent s'explique peut-être par une fonction de fondation superficielle de ce mur, pour une élévation légère.

247. Les « murs en trois sens » sont les trois murs de la maison, appuyés sur le quatrième mur correspondant à celui du jeu de paume. Quatorze toises font 27,3 m, soit deux largeurs de 7,8 m (4 toises) + une longueur de 11,8 m (soit 6 toises).

248. L'US 71.3, épaisse de 6 à 15 cm, est composée de sable orange mêlé de graviers et cailloutis.



*Les tuiles du XVII<sup>e</sup> s. sont très fragmentées, une seule est complète et deux autres sont archéologiquement complètes. Elles ont été trouvées dans 32 Faits ou US constituant de petits lots ne dépassant jamais plus de onze fragments. Toutes les tuiles plates sont rectangulaires, à crochet, avec deux trous de fixation, ou sans. La taille de nos tuiles, 25 x 14 x 1,4 cm, correspond au petit moule décrit par Savot (Savot 1685 p ; 288-289). Les tuiles sont parfois légèrement concaves, convexes ou vrillées. Les bords sont verticaux,*

*le bord inférieur semble parfois très légèrement biseauté. La pâte est sableuse, homogène avec peu d'inclusions. Les tuiles sont presque toujours rouges ou jaunes.*

*Nous tendons à associer l'ensemble de ces tuiles à la toiture du jeu de paume. Un devis suggère leur récupération en 1683 (Démolitions de Couverture provenant des petits Batimens du petit Commun du Roy données en compte au Sr Yvon le 25 may 1683. A.N. O1 1847 dossier 3 pièce 5). Cela expliquerait pourquoi on en retrouve si peu et qu'aucune n'est complète.*

sur le mur ouest du jeu de paume. Le mur ouest du jeu de paume est séparé de 165 centimètres (5 pieds) du tronçon du mur 199 qui lui est parallèle<sup>246</sup>. La bonne liaison de ce mur avec celui du jeu de paume (183) et son intégration (parallélisme) à la maison du paumier suggèrent une contemporanéité. La petite largeur de 5 pieds présente entre le mur 199 et le jeu de paume peut correspondre à celle d'un escalier.

L'habitation mesure 11,7 m sur 7,8 m (soit 6 toises sur 4 toises) hors-cœuvre, ce qui correspond bien au devis de 1629, qui pour le pavillon de logement du paumier mentionne « des murs en trois sens du pavillon joignant de quatorze toises de pourtour<sup>247</sup> » (chapitre 3, annexe 1, doc. I). Si nous considérons que l'homogénéité de ce premier ensemble correspond à la maison du paumier, on doit alors s'interroger sur une série d'autres vestiges domestiques découverts au sud et au sud-ouest du jeu de paume.

### Les vestiges domestiques au sud du jeu de paume

Quelques décimètres au sud de la cave de la maison du paumier, un sol de plâtre (71) semble indiquer une extension du bâtiment (fig. 130 et 275). Les tranchées (30 et 200) d'installation des galeries techniques Mansart ont cependant emporté les murs ouest et sud de cette pièce supplémentaire. Le sol 71 a été observé en plan sur 18 m<sup>2</sup>. Sur une couche déposée en remblai d'apprêt<sup>248</sup> (71.3), un premier

niveau (71.2) de plâtras irrégulier témoigne d'un état initial du sol. Il est recouvert d'un nouveau sol de plâtre blanc<sup>249</sup> (71.1) épais de 2 à 3 centimètres, posé sur radier<sup>250</sup>. Aucun négatif de revêtement en terre cuite ne marque ce sol de plâtre. Nous ne pouvons pas en être certain, mais ce sol de plâtre ne nous semble pas jointif à la cave de la maison ; un moellon posé de chant en limite nord de ce sol peut témoigner d'une ancienne cloison séparant le sol de l'accès à la cave, 130 centimètres (4 pieds) plus au nord. La présence d'une éventuelle cloison signifierait un couloir. Deux faits suggèrent une continuité de bâti vers le sud : le mur sud de la cave est plus étroit que les autres, et l'on accède à la cave de la maison du paumier par le sud.

Perpendiculaire au mur sud du jeu de paume (191), un mur axé nord-sud prolongeait l'occupation vers le sud. Le mur 276 n'est conservé que sur 45 centimètres de longueur, avant d'être recoupé par la tranchée d'installation de la galerie Mansart. Ce mur de fondation, large de 115 centimètres et conservé sur une hauteur de six assises<sup>251</sup> semble bien lié au mur sud du jeu de paume.

À l'est de ce mur et au sud du jeu de paume, une petite zone relique de 2 m<sup>2</sup> a montré une succession de couches d'occupation sur 45 centimètres d'épaisseur, ainsi que les vestiges d'une cloison (fig. 249). Si ces sols se prolongeaient vers l'est, alors l'occupation bénéficiait peut-être d'un accès aux latrines repérées à l'angle sud-est de la salle du jeu de paume. Cette hypothèse expliquerait pourquoi ces latrines (195) sont bâties de part et d'autre du mur sud du jeu de paume. Elles pourraient donc être accessibles depuis la galerie du terrain de jeu, comme depuis l'occupation enregistrée au sud de la salle. Une utilisation commune avec un édifice royal sous-entend naturellement un programme architectural commun avec le jeu de paume.

Dans l'hypothèse d'une maison étendue entre le mur 276 et les latrines 195, notons dès à présent que celle-ci devait mesurer à peu près 7,7 m, soit les dimensions de la maison du paumier déjà connue. Ses dimensions du nord au sud nous restent inconnues. La vaste tranchée d'installation de la galerie technique Mansart (200) qui longe le sud du jeu de paume a détruit la majeure partie des vestiges de cette « maison » accolée au sud du jeu de paume. On en retrouve toutefois d'autres témoins plus au sud. Une tranchée de récupération (398) est axée dans le strict prolongement vers le sud du mur ouest du jeu de paume<sup>252</sup>. Cet ancien mur était parallèle et espacé de 3,6 m dans œuvre (soit 10 pieds) du mur 276. Deux autres creusements parallèles et localisés entre ces deux murs participent au fonctionnement de ce bâtiment, notamment un tuyau de plomb (376) positionné dans une petite tranchée de même axe nord-sud que les vestiges précédents<sup>253</sup>. Le tuyau 376, qu'il desserve le jeu de paume ou un bâtiment au sud de celui-ci, nécessitait un réservoir d'approvisionnement suffisamment élevé pour compenser la pente nord-sud du terrain sur lequel est implanté le site. Au XVII<sup>e</sup> siècle, de telles installations signalent un habitat privilégié.

Enfin, toujours dans l'angle extérieur sud-ouest du jeu de paume, et au sud de la tranchée d'installation de la galerie technique Mansart (200), une concentration (192) étalée sur plusieurs mètres carrés de rejets anthropiques (faune, poissons, coquilles d'œufs, tuyau de pipe, plomb, clous, cassons de tuiles...) semble bien signaler la proximité d'un lieu de consommation. La quinzaine de tessons récoltés (pichets du Beauvaisis, pot de fleur, tasse...) sont attribués à la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle.

Un ultime tronçon de tranchée de récupération (504), globalement axé est-ouest, prenait place à 9 mètres au sud de la maison du paumier. Sa faible largeur (conservée ?) de 45 centimètres signale sans doute un mur de clôture.

.....

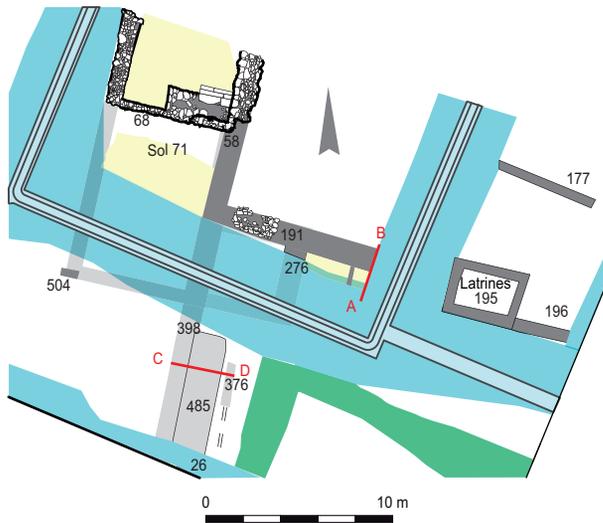
249. Plâtre blanc à grosses inclusions de gypse et quelques charbons de bois. Le sol 71.1, observé sur une quinzaine de mètres carrés, est rayonné de trois empreintes linéaires (71.4 à 71.6) larges de 5 cm. Parallèles et espacées de 165 cm (5 pieds), ces empreintes résultent du coulage du sol de plâtre entre deux lattes.

250. Radier de petite meulière (10 cm), et de fragments de tuiles et tomettes liés au plâtre jaune riche en fines inclusions sableuses.

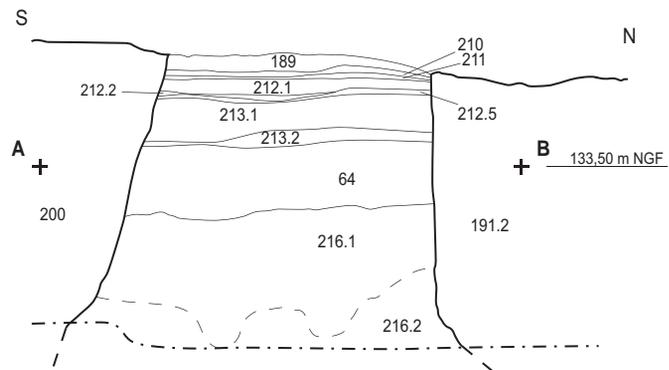
251. Il est composé de cinq rangs de moellons de meulière liés par un mortier sableux orangé, les moellons du parement étant plus larges (20-30 cm) que ceux du blocage central (15 cm).

252. Large de 90 cm, cette tranchée aux parois abruptes et au fond plat est comblée de sable jaune, de pierres, de moellons et de tuiles. Un mortier sableux jaune est en place sur une de ses parois.

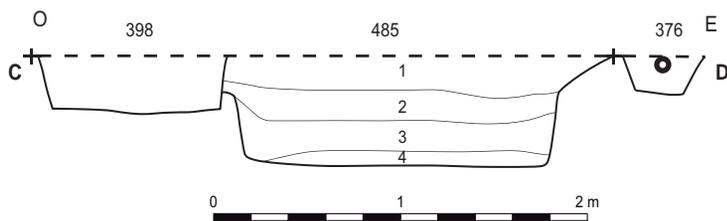
253. Tuyau de 50 mm de diamètre extérieur.



Vue de lambeaux de sols en plâtre (US 212.3 et 212.2) articulés de part et d'autre d'une tranchée de récupération signalant une ancienne cloison.



- 64** : limon sableux marron  
→ paléosol médiéval
- 189** : plâtras
- 191.2** : sable jaune et fragments de tuiles  
→ tranchée de récupération du mur sud du jeu de paume
- 200** : tranchée d'installation de la gallerie technique Mansart
- 210** : limon sableux marron et tomettes
- 212.1** : sable jaune et gravats
- 212.2** : sol en plâtre
- 213.1** : limon sableux marron avec gravats (plâtre et enduit) et fragments de tomettes.
- 213.2** : limon sableux orange et gravats
- 216.1** : sable orange
- 216.2** : limon sableux orange



- 398** : sable jaune, pierres et moellons  
→ tranchée de récupération d'un mur
- 485.1** : limon sableux argileux gris marron avec particules de sable orangé
- 485.2** : limon sableux argileux gris marron avec inclusions de mortier jaune
- 485.3** : sable limoneux gris
- 485.4** : sable limoneux gris avec poches d'argile verte + faune
- 376** : tuyau de plomb dans tranchée comblée de sable limoneux marron avec inclusions d'argile verte et de sable orange

Fig. 249. Les vestiges d'une occupation du XVII<sup>e</sup> siècle accolée au sud du jeu de paume de Louis XIII à Versailles (cliché M. Belarbi et J.-Y. Dufour ; DAO N. Saulière / Inrap).

Pour conclure sur l'occupation du xvii<sup>e</sup> siècle au sud du jeu de paume, un ensemble de faits (murs, tranchées, rejets, tuyau...) témoigne bien d'une occupation domestique (une maison ?) accolée au jeu de paume. S'agit-il d'une extension de la maison du paumier, maison bien reconnue contre la façade ouest ? L'étude archivistique, iconographique et topographique d'I. et J.-C. Le Guillou tend à restituer une nouvelle maison pour le paumier, adossée au pignon sud du jeu de paume. Celle-ci serait édifiée vers 1671, en remplacement de la maison adossée au côté ouest, démolie à la même époque (*cf. supra*). L'aspect extérieur de cette maison n'est connu que par un détail observable sur une peinture attribuée à Van der Meulen, qui montre un rez-de-chaussée en maçonnerie et un étage en charpente, à claire-voie, tout en poteaux et balustrades, sous toiture d'ardoises (fig.105 page 117 et fig. 110 page 120). Les vestiges de cette occupation n'étaient archéologiquement pas suffisamment conservés pour que la fouille affirme pleinement une seconde maison indépendante.

À l'ouest et au nord-ouest du jeu de paume, un ensemble de faits archéologiques (murs, sols...) révèle un bâtiment d'époque moderne également recoupé par la fondation du Grand Commun, donc contemporain du jeu de paume (fig. 112). Reportés sur les plans anciens, ces vestiges se raccordent aisément au pavillon du roi, pour partie contemporain du jeu de paume (fig. 250). Ce pavillon était prolongé vers le sud par deux ailes basses disposées en équerre. Les fondations et une partie des caves de cette aile sont touchées par la fouille.

À l'est du jeu de paume, le mur 177 est globalement axé est-ouest. Ce mur repose sur un ensemble stratifié de couches de remblai, ensemble composé de onze couches accumulées sur 180 centimètres d'épaisseur. Trois de ces couches ont livré du mobilier céramique du xvii<sup>e</sup> siècle.

Le report des vestiges fouillés sur divers plans anciens (voir le plan THC2 sur la fig. 250) suggère d'interpréter ces fondations comme celles du mur de fond de cour du pavillon de la reine. Le jeu de paume du roi Louis XIII et la maison du paumier ne sont donc pas isolés, mais bien insérés dans un parcellaire villageois étroit, en cours de densification au xvii<sup>e</sup> siècle.

## Hypothèses sociologiques

La maison du paumier s'appuyait contre le jeu de paume. La fouille dévoile une habitation mesurant 11,7 m sur 7,8 m (soit 6 toises × 4 toises) hors œuvre, construite de moellons de meulière liés au mortier, enduite par dedans avec du plâtre et extérieurement avec du mortier. Le devis de 1629 dévoile que les encadrements des portes et croisées n'étaient pas en pierre de taille, mais seulement faits avec de gros moellons du lieu ravalés de plâtre en forme de pierre de taille. La technique est traditionnelle dans l'habitat vernaculaire francilien et permet de classer la construction dans la sixième catégorie de l'échelle de valeur induite par *Le Guide de ceux qui veulent bâtir* (Le Camus de Mézières 1781, p. 64). Sols et parois sont enduits de plâtre, selon le style briard qui est celui de Paris. Bâtie sur cave, la maison comportait deux pièces au rez-de-chaussée, deux chambres à l'étage et un grenier au-dessus. Propriété du roi, elle est dans un premier temps gérée par son architecte, Philibert Le Roy, qui accorde les deux chambres basses (accompagnées de leurs garde-robes) en bail locatif de six années, au maître paumier parisien Jean Gascard. La maison du paumier n'est donc pas un logement de fonction, mis à disposition par le roi ; Jean Gascard est locataire à Versailles, la location étant le mode d'habitation de 77 % des Parisiens à l'époque moderne

Fig. 250. Lecture des vestiges du XVII<sup>e</sup> siècle fouillés dans la cour du Grand Commun, sur le tableau de Pierre Patel. (détail de la Vue du château et des jardins de Versailles ; musée du château de Versailles, huile sur toile de Pierre Patel. 1668, MV 765; DAO J.- Y. Dufour/ Inrap).



Extrait du plan montrant le château de Versailles, la ville projetée et existante, une partie des jardins vers 1665-1670 (THC 2)

(Pardailhé-Galabrun 1988, ch. 5). Concrètement, quand le roi est à Versailles, le maître paumier vit dans 56 m<sup>2</sup>. Comme aucune pièce technique (atelier) ne lui est baillée, on comprend qu'il gère sa fonction de fabricant de raquettes et d'esteufs dans l'une de ses deux chambres. La distinction entre logement et espace de travail n'a de toute façon pas lieu d'être à l'époque moderne. Les garde-robes qui agrémentent les chambres sont des espaces privés servant au repos, à la toilette et au rangement.

L'importante étude de 3 000 foyers parisiens aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles mise en forme par Annick Pardailhé-Galabrun (1988) nous donne des éléments de comparaison et d'appréciation fort utiles. Les maîtres de métier, catégorie à laquelle appartient Jean Gascard, ont des fortunes variées. La maison à deux niveaux du paumier ne tranche pas sur les autres maisons du village. Les habitations de deux pièces sont les plus fréquentes. Toutefois, un tiers des Parisiens vivent dans une pièce unique, souvent localisée à l'étage. Deux fenêtres et deux cheminées, présentes dans le devis, devaient toutefois donner à ce logement un peu plus de confort que dans maints foyers parisiens, particulièrement sombres. La présence d'une cave et d'un grenier partagés avec le bailleur n'est pas un élément caractéristique de richesse. Les études des rejets retrouvés dans cette cave confirment l'impression globale d'une maison occupée par un artisan qui n'apparaît pas particulièrement privilégié, malgré sa fréquentation régulière du roi. En 1631, le preneur maître paumier déclare ne savoir ni écrire ni signer (chapitre 3, annexe 1, doc. V). C'est donc bien un homme du peuple.

L'analyse historique et architecturale du 22 rue du Bœuf à Lyon a concerné une maison de rapport des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles, associée à un jeu de paume entre 1486 et 1755. Un document de 1693, l'inventaire après décès du maître paumier Gaspard de Crouzet, décrit le logis de celui-ci, vraisemblablement au 22 rue du Bœuf. Le maître paumier loue un rez-de-chaussée sur rue,

deux pièces au premier étage où se trouve son « appartement » avec cuisine, une chambre « au grenier ayant ses jours sur le jeu », un jeu de paume et une cave. Outre un mobilier qui semble pléthorique — mais l'inventaire ne dit pas si le paumier vit en famille —, il est fait mention de très nombreuses chemises, draps, serviettes, essuie-mains, mouchoirs... mais également de cinq tableaux, de tapisseries, d'argenterie, de quelques livres, et « dans un tiroir : 28 livres 16 sols d'argent, 30 livres en Louis d'or, un bijou garni de diamants, une chaîne de cou et un bracelet ». Gaspard de Crouzet possède en outre un petit domaine à Courzieu, à 40 kilomètres de Lyon. Sa réussite est évidente, même s'il n'est que locataire du jeu. Dans le jeu de paume, l'inventaire dénombre trois jeux de billard, douze masses de billard et dix billes en noyer, un jeu de galet et sept galets de laiton, un tapis de drap vert et une couverture de billard de toile grise, un coffret de balles, douze raquettes, deux échelles, une table de noyer à tiroir et deux chaises à dossier, à l'antique<sup>254</sup>. Aucun matériel de fabrication de raquettes n'est mentionné.

Les tables de billard ne pouvant tenir dans l'espace d'une galerie de jeu de paume, on peut se demander si la diversification des jeux proposés par ce paumier n'avait tout bonnement pas remplacé son activité éponyme.

Le procès-verbal d'expertise réalisé sur le jeu du Serment à Versailles lors du décès de son propriétaire en 1787 nous donne un plan du jeu et du bâtiment qui en dépend. Le maître paumier, locataire, dispose de trois salles parquetées et chauffées (*cf. supra*). Six ou sept autres salles lui sont attribuées, dont une salle de billard.

## Contenants et contenus : les céramiques mises au jour dans les vestiges du jeu de paume et de la maison du paumier

Fabienne Ravoire

### Présentation et localisation du mobilier

Les vestiges du jeu de paume et des structures associés (citernes, latrines, sols) ont livré environ 300 fragments de céramiques, qui correspondent à environ 81 récipients, extrêmement incomplets et fragmentaires (fig. 251 et 252) [les planches de céramiques sont rassemblées à la fin de cette partie]. Ce n'est pas le cas du mobilier céramique qui a été retrouvé dans le sol et le comblement de la cave de la maison du paumier (US 349). Cinquante-deux poteries relativement bien conservées y avaient été jetées.

Qualitativement, à quelques exceptions près, les mêmes catégories de céramiques ont été retrouvées dans toutes ces structures. Elles sont typologiquement identiques, ce qui témoigne de la contemporanéité des assemblages. Ces poteries se rapportent essentiellement au service de la table et dans une moindre mesure de la cuisine. Ce sont des pichets, gourdes, pots de conservation et coupes en grès gris du Beauvaisis, des écuelles et pichets en faïence française et hollandaise, des pots à cuire, plats et écuelles en poterie glaçurée verte francilienne et des pots à conserve en grès brun bas-normand. Ces céramiques se retrouvent dans la plupart des contextes archéologiques parisiens et franciliens du XVII<sup>e</sup> siècle. Les données fournies par le contexte du jeu de paume permettent de dater précisément

.....

254. Voir le rapport de C. Arlaud *et al.* (voir note 4), p. 29-31.

Fig. 251. Céramiques du jeu de paume de Louis XIII à Versailles. Sol US 188 : n° 1 : pichet en grès rhénan (Westerwald). Abandon (US 195) : n° 2 : pichet en grès du Beauvaisis. Destruction (US 33) : n°s 3, 4 et 7 : pichets en grès du Beauvaisis ; n° 5 : albarelle en grès du Beauvaisis ; n° 6 : bouteille ou grosse gourde en grès du Beauvaisis ; n° 8 : pot culinaire avec glaçure verte (P. Pihuit / Inrap).

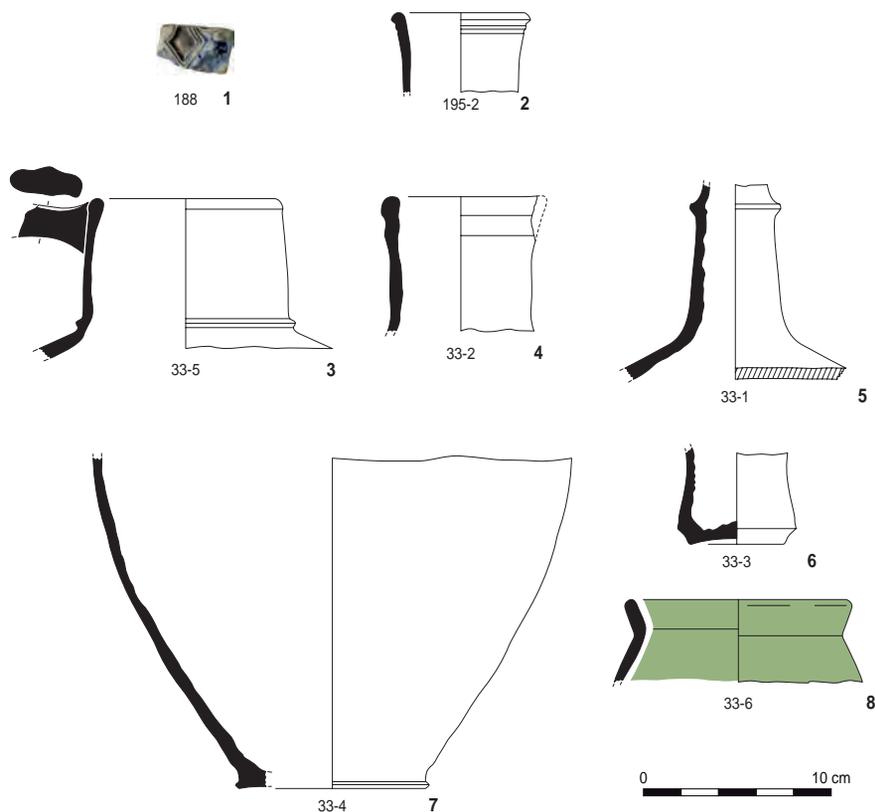
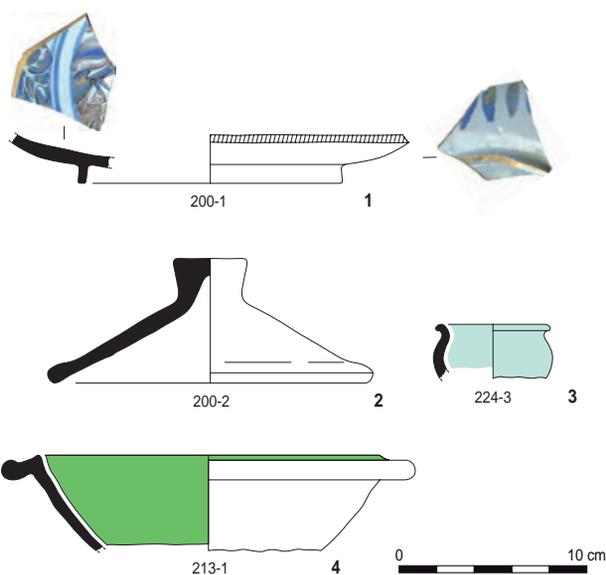


Fig. 252. Céramiques de la tranchée US 200 et 224. N° 1 : coupe à talon en faïence de Nevers à décor en camaïeu bleu et rehaut de manganèse, motif floral ; n° 2 : couvercle ; n° 3 : pot à onguent en faïence céladon ; n° 4 : bassin glaçuré vert (P. Pihuit / Inrap).



ce mobilier. Le jeu de paume a été construit en 1653. Sa démolition ainsi que celle de la maison du paumier dans les années 1680 en vue de la construction du Grand Commun par l'architecte Jules Hardouin-Mansart, débuté en 1682, fournit un *terminus post quem*. Les comparaisons avec d'autres ensembles céramiques, et notamment ceux issus des fouilles du Louvre (Trombetta 2001 ; Ravoire 2016a) et du camp d'entraînement de Louis XIV à Saint-Germain-

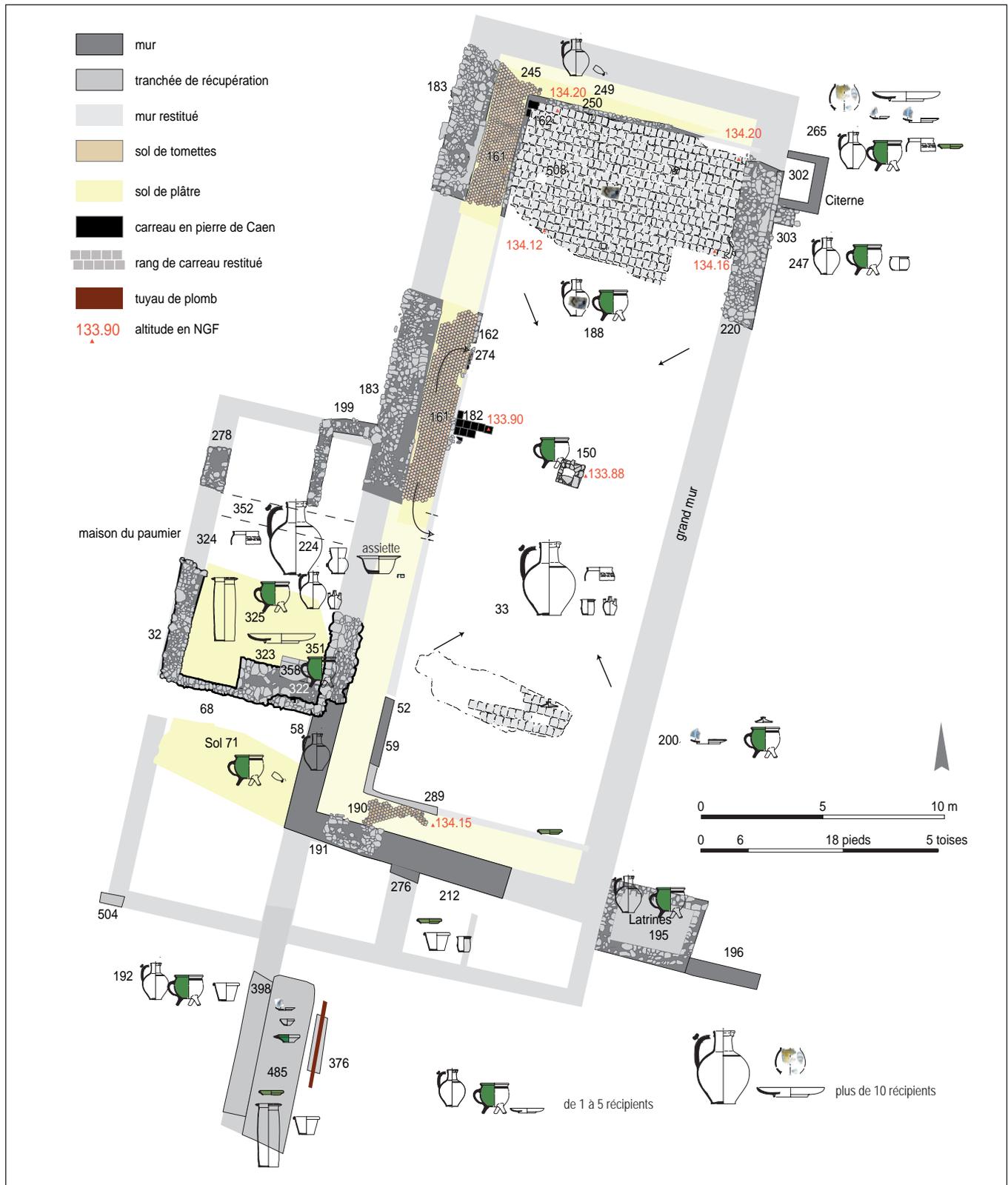
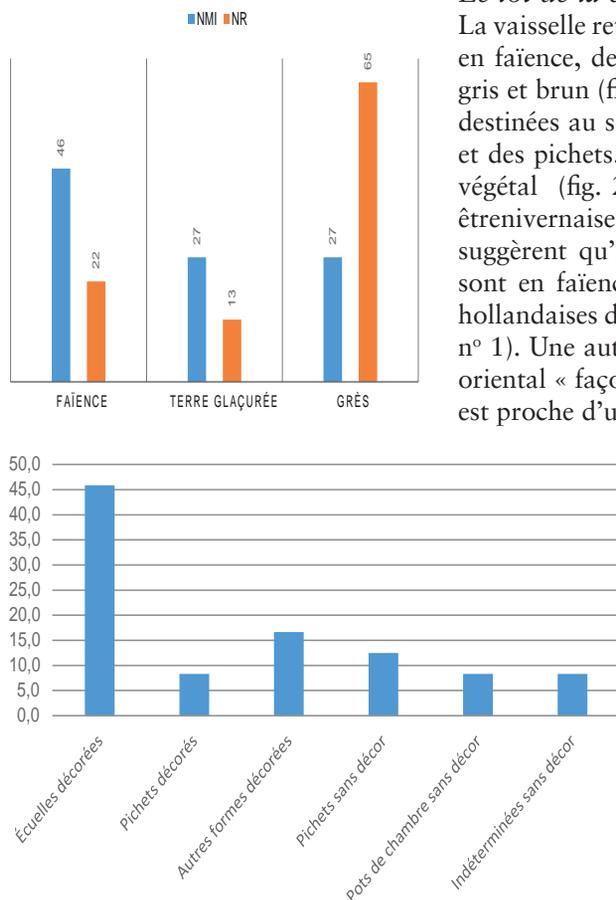


Fig. 253. Cave de la maison du paumier de Louis XIII à Versailles : plan des vestiges avec les différentes catégories de céramiques dans les couches du site (J.-Y. Dufour, I. Pasquier et F. Ravoire / Inrap).

Fig. 254. Céramiques de la cave (US 349) de la maison du paumier de Louis XIII à Versailles.

a. tableau de distribution des céramiques en fonction des grandes catégories techniques (en pourcentage sur le nombre minimum d'individus [NMI] et le nombre de restes [NR]).  
 b. tableau de distribution des récipients en faïence (en pourcentage sur le NMI).



en-Laye (Ravoire 2015), permettent de dater précisément ce mobilier des années 1670-1680. La distribution des différentes catégories de récipients sur le site (fig. 253) montre que la cruche en grès destinée à boire de l'eau ou du vin est le récipient le plus présent sur le site, que ce soit dans la salle de jeu, les latrines et la citerne attenante ou la maison du paumier. Le pot à cuire tripode est également retrouvé partout mais en moindre quantité. D'autres récipients destinés au service de la table (écuelles à talon en faïence, écuelles et coupelles en terre glaçurée et en grès) témoignent que vraisemblablement les joueurs buvaient et mangeaient dans la salle. Des restes de pots de conserve en grès brun, retrouvés dans le comblement de la citerne (US 485) et dans celui de la cave du paumier (US 349) confirment la fonction domestique des lieux, en dehors de celle de salle de sport. De rares pots de fleurs en terre brute, comparables à ceux mis au jour dans la fouille du pavillon du roi situé non loin du jeu, ont été retrouvés dans deux structures situées au sud du bâtiment.

*Le lot de la cave de la maison du paumier*

La vaisselle retrouvée dans le comblement de la cave se compose de 24 récipients en faïence, de 14 récipients en terre cuite glaçurée et de 14 récipients en grès gris et brun (fig. 254 a.). Les formes en faïence identifiées sont majoritairement destinées au service des repas (fig. 254 b.). Ce sont en effet des coupes à talon et des pichets. Les coupes sont en faïence bleutée et à décor bleu dans le style végétal (fig. 255 : n° 1) et oriental (fig. 256 : n°s 1 à 3). Elles pourraient être nivernaises, mais des analyses chimiques réalisées sur deux d'entre elles suggèrent qu'il s'agit plutôt de faïences rouennaises (cf. infra). Trois coupes sont en faïence blanche à décor bleu. Deux pourraient être des productions hollandaises de Delft. L'une porte un décor en camaïeu bleu de nuages (fig. 256 : n° 1). Une autre, plus petite et très incomplète, présente des éléments de décor oriental « façon Chine » avec un personnage chinois (fig. 256 : n° 2). Ce dernier est proche d'un personnage représenté sur un bol en faïence de Delft provenant du palais Het Loo, résidence de chasse du roi Guillaume III construite en 1686 (Dam 2004, p. 36) et surtout du faïencier Lambertus Cleffius vers 1680-1690 (Dam 2004, p. 78-79). Ce bol est comparable à un exemplaire daté de 1660 du musée de l'hôtel Sandelin à Saint-Omer (Lahaussais 2008, p. 44).

La forme du talon, aminci sur le plan de pose, est la même que celle du talon de l'écuelle à décor aux nuages. En revanche, la troisième écuelle à fond blanc présente un décor de rinceaux très fins (fig. 256 : n° 3). Les analyses effectuées suggèrent une provenance provençale et non hollandaise.

Les pichets en faïence blanche sont soit sans décor (fig. 257 : n° 1), soit à décor bleu et jaune dit « *a compendiariorum* » (fig. 257 : n°s 2 et 3). Les autres récipients sont décorés en bleu sur fond émaillé bleuté. Ce sont un petit pot à onguent à décor champêtre en bleu et brun sur fond bleuté (fig. 258 : n° 1), un couvercle de pot à oïlle<sup>255</sup> à décor floral bleu sur fond bleuté (fig. 258 : n° 2), un rafraîchissoir à bouteille ou à verre en faïence bleutée dans le style végétal (fig. 258 : n° 4). Une panse convexe perforée pourrait appartenir à un vase à fleurs. Il présente un décor de rubans bleus sur un fond bleuté. Ces récipients sont probablement rouennais ou nivernais.

Les récipients en terre cuite sont en pâte sableuse de couleur beige et beige rougeâtre. L'un est en pâte fine beige orangé. Ce sont des productions régionales. Toutes portent une glaçure verte interne couvrante, et pour quatre individus,

.....  
 255. Pot pour les râteaux de viande.

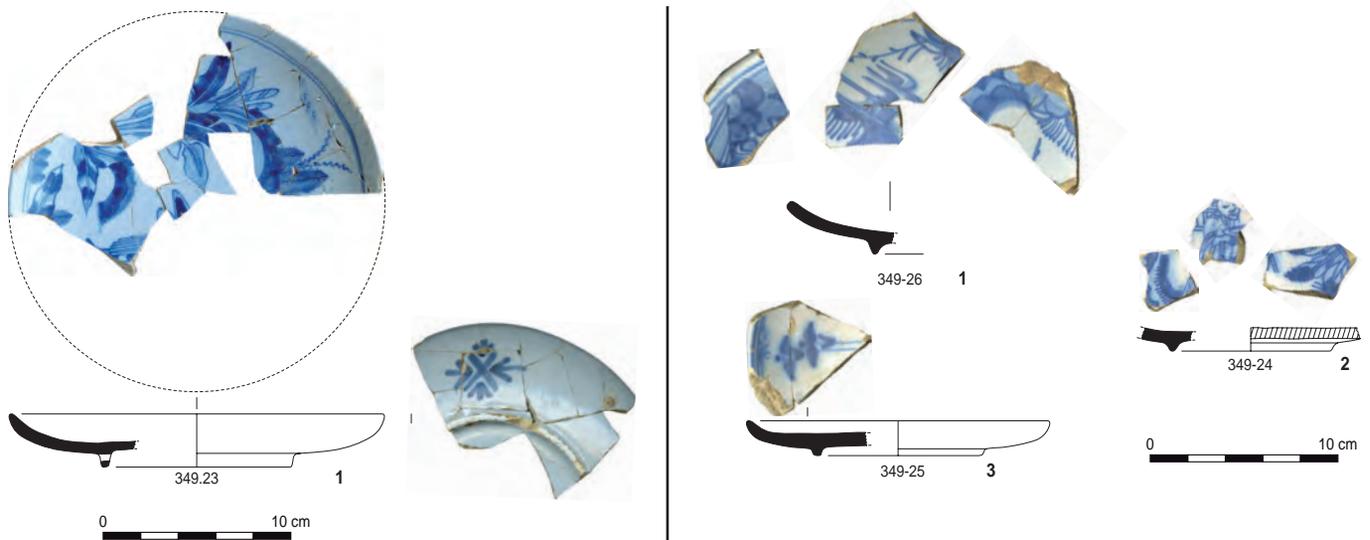


Fig. 255 (en haut à gauche). Coupe à talon en faïence bleutée à décor en camaïeu bleu, Rouen (dessins P. Pihuit ; clichés L. de Cargouët / Inrap).

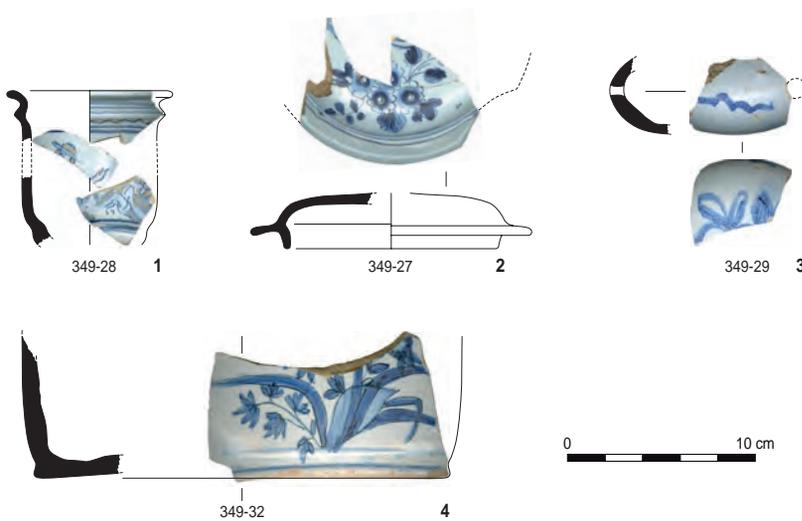


Fig. 256 (en haut à droite). n° 1 : coupe à talon en faïence blanche de Delft à décor en camaïeu bleu, vers 1660-1680 ; n° 2 : coupe à talon en faïence blanche de Delft à décor au chinois, vers 1660-1680 ; n° 3 : coupe à talon en faïence blanche de Moustiers à décor bleu, vers 1660-1680 (P. Pihuit / Inrap).

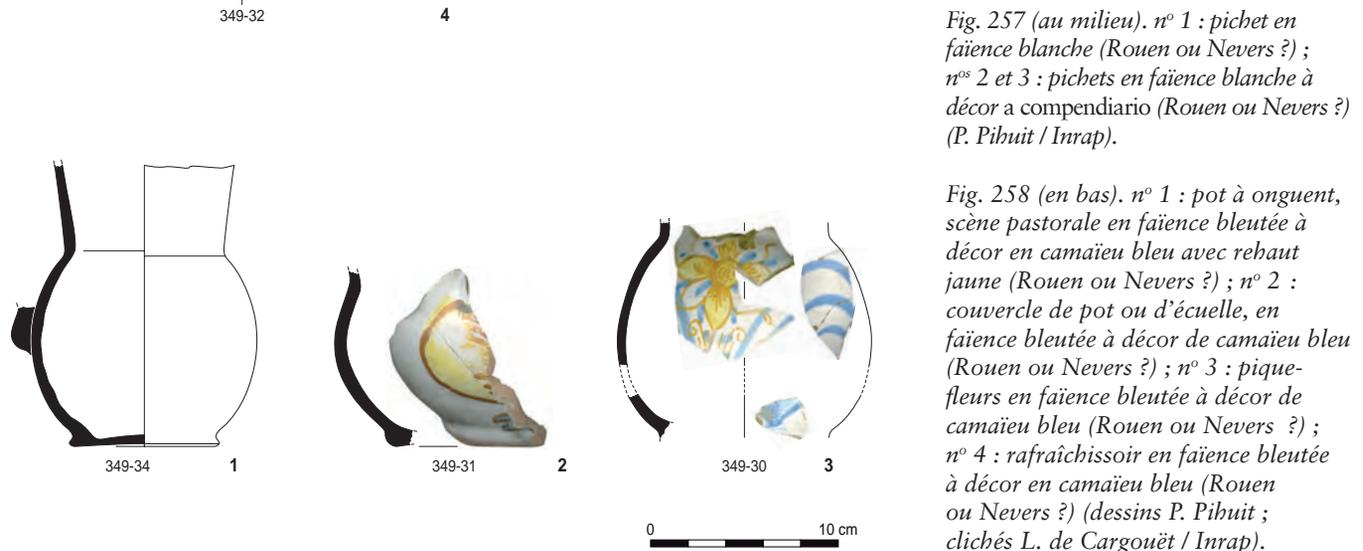


Fig. 257 (au milieu). n° 1 : pichet en faïence blanche (Rouen ou Nevers ?) ; n°s 2 et 3 : pichets en faïence blanche à décor a compendario (Rouen ou Nevers ?) (P. Pihuit / Inrap).

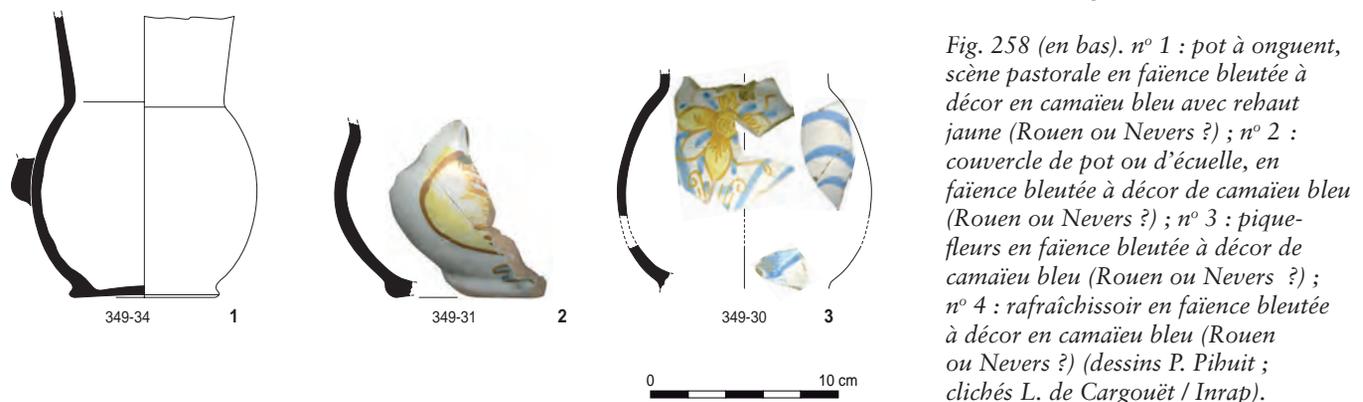


Fig. 258 (en bas). n° 1 : pot à onguent, scène pastorale en faïence bleutée à décor camaïeu bleu avec rebaut jaune (Rouen ou Nevers ?) ; n° 2 : couvercle de pot ou d'écuelle, en faïence bleutée à décor de camaïeu bleu (Rouen ou Nevers ?) ; n° 3 : pique-fleurs en faïence bleutée à décor de camaïeu bleu (Rouen ou Nevers ?) ; n° 4 : rafraîchissoir en faïence bleutée à décor en camaïeu bleu (Rouen ou Nevers ?) (dessins P. Pihuit ; clichés L. de Cargouët / Inrap).

Fig. 259. n° 1 : écuelle glaçurée verte à tenon moulé, Paris ; n° 2 : plat glaçuré vert, type parisien (P. Pihuit / Inrap).

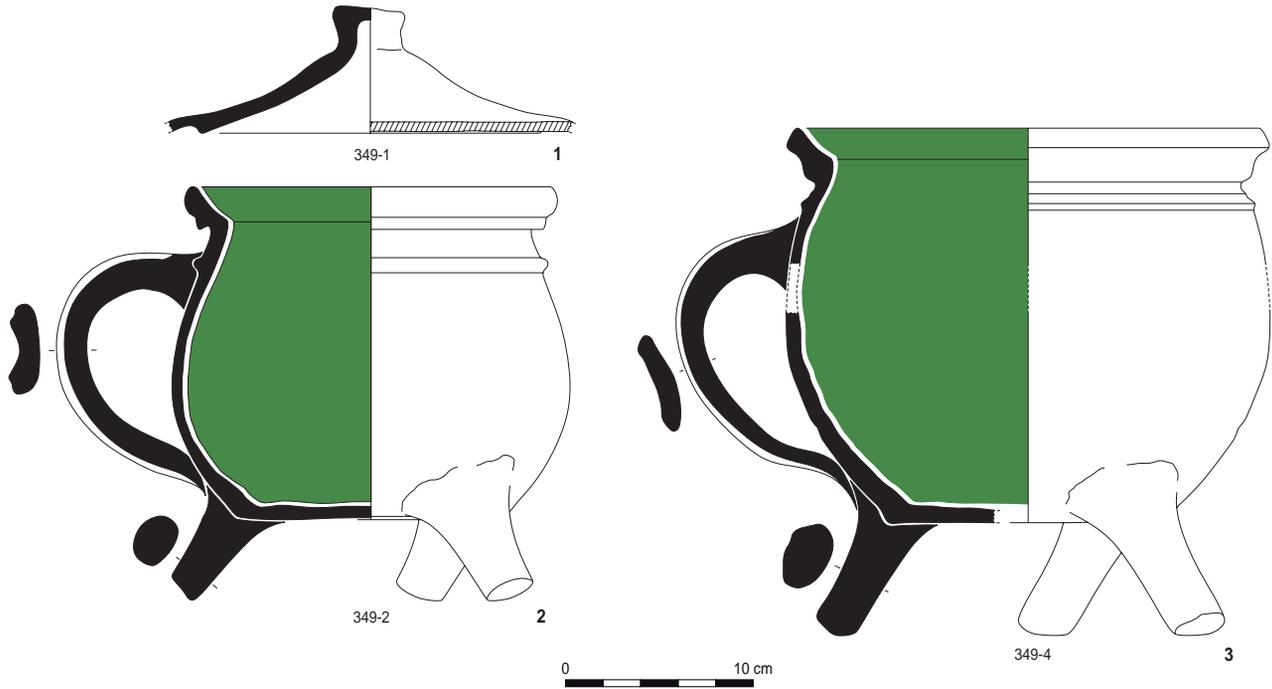
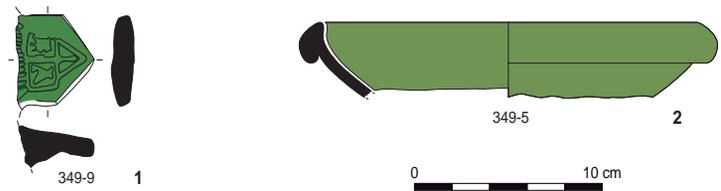
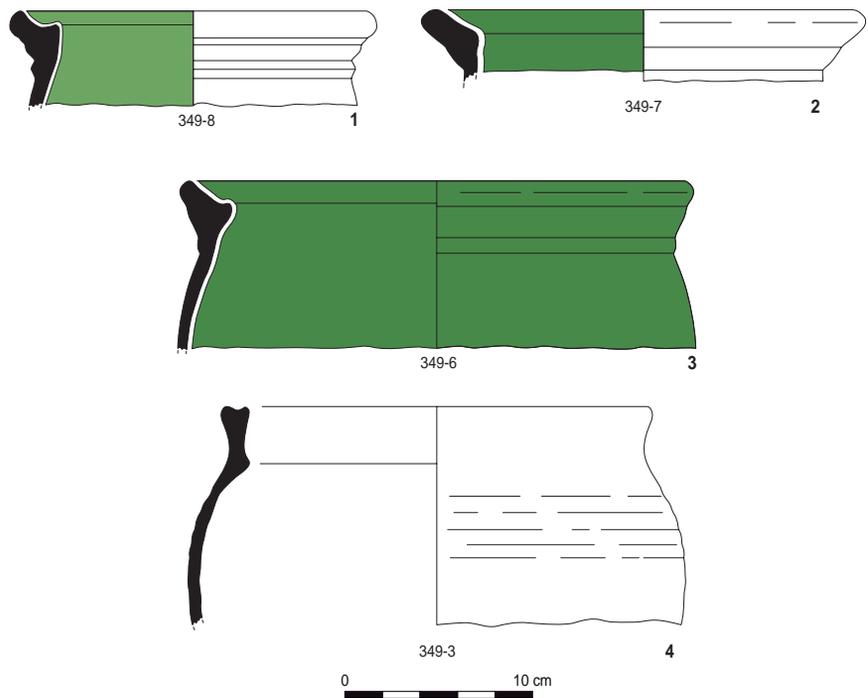


Fig. 260. n° 1 : couvercle de pot culinaire, Paris ; n° 3 : pot à cuire tripode glaçuré, sud-ouest de l'Île-de-France (P. Pihuit / Inrap).

Fig. 261. n°s 1 à 3 : pots à cuire tripodes, type ouest parisien ; n° 4 : coquemar, type parisien (P. Pihuit / Inrap).



celle-ci est a été posée sur une surface préalablement engobée de rouge. Sur les parois externes, la glaçure est disposée en large en coulure verticale. Seuls un couvercle de pot culinaire et un pot sont sans glaçure. Mis à part une écuelle (fig. 259 : n° 1) et un plat (fig. 259 : n° 2), les autres récipients sont des pots culinaires. Ils présentent des traces de feu plus ou moins importantes. Ce sont des pots à anse ; certains ont un fond pourvus de trois pieds (pot tripode) (fig. 260 : n°s 2 et 3 ; fig. 261 : n°s 1 à 3), d'autres sont à fond plat (coquemar) (fig. 261 : n° 4). Un couvercle à bouton est entier (fig. 260 : n° 1). L'écuelle est un petit récipient pour la consommation (fig. 259 : n° 1). Ordinairement, ces écuelles sont munies de deux tenons opposés de forme simple avec un poucier (Ravoire 2006b). Mais celle-ci est munie d'un tenon à pans coupés sur lequel a été appliqué un décor moulé à la fleur de lys. Le plat est à panse convexe et pourvu d'un bord épaissi rentrant (fig. 259 : n° 2). Généralement, ces bords sont pourvus de trous permettant la suspension du plat sur les murs de l'espace culinaire. Ces récipients existaient en différentes tailles. Ils servaient à la préparation des mets et à leur consommation.

Les récipients en grès, un matériau exogène à l'Île-de-France, ont été produits en Picardie, dans la région de Beauvais, en Haute et Basse-Normandie, en Bourgogne, dans la région de Saint-Amand-en-Puisaye (fig. 262). Ils étaient utilisés pour la conservation des denrées et autres produits mais aussi pour le service des boissons. Les récipients en pâte grise à jaunâtre proviennent du Beauvaisis. Neuf individus ont été dénombrés. Ce sont deux cruches de grande capacité (fig. 263 : n°s 1 et 2) dont l'une est archéologiquement complète. Le bord mouluré est verseur, le col est cylindrique, la panse est globulaire et l'anse vient s'accrocher sur la lèvre (fig. 263 : n° 1). Le fond est également soulevé. Des rainures sont visibles sur l'épaule. La même cruche a été retrouvée dans le sol d'abandon de la cave du pavillon du roi, qui se trouvait près du jeu de paume (Ravoire 2013b, p. 207, fig. 163, n° 3). Un autre individu, illustré par un col, appartient à un type différent, car il présente une série de cannelures en bas de celui-ci (fig. 263 : n° 2). Quelques tessons à paroi plus fine appartiennent sans doute à des pichets, récipient de plus petite contenance que la cruche. Les gourdes, au nombre de trois, sont pourvues d'un petit col quise termine par une lèvre aplatie. Les panses sont ovoïdes et les fonds soulevés. Deux sont munies de deux passants opposés (fig. 264 : n°s 1 et 2) et une autre, incomplète, est à quatre passants (fig. 264 : n° 3). Les restes d'au moins trois individus supplémentaires peuvent être déduits de fragments de panses et d'anses. Une partie inférieure de petit pot cylindrique, sans doute un pot de conserve ou un pot à pommade, est en grès jaune. Il pourrait s'agir d'une production de la Puisaye (fig. 264 : n° 4). Enfin, quatre pots cylindriques d'environ 60 centimètres de hauteur, en grès brun à surface brune ou lie-de-vin, ont pu être remontés. Deux sont quasi entiers bien que fortement fragmentés (fig. 265) et deux sont archéologiquement complets, l'un de couleur légèrement lie-de-vin (fig. 265 n°1 et n°3), le second de couleur brune (fig. 265 n°4 et n°2).

## Provenance des récipients

La question de la provenance de ces céramiques méritait d'être posée, compte tenu de la nature particulière de ce contexte royal<sup>256</sup>. Les céramiques étaient-elles achetées à des marchands potiers parisiens, à des marchands locaux ?

Fig. 262. Tableau de distribution des récipients en grès (en pourcentage sur le NMI et le NR ; N : Normandie [Domfrontais], B : Beauvaisis, P : Puisaye).

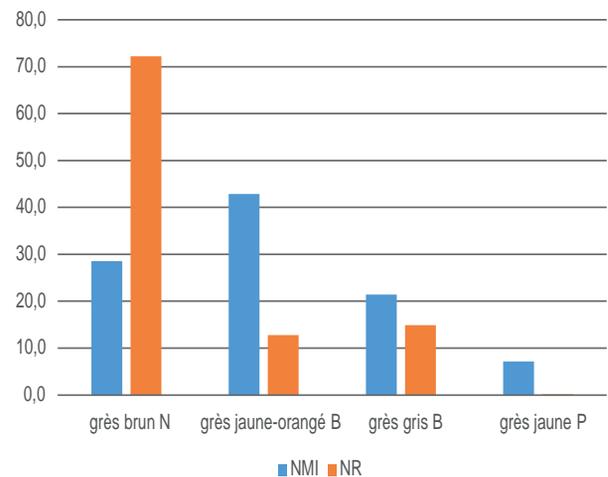
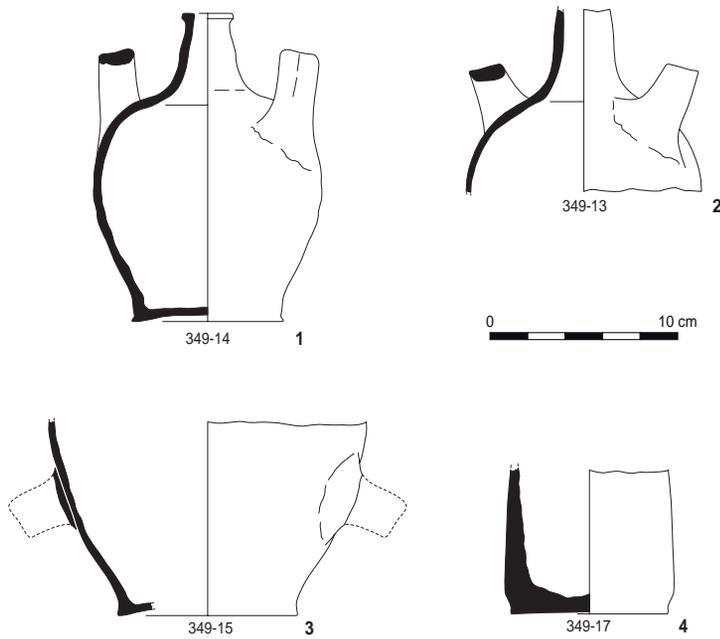
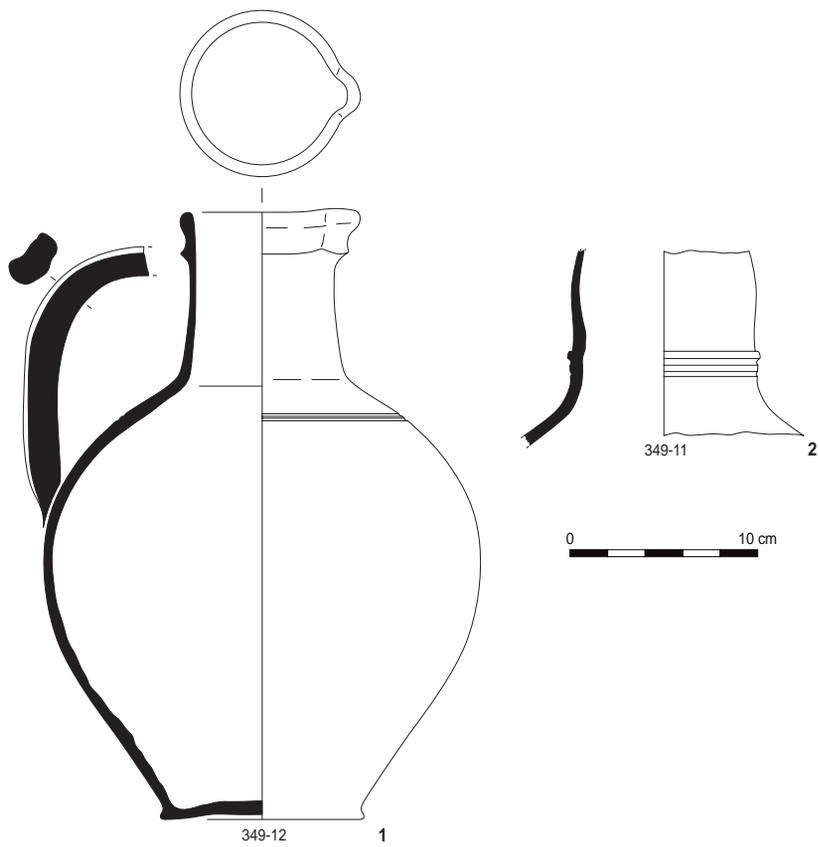


Fig. 263 (ci-contre en haut). n°s 1 et 2 : cruches en grès gris, Beauvaisis (dessins P. Pihuit ; clichés L. de Cargouët / Inrap).

Fig. 264 (ci-contre en bas). n°s 1 à 3 : gourdes en grès gris, Beauvaisis ; n° 4 : pot à onguent en grès jaune, Puisaye ou Beauvaisis (dessins P. Pihuit ; clichés L. de Cargouët / Inrap).

256. Nous remercions Marie-Paule Bataillé et Anne Bocquet-Lienard, du Centre Michel de Boviard - Craham, pour leur collaboration à ce travail.



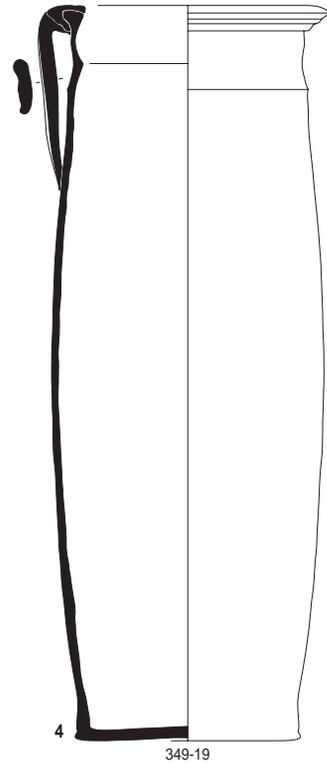
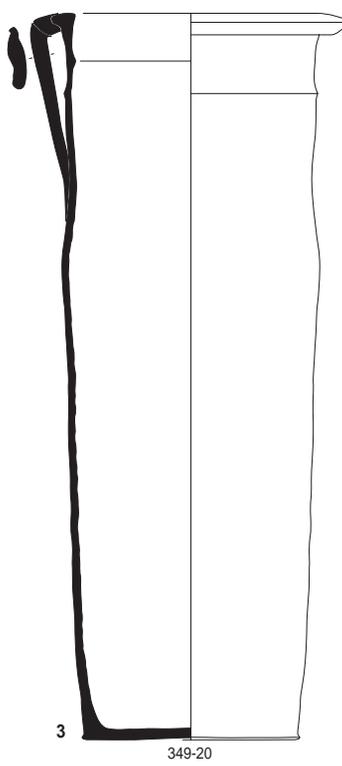
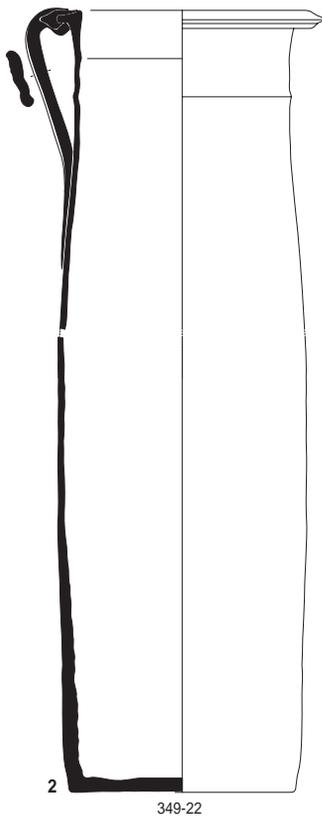
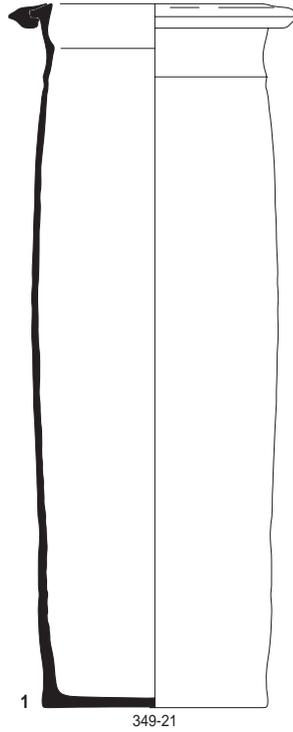


Fig. 265. Pots de conserve en grès brun,  
Normandie, Domfrontais  
(L. de Cargouët / Inrap ;  
P. Pihuit / Inrap )

Pour tenter de répondre à ces questions, onze échantillons de faïence, de céramique glaçurée et de grès ont été analysés par ICP-AES<sup>257</sup>, ou par p-XRF<sup>258</sup> quand les échantillons étaient de trop petite taille, ce qui était le cas de trois petits échantillons (349-23, 349-25 et 177-1), pour faire un prélèvement pour une analyse destructive. Les analyses pXRF ont été réalisées avec le Niton XL3t-980 Gold+ de chez Fondis Electronic, avec le mode minerai disposant de quatre filtres et équipé d'un collimateur de 3 millimètres ; les pentes des courbes de calibration de ce mode ont été modifiées en utilisant les mêmes étalons que pour l'ICP-AES. L'analyse est réalisée à la surface de l'échantillon, et la pénétration du rayonnement X est fonction de l'énergie employée. L'incertitude de l'analyse dépend de la taille du collimateur (3 ou 8 mm) ; elle est plus élevée pour un faisceau de 3 millimètres que pour le 8 millimètres (le nombre d'évènements détectés est moins élevé)<sup>259</sup>. Trois analyses ont été effectuées pour chaque échantillon sur trois zones différentes. Le résultat présenté est la moyenne des trois résultats. Les écarts types relatifs sont inférieurs à 5 % pour la plupart des éléments majeurs et mineurs (excepté pour le magnésium).

### Les faïences

La composition des trois échantillons de faïences a été approchée par p-XRF, et seul un échantillon a été analysé par ICP-AES. Des hypothèses de provenance *a priori*, basées sur le style et la morphologie des céramiques, ont été proposées pour les trois fragments. Les échantillons 349-33 et 349-23 (fig. 255) étaient donnés pour des productions de Nevers, avec leur émail bleuté et le 349-25 (fig. 256 : n° 3) pour la Hollande en raison de sa pâte très claire et de son émail blanc, tout comme les écuelles 349-24 et 349-26 (fig. 256, n° 1 et 2). Pour vérifier ces hypothèses, il est nécessaire de disposer de référentiels<sup>260</sup>. Les compositions ont donc été comparées aux analyses élémentaires de Maurice Picon réalisées sur les productions de faïence de l'Est de la France, en particulier celles des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles des ateliers de Nevers (Rosen dir. 2001), ainsi qu'à celles de faïences du site Saint-Ignace-de-Loyola (Rémire-Montjoly, Guyane) (Bernier 2002), dont les provenances sont très variées, et à celles des productions de Moustiers développées par Anne Schmitt (Schmitt 1991). À ces données de la littérature, nous avons ajouté, pour évaluer les similitudes de composition, les analyses menées au Craham sur les productions de faïences de Rouen (51-55 rue d'Elbeuf et atelier Poterat) réalisées par ICP-AES en 2014 (données inédites) et sur celles de Nevers réalisées par D. Dufournier à la demande de J. Bonnet en 1986 (données inédites).

Pour l'échantillon 349-33, l'hypothèse d'une production provençale est plus plausible qu'une production de Nevers, en particulier par les similitudes de composition en oxydes de magnésium et de fer (trop élevée par rapport à Nevers) et en zirconium. On constate le même éloignement par rapport à Nevers pour les deux autres échantillons 349-23 et 349-25, des faïences au décor bleu sur fond blanc. L'échantillon 349-25 est assez proche du 349-33, mais avec la p XRF nous n'avons pu mesurer les teneurs ni en magnésium ni en sodium, et il est difficile, malgré ces inconnues, de confirmer une provenance hollandaise pour cette faïence. Les données de la littérature pour les productions de Delft montrent des valeurs en calcium beaucoup plus faibles (entre 8 et 10 % sur les faïences de Loyola) que ce que nous avons mesuré sur l'écuelle 349-25 (20 %). Quant à l'écuelle 349-23, nous ne pouvons en confirmer la provenance nivernaise : il y a trop d'alumine par rapport aux références publiées par M. Picon ou les nôtres, et l'oxyde de potassium est en trop faible proportion. L'hypothèse d'une production normande est privilégiée à partir de la comparaison avec les analyses

.....  
257. Inductively coupled plasma - atomic emission spectroscopy (spectrométrie d'émission atomique - plasma à couplage inductif).

258. Portable X-ray fluorescence (spectrométrie portable de fluorescence des rayons X)

259. Si l'échantillon est hétérogène, la composition sera fonction aussi de cette hétérogénéité et de la granulométrie de la pâte. De plus, il n'est pas possible avec cet équipement de doser les éléments légers, en particulier le sodium et le magnésium, qui nécessiteraient un balayage à l'hélium pour améliorer la sensibilité. C'est la raison pour laquelle la p-XRF est en général plutôt utilisé pour des artefacts homogènes (verre, métal).

260. Nous devons rester prudents pour ces comparaisons, car les analyses par p-XRF sont des analyses de surface que nous avons comparées à des analyses globales.

des rebuts de l'atelier du 51-55 rue d'Elbeuf à Rouen et des échantillons de l'atelier d'Edme Poterat (XVII<sup>e</sup> s.) confiés aux services par Agnès Genevey et Jean Rosen en 2014 (fig. 266). Les productions sont encore mal connues pour ce secteur normand, et le nombre d'analyses est encore trop faible pour cerner les variations de composition des pâtes utilisées dans les faïenceries installées dans le secteur du faubourg Saint-Sever à Rouen. Quelles sont les variabilités des compositions chimiques à travers le temps ? Y a-t-il des différences de composition entre les différents décors ? À Loyola, deux groupes de faïences attribuées au secteur normand se discriminent chimiquement selon que ce sont des faïences brunes ou des faïences blanches.

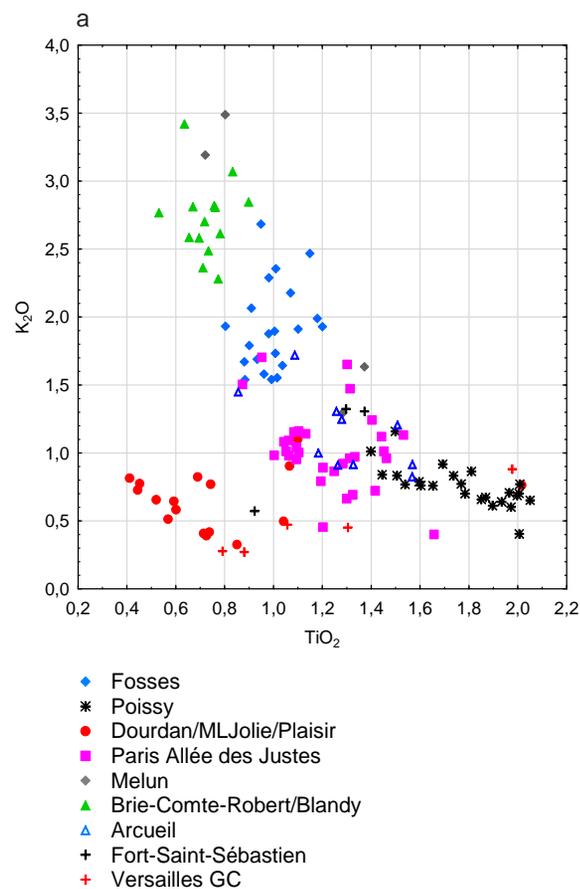
### Les récipients glaçurés

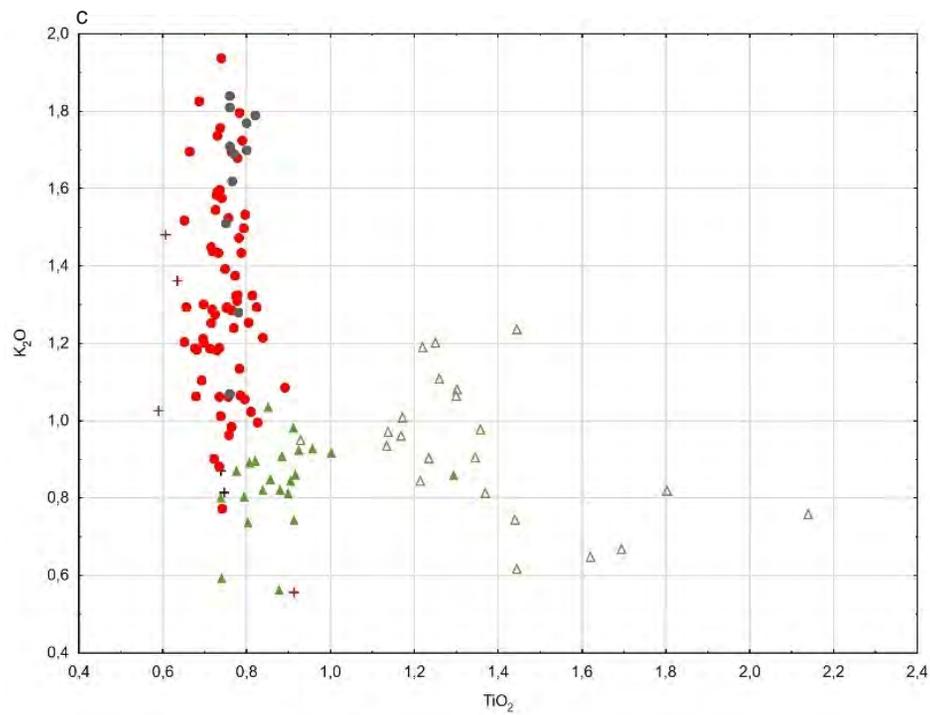
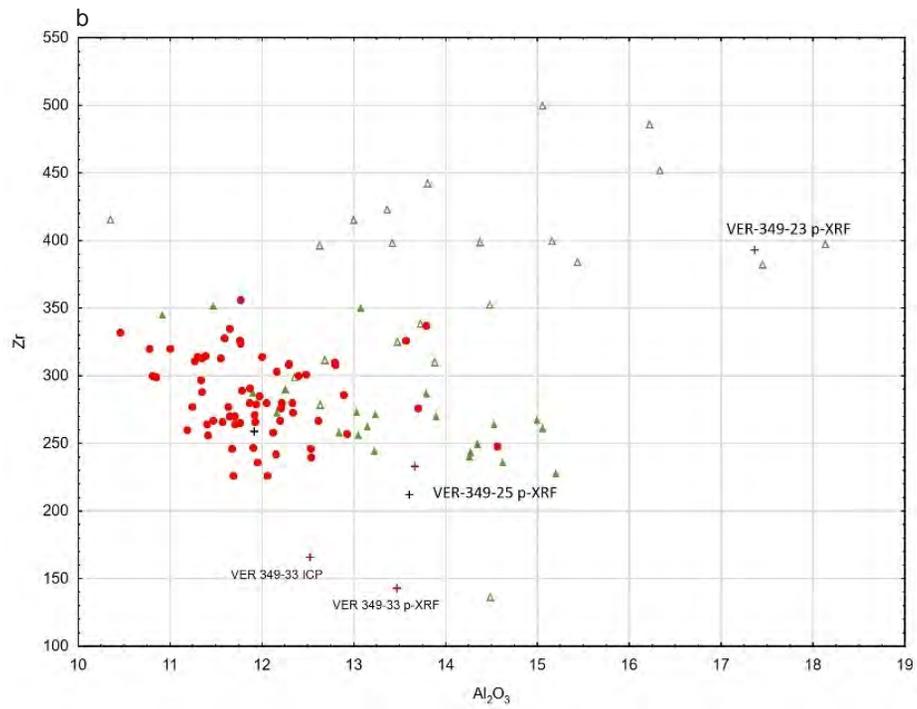
L'écuelle avec une glaçure verte et un tenon à décor imprimé (349-9 ; fig. 259 : n° 1) a été analysée ainsi qu'un autre exemplaire retrouvé sur le site (177-1). Pour ce dernier, la taille du fragment nous a amenée à privilégier la p XRF. La composition obtenue, bien que semi-quantitative et de surface, présente le même profil que celle de l'échantillon 349-9. La matière première employée est similaire, et semblable à celle utilisée par les ateliers du centre de l'Île-de-France.

Les compositions de quatre céramiques communes (pots à base tripode), destinées à la préparation des repas, ont été comparées à une sélection de trois pots similaires provenant du camp d'entraînement du fort Saint-Sébastien à Saint-Germain-en-Laye, situé dans des contextes chronologiques identiques. L'analyse de ces récipients montre une dispersion des résultats témoignant de l'hétérogénéité des approvisionnements (fig. 266).

Le pot tripode 349-2 (fig. 267) est similaire au groupe du centre de l'île-de-France, comme celui constitué notamment par l'atelier de production situé *intra muros* de la rue des Justes à Paris (Ravoire, Bouquillon 2004 ; Peixoto, Ravoire 2007). Ce type et cette texture de pâte sont connus dès la période médiévale, comme on peut le voir avec le tripode analysé en 1989 par J.-C. Echallier et J. Bonnet (Echallier, Bonnet 1989). En revanche, le pot tripode 349-4 (fig. 267) possède peu d'oxydes de titane et de potassium, comme ce que l'on rencontre dans les productions médiévales de la vallée de l'Orge, au sud-est de Paris. Les inclusions de quartz sont de taille un peu plus grossière dans les deux pots du XVII<sup>e</sup> s. que dans les productions médiévales bien connues de Dourdan. Il est possible que ce vase soit issu d'ateliers ayant utilisé des recettes similaires à celles de Dourdan, situé dans l'ouest ou le sud-ouest de l'Île-de-France. En ce qui concerne les trois pots tripodes du fort Saint-Sébastien, ceux-ci présentent des signatures chimiques différentes. Même si les deux échantillons 4233-332 et 441-366, de texture semblable (fig. 268), avec une pâte beige ou orangée contenant des inclusions d'oxyde de fer ou des fragments de lithoclastes (0,5 mm) et des quartz nombreux et de petite taille (< 100 µm), pourraient avoir été fabriqués en Île-de-France, la recette utilisée est un peu différente de celle des pots tripodes mis au jour dans le Grand Commun de Versailles. Quant à l'échantillon 7448-750 du fort Saint-Sébastien (fig. 268), sa pâte riche en oxyde d'aluminium est à rapprocher plutôt des productions du secteur ouest et sud-ouest de l'Île-de-France, comme celles que l'on rencontre pour la période médiévale dans les ateliers de Saint-Maurice-Montcouronne ou Roinville-sous-Dourdan.

Fig. 266 a. Pots tripodes analysés du Grand Commun de Versailles. b. et c. Diagrammes binaires des groupes de référence des faïences produites à Nevers (cercle rouge) et à Rouen (triangle vert, plein ou vide). Les croix rouges sont les faïences mises au jour à Versailles, et les deux croix noires sont les analyses d'une faïence mise au jour à Dijon réalisées par p-XRF et ICP-AES (M.-P. Bataillé et A. Bocquet-Lienard / Craham).





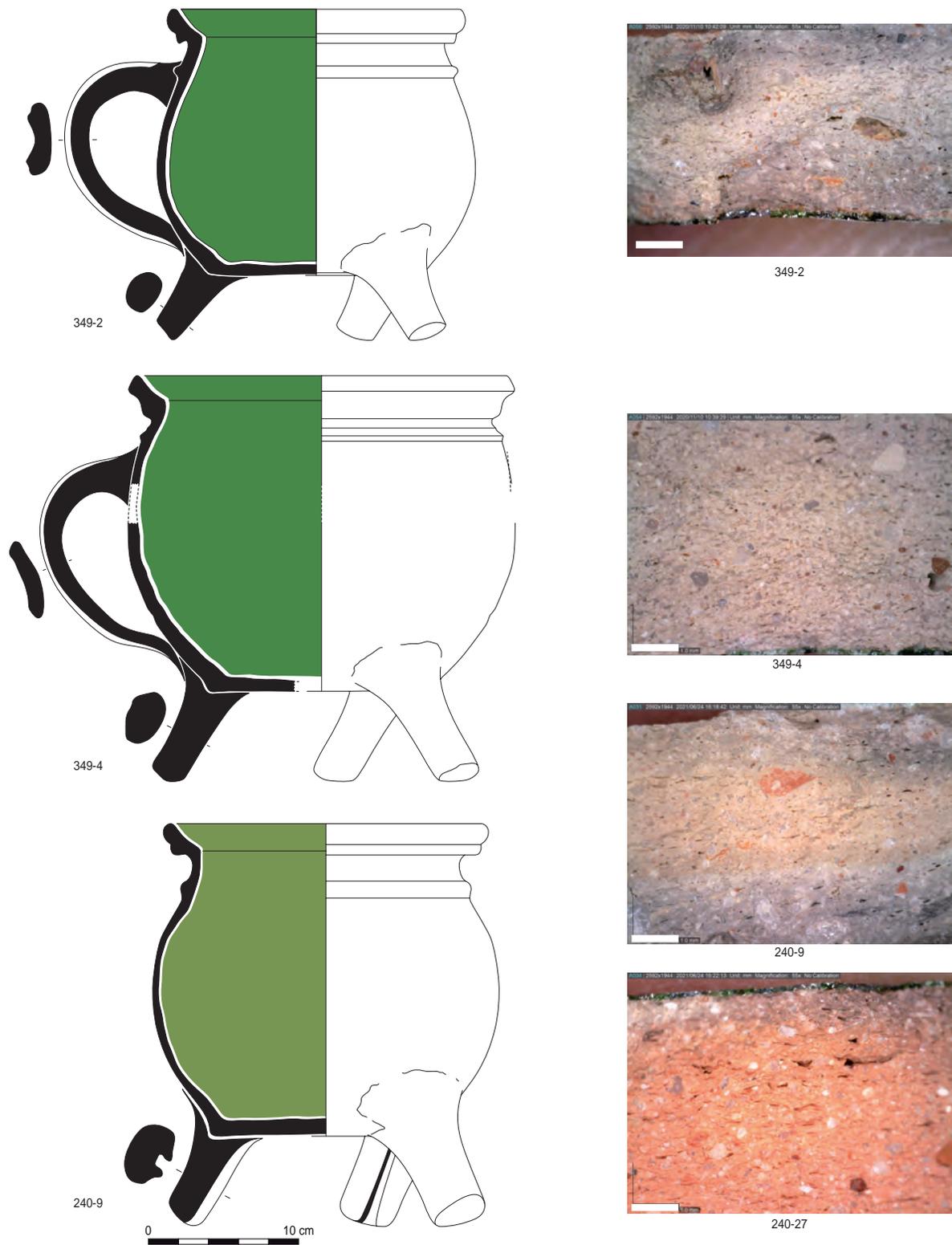


Fig. 268. Céramiques culinaires, pots tripodes et photos des pâtes à la loupe binoculaire. Le trait blanc représente 1 mm (dessins P. Pihuit ; clichés Craham).



7448-750



4233-332



441-366

Fig. 269. Photos à la loupe binoculaire des pâtes des pots tripodes du fort Saint-Sébastien. Le trait représente 1 mm (Crahm).



Fig. 270 Photo de lame mince du pot en grès brun 349-22 (Crahm).

.....  
261. Quatre d'entre elles ont été réalisées par le laboratoire Nicolas Garnier.

### Les récipients en grès

L'échantillon du pot de stockage en grès brun (349-22 ; fig. 265 : n° 2) est caractéristique, par sa composition, la couleur et la texture de sa pâte (fig. 270), des productions des ateliers du Mortainais-Domfrontais, comme le montre la similitude de composition avec la moyenne des productions de ces ateliers publiés par J.-P. Chrestien et D. Dufournier (Chrestien, Dufournier 1995, p. 97) ou avec les productions de l'atelier de Perroux ayant fabriqué des pots cylindriques destinés au transport du beurre (Bernouis, Fajal 2000 ; Bocquet-Lienard 2019 ; Fajal 1998).

Les analyses réalisées sur quelques-uns des récipients rejetés dans la cave du paumier témoignent indirectement des liens entre les marchands parisiens et la Cour de Versailles. Les céramiques glacurées et les grès provenaient de Paris, car les potiers de la capitale vendaient des céramiques locales mais aussi des grès et terre glacurée du Beauvaisis. Mais l'apport le plus intéressant de ces analyses concerne la faïence, dont on aurait pu penser qu'elle viendrait de Nevers, cette ville diffusant une grande partie de sa production à Paris. Les liens entre Nevers et le château royal du Grand Trianon pour l'approvisionnement en vaisselle de toilette sont attestés pour le XIX<sup>e</sup> siècle (Ravoire 2016a). En revanche, dans la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, les pots de toilette et des vaisselles de table du château de Marly provenaient de Rouen (Bentz 1993). Les vases de jardins provenaient eux de la manufacture de Saint-Cloud (Bentz 1993, p. 23). En fait, les pièces de faïence étaient commandées aux grandes manufactures du temps. Des marchands servaient d'intermédiaires. C'est le cas d'un certain Ducis, installé à Versailles, a qui ont été livrées le 25 mai 1789 plusieurs céramiques « pour la famille royale » (Bentz 1993, p. 25). Les *Comptes des bâtiments du roi*, à la fin du XVII<sup>e</sup> et au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, enregistrent des commandes de pièces en faïence pour les différents châteaux royaux, dont Versailles et Trianon. Ce sont souvent des commandes de vases de jardin « façon de porcelaine » qui viennent de Hollande et de Saint-Cloud (Heitzmann 1993). À la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, les manufactures de Delft, de Nevers, de Rouen et de Saint-Cloud étaient les plus réputées. En témoignent les faïences du jeu de paume mais aussi les assiettes, aiguères et pots de chambres datés de la fin du XVII<sup>e</sup> et du début du XVIII<sup>e</sup> siècle mis au jour dans le comblement des latrines du pavillon des invités du château de Marly (Rochebrune 2017).

### Fonctions et contenus des céramiques

La plupart des récipients retrouvés en fouille ne portent plus la trace de ce qu'ils ont contenu avant d'être mis au rebut. Leur fonction découle donc de l'usage que l'on prête au récipient, dont la forme est assez pérenne jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle. Il est donc assez aisé de proposer des déterminations fonctionnelles. À la période moderne, il existe des gammes étendues et spécialisées de récipients. Ces pots, bien que de peu de prix, pouvaient néanmoins avoir des usages multiples, et pour cela ils pouvaient être nettoyés à l'eau bouillante, ou tiède quand il s'agissait de contenir de l'huile d'olive, avec de la cendre et de l'eau ou encore avec du vinaigre et du sel chauffés (Alexandre-Bidon 2005, p. 190).

La plupart des imprégnations de denrées et de liquides laissées sur les parois de la poterie sont aujourd'hui détectées par les analyses, qui sont beaucoup plus performantes que dans les années 1990 (Alexandre-Bidon 1995, p. 63-67). Ainsi, les analyses métabolomiques permettent d'identifier les contenus<sup>261</sup>. Les résultats témoignent de pratiques qui relèvent plus de la pharmacopée culinaire, telle qu'elle apparaît dans certains traités, que de la simple cuisine.

Un des pots à cuire tripodes a été analysé (349-4 ; fig. 260 : n° 3). Très noirci, il présentait aussi des caramels alimentaires à l'intérieur. Ce pot a cuit des pièces de bœuf ou d'un autre animal ruminant, avec un peu d'huile végétale qui ne peut être mieux caractérisée, une boisson alcoolique avec du raisin noir — donc du vin rouge — et des fruits de Rosacées, c'est-à-dire des pommes, des poires ou des coings. Cette recette peut correspondre à une sorte de daube provençale, c'est-à-dire un ragoût, plat en sauce cuit à feu doux avec des légumes ou légumineuses, auquel on rajoute du vin rouge et des fruits. Les légumes ne laissent pas de traces sauf chimiques, à l'exception des Brassicacées (choux, brocolis). La préparation cuite dans ce pot contenait donc pas de ces dernières. Dès le <sup>xvi</sup><sup>e</sup> siècle, les pots en terre utilisés pour cuire la viande sont glaçurés, ce dont Olivier de Serres témoigne quand il écrit que, pour cuire les fruits à l'étouffée, on doit utiliser des pots en terre vernie, « comme ceux à cuire la char » (Alexandre-Bidon 2005, p. 476). Les recettes qui nécessitent une réduction du vin pour en faire une sauce sont réalisées dans des pots de terre placés sur des feux vifs (Alexandre-Bidon 1995, p. 225). Dans le cas d'une cuisson non alimentaire et à usage pharmaceutique, les pots pouvaient cuire plusieurs jours (Alexandre-Bidon, 2005, p. 232).

Les pots à cuire étaient fortement noircis, ce qui indique qu'ils ont été portés au feu au contact des braises et non pas sur un potager - une structure construite permettant de cuire plusieurs pots en même temps à feu plus doux qui était placée près des cheminées (par exemple dans la ferme de la Pissotte à Tremblay-en-France au <sup>xvii</sup><sup>e</sup> siècle : Ravoire 2008). Toutefois, aucun espace de cuisson ni même une cheminée n'a été mis au jour lors des fouilles. Les pots à cuire de la garnison du château de Middelbourg, également des pots tripodes, ne servaient qu'une seule fois, les cuissons se pratiquant à l'extérieur et à haute température (Poulain *et al.* 2016). Ils contenaient des préparations qui combinaient viande, huile de poisson et plantes, ce qui paraît correspondre à un plat connu dans les Flandres, appelé « *pottage* » (Poulain *et al.* 2016).

Les récipients en grès, très nombreux dans la cave mais aussi dans le jeu de paume, sont des cruches, des gourdes et des albarelles. Le grès est un matériau qui n'est pas destiné à être porté au feu. De fait, aucune trace de chauffe n'a été observée sur leurs parois. Les récipients en grès furent produits par différentes officines en France à partir du <sup>xiv</sup><sup>e</sup> siècle. Ceux faits à Beauvais étaient très appréciés des Parisiens pour la conservation des boissons, comme le souligne *le Ménagier de Paris*, qui date de cette époque (Alexandre-Bidon 2005). Ces céramiques du Beauvaisis ont fait partie de l'équipement domestique des Parisiens jusqu'au <sup>xix</sup><sup>e</sup> siècle (Ravoire 2017).

Une de ces cruches (349-12 ; fig. 264) a contenu une recette grasse à base de corps gras qui a été chauffée. Il peut s'agir de saindoux ou de graisse d'oie, car cette graisse ne provient pas d'un ruminant. Il ne s'agit donc pas de beurre. Le gras du cochon est en effet cuit à basse température pour que la graisse fonde. L'emploi du saindoux dans l'alimentation est très répandu en France du Nord, et en notamment en Île-de-France, depuis fort longtemps. La France du Sud privilégie l'huile d'olive, et les régions de la frange occidentale, le beurre. Il pourrait aussi d'agir de confits, qui étaient des mets prisés à l'époque. La petite gourde en grès (349-14 ; fig. 264 : n° 1) ne contenait ni du vin ni de l'eau de vie mais de l'huile de poisson. Cette huile s'est oxydée naturellement, ce qui veut dire qu'elle a été conservée dans ce récipient longtemps, jusqu'à la fin de la bouteille. Comme nous le savons aujourd'hui, le poisson est une source importante en oméga 3. Cette huile est obtenue à partir du pressage de poissons gras tels que le hareng, la sardine, le maquereau, le saumon, la morue. Dans la



Fig. 271. Habit de la Beurrière, Nicolas de Larmessin. Recueil. Collection Michel Hennin. Estampes relatives à l'Histoire de France. Tome 71, Pièces 6222-6327, période : 1695-1696. (BnF, Paris Dist. GrandPalaisRMN).

cave, trois de ces récipients ont été retrouvés, ainsi qu'une cinquantaine de panses et anses d'autres individus difficilement quantifiables. Il paraît évident que la part élevée de ces récipients à usage spécifique renvoie avec l'activité sportive pratiquée lors du jeu de paume. La consommation de poisson gras apparaît dans les traités culinaires, en net recul au profit de poissons maigres.

Un des quatre pots en grès brun bas-normand a fait l'objet d'une analyse de contenu (349-22 ; fig. 265 : n° 2). Il s'agissait de vérifier un usage attesté par les sources écrites et iconographiques. Ces hauts pots cylindriques étaient utilisés par les marchands de beurre pour conditionner et acheminer le beurre de Normandie et de Bretagne, qui étaient préalablement salés, vers les grands centres urbains du Nord-Ouest et du Centre de la France, et en premier lieu Paris. Comme il est dit dans *la Cuisinière bourgeoise*, ces pots en grès pouvaient contenir du beurre fondu ou du beurre salé car, dedans, « le beurre se garde long-tems sans se gâter » (cité dans Alexandre-Bidon 2005, p. 166). Cet usage est attesté au xvii<sup>e</sup> siècle par une gravure de Nicolas de Larmessin figurant le « cri de la Beurrière » à Paris (fig. 271) (Ravoire 2019b). Au-dessus des pots présents sur l'étal, les origines géographiques du beurre, « Bretagne » et « Normandie », sont inscrites. Pour l'un des pots, qui est entier, la crémière enlève le papier protecteur. À l'arrière-plan se trouve la partie basse d'un autre pot, la partie supérieure ayant été débitée. Cette manière de casser les pots remonte à la fin du Moyen Âge : le beurre était démoulé pour être présenté à table, comme on peut le voir sur une miniature du xv<sup>e</sup> siècle du *Livre des simples médecines* (Alexandre-Bidon 2005, p. 253, fig. 90). À cette époque, les pots ressemblaient à de gros pichets. À partir de la deuxième moitié du xvii<sup>e</sup> siècle (Ravoire 2006b) et jusqu'au xix<sup>e</sup> siècle, ils deviennent cylindriques, de manière à assurer un meilleur stockage dans les bateaux lors du transport par voie fluviale. Généralement, on les retrouve sous la forme de fragments parce qu'ils étaient débités au fur et à mesure de la consommation du beurre, comme on peut le voir sur un tableau du peintre Willem Kalf *circa* 1642/1643 (fig. 272). Il est donc exceptionnel



Fig. 272. Intérieur d'une cuisine rustique, Willem Kalf vers 1642-1643. Paris, musée du Louvre, Inv1411. (Photo (C) RMN-Grand Palais / Thierry Le Mage)

de les retrouver entiers. La bonne conservation de nos spécimens s'explique sans doute par le fait que ces pots de Versailles n'ont pas contenu de beurre. En effet, si le pot analysé en avait contenu, le marqueur du beurre aurait été détecté. Il a en revanche contenu de la graisse d'un animal, mais non ruminant. Cette graisse n'a été ni chauffée ni cuite. De plus, elle contenait du vin rouge. À quelle préparation culinaire cette préparation peut-elle correspondre ? Les trois autres pots contenaient-ils la même préparation ? Il aurait été bien évidemment intéressant de le savoir. Ces pots en grès, qui étaient des conserves, pouvaient contenir d'autres denrées que du beurre, comme du miel, du vinaigre, de la confiture mais aussi des pommes et des poires (Alexandre-Bidon 2005, p. 164-166).

Les denrées conservées dans ces pots relevaient-elle des modes d'alimentation des élites ou de préparations spécifiques à des personnes pratiquant des activités qu'aujourd'hui l'on pourrait qualifier de sportives ? La réponse à cette dernière question pourrait se trouver dans les traces de résine de conifère, du sapin semble-t-il, relevées sur la cruche, la gourde et le pot de conserve. La résine de conifère a depuis la Préhistoire été utilisée comme colle, mais elle a également des vertus antiseptiques et anti-inflammatoires. Selon Olivier de Serres, les Anciens mettaient de la poix encore molle au fond des amphores ainsi que d'autres choses, comme de l'encens, de l'aloès, de la farine de froment... pour donner « bon goût aux vins, et [...] les fortifier » (Alexandre-Bidon 2005, p. 182). La poix servait aussi à imperméabiliser les parois des récipients en terre non glaçurés ou celles des tonneaux en bois (Alexandre-Bidon 2005, p. 96-97). Or, les pots qui ont été poissés sont des grès, à pâte très peu poreuse. Mais pour les Anciens, il est possible que cela ne changeait rien au fait de poisser leur pot, quelle que soit la nature de la pâte.

Un corpus de dix-huit récipients du château de Middelbourg datés des XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles ont fait l'objet d'analyses de contenu, certes selon une méthode différente (GC-MS) (Poulain *et al.* 2016). Cette étude nous a fourni un éclairage très intéressant pour appréhender la spécificité de la vaisselle utilisée chez le paumier. Neuf de ces pots sont des pots culinaires, deux sont des jattes et six des pots à pommades (albanelles). Huit contenaient un matériau tiré du pin. Parmi ces derniers se trouvaient un pot à cuire, trois pots à pommade contenant du goudron ou de la poix et un pot à pommade ne contenant que de la résine (Poulain *et al.* 2016, p. 5, table 2). Les auteurs ont pensé qu'il y avait un chirurgien dans le château, car les préparations à base de résine de pin étaient connues à cette époque, comme l'attestent celles retrouvées dans le coffre du chirurgien du vaisseau *la Mary-Rose*, coulé en 1545 (Poulain *et al.* 2016, p. 9). Cela nous conduit à penser que les recettes retrouvées dans les trois pots en grès étaient en quelque sorte des préparations soignantes ou revigorantes. Autre similitude avec certains pots de la cave, tous les pots et les récipients de préparation du château portaient des traces d'huile de poisson, et un pot à pommade ne contenait que cela (Poulain *et al.* 2016, p. 5, table 2, p. 6), tout comme la gourde. Dans la cave ont été retrouvés des pots à onguent en faïence et en grès qui évoquent aussi les soins du corps.

La présence de vin rouge dans la recette du pot tripode, de la cruche et du pot de conserve peut s'expliquer par le fait que cette boisson est considérée comme un fortifiant. Ainsi, selon *le Trésor de santé* (1607), « le vin rouge profite aux vigneron et aux laboureurs : car estant une fois digéré par la force de l'estomac et du travail, il donne plus ferme et plus copieux aliment et rend l'homme plus vigoureux à la besogne » (cité dans Quellier 2007, p. 184). Les joueurs de paume appartiennent bien à cette catégorie de personnes qui font un exercice violent et soutenu. Jusqu'au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, le vin et l'eau-de-vie sont utilisés

pour diluer les préparations médicales. Le vin rouge est supposé reconstituer le sang, et l'eau-de-vie ranimer car la chaleur de l'alcool réchauffe le corps (Quellier 2007, p. 60-61). Cependant, la consommation de vin permettait aussi de boire moins d'eau, laquelle pouvait être impropre à la consommation. D'où pouvait venir à l'époque le vin rouge présent dans les préparations ? L'Île-de-France produit et consomme des vins claires, des vins légers qui ne se gardent pas, élaborés en mêlant cépages blancs et noirs et dont la teinte rouge est obtenue en laissant macérer quelques jours la peau des raisins noirs. Ces vins claires sont consommés jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, où les vins rouges appelés « vermeils », plus forts (on les coupe donc avec de l'eau), sont désormais préférés des vignerons car plus rentables (Quellier 2007, p. 53). Mais dès les années 1660, l'aristocratie se met à produire en Bordelais des vins rouges de qualité, suivis au XVIII<sup>e</sup> siècle par les vins de Bourgogne, issus d'une gestion visant moins les rendements que la qualité (Quellier 2007, p. 55). Ce sont des vins de grands crus, qui se gardent plus d'une année. Bien que nous soyons en contexte aristocratique, il reste peu probable que le maître paumier ait utilisé des grands crus pour ces recettes, et ce sont donc des vins claires qui ont été utilisés.

Les contenus de ces pots évoquent ainsi des préparations alimentaires qui paraissent spécifiques d'une diète alimentaire. Il est probable que, ayant pratiqué des efforts physiques importants, les joueurs avaient besoin d'une collation roborative, à l'instar des pratiquants de la chasse ou des soldats. Par ailleurs, compte tenu de l'impact très fort du discours diététique dans l'élaboration des recettes aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles (Quellier 2007, p. 173), il est évident que la composition des repas et des soins du corps dont relève le contenu des pots de la cave du paumier ne peut se comprendre qu'à travers le prisme des humeurs. Est considérée en bonne santé une personne dont les humeurs — le sang, la mélancolie, le flegme ou pituite et la bile — sont équilibrées. À ces humeurs correspondent des éléments (air, terre, eau, feu), des organes (cœur, rate, cerveau, foie). En fonction de ces humeurs, la personne aura un tempérament sanguin, mélancolique, flegmatique ou bilieux (Quellier 2007, p. 170). Certains aliments ont aussi la vertu de tempérer ces humeurs : ainsi, la viande de bœuf est considérée comme chaude et humide, le poisson comme froid et humide, les légumes comme froids et secs, les épices comme chaudes et sèches... Toutefois, en cette fin de XVII<sup>e</sup> siècle, cette conception médiévale de la diététique tant à disparaître, les aliments étant désormais évalués pour leur saveur et leur goût (Quellier 2007, p. 175).

Ces premiers éléments permettent d'appréhender l'existence d'une probable diète alimentaire des joueurs de paume. D'autres analyses, et surtout des témoignages écrits, permettraient d'aller plus loin dans cette voie.

## Céramiques, cadre de vie et milieu social

L'assemblage de récipients retrouvés dans la cave du paumier permet-il d'appréhender le milieu social de ce dernier ? Étaient-ils à son usage personnel, car il logeait dans la maison ou dans la « dépouille » adossée au jeu ? Ou étaient-ils destinés aux joueurs, le paumier ayant le devoir de les recevoir pour leur prodiguer accueil et soins ?

À l'évidence, le maître paumier et les joueurs mangeaient et buvaient dans l'établissement. Comme on l'a vu plus haut, le contenu de certains pots renvoie à des recettes à base de viande, de graisse animal et de vin rouge. Les joueurs de paume, après leur effort, se contentaient-ils d'une collation, correspondant au déjeuner léger que certains prenaient le matin et qui se composait d'une coupe de vin ou d'un bouillon accompagné parfois

de pain, éventuellement de viande et de fruits (Quellier 2007, p. 90) ? Le principal repas de la journée, du moins dans l'aristocratie, se tenait le soir : vers 19 heures au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle et de plus en plus tard, jusque vers 22 ou 23 heures au début du XVIII<sup>e</sup> siècle. Bien que, au XVII<sup>e</sup> siècle, les traités d'alimentation de la noblesse prônent plus la qualité que la quantité, il était constitué de plusieurs présentations successives de plats (service dit « à la française »), commençant par les potages et hors-d'œuvre, suivis de deux services et éventuellement un troisième service de desserts (Quellier 2007, p. 89-92). Le jeu se pratiquant en journée, les joueurs ne dînaient probablement pas dans l'établissement.

De fait, le mobilier céramique va plutôt dans le sens d'une collation. On ne retrouve ni assiette ni plat — même si ces derniers pouvaient être en métal —, seulement des coupes en faïence et quelques écuelles en terre glaçurée et en grès. Les coupes en faïence pouvaient servir directement aux collations, mais elles servaient aussi de sous-tasse à des bouillons servis dans des bols couverts. Les écuelles et coupelles en terre cuite et en grès pouvaient contenir quelques fruits ou du pain, mais aussi des liquides. Cette platerie était complétée par des pichets en faïence et en grès. Les premiers pouvaient être utilisés sur la table mais aussi pour la toilette.

La prépondérance de la vaisselle de faïence sur le site s'explique parce que l'on est dans un milieu de Cour et que le goût pour ce matériau est encouragé par le roi. La vaisselle de faïence découverte dans des latrines du château de Marly illustre ce fait : assiette, aiguïère et même pot de chambre sont en faïence à décor encamaïeu bleu (Rochebrune 2017). L'on sait par le mémorialiste de la fin du siècle de Louis XIV, Louis de Rouvroy de Saint-Simon, que le roi a demandé en 1689 à ce que l'on fonde meubles et vaisselle en métal pour financer la guerre. L'usage de la vaisselle en faïence en province ne se généralise que quelques décennies plus tard. Les fouilles du Grand Louvre ont bien montré l'usage important de cette vaisselle de faïence dans les hôtels particuliers du quartier à partir des années 1660-1670 (Trombetta 2001 ; Ravoire 2016a). La même vaisselle se retrouve aussi dans d'autres châteaux et hôtels aristocratiques de la région, comme ceux de Blandy-les-Tours, de Roissy-en-France, de Vincennes ou encore l'hôtel de Ferrare à Fontainebleau (Ravoire 2007 ; 2009a ; 2016a). Cependant, quelques pièces (plat, pichet) peuvent se retrouver parfois dans des milieux de statut social moins élevé, comme ont pu le montrer les découvertes de l'auberge de la rue Évezard à Étampes (Ravoire 2012), du moulin de Roissy-en-France (Ravoire 2009b ; 20193a), ou de la ferme de la Seille à Roissy-en-France (Ravoire 2016a). Dans les milieux ordinaires, cette vaisselle n'est pas utilisée. Sur le site du camp d'entraînement militaire de Louis XIV daté de 1670, les soldats n'en disposaient pas, contrairement aux officiers (Ravoire 2015). Le tableau des frères Le Nain représentant une famille de paysans aisés d'Île-de-France, certes plus tôt — dans les années 1640 —, ne montre pas de faïence sur la table.

Le paumier et les joueurs de paume disposaient donc d'une vaisselle en faïence de qualité, originaire — comme on l'a vu par les analyses — de Rouen, de Moustiers, de Hollande et peut être aussi de Nevers. En dehors de cette vaisselle en faïence, un pichet en grès rhénan à décor à losanges de manganèse et de cobalt (fig. 251 : n° 1), comparable à celui figurant sur le tableau *la Laitière* de Johannes Vermeer (fig. 273), témoigne d'un certain raffinement. Des exemplaires comparables ont été retrouvés dans les hôtels de la cour Napoléon à Paris (Trombetta 2001). Ces cruches pouvaient contenir du vin ou de la bière.

En dehors de la vaisselle en faïence, qui renvoie de manière très nette à des modes

Fig. 273. La Laitière, Johannes Vermeer, 1658 ou 1660. (Rijkmuseum, Amsterdam ; SK-A-2344 ; [https://en.wikipedia.org/wiki/The\\_Milkmaid\\_Vermeer](https://en.wikipedia.org/wiki/The_Milkmaid_Vermeer)).



de vie élitaires, le reste du mobilier est tout à fait ordinaire. Le tableau *Famille de paysans*, peint à Paris par Louis Le Nain vers 1642, présente plusieurs des récipients retrouvés à Versailles (fig. 274). On peut y voir le pot tripode et son couvercle posés par terre, sur les genoux d'un personnage assis, un pichet en grès du Beauvaisis et, sur la table, un plat glaçuré vert à bord rentrant dans lequel les convives déposaient leurs cuillères. Le pot à cuire tripode, une forme de pot qui apparaît à Paris dans le dernier tiers du XVI<sup>e</sup> siècle (Ravoire 2006b ; 2011), est le pot à cuire en terre emblématique du XVII<sup>e</sup> siècle. On le retrouve dans tous les assemblages parisiens, par exemple sur les fouilles du Grand Louvre (Trombetta 2001, p. 134), le site de la rue des Lombards à Paris (IV<sup>e</sup> arr.) (Marquis 1999, p. 92-98), le temple de Charenton (Ravoire 2019a) ou encore le moulin de Roissy-en-France (Ravoire 2013a). Cruches et pichets en grès du Beauvaisis, à bec pincé étiré, sont également présents dans la plupart des assemblages parisiens et franciliens du XVII<sup>e</sup> siècle (Trombetta 2001, p. 143 ; Ravoire 2006b). Les gourdes de forme verticale, munies de deux ou quatre passants, sont moins répandues que ces derniers, mais on les trouve aussi à Paris au XVII<sup>e</sup> siècle (Trombetta 2001, p. 141 ; Ravoire 2006b). Pour le repas, les plats à bord rentrant, de tailles variées, sont courants à Paris au XVII<sup>e</sup> siècle (Trombetta 2001, p. 136). Les écuelles étaient fréquentes en Île-de-France aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles. Ces récipients en terre copiaient des pièces en métal, souvent pourvues d'un couvercle. L'écuelle à tenon estampé à la fleur de lys (fig. 259 : n° 1) pourrait être une commande spécifique pour la maison du roi. Une écuelle à tenon moulé identique a en effet été retrouvée dans la couche de construction du Grand Commun (US 177) (Ravoire 2013b, p. 228, fig. 187, n° 6). Les soldats du camp d'entraînement de Louis XIV disposaient de pots tripodes, de plats, de cruches et de gourdes, preuves que ces récipients faisaient partie des ustensiles indispensables de la vie quotidienne des Parisiens du temps (Ravoire 2015). Ces soldats utilisaient beaucoup de pipes en terre, qui, à l'époque, étaient fabriquées en Hollande, à Gouda ; le tabac étant considéré comme un aliment, il faisait partie de la ration



Fig. 274. Repas de paysans,  
Louis Le Nain, vers 1642.  
Paris, musée du Louvre, MI1088  
(Photo RMN-Grand Palais /  
Mathieu Rabeau).

journalière du soldat. Les aristocrates quant à eux préféraient priser le tabac, ce qui explique le peu de pipes retrouvées dans l'espace du jeu de paume.

Enfin, la présence de quatre pots de conserve en grès bas-normand peut être considérée comme le reflet d'un milieu favorisé. Si les découvertes de fragments de pots sont fréquentes à Paris aux <sup>xvi</sup><sup>e</sup> et <sup>xvii</sup><sup>e</sup> siècles, en revanche rares sont les contextes où l'on a beaucoup de pots, et c'est encore plus exceptionnel quand ces derniers ne sont pas cassés. C'est le cas dans le quartier du Louvre, où un de ces pots, entier, de même taille que ceux de la cave du paumier, était enfoncé dans le sol de la cave d'un hôtel aristocratique (Trombetta 2001, p. 138). Dans une auberge du village de Roissy-en-France, plusieurs de ces pots ont été retrouvés, cassés cependant. Un vaste dépotoir de la fin du <sup>xvi</sup><sup>e</sup> siècle de l'abbaye de Chelles (Seine-et-Marne) a livré pas moins de 67 pots, également cassés (Ravoire 1994, p. 187, tab. 1). Il est possible que les pots cassés aient contenu du beurre, une denrée relativement chère qui, au <sup>xvii</sup><sup>e</sup> siècle, entre dans les préparations pâtisseries de la cuisine aristocratique et sans doute aussi bourgeoise.

Pour conclure, le mobilier céramique mis au jour, tant sur le jeu de paume que dans la maison du paumier, renvoie à un milieu social élevé puisque se côtoyaient sur le terrain gens de Cour et officiers. Ce mobilier n'avait toutefois pas vocation à être ostentatoire. Il est simplement le reflet de ce que cette société utilisait au quotidien. Les gens de Cour mangeaient dans de la vaisselle en faïence, très à la mode dans ces milieux, mais leur vaisselle domestique était la même que pour les gens du commun.

## Le mobilier en verre de la maison du paumier de Louis XIII à Versailles : un mobilier courant

Véronique Arveiller et Isabelle Commandré

Le mobilier issu des séquences sédimentaires liées à l'abandon de la maison du paumier provient de trois niveaux, correspondant au comblement de la cave (US 325 et 349) ainsi qu'à celui de la citerne (US 265)<sup>262</sup>. Cet assemblage rassemble 1 308 fragments, pour un nombre minimum d'individu (NMI) établi à 81. Le verre étudié ici présente un très médiocre état de conservation ; la matière étant rendue noirâtre et fragile par les phénomènes d'oxydation, elle s'effrite par pellicules. Cette dégradation conduit à une importante fragmentation des artefacts, rendant délicate toute opération de manipulation, d'identification, de recollage et de dessin. Les parties saines permettent toutefois d'observer la coloration de ces verres ; ils sont généralement translucides, jaunâtres à verdâtres, ou parfois légèrement opacifiés.

L'étude de ce mobilier a permis de corréler l'étude typo-chronologique des formes avec des analyses physico-chimiques, réalisées par LA-ICP-MS<sup>263</sup> au centre Ernest-Babelon de l'Institut de recherche sur les archéomatériaux (IRAMAT) d'Orléans<sup>264</sup>. Elle rend compte d'un corpus aux formes limitées, mais intéressantes, composé de trois grands ensembles : les flacons ou flasques ; les verres à boire ; le verre plat (fig. 275). Présent de manière anecdotique (NMI : 8) et sans doute très résiduelle, le verre plat ne sera pas abordé ici. L'essentiel des formes reconnues se rapporte donc au registre des vaisselles à boire ou à servir.

.....

262. Nous tenons à remercier pour leur collaboration à cette étude Bernard Gratuze et Nadine Schibille (CNRS Orléans, UMR 7065 IRAMAT-CEB).

263. Laser ablation - inductively coupled plasma - mass spectrometry (spectrométrie de masse couplée à un plasma inductif avec prélèvement par ablation laser).

264. Vingt-cinq analyses ont été réalisées sur les verres à boire et les flacons.

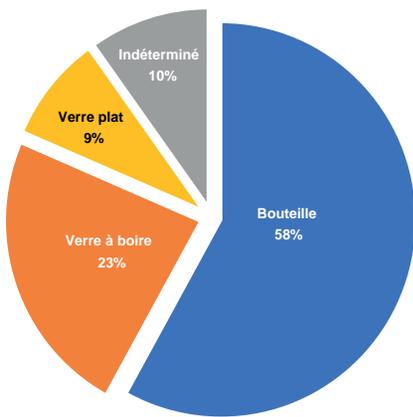


Fig. 275. Répartition du mobilier en verre (en pourcentage du NMI) contenu dans les niveaux d'abandon de la maison du paumier de Louis XIII à Versailles (I. Commandré / Inrap).

### Les flacons ou flasques

Le lot le plus important est constitué d'au moins 47 flacons ou flasques de différentes formes : ventruës ou piriformes, sphériques aplaties avec quelques variantes. Au cours du XVII<sup>e</sup> siècle, on constate une véritable explosion de la demande en bouteilles et en flasques de toutes sortes, avec des formes et des capacités variées.

Chez le paumier de Versailles, l'ensemble est très homogène, faisant principalement écho à des flacons à paroi fine, col long et panse aplatie. Il s'agit de verres assez minces (entre 1 et 2 mm d'épaisseur), élaborées à partir d'un matériau présentant filandres et bulles. Les embouchures repliées vers l'intérieur sont peu régulières et livrent un diamètre d'environ 1,5 à 2,5 cm (fig. 276 : VE 140). Certains récipients sont marqués par une très nette asymétrie due au soufflage à la volée (fig. 276 : VE 20c). Les cols, conservés sur une longueur comprise entre 4 et 10 centimètres s'élargissent progressivement et témoignent d'un diamètre d'ouverture autour de 2 centimètres.

La plupart de ces flacons sont dotés d'une panse plus ou moins aplatie, mais certains profils sont sphériques. Les fonds sont apodes et repoussés parfois en pointe (fig. 276 : VE 20b et 20d). Leur diamètre oscille entre 6 et 7 centimètres

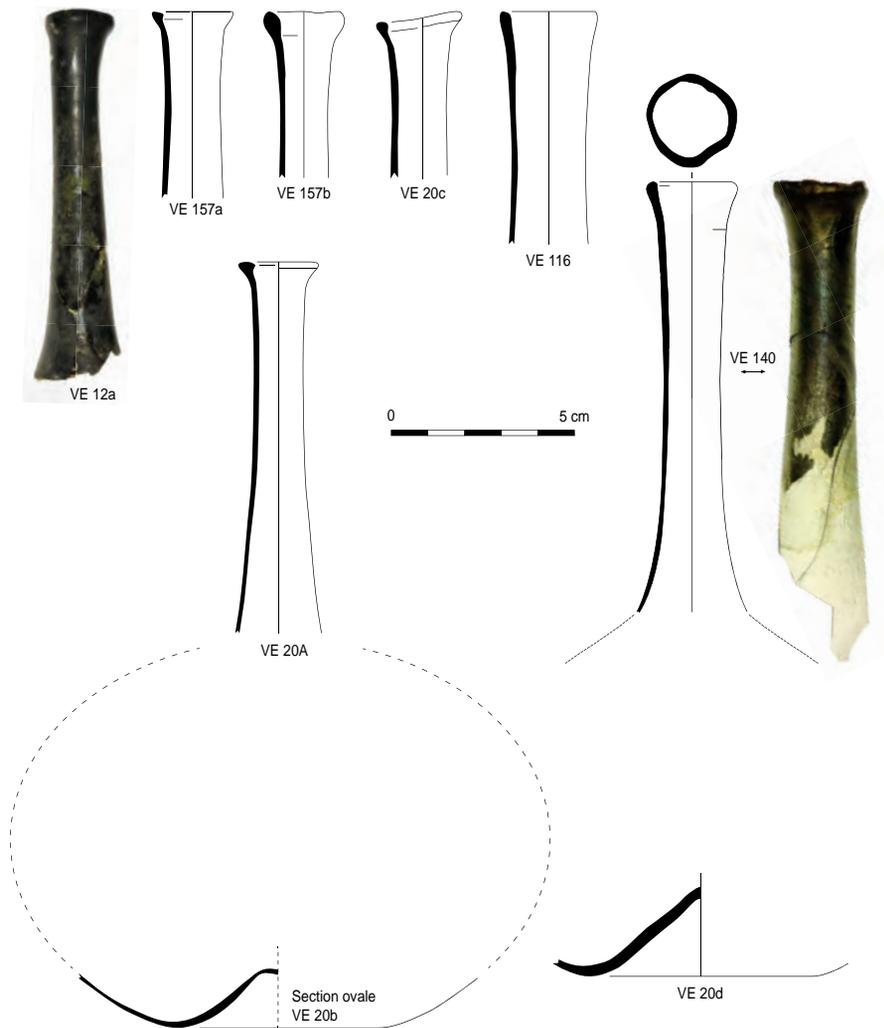


Fig. 276. Profil des bouteilles du XVII<sup>e</sup> siècle contenues dans les niveaux d'abandon de la maison du paumier de Louis XIII à Versailles (I. Commandré / Inrap).

pour les formes rondes et 8 et 9 centimètres pour les ovales. La marque de pontil est souvent présente.

Aucune bouteille n'a été retrouvée entière, mais les restes mieux conservés de quelques cols et fonds permettent d'envisager la restitution plus ou moins aboutie de profils (fig. 276 : VE 20A, VE 20B et VE 140). Ainsi, la hauteur de ces contenants ne dépassait sans doute pas 18 à 22 centimètres, pour une largeur variant de 8 à 16 centimètres suivant le galbe du vase. Il s'agit donc manifestement de flacons en verre fin de petite contenance. Les calculs de volume<sup>265</sup> des deux objets restitués montrent une capacité utile comprise entre 0,8 et 1 litre. Ces résultats font significativement écho aux mesures à vin et à leurs jauges établies à Paris depuis le début du xv<sup>e</sup> siècle, notamment celle de la pinte ayant une contenance de 0,931 3 L (Portet 2012, p. 31).

Ces bouteilles sont connues et largement attestées dans le Nord et l'Est du royaume : à Dieulouard (Meurthe-et-Moselle) (Cabart 2011, p. 110-113) et à Metz (Moselle) (*ibid.*, p. 235 et p. 240) elles sont souvent de plus grande taille. À Épinal (Vosges), le site du palais de justice a livré diverses bouteilles en verre de la fin du xvii<sup>e</sup> siècle (Cabart, Kuchler 2000). À Vitry-le-François (Marne), les fouilles ont livré de nombreux exemplaires très proches de ceux de la maison du paumier de Versailles (Arveiller 2019, p. 923). On en retrouve également à Meaux, en Seine-et-Marne (Cabart 1992, p. 119)<sup>266</sup>. Divers flacons et flasques ont été trouvés lors des fouilles du Louvre (Barrera 1993), et plus récemment dans le jardin Raffet de la Cour carrée lors des fouilles de 2014<sup>267</sup> (Ducat 2016). Enfin, le diagnostic effectué en 2017 par le pôle archéologique de la ville de Paris au 19 rue de la Verrerie, dans le IV<sup>e</sup> arrondissement de Paris, a livré un ensemble mobilier exceptionnel dont le nombre de flacons est estimé à environ 85 individus (Brut, Arveiller 2017).

En termes d'usage, avant le xviii<sup>e</sup> siècle, les bouteilles en verre étaient surtout utilisées comme carafes pour le service à table. En effet, leur forme, leur fragilité et leur rareté ne les destinaient pas à passer de longues années en cave ou à servir de contenants pour le transport. Elles étaient parfois clissées, ainsi que l'illustre l'estampe du cabaretier de Nicolas de Larmessin (fig. 277), et pouvaient conserver diverses variétés de vins, comme en témoignent les étiquettes.

Soumis à l'analyse physico-chimique pour seize d'entre deux, ces flacons présentent dans l'ensemble une composition très homogène, avec quelques menues variantes (fig. 278). Il s'agit en effet de verres calcopotassiques, appartenant au groupe HLLA (*high lime low alkali*) (Schalm *et al.* 2007). Cette composition est typique des bouteilles en verre produites dans l'Est de la France ainsi qu'en Allemagne dès la fin du Moyen Âge (Coutinho *et al.* 2017). Si la recette employée ici par les artisans est clairement identifiable, elle ne permet pas pour autant de localiser précisément les potentiels centres de production de ces objets. En effet, à partir des xv<sup>e</sup>-xvi<sup>e</sup> siècles, on observe l'extension de ce type de production vers le Nord, le Centre et l'Ouest du royaume.

La forme de ces bouteilles, très standardisée et d'une mise en œuvre assez sommaire, suggère qu'elles proviennent d'officines locales, voire régionales. En ce qui concerne Paris, l'existence d'ateliers de verriers à Paris est attestée à la fois par les textes (Weiss 2015) et par l'archéologie. En 1973 fut découvert par Edmond Servat un four de verrier situé aux Boulingrins, à l'ouest du palais du Luxembourg (Servat 1978). Un autre centre de production a été localisé à Saint-Germain-des-Prés (Vanriest 2015). Ce type de flacon facile à réaliser se rencontre également sur de nombreux sites de consommation de la moitié nord de la France et, dans une très nettement moindre mesure, dans le Sud. Il est donc



Fig. 277. Le cabaretier, Nicolas de Larmessin. Recueil. Collection Michel Hemmin. Estampes relatives à l'Histoire de France. Tome 71, Pièces 6222-6327, période : 1695-1696. BnF, Paris RESERVE QB-201 (71)-FOL P.18 (Dist. GrandPalais/RMN).

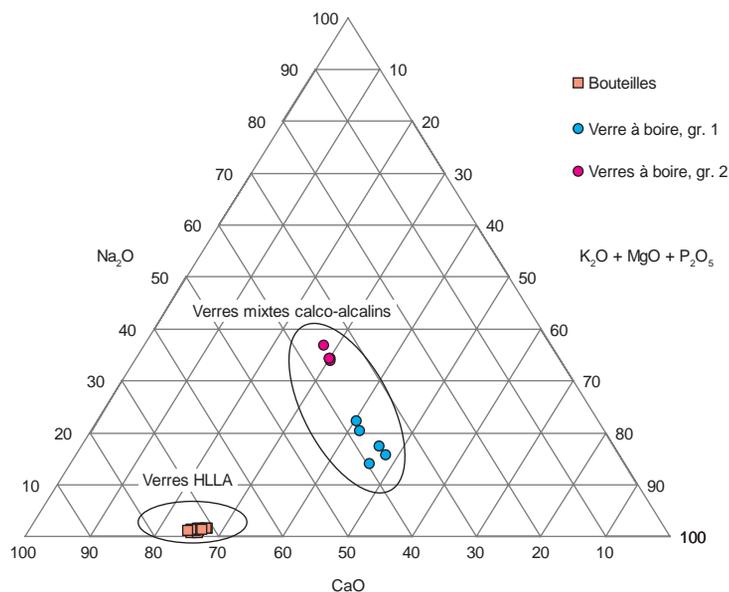
265. Établis avec le logiciel de calcul volumique Volume-Révolution mis au point par P. Cervellin.

266. Exemples connus aussi à Châlons-sur-Marne.

267. Réalisées par Èveha.

Fig. 278. Maison du paumier de Louis XIII à Versailles : distribution des bouteilles et des verres à pied étudiés en fonction du fondant utilisé.

Les objets se répartissent en deux groupes principaux : d'une part les bouteilles, dont la composition est caractérisée par l'emploi d'un fondant très riche en chaux (HLLA : high lime low alkali) ; d'autre part les verres à pied, dont les compositions correspondent probablement au mélange en proportions variables de verres calcosodiques et calcopotassiques (B. Gratuze / CNRS).



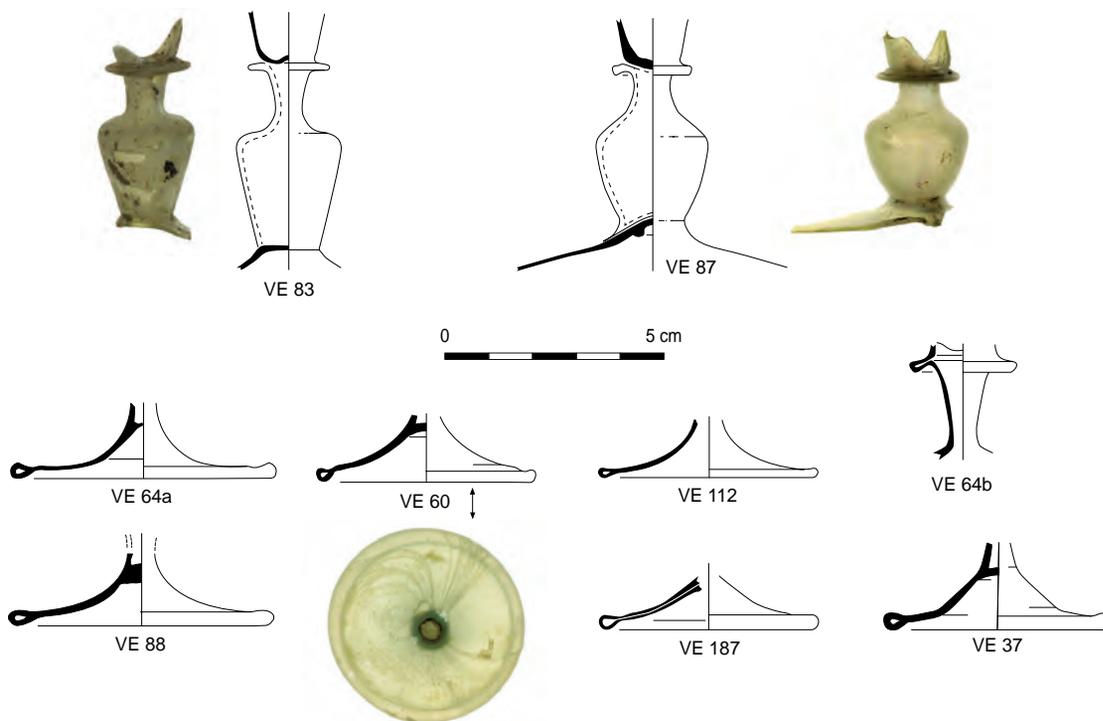
très probable que ce type d'objet a pu être produit en région parisienne, voire en Normandie, en Champagne ou dans le Nivernais (Barrelet 1953, p. 58-60). Reste enfin à aborder la question du contenu de ces flacons, pour laquelle, en l'absence d'études documentaire ou archéométrique complémentaires, il n'est permis que de se limiter à quelques hypothèses. Quelles que soient les classes sociales, le vin, et notamment le « clairet<sup>268</sup> », reste la consommation de boisson la plus courante au XVII<sup>e</sup> siècle (Lecoutre 2010, p. 314-316). Toutefois, la production de bière, cidre, poiré et eaux-de-vie qu'Olivier de Serres décrit dans son *Théâtre d'agriculture et mesnage des champs* augmente également fortement à cette même époque (Quellier 2013, p. 57). Les liqueurs spiritueuses, de type cognac, « eau de cerise » (*Kirchwasser*), produites en Normandie, Picardie, Lorraine, Alsace et Franche-Comté, constituent quant à elles des alcools plus précieux, accessibles aux classes privilégiées. Il est donc possible d'envisager que les joueurs et spectateurs du jeu de paume aient eu à disposition dans ces bouteilles divers types d'alcool plus ou moins forts, qu'ils coupaient à l'eau pour se rafraîchir.

### Les verres à boire

Les verres à pied, qui rassemblent au moins dix-neuf individus, représentent la seconde forme la plus présente dans cet assemblage (fig. 279). Ils sont élaborés à partir d'un matériau de bien meilleure qualité que les bouteilles, ce dont témoigne leur état de conservation, d'une teinte incolore souvent légèrement jaunâtre ou bleutée, et parfois opacifiée par la présence de filandres (fig. 279 : VE-60). La mode est au verre à jambe, avec une grande variété de modèles. Il a été possible de dénombrer au moins quinze objets caractérisés par une fabrication en trois parties, ou paraisons : le pied, la jambe (ou tige) et la coupe, cette dernière étant rarement préservée. La documentation typo-chronologique est donc essentiellement établie à partir des pieds ou des jambes.

Les verres à bouton creux, dont la partie centrale présente un profil moulé en forme de balustre — petit vase épaulé à col court, surplombé d'un petit

.....  
 268. L'adjectif « clairet » ou « cleret » qualifie un vin rouge peu coloré, dû à un foulage rudimentaire et à un séjour rapide dans la cuve. Il s'agit donc d'une teinte intermédiaire entre le rosé et le rouge, qu'Olivier de Serres identifiait à une couleur de « rubi-oriental ».



anneau plein, appelé également « amolisse » —, semblent les mieux représentés (fig. 279 : VE-83 et VE-87). Ils sont dotés d'un pied en forme de disque, formant un diamètre compris entre 5 et 6 centimètres, dont le bord est ourlé et replié vers l'intérieur (fig. 279 : VE-37, VE-88 et VE-112) ou plus rarement vers l'extérieur (fig. 279 : VE-60 et VE-64a). Faute de conservation, la coupe de ces verres à boire demeure difficile à documenter. Les départs de panse encore visibles sur la partie centrale de quelques objets suggèrent la présence de coupes de forme conique simple, sur lesquelles il n'a pas été observé de décor moulé. Il s'agit là de productions typiques du XVII<sup>e</sup> siècle, trouvant d'excellentes comparaisons dans la région parisienne. On les retrouve notamment à Paris dans la cour Napoléon (Barrera 1990, p. 351, type 11 ; 1991, p. 350, fig. 3, type 24) ou encore sur le site de Meaux, rue Saint-Rémy et rue Saint-Faron (Cabart 1992, p. 119-123) ainsi qu'au prieuré Saint-Didier de Villiers-le-Bel (Roussel 2016, p. 102, fig. 2, n<sup>os</sup> 11 à 13), dans des contextes bien datés.

Au moins quatre individus de ce lot se distinguent par une autre technique de mise en œuvre, celle du refoulement de la paraison, séparant la base de l'objet et sa coupe (fig. 279 : VE-64b et VE-187). L'allure générale de cette production est plus élancée, avec une assise ourlée d'un diamètre compris entre 5 et 7 centimètres. La partie centrale de ces verres à boire est également creuse, mais elle présente des profils moins élaborés que le premier type, simplement étirés ou formant un renflement lisse plus ou moins ovoïde. Ici également, la faible conservation des parties hautes ne permet pas d'en proposer une documentation satisfaisante. Ce second groupe de verre, formé à partir de deux paraisons seulement, connaît une importante diffusion à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle et durant la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle. Ce type d'objet est largement présent dans ces contextes chronologiques, à la fois sur des sites franciliens (cour Napoléon : Barrera 1990, p. 353, type 12 ; 1991 p. 350, fig. 3, types 3, 4 et 5) et plus généralement dans le Nord et l'Est du royaume (Étampes, Essonne : Cabart 2011, p. 156 ; Troyes, rues Michelet et Lafa, Aube : Cabart 2011, p. 175).

Fig. 279. Profil des verres à boire du XVII<sup>e</sup> siècle contenues dans les niveaux d'abandon de la maison du paumier de Louis XIII à Versailles (I. Commandré / Inrap).

Bien qu'aucun recollage n'ait permis de remontage complet, il est possible d'estimer la hauteur de ces verres à boire entre 12 et 14 centimètres. L'ensemble de ces objets présentent une mise en œuvre soignée, sans pour autant être exceptionnelle, et témoignent de l'usage de formes soufflées et moulées très largement standardisées à l'échelle du royaume. Elles sont en effet bien documentées pour le Nord et l'Est, mais également présentes en contexte de consommation comme de production dans les contrées plus méridionales<sup>269</sup>. Les analyses physico-chimiques pratiquées sur une dizaine de fragments de verres à boire montrent que l'on est en présence d'un verre calco-alcalin à fondant mixte sodopotassique (fig. 278). Elles mettent en évidence deux sous-groupes de compositions qui correspondent probablement à des mélanges, en proportions variables, de verres calcosodiques (cendres d'halophytes : *Salicornia sp.* ou *Salsola sp.*) et de verres calcopotassiques (cendres de végétaux forestiers : chêne, hêtre, fougères...). Ces compositions attestent probablement du recyclage, par les verriers, de verres d'origines diverses (productions continentales, méridionales, façon de Venise ?) plutôt que de l'emploi d'une recette spécifique pour la production de ces verres à pied.

### Les usages du verre chez le paumier

L'assemblage étudié ici, s'il demeure limité et très mal conservé, livre malgré tout de précieux indices sur la sociologie du lieu. Ce mobilier, loin de représenter un répertoire complet de la vaisselle de table traditionnellement en usage durant les trois premiers quarts du xvii<sup>e</sup> siècle, témoigne à l'inverse de la spécificité de cet espace de sociabilité, où l'on prend des collations et rafraîchissements. Cela justifie la présence quasi exclusive de bouteilles et de verres à boire.

Ces bouteilles, sans doute clissées et dont la contenance avoisine la pinte, peuvent être envisagées comme un conditionnement intermédiaire, à usage domestique. Il s'agit en effet d'objets de service, probablement plus qu'un mode de conditionnement ou de stockage, faisant le lien entre la barrique et la table. En ce sens, il reste délicat d'envisager leur contenu, lequel devait sans doute varier quotidiennement en alternant vins plus ou moins ordinaires et spiritueux plus fins. Leur piètre qualité de mise en œuvre ainsi que les recettes très homogènes employées par les artisans verriers plaident largement en faveur de productions locales, ou au mieux régionales.

Bien qu'élaborés à partir d'un matériau tout à fait commun, peu affiné et sans doute issu de recyclage, les verres à pied sont pour leur part d'une facture plus soignée. Leurs formes sont relativement élaborées, sans être pour autant luxueuses ou exceptionnelles.

Au cours des xvi<sup>e</sup> et xvii<sup>e</sup> siècles, le verre se diffuse auprès des « classes » moyennes urbaines de la société européenne. Cette diffusion traduit un phénomène de distinction sociale reflétée par la naissance de la société de consommation depuis la fin du xv<sup>e</sup> siècle (Maitte 2009, p. 71-77). Le verre, lorsqu'il supplante l'usage de pots et cruchons en céramique, témoigne donc généralement de l'accessibilité à une certaine aisance. Ses usagers, constitués ici par les joueurs de paume, les spectateurs et/ou les parieurs à une période où ce divertissement atteint son apogée, devaient sans doute appartenir à différentes classes de la société. Pour autant, la simplicité du répertoire des formes comme la qualité sommaire de mise en œuvre des pièces attestent ici de l'usage d'une vaisselle relativement ordinaire et courante pour l'époque, finalement assez éloignée de l'image que l'on pourrait se faire de l'équipement domestique des courtisans de Versailles.

.....  
269. Voir la thèse de doctorat d'I. Comman-  
dré : « L'artisanat du verre en Bas-Languedoc du xvi<sup>e</sup> au xviii<sup>e</sup> siècle », sous la direction de Danièle Foy, Aix-Marseille Université, 2014, 3 vol, 1 465 p. ; vol. 1, p. 276 sq. : ateliers de Candesoubre, de Peyremoutou (montagne Noire, Tarn) et du Bureau (Hérault).

## Les restes animaux dans la maison du paumier de Louis XIII à Versailles

Benoît Clavel et Pauline Hanot

Des ossements d'origine animale ont été recueillis dans les différents contextes de l'opération archéologique menée sur l'emplacement de l'ancien jeu de paume de Versailles. Ce matériel osseux a été collecté, dans un premier temps « à vue », et comprend 1 391 pièces, dont 923 ont été déterminées, pour une masse d'un peu plus de 13 kilogrammes. Dans un second temps, la collecte a été pratiquée par prélèvement et tamisage de sédiments. Elle a permis d'isoler 4 341 pièces de poissons, dont seulement 524 ont été identifiées. Ces os se distribuent sur une chronologie longue, débutant dès l'Antiquité (NR = 4) pour s'achever au XIX<sup>e</sup> siècle (NR = 97). La répartition des restes est donc très inégale selon les périodes, mais l'écrasante majorité des os collectés à la main (NR = 793) et la totalité des pièces recueillies par tamisage sont issues des niveaux du XVII<sup>e</sup> siècle [cf. annexe numérique " chapitre 5, annexe 1 "].

Le mobilier ostéologique de cette période provient de 45 contextes, eux-mêmes issus de trois secteurs principaux, à savoir le jeu de paume et la maison du paumier, construits sous Louis XIII, le pavillon du roi et le Grand Commun. La présentation des échantillons osseux permettra de donner les principales caractéristiques du mobilier et de discuter autant que faire se peut sur les critères de qualité de l'alimentation. La sélection opérée parmi les restes osseux selon la qualité informative des différents dépôts a permis la détermination de plus de 30 taxons, le registre des poissons étant plus étoffé que celui des oiseaux et des mammifères.

### Origine stratigraphique et pertinence statistique des échantillons du XVII<sup>e</sup> siècle collectés manuellement

#### *Maison du paumier et bâtiment du jeu de paume*

La maison du paumier est documentée par quelques fragments osseux mis au jour dans les niveaux associés à la cave de ce bâtiment (le sol US 324/325, son comblement US 349 puis, les remblais US 44). Ce modeste assemblage de 68 pièces déterminées consiste en majorité en des déchets culinaires et d'assiettes clairsemés. Autant dire tout de suite que cet échantillon n'offre qu'une quantité d'ossements très insuffisante pour satisfaire à une analyse statistiquement valide et décourage toute interprétation. On ne peut constater qu'une liste faunique resserrée autour de huit taxons imputables à la sphère domestique (bœuf, porc, caprinés, lapin, chat, équidés, oie). La composition du lot osseux se trouve largement dominée par la triade domestique (bœuf, porc, caprinés domestiques), laquelle totalise 94 % des restes déterminés. Quant à l'avifaune domestique, sa contribution se résume à un reste d'oie (un tarsométatarse) ; enfin, concernant les commensaux (chat, équidés), on en trouve deux ossements.

Les dix-huit autres contextes (latrines, citerne, sols jouxtant le jeu<sup>270</sup>) ayant livré des os et associés au bâtiment du jeu de paume comptabilisent 179 restes dont 151 déterminés (fig. 280). Le spectre faunique s'étoffe, en comparaison à l'ensemble précédent de moindre importance, mais reste relativement restreint. L'essentiel des restes osseux provient une nouvelle fois des trois principaux taxons

.....  
270. US 33, 64, 123, 178, 184, 192, 193, 202, 205, 206, 207, 210, 219, 244, 245, 247, 265, 398.

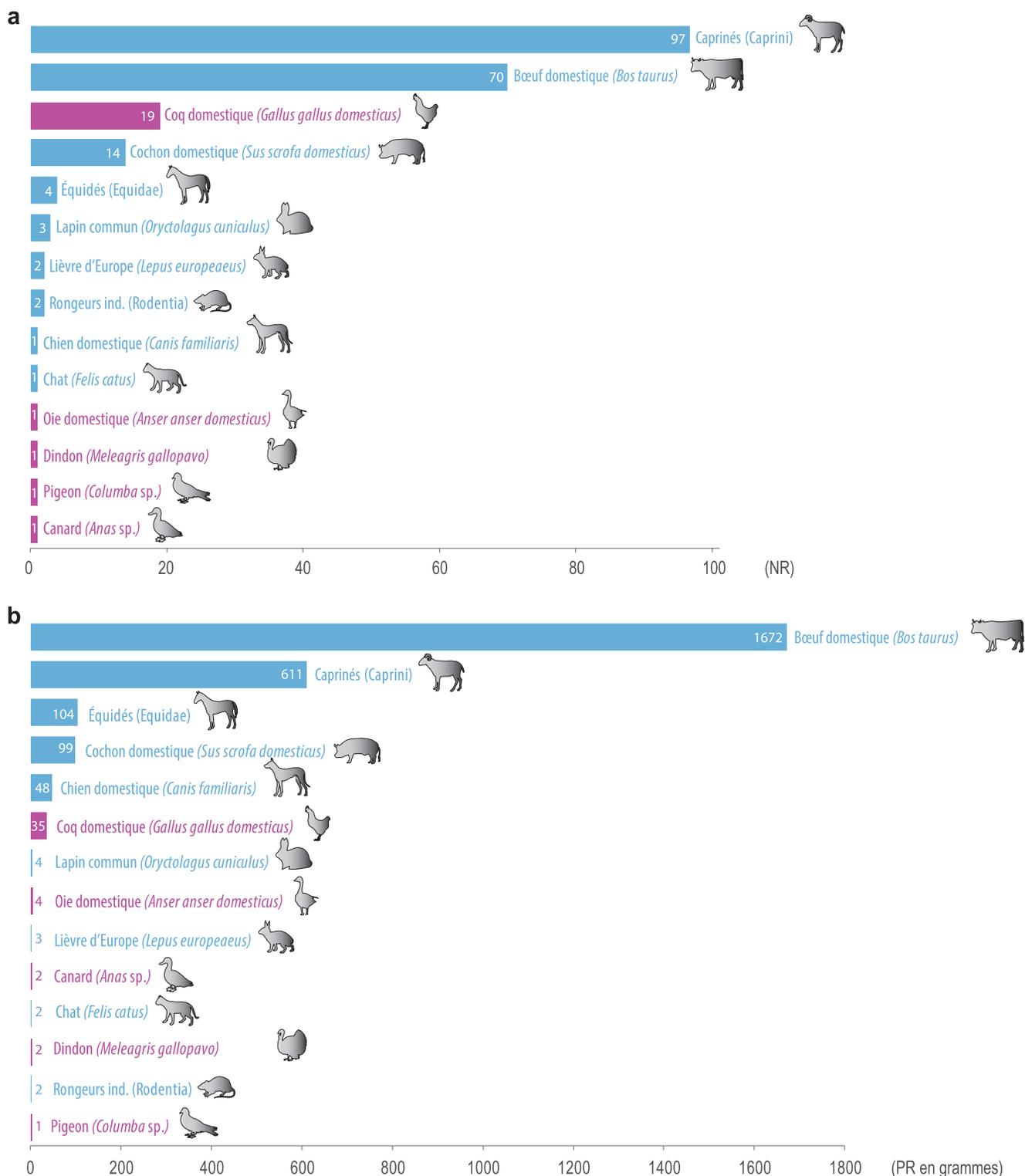


Fig. 280 Dénombrement des restes de mammifères (bleu) et oiseaux (violet) en nombre (NR) (a) et poids (PR) (b) pour les contextes associés au jeu de paume de Louis XIII à Versailles (P. Hanot / MNHN).

domestiques (bœuf, porc et caprinés domestiques), ces derniers représentant 83,7 % des fragments déterminés. La participation des oiseaux de basse-cour augmente sensiblement (NR dét. = 8,6 %). La volaille la plus répandue reste le coq (NR = 19), timidement secondé par l'oie (NR = 1), la dinde (NR = 1), le canard colvert (NR = 1) et le pigeon (NR = 1), dont on ne peut que supposer la nature domestique. Lièvres et lapins complètent la liste avec deux et trois restes. Associés à ces dépôts, on trouve des os de chiens, de chats et même d'équidés (NR dét. = 3 %), qui posent question. Les causes explicatives de leur présence mêlée aux quelques rejets de préparations culinaires ou de consommation demeurent peu évidentes : négligence des occupants, relégations des charognes dans des dépressions, fosses creusées à la hâte ou cave abandonnée. Sur le plan archéozoologique, il apparaît que les dépotoirs à vocation alimentaire, tant médiévaux que modernes, contiennent assez fréquemment des carcasses ou des os esseulés de chiens, de chats ou encore d'équidés. La proportion d'ailleurs de ces derniers, rapportée à celle de la triade domestique, est le plus souvent inférieure à 1 % et n'atteint que rarement 2 à 3 % des restes déterminés (Rodet-Belarbi *et al.* 2017).

Au vu du nombre restreint d'ossements et en l'absence de différence significative en termes de nombre de restes des espèces de la triade domestique de chacun des assemblages ( $\chi^2$  deux à deux ; p. val > 0,05), les lots de faune de la maison du paumier, du bâtiment du jeu de paume et des structures attenantes seront regroupés et étudiés, dans un premier temps, comme un même ensemble.

#### *Les contextes du pavillon du roi, du Grand Commun et des fosses du XVII<sup>e</sup> siècle associées*

Ces trois ensembles regroupent quinze contextes<sup>271</sup> dans lesquels se répartissent 559 restes dont 368 déterminés. Malgré un corpus plus fourni, le spectre faunique semble moins étoffé que précédemment, puisque l'on retrouve dix taxons contre quinze pour l'ensemble des contextes liés au jeu de paume. Un ossement de paon découvert dans un niveau du Grand Commun complète cette revue. Là encore, les trois principaux taxons domestiques (bœuf, porc, caprinés domestiques) totalisent 88,5 % des restes déterminés. En termes de nombre de restes, les caprinés domestiques prévalent, secondés par le bœuf (39,6 %), puis le porc (8,9 %). Un raisonnement en masse de restes rétablit l'importance de la contribution du bœuf à l'apport carné (70,7 %), reléguant loin derrière les proportions de caprinés domestiques (26,3 %) et de porc (3 %). On l'aura compris, cette disposition stratigraphique induit une multiplicité d'ensembles, dont certains se sont révélés très pauvres en matériel osseux. Or, la pertinence statistique d'un lot osseux décroît avec sa taille, les résultats prenant un caractère aléatoire en deçà d'un certain seuil. Par conséquent, en l'absence de différence significative en termes de nombre de restes des espèces de la triade domestique entre les lots principaux ( $\chi^2$  deux à deux ; p. val > 0,05), les assemblages fauniques datés du XVII<sup>e</sup> siècle seront étudiés, dans un second temps, comme une même entité. Cela permettra d'atteindre, ou du moins d'approcher, une représentativité statistique satisfaisante.

#### *Origine stratigraphique des échantillons du XVII<sup>e</sup> siècle collectés par tamisage*

Si le ramassage des vestiges « à vue » permet de documenter la part du spectre faunique correspondant aux grands mammifères, il n'en va pas de même dès lors que de plus petites espèces se trouvent impliquées (oiseaux, poissons, etc.). Espérer collecter des os de poissons nécessite de prélever un certain volume

.....  
271. US 26, 200, 224, 225, 233, 234, 238, 239, 240, 254, 264, 269, 312, 343, 485.

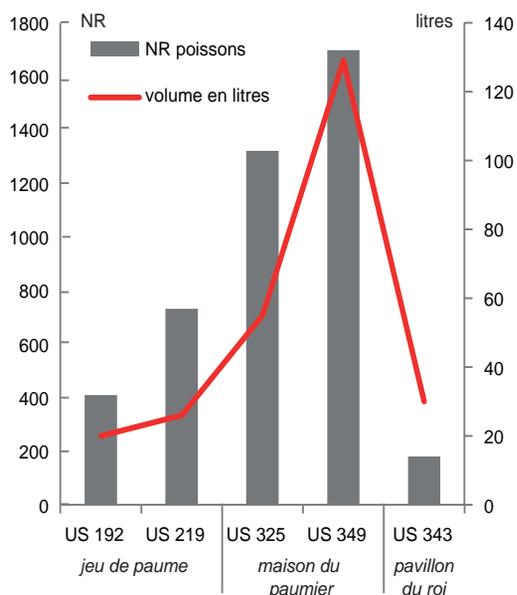


Fig. 281. Site de Versailles (pavillon du roi et Grand Commun) : nombre de restes de poissons et volumes de sédiments tamisés par unité stratigraphique (US) datée du XVII<sup>e</sup> siècle (B. Clavel/ CNRS, MNHN).

de sédiments et de le rincer à l'eau sur une colonne de tamis. Dans le cas de l'opération du Grand Commun, il n'était pas envisageable d'appliquer un plan d'échantillonnage rigide visant au prélèvement total du contenu de chacun des contextes. Lorsque cela était possible, des prélèvements d'au moins 10 à 30 litres (sauf pour les contextes 325 et 349) ont été effectués, ce type d'échantillonnage devant permettre d'appréhender promptement la liste des espèces consommées sur le site.

Nous savons, en effet, par des expérimentations réalisées à Lattes (Sternberg 1995), certes dans des contextes différents et plus anciens, qu'un volume de 10 litres par US ne donne pas la liste exhaustive des taxons présents sur une fouille extensive. La perte d'information doit alors être compensée par l'accroissement des prélèvements dans d'autres US de même phase (ou dans la même si elle est importante).

C'est le cas pour le XVII<sup>e</sup> siècle, fortement représenté sur le site. L'aperçu partiel à l'échelle de l'US ou du prélèvement est alors compensé par le cumul des prélèvements de la même période. Cinq prélèvements de terre (250 L), aléatoires et ponctuels, ont ainsi été réalisés dans quelques structures et niveaux d'occupation (fig. 281). Si, là encore, la fiabilité statistique inégale des échantillons rend toute analyse quantitative hasardeuse, leur étude offre des données pertinentes sur le plan qualitatif.

### Les viandes consommées : des viandes charnues, rouge de bœuf et blanche de veau de lait

Sans surprise, l'ensemble du corpus daté du XVII<sup>e</sup> siècle est dominé par la triade domestique (bœuf, porc et caprinés), conformément à ce qui s'observe classiquement dans un rejet de type alimentaire. La contribution respective des trois principaux taxons, exprimée en proportion du nombre de restes, suggère que la viande de caprinés (49,2 %) semble largement préférée à celle du bœuf (36,8 %). La participation mineure du porc à l'apport carné demeure une constante pour l'ensemble des contextes (7,9 %). Cependant, en termes de proportion de masse de restes, le bœuf prévaut très nettement et se place au premier rang des ressources carnées (66 % de la masse totale). Le porc garde toujours une place anecdotique, quel que soit le mode de quantification retenu (avec moins de 4 % de la masse des os) (fig. 282). Cette tendance se vérifie à l'échelle des contextes inféodés au bâtiment du jeu de paume (fig. 280).

Au rang des ressources d'appoint, la volaille (coq, oie, dinde, canard et même paon) se trouve relativement bien représentée (NR dét. = 6,2 %), compte tenu de la lourde histoire post-dépositionnelle de certains échantillons, jouant sans doute en sa défaveur.

Les vestiges de petits gibiers à poil sont tous issus de lagomorphes (NR dét. = 3,6 %) et se révèlent exempts de stigmates de découpe lisibles. Lièvres et lapins sont respectivement représentés par trois et dix-neuf restes. Si le statut sauvage du lièvre ne saurait être remis en question, celui du lapin reste plus incertain, les critères de distinction étant imperceptibles sur l'os. Cela dit, la domestication, soutenue par un élevage en clapier, est déjà effective sous l'Ancien Régime puisqu'elle débute à l'extrême fin du Moyen Âge en France septentrionale (Callou 2003). Mais le lapin domestique, selon certains auteurs, reste peu présent voire absent dans les basses-cours de l'Ancien Régime. Les clapiers sont même très rares avant le XIX<sup>e</sup> siècle (Moriceau 1999). Connaître le statut de cette petite bête n'est cependant pas anodin. En effet, déjà à l'orée du XVII<sup>e</sup> siècle, des préférences se font

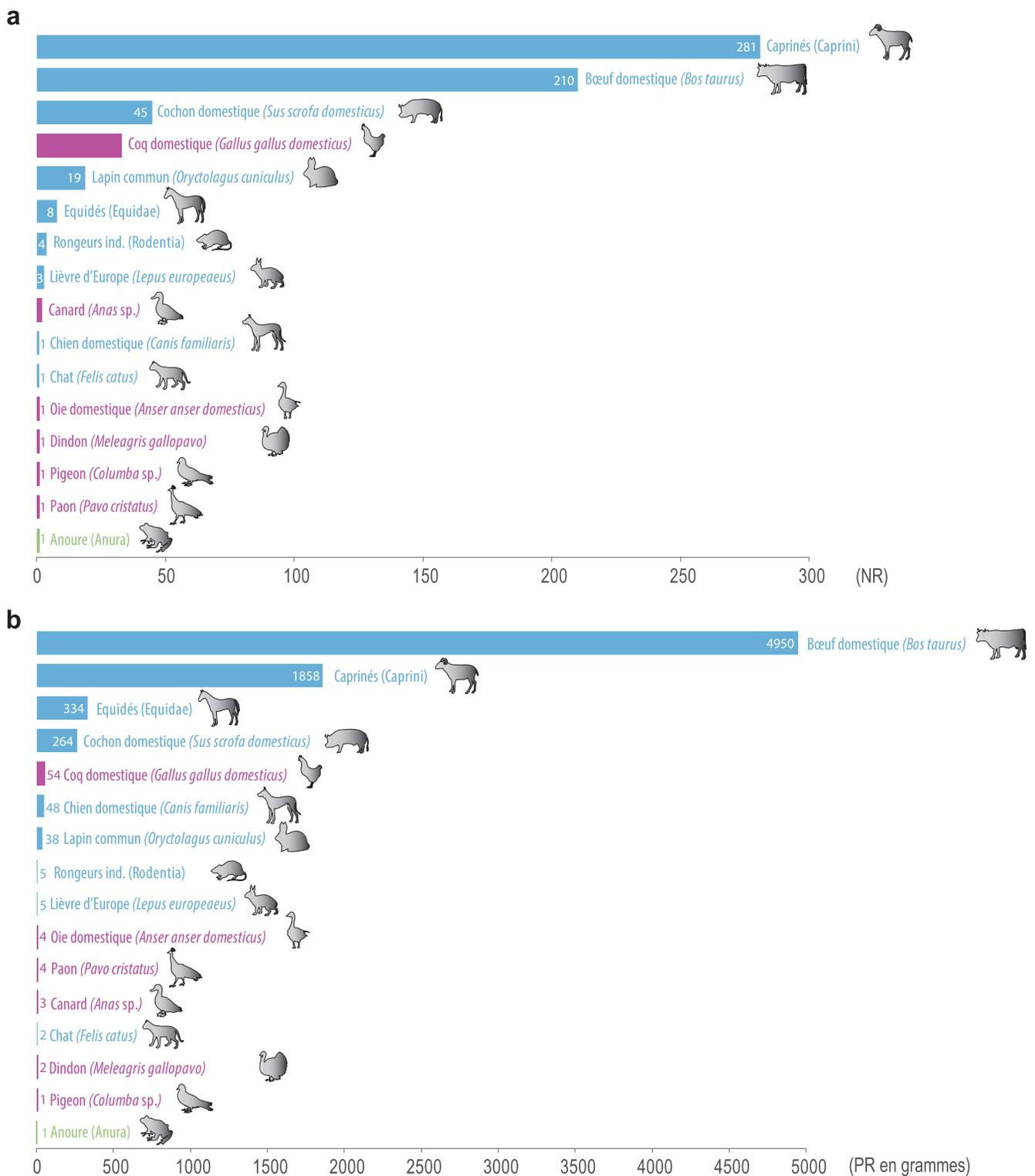


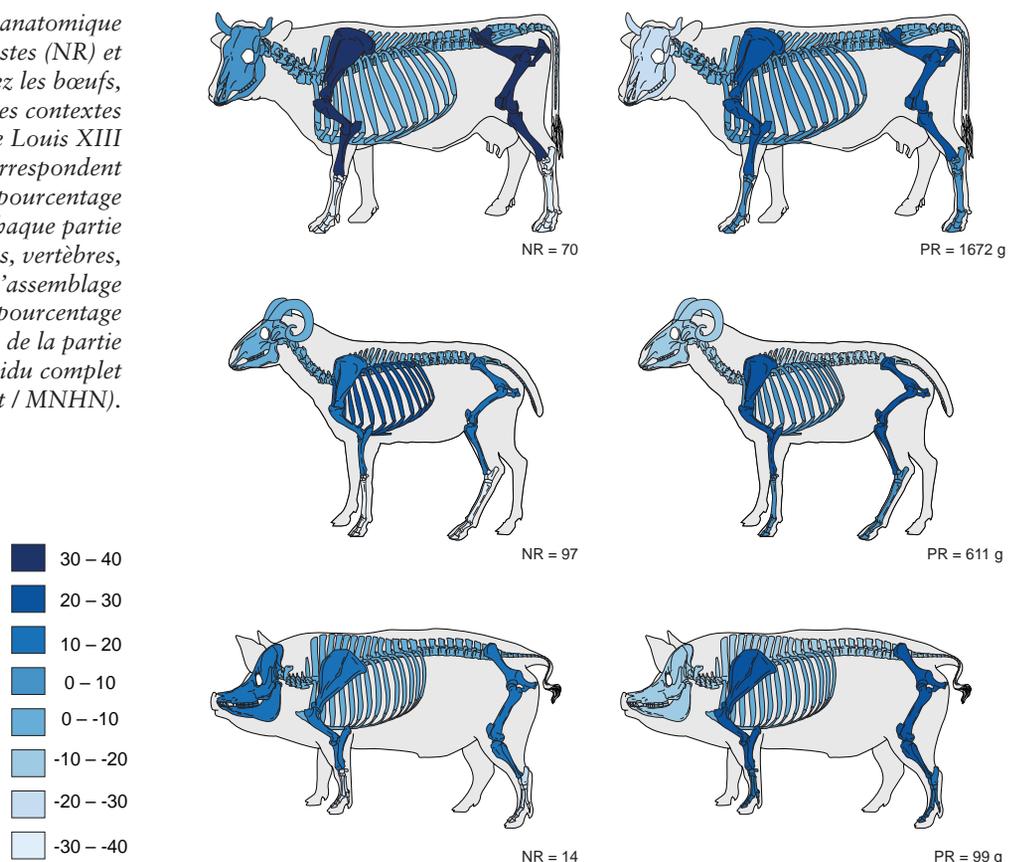
Fig. 282. Site de Versailles (pavillon du roi et Grand Commun) : dénombrement des restes de mammifères (bleu), oiseaux (violet) et amphibiens (vert) en nombre (NR) (a) et poids (PR) (b) pour l'ensemble des occupations datées du XVII<sup>e</sup> siècle (P. Hanot / MNHN).

jour quant aux qualités gustatives du léporidé. Si l'on en croit Olivier de Serres (1804-1805), la chair du lapin de garenne est préférée à celle du « connin » de clapier, excepté peut-être quand ces derniers sont châtrés, précise-t-il. Il n'est, bien sûr, pas envisageable de se prononcer sur l'origine des lapins dont les os ont été découverts dans les contextes du site, mais on perçoit très bien, d'après de Serres, qu'avant tout l'origine de la viande, et donc sa qualité, prévaut. Ainsi, derrière l'aspect monolithique de cet approvisionnement carné, c'est probablement une fausse monotonie qui transparaît à la seule lecture du spectre de faune. Il faut donc aller plus avant dans l'analyse et s'intéresser, si possible, aux morceaux choisis et à la qualité des viandes consommées pour tenter de déceler l'existence d'une certaine diversité dans les mets consommés. C'est une chose qu'il est possible d'aborder par l'analyse des répartitions par partie anatomique et par l'évaluation des âges d'abattage. Si le choix de l'espèce constitue un critère utile à la distinction du statut des consommateurs, celui des pièces de viande et leur qualité (liée à l'âge) participent de cette caractérisation.

#### *Gigot, jambon, épaule, palette et tendron... des parties bien charnues*

Dans les trois taxons, les répartitions anatomiques en termes de nombre de restes indiquent, aussi bien sur l'échantillon issu du bâtiment du jeu de paume (fig. 283) que sur l'ensemble des lots osseux de la période (fig. 284), une sous-représentation de certaines régions anatomiques (bas de pattes, rachis et tête) au profit des os des membres. Les profils en masse des restes confirment la tendance.

Fig. 283. Répartition anatomique des os en nombre de restes (NR) et en poids de restes (PR) chez les bœufs, caprinés et porcs dans les contextes associés au jeu de paume de Louis XIII à Versailles. Les valeurs correspondent à la différence entre le pourcentage de représentation de chaque partie anatomique (tête, côtes, vertèbres, membres, pieds) dans l'assemblage (en NR ou PR) et le pourcentage de représentation de la partie anatomique chez un individu complet (P. Hanot / MNHN).



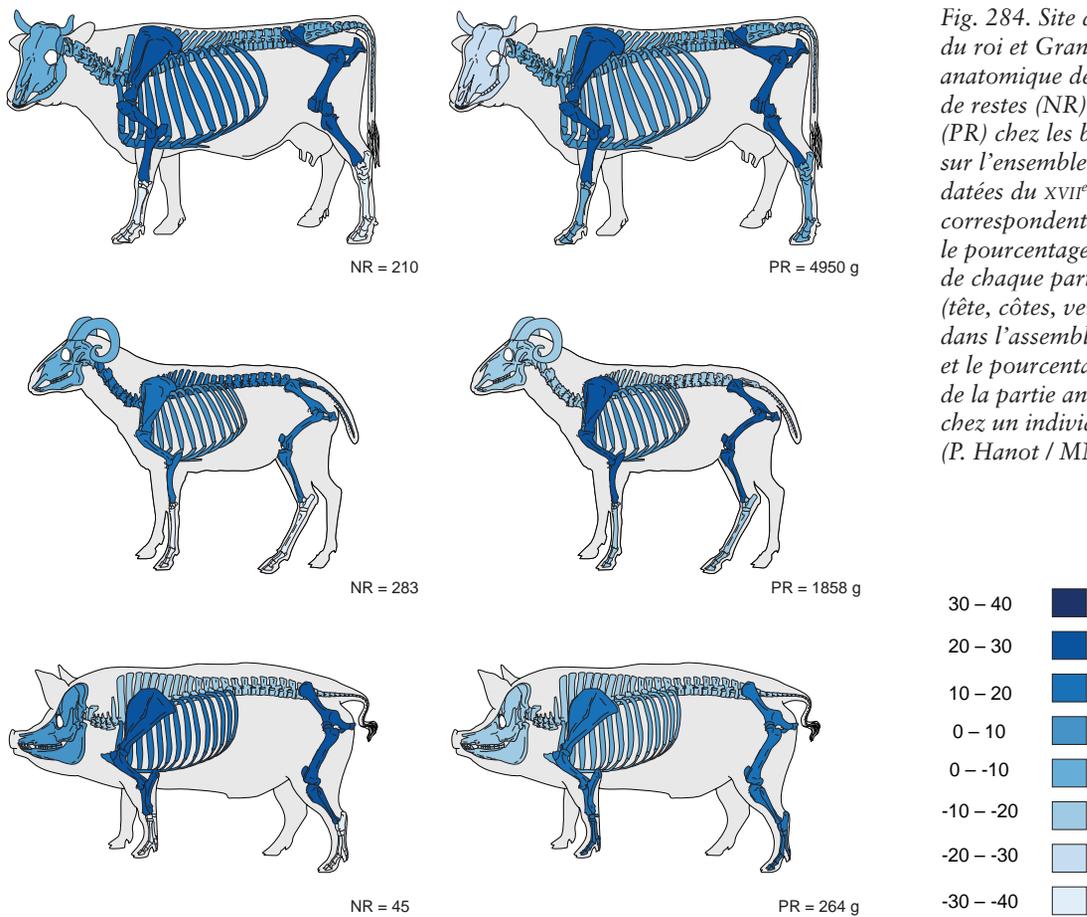


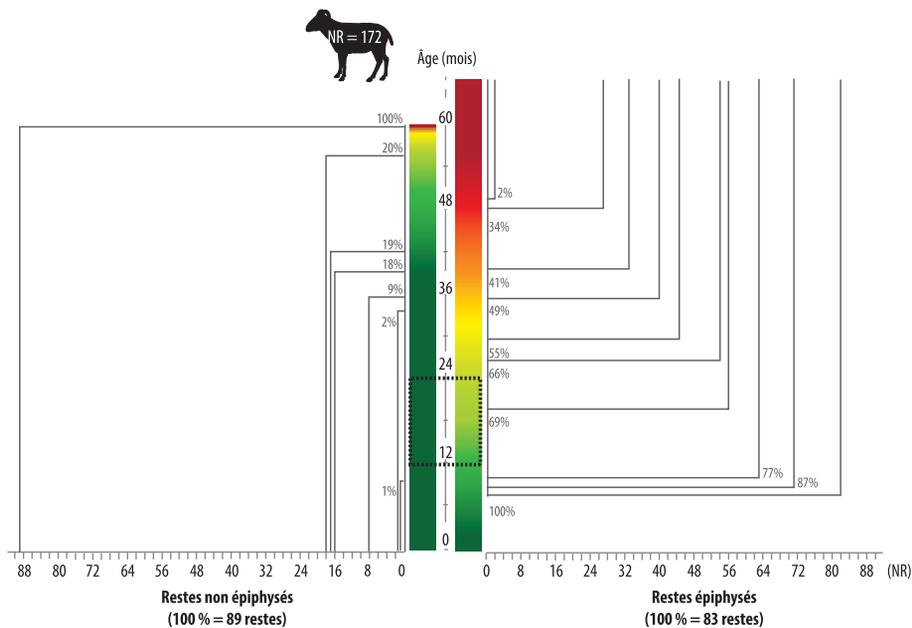
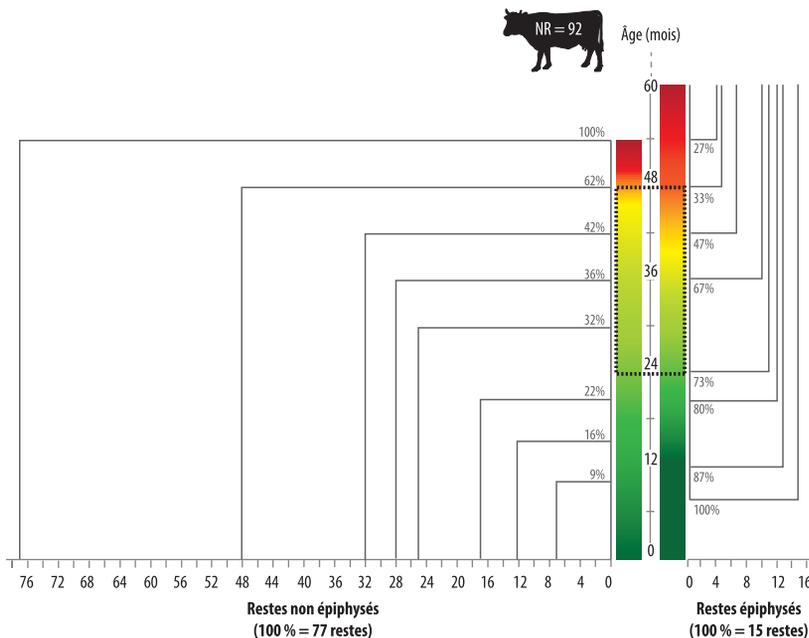
Fig. 284. Site de Versailles (pavillon du roi et Grand Commun) : répartition anatomique des os en nombre de restes (NR) et en poids de restes (PR) chez les bœufs, caprinés et porcs sur l'ensemble des occupations datées du XVII<sup>e</sup> siècle. Les valeurs correspondent à la différence entre le pourcentage de représentation de chaque partie anatomique (tête, côtes, vertèbres, membres, pieds) dans l'assemblage (en NR ou PR) et le pourcentage de représentation de la partie anatomique chez un individu complet (P. Hanot / MNHN).

La surreprésentation des os des membres peut néanmoins s'expliquer par leur solidité, qui leur confère un potentiel de conservation meilleur que celui des côtes et des vertèbres. Les os des pieds, quant à eux, peuvent être soumis à un biais de collecte du fait de leur petite taille (tout au moins pour le petit bétail, caprinés et porc). Néanmoins, la conservation différentielle n'explique pas la sous-représentation des éléments crâniens et des pieds de bovins (dont les autopodes sont très résistants) par rapport aux os des membres. La surreprésentation de ces derniers indique un intérêt pour les pièces les plus charnues, venant ainsi confirmer la vocation essentiellement alimentaire des rejets. De tels profils semblent probablement aussi résulter d'un apport de carcasses ou de portions de carcasses prédécoupées. Cela pourrait correspondre aujourd'hui, pour l'épaule de bœuf : au paleron, à la macreuse, au jumeau ; ou encore, pour le fessier : au gîte, à la tranche grasse et à la culotte. Il faudrait ajouter une présence d'éléments osseux issus de restes de jambon, et de palette pour le porc, et de gigot et d'épaule pour les caprinés.

#### *Une viande de qualité variable*

La rareté des pièces crâniennes a un inconvénient majeur, celui de ne pas permettre d'utiliser les données dentaires, plus fiables, pour estimer les âges des animaux consommés. C'est donc sur l'observation des stades de soudure épiphysaire des os que s'est appuyée l'analyse (Barone 1976). Avec respectivement 172 et 92 états de synostoses observés, les restes d'ovi-caprinés et secondairement

Fig. 285. Site de Versailles (pavillon du roi et Grand Commun) : estimation des âges d'abattage chez les bœufs et caprinés d'après les stades d'épiphysation des os. Les pourcentages indiquent la part de spécimens (dont l'âge a été estimé) présents dans chaque classe d'âge, l'axe gauche correspondant aux ossements non épiphysés et celui de droite aux ossements épiphysés. Cette information est reportée graphiquement sur les barres centrales, qui montrent la densité de spécimens dans chaque classe d'âge, les zones rouges incluant 75 à 100 % des spécimens, les zones jaunes 50 % des spécimens et les zones vertes moins de 25 % d'entre eux. Les cadres en lignes pointillées indiquent la période respective d'optimum pondéral chez les deux espèces concernées (P. Hanot / MNHN).



de bovins permettent de proposer un schéma de profil d'abattage [cf. annexe numérique " chapitre 5 annexe 1 "].

La consommation de la viande de bœuf, telle qu'elle se perçoit à l'aune de l'état d'épiphysation des ossements postcrânien (fig. 285), paraît privilégier les animaux bouchers. En effet, seuls cinq restes sont assurément attribuables à des animaux de plus de quatre ans, considérés comme des animaux de réforme. À l'inverse, au moins deux tiers des restes épiphysés appartiennent à des animaux abattus avant ou pendant leur plein potentiel pondéral (entre 2 et 4 ans). Parmi eux, les jeunes voire les très jeunes animaux ne sont pas absents, puisqu'au moins un quart des ossements non épiphysés provient d'individus n'ayant pas atteint l'optimum pondéral.

Cette part importante de jeunes individus dans l'assemblage est pourtant probablement sous-estimée du fait de la détérioration accrue des extrémités des os et de la résolution limitée des stades d'épiphysation. En effet, la part de restes de bœufs identifiés comme des juvéniles d'après l'aspect poreux de leurs ossements s'élève à 53,3 %, confirmant donc une tendance à la consommation de viande de veau (fig. 286).

### *La blanquette de veau, plat prépondérant sur la table du paumier ?*

Parler de « blanquette » (ou « blanquet ») ici est un abus de langage car ce mot au XVII<sup>e</sup> siècle ne désigne pas encore ce plat mythique à base de viande de veau mais plutôt une poire et un vin blanc du Languedoc. Ce n'est qu'à partir de 1735 qu'il aurait désigné un « ragoût de viandes blanches à la sauce blanche » (Flandrin 2002). Mais ce qui importe ici, c'est de souligner l'importance du rôle de cette viande, qui se traduit en premier lieu par la prépondérance des ossements de jeunes bovins par rapport aux ossements d'adultes, soulignant l'importance très nette de la viande blanche comparée à la viande rouge (fig. 286).

Un accroissement très net de la consommation de veau a d'ailleurs été noté sur l'ensemble du territoire entre le Moyen Âge et la période moderne (Méniel, Arbogast 1989 ; Audoin-Rouzeau 1995 ; Clavel 2001). Cette viande est peu abondante aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles, période à laquelle les proportions d'os de veau se situent en majorité aux alentours de 5 % des restes. Aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles en revanche, plus de la moitié des ensembles présentent des taux supérieurs à 10 %. Au XVII<sup>e</sup> siècle, sur le site d'Arras, la part

% NR veau/bœuf



Fig. 286. Proportions des restes de veaux par rapport aux bovins dans certains contextes des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles des régions du Nord-Ouest de la France et sur le site de Versailles (B. Clavel/ CNRS, MNHN).

des restes de veau dépasse 45 % (Clavel 2001 p. 86, Clavel 2006 p. 113). Pour Versailles, la part des os de veau franchit les 50 %. Cette sélection de jeunes animaux caractérise une exploitation orientée vers la production de viande. L'avènement d'une agriculture plus spéculative, stimulé par une demande importante (Moriceau 2000), l'organisation du marché, les innovations agricoles et la théorisation des pratiques agropastorales (avec l'essor des manuels d'agronomie par exemple) en sont les causes principales (Duval, Clavel 2018). D'après Reynald Abad (2002), au XVII<sup>e</sup> comme au XVIII<sup>e</sup> siècle, les veaux amenés à Paris se classent en trois grandes catégories : il y a les veaux ordinaires ou « veaux de lait », les plus nombreux, âgés d'environ 4 à 6 semaines (qui correspondent aux ossements très poreux de nos échantillons), d'origines très locales. Il s'agit généralement de bêtes issues des fermes proches, qui ont été séparées de leurs mères pour faire un autre usage du lait de ces dernières. Le commerce du veau ne s'accommode pas des longs trajets. Il y a ensuite les « veaux de rivière » (originaires de la rive droite de la vallée de la Seine, d'où ils tirent leur surnom), animaux plus âgés et plus gras (d'environ 3 mois mais le plus souvent de 5 à 6 mois). La troisième catégorie est désignée sous le terme de « broutards » (jeunes sortis tôt des étables et capables de brouter). Il s'agit d'animaux de 6 mois ou plus, robustes et capables de se déplacer sur de longues distances. Ces deux dernières catégories sont possiblement représentées dans le lot osseux sans que nous puissions vraiment les distinguer à l'instar des individus plus jeunes, aux os caractéristiques.

Contrairement aux bœufs, la majorité des caprinés ont été abattus après leur optimum pondéral, avec au moins deux tiers des ossements épiphysés qui appartiennent à des animaux de plus de 24 mois. À l'inverse, aucun individu de moins de 24 mois n'est attesté, à l'exception d'un reste unique appartenant à un animal n'ayant pas atteint son optimum pondéral (moins de 12 mois). Notons par ailleurs qu'au moins un tiers des ossements épiphysés correspondent à des animaux de plus de 4 ans, ayant donc largement dépassé la période d'optimum pondéral (fig. 285). Concernant les caprinés, il s'agit donc essentiellement d'une consommation de viande forte, issue d'animaux de réforme.

Bien que peu nombreuses, les données obtenues pour le porc (NR = 19) semblent refléter un abattage centré sur des animaux dans leur plein optimum pondéral (18 à 24 mois) ou plus jeunes, avec au moins la moitié des ossements non épiphysés appartenant à des animaux de moins de 2 ans, et un seul reste avéré d'animal plus âgé.

Cet assemblage du XVII<sup>e</sup> siècle emprunte donc les traits généralement décrits pour les contextes citadins du siècle précédent : une consommation de viande ovi-caprine importante, et de viande tendre de jeunes animaux, en particulier de veaux. Ces tendances s'accompagnent d'une recrudescence des viandes plus fortes de caprinés de réforme, d'un faible attrait pour la chair porcine et d'une place secondaire pour les viandes d'appoint, gibiers et volailles.

## Hareng de conserve et poisson de marée

La catégorie des poissons, venant généralement en substitut de la viande de quadrupède en temps d'abstinence, fait partie de cette gastronomie du maigre légèrement critiquée par Érasme dans son traité *Sur l'interdiction de manger de la viande* adressé à l'évêque de Bâle en 1522. L'auteur s'interroge, en effet, sur l'opportunité de maintenir ces temps de jeûne qui deviennent sources de grandes dépenses et de grande activité dans les cuisines des grands, ajoutant qu'« il en résulte que, si le gagne-petit souffre de la faim, le riche, lui, vit avec plus

de raffinement encore que d'habitude » (Meyzie 2010). C'est dire si le caractère ambigu de cette denrée donne à son étude un tour très particulier. Puisqu'il s'agit d'un mets imposé, nécessaire, mais source, aussi, de convoitise, l'analyse de la composition des listes de faune devient alors un indicateur relativement fiable du lien entre le consommateur et son statut social.

Les quatre contextes liés au jeu de paume (avec les niveaux des caves US 325 et US 343) qui ont fait l'objet de prélèvements destinés à la collecte de l'ichtyofaune ont permis la récolte de 4 341 restes, dont 524 ont été déterminés.

### Les poissons de mer

La caractéristique principale de cet ensemble est bien la présence d'un grand nombre de restes de poissons marins (fig. 287 et 288). Plusieurs taxons ont été découverts, dont notamment les Clupéidés. Les 155 restes osseux déterminés attribuables à cette famille représentent deux espèces : le hareng (*Clupea harengus*) et la grande alose (*Alosa alosa*), migrateur diadrome (fig. 289). Sous l'Ancien Régime, le hareng salé est l'un des poissons de conserve les plus consommés à Paris. Il y est communément qualifié de « hareng blanc » (Abad 2002). Une des grandes qualités des Clupéidés est de se prêter à divers modes de conservation, facilitant ainsi leur transport sur de longues distances. De juillet à août, Paris s'approvisionne donc en poissons de conserve sur la façade atlantique (en raison de l'arrivée de la morue verte : Abad 2002). Puis, de septembre à décembre, la capitale s'approvisionne à la fois sur les deux façades maritimes : Manche et Atlantique. De mars à juin, les arrivages de poissons de conserve (morues essentiellement) proviennent de ports étrangers (Hollande, Scandinavie, Angleterre ou Dunkerque). Huit os de morue ou cabillaud (*Gadus morhua*) ont été repérés, mais aussi sept éléments crâniens et vertébraux de merlan (*Merlangius merlangus*). Enfin, huit pièces de Scombridés (famille du maquereau, *Scomber scombrus*) complètent la liste probable des animaux marins de conserve.

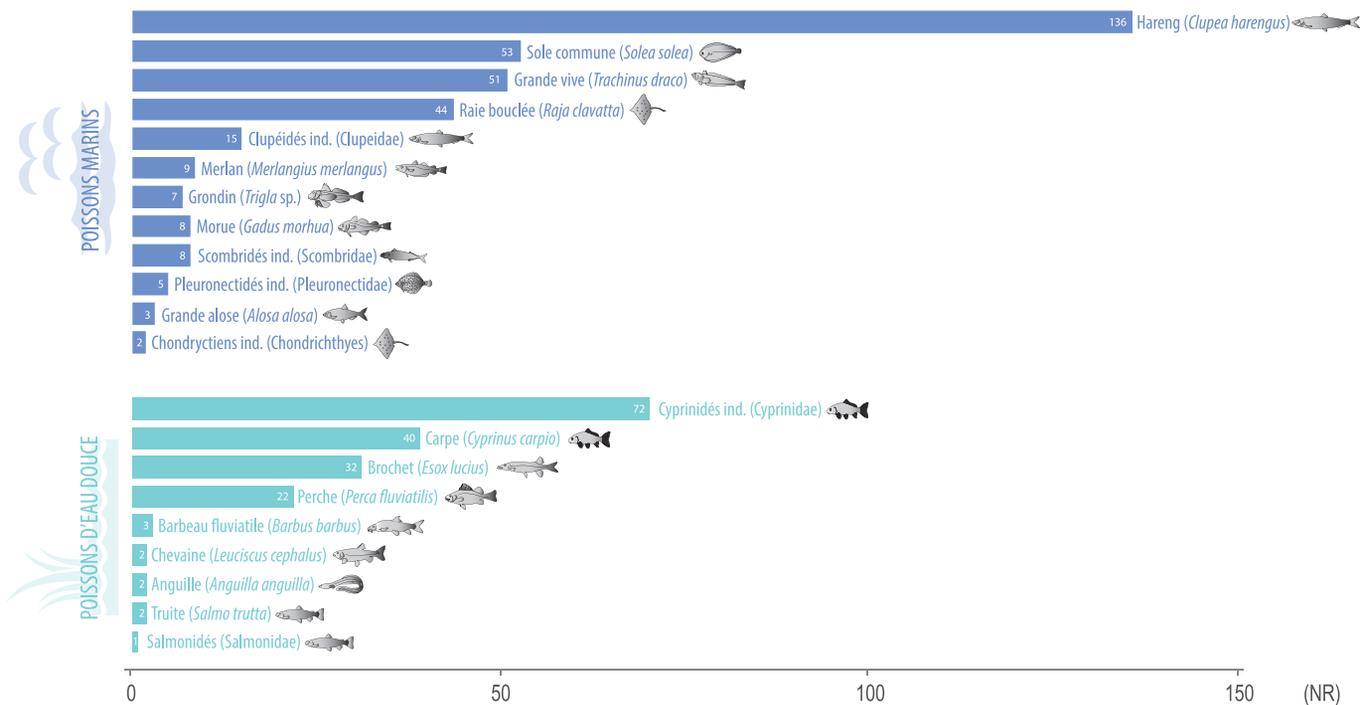
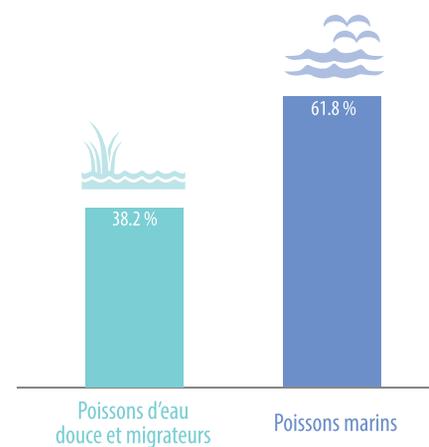




Fig. 287 (page de gauche en haut). Site de Versailles (pavillon du roi et Grand Commun) : proportions entre espèces marines et espèces d'eau douce et migratrices en pourcentage du nombre de restes (NR) pour le XVIII<sup>e</sup> siècle (B. Clavel / CNRS, MNHN).

Fig. 288 (page de gauche en bas). Dénombrement des restes de poissons marins (bleu) et d'eau douce (vert) en nombre de restes (NR) pour les ensembles de la maison du paumier de Louis XIII à Versailles. Quatre contextes différents ont fait l'objet d'un prélèvement (US 192, 219, 325 et 349) pour un volume total de 230 litres et une densité d'ossements déterminés de 2,25 par litre. Le nombre total d'ossements est de 4 160, parmi lesquels 517 restes ont été déterminés (B. Clavel / CNRS, MNHN).

Fig. 289 (ci-dessus). Maison du paumier de Louis XIII à Versailles : vertèbre caudale de grande alose (*Alosa alosa*) prise dans une gangue cuivreuse (US 349, cave), XVII<sup>e</sup> siècle (cliché H. Huysseune ; DAO B. Clavel / CNRS, MNHN).

Les autres espèces marines sont susceptibles, en revanche, d'avoir été acheminées fraîches jusqu'à Versailles puisque les chasse-marée, depuis le Moyen Âge, approvisionnent la capitale et ses alentours (Fontaine-Bayer 1993 ; Bourlet 1995 ; Clavel 2001 ; Robert 2018). Les espèces comme la sole (*Solea solea*), certains poissons plats comme le flet (*Platichthys flesus*) ou le carrelet (*Pleuronectes platessa*), le grondin (*Trigla sp.*), la grande vive (*Trachinus draco*), la raie bouclée (*Raja clavata*)<sup>272</sup>, la grande alose sont transportées à différents moments de l'année correspondant aux périodes de pêche des poissons. Le hareng frais, le maquereau frais et le cabillaud s'insèrent également dans ce calendrier et suivent la voie de la marée.

L'une des difficultés majeures auxquelles sont confrontés les marchands, dans le cadre du commerce de poissons frais, est la capacité à transporter des poissons de fragilités différentes. La qualité de certains poissons, en effet, interdit ou permet leur transport. La grande vive, par exemple, (avec un effectif de 51 pièces) illustre ce problème. Réputée pour sa chair délicate, elle fait partie de ces poissons difficilement transportables que l'on s'empresse d'acheminer sur Paris avec d'autres espèces (dorades et grondins). On retrouve d'ailleurs la grande vive citée dans la pièce de Guillaume de La Villeneuve, *les Crieries de Paris*, au XIII<sup>e</sup> siècle : « De cels qui les frès harens crient / Or au vivet li autre dient » (Franklin 1874, p. 154).

À la même période, la coutume d'Oléron dresse la liste des poissons royaux : le marsouin et l'esturgeon y figurent avec le saumon, le turbot, la vive, le surmulet et le bar (Rogère 1975). La vive est donc un très bon marqueur social, surtout lorsqu'elle est retrouvée à plusieurs lieues de sa zone de pêche. On peut y ajouter les rougets et les poissons plats (turbot, limandes et soles), tous très prisés. La vive, la sole, le rouget grondin, la raie, l'alose, le hareng, le maquereau, le cabillaud et les Pleuronectidés sont des spécimens issus du commerce de la marée. On les retrouve ainsi mentionnés dans le calendrier de la pêche du poisson frais acheminé à Paris aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, dressé par R. Abad à partir de plusieurs sources d'Ancien Régime. Nicolas Delamare suggère d'ailleurs dans son *Traité de la police* (1719) que le poisson frais de mer a été « de tout temps préféré à celui d'eau douce ».

### Les poissons d'eau douce

Le fait que le poisson d'eau douce soit placé en seconde position des préférences par Nicolas Delamare ne doit pas occulter l'importance de ce commerce. Paris comme Versailles ont bénéficié des cours d'eau alentours, de la Seine, des étangs, sources d'approvisionnement en poissons dulçaquicoles. Ainsi ne doit-on pas s'étonner de découvrir dans les échantillons osseux la présence de barbeau (*Barbus barbus*), de carpe (*Cyprinus carpio*), de chevesne (*Squalius cephalus*), de brochet (*Esox lucius*), de perche (*Perca fluviatilis*), de truite (*Salmo trutta f. fario*) et, plus surprenant encore, d'ombre (*Thymallus thymallus*) et d'anguille (*Anguilla anguilla*). Donc, cinq familles sont représentées : les Cyprinidés, les Anguillidés, les Percidés, les Salmonidés et les Ésocidés. L'anguille (migrateur catadrome) est ici classée parmi les espèces d'eau douce. Sous l'Ancien Régime, sinon après, ce poisson n'est rattaché ni matériellement ni juridiquement au commerce de la marée, mais à celui du poisson d'eau douce, pour ce qui concerne les règlements parisiens (Abad 2002). Par conséquent, on rajoutera à cette énumération la famille des Clupéidés. Des éléments de grande alose ont été déterminés dans le corpus. Il s'agit aussi de poissons migrateurs capables de supporter des différences de concentration saline entre la mer et les eaux continentales, mais cet animal se retrouve avec les denrées issues de la mer.

272. Les espèces repérées dans ce contexte appartiennent uniquement à la famille des Rajidés, avec la raie bouclée. Des denticules (ou écailles placoides) ont en effet été repérés ainsi que deux éléments vertébraux.

Le commerce du poisson d'eau douce s'attache à mettre en vente du poisson très frais. À Paris, par exemple, dans les halles et les marchés, les revendeuses étalent leurs poissons dans des baquets devant elles. Ces animaux peuvent provenir de grossistes les acheminant dans des bateaux dont le milieu en forme de réservoir (la boutique) est percé de trous (fig. 290). Le stockage en boutique est de surcroît un moyen efficace de garder le poisson vivant. Ce procédé se retrouve dans la plupart des villes médiévales et modernes, comme à Amiens (Somme) au XVII<sup>e</sup> siècle (Pagès 1856-1862) ou à Lyon, où des bateaux-viviers (XVI<sup>e</sup> s.) ont été découverts lors de fouilles réalisées à proximité du quartier Saint-Georges (Laurent 2010). Les facilités de conservation du poisson d'eau douce en ville, malgré une chair plus fragile que celle du poisson de mer, rend ainsi son commerce possible. Des marchands poissonniers dès le XVI<sup>e</sup> siècle ont des étangs en location ou bien achètent les produits des pêches issus d'autres étangs et de rivières autour de la capitale. À Versailles, les pièces d'eau ne manquent pas et constituent potentiellement des viviers dans lesquels certains poissons de la liste peuvent être élevés : la carpe en tout premier lieu, d'ailleurs représentée par 41 pièces osseuses, mais aussi la perche (NR = 22) ou le brochet (NR = 33). L'analyse des vestiges ichtyques issus des contextes du XVII<sup>e</sup> siècle a permis de dresser une liste assez complète des espèces consommées. La présence de ces dix-huit taxons aux biotopes différents indique l'existence de plusieurs sources d'approvisionnement, l'une tournée vers des espèces issues des eaux douces, l'autre issue des eaux marines.

### Des apports alimentaires hétéroclites, habitudes alimentaires du citadin ?

On s'interroge sur le caractère hétéroclite de ce lot d'ossements en tout genre et de toutes espèces, mêlant des restes culinaires avec des os de chiots, de chats et d'équidés dans le lot même, entre autres, de la cave du paumier.

On perçoit une nourriture carnée essentiellement basée sur des pièces de viandes charnues, rouge de bœuf et surtout blanche de veau de lait. La part des caprinés est importante également, avec le choix d'une viande forte issue en majorité d'animaux de réforme. Les pièces de porc (salaison et viande fraîche) figurent, quant à elles, en quantité très limitée, et le recours aux compléments carnés (volailles et gibiers) se révèle faible également. Ainsi, en excluant les vestiges étrangers à la sphère alimentaire, notamment les ossements de commensaux, la contribution de la basse-cour atteint 6,5 % des restes déterminés et celle du gibier 3,5 % (en incluant le lapin). Sur le plan qualitatif, les os de dinde et de paon sont autant de reliefs provenant de cuisines ou de tables privilégiées (Quellier 2021). Quant aux poissons, une certaine abondance transparait dans la diversité des espèces repérées. Truite, ombre, perche, brochet, chevesne, barbeau, carpe, anguille, grande alose, raie bouclée, grande vive, rouget grondin, sole, flet ou carrelet (Pleuronectidés), merlan, morue ou cabillaud, maquereau et hareng participent à la description d'une nourriture des temps de pénitence frôlant la gourmandise (par la variété des espèces) mais aussi offrant des passerelles avec les goûts du commun (par la présence probable de poissons de conserve).

De là à reconstituer le régime carné du paumier et par extension d'un « sportif » du XVII<sup>e</sup> siècle, l'exercice reste difficile. La notion même de sport au XVII<sup>e</sup> siècle est peut-être probablement un anachronisme, puisqu'elle est liée à la civilisation contemporaine. L'archéozoologie a aussi ses limites, car elle est bien incapable de discuter sur les quantités de viande et de poisson ingérées au quotidien par le ou les habitants du lieu. On peut seulement constater la présence de ces restes, tout



Fig. 290. Type de petite boutique ou réservoir (pendant la pêche) en forme de barque, qui était retenue à la berge par une chaîne. La proue est en forme de tête de poisson, avec les yeux et les ouïes (milieu xx<sup>e</sup> s., longueur totale : 143 cm, coll. part.) (B. Clavel/ CNRS, MNHN).

en précisant que les résultats concordent avec le schéma dégagé dans les travaux de synthèse archéozoologiques concernant le milieu urbain de l'époque (Audoin-Rouzeau 1992 ; Clavel 2001). On retrouve ces préférences alimentaires partagées à l'époque moderne dans les villes de l'Ancien Régime, à savoir le goût pour le veau, la faible part du porc, la présence de la dinde et de la morue de conserve, issue probablement des grandes pêches hauturières (Islande, Terre-Neuve : La Morandière 1962-1966).

L'habitant des villes a un avantage sur le paysan. Il a recours à un panel de produits nettement plus diversifié qu'à la campagne. Il peut faire appel aux métiers spécialisés de l'alimentation (charcutiers, poissonniers, harenguiers, épiciers...). C'est en ville que les ossements d'oiseaux de basse-cour et sauvages dominent. C'est en ville que les découvertes de vestiges osseux de poissons abondent. Mais il y a oiseaux et oiseaux, et poissons et poissons. On ne retrouvera pas les mêmes espèces dans les quartiers de boutiquiers ou d'ouvriers du textile amiénois et ici à Versailles, dans le logis ou les abords du bâtiment du paumier. Les élites ne consomment pas forcément les mêmes espèces. Le paon (marque distinctive de la table seigneuriale) et la dinde (inféodée aux tables des nantis) ne font pas partie de la basse-cour urbaine. La dinde ne se retrouvera sur les tables des plus humbles qu'après le xviii<sup>e</sup> siècle (Audoin-Rouzeau et Pichon 1992 ; Bahuchet 2021 ; Duval *et al.* 2021). Il en est de même pour les poissons, concernant lesquels la culture alimentaire des élites urbaines se caractérise par une consommation plus diversifiée d'espèces (Clavel 2001 ; Meyzie 2010, Quellier 2013) et par la présence de taxons plus nobles que d'autres, à l'instar de la grande vive, de la sole et des poissons frais de marée en général.

Néanmoins, la simplicité semble prévaloir, avec un régime carné qui s'apparente aux habitudes alimentaires des citadins, du moins de leur frange supérieure. Si une partie des rejets est véritablement imputable au maître paumier et à ses familiers, celui-ci, dans l'intimité de sa maisonnée, ne s'inscrit pas dans les fastes alimentaires de son illustre voisin.

## Le mobilier métallique manufacturé dans la maison du paumier de Louis XIII à Versailles : un faciès classique

Vincent Legros

La fouille archéologique a été l'occasion d'exhumer 103 artefacts métalliques datant majoritairement de la période moderne. Quelques objets sont issus des phases antérieures (Moyen Âge) et plus tardives (époque contemporaine). Le mobilier présenté dans le cadre de cette étude est exclusivement issu du jeu de paume et de ses aménagements, soit le jeu de paume en lui-même, la maison et la cave du paumier, les vestiges domestiques au sud du jeu de paume et la tranchée d'installation de la galerie technique Mansart. Le mobilier en fer, avec 72 éléments, représente 70 % du corpus, et les objets en alliage cuivreux sont au nombre de 38 (29 %). On note la présence d'un seul élément en plomb. D'une manière générale, la part du mobilier fragmentaire est élevée, et il s'agit majoritairement d'objets de petite taille [cf. annexe numérique " chapitre 5, annexe 2 " ]<sup>273</sup>.

Le corpus est ainsi constitué. Le bâtiment, avec l'huissierie et le gros œuvre, correspond au domaine fonctionnel le plus représenté avec 59 individus, soit 48,3 % du corpus. Cette proportion doit toutefois être relativisée, avec un grand nombre de clous dont l'effectif atteint 42 occurrences. Le registre du domestique compte 42 éléments (34,44 %) dont 13 ustensiles et 29 éléments liés à l'équipement. Le domaine personnel recense 36 objets, exclusivement liés au domaine vestimentaire. On compte au sein de ce registre 25 épingles en alliage cuivreux, principalement utilisées pour l'ajustement et le maintien des coiffures féminines. L'équipement équestre est représenté par une vingtaine d'artefacts dont quatre fers à cheval, une boucle de harnachement et quinze clous de ferrage. Les fragments indéterminés se résument à vingt individus en fer et un seul en alliage cuivreux.

L'ensemble du mobilier métallique est daté du XVII<sup>e</sup> siècle, hormis deux objets d'époque contemporaine ainsi qu'un artefact daté du XIII<sup>e</sup> siècle. Il s'agit d'une portion de tige en alliage cuivreux [cf. annexe numérique " chapitre 5, annexe 2 ", n° 5] comportant des renflements ovales percés chacun d'un trou et brisée aux extrémités. Quelques éléments de ce type ont été recensés dans plusieurs corpus issus de fouilles archéologiques principalement réalisées dans le Nord de la France sur les mottes féodales d'Hordain dans le département du Nord (Louis 1989, fig. n°s 533 à 540), de Boves (Legros 2012) et de Machy<sup>274</sup> dans la Somme, ainsi qu'en Grande Bretagne au manoir de Goltho (Lincolnshire) et au château de Castle Acre (Norfolk) (Goodall 1981, p. 70, fig. 70 : n° 3). Dans le catalogue du mobilier d'Hordain, ces tiges ont été identifiées comme étant des décors de harnais. À Boves, elles ont été caractérisées en premier lieu comme décoration d'armure et de bouclier, puis, à l'instar des exemplaires d'Hordain, comme ornementation de harnais. Quelques-unes sont ramifiées et par conséquent ne peuvent être rivetées que sur un support dont la superficie relativement importante peut admettre un tel agencement. Leur destination comme décor de coffre ou éventuellement de porte paraît plus probable. Organisées en rinceaux, en volutes ou bien ramifiées en antenne autour des pentures et des ferrures, elles enrichissent l'ornementation des dits-coffres des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, dispositions observées sur des exemplaires conservés. Nous retrouvons ce type de tige, au caractère ornemental stéréotypé, systématiquement en contexte castral jusqu'au début du XIII<sup>e</sup> siècle. Sa présence

.....

273. Seul le mobilier illustré est présenté dans cet ouvrage, c'est-à-dire les 50 premiers objets du corpus. Le catalogue complet du mobilier métallique constitue une annexe numérique associée au volume sur HAL.

274. Thèse de doctorat de V. Legros : « Archéologie de l'objet métallique aux époques médiévale et moderne entre Somme et Oise : approches typologique et fonctionnelle », sous la direction de Philippe Racinet, université de Picardie Jules-Verne, 2001, 4 tomes, 987 p.



Fig. 291. Mobilier en métal issu du jeu de paume et de la maison du paumier de Versailles (1629-1680). Applique décorative confectionnée à partir d'une fine tôle en alliage cuivreux de forme subcirculaire, emboutie de motifs sinueux sur la zone centrale et rayonnants vers un bourrelet périphérique. US. 264. Diam. env. 5,6 cm. (V. Legros)

peut matérialiser un niveau social élevé des occupants de la période antérieure considérée.

Le mobilier du XVII<sup>e</sup> siècle arbore un faciès classique par rapport à d'autres corpus de la même période et en parallèle, pour quelques objets, un caractère fonctionnel et sémiologique peu courant. Les objets en question concernent en premier lieu le registre de l'équipement domestique. Il s'agit d'appliques de meuble richement décorées (fig. 291 et annexe numérique chapitre 5 annexe 2 n° 3), qui en l'occurrence soulignent les éléments de préhension comme les boutons et les anses maintenues par de la petite visserie en alliage cuivreux nécessaire à la fixation d'anses de tiroir de mobilier meublant [cf. annexe numérique " chapitre 5 annexe 2 " n° 11]. Quelques éléments évoquent des coffrets, à l'image de la petite cornière ou renfort d'angle [cf. annexe numérique " chapitre 5 annexe 2 " n° 4], ou des coffres, comme les charnières en fer destinées à l'articulation de plateaux [cf. annexe numérique " chapitre 5 annexe 2 " n° 43]. D'autres objets n'ont pu être caractérisés fonctionnellement, comme le cylindre en alliage cuivreux susceptible de revêtir la fonction de gond, ou de pied de meuble, de coffre, de fauteuil ou bien de chaise [cf. annexe numérique " chapitre 5 annexe 2 " n° 12]. L'élément tubulaire en alliage cuivreux s'apparentant au col d'un petit contenant semblable à une fiole ou à un embout reste de fonction indéterminée [cf. annexe numérique " chapitre 5 annexe 2 " n° 8]. Quant à la tige plate à anneau, elle peut être associée à un mécanisme de petite serrurerie en alliage cuivreux [cf. annexe numérique " chapitre 5 annexe 2 " n° 1]. Quelques artefacts de ce type peuvent également s'apparenter à la partie distale d'un serre-tête. Enfin, les clous en alliage cuivreux de petites dimensions, du type punaise, présentent une configuration susceptible de les destiner à plusieurs usages [cf. annexe numérique " chapitre 5 annexe 2 " n°s 17 à 19]. Leur découverte *in situ* sur le sol de l'aire de jeu pousse inévitablement à l'hypothèse d'une fonction de fixation du cordage des raquettes du jeu de paume. Mais ce type de clou revêt certainement d'autres attributions fonctionnelles, en tant que clou de tapissier pour les fauteuils ou les banquettes ou bien utilisés dans le cadre du travail du cuir (sellerie, maroquinerie). Les épingles ont souvent été associées dans les études comme artefacts évoquant l'artisanat du textile [cf. annexe numérique " chapitre 5 annexe 2 " n°s 20 à 35]. De récentes publications indiquent clairement qu'elles sont le plus souvent employées, en parallèle d'un usage particulier pour le maintien des linceuls, pour ajuster la coiffe féminine, pourvue à ces périodes de nombreux accessoires ornementaux (Egan 2005 ; Egan, Pritchard 2008). Une analyse scientifique menée en 2012 a démontré que ces épingles, à l'aspect souvent argenté, ne sont pas composées de ce métal, dont les propriétés mécaniques sont impropres à cet usage (Doridot *et al.* 2006). Il s'agit en fait d'épingles tréfilées en alliage cuivreux qui furent ensuite étamées, permettant ainsi d'éviter le noircissement des tissus par le métal à nu. Enfin, si l'on a cru distinguer deux types d'épingles — celles à tête moulée et d'autres à tête enroulée — tout en y voyant une évolution chronologique, la technique de l'enroulement puis du martelage est, de la période d'apparition de ces objets jusqu'à l'époque subrécente, quasi exclusive.

Les deux éléments de cannelle de robinet [cf. annexe numérique " chapitre 5 annexe 2 " n°s 9 et 13] sont à mettre en relation avec la tonnellerie. La fouille des établissements ruraux de Neuilly-en-Thelle a livré un élément pouvant être liée au stockage ou aux activités viticoles pratiquées sur ce site au XVII<sup>e</sup> siècle (Legros 2001b). La cannelle n° 13 comporte un élément de préhension en forme de trèfle, et elle est probablement estampillée à l'origine comme l'exemplaire de Neuilly-en-Thelle (Legros 2015, p. 59, fig. 15 : n° 164). Une autre cannelle de ce type a été mise au jour lors des fouilles de la place des Hallettes à Compiègne, également

issue de niveaux stratigraphiques du XVII<sup>e</sup> siècle (Petitjean dir. 1997). Leur forme strictement identique signale nettement la standardisation du mobilier métallique à cette période.

Les deux tubes tronconiques en alliage cuivreux percés longitudinalement restent des pièces mal connues et sans comparaison. La pièce issue de l'US 82 est percée de trois séries de quatre ouvertures subcarrées variablement orientées. L'objet est brisé sur l'une des extrémités [cf. annexe numérique " chapitre 5 annexe 2 " n° 9 *bis*]. Un élément de même type, à tube tronconique irrégulier mais de plus grande taille, provient de l'US 349. Il est percé d'une seule ligne de quatre ou cinq trous de forme circulaire (fig. 323 : n° 9). Pour Daniella Malnar<sup>275</sup>, ces pièces sont des sifflets, ou ajutages qui sifflent, à placer dans les becs des sculptures (oiseaux) qui ornaient certains bassins. L'alternance d'eau et d'air envoyés sous pression dans ces éléments devaient permettre d'obtenir des sifflements. L'expérimentation reste à faire. Seule la proximité de la maison du fontainier Francine<sup>276</sup> et de celle du paumier explique la découverte de telles pièces chez ce dernier.

Une cuillère et deux couteaux [cf. annexe numérique " chapitre 5 annexe 2 " n°s 14 à 16] matérialisent distinctement que la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle est marquée par une profonde modification de la culture matérielle du mobilier domestique, au cours de laquelle naissent nos standards contemporains. Il en est de même pour le registre vestimentaire : l'usage du bouton se généralise [cf. annexe numérique " chapitre 5 annexe 2 " n°s 38 à 40] et, au fur et à mesure, on voit disparaître des corpus le demi-ceint<sup>277</sup>, héritage de la mode vestimentaire des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles. Ces accessoires sont ici bien plus tardifs et principalement illustrés par des boutons en alliage cuivreux de formes variables. La typologie de ces boutons est peu connue en France du fait que la littérature scientifique en fait rarement mention, contrairement à la Grande-Bretagne où il est systématiquement publié (Egan 2005).

La boucle correspond à un système d'attache, peut-être de chaussure, doté d'un anneau à traverse centrale (fig. 292). Cette dernière soutient une chape en forme de Y permettant d'enrouler en son centre l'anneau d'articulation de l'ardillon. Le bouton d'aspect subovoïde est rehaussé ici d'un décor foliacé dont la qualité de la production ainsi que la régularité du décor sont remarquables (fig. 293). Il est confectionné par l'agencement de deux éléments hémisphériques associées par leurs bases, dont l'un est pourvu d'un passant de fixation sommitale distincte en forme de voûte peu développée. Ce type de bouton pouvait être ajusté en série au niveau des manchettes et/ou sur le plastron. Il en est de même pour le bouton dont la morphologie se distingue plutôt par l'association en vis-à-vis de deux simples coupelles [cf. annexe numérique " chapitre 5 annexe 2 " n° 38], type d'agencement déjà couramment employé vers le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle (Egan 2005, p. 49). Ce mode de fabrication par ajustement de tôle côtoie en cette même phase chronologique le procédé de moulage de ce type de bouton (Egan 2005, p. 49, fig. 33), mode de confection bien plus simple et certainement moins onéreux. Un bouton en alliage cuivreux est constitué d'une simple coupelle d'un diamètre de 1,4 cm [cf. annexe numérique " chapitre 5 annexe 2 " n° 40]. Son système de fixation est doté de deux arceaux croisés et solidarisés en leurs sommets respectifs.

Ce lot d'artefacts métalliques, reflet de l'environnement matériel du paumier, constitue un ensemble matérialisant le niveau social élevé de l'occupant. Les accessoires vestimentaires — notamment le bouton n° 39, richement décoré —, quelques pièces en alliage cuivreux comme un pied supposé de meuble, de la petite visserie fine, une éventuelle cornière de coffret et quelques appliques décoratives correspondent sans nul doute à un équipement de très bonne facture.



Fig. 292. Boucle de chaussure en alliage cuivreux de forme circulaire à traverse centrale, articulée sur une chape repliée symétriquement et maintenu à l'origine par un rivet à tête semi-lenticulaire. US. 223. L. 3,3 cm. (V. Legros).

275. Historienne au service des fontaines du château de Versailles.

276. La famille Francine est une ancienne famille de fontainiers français d'origine italienne. Elle est notamment l'auteur du système hydraulique des jardins du château de Versailles.

277. Ceinture fine à laquelle on pouvait suspendre des accessoires.



Fig. 293. Bouton en alliage cuivreux de forme ovoïde muni d'une boucle pour sa fixation. Surface externe richement décorée d'incisions formant un décor floral central bordé d'une série de volutes. US. 238. diam. 1,1 cm et h. 1,16 cm. (V. Legros).

Entre sources documentaires publiées du type encyclopédique et artefacts exhumés, ce type d'analyse dichotomique doit préalablement nous conduire à adopter une approche presque épistémologique dans la manière d'aborder l'étude des artefacts métalliques du XVII<sup>e</sup> siècle recensés ici et ceux des périodes postérieures. En complément, que ce soit les publications du type conservatoires de la vie rurale ou bien les catalogues de l'hôtel Drouot, il semble qu'il faille chercher des parallèles bibliographiques dans ces milieux moins fréquentés par les archéologues pour aborder ce mobilier métallique de la période moderne et subrécente. Si la question de la déontologie scientifique peut être avancée pour ce type de sources documentaires, celles-ci n'en demeurent pas moins des sources d'informations non négligeables.

## Synthèse sur le niveau de vie du paumier de Versailles au XVII<sup>e</sup> siècle

Jean-Yves Dufour

Le mobilier métallique associé au XVII<sup>e</sup> siècle arbore un faciès classique, malgré quelques objets au caractère fonctionnel et sémiologique peu courant. Des appliques de petits meubles pouvaient appartenir à un artisan aisé. De nombreux clous en alliage cuivreux de petites dimensions découverts *in situ* sur le terrain de jeu de paume servaient vraisemblablement à la fixation du cordage des raquettes.

Parmi les monnaies, la seule pièce rarissime, 4 escudos en or de Philippe II d'Espagne, est issue d'une couche liée à la construction du bassin-réservoir du Grand Commun. Elle peut être exogène au jeu de paume et être parvenue au grès d'une charrette de remblais... Elle ne précise en rien la qualité de vie du maître paumier mais rappelle tout de même que nous sommes chez le roi depuis 1622, et à la Cour à partir des années 1680.

Le paumier et les joueurs de paume disposaient d'une vaisselle en faïence de qualité, originaire de Rouen, de Moustiers, de Hollande et peut être aussi de Nevers. Cette faïence est notamment illustrée par de très nombreuses coupes sur talon, fort en vogue dans les milieux très aisés des années 1660-1680. La porcelaine chinoise d'importation (Compagnie des Indes) est attestée par un fragment de panse de coupe bleu et blanc retrouvé dans la fosse 485 (occupation domestique au sud du jeu de paume). Ce type de vaisselle reste un marqueur statutaire fort. Même au XVIII<sup>e</sup> siècle, qui est la pleine période de la diffusion de ce type de céramique en France, il restait réservé aux milieux aisés (Ravoire 2007). Pour conclure, le statut social du paumier, de par la vaisselle en faïence qu'il utilisait, pour sa table mais aussi dans son cadre de vie — comme le pique-fleur —, est celui de la haute société, à laquelle il devait appartenir par son rôle au sein du jeu de paume royal. En dehors de la vaisselle en faïence, qui renvoie de manière très nette à des modes de vie élitaires, le reste du mobilier est tout à fait ordinaire. Les gens de Cour mangeaient dans de la vaisselle en faïence, très à la mode dans ces milieux, mais leur vaisselle domestique était la même que pour les gens du commun.

Le nombre de fragments de pipes sur le site est très faible. Est-ce à la composante aristocratique du lieu qu'il faut attribuer ce constat, l'usage étant dans ces milieux de priser le tabac plutôt que de le fumer ?

Les vestiges de la faune consommée révèlent une nourriture carnée basée sur de la viande de bœuf d'assez bonne qualité, de la viande de mouton assez éclectique et des pièces de porc mêlant salaison et viande fraîche. Les poissons, quant à eux, sont représentés par neuf espèces marines, trois migratrices et sept d'eau douce. Une trentaine de taxons sont attestés. Cette énumération évoque la présence d'une très grande quantité d'espèces, avec un fort contingent de poissons. Parmi ceux-là, le hareng demeurerait le mets le plus fréquemment consommé, désignant un régime quelque peu austère. Il ne s'agissait donc pas des fastes alimentaires rencontrés sur les tables d'importants seigneurs laïcs ou ecclésiastiques, mais d'une table un peu plus modeste, d'un personnage d'un rang social plus aisé qu'à l'accoutumée. Les mammifères de la triade dominent l'assemblage, mais les oiseaux de la basse-cour figurent en bonne place et viennent compléter l'alimentation carnée. Ainsi, pour le XVII<sup>e</sup> comme pour le XVIII<sup>e</sup> siècle, coq domestique, oie et dinde étaient consommés. Le paon (découvert dans une structure du XVII<sup>e</sup> siècle) aurait quant à lui sans doute un rôle ornemental, dans un premier temps tout au moins. Notons enfin le recours à la faune sauvage, avec la présence du lièvre dans les deux phases de l'occupation. Le spectre de faune révèle donc une alimentation carnée relativement variée.

La verrerie associée à la maison du paumier est plutôt une verrerie courante, de tous les jours, utilisant un corpus commun à des villes proches. La présence quasi-exclusive de bouteilles et de verres à boire renvoie à un lieu de sociabilité, où l'on prend des collations et des rafraîchissements. Concernant les verres à jambe, on note la variété des balustres et la couleur bleutée ou franchement incolore. On ne retrouve pas sur les jambes les décorations complexes avec ornements à la pince et décors filigranés, assez exceptionnels et marqueurs d'un certain luxe. Ce corpus appartient pour l'essentiel à la vaisselle de table relativement courante : verres à boire et bouteilles, flacons ou gourdes pour les récipients à verser, du verre à vitre et un seul élément de parure.

On constate donc une culture matérielle assez contrastée, mêlant mobilier et vaisselle de qualité avec verrerie et consommation de viande plus courante, du niveau d'un artisan [cf. encadré p. 301]. Cette image cadre bien avec les fortunes diverses rencontrées par l'étude historique et sociologique des paumiers parisiens réalisée par T. Bernard-Tambour dans cet ouvrage, ainsi qu'avec les considérations sur la maison qui lui est allouée à Versailles (cf. *infra*).

## La salle du jeu de paume du *Pélican* à Rennes, reflet d'une société et de ses activités de loisir

Elen Cadiou

La salle du *Pélican* à Rennes (cf. supra) s'accompagne de plusieurs bâtiments indispensables dont les sources font état. Parmi eux, la buanderie et la laverie sont clairement à mettre en relation avec la pratique du jeu (fig. 294). En effet, selon M. de Garsault, « le jeu fini, on monte dans une chambre, où se trouve bon feu, devant lequel on se fait frotter à nud & essuyer par les Garçons du jeu ; cela fait, on reprend ses habits : on ne donne plus de lits come on faisoit ci-devant, à cause de plusieurs accidents funestes qui sont arrivés pour s'y être endormi » (Garsault 1775, p. 19). Les sources indiquent également la présence de deux maisons, peut-être à l'origine celle du propriétaire et celle du maître-paumier, et d'une boutique située sur la rue.

Parmi ces annexes, seules les latrines, élément essentiel à un édifice recevant du public, ont pu être mise en évidence lors de l'intervention (Poilpré, « Étude documentaire », in Cadiou 2015, VII, X, XI). Même si, archéologiquement parlant, les latrines découvertes dans l'angle nord-ouest du bâtiment ne sont pas strictement contemporaines de la salle (elles s'appuient contre le gouttereau), elles sont certainement construites très rapidement et font peut-être partie d'une des phases de travaux citées en 1638\*.

Bien plus qu'une salle de sport, il s'agit d'un véritable lieu de rencontres et d'échanges où le maître paumier a vocation à restaurer ses visiteurs et à soigner les joueurs. C'est d'ailleurs une des raisons pour laquelle les salles, assimilées à des auberges, sont dans l'obligation de porter une enseigne. Non seulement elles doivent afficher clairement leurs fonctions, ce qui est une pratique courante au XVII<sup>e</sup> siècle en ville (Hommet 1986, p. 9), mais l'affichage est très réglementé : « En 1567, il est demandé que toute personne souhaitant tenir un cabaret dépose au greffe de la justice son enseigne. En 1577, l'enseigne devient obligatoire pour tous les aubergistes. En 1666, le nombre et la taille de ces panneaux s'accroissant sans cesse, on en limite les dimensions et on soumet leur pose à un droit de voirie. D'autres textes viendront ensuite renforcer ces règlements jusqu'à la Révolution. Tous les bâtiments d'une ville pouvaient en porter [...] mais ce sont surtout sur les façades des lieux d'hébergement et de débit de boisson pour qui la chose était obligatoire que l'on trouvait de telles enseignes. Or les jeux de paume étaient très proches de cette catégorie d'établissement. En effet, en plus de la toilette évoquée plus haut, le tenancier de la salle offrait à ses clients la possibilité de "se restaurer de pain et boire du vin ou de la bière" (Carlier, Bernard-Tambour 2001, p. 93). À tel point que le paumier fut très tôt associé au cabaretier et que les deux professions sont même assimilées dans certains textes officiels dès le XVI<sup>e</sup> siècle [...]. À Rennes, lorsque la salle ne prend pas le nom de famille de l'un de ses propriétaires (Cormier, Guitton), elle prend celui d'un animal et de préférence un oiseau, probablement celui qui figurait sur son enseigne : *Le Pigeon*, *Le Cygne*, *Le Cheval noir*. Le choix du pélican pour symboliser la salle de jeu qui nous intéresse ici peut alors sembler anodin et s'inscrire dans la longue liste des animaux exotiques et en particulier des volatiles que l'on se plaisait à représenter pour distinguer son logis ou son établissement » (Poilpré, loc. cit.).

Les sondages sédimentaires réalisés à l'intérieur et à l'extérieur de la salle ont permis de récolter 639 tessons de céramique, dont plus d'un tiers de tessons attribués au XVIII<sup>e</sup> siècle. Certaines céramiques ont d'ailleurs été trouvées intactes dans un dépotoir. On distingue trois familles : les productions locales de Chartres-

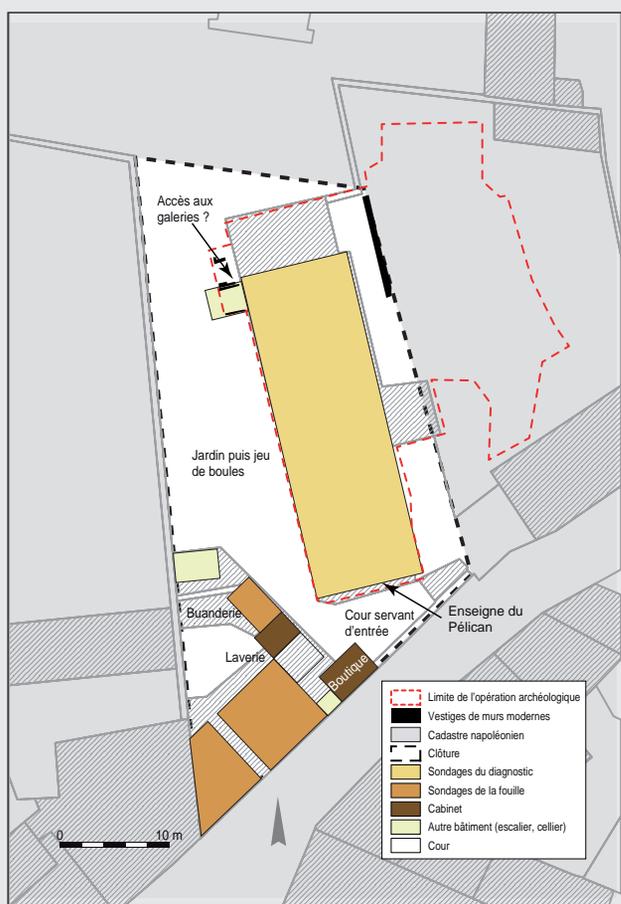


Fig. 294. Jeu de paume du *Pélican* à Rennes : les annexes à la salle de paume (P. Poilpré et E. Cadiou / Inrap).



Fig. 295. Jeu de paume du Pélican à Rennes : la céramique du XVII<sup>e</sup> siècle liée à l'activité du jeu de paume (S. Jean / Inrap).

de-Bretagne non revêtues (pots cylindriques, pots à lèvres en bourrelet rainurés, jattes), les céramiques glaçurées (bols à oreilles, assiettes à méplat, pots à lèvres, lèche-frite, réchaud, couvercle à bouton) et les grès normands (pot à beurre, goulot de petit pot type encrier, vase de stockage ou bouteille cylindrique à goulot étroit) (fig. 295).

En plus de cette poterie témoignant sans doute de la fonction complémentaire d'auberge (assiettes, bols, cruches), deux pipes ont été mises au jour ainsi que, plus surprenant, onze petites fioles en verre transparent légèrement bleuté, présentant le même module hormis trois fioles légèrement plus grandes\*\*. Elles sont attribuées aux XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles (Vaudour dir. 2009 ; Barrera 1987) (fig. 296)).

Activité lucrative s'il en est, le jeu de paume semble également être, pour des familles déjà fort aisées, un investissement non négligeable pour gagner un revenu supplémentaire. À Rennes, les parlementaires qui construisent ces salles font payer les droits d'entrée. Pour les joueurs également, il s'agit d'une source de revenus\*\*\*. Les paris sont par ailleurs nombreux dans les tripots, qui finissent par être jugés, de façon péjorative, comme des lieux décadents.

.....  
\*AD35, 2 EM 32, liasse 1, pièce 11, contrat d'acquet d'une partie du jeu de paume à Michel, Olivier et Mathurin Boullemer par Jean Palasne (6 septembre 1638).

\*\*Ces fioles ont été retrouvées dissimulées dans des reprises de maçonnerie liées à la transformation en chapelle à la fin du xvii<sup>e</sup> siècle. Peut-on imaginer qu'elles soient à mettre en relation avec une purification de l'ancien tripot ? Contenaient-elles de l'eau bénite ?

\*\*\*Officialisé par François Ier en 1527, le gain d'un joueur est reconnu au même titre qu'un revenu.



Fig. 296. Jeu de paume du Pélican à Rennes : les fioles  
(E. Labaune-Jean / Inrap).

## Les maîtres paumiers : métier, origine sociale, dynastie

Thierry Bernard-Tambour

### Description et identification des maîtres paumiers du jeu de paume de Louis XIII à Versailles

#### *La communauté de métier*

La communauté des maîtres paumiers-raquetiers parisiens au XVII<sup>e</sup> siècle est le résultat de l'union de deux jurandes distinctes : les paumiers (fabriquant les balles) et les raquetiers (fabriquant les raquettes). Les premiers statuts reconnus de la communauté des maîtres paumiers sont en cinq articles confirmés par les lettres patentes de Louis XI du 24 juin 1467<sup>278</sup>.

L'emploi par les joueurs d'une raquette, qui apparaît à la fin du XV<sup>e</sup> siècle et se généralise au XVI<sup>e</sup> siècle, engendre un artisanat dont la communauté des raquetiers obtient le monopole par lettres patentes de Charles IX au mois de février 1571, en même temps que ses premiers statuts en dix-neuf articles<sup>279</sup>.

Les deux activités étroitement liées au jeu de paume se rapprochent naturellement au point d'être souvent citées ensemble dans les textes de l'administration royale. En octobre 1594, Henri IV, en grand amateur de paume, confirme les statuts existants de la communauté et en augmente le nombre d'articles pour mieux réguler la profession. Les paumiers obtiennent définitivement le privilège d'exploiter les jeux de paume : « ne pourront aucunes personnes de quelque estat, qualité et condition qu'elles soient, prendre à loyer ny tenir aucun jeu de paulme, s'ilz ne sont maistres, comme dict est<sup>280</sup> » (article 11). En 1603, Henri IV ratifie les privilèges des maîtres paumiers et raquetiers en unifiant les deux communautés<sup>281</sup>. En 1610, Louis XIII confirme à son tour ces statuts<sup>282</sup>, mais ce n'est qu'en 1690 que les deux communautés fusionnent officiellement et scellent l'acte d'union de leurs jurés (Lespinasse 1897, p. 526). Le rôle de 1691 nomme ce nouveau groupe les « paulmiers, faiseurs d'esteufs, pelottes et balles, raquetiers. » Les registres des jurandes et maîtrises des métiers de la ville de Paris antérieurs à 1690 montrent la distinction entre les deux métiers uniquement par l'ordre des spécialités : un paumier est reçu « maître paumier-raquetier » et un raquetier, « maître raquetier-paumier ».

Souhaitant notamment garder son pouvoir de surveillance et craignant pour son monopole si les jeux de paume devaient proliférer, la communauté demande la réduction du nombre de jeux de paume dans la capitale dès le XVI<sup>e</sup> siècle. Les arrêts du parlement visant à interdire la construction de nouveaux jeux de paume dans la capitale apparaissent dès 1551, puis sont renouvelés en 1579, 1598, 1599, 1601 et 1612. La répétition de ces arrêts incite à penser qu'ils ne furent pas très respectés, d'autant que l'on connaît plusieurs exemples de dérogations. Par exemple lors de l'aménagement de l'île Saint-Louis, puisque ce nouveau quartier ne pouvait se concevoir sans un jeu de paume qui fut construit en 1637. Puis, avec le déclin du jeu de paume qui s'amorce, c'est la surpopulation des maîtres qui devient la principale préoccupation. En effet, des « 250 jeux de paume, très beaux et très bien installés, » répertoriés en 1596 (Di Terni 1885) qui, dit-on, avant les dernières guerres, faisaient vivre jusqu'à 7 000 personnes, on n'en compte plus que 114 en 1657, selon l'observation de l'ambassadeur

.....  
278. AN, Y 7 fo 44, Registre des bannières.  
279. AN, Y 85 fo 108, Registre de transcription d'ordonnances et autres actes royaux, 1543-1586.

280. AN, Y 14 fo 59 vo, Registre des bannières.  
281. AN, X1a 864627 vo, août 1603, Lettres patentes portant confirmation, ratification et approbation des privilèges et exemptions des maîtres paumiers et raquetiers de Paris, faiseurs d'esteufs, pelotes, raquettes et balles. Enregistrées au parlement de Paris le 10 juillet 1607.

282. AN, X1a 8647 fo 13 vo, juin 1610, Lettres patentes enregistrées au parlement de Paris le 21 juillet 1610, puis le 13 novembre au châtelet de Paris.

de Hollande, qui fait part de son étonnement de ne pas trouver plus de salles dans la capitale (Faugère éd. 1862, p. 249). Ce déclin est dû à plusieurs facteurs. Les guerres de religion de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle ont très probablement enclenché le processus. Au siècle suivant, les révoltes des places protestantes, la guerre que mène le roi contre sa mère ainsi que les épidémies de peste, notamment entre 1619 et 1641, éloignent la clientèle des jeux de paume. Ces derniers, devenant moins rentables, sont loués pour d'autres activités comme le théâtre ou bien sont détruits pour permettre de répondre à la poussée démographique dans la capitale.

Au cours du XVII<sup>e</sup> siècle, les maîtres paumiers cherchent ainsi à diversifier leurs revenus et proposent à leur clientèle du billard et des jeux de commerce tels que le trictrac et des jeux de cartes ou de dés. Ces activités prennent tant d'importance que certains jeux de paume se transforment parfois en académies de jeu totalement illicites, mais très lucratives. Ces abus sont sanctionnés par une ordonnance de police de 1642, renouvelée en 1655, interdisant aux paumiers de tenir d'autres jeux dans leur établissement, y compris celui du billard (Delamare 1705, p. 460)<sup>283</sup>. La communauté fait appel et obtient pour les maîtres le droit de tenir un billard dans les jeux de paume et non ailleurs (fig. 297). Ce privilège leur est confirmé par les lettres patentes de Louis XIV en 1676, afin que le billard serve « d'occupation à ceux qui viennent jouer à la paulme en attendant partie<sup>284</sup> ». C'est ainsi que la communauté des maîtres paumiers, à sa demande, enclenche une profonde mutation qui se confirme au siècle suivant, avec l'aide d'arrêts en faveur de l'élargissement de ses domaines de compétences. Les maîtres obtiennent, en 1727, le droit de tenir un billard ailleurs que dans un jeu de paume<sup>285</sup>. Devant l'impossibilité de contrôler efficacement les jeux clandestins, le lieutenant de police Gabriel de Sartine, en fonctions à partir de 1759, autorise finalement les maîtres paumiers à installer des tables de jeux de commerce dans leurs locaux. C'est ainsi que les maîtres paumiers obtiennent la mainmise sur le jeu légal à Paris. Il reste quand même un peu de « concurrence ». Les académies clandestines chez des particuliers continuent d'exister malgré la surveillance de la police, et depuis 1720, un petit nombre d'académies royales ont été autorisées. Ajoutons à cela que des dérogations sont

Fig. 297. Jean-Baptiste-Siméon Chardin, *la Partie de billard*, vers 1720-1724, huile sur toile. Œuvre de jeunesse de Chardin, probablement préparatoire pour une enseigne (le père de Chardin était menuisier en billard et donc fournisseur des maîtres paumiers) (musée Carnavalet, Paris, inv. P. 2081).



.....  
283. Voir aussi : archives de la Préfecture de police (APP), collection Lamoignon, t. XII, fo 165.

284. AN, AD XI 25, novembre 1676, Lettres patentes.

285. APP, collection Lamoignon, tome XXIX, fo 23, Statuts de la communauté des paumiers-raquetiers de 1727.

accordées à certains ambassadeurs étrangers, comme ceux de Gênes et de Suède. Si cela permet de donner du travail aux trop nombreux maîtres, le métier se transforme radicalement, ne laissant à la tête des jeux de paume parisiens que les plus puissantes familles de la communauté, ou du moins ses meilleurs représentants dans l'art de manier la raquette.

Tout au long du XVIII<sup>e</sup> siècle, les jeux de paume de la capitale ferment un à un. À la veille de la Révolution, on en compte ainsi plus qu'une dizaine à Paris, quand les académies de jeu et de billard se multiplient et assurent à une nouvelle génération de maîtres paumiers une situation très éloignée de la profession d'origine.

### *La vie professionnelle*

Il est encore complexe de dresser un tableau sociologique de cette communauté au XVII<sup>e</sup> siècle. Les archives notariées nous éclairent bien sur l'aisance financière supposée de tel ou tel maître, mais les recherches ont encore besoin d'un corpus plus important, d'inventaires après décès notamment, afin de nous permettre de mieux appréhender les différences sociales qui pouvaient exister au sein de cette profession. Comme dans beaucoup de communautés de métier, la réussite sociale peut être inégale en fonction du talent et de la clientèle. En outre, la surpopulation des maîtres a très probablement amené certains d'entre eux, parmi les plus démunis de chance ou de talent, à se mettre au service d'autres paumiers, les réduisant aux tâches les plus ingrates de la profession.

Par ses nombreuses facettes, le métier de maître paumier est assez unique dans la société d'Ancien Régime. En effet, les maîtres sont à la fois les artisans qui fabriquent et font évoluer les instruments du jeu, les tenanciers et gestionnaires des salles ainsi que les garants de leur architecture, qui se standardise peu à peu. Il est fréquent de voir des maîtres paumiers impliqués dans la construction des salles. Ils sont aussi les enseignants de l'art de la paume auprès de leur clientèle en cherchant l'amélioration des gestes et des techniques d'entraînement. Les plus talentueux deviennent également de véritables curiosités, en faisant la démonstration de leur dextérité lors de parties extraordinaires suscitant l'admiration de la foule, mais aussi du roi et de la Cour.

Pendant le règne de Louis XIV par exemple, on voit que les parties des meilleurs paumiers sont un spectacle de Cour régulier, notamment aux voyages de Fontainebleau. Ceux-ci s'affrontent devant le souverain, la famille royale et des invités de marque, tels que le roi et la reine d'Angleterre en exil. Le 12 octobre 1690 et le 2 octobre 1693 notamment, le roi invite ces derniers à venir regarder jouer les meilleurs paumiers pendant le voyage de Fontainebleau (Dangeau 1854-1860, tome 3<sup>e</sup>, p. 233 ; tome 4<sup>e</sup>, p. 370). En 1687, Louis XIV leur accorde aussi le droit de jouer deux fois la semaine à Paris en se faisant afficher, comme les comédiens, pour s'assurer d'un public nombreux et de gains conséquents (Dangeau 1854-1860, tome 2<sup>e</sup>, p. 57). Les deux monarques suivants confirment leur intérêt pour ces démonstrations, et Fontainebleau devient jusqu'à la Révolution le court où les meilleurs joueurs s'affrontent régulièrement (fig. 298).

*Fig. 298. Partie de paume à Fontainebleau — à deux contre un, appelée « chouette » —, école française, vers 1760-1770, rayon, plume et encre noire. « Une des parties les plus fortes qu'ait fait le sieur Masson, c'est de jouer seul à Fontainebleau contre les sieurs Charrier et Clergé, auxquels il rendoit encore demi-quinze » (Manevieux 1783, p. 141-142) (Fédération française de tennis, inv. Des. 50).*



Ces joueurs talentueux étaient sans conteste la fine fleur de leur profession, garantissant à leur établissement non seulement une clientèle choisie parmi l'élite sociale du royaume, mais aussi la possibilité d'être remarqué par la Cour et d'obtenir une conciergerie de salle royale, ou d'accéder à la charge de paumier du roi. Un maître paumier de bonne réputation attirant une clientèle régulière et « de qualité » pouvait s'assurer des revenus confortables. Son jeu de paume devait également garantir les meilleurs services possibles, nécessitant l'aide d'employés ou de subordonnés : bonnes, cuisinières, valets et naquets<sup>286</sup> ou apprentis et compagnons paumiers, qui déchargent des besognes les plus fastidieuses du métier telles que la fabrication des balles.

Bien que des recherches supplémentaires soient nécessaires pour dresser une liste des maîtres paumiers d'exception du règne de Louis XIII, quelques noms nous sont déjà connus. Les titres et fonctions varient, mais tous ont une activité proche du roi, ou dans un jeu de paume de résidence royale, ce qui indique un certain privilège.

Tout d'abord, considérons les professeurs de paume de Louis XIII. Pierre Gentil et La Lande apparaissent à cette fonction respectivement en 1612 et 1637. Pierre Gentil, « ayant la charge de monstrier à jouer à la paulme » au jeune roi, reçoit 500 livres, dont le souverain lui a fait don « en considération de ses services qu'il a rendu durant toute l'année dernière à monstrier à jouer à la paulme au roy » (Charavay 1873, p. 11). En 1637, le paiement se fit attendre pour La Lande : « Le pauvre La Lande, que je vous ai montré dans votre jardin, n'a eu encor avoir un sol ny de son voyage, ny de ce que je luy ai donné » (4 mai 1637, lettre de Louis XIII à Richelieu, de Saint-Germain-en-Laye : Charavay 1873, p. 25). Dans ces deux cas, on ne sait pas s'ils faisaient vraiment partie de la communauté des maîtres paumiers.

À Fontainebleau, ce sont les familles alliées Dorchemer et Dupont de Compiègne, officiers du roi, qui avaient la charge de concierge des jeux de paume et qui les louaient aux maîtres paumiers. Le château possédait alors deux salles, une découverte et une couverte, construites respectivement en 1599 et 1601. Pour la première, nous trouvons en 1615 trois « paumiers et raquetier suivant la cour » qui se partagent les revenus de la salle : Pierre Castalan<sup>287</sup> et Henri Renoult (ou Arnout), demeurant à Paris, et Jean Le Cosson, demeurant à Melun<sup>288</sup>. Pour la seconde, c'est Nicolas Gatiné, « maître de paume », qui s'en occupe en 1612 lorsque la Cour est à Fontainebleau<sup>289</sup>, puis en 1616, c'est au tour de Jacques Langlois (ou Sanglart), « paumier et raquetier du roi »<sup>290</sup>. En 1626, les Parisiens Louis et Nicolas Le Sieur, maîtres paumiers, et Antoine Deschamps, maître raquetier, tiennent la salle<sup>291</sup>. En 1632, c'est un autre Deschamps, Claude, « paumier et raquetier du roi suivant la cour », qui exploite les lieux<sup>292</sup>.

À Versailles, c'est Jean Gascard<sup>293</sup> qui s'occupe de la toute nouvelle salle à partir de 1631, lorsque le roi vient au château. On le retrouve également tenancier du jeu de paume du Louvre en 1635. Il n'est qualifié que de « maître paumier ». Le château du Louvre possédait deux salles également, mais après le règne de Charles IX, une seule semble rester en activité. La charge de concierge est tenue ici par la famille Brosseau, au moins de 1553 à 1631 selon les actes répertoriés<sup>294</sup>. Les Brosseau, surnommés « Poulet », habitent les locaux et sont valets de chambre du roi. Claude Brosseau est également qualifié de « tripotier du roi » en 1626<sup>295</sup>. Bien que ce terme puisse être considéré comme un synonyme de « paumier », puisqu'à l'époque le mot « tripot » désignait un jeu de paume sans avoir encore la connotation péjorative acquise progressivement, nous pensons qu'il faut plutôt ici le rapprocher de « concierge de jeu de paume ». Aucun bail des Brosseau à des paumiers

.....  
286. Employés de jeu de paume qui ramassent les balles, marquent les chasses au sol, frottent les joueurs après la partie.

287. Pierre Castelan (ou Castalain) était déjà qualifié de « paumier et raquetier suivant la cour » sous le règne d'Henri IV : AN, Y 140, insinuation du 3 août 1601.

288. AN, MC/ET/XXXV/192, 27 mai 1615.

289. AN, MC/ET/XII/41, 2 décembre 1612.

290. AN, MC/ET/XII/45, 27 mai 1616.

291. AN, MC/ET/XXIV/318, 3 septembre 1626.

292. Archives du château de Fontainebleau, F 2475C.

293. Nous gardons la graphie « Gascard », qui apparaît majoritairement dans les textes. Plus rarement, on trouve « Gascart » ou « Gascar ».

294. AN, MC/ET/CXXII/1368, 1er octobre 1553, et MC/ET/XIX/403, 6 octobre 1631.

295. BnF, fonds Laborde, CIV-42637 (1626).

ne nous est encore parvenu, hormis ceux d'une autre salle qu'ils possédaient rue des Vieux-Augustins, à l'enseigne de Calais<sup>296</sup>. En revanche, nous savons, pour le *xvi*<sup>e</sup> siècle du moins, qu'ils passaient des marchés avec des maîtres raquetiers afin que ceux-ci soient présents sur place et fournissent raquettes et chaussons aux joueurs<sup>297</sup>. Enfin citons Pierre Moreau, « paumier privilégié suivant la cour » et François Certain, « paumier raquetier suivant la cour », qui apparaissent dans des actes notariés respectivement en 1618 et 1623<sup>298</sup>.

Autant de fonctions aux libellés différents dans les textes peuvent laisser imaginer une hiérarchie, ou du moins une diversité de statuts et de privilèges. Joueurs d'exception faisant la démonstration et donnant la leçon, ou garants d'un bon entretien des salles royales et fournisseurs d'un meilleur matériel ? Là encore, des investigations supplémentaires seraient les bienvenues pour mieux appréhender le travail des paumiers proches de la Cour.

Pour les règnes suivants, l'augmentation des sources parvenues jusqu'à nous et les recherches plus approfondies de ces dernières années nous permettent une meilleure compréhension de leur rôle et de leur nombre, qui n'a cessé de croître. Il serait fastidieux d'énumérer ici la longue liste des maîtres paumiers du roi des règnes de Louis XIV à Louis XVI, mais en 1786 par exemple, leur nombre culmine à huit, auxquels s'ajoute un paumier du roi en « survivance » et environ quatre marqueurs (arbitres)<sup>299</sup>. Parmi ceux-ci se trouvent notamment Joseph Barcellon, Janvier-Jacques Charrier (également paumier du comte d'Artois), Henri-René Clergé (également paumier du prince de Condé) et Antoine-Henri Masson (également paumier de Monsieur et des Enfants de France).

Ces maîtres paumiers représentent l'élite du jeu en France, mais aussi en Europe, car leur réputation dépasse les frontières, et leurs affrontements victorieux face à leurs homologues anglais annoncent déjà les compétitions internationales du *xix*<sup>e</sup> siècle. Le plus talentueux et célèbre d'entre eux, Antoine-Henri Masson (1735-1793), est également le fournisseur du matériel auprès de la famille royale et est appelé régulièrement aux parties de billard du roi. Ces fonctions font de lui un personnage clé dans l'univers du jeu à la Cour à la veille de la Révolution. Il représente aussi l'exemple ultime de l'ascension sociale d'un maître paumier, en étant propriétaire à la fois de son jeu de paume, rue Mazarine à Paris, et d'une maison à trois corps de bâtiment à Soisy-sous-Étiolles (aujourd'hui Soisy-sur-Seine). Il tient également une académie de billard dans le lieu le plus à la mode alors : la galerie Montpensier du Palais-Royal. Nous n'avons pas encore trouvé l'équivalent d'une telle réussite pour un maître paumier au *xvii*<sup>e</sup> siècle.

### *Jean Gascard*

On sait peu de choses sur lui ; on ne connaît ni sa date de naissance ni celle de sa mort. Il est le fils de Thomas Gascard, maître paumier demeurant au faubourg Saint-Germain-des-Prés, rue de Buci à Paris. Il est donc issu de la communauté de métier des maîtres paumiers parisiens et d'une de ces dynasties professionnelles qui s'étalent parfois sur deux ou trois siècles. On retrouve ainsi un Claude Gascard en 1546, éteufler (synonyme de « paumier »), également dans le faubourg Saint-Germain-des-Prés, un des secteurs où les salles sont très nombreuses<sup>300</sup>. S'il s'agit sans aucun doute de la même famille, le lien de filiation direct avec Jean n'a pas encore été établi. En effet, les maîtres paumiers développent de véritables dynasties aux multiples ramifications qui rendent délicate l'identification de tel ou tel individu. Plus particulièrement avant le *xviii*<sup>e</sup> siècle, avec la raréfaction des sources, mais aussi en raison de la complexité d'un milieu profondément endogamique. La répétition des prénoms dans plusieurs branches d'une même famille,

.....  
296. AN, MC/ET/XXXV/187, 9 mars 1611, location par Claude Brosseau du jeu de paume de « Calais » au maître paumier Noël Dolle.

297. AN, MC/ET/CXXII/1368, 1er octobre 1553, marché entre Gilles Brosseau et Geoffroi Barre, « faiseur de raquettes », et MC/ET/XLII/10, 11 mai 1576, marché entre Alain Brosseau et Guillaume Renoult, raquetier.

298. AN, MC/ET/XXXV/195, 2 juin 1618, et MC/ET/XXXV/200, 5 février 1623.

299. AN, O1/3075.

300. AN, MC/ET/XXXIII/21, 13 avril 1546.

l'utilisation parfois du deuxième prénom plutôt que du premier inscrit sur l'acte de baptême, les graphies qui évoluent ou qui peuvent être le résultat d'une mauvaise interprétation du rédacteur d'un acte sont autant d'embûches qui peuvent prêter à confusion et troublent les recherches généalogiques. Aussi nous faut-il rester prudent, et il ne serait pas surprenant que l'évolution des recherches puisse corriger ou préciser certaines filiations avancées dans ces lignes.

En 1630, Jean Gascard et son épouse, Françoise Lambelot, habitent le jeu de paume de la rue Tirechape mais déménagent pour cinq ans au jeu de paume « couvert de tuiles, avec les logis et boutique en dépendant », à l'enseigne du Cirque, rue de Thorigny dans le Marais, moyennant 450 livres par an<sup>301</sup>. À cette nouvelle place, le paumier demande à son propriétaire, André Arnoulx, chirurgien du duc d'Orléans, l'autorisation d'ouvrir une lucarne au comble du jeu de paume, ce qui est accepté, probablement pour apporter plus de lumière dans la salle. Jean semble donc soucieux d'améliorer l'exploitation de son court et les conditions de jeu. Lorsqu'il signe le bail du jeu de paume de Versailles en 1631, il continue son activité parisienne. Le couple déménage à nouveau pour une place qui semble très lucrative, puisqu'il s'installe en 1635 au jeu de paume du Louvre<sup>302</sup>. Sur place, les Gascard ont au moins une personne attestée à leur service. Il s'agit d'une femme de 22 ans, Barbe Lamy. Cette place à Versailles puis celle au Louvre sont-elles les indicateurs d'un début d'ascension sociale ? A-t-il été « remarqué » ? Rappelons qu'il n'est pas maître paumier du roi.

En 1638, Jean, devenu veuf, se remarie à Marie Boudet<sup>303</sup>. Nous lui connaissons au moins deux fils maîtres paumiers : François et Guillaume. Vers 1668, François (mort avant 1689) épouse Marguerite Besse. Il est élu juré de la communauté des maîtres paumiers pour deux ans en 1672<sup>304</sup> et a un fils, Augustin, qui devient maître paumier. En 1672, Guillaume (mort vers 1704) épouse Marie, fille du maître paumier Jean Michelon, et tient une salle rue de la Harpe, près du collège d'Harcourt, en 1672<sup>305</sup>. Comme son frère, il est élu juré à son tour en 1687 après avoir échoué aux élections en 1682, 1683 et 1684<sup>306</sup>. Il a également un fils maître paumier, Jean-Baptiste. Un autre François Gascard apparaît dans les archives. Il tient le jeu de paume à l'enseigne du Soleil d'or sur le fossé de Nesle et épouse la veuve d'un bourgeois, Elisabeth Henrion, en 1670<sup>307</sup>. Le lien de parenté exact n'a pu être encore éclairci.

Enfin, plusieurs femmes de la famille apparaissent dans les archives : Marie Gascard est veuve du maître paumier Thomas Cochard en 1613<sup>308</sup> ; Marguerite Gascard, sœur de Jean (?), épouse le maître paumier Robert Delafosse en 1640<sup>309</sup> ; Étienne Gascard épouse le maître paumier Antoine Legrand en 1689<sup>310</sup> ; Marguerite Gascard, fille de Jean, est veuve du célèbre paumier du roi Jean Jourdain en 1705<sup>311</sup>. Jean Jourdain et Marguerite étaient mariés depuis le début des années 1680. Jourdain meurt le 27 mars 1705 d'une pleurésie, comme le relate le marquis de Sourches : « on regrettoit beaucoup Jourdain, le plus célèbre joueur de paume de son temps, qui étoit mort en deux ou trois jours d'une pleurésie qu'il avoit gagné en jouant au volant » (Sourches 1889, p. 204). Ces alliances endogamiques avec d'autres dynasties de paumiers parisiens participent au renforcement de la famille Gascard dans la communauté tout en préservant son patrimoine.

En 1622, le roi tombe malade et délaisse peu à peu la paume, comme on peut le constater dans le journal de son médecin, Jean Héroard (éd. 1989). Cependant, tout au long de son règne, Louis XIII reste passionné de jeu de paume. Il continue de faire bâtir des salles et de faire restaurer ou

.....

301. AN, MC/ET/CXXII/1619, 13 avril 1630.

302. AN, MC/ET/LIV/291, 7 juillet 1635.

303. AN, MC/ET/VII/2, 9 janvier 1638.

304. AN, Y 9306, Registres des jurandes et maîtrises des métiers de la ville de Paris.

305. AN, MC/ET/L/634, 11 janvier 1672, baptême de leur fille Marie Madeleine.

306. AN, Y 9321-9322, Registres des jurandes et maîtrises des métiers de la ville de Paris. Bien que lacunaires entre 1693 et 1736 et donc sujets à caution, les registres ne font pas apparaître de paumier du nom de Gascard accédant à la maîtrise après 1674.

307. AN, Y 237 ; fol. 22 v°

308. AN, MC/ET/XXIII/246, 21 mai 1613, transport de droits des héritiers de défunt Thomas Cochard.

309. AN, MC/ET/VII/29, 6 septembre 1640, contrat de mariage.

310. AN, MC/ET/CXVIII/265, 31 juillet 1710, partage entre héritiers de feu Antoine Legrand. Contrat de mariage mentionné à la date du 29 juin 1689.

311. AN, Y 5311, 8 février 1706, signalement d'inventaire.

améliorer celles des résidences royales. C'est pourquoi, lorsqu'il décide de construire un château à Versailles, il n'est pas envisageable de se passer d'un jeu de paume.

Le premier maître paumier en charge de la salle est donc Jean Gascard. Son bail est signé pour six ans, le 31 octobre 1631, auprès de l'architecte Philibert Le Roy, auquel le souverain avait confié la construction du château et « la direction et conduite » de la toute nouvelle salle [annexe 1, doc. V]. Outre le court lui-même, le bail comporte un logement dans une partie de la maison attenante comprenant « deux chambres basses à costé l'une de l'autre accompagnées de leurs gardes robes et la communauté de la cave et du grenier dont led. Sr bailleur et led. preneur jouiront en commun ». L'architecte se réserve en effet le reste de la maison, dont il peut « disposer ainsi que bon lui semblera ».

Le contrat comporte également les clauses classiques des baux de jeux de paume, notamment l'entretien courant de la salle, qui comprenait traditionnellement le nettoyage et les menues réparations, le noircissement des murs, l'entretien et la pose de la corde du jeu ainsi que des filets des galeries hautes afin d'empêcher les balles de sortir du bâtiment, ou encore des toiles, ou rideaux, permettant de garantir les joueurs des éblouissements du soleil. Cependant, le paumier ne prend possession des lieux que lorsque le roi est à Versailles, et cela contre un loyer « de quatorze livres par chacun jour que le Roy séjournera aud. lieu de Versailles, ausquelles ne sera comprins la journée de l'arrivée et du départ de sa Ma<sup>te</sup> dud. lieu, lesquelles ne seront comptées que pour une seule journée ». Une clause que l'on connaît également pour d'autres jeux de paume royaux, comme à Fontainebleau, où en 1616 Jacques Langlois paie 10 livres à chaque séjour du roi et de la reine<sup>312</sup>.

En 1637, le bail de Gascard est terminé et la grande tempête endommage le jeu de paume. On ne sait pas, dans l'état actuel des recherches, s'il est reconduit dans sa tâche ou s'il est remplacé par un autre. Nous allons essayer d'apporter quelques éléments de réponse. En 1668, un autre maître paumier parisien intervient dans le jeu de paume, comme le mentionnent les comptes des bâtiments du roi. Il s'agit de Louis Borgnon (mort avant 1712). En 1647, il était maître du jeu de paume à l'enseigne du Tabourin, situé au coin de la rue Paradis (Paris, quartier du Marais), où, avec son épouse Madeleine Marrou (ou Maron), il sous-louait la salle à un autre maître paumier et ami, Christophe Rétoré, moyennant 500 livres par an<sup>313</sup>. À Versailles en 1668, il remplace les toiles, filets et cordes de la salle [annexe 1, doc. X]. Cette tâche incombe normalement au maître paumier en charge dans un bail de jeu de paume, comme c'était le cas pour celui de 1631. Ce même Borgnon apparaît également dans les comptes pour des réparations effectuées au jeu de paume de Vincennes en 1674. Peut-on y voir la preuve de l'absence d'un maître paumier attitré à Versailles ? Cela pose une autre question, toujours en suspens : en l'absence du roi, y avait-il une activité au jeu de paume, et qui s'occupait alors de la salle ? Était-elle d'ailleurs vraiment assez rentable, même lors de la présence du roi à Versailles, pour qu'un paumier s'attache à la louer à temps plein ?

En effet, Louis XIII voyage énormément pendant son règne, et ses passages à Versailles sont rapides, rarement plus d'une journée ou deux, et finalement assez rares, comparativement à d'autres demeures royales, telles que le Louvre, Fontainebleau ou Saint-Germain-en-Laye. La majorité de ces visites à Versailles ont lieu l'hiver, où les journées plus courtes ne garantissent pas non plus une bonne exploitation de la salle pour un maître paumier. Si l'on en croit l'une des sources principales, l'*Itinéraire des rois de France* du marquis d'Aubais, à l'exception de 1637, où Louis XIII vient quinze fois à Versailles, les autres

.....

312. AN, MC/ET/XII/45, 27 mai 1616.

313. AN, MC/ET/XVIII/8.

années précédant sa mort en 1643, le souverain vient rarement ; sept passages en 1632, dix en 1633, sept en 1634, trois en 1635, neuf en 1636, trois en 1638, quatre en 1639, deux en 1640, aucun en 1641, six en 1642 et trois en 1643 (Aubais éd. 1759, « Voyage de Charles IX en France [...] suivi d'un itinéraire des Rois de France », p. 124-131). Ensuite, il faut attendre le mois de juin 1651 pour que son successeur, Louis XIV, revienne sur les lieux. Il y a peu de chance qu'un paumier ait voulu prendre la place dans ces conditions.

Les dégâts de la tempête de 1637 et les différentes campagnes de travaux au jeu de paume n'arrangent rien. En 1639, les dalles de terre cuites du sol du jeu de paume, appelé « carreau », sont remplacées par de la pierre de Caen, qui est devenu la norme à l'époque (*cf. supra*). Ces améliorations sont-elles le fait d'une réelle usure du carreau de terre cuite due à une importante activité, d'une demande de la part de quelques joueurs réguliers — ou du roi lui-même — afin de disposer d'un court bénéficiant des dernières améliorations techniques ou bien encore d'une ultime tentative d'attirer une clientèle qui se fait désespérément rare ?

Atteint d'une maladie inflammatoire chronique du système digestif depuis son jeune âge, le roi joue beaucoup moins à partir de 1622. En ce cas, qui joue à la paume dans cette salle ? Le jeu décline, certes, mais il reste toujours un passe-temps pour une grande partie de la population allant de la plus haute noblesse aux gens de métier, que cela soit en tant que joueurs ou en tant que spectateurs. Les membres de la Cour et l'ensemble des personnes qui la suivent — officiers et personnel de la maison du roi et de la reine, artisans, marchands, militaires, etc. — forment-ils une clientèle capable de soutenir l'activité de la salle et de rentabiliser le déplacement d'un paumier depuis Paris ? Une rentabilité supposée s'envisage éventuellement si le roi vient accompagné des paumiers « suivant la cour » (*cf. supra*). Le spectacle de leurs talents, les paris engendrés par des défis qu'ils peuvent se lancer l'un à l'autre sont susceptibles d'être une garantie de revenus intéressants.

Jean Gascard n'étant pas un « paumier du roi » lui-même, quel aurait été son rôle ? Participait-il quand même aux parties en tant que joueur, en tant que marqueur, ou bien se cantonnait-il à la fourniture du matériel, du personnel et à la préparation de la salle et des lieux de repos pour les joueurs ? Nous ne le savons malheureusement pas dans l'état actuel des recherches, et cette question s'ajoute aux nombreuses déjà posées sur l'activité du jeu de paume de Louis XIII à Versailles.

## Les paumiers de la rue Thubaneau à Marseille et la famille Barcellon

### *Jean Flury et Pierre Barcellon, maîtres paumiers associés*

Lors de la construction du jeu de paume de la rue Thubaneau dans la paroisse Saint-Martin de Marseille en 1680, deux maîtres paumiers sont associés et supportent ensemble la moitié des frais de la construction de l'édifice. Il s'agit du Marseillais Jean Flury<sup>314</sup>, qui en devient le tenancier, et du Toulonnais Pierre Barcellon<sup>315</sup>.

Des recherches seraient nécessaires pour mieux connaître la famille de Jean Flury. Des maîtres paumiers parisiens répondant au nom de Jean et Nicolas Fleury au tout début du XVII<sup>e</sup> siècle nous sont connus<sup>316</sup>. La proximité orthographique pourrait suggérer un lien de parenté au-delà de la profession commune, mais le patronyme n'étant pas rare, il serait risqué de l'affirmer. Dans le dernier quart du XVII<sup>e</sup> siècle à Marseille, dans la paroisse Saint-Martin, l'état civil signale un Jean Fleury. Cependant, rien n'indique sa profession.

.....  
314. Plusieurs graphies apparaissent dans les actes pour ce nom au sein d'une même famille : Flury, Fleuri, Fleury, Flory et même Floride.

315. Au XVII<sup>e</sup> siècle surtout, le nom de Barcellon se retrouve également sous plusieurs graphies dans les actes, dont Barcelo, Barcellone, Barsilon ou encore Barcillon par exemple. Nous utiliserons la forme « Barcellon », que le temps a pérennisée.

316. AN, MC/ET/CVII/162, 24 novembre 1608, inventaire après décès de Nicolas Fleury.

Il est marié à Françoise Giraude et le couple a quatre enfants, dont Joseph, marié à Anne Cauvine en 1696<sup>317</sup>. Le mariage de Joseph, bijoutier de son état, a lieu dans la paroisse Saint-Ferréol, et c'est également là que meurt Françoise Giraude en 1698<sup>318</sup>. S'il s'agit bien de la famille de notre paumier, comme cela est publié (Reynaud, Bertrand 2001, p. 52, note 8), il faut en déduire que Jean Fleury/Flury n'était probablement plus actif dans la salle située dans la paroisse Saint-Martin après 1696. En effet, lieu d'activité et lieu de vie étaient, du moins pour les maîtres paumiers citadins, intimement liés. Des recherches futures pourront peut-être nous éclairer.

On en sait en revanche un peu plus sur la famille de Pierre Barcellon. Il s'agit d'une dynastie de maîtres paumiers très active dans la région dont les ramifications s'étendent au moins du XVII<sup>e</sup> jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle, dans les jeux de paume de Riez, Manosque, Aix-en-Provence, Nîmes, Béziers, Toulon, Montpellier et Marseille, jusqu'à ceux de Genève et de Paris. Cette famille compte également dans ses rangs au moins deux paumiers du roi, dont un encore en activité pendant la Restauration.

Le premier maître paumier identifié comme tel dans cette dynastie est Honoré (ou Honorat) Barcellon. Il naît en 1610 à Riez et meurt en 1678 à Manosque. Il est le fils de Claude Barcellon, tailleur-couturier (né avant 1560 et mort avant 1629)<sup>319</sup> et le petit-fils d'Hugues Barcellon (profession inconnue, mort avant 1560). Le savoir-faire nécessaire à la couture des balles est-il à l'origine du passage de ce fils de tailleur au métier de paumier ? Y avait-il déjà à l'époque des paumiers dans la famille qui auraient pu l'attirer dans la profession, par exemple, ceux de la branche cousine qui donne Pierre et Luc Barcellon ? Autant de questions qui restent aujourd'hui sans réponse. La lignée de maîtres paumiers issue d'Honoré est bien identifiée par les archives et les recherches généalogiques. Nous connaissons moins bien les ramifications familiales de Pierre Barcellon. À peu près à la même époque, dans la paroisse de Notre-Dame-des-Accoules de Marseille, on trouve un autre membre de cette famille qui ne semble pas non plus être de la branche d'Honoré. Il s'agit de Luc Barcellon (mort avant 1682), qui tient le jeu de paume situé rue Montée-des-Accoules, à l'angle de la rue Poirier (Fabre 1868, p. 333). Pierre et lui avaient-ils un lien de filiation direct ? Nous ne saurions le dire dans l'état actuel des recherches.

Après la signature du contrat de construction en 1680 puis l'ouverture du jeu de paume, Pierre Barcellon semble ne jamais s'établir à Marseille. Il reste le tenancier de sa salle à Toulon. Il y mène d'ailleurs plutôt bien ses affaires, puisque, quelques années plus tard, en 1696, il sert de caution à son gendre, Antoine Fleury, sculpteur toulonnais<sup>320</sup>, à hauteur de 12 000 livres pour le marché de la construction et de la décoration de la nouvelle façade méridionale de la cathédrale Notre-Dame-de-la-Seds de Toulon. Pour ce chantier, Antoine Fleury est alors associé à Albert Duparc, architecte marseillais (Ginoux 1889 ; Ginoux 1896). Le nom de Fleury, qui apparaît de nouveau dans l'entourage de Pierre Barcellon, pourrait suggérer un probable lien de parenté entre Antoine, le sculpteur toulonnais, et Jean, le maître paumier marseillais.

### *Guillaume Barcellon, paumier marseillais, et son image*

Les recherches restent pour l'instant muettes sur les successeurs de Jean Flury rue Thubaneau, jusqu'en 1748. À cette date, c'est le maître paumier Guillaume Barcellon (Montpellier 1725 - Montpellier 1790) qui occupe la place. Il est un descendant de la lignée de maîtres paumiers issue d'Honoré Barcellon (*cf. supra*), son arrière-grand-père, par François (Riez 1638 - ?), son grand-père, puis François-Claude (Riez 1665 - Montpellier 1729), son père.

.....  
317. AD13, Marseille, paroisse Saint-Ferréol, 14 juin 1696.

318. AD13, Marseille, paroisse Saint-Ferréol, 30 avril 1698.

319. Claude Barcellon est marié à Anne Ricaud en 1575 (archives départementales des Alpes-de-Haute-Provence, Riez, état civil, 10 novembre 1575, 2E8504, fo 243).

320. Antoine Fleury a épousé Marie-Barbe, fille de Pierre Barcellon. Ils succombent tous deux lors de la peste qui ravage Toulon entre 1720 et 1721 (AD13, paroisse Saint-Martin, 13 février 1725, mariage de leur fils François Fleury et Anne-Thérèse Laurent).



Fig. 299. *Portrait de Guillaume Barcellon, paumier rue Thubaneau à Marseille de façon certaine au moins entre 1748 à 1754, par Etienne Loys, Montpellier, signé et daté de 1753, huile sur toile (Wimbledon, Lawn Tennis Museum, WTM:1993/919).*

Guillaume a également deux de ses frères dans la profession : Pascal-Jean (Montpellier 1715 – Grenoble ? vers 1745) et Daniel-Guillaume (Montpellier 1721 - ?). Chose rare, le portrait de Guillaume est arrivé jusqu'à nous (fig. 299). Il a été réalisé par son cousin, le peintre montpelliérain Etienne Loys (Montpellier 1724 - Montpellier 1788), qui l'a daté de 1753 sous sa signature. Il est aujourd'hui conservé au Wimbledon Lawn Tennis Museum et fait partie des rares portraits connus de maîtres paumiers. Etienne Loys est le fils d'André Loys, peintre également, et d'Elisabeth Barcellon (fille du premier lit de François-Claude Barcellon). Au moins un autre portrait de la famille a été peint par Etienne Loys. Il s'agit de celui de Magdeleine d'Aussargues, vers 1740, à l'âge de 23 ans, fille de George d'Aussargues et de Marie-Anne Barcellon, demi-sœur de Guillaume. Il est intéressant de noter que ce portrait est réalisé en collaboration avec Jean-Martial Frédo de la Brétonnière, auteur du dessin d'une partie de paume qui servit de modèle au service d'assiettes en faïence de Nevers réalisé en 1757 pour le célèbre maître paumier Antoine-Henri Masson et son associé et beau-frère, Jean-Claude Carré.

Guillaume a souvent été qualifié de « paumier du roi », et les auteurs ont repris depuis plus d'un siècle cette information. Cependant, à ce jour, aucun document n'étaye cette hypothèse. Les actes notariés retrouvés ne le qualifient pas de la sorte, et aucun brevet à son nom n'est conservé dans les archives de la Maison du roi. La méprise, si tel est le cas, pourrait venir d'une photogravure éditée en Angleterre en 1903, d'après le tableau de Loys<sup>321</sup>. En effet, le portrait y est agrémenté d'une légende trompeuse : « Joseph Barcellon, paumier du roi, 1753 ». Si Joseph-Augustin, qui n'est autre que le fils de Guillaume, a bien été paumier du roi, l'époque ne convient pas. L'âge approximatif du modèle et la date du portrait correspondent bien à Guillaume, ce qui est d'ailleurs confirmé par l'étiquette manuscrite du début du XIX<sup>e</sup> siècle, collée sur le châssis, où l'on peut lire : « Barcellon (Guillaume) / M<sup>e</sup> paumier à Montpellier / né vers 1726 † à Montpellier le 10 février 1790 / marié à Marie Imbert ». Dans l'ouvrage d'Evan Baillie Noel et James Oscar Max Clark, *A History of Tennis*, (1924), longtemps une référence outre-Manche, cette erreur est perpétuée. En 1933, Albert de Luze reproduit, dans *la Magnifique histoire du jeu de paume*, la légende erronée sous l'illustration du portrait de Barcellon (Luze 1933, p. 336, pl. XIII) ; mais, puisqu'il a connaissance de l'étiquette au dos du tableau original, qui se trouve alors chez le baron Émile d'Erlanger, il s'étonne avec raison de la différence de prénom (Luze 1933, p. 314-315). Malgré cela, de Luze se trompe quand même en retranscrivant l'étiquette et ajoute un « paumier du roi » qui ne s'y trouve pas.

On peut ajouter que, sa carrière ne s'étant déroulé qu'entre Marseille et Montpellier, il y a peu de chance qu'il ait pu être remarqué par la Cour et encore moins attaché à celle-ci, et cela quel que fut son talent, car il semble bien ne pas en avoir été dépourvu, si l'on en croit Manevieux. En effet, dans son *Traité sur la connoissance du royal jeu de paume*, paru en 1783, cet auteur nous parle probablement de Guillaume lorsqu'il évoque Barcellon « père ». Se remémorant les meilleurs paumiers d'« il y a trente ou quarante ans », il écrit : « l'on citoit aussi dans ce temps Barcelon pere, qui avoit le coup véhément, beaucoup de ressources dans sa manière, & une belle parade » (Manevieux 1783, p. 137-138). Un doute subsiste cependant sur l'identité de ce Barcellon « père ». Le qualificatif et l'époque peuvent en effet s'appliquer à Pascal-Jean, frère de Guillaume et actif à Grenoble.

Après avoir épousé Marie-Marguerite Imbert le 18 août 1748<sup>322</sup> et avoir tenu le jeu de paume de la rue Thubaneau, Guillaume retourne à Montpellier après 1756,

.....  
321. Photogravure publiée par Hyde Park Gallery, Londres, 1903.

322. AD13, Marseille, paroisse Saint-Martin, mariage, 18 août 1748.

peut-être à l'appel de son frère, Daniel-Guillaume<sup>323</sup>. Il s'agit de faire bâtir un nouveau jeu de paume dans cette ville, car en 1746, les pénitents bleus acquièrent le dernier jeu de paume de Montpellier, rue des Étuves, pour y construire leur église. Est-ce pour cette raison que Guillaume s'était établi un temps à Marseille ? Daniel-Guillaume, étant resté à Montpellier, adresse une supplique, en 1748, au lieutenant de la province du Languedoc, le duc de Richelieu, afin qu'on l'autorise à bâtir un nouveau jeu de paume. Le 19 mai 1760, Guillaume et Daniel-Guillaume obtiennent enfin du maire et des consuls l'autorisation de faire bâtir et de tenir un jeu de paume dans la ville : « les sieurs Barcelon frères, marchands paumiers, se sont présentés devant nous pour leur accorder la permission d'ouvrir & tenir un jeu de paume dans la présente ville. Et attendu que lesdits Barcelon sont de bonne vie & mœurs & qu'ils ont une bonne conduite, nous leur avons permis & permettons d'ouvrir & tenir un jeu de paume en cette ville à la charge par eux de ne point donner à jouer à la paume les jours de fettes & dimanches, pendant les offices divins & de se conformer aux autres règlements de police » (Aigrefeuille 1882, p. 227).

À Marseille, on ne sait pas qui prend alors la suite de Guillaume, mais après la construction du nouveau jeu de paume dans la rue Chateaufort en 1770, la salle de la rue Thubaneau est occupée par l'académie du maître d'escrime des gardes de la Marine, Dominique Seignon, qui y donne « assaut général » tous les premiers jeudis du mois (Fabre 1869, p. 130). Puis, vers 1780, c'est un nommé Jean Gosse et son épouse, Marguerite Bodie, qui tiennent le jeu de paume et sont autorisés à y tenir une maison de jeu (Rosania 2019, p. 93). S'agit-il du même Jean Gosse, maître paumier nantais, qui avait été appelé à Bordeaux en 1771 pour s'occuper du jeu de paume des Chartrons (Figeac 2000, p. 117 ; Luze 1933, p. 161) ? Dès 1777, Julien-Thibaud Moissard est le nouveau maître paumier des Chartrons. Gosse peut donc tout à fait être parti pour Marseille à cette date. À la fin des années 1780, M<sup>me</sup> Gosse transforme la salle en théâtre, avant que les jacobins ne s'y installent après la Révolution. Ainsi, d'autres familles de maîtres paumiers restent à étudier dans la région. Elles ne sont pour l'instant connues, pour la plupart, que par quelques actes notariés isolés. Outre celle de Jean Flury ou de Jean Gosse à Marseille, on peut également citer les familles Burin, Farjon, Cros, Tardieu, Gautier, Pujol ou Cauvas. Des recherches supplémentaires en archives pourraient permettre d'obtenir un corpus raisonnable de documents pour mieux cerner le cadre social et familial des maîtres paumiers actifs à cette époque dans le sud de la France.

### *Suite de la saga des Barcelon*

Pour revenir aux Barcelon, c'est peut-être par manque de travail dans la région qu'au moins trois des fils de Guillaume partent tenter leur chance à Paris, en tant que maîtres paumiers : Joseph-Augustin Barcelon (Marseille 1749 - Paris 1829) est surnommé « l'Anglais », du fait de ses nombreux séjours outre-Manche, où il défie ses homologues comme notamment Philippe Cox, l'un des meilleurs paumiers britanniques<sup>324</sup>. Il s'installe dans un jeu de paume de la rue Mazarine et épouse Marguerite-Catherine Desbornes<sup>325</sup>. En décembre 1775, il est fait paumier du roi « surnuméraire »<sup>326</sup> et, à partir de cette date, on le voit apparaître aux côtés des plus grands joueurs de l'époque, tels qu'Antoine-Henri Masson, Janvier-Jacques Charrier ou encore Henri-René Clergé, dans les parties jouées devant la Cour, notamment à Fontainebleau<sup>327</sup>. Le deuxième fils, Pierre Barcelon (Marseille 1750 - Paris 1821), épouse Jeanne Pujol en 1783<sup>328</sup> dans la capitale et publie en 1800 un ouvrage rare autant que majeur pour l'évolution des règles et des techniques : *Règles et principes de paume*<sup>329</sup>. Il y cite son frère aîné

.....

323. Un de ses fils, Charles, est inhumé à l'âge de 2 ans à Marseille en 1756, paroisse Saint-Martin. Il s'agit du dernier acte connu dans cette ville, avant de le retrouver en 1760 à Montpellier.

324. Cf. presse britannique, par exemple : Saint James's Chronicle, 01.08.1801 et 04.05.1802.

325. Archives de Paris, état civil reconstitué, 5Mi1 1226, 4 février 1829.

326. AN, O/1/122 fos 274-275, 16 décembre 1775, brevet de paumier-raquetier du roi : « Joseph Barcelon paulmiers raquetiers surnuméraires et sans appointements, aucun partage avec les 4 autres paulmiers raquetiers ».

327. AN, O/1/3045, Comptes des menus plaisirs, année 1775, voyage de Fontainebleau.

328. Données matrimoniales : sources généalogiques Christian Ducastaing.

329. Règles et principes de paume par P. Barcelon, paumier. Paris, chez l'auteur, imprimerie Delance, an VIII, p.89.

en exemple. On sait peu de choses du troisième fils de Guillaume, également prénommé Joseph (Marseille 1752 - ? 1796). Il s'unit à Marie-Antoinette Goutte en 1778. Un Joseph Barcellon entre dans la communauté des maîtres paumiers parisiens en 1789<sup>330</sup>. Il est probable qu'il s'agisse de lui.

Le frère de Guillaume, Pascal-Jean, s'exile également. Il s'établit à Grenoble en 1732, au jeu de paume de la rue du Temple. En 1739, il y épouse Cécile Poujol<sup>331</sup> avant d'y mourir prématurément vers 1745. Son inventaire après décès est réalisé le 8 février 1745 par le notaire Pierre-Joseph Hebrail à Grenoble, mais l'acte qui aurait pu nous donner la date et le lieu exacts de sa mort est manquant aux A.D. de l'Isère<sup>332</sup>. Sa veuve continue de tenir le jeu de paume avec l'aide de son beau-frère, le sieur André. Elle acquiert même le bâtiment en 1758<sup>333</sup>. Son fils, Jean-Pierre-Agricole (Grenoble 1741 - Grenoble ? après 1818) fait comme ses cousins et part pour Paris après 1760. Arrivé dans la capitale, il épouse Marie-Rose-Pierrette Masson en 1766<sup>334</sup>. Elle est la fille de Pierre Masson et la sœur de Raymond Masson, tous deux maîtres paumiers parisiens issus d'une des familles les plus puissantes dans la profession. Antoine-Henri Masson, le plus grand joueur de l'époque en Europe, est le neveu de Pierre et donc le cousin de Raymond. Jean-Pierre-Agricole obtient la maîtrise lui permettant de travailler à Paris le 24 juillet 1767, non sans opportunisme, grâce à l'édit de mars de la même année créant douze maîtres dans chacun des corps d'arts et métiers. Il est ainsi dispensé de chef-d'œuvre<sup>335</sup>. Il s'installe alors au jeu de paume de sa belle-famille, rue Grenelle-Saint-Honoré, jusqu'en 1778. L'influence de Jean-Pierre-Agricole sur les affaires du jeu de paume de la rue Grenelle-Saint-Honoré et la complaisance de sa belle-mère vont lui permettre d'évincer peu à peu Raymond Masson, à qui la place revenait de droit après la mort de son père. Plusieurs suppliques de Raymond auprès de l'administration de l'Hôtel-Dieu, alors propriétaire du jeu de paume, reflètent sa frustration<sup>336</sup>. Finalement, le couple Barcellon quitte les lieux en 1778 pour repartir à Grenoble, et Raymond rachète le bail ainsi que l'ensemble des biens professionnels et domestiques pour la somme considérable de 11 600 livres<sup>337</sup>. Le fils de Jean-Pierre-Agricole, Laurent-Pierre (Paris 1768 - Paris 1832) devient maître à son tour, exerce tout d'abord à Grenoble puis à Paris, où il obtient la charge de paumier du roi pendant la Restauration.

À travers la saga de la dynastie des Barcellon, on constate l'extrême mobilité géographique des maîtres paumiers. Manevieux l'avait bien remarqué : « l'état des paumiers & leur intérêt les oblige souvent à se transporter d'une ville ou d'un pays à un autre, leur patrie est l'endroit où ils font le mieux » (Manevieux 1783, p. 147). Ce phénomène que l'on devine très tôt, dès le xvi<sup>e</sup> siècle, avec des maîtres paumiers au patronyme identique dans des régions différentes, s'est probablement accentué avec la raréfaction des salles. Si le rôle des maîtres paumiers est indéniable dans l'évolution du jeu lui-même, tout comme dans les innovations apportées au matériel (balles et raquettes), une étude approfondie sur cette mobilité géographique pourrait peut-être révéler également leur influence sur l'architecture des salles, avec la propagation des jeux à dedans et du tambour, particularités architecturales intégrées dans le jeu, que l'on trouve dès le xvi<sup>e</sup> siècle et qui s'imposent petit à petit comme « normes » aux xviii<sup>e</sup> et xix<sup>e</sup> siècles. Autant de questions qui montrent qu'il reste beaucoup à faire dans la recherche historique, sociologique et archéologique sur la paume et ses professionnels. Les fouilles menées par l'Inrap dans plusieurs vestiges de jeu de paume, compilées dans cet ouvrage, participent précieusement à notre meilleure connaissance de ce patrimoine sportif.

.....  
330. AN, Y 9334, 17 février 1789, Registres des jurandes et maîtrises des métiers de la ville de Paris.

331. Comme l'épouse de son neveu Pierre, celle de Pascal-Jean est issue de la famille de maîtres paumiers Poujol, que l'on retrouve également dans le Sud de la France. Archives Municipales et Métropolitaines de Grenoble, GG 106 - registres paroissiaux : paroisse Saint-Hugues, 11 novembre 1739.

332. Mention faite dans un acte de partage entre les héritiers du 31 juillet 1768, archives personnelles de l'auteur.

333. Maître Antoine Rey, 25 avril 1758, révisé 13 août 1760. Les deux actes sont manquants aux AD de l'Isère. Mention faite dans un acte de partage entre les héritiers du 31 juillet 1768, archives personnelles de l'auteur.

334. AN, M.c., XCVI 433, 29 mai 1766.

335. Brevet publié dans de Luze 1933, pl. XII.

336. Archives de l'Assistance publique, layette 51, liasse 298.

337. AN, MC/ET/XCVI/491.



A (TEX 001)



B (TEX 002)



C (TEX 003)



## Chapitre 6

# Le déroulement des parties et les conditions de jeu : comment ça joue ?

.....

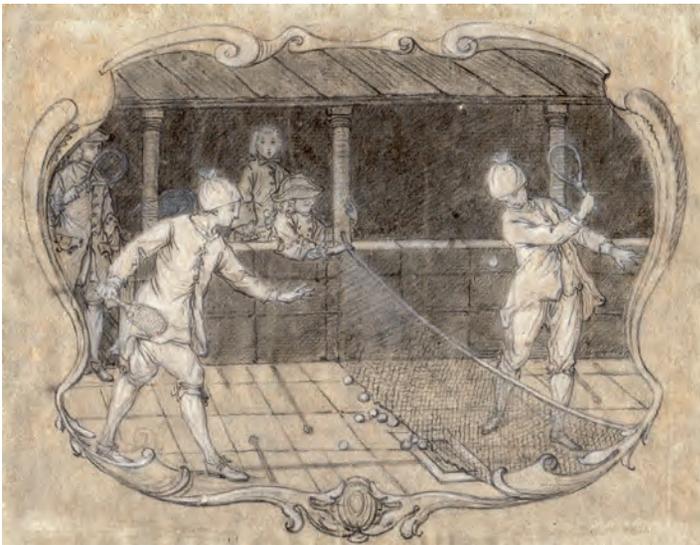


Fig. 300. Jean-Martial Frédou de La Bretonnière, vers 1757, crayon, mine de plomb et craie (collection T. Bernard-Tambour, inédit).

Page ci-contre : Orléans, maison n° 8 rue des Gobelets, vues des trois balles A, B et C soumises à l'analyse (clichés F. Médard / Anatex)

Les règles, codifiées lors du chant du cygne du jeu de paume au XVIII<sup>e</sup> siècle, informent sur le déroulement des parties à l'époque moderne. L'iconographie des joueurs permet d'aborder la tenue, la position et leur équipement (Carlier, Bernard-Tambour 2001, p. 33 à 47) (fig. 300). À la suite de l'important travail réalisé pour l'exposition de 2001 à Fontainebleau, la recherche s'interrogeait sur l'influence du sol de la salle de jeu, le fameux carreau, sur la qualité des rebonds et donc des échanges entre les joueurs. La fouille du jeu de Versailles a livré une série de carreaux anciens conservés *in situ*, nous permettant d'engager une première réflexion technique sur le sujet.

Si aucune raquette n'est issue des opérations archéologiques menées ces quinze dernières années sur les jeux de paume français, les balles anciennes ardemment recherchées dans les cloaques des jeux fouillés furent étonnement mises au jour

dans des contextes mal identifiés, mais logiquement voisins de jeux de paume. Cet ouvrage était l'occasion d'étudier dans le détail leur remplissage et couture.

## Une balle du XIII<sup>e</sup> siècle découverte en contexte archéologique à Moissac

Bastien Lefebvre

Une fouille archéologique programmée menée dans le centre ancien de Moissac (Tarn-et-Garonne) en 2018<sup>338</sup> a été l'occasion de mettre au jour une balle composée de fibres végétales maintenues par un ensemble de pièces de cuir cousues<sup>339</sup>. L'objet, particulièrement fragile, présente un état de conservation remarquable dû à la nature du sous-sol du site, dont l'humidité a favorisé la bonne préservation de la matière organique. La mise au jour d'une balle, datée comme celle-ci du XIII<sup>e</sup> siècle, rare en archéologie, amène à s'interroger sur son usage et sur le contexte de sa découverte.

.....  
338. Sous la responsabilité de l'auteur

339. Nous tenons à remercier pour sa collaboration Céline Bonnot-Diconne, maître d'art, conservatrice-restauratrice d'objets en cuirs, atelier 2CRC.

## Une balle de cuir et de lin

Alors que plusieurs restes de cuir ont été mis au jour lors de la fouille, la découverte de cet objet a d'emblée retenu l'attention, puisqu'il associe de manière rare du cuir et des fibres végétales (fig. 301). Prélevé avec soin, l'ensemble a été grossièrement débarrassé des sédiments qui l'entouraient puis a été conditionné et confié au laboratoire 2CRC pour traitement et étude, à l'instar de l'ensemble du cuir découvert sur le site (Lefebvre 2019)<sup>340</sup>.

L'objet, qui présente de petites dimensions (environ 8 cm × 7 cm × 3 cm [épaisseur] hors tout), est manifestement incomplet (fig. 302). Un examen attentif montre en effet qu'il manque une partie du cuir et que toute la masse de fibres végétales était initialement recouverte. L'enveloppe de cuir conservée se compose de plusieurs parties reliées entre elles par une couture piquée (3 points au cm). Plusieurs épaisseurs de cuir ont été employées : le cuir le plus épais (2 mm, fleur à l'extérieur), sans doute du veau, est froissé et globalement très usé, tandis que le cuir le plus fin est moins bien conservé, mais on remarque qu'il est exploité fleur

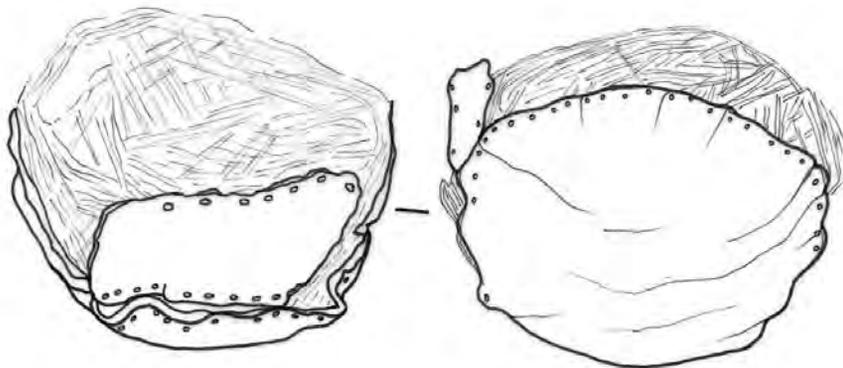
à l'intérieur. Les fibres végétales qui forment le rembourrage de cet objet ont été identifiées avec prudence comme provenant de tiges de lin (fig. 303).

La description de cet objet permet de reconnaître les caractéristiques d'une balle. Des modèles en cuir sont connus au moins depuis l'Antiquité, dans le Bassin méditerranéen. Le plus souvent, il s'agit d'objets de 3 à 9 centimètres constitués d'un noyau de paille, de cheveux ou de jonc enveloppé dans du cuir, parfois du tissu (Breyer 2010, p. 218). Au Moyen Âge, les balles connues sont elles aussi en peau ou en chiffon, bourrées de foin, de crin ou de laine. Les exemples archéologiques restent extrêmement rares, et les descriptions textuelles de ce que l'on qualifie à partir du XIII<sup>e</sup> siècle d'« esteuf » ou « éteuf », relativement peu précises (Melh 1990, p. 34). Toutefois, quelques sites archéologiques fouillés dans le Nord de l'Europe ont livré des découvertes proches de celle faite à Moissac. Les fouilles réalisées à York en Grande-Bretagne ont ainsi livré plusieurs exemplaires pour les périodes s'étendant du IX<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècle. Bien qu'aucune balle n'ait été découverte complète, les fragments mis au jour, notamment sur le site du 16-22 Coppergate, permettent de restituer plusieurs modes de confection (Mould *et al.* 2003, p. 3406-3407).



Fig. 301. Moissac, parking de la rue des Mazels : la balle avant son traitement (B. Lefebvre).

Fig. 302. Moissac, parking de la rue des Mazels : croquis de l'objet 513 (C. Bonnot-Diconne).



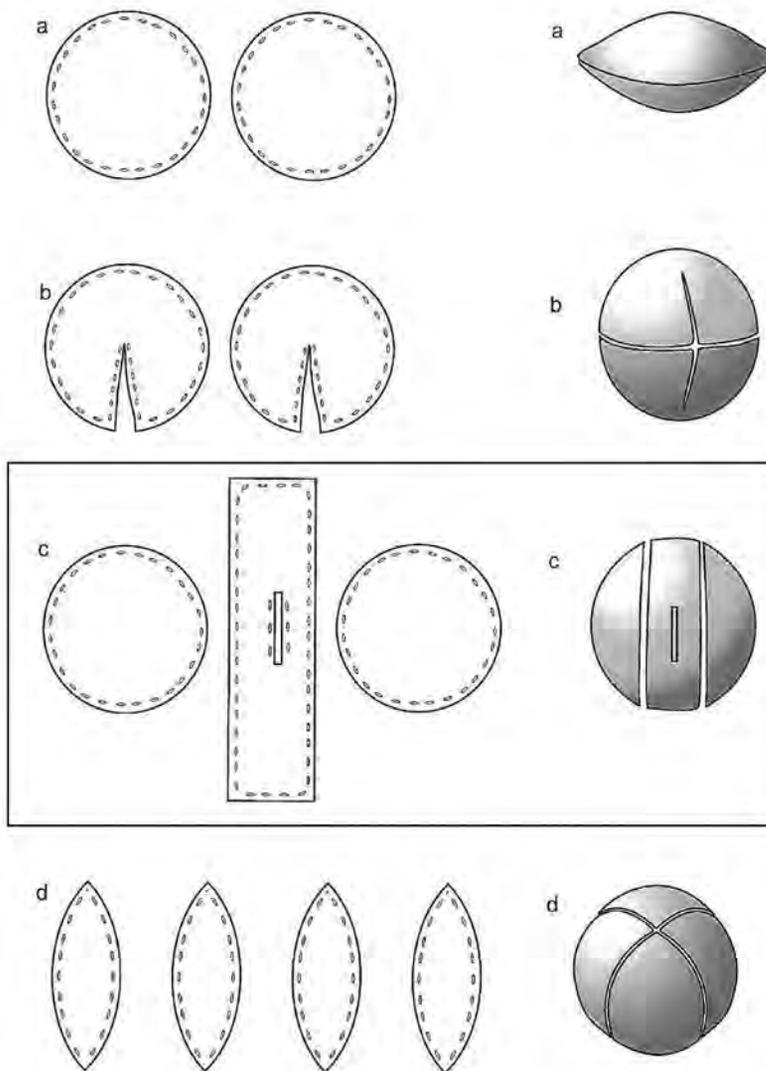
.....  
340. Voir aussi le rapport de C. Bonnot-Diconne et Marie Heran : « Traitement et études de cuirs archéologiques gorgés d'eau – Moissac », 2CRC, Moirans, 2019, 22 p.



Fig. 303. Moissac, parking de la rue des Mazels : cliché obtenu à la loupe binoculaire du remplissage en fibres végétales de l'objet 513 (C. Hallavant).

Fig. 304. Schéma de confection des balles faites à partir d'une seule pièce (a), de deux (b), trois (c) ou plusieurs parties (d) (d'après Mould et al. 2003, fig. 1728).

Pour l'objet de Moissac, on pourrait retenir une réalisation selon le modèle C (fig. 304). Ainsi, la bande de cuir plus fin pourrait correspondre à l'élément rectangulaire central cousu aux deux parties circulaires latérales. Le fait de placer la fleur du cuir tantôt à l'extérieur tantôt à l'intérieur correspond certainement à une recherche de jeu esthétique lors de la réalisation de cet objet, dont le diamètre d'origine reste difficile à restituer. En revanche, il est possible d'estimer son poids, qui devait avoisiner les 40 grammes. À titre de comparaison, on pourra mentionner la découverte d'une balle de forme et de format très proches à Schleswig (Schnack 1998, cité par Mould *et al.* 2003, p. 3406). L'objet, attribué au XIII<sup>e</sup> siècle, ne disposait toutefois pas de bande centrale, mais il présentait un diamètre de 50 millimètres pour un poids de 57 grammes et était garni de poils assez fins, d'origine humaine ou animale. À Moissac, la matière utilisée pour bourrer la balle, des tiges de lin, demeure très originale, car c'est davantage un remplissage de mousse, de laine, de cuir ou de tissu<sup>341</sup> qui est attesté par les autres découvertes archéologiques (Mould *et al.* 2003, p. 3406), tandis que l'ordonnance de Louis XI rendue le 24 juin 1480 au sujet de la confection des balles signale que celles-ci doivent être constituées de bonne bourre, à savoir de poils d'animaux (Jusserand 1901, D. 245).



.....  
341. Voir par exemple : <https://archeologie.orleans-metropole.fr/actualites/chroniques-des-decouvertes/decouverte-des-balles-de-jeu-de-paume-retrouvees-dans-les-murs-dorleans>.

En prenant appui sur ces observations, une reconstitution de la balle découverte à Moissac a été tentée par Gabriel Vialatte (association Gesta Albigensis)<sup>342</sup> (fig. 305). Deux disques de cuir de veau de 9 centimètres de diamètre et une bande rectangulaire en cuir de mouton de 3 centimètres de largeur ont été assemblés, puis à défaut de lin, l'ensemble a été garni de foin. L'objet fini pèse 71 grammes. Il rebondit assez faiblement, mais à l'usage, on constate que l'utilisation du cuir côté fleur permet une bonne accroche en main.

Bien que découvertes en petit nombre, les balles constituées de trois pièces de cuir comme celle-ci semblent avoir été utilisées sur une longue période, puisque des exemples sont attestés avant la conquête normande à Winchester et jusqu'au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle à Londres (Mould *et al.* 2003, p. 3406). Celle mise au jour à Moissac, que l'on peut associer à un contexte du deuxième ou troisième tiers du XIII<sup>e</sup> siècle, s'inscrit parfaitement dans cette chronologie.

### Une balle en contexte domestique ?

Cette balle a été découverte dans un secteur localisé à une centaine de mètres au sud de l'abbatiale Saint-Pierre, occupé en continu depuis au moins le XII<sup>e</sup> siècle (Lefebvre 2020a). Les aménagements les plus anciens repérés sur le site montrent que, après une importante phase de remblaiement, un bâtiment a été construit au sein d'un espace délimité au nord par une palissade. Vers le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, ce bâtiment est remplacé par un nouveau, construit en brique. L'édifice, fouillé partiellement, occupait une emprise d'au moins 8 mètres sur 7 mètres hors œuvre (fig. 306). Sa mise en œuvre et ses qualités architecturales plaident plutôt en faveur d'un bâtiment construit sur un seul niveau, à moins d'envisager qu'il supportait une élévation en pan de bois. Peu d'éléments associés à son usage ont été mis au jour, hormis une fosse dont la fonction n'est pas connue (508) et une structure en bois installée au sein d'un important creusement (509). Malheureusement, la nature de cet aménagement particulier — qui d'ailleurs a été partiellement récupéré au moment de la démolition du bâtiment — nous échappe. Une troisième fosse creusée contre le mur oriental de ce bâtiment a été mise au jour et fouillée sans que ses contours aient tous été parfaitement identifiés (511). Au fond de cette structure, plusieurs pièces de bois travaillées ont été découvertes, déposées à plat sans logique particulière. Cette fosse, dont la fonction reste inconnue, était comblée d'un sédiment brun mêlé à des fragments de terre cuite architecturale et à de nombreux éléments organiques, dont une semelle de chaussure entière et la balle décrite précédemment (fig. 307).

L'absence de sol et d'aménagements internes rend délicate l'interprétation du bâtiment comprenant ces fosses. Le contexte, notamment la nature des structures et rejets observés plus au nord — dont un important pressoir aménagé à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle (Lefebvre 2020b) —, plaide plutôt en faveur d'une construction à usage artisanal et/ou domestique, même s'il faut reconnaître que l'installation du bâtiment en retrait de la rue permet difficilement de l'inscrire dans le modèle de la maison bourgeoise, qui se caractérise par un alignement en front de rue (Garrigou Grandchamp 1994). Deux hypothèses peuvent alors être proposées pour l'interprétation de ce bâtiment. La première est celle d'une maison accueillant des activités économiques au rez-de-chaussée (commerce, artisanat, stockage) et un logis à l'étage. Dans ce cas, il est étonnant que cette maison n'ait pas été construite en front de rue ; cela pose alors la question de l'usage du devant de la parcelle, et plus largement celle de son environnement. La seconde consiste à interpréter le bâtiment comme l'annexe d'une demeure située dans un espace voisin, accueillant par exemple des activités de stockage,



Fig. 305. Proposition de reconstitution de la balle découverte à Moissac opérée par G. Vialatte (G. Vialatte).

.....  
342. L'auteur tient à remercier Gabriel Vialatte pour avoir pris l'initiative de réaliser ce travail ainsi que pour ses retours sur la création et l'utilisation de l'objet.

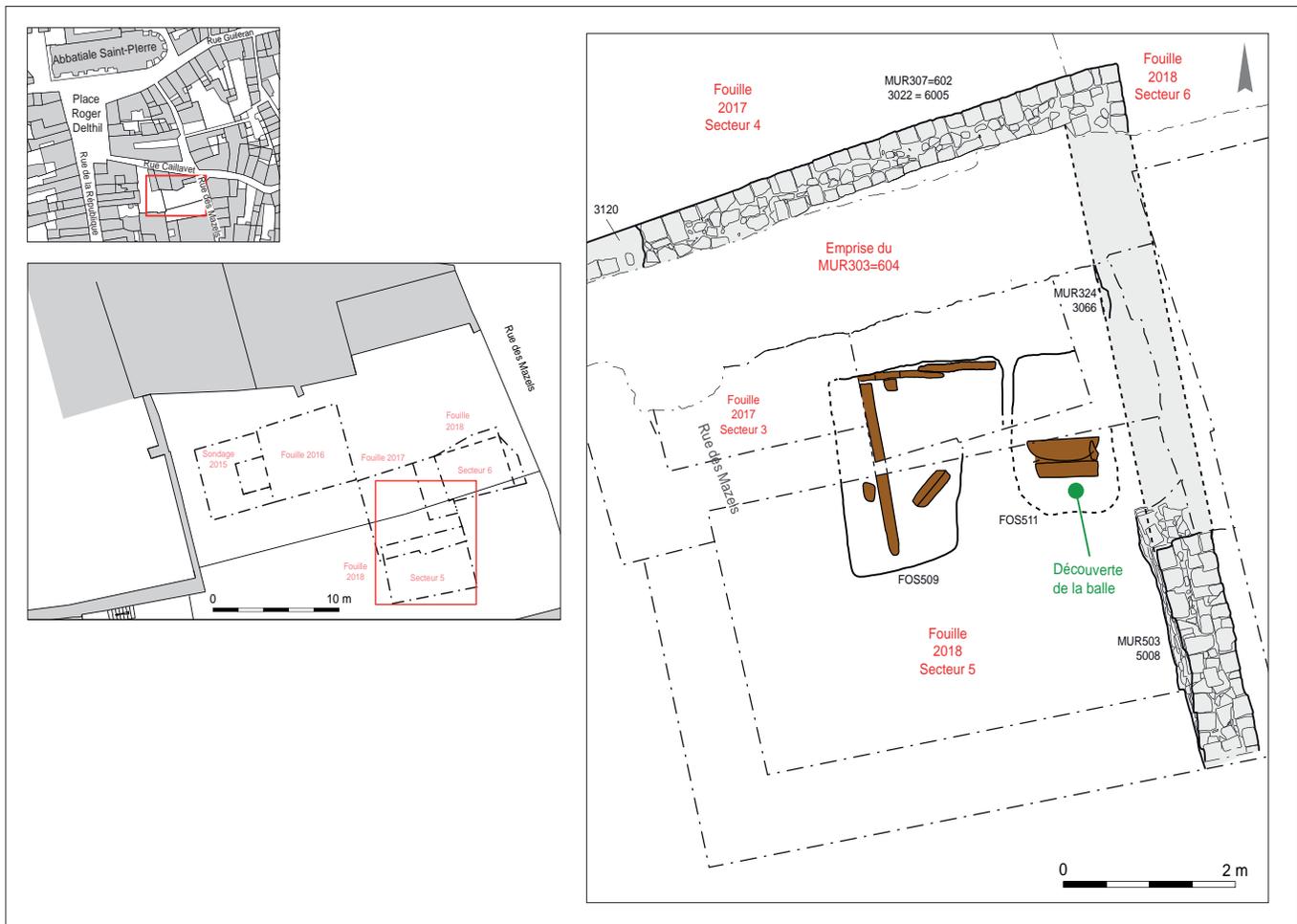


Fig. 306. Moissac, parking de la rue des Mazels : plan des maçonneries du bâtiment Bât. A et des structures associées (B. Lefebvre).

Fig. 307. Moissac, parking de la rue des Mazels : la balle (obj. 513) lors de sa mise au jour (B. Lefebvre).



d'élevage et/ou de production. Il serait alors tentant de l'associer à la grande demeure sise dans la parcelle immédiatement au sud : la maison qui occupe aujourd'hui les 13-15 rue Malaveille est une construction d'angle, composée d'un logis prolongé à l'est par une tour à l'angle formé par la rue Malaveille et la rue des Mazels. L'examen du bâti mené en 2014 a permis de reconnaître que l'étage du logis était initialement muni de fenêtres géminées, alors que l'on sait depuis le début des années 2000 que cette demeure conserve un très important décor peint sous charpente, représentant une scène de tournoi datable de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle (Czerniak 2002). L'ensemble aurait alors formé une vaste propriété seigneuriale, comme celle d'un chevalier par exemple.

### Une balle pour quoi faire ?

La mise au jour d'une balle, au fond d'une fosse, dans un bâtiment daté du XIII<sup>e</sup> siècle, au sein de l'agglomération de Moissac, représente une découverte archéologique insolite qui interroge, à commencer quant à l'usage propre à cet objet. Il faut probablement exclure l'hypothèse selon laquelle il s'agissait d'une balle à usage médical, comme proposé par Hippocrate pour la réduction de la luxation de l'épaule (Dercy 2015, p.136). En effet, bien que les traités médicaux antiques soient connus au Moyen Âge, leur diffusion reste rare, comme l'est certainement aussi la confection d'objets spécifiquement dédiés à la médecine ainsi que leur présence dans un contexte domestique. Par ailleurs, il est recommandé, pour cet usage, que les balles soient de petite taille, dures et constituées de quartiers de cuir cousus, ce qui n'est pas exactement le cas de celle mise au jour à Moissac. Compte tenu de ces arguments, l'hypothèse d'une balle de jeu est certainement plus probable.

Les jeux qui nécessitent l'usage d'une balle peuvent alors être assez libres ou suivre des règles précises, qui ne se formalisent toutefois qu'à la fin du Moyen Âge (Melh 1990). Plusieurs types de jeu nécessitant une balle sont connus pour le Moyen Âge. La soule est un jeu sans règles strictement définies, qui nécessite d'envoyer à la main ou au pied, parfois à l'aide d'une crosse, une balle entre des piquets. Les balles pour la soule ne sont documentées que tardivement ; elles sont parfois assez grosses et lourdes, en cuir plein ou en bois, parfois plus petites. Reconnue comme un divertissement brutal, la soule est considérée comme le jeu collectif par excellence des campagnes par Jean-Michel Melh (1990). Toutefois, s'agissant d'un jeu populaire, des parties de soule ou de crosse pratiquées dans les rues sont attestées au XIV<sup>e</sup> siècle à Paris ou à Toulouse (le jeu est alors nommé « chouque ») (Merdrignac 2002, p. 216, p. 231).

La balle découverte à Moissac semble trop petite pour avoir servi à jouer à la soule. Son format permet davantage de la rapprocher des balles servant au jeu de paume (fig. 308). Si l'origine de ce jeu est difficile à restituer, il est certain qu'il se pratique dès le XIII<sup>e</sup> siècle, et en 1292, une dizaine d'artisans spécialisés dans la fabrication des éteufs sont connus à Paris, ce qui montre un développement important (Melh 1990, p. 34). Bien que les règles ne soient pas bien fixées avant le XVI<sup>e</sup> siècle, deux types de jeu de paume sont connus pour le Moyen Âge : la courte paume, qui se pratique en intérieur et nécessite des balles d'environ 70 grammes ; la longue paume, qui se pratique en extérieur et demande des balles plus légères (Melh 1990, p. 36). Toutefois, les nombreux documents qui recommandent ou interdisent tel ou tel type de balle montrent bien qu'il n'existe pas de modèle défini, mais plutôt une grande variété.

*Fig. 308. Moissac, parking de la rue des Mazels : la balle (obj. 513) après traitement (C. Bonnot-Diconne).*



Certains historiens voient l'origine de la courte paume dans les jeux de balle pratiqués par les clercs, en soulignant l'analogie entre la disposition des salles de jeu de paume et l'architecture des galeries de cloître (Melh 1990, p. 42), parfois en reconnaissant même dans ce jeu un attribut des clercs médiévaux (Merdrignac 2002, p. 196). Mais d'autres retiennent davantage l'hypothèse d'un héritage de la pratique de la longue paume, un jeu plus populaire, qui consiste à se renvoyer la balle en utilisant les murs et les auvents présents dans la rue pour protéger les étals des commerçants : la succession de ces toits inclinés serait alors à l'origine de la galerie des salles de jeu de paume, telles qu'elles sont construites entre le *xvi*<sup>e</sup> et le *xviii*<sup>e</sup> siècle (Carlier, Bernard-Tambour 2001, p. 28).

Si, par son format, la balle mise au jour à Moissac s'apparente à celles utilisées pour les jeux de lancer, du type jeu de paume, il est impossible de savoir si elle servit à jouer à la courte paume ou à la longue paume, même si le contexte domestique et urbain suggère davantage cet usage. Au vrai, il est impossible d'être très précis sur l'usage de cette balle ; on peut tout au plus y reconnaître un usage ludique. Mise au jour dans un contexte non pas modeste, mais somme toute ordinaire, cette découverte archéologique signale peut-être qu'il était moins exceptionnel sinon moins élitaire que l'on ne le croit de s'amuser au *xiii*<sup>e</sup> siècle. Le contexte humide a assurément permis la conservation de cet objet organique, mais c'est bien le fait qu'il ait été mis au jour avec sa bourre qui a permis son identification : seules, les pièces de cuir formant cette balle auraient été interprétées plus difficilement.

## Les balles de jeu de paume d'Orléans

Clément Alix, Fabienne Médard et Vincent Richefeu

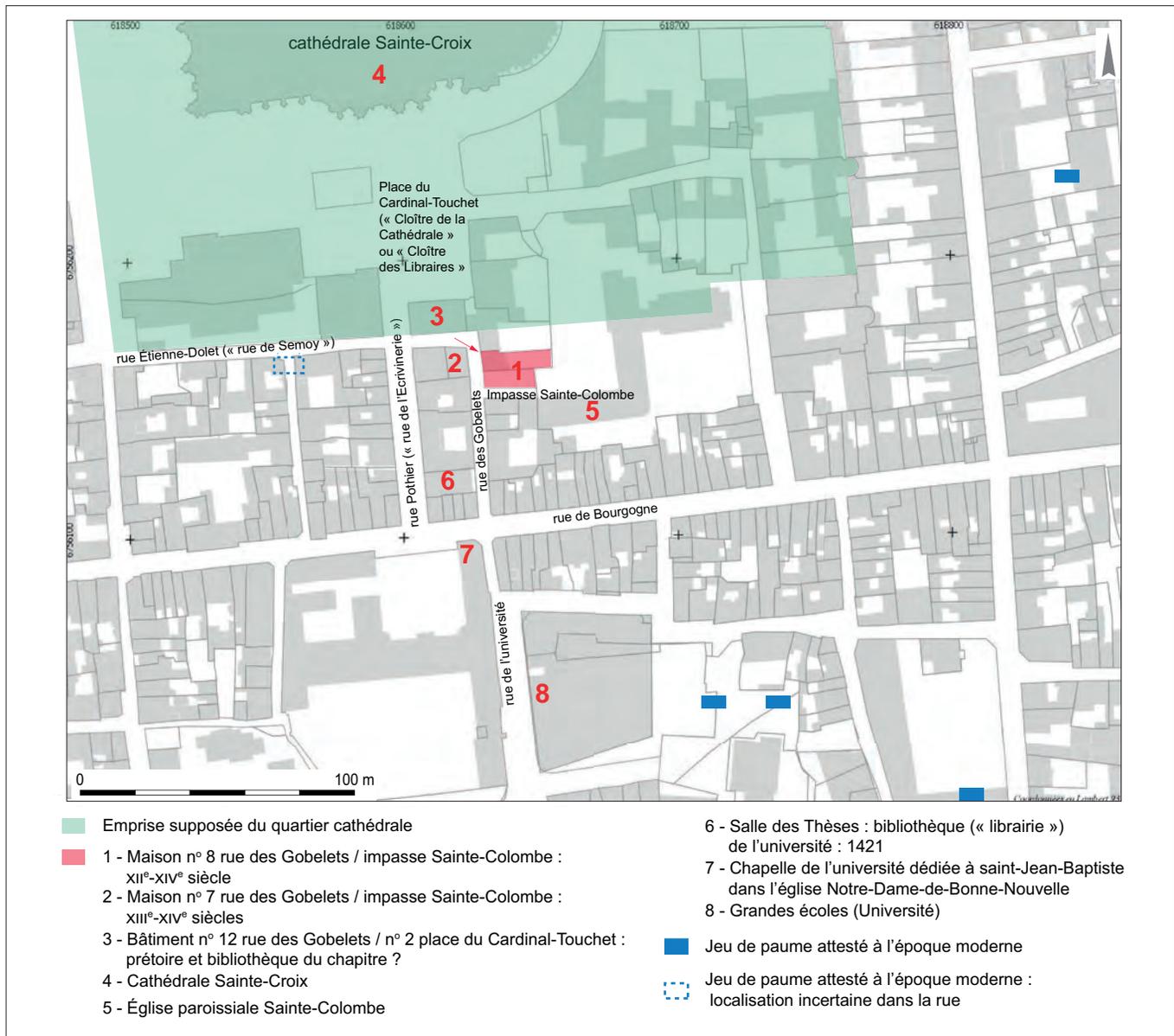
### Les trois balles issues de l'étude de bâti de la maison d'un dignitaire religieux

Une étude de bâti, menée dans le cadre du suivi archéologique de la campagne des ravalements de façades de la ville d'Orléans, a permis de mettre au jour trois balles de jeu de paume conservées dans un mur d'une habitation située au 8 rue des Gobelets (Alix 2015).

La maison se trouve à 100 mètres au sud du chœur de la cathédrale Sainte-Croix, à la limite du quartier canonial, sur une parcelle à l'angle de l'impasse Sainte-Colombe, qui dessert l'église paroissiale éponyme (fig. 309). Le site est également proche du coude formé par la rue des Gobelets, puisque cette voie est constituée d'un tronçon méridional, accessible au sud depuis la rue de Bourgogne, ancien decumanus de la ville antique et axe commerçant médiéval de premier plan, et d'un second tronçon au nord, orienté est-ouest, ouvrant sur la rue Pothier, dénommée « rue de l'Écrivinerie » au Moyen Âge et occupée notamment par des copistes, des écrivains et des étudiants. L'habitation se situe effectivement au sein du quartier de l'université médiévale, comme l'atteste sa bibliothèque (salle des thèses) édifiée en 1421<sup>d343</sup> entre la rue des Gobelets et la rue de l'Écrivinerie. Les principales écoles se trouvaient non loin de là, au sud de la rue de Bourgogne, notamment dans l'actuelle rue de l'Université, qui forme le prolongement méridional de la rue des Gobelets.

.....

343. Les dates suivies de la lettre « d » ont été obtenues par dendrochronologie.



L'étude montre que le site est d'abord constitué d'une maison en pierre de la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle. Elle comportait un cellier surmonté à l'étage d'une grande salle, accessible au nord-ouest par une porte précédée d'un escalier extérieur et dotée d'une cheminée à conduit saillant sur le mur gouttereau nord. Des vestiges d'enduits peints conservés dans l'embrasure de la porte de la salle illustrent le caractère soigné de l'édifice, qui correspondait vraisemblablement au logement d'un haut dignitaire religieux, en lien avec la proche église paroissiale Sainte-Colombe ou le chapitre de la cathédrale (maison de chapelain ou de chanoine). Vers 1368d (phase 2), la résidence est agrandie au nord par l'édification d'une aile en retour, le long de la rue des Gobelets, dont subsistent la majorité des élévations (fig. 310). Elle comprend un rez-de-chaussée surmonté de deux étages, dont le second correspondait à une salle haute sous charpente apparente. Les murs de ce nouveau corps de bâtiment sont construits en petits moellons recouverts par un enduit, à l'exception de la façade sur rue,

Fig. 309. Orléans, maison au 8 rue des Gobelets - impasse Sainte-Colombe : localisation du site et contexte urbain (fond de plan : cadastre, 2020 ; C. Alix / ville d'Orléans).

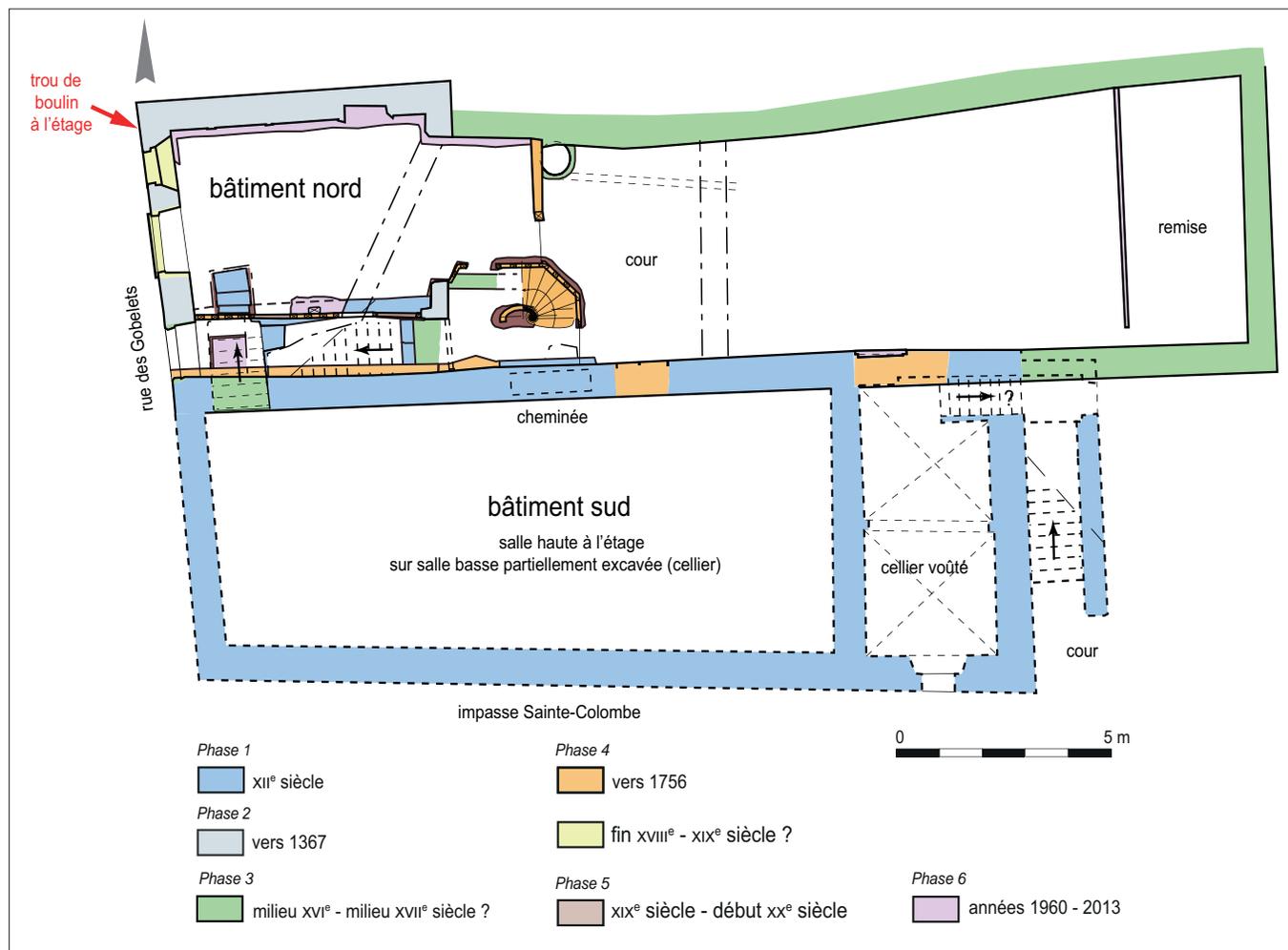


Fig. 310. Orléans, maison au 8 rue des Gobelets - impasse Sainte-Colombe : plan avec phasage (C. Alix Iville d'Orléans).

plus soignée, qui est munie d'un parement en moyen appareil réglé, en calcaire de Beauce. Les trois balles de jeu de paume ont été découvertes dans le fourreau de l'un des trous de boulin maçonnés de ce parement (15 cm de large sur 20 cm de haut), sur la première ligne d'encastrement d'échafaudage, à l'extrémité nord du premier étage (fig. 311 et 312). Elles se trouvaient à l'arrière d'un bouchon composé de fragments de briques liés par un mortier de chaux, type de comblement ne correspondant pas au mode de colmatage originel, qui était constitué d'une pierre de taille d'après les observations réalisées sur les autres trous de boulin de la façade. Au milieu du xvi<sup>e</sup> siècle (phase 3), les deux corps de bâtiment sont séparés en habitations distinctes, ce qui entraîne d'importants remaniements : reconstruction de certains couvrements (plafonds, charpente de comble), condamnation d'ouvertures, etc. L'habitation du nord fait l'objet d'une extension gagnée sur l'emprise de la cour, présentant une façade en pan de bois à grille (fig. 310). Cette dernière est remaniée au cours du xviii<sup>e</sup> siècle et dotée d'un nouvel escalier (vers 1756d ; phase 4). Il faut attendre le milieu du xix<sup>e</sup> siècle (1853 ; phase 5) pour que les deux habitations soient de nouveau réunies, puisqu'elles sont intégrées au sein du couvent de Notre-Dame-du-Calvaire, qui s'est également installé dans les propriétés avoisinantes. Le départ des religieuses dans les années 1950 (phase 6) puis l'achat des terrains par le rectorat de l'académie d'Orléans-Tours entraînèrent la destruction du bâtiment sud vers 1962.

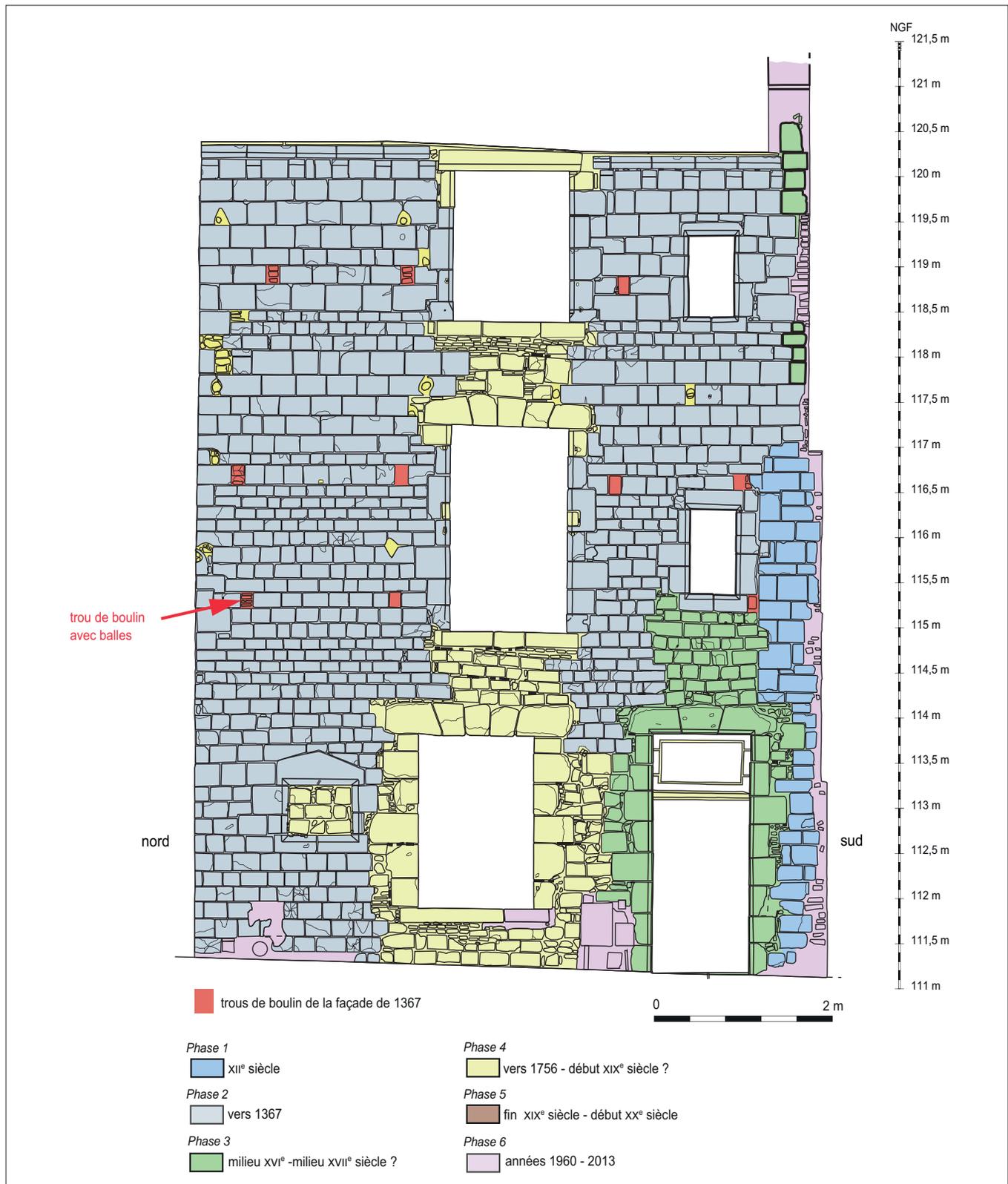
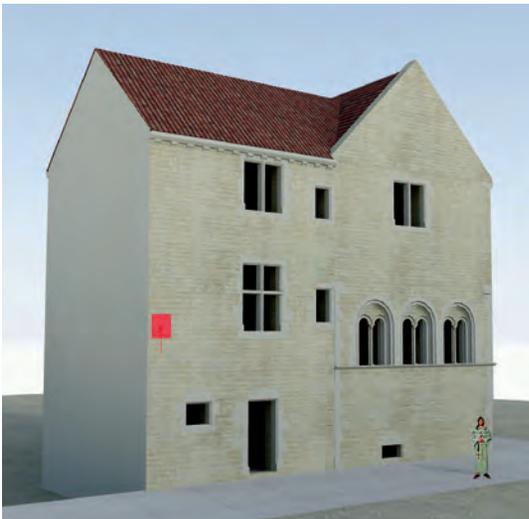


Fig. 311. Orléans, maison au 8 rue des Gobelets - impasse Sainte-Colombe : relevé en élévation de la façade sur rue du bâtiment nord, avec phasage et localisation des trous de boulin (C. Alix / ville d'Orléans).

### Hypothèses

La mise en évidence d'une activité de jeu de paume dans ce quartier d'Orléans n'a rien de surprenant. Cette pratique est attestée par des sources documentaires de l'époque moderne, permettant de dénombrer une quarantaine de terrains de jeu répartis dans la ville au début du <sup>xvi</sup><sup>e</sup> siècle (Le Maire 1648, p. 387), puis vingt-deux vers 1656, environ quatorze en 1776, avant qu'ils ne disparaissent à la fin du <sup>xviii</sup><sup>e</sup> siècle (Cochard 1889, p. 304). Deux jeux proches du site sont évoqués par des données textuelles (fig. 309) : un dans la rue de Semoy, située à une quarantaine de mètres seulement à l'ouest (tronçon de l'actuelle rue Étienne-Dolet formant le prolongement de la rue des Gobelets) ; un plus loin à l'est (moins de 200 m). Un autre est connu entre 1535 et 1654 sur la parcelle de l'actuel 20 rue du Boudon-Blanc<sup>344</sup> (Baillet 1954). À proximité également, trois ou quatre autres jeux se trouvaient au sud-est dans le quartier de l'université aux <sup>xvi</sup><sup>e</sup> et <sup>xvii</sup><sup>e</sup> siècles, notamment entre la rue du Gros-Anneau et la rue de la Tour-Neuve (Petit dir. 1988, p. 143 ; Philippe 2019, p. 165-166). Cette activité semble avoir été particulièrement prisée par les écoliers et leurs maîtres. Ainsi, Nicolas Guiet, chanoine de Saint-Aignan d'Orléans, publia en 1598 un poème laudatif (intitulé *Pila palmaria*) sur cette activité qu'il pratiquait en tant qu'étudiant (Cochard 1889, p. 305-306). Rabelais raconte que, séjournant à Orléans, Pantagruel y apprit à jouer à la paume au point de devenir « maître » et cela parce que « les estudiants dudit lieu en font un bel exercice » (Rabelais 1530). Ce loisir était également pratiqué couramment par les gens d'église, même si des règlements semblent avoir tenté d'en limiter l'usage, avec une interdiction de jouer dans des jeux de paume publics et avec des laïcs (Cochard 1889, p. 300, p. 302). Dans le quartier canonial, il semble que les chanoines y jouaient notamment derrière le chevet de la cathédrale « au lieu du prétoire de l'officialité » d'après un texte de 1525 (Cochard 1889, p. 300).

Fig. 312. Orléans, maison au 8 rue des Gobelets - impasse Sainte-Colombe : proposition de restitution de la façade sur rue (bâtiments nord et sud), avec localisation du trou de boulin contenant les balles (L. Josserand / Polytech Orléans et C. Alix / ville d'Orléans).



La présence de ces trois balles à l'intérieur du trou de boulin soulève naturellement plusieurs interrogations. Ces balles ont-elles été déposées dans le trou, qui aurait servi de niche de rangement voire de cachette ? Le fourreau n'était pas traversant et donc non accessible depuis les pièces intérieures de l'habitation. L'accès au trou de boulin, dépourvu de bouchon de comblement, ne pouvait s'effectuer que depuis le parement externe. Situé près de l'extrémité nord de la façade, cette ouverture était hors d'atteinte depuis la fenêtre du premier étage de l'habitation. Cette localisation ne permet pas d'exclure que ce trou ait pu être accessible depuis une fenêtre de la maison voisine (10 rue des Gobelets), bâtiment dont nous ignorons la configuration avant le <sup>xix</sup><sup>e</sup> siècle, époque à laquelle il est entièrement reconstruit en faisant disparaître l'élévation antérieure. Enfin, avec un appui situé à 3,87 m au-dessus du sol actuel (soit 115,22 m NGF), qui correspond quasiment au niveau du sol des époques médiévale et moderne, l'approche du trou n'aurait pu s'effectuer depuis la rue qu'avec l'aide d'une échelle.

Le trou de boulin servait-il de cible pour des joueurs s'exerçant dans la rue ? Il convient de prendre en compte la configuration de l'espace urbain se développant autour du lieu de découverte. En face de l'habitation concernée, la façade de la maison voisine (7 rue des Gobelets), attestée à cet endroit grâce à des vestiges des <sup>xiii</sup><sup>e</sup> et <sup>xiv</sup><sup>e</sup> siècles, se trouve à seulement 5 mètres de distance, ce qui limite le recul suffisant pour un tir frontal vers le trou de boulin. Néanmoins, la présence du coude formé par la rue procure un recul, certes limité, avec lequel le trou restait en ligne de mire sur une distance d'une dizaine de mètres, pour

.....  
344. Archives départementales du Loiret, 13J387.

qui effectuerait un tir de biais en étant situé le long de la façade de l'actuel 12 rue des Gobelets. Il reste difficile de préciser si le trou de boulin aurait pu constituer une cible à atteindre par un tir direct ou par le jeu des rebonds offerts par les façades des habitations avoisinantes, notamment celles situées en retour du fait de l'angle de la rue.

En effet, le tir vers des cibles affectant la forme de trous se retrouve dans la pratique du jeu de paume en salle. Outre le tir dans certains ouverts (ouvertures sous les toits des appentis), les joueurs peuvent gagner des points en frappant la balle directement dans des endroits spécifiques comme la grille, trou quadrangulaire situé à l'extrémité de l'auvent du mur de grille, le petit trou, ouverture traversante carrée située au ras de terre, ou l'ais, ouverture aveugle obturée par une planche, ces deux derniers étant situés sur le mur de fond, opposé à la grille (Fournier 1862, p. 37-38 ; Belmas 2009). D'après la physionomie des terrains normalisés au XVIII<sup>e</sup> siècle, ces ouvertures sont plus grandes que le trou de boulin de la façade orléanaise : environ 107 centimètres sur 88 centimètres pour la grille, 40 centimètres de côté pour le petit trou et 32 centimètres sur 195 centimètres pour l'ais (Garsault 1767, p. 2, pl. I). Elles sont aussi situées plus près du sol, ce que confirme un contrat de 1611 pour la reconstruction d'un jeu de paume, appelé « le Gallier », dans la paroisse Sainte-Catherine d'Orléans : « Au pied de l'un des coings de lad. muraille sera faict un petit trou de la mesme facon que le faucout [...]. Plus au bout dudict ieu il convient faire une aultre muraille distante du pan de deux piedz et demy laquelle sera faicte de pierre de Bouré [tuffeau de la vallée du Cher, Loir-et-Cher] exepté alentour de la grille du petit trou estant au dessoubz du ballet. Laquelle pierre du petit trou sera faicte d'une piece de pierre d'Apremont [Apremont-sur-Allier, dans le Cher] » (SAHO 1901, p. 658-659). Néanmoins, certains vestiges architecturaux de jeux construits dans la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle montrent de petites cibles rectangulaires, les lunes, situées plus en hauteur sur l'élévation du mur du dedans et servant à recevoir les balles du camp adverse. Le *royal tennis court* du palais de Falkland en Écosse, construit entre 1539 et 1541, possède quatre ouvertures ébrasées interprétées comme telles<sup>345</sup>. Une ouverture rectangulaire semblable, placée à environ 4 mètres au-dessus du sol, aurait peut-être pu faire office de lune dans le jeu de paume du château de Suze-la-Rousse (Drôme ; Roquefort, Vaucelle 2017, p. 261). Situé à une hauteur similaire, il est donc possible que le trou de boulin de la façade orléanaise ait pu se prêter à l'entraînement au tir.

### Analyse technique

L'analyse technique des trois balles vise à apprécier leur confection, allant du choix des matériaux aux gestes techniques nécessaires à leur assemblage et à leur mise en forme. Bien que leurs états de conservation diffèrent, les trois balles sont unies par une même morphologie, des dimensions et des matériaux identiques. Elles forment un ensemble homogène qui permet de travailler sur les spécificités des unes en complétant celles qui manquent aux autres. La première balle (A), la mieux préservée de toutes, conserve son volume quasiment intact. Une déchirure ouverte sur environ un tiers du périmètre ainsi que l'usure des surfaces dans cette même zone laissent apprécier la microstratigraphie des matériaux utilisés pour la confection de l'enveloppe. La deuxième (B) est endommagée et son volume en est affecté, la courbure normale de la balle étant par endroit enfoncée. La surface ponctuée de déchirures et de perforations révèle le volume intérieur désormais vide, si l'on excepte la présence de quelques éléments de faibles dimensions retenus prisonniers au cœur de l'enveloppe.

.....

345. Voir D. Bell, « The Tennis Court and "Stables", Falkland Palace, Falkland », Statement of Cultural Significance, National Trust for Scotland, 2010, 20 p. Nous remercions S. Vaucelle pour la communication de la documentation et plus généralement pour ses échanges relatifs aux balles et au jeu de paume.

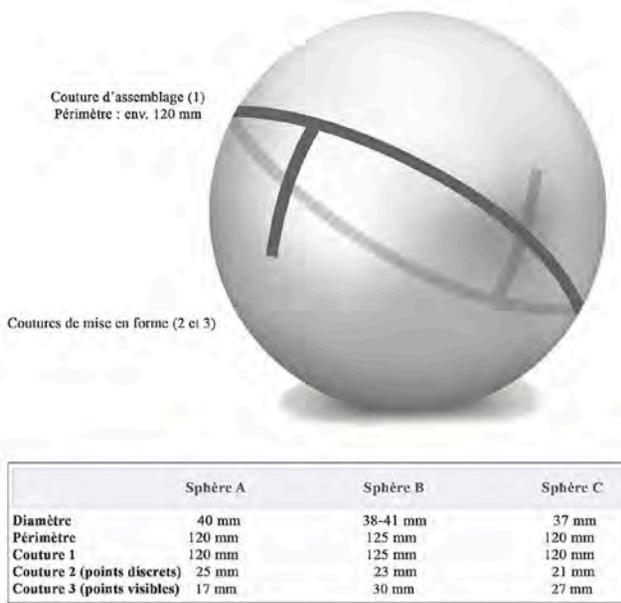


Fig. 313. Orléans, maison au 8 rue des Gobelets : modélisation d'une balle à enveloppe de cuir ; emplacements et dimensions visibles des coutures d'assemblage et de mise en forme (E. Médard / Anatex).

La troisième (C) reste sphérique malgré une surface devenue très fine en raison de la forte érosion du matériau. Comme précédemment, l'enveloppe présente de larges ouvertures liées à l'usure. Cette altération a l'avantage de faciliter la lecture des coutures d'assemblage et de mise en forme.

Les trois balles mesurent environ 40 millimètres de diamètre pour un périmètre d'environ 120 millimètres. Unies par un même plan de coupe, elles sont traversées à mi-hauteur par une couture d'assemblage (fig. 313 : 1) destinée à associer les deux demi-sphères dont elles sont constituées ; elles sont également dotées de deux coutures de mise en forme (fig. 313 : 2 et 3) perpendiculaires et positionnées en miroir par rapport à cette ligne d'assemblage. Tandis que la première court sur l'intégralité du périmètre, les secondes ne dépassent pas 30 millimètres de long.

Chaque balle est constituée d'une enveloppe extérieure en cuir. Le matériau devait être suffisamment fin, souple et lisse pour autoriser une forme parfaitement sphérique et sans irrégularité. De couleur claire, de texture douce et pelucheuse, l'aspect de ce cuir fin manifestement choisi, assoupli et lissé s'apparente

à celui du parchemin apprêté spécifiquement pour l'écriture, mais aussi pour la peinture, la reliure, les instruments de musique et la gainerie d'ameublement.

Épousant parfaitement l'enveloppe en cuir, une sous-couche de tissu tapisse l'intérieur de la sphère. Cet élément visible à l'examen de la balle A permet d'apprécier un tissu de couleur claire, probablement naturelle, tissé en armure toile équilibrée de 10 fils et 10 coups, à partir de fils identiques en chaîne et en trame : des fils simples de torsion z d'environ 0,8 mm de diamètre. L'analyse de la matière première dans les deux sens de tissage atteste l'utilisation d'une fibre d'origine végétale au traitement peu abouti. Des fibres constituées en faisceaux larges et plats (rouissage et peignage sommaires), comme des plis de flexion peu nombreux (battage élémentaire), suggèrent un traitement rudimentaire à la fois utile à la préservation de faisceaux résistants et suffisant pour le type de toile recherchée. La forme des fibres tend à indiquer l'utilisation du chanvre plus que celle du lin. Il s'agit d'une toile simple, basique, dont les qualités de matériau et de tissage conviennent à un usage peu exigeant en termes de finesse et d'esthétique complexe (fig. 314). Les vestiges ne donnent à voir qu'une seule épaisseur de tissu, pour laquelle l'imagerie produite en tomographie<sup>346</sup> révèle des éléments techniques normalement inaccessibles autrement qu'en altérant l'objet. On comprend ainsi que la toile est prise dans les coutures de mise en forme et d'assemblage du cuir dont sont faites les balles (fig. 315). La toile tissée de doublure n'est pas retrouvée dans les balles B et C ; cependant, un examen minutieux des reconstructions tomographiques fait apparaître quelques fibres prisonnières des coutures, ce qui suggère une mauvaise conservation plutôt qu'une simple absence compte tenu de la fabrication similaire des trois exemplaires.

Le rembourrage des balles n'est globalement accessible que dans l'exemplaire B (fig. 314). Un ensemble d'éléments disparates de très faibles dimensions flotte à l'intérieur de la sphère : crin animal et/ou végétal pour l'essentiel, lichen, fragments d'herbacées identifiables à l'œil nu semblent constituer cet assemblage résiduel. Un reste de cuir racorni provient également de l'exemplaire C (fig. 314). L'analyse en microscopie montre que le « crin » correspond à une laine rêche et tassée. Des fibres épaisses, une texture peu régulière des surfaces suggèrent

.....  
 346. Les radiographies aux rayons X ainsi que les reconstructions tridimensionnelles de ces images ont été réalisées par Pascal Charrier, ingénieur d'études au laboratoire 3SR. Nous remercions Pascal Villard pour le financement de cette prestation et pour son aide précieuse dans l'analyse des images.

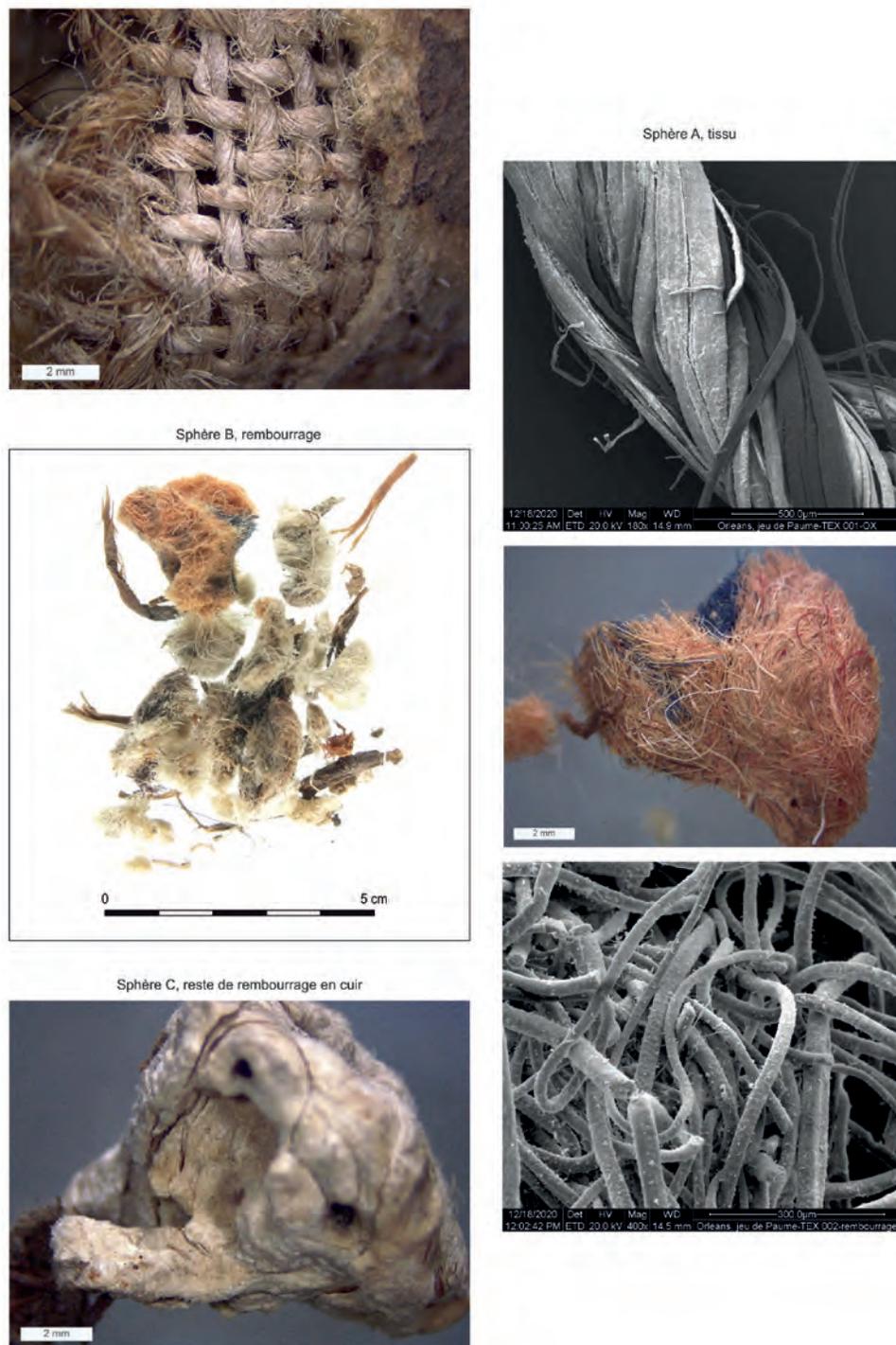
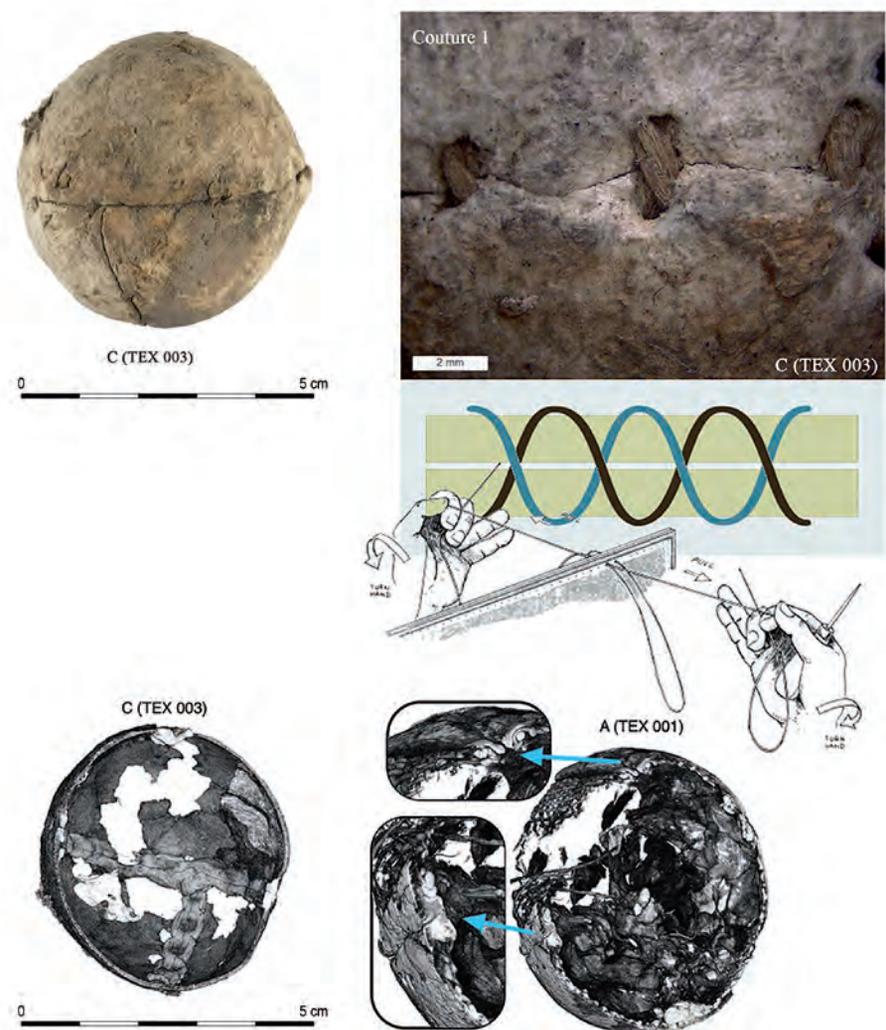


Fig. 314. Orléans, maison au 8 rue des Gobelets. Haut : détail du tissu positionné sous l'enveloppe en cuir (F. Médard / Anatex) ; vue longitudinale des fibres d'origine végétale utilisées pour la confection du tissu (microscopie électronique à balayage ; F. Médard / Anatex et L. Vidal / IS2M). Milieu : matériau de rembourrage ; détail d'un élément teint et d'un reste de cuir racorni dans la balle C (F. Médard / Anatex). Bas : vue des fibres de laine constituant l'essentiel du matériau de rembourrage dans la balle B (microscopie électronique à balayage ; F. Médard / Anatex et L. Vidal / IS2M).

Fig. 315. Orléans, maison au 8 rue des Gobelets. Haut, gauche : vue de la balle C dont les points de couture sont quasiment invisibles à l'extérieur du volume

Haut, droite : détail de la couture visible d'assemblage (1) ; mouvement des fils et travail de couture (<https://apprendre-la-maroquinerie-travail-du-cuir.com/cours/la-couture-au-point-sellier-version-enrichie/>). (F. Médard / Anatex).

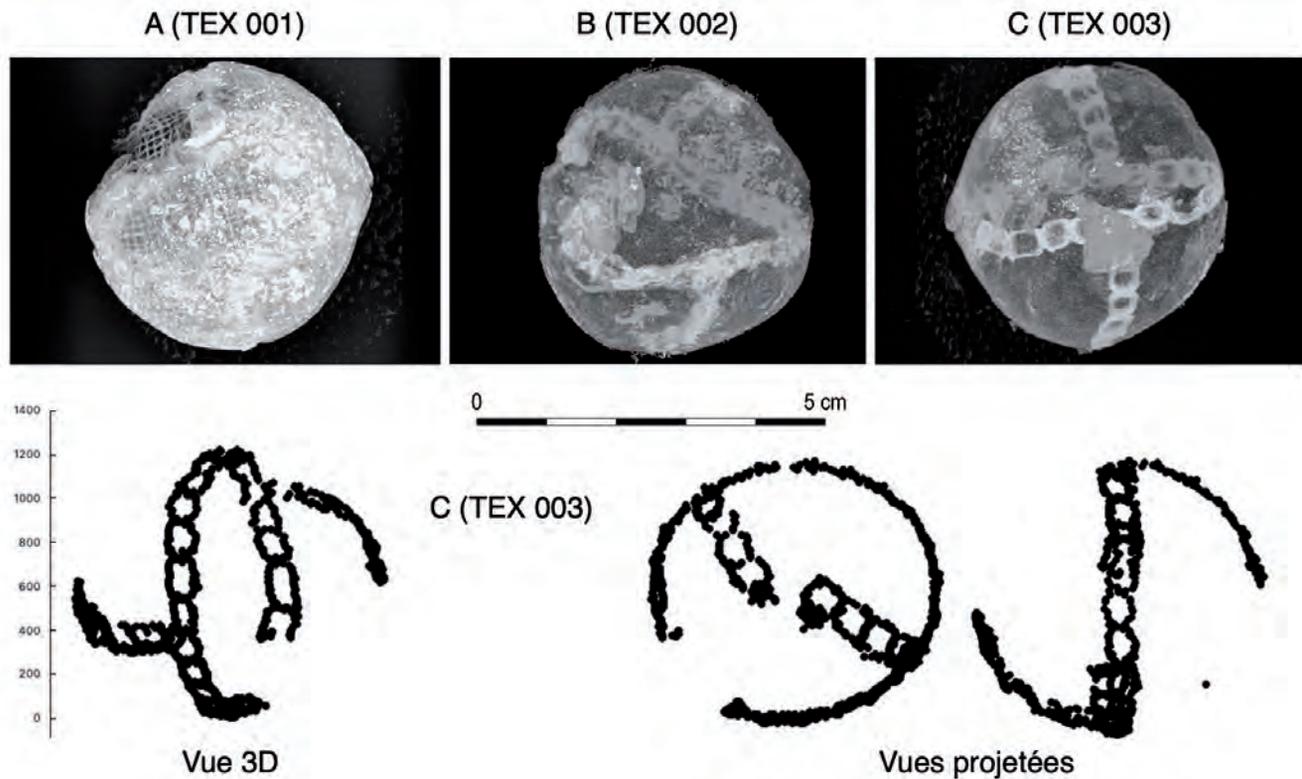
Bas : vue intérieure en tranche des balles C et A (respectivement à gauche et à droite) mettant en évidence la mise en œuvre du point. Les grossissements de zones de mise en forme et d'assemblage sont indiqués sur la balle A (reconstruction tridimensionnelle d'une image par tomodensitométrie aux rayons X ; 3SR).



une laine grossière, jarreuse, dont la qualité convient à la présente utilisation. La coloration de certaines fibres teintées en orange, en bleu foncé et peut-être en noir (cette dernière teinte pourrait être naturelle) témoigne du remploi de matériaux usagés.

Identiques sur les trois balles et notamment lisibles au niveau de l'exemplaire C, les coutures sont de même facture (fig. 316). Elles permettent de mettre en forme le volume de deux demi-sphères puis de les associer afin d'obtenir une balle. Le fil, un retors en S de deux brins au diamètre d'environ 1,5 mm, est constitué de fibres d'origine végétale de qualité semblable à celle observée au niveau du tissu de doublage (*cf. supra*). La couture, dont les points sont espacés de 5 millimètres, est travaillée à l'aide de deux fils se croisant à intervalles réguliers au niveau de la ligne d'assemblage. Sur l'envers, les bords des pièces de cuir sont ajustés l'un contre l'autre, chaque fil est passé dans le chas d'une aiguille et la couture prend place en croisant les deux aiguilles au niveau de chaque piqûre. Le point utilisé se nomme le « point sellier » parfaitement visible sur les images des densités projetées ainsi que sur le relevé du cheminement des fils (fig. 315 et 316).

Le mode opératoire d'assemblage des différents éléments reste difficile d'accès malgré l'imagerie en tomographie conjuguée à un examen minutieux des objets. L'hypothèse est celle de deux pièces de cuir et de deux pièces de tissu découpées



selon le même patron : pour chaque balle, il s'agit de quatre cercles dotés chacun d'une entaille en V partant du bord extérieur vers le centre (fig. 317). Il est intéressant de remarquer que ce patron permet une répartition plutôt homogène des tensions du cuir sur une grande partie de sa surface ; la profondeur de l'entaille conditionne le relâchement, et donc le bon ajustement, des bords de la pièce découpée ainsi que de la pointe de la découpe en V. Une fois les bords de cette entaille rendus jointifs à l'aide d'une couture piquant au travers des quatre épaisseurs, on obtient plus ou moins une demi-sphère dont le cuir est sans doute retravaillé (peut-être humide et sur une forme) afin d'obtenir un volume hémisphérique et sans irrégularité. Les deux demi-sphères doublées de tissu sont ensuite assemblées par une couture dessinant le périmètre de la balle. Les coutures de mise en forme et d'assemblage sont pratiquées sur l'envers pour minimiser les irrégularités susceptibles de gêner le jeu (faux rebonds). À ce stade, il est logique d'imaginer le maintien d'une ouverture afin de pouvoir retourner la balle et par la suite de pouvoir en remplir le volume. La dernière opération consiste à fermer cette ouverture. Nos observations ne nous ont pas permis de définir avec exactitude la zone concernée par cette ultime clôture, mais l'imagerie obtenue par tomographie permet de mettre en évidence une déformation du tissu correspondant éventuellement à l'emplacement de la fermeture (fig. 317).

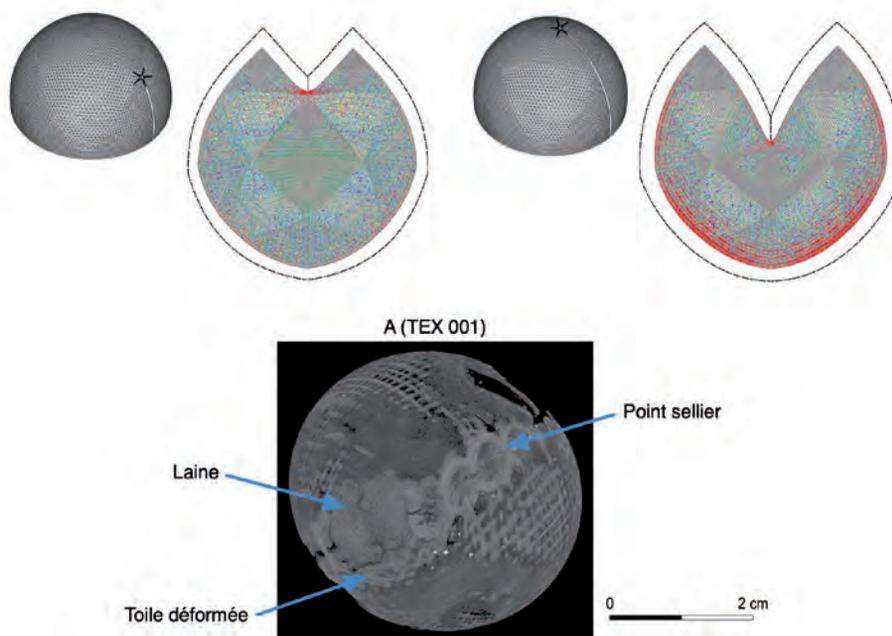
#### *Datation et discussion*

Il est vraisemblable que la standardisation des trois exemplaires soumis à l'analyse fasse écho à des normes autrefois en vigueur pour ces pièces de jeu ; ils sont de toute évidence contemporains.

L'examen technique permet de proposer un schéma opératoire de confection des balles et d'apprécier la logique des étapes de construction, comme le choix

*Fig. 316. Orléans, maison au 8 rue des Gobelets. Haut : vues projetées des images tomographiques des trois balles. Les fils des coutures absorbent un peu plus de rayons X et peuvent ainsi être observés par transparence du fait de leur teinte plus claire en comparaison des autres éléments (3SR). Bas : mise en évidence du cheminement des fils de coutures dans la balle C (points identifiés à l'œil dans des coupes d'images reconstruites ; 3SR).*

Fig. 317. Orléans, maison au 8 rue des Gobelets. Haut : déploiement de demi-sphères entaillées sur une courte distance (72 % du rayon sphérique, gauche) et quasiment jusqu'au pôle (156 % du rayon sphérique, droite). La procédure numérique permettant cet aplatissement est basée sur l'équilibre statique d'un réseau de ressorts disposés de façon régulière sur la demi-sphère. Les traits les plus rouges correspondent aux fibres les plus serrées, qui tiennent celles qui sont les plus relâchées lors de la mise en forme du patron plat vers la demi-sphère (3SR). Bas : érosion virtuelle de la balle A révélant la déformation du tissu à l'endroit supposé de la fermeture (3SR).



des matériaux et la justesse de leur traitement au regard de leur destination. Selon toute vraisemblance, l'enveloppe en cuir est travaillée avec le plus grand soin, car le matériau doit être fin, solide et lisse. Inversement, un tissu simple et robuste convient à le doubler. Les fils de couture sont résistants ainsi que l'indiquent leur fabrication et la qualité des fibres qui les constituent. Les coutures sont quant à elles soigneusement mises en place, à la fois solides et sans épaisseur au niveau de l'enveloppe extérieure des balles.

Le cuir n'est pour le moment pas identifié, mais les textes évoquent volontiers l'utilisation de peau de mouton, notamment pour les exemplaires les plus anciens dénommés « esteufs » (Luze 1933, p. 292 ; Carlier, Bernard-Tambour 2001, p. 33, p. 49). Les esteufs les plus anciens sont constitués de bourre de poils d'animaux ou de chutes d'étoffe, de chiffon ou d'étoffe de laine, recouverte de peau de mouton (Carlier, Bernard-Tambour 2001, p. 33-35 ; Belmas 2009, p. 62). Les modes d'assemblage diffèrent selon les périodes et les zones géographiques ; ainsi en a-t-on découvert quelques exemplaires en Grande-Bretagne (Londres, Baynard House, Queen Victoria Street), datés du XIV<sup>e</sup> siècle, faits de plusieurs pièces de cuir cousues (Egan dir. 2010, p. 296). En France, une ordonnance du roi Louis XI du 24 juin 1480 obligeait les paumiers à « faire de bons esteufs bien garnis et étoffés de bon cuire et bonne bourre, sans y mettre sablon, craie battue, rognure de métaux, chaux, son, sciure, d'ais, cendre, mousse, poudre ou terre, sous peine d'amende et de saisie de tous mauvais esteufs qui seront brûlés afin qu'aucun ne soit inconvénienté » (Fournier 1862, p. 8-9 ; Carlier, Bernard-Tambour 2001, p. 33). En effet, il semble que certaines aient été bourrées de cailloux, de sable, de chaux, pratique interdite qui entraînaient des blessures.

La toile visible sous le cuir correspond à une doublure prise dans les coutures d'assemblage des balles (*cf. supra*). Au XVII<sup>e</sup> siècle, il est question d'un drap qu'on est obligé de découper en huit morceaux cousus entre eux, pour lui faire épouser une forme sphérique (Luze 1933, p. 295). On admettra ici un plan de coupe identique pour les parties en cuir et en tissu afin que les deux épaisseurs restent parfaitement adhérentes une fois assemblées.

Le rembourrage tel qu'il apparaît ici est constitué de divers matériaux, l'essentiel étant un « crin de laine » en remploi. La littérature livre sur ce point une description proche de ce qui nous est donné à voir : « Au XVI<sup>e</sup> siècle l'esteuf, fait de bon cuir et rempli de bourre, pèse 17 estelins — 26 g. On le frappait avec la main, avant que le gant n'apparaisse au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle. La pelote, constituée en son centre de "morceaux et rognures de drap" — c'est-à-dire de chiffons ou de recoupes d'étoffes de laine —, est recouverte d'une ficelle spéciale, moulée et battue pour la durcir, afin de la jouer avec le battoir. La balle d'un poids de 19 estelins — 30 g environ — est en réalité une pelote cousue dans un "drap tout neuf" » (Belmas 2006, p. 125-126).

L'ensemble des descriptions consultées tend à rapprocher les trois exemplaires d'Orléans des esteufs du XVI<sup>e</sup> siècle. Des incertitudes non renseignées par la littérature demeurent cependant au sujet du processus de fabrication. L'hypothèse de recoupes d'étoffes de laine, de bourre de tondeur de draps, recouvertes d'une ficelle en tension, le tout enveloppé d'une toile neuve cousue en même temps que le cuir de la balle, est vraisemblable, même si l'objet archéologique n'atteste pas ou plus la ficelle.

Un prélèvement de laine issu de la balle B a été soumis à une datation par radiocarbone<sup>347</sup>. Pour une distribution à 2 sigma (95,4 %), cette analyse livre trois intervalles de datation sans possibilité de privilégier l'un d'eux : entre 1522 et 1576 (31 %), entre 1624 et 1668 (57 %) ou entre 1782 et 1797 (7,4 %). Si les résultats obtenus donnent à apprécier une fourchette de datation assez large, les aspects techniques liés à la fabrication des trois balles suggèrent quelques orientations. En effet, les plus anciens exemplaires connus découverts à Londres et datés du XIV<sup>e</sup> siècle sont de fabrication très différente de celle qui nous occupe : assemblage des pièces de cuir et points de couture divergent radicalement (Egan dir. 2010, p. 295-296). Par ailleurs, la description technique des balles du XVIII<sup>e</sup> siècle ne correspond nullement à ce que nous avons observé sur les balles d'Orléans : « tout d'abord le paumier formait un noyau à l'aide de longues lanières de chiffon. Ce noyau était ensuite rendu plus compact par un martelage intense et un ficelage suivant un plan précis de seize révolutions autour de ce qui devenait alors une "pelote". La pelote ne devenait balle que lorsqu'elle était enfin recouverte de larges bandes de drap blanc neuf cousues ensemble pour obtenir un objet bien rond de la taille approximative d'une balle de tennis actuelle » (Bernard-Tambour 2000, p. 74).

Fort de ces éléments et comme énoncé en amont où des rapprochements techniques ont pu être établis avec les balles du XVI<sup>e</sup> siècle, il semble raisonnable de situer les exemplaires d'Orléans autour des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles. Ces balles auraient été abandonnées dans le trou de boulin de la façade de la maison du 8 rue des Gobelets à la suite de tirs pratiqués dans la rue.

## Les deux balles dans un mur de façade d'une habitation

En mai 2022, dans le cadre du suivi archéologique de travaux de ravalement, deux autres balles de jeu de paume ont été mises au jour à Orléans (fig. 318), à l'intérieur d'un mur de façade d'une habitation située au 2 rue Saint-Gilles, voie constituant le prolongement méridional de la rue des Gobelets<sup>348</sup>. En 2006, durant une opération de sondage archéologique consacrée à la cave (XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> s.) et aux élévations intérieures de cet édifice, une étude documentaire avait montré que ce dernier, connu entre le milieu du XV<sup>e</sup> siècle et le début du XVIII<sup>e</sup> siècle sous les noms d'« ostel de la Rochelle appartenant à la chapelle Saint Loup et Saint Gilles » et d'« escolle de la Rochelle », avait notamment servit de lieu d'enseignement pour

.....

347. Voir le rapport de Patrick Rossetti : « Datation radiocarbone d'un prélèvement de laine. Maison 8 rue des Gobelets (étude du bâti EB059). Dossier 0121-AR-033V », CIRAM, Martillac, 2021, 4 p.

348. Ces balles sont en cours d'étude ; elles ne sont pas aussi travaillées que celles du 8 rue des Gobelets.

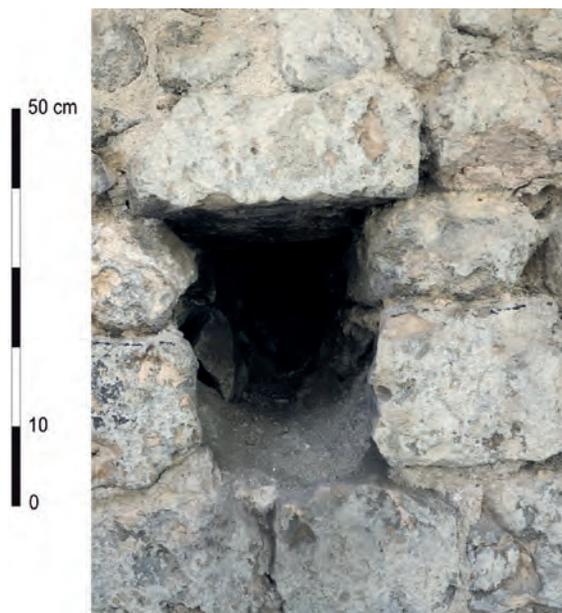


Fig. 318. Orléans, maison au 2 rue Saint-Gilles : vue des deux balles (C. Alix / ville d'Orléans).

Fig. 319. Orléans, maison au 2 rue Saint-Gilles : trou de boulin du parement de la façade ouest (XIII<sup>e</sup> ou XIV<sup>e</sup> siècle) renfermant l'une des balles (C. Alix / ville d'Orléans).

l'université à la fin du Moyen Âge et à l'époque moderne (Alix 2006). À l'instar d'autres habitations du quartier, les étudiants recevaient leur cours dans la maison occupée par un professeur.

Le contexte de localisation des balles de la rue Saint-Gilles présente plusieurs ressemblances avec celui des trois exemplaires découverts dans la maison du 8 rue des Gobelets. Comme sur ce dernier site, les deux balles de la rue Saint-Gilles se trouvaient chacune au fond du fourreau, non traversant, de trous deboulin maçonnés (fig. 319), situés à l'étage d'une façade (mur est) donnant sur la rue et dotée d'un parement régulier en pierre de taille (moyen appareil de calcaire de Beauce), caractéristique des constructions des XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles. Ces deux ouvertures quadrangulaires (15 cm × 24 cm et 16 cm × 12 cm), distantes de 3,86 m (entraxe), se trouvaient entre 3 mètres et 3,40 m au-dessus du sol de la rue médiévale et moderne. Elles avaient ultérieurement été colmatées au nu du mur par un comblement de maçonnerie. Là encore, la mise en place des balles à cet endroit n'a pas pu s'effectuer depuis une fenêtre ou depuis l'intérieur du bâtiment, et le postulat d'un dépôt durant le chantier de construction ou une réfection du mur pourrait être envisagé, bien que l'on peine à en saisir le sens. L'hypothèse selon laquelle les trous de boulin seraient restés ouverts un certain temps, à la suite de travaux menés sur le mur, semble renforcée par la présence de nombreux petits fragments d'objets ou de matériaux divers accompagnant les deux balles : cailloux, tessons de céramique, d'ardoises, de terres cuites architecturales, morceaux de creuset, os d'animaux, enduits peints. Non recouverts de mortier de chaux et possédant une taille suffisamment restreinte pour pouvoir passer au travers des ouvertures des trous, ces objets pourraient

donc également avoir servi de projectiles.

Les trous de boulin auraient alors opportunément joué le rôle de cible à atteindre dans le cadre d'un simple jeu d'adresse ou d'un entraînement au tir pour le jeu de paume. Les balles et autres projectiles oubliés au fond des trous de boulin se seraient ensuite trouvés enfermés, lors d'une campagne de travaux de réfection de la façade, par la mise en place du colmatage de leurs ouvertures.

Le mobilier contenu dans les deux trous de boulin, notamment les fragments de céramiques, de creuset et de terres cuites architecturales, forme un ensemble homogène datable du XVII<sup>e</sup> siècle, suggérant que les trous de boulin ont pu être accessibles durant cette époque. En attente d'une analyse des matériaux textiles, il convient de remarquer que les deux balles de la rue Saint-Gilles présentent des dimensions et un mode de confection différents des trois exemplaires de la rue des Gobelets mais pourraient néanmoins être contemporaines de ces dernières. Mesurant 47 millimètres de diamètre, elles possèdent une enveloppe externe en tissu, qui recouvre un ficelage maintenant un noyau, peut-être formé de morceaux de draps pressés, selon une technique qui serait attestée dès les XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles (Luze 1933, p. 294-295 ; Statuts des paumieors d'Orléans (1683), article 3, copie dans Cochard 1889, p. 335) et qui est décrite au XVIII<sup>e</sup> siècle (Garsault 1767, p. 18, p. 34, pl. III, pl. V).

## Étude des rebonds de balle sur les carreaux de sol historiques des jeux de paume de Versailles et Villers-Cotterêts

Vincent Richefeu, Pascal Villard et Serge Vaucelle

### Le contexte de l'étude : questions et acteurs

Malgré la découverte de quelques balles de jeu datées de l'époque médiévale sur des sites archéologiques russes, scandinaves ou anglo-saxons (Brisbane dir. 1992 ; Schnack 1998 ; Egan dir. 2010 ; Mould *et al.* 2003), et plus proches de nous, à Orléans (Alix 2015 ; *cf. supra*) ou à Moissac (Lefebvre, Bonnot-Diconne 2021 ; *cf. supra*), de nombreuses inconnues demeurent en ce qui concerne les aspects techniques des anciens jeux de paume. Nous ne connaissons que peu de choses sur le mode de fabrication des balles au Moyen Âge. Avant les textes publiés à l'époque moderne, nous n'en savons guère plus sur les revêtements de sol des espaces de jeu. Et il serait également important de s'interroger sur d'autres éléments de l'activité (battoirs, raquettes, galeries, tambour...) ou sur la nature même de la pratique ludique. Ces interrogations ont été réactivées par les découvertes archéologiques ayant mis au jour des éléments du « carreau » (nom historique de l'aire de jeu) des jeux de paume de Versailles (XVII<sup>e</sup> s.) (*cf. supra*) et de Chinon (*cf. supra*). L'emploi de matériaux distincts (terre cuite, calcaire) pour la constitution du pavement aux différents âges de la courte paume a conduit à étendre les interrogations autour de la question du type de balles employé et des différentes interactions balle-sol qui ont pu exister.

Une recherche historique a donc été initiée à partir d'une approche culturelle et technique, étendue sur un plan pluridisciplinaire, telle que les sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS) peuvent le proposer<sup>349</sup>. Il s'est agi d'interroger les mutations observées au sein des pratiques anciennes de jeux de balles, celles des époques médiévale et moderne, tout en abordant la période contemporaine qui a vu se stabiliser les formes sportives du tennis, de la courte paume ou de la pelote basque. Loin d'envisager le processus illusoire d'une transformation linéaire des jeux en sports, l'analyse a tenté de restituer à chaque type de pratique la cohérence de sa structuration et les particularités de ses formes d'organisation. C'est ainsi que les questions les plus fines ont pu être appréhendées pour chaque période historique (XVI<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> s.) : nature du sol des aires de jeu, structure des balles, pratiques et règlements, gestes techniques, caractéristiques du jeu, balistique...

L'étude se propose d'investiguer cet ensemble de sujets en émettant plusieurs hypothèses, à partir d'une analyse des rebonds de différentes balles contemporaines sur des carreaux de sols anciens issus de différents jeux de paume historiques. Les tests de rebonds ont été réalisés au laboratoire Sols, solides, structures et risques (3SR) de Grenoble, où sont menées des recherches en mécanique des solides, recherches qui touchent les domaines de l'ingénierie des structures, des ouvrages et des matériaux pour le génie civil, l'industrie manufacturière ou la santé. C'est dans le cadre de recherches sur les risques naturels (avalanches rocheuses et propagation des blocs rocheux) que l'équipe Géomécanique a acquis les compétences et les outils nécessaires à l'étude des mécanismes physiques mis en jeu lors d'un impact. Ce sont ces outils

.....  
349. Ces compétences sont développées au sein des laboratoires de la faculté des sciences du sport de l'université Toulouse III - Paul Sabatier.

et méthodes qui ont été exploités dans le cadre de cette étude. Les analyses portant sur les avalanches rocheuses ont été menées à différentes échelles : celle du laboratoire, par des impacts de blocs manufacturés de petite taille sur un support rigide (Richefeu *et al.* 2012) et par l'analyse des rebonds de blocs rocheux sur un sol meuble (Garcia *et al.* 2020) ; et par rapport à des événements réels (Richefeu, Villard 2016). Le laboratoire est également reconnu pour ses travaux en tomographie à rayons X (technique utilisée également dans le cadre de cette étude) pour étudier la microstructure des matériaux, des sols et des roches. Initiée dans une perspective interdisciplinaire, la présente recherche ambitionne donc de croiser l'archéologie expérimentale, la trajectologie (étude des trajectoires) ou la balistique et les sciences du sport.

## Matériels et méthodes : carreaux, balles et scellements

### *Les carreaux de sol anciens*

Dans le cadre de cette étude de pavements historiques, qui vise à préciser leur rôle dans les caractéristiques du jeu de paume aux différentes époques historiques, trois types de carreaux de sol (aux dimensions et caractéristiques différentes) ont été testés (fig. 320). Ils proviennent de deux sites archéologiques distincts et sont représentatifs des principaux types de carrelage de sol utilisés pour confectionner le carreau de l'aire de jeu des salles de courte paume (Bernard-Tambour, Carlier 2001).

Le premier échantillon de sol (C1) est un carrelage en terre cuite dit « au grand moule » (20 cm de côté environ, épais de 3 cm, lissé sur le dessus, façonné sur la face inférieure pour faciliter l'accroche lors de la pose), mis au jour par les archéologues dans la maison du paumier du roi Louis XIII à Versailles lors des fouilles de 2007. Ce pavement provient du premier sol du jeu de paume du roi, puisqu'il est mentionné dans le devis initial de construction datant de 1629. De constitution assez fragile, il possède des traces d'usure à la surface et une desquamation superficielle qui atteste son utilisation. Le carreau composé de ces carrelages a été déposé vers 1639 pour être remplacé par un sol en calcaire. Le spécimen utilisé pour l'étude a été mis au jour dans la cave de la maison du maître paumier, qui était adjacente à la salle de jeu et où il était entreposé en grande quantité.

Le deuxième échantillon de sol (C2) soumis à tests est un carrelage en calcaire dit « pierre de Caen », issu du jeu de paume du roi Louis XIII à Versailles. De dimension moyenne (30 cm de côté environ), il est conforme aux précisions

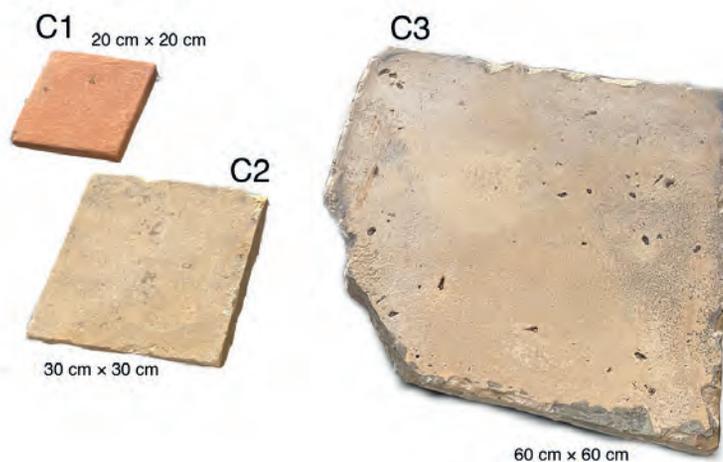


Fig. 320. Étude des rebonds : carreaux utilisés pour l'étude (3SR).

des textes anciens qui évoquent des carreaux de la dimension de 1 pied (soit 32 à 33 cm) utilisés comme longueur de référence pour la définition des marquages au sol appelés « chasses », qui sont par ailleurs associés au système de décompte des points. Lors des fouilles de ce site, quelques vestiges du second carreau encore en place ont été retrouvés. Ces dalles de sol en pierre de taille calcaire qui datent du XVII<sup>e</sup> siècle (vraisemblablement de 1639) étaient disposées en quinconce. Leur caractère à la fois dur et poreux permettait vraisemblablement de résister à l'usure, et d'assurer une accroche aux appuis des joueurs tout en absorbant l'humidité résiduelle du sol. Nous verrons s'il améliore la qualité du rebond des balles.

Le troisième échantillon de sol (C3) est une grande dalle en calcaire (60 cm de côté) qui provient de la salle du jeu de paume du château royal de Villers-Cotterêts (Aisne). Attention toutefois : les observations de ce chantier toujours en cours suggèrent que la position de ce pavage est liée à la transformation du bâtiment en chapelle au XIX<sup>e</sup> siècle. Les observations réalisées à ce jour lors de suivis de travaux ne montrent aucune trace de pavage du jeu de paume en place. Le carreau utilisé pour la chapelle a-t-il été extrait du sol du jeu du XVIII<sup>e</sup> siècle ? La présence partielle de ce carreau dans les sols conservés jusqu'en 2020 suggère des éléments réemployés. Cela ne change rien à ses qualités matérielles pour la présente étude. C'est un calcaire à cérithes, fin à légèrement grenu, poli par l'usage, issu de la vallée de l'Oise. La grande taille de ce dallage, qui limite la fréquence des bandes de jointement entre les carreaux, doit vraisemblablement accroître la planéité du sol de l'aire de jeu. Cela sera analysé au fil de l'étude.

#### *Le choix des projectiles récents*

Il a ensuite été nécessaire d'opérer un choix parmi un ensemble de projectiles utilisés dans les sports de raquette contemporains, tout en essayant de ne retenir que des balles aux caractéristiques traditionnelles, assimilables aux anciennes conditions de jeu. Nous avons retenu trois types de balle (utilisées dans les sports actuels de courte paume, de pelote basque et de tennis). Ces balles — composant trois séries distinctes nommées « CP », « P », et « T » (fig. 321) et constituées de trois exemplaires à chaque fois — seront projetées dans des conditions expérimentales sur les trois carreaux de sol ; il n'a pas été procédé à une distinction des balles au sein de chaque série à l'occasion de la passation des tests. Le choix s'est donc porté sur les trois lots décrits ci-après.

La première série est constituée de balles de courte paume (CP) de facture moderne. Recouvertes de feutrine à l'imitation du drap « à l'ancienne » et proches de ce qui pouvait se faire au XVII<sup>e</sup> siècle, ces balles ont été proposées par T. Bernard-Tambour, président du Cercle du jeu de paume de Fontainebleau, joueur de courte paume et chercheur en histoire de l'art. Il s'agit de balles contemporaines utilisées dans la pratique de la courte paume (entraînement et compétition). Les trois exemplaires ont été fabriqués artisanalement par un maître-paumier<sup>350</sup> dans la tradition de l'activité, comme cela se pratique dans chaque club de courte paume. Il est à noter qu'il n'existe pas de fabrication industrielle des balles dans ce sport. La balle CP est pleine. Son cœur est constitué d'un noyau de liège concassé puis compacté, entouré d'une longue lanière de tissu afin de constituer une pelote, l'ensemble étant ensuite fortement serré, martelé puis ficelé. Cette pelote est enfin recouverte de la couche superficielle de feutrine pour former la balle CP. L'ensemble est cousu manuellement. Cette enveloppe s'apparente à celle d'une balle de tennis actuelle, mais les coutures, quoique très bien réalisées, engendrent des boursouflures et des irrégularités de surface pouvant perturber les rebonds. L'ensemble donne une balle pleine (diamètre

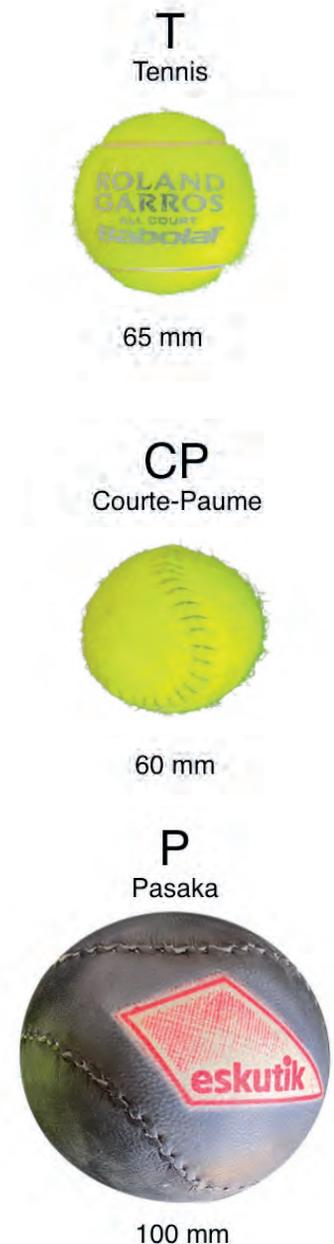


Fig. 321. Étude des rebonds : balles utilisées pour l'étude (3SR).

.....  
350. Guillaume Dortu, Cercle du jeu de paume de Fontainebleau.

de l'ordre de 60 mm et masse d'environ 75 g), projectile qui sera envoyé au cours du jeu à l'aide d'une raquette dont le cordage est extrêmement tendu (de 40 à 50 kg de tension).

La deuxième série est constituée de pelotes, de fabrication contemporaine également, servant pour le jeu de pasaka (P). Il s'agit d'une des disciplines de la pelote basque, qui se joue traditionnellement dans un trinquet, espace de jeu comparable à une salle de courte paume, avec un filet au centre du terrain et des galeries latérales (Blazy 1929 ; Carlier 2012). Dans cette spécialité, on utilise des balles pleines, relativement lourdes (environ 225 g) et de fort diamètre (environ 100 mm), comme cela s'observe sur les gravures anciennes (La Perrière 1539 ; 1545 ; Sambucus 1564). Parmi les jeux basques, c'est l'activité la plus comparable à l'ancien jeu de courte paume. Une particularité importante porte néanmoins sur l'utilisation d'un gant en cuir dans la pasaka, pour les deux postes du cordier (joueur d'avant) et du refileur (arrière). Historiquement, dans cette région basque qui a conservé certaines pratiques ludiques traditionnelles à travers les temps, l'évolution des jeux de balle à main nue a conduit à protéger la paume de la main des joueurs par des gants de cuir (avant l'invention de gant d'osier ou de rotin au XIX<sup>e</sup> siècle). Le gant de pasaka s'apparente donc dans sa forme à un chistera, puisque la solution du panier d'osier est venue remplacer à partir des années 1850 l'usage du gant en cuir, bien plus onéreux. La partie externe des balles P est molle au toucher (cuir souple et lisse, blanc ou noir). Leur emploi dans cette étude a été suggéré par S. Vaucelle, pelotari et historien des jeux anciens. Les balles P ont été fabriquées par Thierry Lopes Etxepare, héritier d'un savoir-faire en passe de tomber dans l'oubli<sup>351</sup>. La fabrication traditionnelle des pelotes P mobilise l'emploi de matériaux naturels les plus proches du mode de confection des esteufs de l'ancien jeu de paume (noyau rigide, peloton de laine ficelé et tassé puis recouvert d'une enveloppe de cuir de chèvre cousue à la main).

Les réglementations mises en place dès le XV<sup>e</sup> siècle semblent avoir traversé les âges au sein de ce conservatoire régional que constitue le Pays basque. Les textes anciens instituant la communauté des maîtres paumiers et des faiseurs d'esteufs livrent quelques informations complémentaires : « Louis XI rendit, le 24 juin 1480 [1467 en réalité], une ordonnance prescrivant que “seront tenus tous les maîtres dudit métier de faire bons esteufs bien garnis et étoffés de bon cuir et bonne bourre, sans y mettre sablon, craie battue, rognure de métaux, chaux, son, sciure d'ais, cendre, mousse, poudre ou terre, sous peine d'amende et de saisie de tous mauvais esteufs qui seront saisis et brûlés afin qu'aucun ne soit inconvénienté” » (Luze 1933, p. 292). Les textes ultérieurs qui viennent confirmer les statuts initiaux des paumiers parisiens trouvent leurs prolongements dans les lettres patentes de François I<sup>er</sup> (juillet 1537) comme dans celles de Charles IX (février 1571), d'Henri IV (octobre 1594) ou de Louis XIII (septembre 1612), sans oublier les confirmations finales signées par Louis XV (février 1727). Par la suite, tout au long du XVIII<sup>e</sup> siècle, de nouvelles ordonnances administratives ont été prises concernant aussi bien l'organisation d'une corporation professionnelle à la structuration complexe que la gestion des tripots ou la confection des éléments du jeu (Lespinasse 1897, p. 525-537). Dans ce contexte évolutif qui débouche sur les publications du siècle des Lumières (Garsault 1767 ; Diderot, Alembert 1765), les précisions concernant la codification technique de la fabrication des esteufs, des pelotes et des balles demeurent quasiment inchangées au fil des siècles (Belmas 2006). Devant la liste des dérives énumérées dans le texte de 1480, il est aisé de comprendre que le petit monde des faiseurs d'esteufs

.....  
351. Atelier Eskutik, fabrication artisanale du matériel de pasaka (gant et pelote), installé à Sare (Pyrénées-Atlantiques).

a très tôt subi les désagréments de la malfaçon. Face à cela, les explications sur la nature officielle des matériaux à utiliser dans la confection des balles restent relativement laconiques : quelle que soit l'époque, toute balle de courte paume devait être faite « de bon cuir et bonne bourre ».

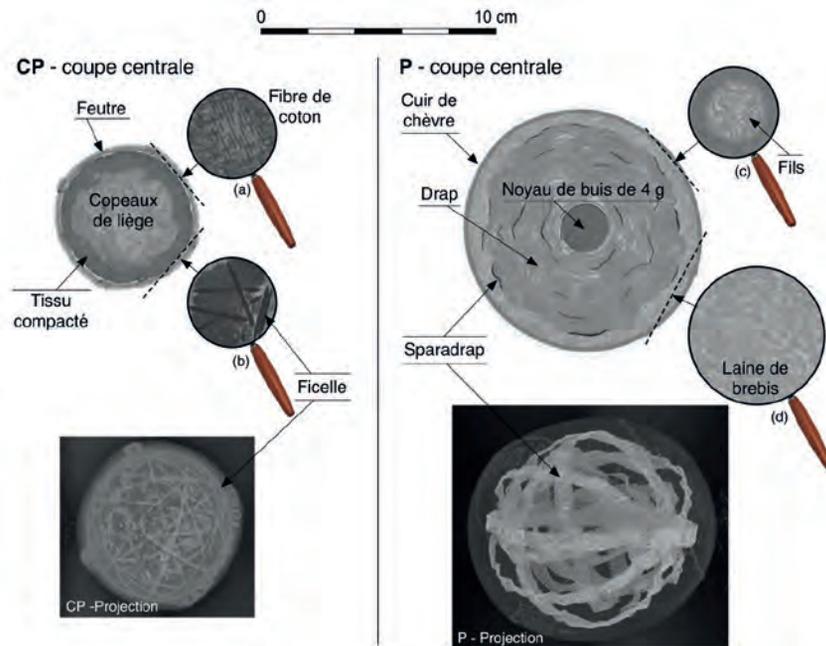
Le dernier lot de balles utilisé dans cette étude est une série de balles de tennis actuelles (T), de marque Babolat (Roland Garros All Court), homologuées à la fois par la Fédération française de tennis (FFT) et par l'International Tennis Federation (ITF)<sup>352</sup>. De fabrication industrielle, ces balles de couleur jaune sont conçues à partir de sphères évidées de caoutchouc devant recevoir une pression d'air intérieur supérieure à la pression externe. Commercialisées dans des tubes pressurisés, elles sont adaptées aux différents types de surface (terre battue, synthétique ou béton principalement). Elles doivent avoir un diamètre de 63,5 à 66,7 mm (ici 65 mm) et une masse de 56,7 à 58,5 g (ici 58 g environ). Selon la procédure d'homologation ITF fixée au cours des années 1920, la hauteur de rebond après une chute libre sur un sol dur (cela sera explicité plus loin) de 254 centimètres doit être comprise entre 134,62 et 147,32 cm, soit une quantité d'énergie restituée après rebond comprise entre 53 % et 58 % de la quantité d'énergie initiale emmagasinée pendant la chute. De nos jours, les raquettes de tennis qui propulsent ces balles pressurisées possèdent un cordage de 25 kilogrammes de tension en moyenne (par exemple : Federer, 22 kg ; Nadal ; 25 kg ; Sharapova, 30 kg) et un tamis surdimensionné (Miller 2006). Avec de tels ustensiles, la vitesse des balles d'engagement peut régulièrement dépasser les 200 kilomètres par heure. Le choix de ce dernier type de balle au sein de l'étude, clairement le plus éloigné des usages anciens en termes de texture et de constitution, se justifie par la possibilité de comparer les caractéristiques de rebond des balles traditionnelles avec les paramètres balistiques de projectiles normalisés, et donc de mieux percevoir la différence entre une situation ancienne méconnue et une expérience actuelle reposant communément sur la pratique du tennis.

La structure des balles a été étudiée de manière non destructive grâce à la technique d'imagerie tridimensionnelle par microtomographie à rayons X. Le microtomographe utilisé est celui du laboratoire 3SR, qui est équipé d'un tube RX 150 kV avec une taille de foyer pouvant descendre jusqu'à 5 micromètres et d'un capteur ayant une surface plane active de 250 millimètres sur 200 millimètres. Ses caractéristiques lui permettent de couvrir une large échelle de résolutions et d'énergies et d'étudier une vaste gamme de matériaux dans les domaines de la géomécanique, des composites, de la biomécanique. Les images présentées pour les balles CP et P ont été obtenues, après la série des tests d'impact, grâce au concours de Pascal Charrier, ingénieur d'études au laboratoire 3SR (fig. 322).

Les reconstructions effectuées sur la balle CP permettent de constater que le noyau central constitué de copeaux de liège a une forme irrégulière, pouvant être due à la déformation de la balle pendant les tests ou au procédé de fabrication de la balle (notamment à cause du martelage). La structure fibreuse des lanières de tissu autour du noyau central est perceptible sur les sections de surface. Les fils qui entourent la balle et les coutures sont également bien visibles en raison de leurs densités respectives et attestent de la méticulosité et du soin apportés à la fabrication des balles par le maître paumier. La balle P comporte en son centre un noyau de buis de forme régulière, désormais légèrement excentré. Celui-ci est entouré de larges bandes de tissu (bien visibles sur la section médiane de la balle) maintenus en place par des bandelettes de faible largeur. Les natures différentes des bandes de drap utilisées, suffisamment contrastées sur les reconstructions

.....  
352. Voir les normes matérielles établies par l'ITF: <https://www.itftennis.com/media/2714/2020-itf-approved-tennis-balls-classified-court-surfaces-and-recognised-courts.pdf>.

Fig. 322. Étude des rebonds :  
 identification par microtomographie  
 (reconstruction d'images  
 tridimensionnelles à partir  
 de photographies aux rayons X)  
 de la structure des balles de courte  
 paume CP et de pasaka P.  
 Gauche : balle de courte paume CP ;  
 droite : balle de pasaka P.  
 Les vues a, b, c et d sont  
 des grossissements des coupes repérées  
 par des lignes pointillées. Les images  
 du bas sont des projections de toutes  
 les coupes sur un plan en intensifiant  
 les matériaux les plus denses (3SR).



tomographiques, permettent d'identifier avec précision le réseau de bandelettes adhésives (sparadrap) en place sans avoir recours à la destruction de la balle, ce qui n'aurait pas été possible par un autre procédé que la microtomographie, qui montre ici toute sa puissance. Enfin, les fibres de laine dont on détecte la présence sur les sections proches de la surface sont maintenues en place par un réseau de fils dense.

### Les essais d'impact : acquisition des images et identification des trajectoires

#### *Le protocole*

Dans un premier temps, il a été nécessaire de tester les carreaux en les positionnant sur différents types de support afin d'appréhender l'influence sur les rebonds des caractéristiques du système d'accroche au sol. Les informations recueillies lors des fouilles de 2007 à Versailles ont permis d'établir que les carreaux de terre cuite (dont la face inférieure est façonnée par tamponnage avant la cuisson) étaient positionnés bord à bord sur un lit de mortier, reposant sur un radier composé de petits moellons hétérogènes (Dufour 2013 ; Du Bouëtiez, Dufour 2015). Cette sorte de sous-couche de scellement — dont on peut noter la faible capacité d'adhérence — a été observée sur d'autres sites et pour d'autres types de pavement (Villers-Cotterêts) et également mentionnée dans différents documents historiques (devis de maçonnerie des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> s.). Le protocole expérimental retenu a pris en compte cette information en positionnant les éléments de pavage sur un épais lit de sable disposé dans un bac rigide. L'ajout d'une couche de mousse compacte a également été testée sous ce lit de sable, sans que cela modifie les résultats enregistrés lors du comparatif, preuve que l'épaisseur de sable retenue pour l'étude (> 10 cm) était suffisante. Quand il s'est agi d'étudier les impacts selon différents angles, le bac dans lequel ont été positionnés les carreaux a été incliné selon des angles de 10°, 25°, 40° et 50°, les balles étant toujours projetées vers le bas sur un axe vertical et sans aucune rotation.

Dans ce cas précis, le bac de fixation des carreaux était fermement maintenu en position inclinée.

Le mode opératoire est simple. Les essais sont menés en laissant tomber une balle, depuis une hauteur donnée, sans vitesse initiale ni effet de rotation. La balle rebondit alors sur le carreau testé, qui est positionné à l'horizontale ou incliné selon les cas. Les lâchers de balle sont filmés au moyen d'une caméra rapide de sorte que leur trajectoire soit dans un plan perpendiculaire à l'axe de la caméra. Les imprécisions de mesure suite à d'éventuelles approximations dans le positionnement initial de la caméra s'avèrent très limitées.

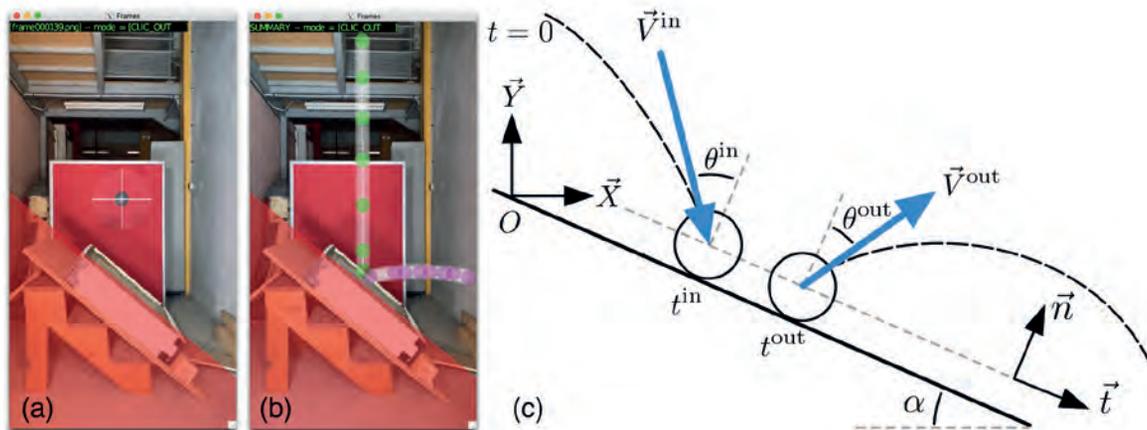
L'acquisition des images se fait par une caméra rapide, utilisée dans la majorité des tests. Celle d'un téléphone portable (Apple iPhone 11) permet un bon compromis entre la résolution des images acquises ( $1\,080 \times 1\,920$  pixels) et leur fréquence (240 images par seconde). Les films réalisés avec cette caméra ont pour objectif d'identifier les trajectoires d'une balle en vol libre avant et après sa collision avec un carreau. Pour une observation plus fine de l'écrasement des balles au moment de leur impact, une caméra permettant une fréquence d'acquisition beaucoup plus rapide est utilisée (FPS1000, développée par Graham Rowan : résolution de  $1\,280 \times 721$  pixels, fréquence de 1 000 images par seconde). Dans les deux cas, les caméras sont placées sur pied de sorte à rester stable, à respecter la verticalité des capteurs et à définir une référence spatiale fixe. La distance focale de l'optique (iPhone 11) étant de 26 millimètres, cela implique une distorsion optique des images en forme de barillet, qui n'induit cependant pas de biais sur l'observation des trajectoires ; une estimation de l'erreur commise sur la mesure des coefficients de restitution sera proposée dans la section suivante.

### L'identification des cinématiques de rebond

Pour quantifier les trajectoires avant et après la collision, il est nécessaire de déterminer les positions de la balle selon un repère fixe et de décider d'une origine du temps. Il a été choisi arbitrairement de placer le repère d'espace à la surface du carreau, près du point d'impact ; l'origine en temps est placée à la première image. La mise à l'échelle des positions est faite à partir de la longueur du côté du carreau. La mise à l'échelle temporelle consiste à multiplier le nombre d'images depuis le début du mouvement par l'intervalle de temps entre chaque acquisition.

Les trajectoires avant et après collision d'une balle avec un carreau sont identifiées à partir d'un nombre minimal de cinq positions pointées

Fig. 323. Étude des rebonds : capture d'écran de l'interface utilisateur du logiciel développé pour l'identification des trajectoires.  
 a. La position d'une balle à pasaka a été identifiée manuellement par un opérateur ; l'origine des coordonnées spatiales a été placée près du point d'impact sur le carreau ; la zone teintée en rouge représente le sol incliné.  
 b. Trajectoires identifiées : les disques verts ont été pointés avant l'impact pour reconstruire la trajectoire d'incidence, et les disques roses ont été repérés pour la reconstruction de la trajectoire de rebond.  
 c. Schéma présentant la paramétrisation employée, en particulier l'inclinaison  $\alpha$  du carreau permettant de définir les directions normale  $\vec{n}$  et tangentielle  $\vec{t}$ , l'angle d'incidence  $\theta_{in}$  et l'angle de rebond  $\theta_{out}$  (3SR).



manuellement (fig. 323 : a). En négligeant tous les effets dus au frottement de l'air, les trajectoires de la balle avant et après rebond sont des paraboles. Les coordonnées  $\vec{T}(t)$  de la balle dans le repère global  $(O, X, Y)$  s'expriment linéairement en fonction du temps dans la direction horizontale et suivant une équation du second degré dans la direction de la gravité. Au total, huit paramètres (quatre paramètres pour la trajectoire avant rebond, référencés par l'indice « in », et quatre pour la trajectoire après rebond, référencés par l'indice « out ») sont nécessaires pour identifier mathématiquement la cinématique complète de la balle à partir de la relation suivante :

$$\vec{T}^{\text{in|out}}(t) = \begin{pmatrix} x^{\text{in|out}}(t) \\ y^{\text{in|out}}(t) \end{pmatrix} = \begin{pmatrix} c_{1x}^{\text{in|out}} t + c_{0x}^{\text{in|out}} \\ -gt^2/2 + c_{1y}^{\text{in|out}} t + c_{0y}^{\text{in|out}} \end{pmatrix} \quad (1)$$

où  $g \approx 9,81 \text{ m/s}^2$  est l'accélération de la gravité terrestre, et où les huit paramètres

$c_{0x|1x|0y|1y}^{\text{in|out}}$  sont identifiés par interpolation. Un exemple de trajectoire identifiée à partir du logiciel a été développé spécifiquement pour cette application (fig. 323 : b). La durée d'impact (temps pendant lequel la balle reste en contact avec le carreau) est fonction de sa déformabilité et de la cinématique de l'impact (glissement et frottement pour les impacts inclinés). Les temps d'entrée  $t^{\text{in}}$  et de sortie  $t^{\text{out}}$  d'un contact sont identifiés géométriquement par l'intersection d'une trajectoire avec une ligne décalée du rayon  $R$  de la balle par rapport à la surface du carreau.

L'intérêt des équations décrivant les trajectoires tient essentiellement au fait que les vitesses peuvent être définies à tout instant par une simple dérivation temporelle. Cela permet de définir les vecteurs de vitesse d'incidence et de rebond comme suit :

$$\vec{V}^{\text{in|out}} = \frac{\partial}{\partial t} \vec{T}^{\text{in|out}}(t^{\text{in|out}}) = \begin{pmatrix} c_{1x}^{\text{in|out}} \\ -gt^{\text{in|out}} + c_{1y}^{\text{in|out}} \end{pmatrix} \quad (2).$$

Bien qu'un grand nombre d'essais expérimentaux ont été effectués dans une configuration de carreau horizontal (angle  $\alpha = 0$ ), l'illustration schématique des paramètres du dispositif décrit une configuration inclinée qui permet de mieux visualiser les paramètres déduits des mesures (avant et après impact) (fig. 323 : c).

### *Les coefficients de restitution énergétique*

Quelques précisions sur les mesures expérimentales effectuées sont nécessaires. On entend par « cinématique de rebond d'une balle » la prise en considération dans l'analyse du rebond des vitesses de translation et de rotation, juste avant et juste après l'impact de la balle avec le support. Dans un problème plan, il est d'usage de séparer les vitesses en trois composantes : dans la direction normale (perpendiculaire) à la surface plane du support ; dans la direction tangente orientée dans le plan de la surface du support ; en rotation autour d'un axe perpendiculaire au plan de la trajectoire. Dans les expériences menées ici, seuls les rebonds s'effectuant dans un plan unique ont été considérés, le moyen de mesure s'appuyant sur des images bidimensionnelles provenant d'une caméra rapide.

Les coefficients de restitution, qui quantifient le pourcentage d'énergie conservé par la balle après son rebond, peuvent être définis de manière

globale ou différenciée dans les directions normale et tangente à la surface d'un carreau. Les mécanismes dissipatifs liés au mouvement en rotation de la balle n'ont pas été considérés, car ils sont supposés négligeables (pas de prise en compte des effets liftés [*topspin*] ou coupés [*backspin*] sur les balles dans les lancers effectués), et ils auraient complexifié l'analyse (transferts d'énergie de rotation en énergie de translation, par exemple). Néanmoins, si la pratique actuelle du tennis privilégie les effets liftés sur la balle T (« broser » ou « coiffer la balle » pour en soulever la trajectoire), le jeu de courte paume mobilise essentiellement les actions inverses de « couper » ou « choper » (effet « rétro » obtenu avec la raquette pour amortir la balle CP, nommé « le coup de paume »), et la technique de pasaka des coups fouettés ou glissés sur la pelote P (nommés « *xirrist* » et réalisés à l'aide d'un gant de cuir en forme de carapace de tortue). Face à une telle diversité d'effets qu'il est délicat de contextualiser historiquement, il n'a pas été jugé opportun d'inclure au protocole de lancer des mises en rotation de balle.

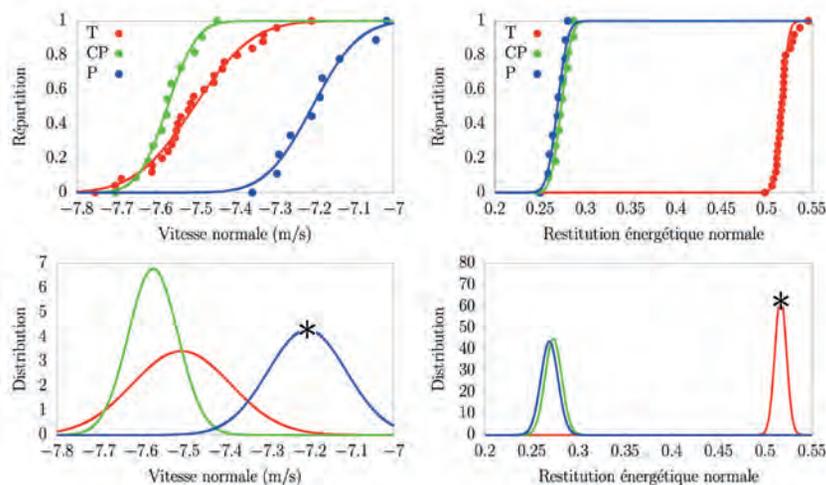
Considérons, dans un premier temps, la restitution pour une balle arrivant perpendiculairement et sans rotation sur le carreau. Le coefficient de restitution énergétique nous renseigne sur la proportion d'énergie conservée par la balle après la collision. L'énergie perdue est alors celle qui a été dissipée : sous forme d'ondes élastiques transmises au sol support, ; par déformation de la balle (plastification ou endommagement) ; par déstructuration du carreau au point d'impact (microfissuration ou desquamation) ; par production de chaleur ou d'autres mécanismes encore mal identifiés. En notant  $V_n^{\text{in}}$  la vitesse d'incidence et  $V_n^{\text{out}}$  la vitesse de rebond dans la direction normale à la surface du carreau, une restitution suivant la direction normale ( $n$ ) peut être définie comme le rapport de l'énergie cinétique conservée après l'impact et de l'énergie apportée au début de la collision. La restitution énergétique normale est donc définie comme suit :

$$R_n = \frac{\frac{1}{2}m(V_n^{\text{in}})^2}{\frac{1}{2}m(V_n^{\text{out}})^2} = \left( \frac{V_n^{\text{in}}}{V_n^{\text{out}}} \right)^2 \quad (3).$$

Il serait possible de définir un coefficient de restitution en considérant le rapport des vitesses, mais le paramètre de restitution énergétique est plus intéressant pour deux raisons pratiques : il est positif par définition ; il peut être conceptualisé comme le rapport entre la hauteur de rebond et la hauteur de chute initiale d'une balle soumise à vol libre vertical. Cependant, à l'issue de l'étude, une partie de l'analyse s'appuiera sur les paramètres de vitesse pour mieux envisager les répercussions de ces données balistiques sur la technique sportive pratiquée par les joueurs.

Afin de valider la procédure expérimentale et pour quantifier la variabilité du coefficient de restitution normal, des répétitions d'impacts normaux ont été réalisées sur le grand carreau (C3, calcaire à cérithes de 60 cm de côté) avec les trois types de balle (T, CP et P). La hauteur de lâcher était toujours du même ordre (2,5 à 3 m) de façon à obtenir des vitesses d'incidence relativement proches (intensité de 7 à 7,8 m/s, soit de 25 à 28 km/h) (fig. 324). Les écarts observés sur les vitesses d'impact s'expliquent potentiellement par : des hauteurs de lâcher mal maîtrisées ; des effets de frottement de l'air sur la surface des balles ; la non-prise en compte du rayon des balles pour définir la hauteur de chute. Concernant la répartition des restitutions, une balle se distingue clairement des autres : la balle T, qui permet une restitution significativement plus importante que celle des balles CP et P.

Fig. 324. Haut : répartitions des vitesses normales incidentes et des coefficients de restitution énergétique normale pour des impacts entre les différents types de balle et le carreau de 60 cm de côté (C3). Bas : distributions gaussiennes des vitesses normales incidentes et des coefficients de restitution ; les paramètres (espérance et variance) de chaque courbe en cloche ont été obtenus par la régression des données (vitesses ou restitutions), préalablement ordonnées et normalisées par la fonction de répartition d'une loi normale. Un astérisque placé au niveau du pic indique une moyenne significativement différente des autres distributions selon une analyse de la variance (ANOVA) (3SR).



Ces données ont été approchées par une fonction de répartition de type loi normale, et donc par des distributions (fonction des densités de probabilité) sous forme de gaussiennes (fig. 324 : bas). Il est intéressant de constater que toutes les distributions (vitesses et restitutions) semblent suivre de façon satisfaisante une répartition de loi normale. Cependant, pour vérifier la reproductibilité des essais dans ces conditions, une analyse de la variance (ANOVA à un facteur contrôlé) a été réalisée sur les groupes de vitesse ; elle montre que les vitesses d'incidence ne sont effectivement pas parfaitement corrélées ( $p \approx 1,22 \times 10^{-9}$ ). Comparativement aux balles CP et T, les balles de pasaka P impactent le carreau à des vitesses d'impact plus lentes, imputables à leur aspect de surface (lisse) et à leur taille (10 cm). Dans tous les cas, les vitesses d'incidence sont regroupées dans une gamme de  $27 \pm 1,5$  km/h. Si la balle T se distingue clairement des autres, les valeurs des paramètres de restitution des balles CP et P sont par contre difficilement différenciables même avec une analyse de variance. Cela est certainement lié aux ordres de grandeur des vitesses d'incidence, comme nous le précisons plus bas.

Les imprécisions de mesure quant à la valeur des coefficients de restitution énergétique normale proviennent probablement de l'expérience elle-même (mouvement légèrement hors plan, légère vitesse de rotation...), de l'hétérogénéité de la surface du carreau, de la réponse de la balle en compression radiale, de l'objectivité de l'opérateur dans la procédure d'identification des trajectoires, de la distorsion optique des images et de tous autres facteurs physiques. Sans discernement des causes de variabilité des résultats, il est possible de considérer que la mesure d'une restitution énergétique normale se fait avec une précision de  $\pm 2,5$  %.

Après une première série de tests menée pour valider la procédure expérimentale (dont l'influence de l'épaisseur du lit de sable positionné sous les carreaux), une campagne d'essais systématique, basée sur un grand nombre d'essais pour rendre les observations plus robustes du point de vue statistique, a été engagée (plusieurs centaines d'essais pour différentes configurations et pour chaque couple balle-carreau). Les essais de rebond réalisés initialement sur un carrelage à plat ont été reproduits ensuite sur des pavements inclinés pour modifier les angles d'impact, ce pour constater dans quelle mesure le mode de jeu est influencé par le type de balle ou la nature du carreau.

## Résultats

### *Observations sur l'écrasement des balles à l'impact*

Une première réponse doit être apportée quant à la modification de la forme des projectiles lors des impacts au sol, la déformation de la balle étant une source potentielle de dissipation d'énergie. En général, on observe sur les images des films rapides, réalisés à 1 000 images par seconde, une légère déformation des balles T de l'ordre de 20 % de leur diamètre pour les vitesses d'impact les plus élevées. Cette variation de dimension est attendue et normalisée : la balle étant préalablement soumise à une force<sup>353</sup> de 15,57 N puis à un accroissement de charge de 80,07 N (condition d'impact), sa déformation doit se situer dans une marge de tolérance de 0,495 cm à 0,597 cm. De même, préalablement soumise à une force de 95,64 N puis à un accroissement de décharge de 80,07 N (condition de renvoi), sa déformation (détente) doit être comprise entre 0,637 cm et 0,914 cm.

Même s'il est relativement moins discernable à l'œil nu, on note un écrasement de la balle CP d'au plus 15 % du diamètre de la balle pour les vitesses d'impact les plus rapides. Pour les pelotes P, l'écrasement est bien plus marqué au moment de l'impact : de l'ordre de 30 à 35 % du diamètre pour une vitesse incidente normale d'environ 14 mètres par seconde, soit 50 kilomètres par heure (fig. 325). On note également que la balle P reprend sa forme arrondie après un temps relativement long (environ 50 ms) après l'impact. On peut penser que, en situation de jeu, une déviation notable doit survenir si la balle tourne rapidement à cause d'effets dynamiques d'interaction avec le fluide air (sa trajectoire est alors changeante et donc moins prévisible pour le joueur). Les conditions expérimentales n'ont pas cherché à reproduire cet effet.

Dans l'idée de mieux caractériser la source de dissipation d'énergie issue des balles elles-mêmes lors d'un impact, des essais de chargement et déchargement radial à vitesse lente ont été réalisés sur chacune des balles. Rappelons que l'énergie dissipée lors de l'impact est fonction de facteurs multiples, comme l'énergie dissipée lors de l'écrasement de la balle que l'on cherche à évaluer ici, mais également la transmission d'une onde élastique au carreau, la plastification locale du support, le dégagement de chaleur, etc. L'essai consiste à comprimer sous une presse la balle à vitesse constante et à enregistrer le déplacement (l'écrasement) et la force de résistance. L'essai

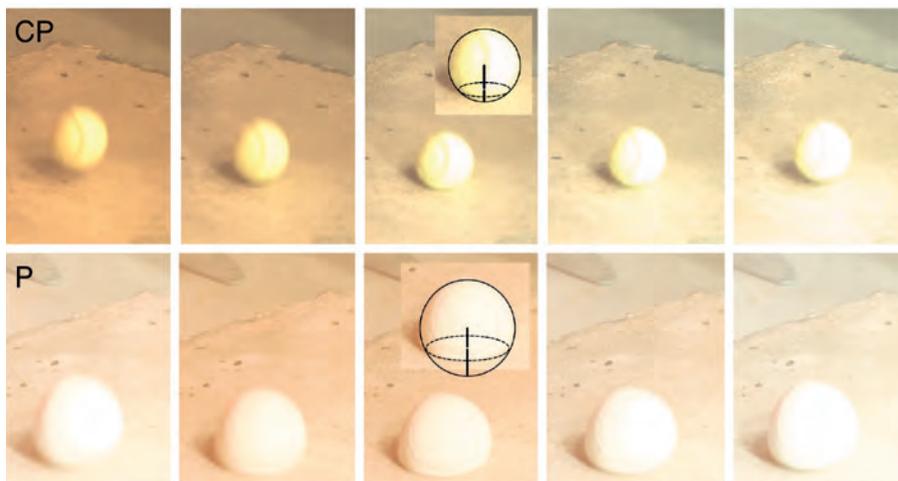


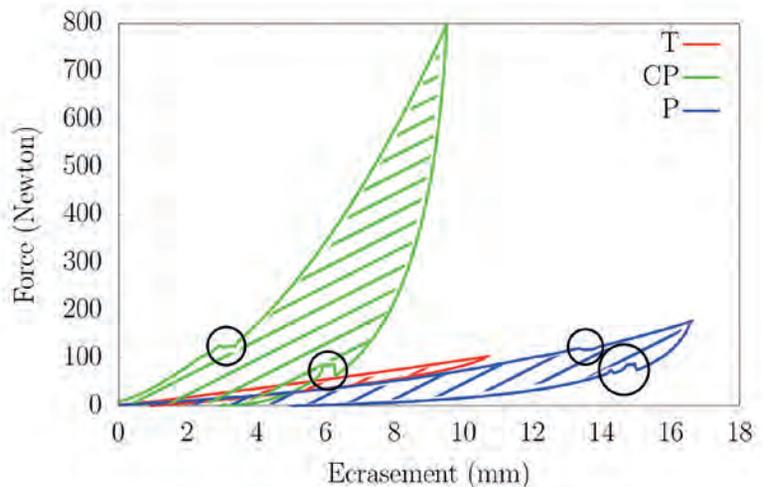
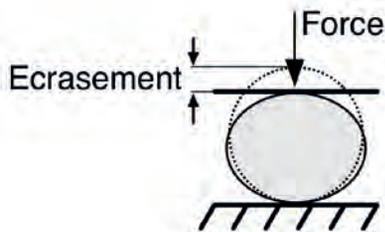
Fig. 325. Étude des rebonds : déformation d'une balle CP et d'une pelote P lors d'un impact pour une vitesse d'incidence de l'ordre de 14 mètres par seconde. Le temps entre chaque image est de 1 milliseconde. L'écrasement de la balle CP est estimé sur l'image centrale à 15 % de son diamètre, celui de la pelote P à un tiers de son diamètre (3SR).

.....  
353. L'unité de mesure de la force est le newton (N). Sur terre, une masse de 1 kg correspond à environ 10 N.

se déroule en deux phases : la compression jusqu'à un déplacement correspondant à environ 17 % du diamètre de la balle ; la décompression jusqu'à la perte de contact entre la balle et la presse.

On peut noter que l'écrasement maximal n'est pas le même pour chaque balle ; cela est simplement lié à la différence de diamètre des balles, le taux d'écrasement étant fixé à 17 % à des fins comparatives (fig. 326). Une balle parfaitement élastique, donc non dissipative, aurait un comportement rigoureusement identique lors de la phase de chargement et lors de la phase de déchargement. On constate que, pour toutes les balles testées, de façon plus ou moins marquée, la courbe de chargement ne suit pas le même chemin que la courbe de déchargement. Ainsi, l'énergie requise lors de la compression pour déformer la balle, c'est-à-dire l'aire sous la courbe de chargement, est supérieure à l'énergie restituée lors de la phase de décompression (aire sous la courbe de déchargement). On déduit de ces courbes la quantité d'énergie dissipée par la balle lors d'un cycle de chargement et de déchargement (aires hachurées sur la fig. 326). Très clairement, la balle T, creuse et soumise à une pression intérieure, est celle qui est la moins dissipative. En revanche, les balles CP et P, assemblées à partir de matériaux hétérogènes qui peuvent se déformer et se déplacer les uns par rapport aux autres de manière non réversible lors de l'écrasement de la balle, sont les plus dissipatives. Les irrégularités des courbes des balles CP et P (entourées sur les courbes de la fig. 326) ont été observées systématiquement sur l'ensemble des tests réalisés. Elles sont attribuées aux hétérogénéités de la balle (présence d'un noyau central notamment), qui modifient ponctuellement son comportement lors des phases de compression et de décompression. Les quantités d'énergie emmagasinée et restituée par la balle lors de l'impact dépendent de son mode de déformation, donc de la vitesse et de l'angle d'impact. Pour le taux de déformation retenue et dans les conditions d'essais, les énergies dissipées par les balles T, CP et P sont respectivement de l'ordre de 30 %, 66 % et 62 %, ce qui correspondrait à des restitutions de 70 %, 34 % et 38 %. Comme dit précédemment, l'énergie dissipée par les balles ne constitue qu'une part de l'énergie totale dissipée lors de l'impact. Pour les lâchers de balle verticaux et pour les vitesses d'impact les plus rapides (14 m/s), la part de l'énergie dissipée par la balle a été estimée respectivement pour les balles T, CP et P à 10 %, 39 % et 17 % de l'énergie totale dissipée. En règle générale, la part d'énergie dissipée par la balle est d'autant plus forte que la balle est rigide (balle CP) et cette part est plutôt faible pour une balle pressurisée (balle T).

Fig. 326. Étude des rebonds : essais de compression radiale sur les balles. Gauche : schéma de principe montrant les données enregistrées au cours d'un essai. Droite : courbes typiques des relations force-écrasement pour chacune des balles ; la surface (N × mm) d'une zone hachurée correspond à l'énergie qui a été perdue (dissipée) au cours de l'aller-retour (compression suivie de la décompression de la balle) (3SR).



### Les impacts sur carreaux horizontaux

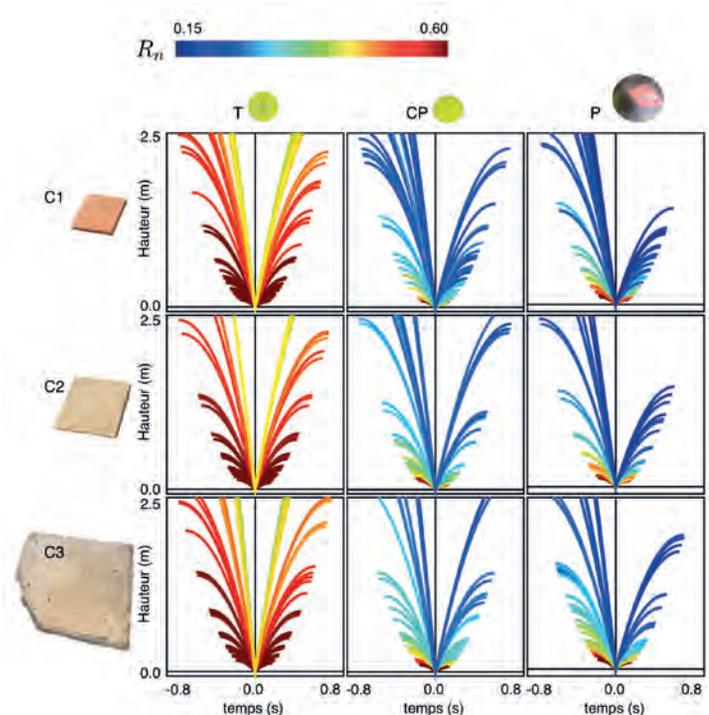
La nature du carreau, sa taille et son aspect de surface sont potentiellement des éléments qui ont pu influencer le style du jeu au cours des âges (rapidité de la balle, nature des rebonds et trajectoire). Pour en déterminer l'influence, plusieurs séries de lâchers verticaux à vitesse initiale nulle impliquant les trois types de carreau et les trois types de balle ont été dans un premier temps réalisées en considérant le carreau horizontal. De ce fait, un même lâcher a pu conduire à plusieurs rebonds successifs, puisque dans la majorité des cas, la trajectoire de la balle est restée proche de la verticale. Différentes hauteurs de lâcher initiales ont été retenues pour déterminer l'influence de la vitesse d'impact sur les mécanismes de dissipation d'énergie. Pour les gammes de vitesse élevée, les balles ont été lancées manuellement avec plus ou moins de force et de précision en fonction de la taille du carreau. En conséquence, les vitesses les plus importantes qui ont été atteintes sont celles obtenues avec le grand carreau. Dans les représentations des hauteurs de rebond en fonction du temps pour chaque couple balle-carreau, la phase de contact est non représentée pour faciliter l'interprétation des résultats (fig. 327). Les trajectoires sont colorées en fonction de la valeur du coefficient de restitution énergétique normale, ce qui permet de différencier très rapidement le comportement des balles. Les pentes des courbes présentées correspondent aux vitesses de la balle au cours du temps. Celles-ci sont quasiment nulles au moment des lâchers et peuvent atteindre pour les plus rapides les 20 mètres par seconde (72 km/h) au moment de l'impact, notamment lorsque les balles sont initialement propulsées manuellement. On observe en règle générale que les hauteurs de rebond des balles T sont plus importantes que celles des balles CP et P ; cela sera analysé plus en détail par la suite. La présence de faisceaux des courbes de trajectoire avant impact rend compte des différentes valeurs de hauteurs initiales retenues lors de la campagne d'essais, à l'exception des vitesses les plus faibles (mesurées à partir de rebonds ultérieurs à la phase de lâcher initial) et des vitesses les plus élevées résultant de lancers manuels. Sur cette figure, on remarque également que les balles lancées d'une hauteur faible sont celles pour lesquelles le coefficient de restitution est le plus fort, et ce quel que soit le type de balle ou de carreau utilisé.

Pour mieux quantifier ce phénomène, nous avons obtenu, pour chaque type de balle testé, la variation du coefficient de restitution normale en fonction de la vitesse d'incidence normale (fig. 328). On constate très clairement, sur chacun des graphiques présentés, une forte dépendance à la vitesse d'impact, surtout lorsque celle-ci est faible ; pour les plus grandes vitesses, cette dépendance est fortement réduite jusqu'à ce que la valeur du coefficient de restitution normale tende vers une valeur limite. La décroissance du coefficient de restitution normale ( $R_n$ ) en fonction de la vitesse incidente ( $V_n^{\text{in}}$ ) peut pour chaque type de balle être approchée par une exponentielle, et ce quel que soit le type de carreau impacté :

$$\mathcal{R}_n(V_n^{\text{in}}) = (1 - R_n^0) e^{-V_n^{\text{in}}/\tau} + R_n^0 \quad (4)$$

avec  $R_n^0$  valeur limite du coefficient de restitution

Fig. 327. Étude des rebonds : hauteurs de rebond des trois balles T, CP et P en fonction du temps pour des impacts à trajectoire verticale sur les carreaux horizontaux C1, C2 et C3. Sur ces représentations, l'origine du temps est placée au moment de l'impact en annulant sa durée (partie gauche d'un graphe : trajectoire et hauteur de lâcher avant impact ; partie droite : hauteur restituée après contact au sol). Les courbes sont colorées sur une échelle de couleur allant du bleu au rouge en fonction de la valeur du coefficient de restitution énergétique normale ( $R_n$ ) qui, pour les lâchers sans vitesse initiale, correspond au rapport des hauteurs maximales des trajectoires réfléchie et incidente (3SR).



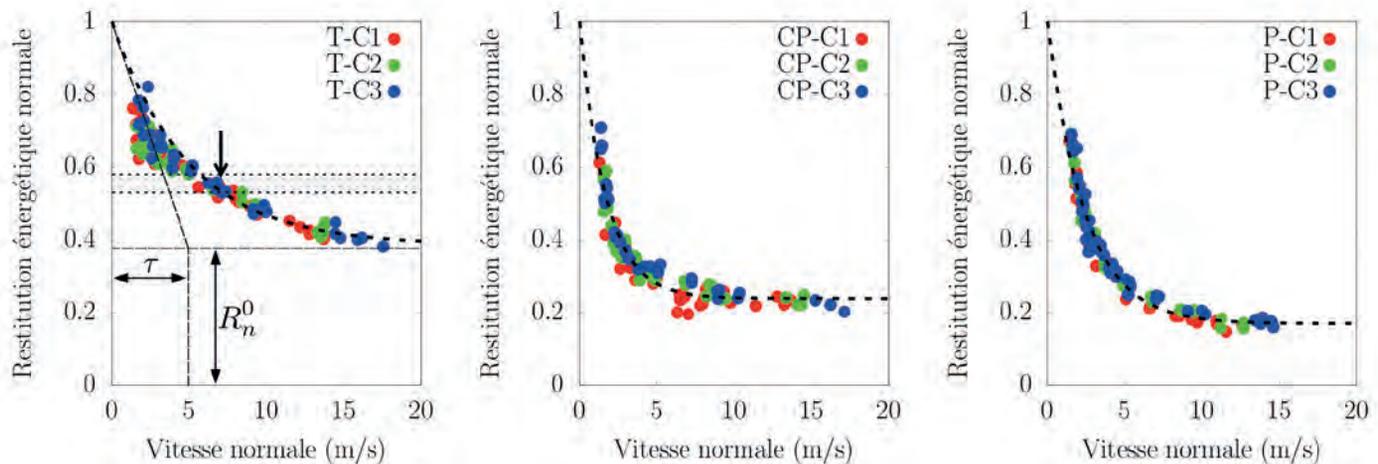


Fig. 328. Étude des rebonds : dépendance de la restitution énergétique normale vis-à-vis de la vitesse normale d'incidence (valeur absolue). Chaque graphe correspond à un type de balle (T, CP, P) ; chaque tracé en couleur correspond à un type de carreau (C1, C2, C3). La courbe de tendance permettant de modéliser la relation est donnée par la fonction de l'équation 4.

À la suite à des régressions non-linéaires, les paramètres de ces courbes de tendance sont pour les balles T ( $\tau = 5$  m/s ;  $R_n^0 = 0,39$ ) pour les balles CP ( $\tau = 1,7$  m/s ;  $R_n^0 = 0,24$ )

et pour les pelotes P ( $\tau = 2,38$  m/s ;  $R_n^0 = 0,17$ )

avec des déviations standards de résidus inférieures à 0,035 quelle que soit la balle. La flèche et la zone grisée sur le graphique de gauche indiquent les valeurs de restitution attendues pour les balles T homologuées par la FFT (3SR).

atteinte à grande vitesse et paramètre caractérisant la rapidité de décroissance de la courbe exponentielle (en lien avec la pente initiale de la courbe) (fig. 328). Cette tendance, sous forme de fonction exponentielle décroissante, est en accord avec d'autres études concernant des impacts. En particulier, certains travaux ont fait l'hypothèse d'une telle tendance (avec  $R_n^0 = 0$ ) pour des impacts inélastiques (Lun, Savage 1986), à partir des restitutions à l'impact de billes de différents matériaux relevées dans la littérature (Goldsmith 1960). Il est intéressant de noter sur le premier graphique (zone grisée horizontale et flèche verticale sur la fig. 328) que les restitutions pour la balle T sont conformes aux vitesses d'impact attendues pour une hauteur de 254 centimètres (imposée par la procédure d'homologation de l'ITF), ce qui atteste de la pertinence de la procédure expérimentale adoptée. Sur le plan de l'analyse physique, le coefficient de restitution énergétique se rapproche de l'unité lorsque la vitesse normale tend à devenir nulle, ce qui peut être interprété en considérant que la valeur de restitution énergétique est liée à la quantité d'énergie qui a été dissipée pendant l'impact (pour une vitesse nulle, la restitution est alors parfaite puisque la dissipation est inexistante : pas de déformation plastique du support et de la balle, pas d'émission d'onde élastique ni de dégagement de chaleur). Le type de régression choisi pour traduire la variation du coefficient de restitution énergétique normale en fonction de la vitesse d'incidence (de forme exponentielle) conduit à la définition d'une valeur de restitution limite (ou plateau), qui est atteinte par extrapolation pour les vitesses les plus importantes. Ce plateau est d'ailleurs déjà bien marqué dans la gamme des vitesses testées pour les balles CP et P sur les trois carreaux.

D'un point de vue statistique, la présence du plateau peut être démontrée par des analyses de variance croisées sur les valeurs de restitution normales résultant d'impact à des vitesses supérieures à 7 mètres par seconde ( $> 25$  km/h) par le biais des distributions de restitutions normales pour tous les couples balle-carreau (fig. 329). Pour un type de balle donné et pour tous les types de carreau utilisés (variable testée), les valeurs de  $p$  (à interpréter comme la probabilité de rejeter l'hypothèse que les moyennes soient toutes égales) sont nettement supérieures à 5 %, ce qui atteste, selon les standards communément admis pour la significativité statistique, de la non-dépendance des résultats avec la nature du carreau impacté. Au contraire, pour un type de carreau donné et pour tous les types de balle utilisés (variable testée), les valeurs de  $p$  sont très faibles ( $p < 10^{-11}$ ), même entre les balles CP et P, qui sont pourtant associées

à des valeurs de restitution normales relativement proches, ce qui atteste d'une différenciation nette de la nature des rebonds avec le type de balle jouée.

La décroissance plus ou moins rapide du coefficient de restitution en fonction de la vitesse vers le plateau est conditionnée par le paramètre  $\tau$ . Cette décroissance est d'autant plus marquée que la valeur de  $\tau$  est faible. De ce point de vue, la balle CP ( $\tau = 1,7$  m/s), dont le comportement de rebond est plus rapidement indépendant de la vitesse que celui de la pelote P ( $\tau = 2,38$  m/s), est par conséquent plus prévisible à jouer. En effet, à partir d'une certaine gamme de vitesse de l'ordre de 6 mètres par seconde (environ 21 km/h), la balle CP, dont le coefficient de restitution tend plus rapidement vers une valeur limite, a un rebond plus prévisible que la balle P, même si la valeur du paramètre de restitution au palier de la balle CP est légèrement supérieure que celle valant pour la balle P (rebond plus important).

Quel que soit le type de carreau testé, il est intéressant de noter que tous les points se regroupent le long d'une courbe de tendance unique pour chacune des balles. Sur le plan statistique, les coefficients de régression de linéarité entre les courbes confirment la non-dépendance des courbes des balles T au type de carreau testé. Cette linéarité et cette indépendance des courbes vis-à-vis de la nature du carreau sont encore plus démontrées pour les balles CP et P, d'autant plus que les vitesses sont élevées (au-delà d'une vingtaine de kilomètres par heure).

Ainsi, il faut considérer que, pour des impacts perpendiculaires à la surface de contact, le facteur lié au carreau n'agit que très peu dans les résultats ; en effet, dans ce cas, pour chacune des balles, les tracés tendent à se superposer quel que soit le carreau considéré (C1, C2 ou C3). Il en résulte que les différences de comportement en termes de rebond des balles sont imputables majoritairement à la nature même des balles et à la façon dont elles sont fabriquées. En conséquence, il convient d'affirmer que l'évolution technologique des balles (le passage d'une pelote en laine P à une balle plus dynamique CP puis à une balle pressurisée T) représente à elle seule l'élément principal conditionnant la modification de la relation qui existe entre la vitesse avant impact et le coefficient de restitution. Cette conclusion valide ainsi ce que le protocole a tenté de reconstituer en retenant trois types de balle différents, sur le principe d'une différenciation des projectiles d'un point de vue historique (de la plus ancienne P à la plus récente T) (Carlier, Bernard-Tambour 2001 ; Méry 2008).

Si l'on s'intéresse à l'influence de la balle sur la nature du jeu lui-même, on peut noter que les balles P et CP ont un coefficient de restitution énergétique élevé (de 0,3 à 0,6) uniquement pour des valeurs faibles de vitesse normale (< 5 m/s ou 18 km/h), alors que la balle T conserve une restitution énergétique importante (> 0,4) pour une gamme étendue de vitesses (jusqu'à 20 m/s ou 72 km/h). Cela signifie, sur le plan pratique du jeu, que la balle P perd moins d'énergie à chaque rebond et rebondit d'autant mieux que sa vitesse d'impact est faible. Il en est de même — dans une moindre mesure cependant — pour la balle CP, dont le comportement semble comparable. Aussi le joueur de pasaka ou de courte paume préférera-t-il recevoir des balles peu rapides, qui auront moins tendance à s'écraser au sol donc seront plus prévisibles. À l'inverse, si le joueur accélère la balle qu'il renvoie vers le camp adverse, la perte d'énergie lors du rebond sera proportionnellement plus importante, et la balle probablement plus difficile à jouer. Les pertes importantes de décélération de la balle P ou CP à chaque impact rendent le jeu moins spectaculaire, ce qui permet peut-

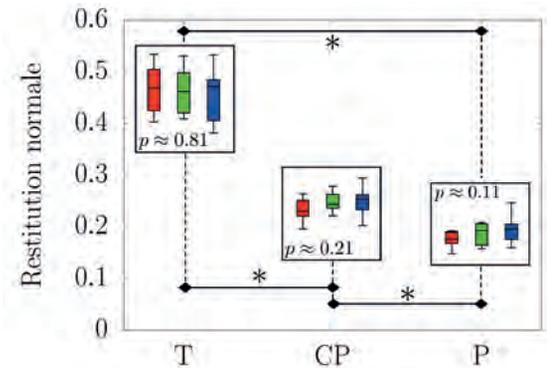


Fig. 329. Étude des rebonds : visualisation des séries statistiques de restitutions normales à grande vitesse pour tous les couples balle-carreau, où seules les vitesses d'incidence supérieures à 7 m/s sont incluses. Cette représentation montre les étendues des valeurs (minimum et maximum), les écarts interquartiles ainsi que les valeurs médianes. Les différences significatives de moyennes obtenues par analyse de variance sont indiquées avec un astérisque et correspondent à des valeurs de  $p < 10^{-11}$ . Les valeurs de  $p$  pour l'analyse de variance des impacts d'une même balle sur les différents carreaux sont indiquées ; les moyennes de toutes ces restitutions ne sont pas significativement différentes ( $p > 0,05$ ). Nous avons ici une justification statistique de l'influence dominante de la balle par rapport à celle du carreau vis-à-vis de la restitution énergétique normale des impacts à vitesse élevée (3SR).

être d'expliquer pourquoi les conseils prodigués aux joueurs de courte paume à la Renaissance valorisaient le jeu de volée et le renvoi des balles avant le premier rebond : « Qui pour le bond délaisse la volée / Ne fut jamais tenu ferme joueur » (La Perrière 1539, V). Cela s'observe toujours dans le monde de la pelote basque, où le jeu avant rebond est présenté comme plus vif et plus conforme à l'esprit du jeu (« *joko garbi* »).

### *Les impacts sur carreaux inclinés*

Nous avons jusqu'ici étudié la capacité des balles à dissiper de l'énergie dans la direction verticale et donc focalisé notre étude sur les hauteurs de rebond des balles en fonction de l'intensité de la vitesse normale d'incidence. En phase de jeu, les balles sont plus ou moins rasantes, suivant le style de jeu adopté, et elles ont des trajectoires inclinées qui peuvent être caractérisées par un angle d'impact par rapport à la verticale. Dans ce cas, d'autres phénomènes physiques autres que ceux mentionnés précédemment entrent en jeu. Ils contribuent à modifier et en général à augmenter la quantité d'énergie dissipée. Par exemple, le frottement tangentiel entre la balle et le carreau lors de l'impact contribue au ralentissement de la balle dans la direction parallèle au sol et, par un mécanisme de butée, à transformer une partie plus ou moins importante de l'énergie de translation en énergie de rotation. Ces phénomènes d'interaction sont bien évidemment liés à la texture de surface des balles et des carreaux, ainsi qu'aux irrégularités conceptuelles (coutures pour les balles ou défauts de planéité pour les carreaux), qui sont sources de variabilité dans la manière de jouer. Certains mécanismes dissipatifs, notamment liés à la déformation de la balle, sont fortement dépendants de l'angle d'impact, ce qui peut affecter profondément la nature même du rebond ; en d'autres termes, les mécanismes dans les directions normale et tangentielle peuvent être couplés. La quantité d'énergie dissipée ou restituée dans la direction tangentielle est définie par analogie avec celle définie précédemment dans la direction normale – voir l'équation 3 en remplaçant l'indice  $n$  par  $t$ .

Les nouveaux tests de lâcher ont été réalisés dans des conditions assez similaires à celles définies précédemment, à savoir des lâchers verticaux impliquant les balles T, CP et P sur les différents carreaux préalablement inclinés selon des angles de  $10^\circ$ ,  $25^\circ$ ,  $40^\circ$  et  $50^\circ$ . C'est en jouant sur l'inclinaison  $\alpha$  du carreau qu'il a été possible de contrôler l'angle d'incidence  $\theta^{\text{in}}$  des trajectoires (représentées en pointillé sur les graphes de la fig. 330), l'expérimentation permettant ainsi de reconstituer le comportement de balles impactant le sol selon des angles différents.

L'analyse des trajectoires fait apparaître que la balle T possède les caractéristiques les plus stables et les plus prévisibles en termes de rebond. Pour un même angle d'incidence, les trajectoires de la balle T (avant et après impact au sol) sont relativement très proches les unes des autres et forment un fuseau très resserré, et ce quel que soit le type de carreau utilisé. Dans ces conditions, il apparaît que la nature du pavement (C1, C2 ou C3) n'influe que très faiblement sur la nature du rebond pour la balle T, qui de par sa forme est géométriquement la plus régulière.

La relation entre l'angle d'incidence et l'angle réfléchi est présentée pour toutes les balles testées sur chacun des carreaux (fig. 331). Dans le cas de la balle T, on constate que l'angle réfléchi est inférieur à l'angle d'incidence, et cela est d'autant plus marqué que l'angle d'incidence est élevé ( $40^\circ$  et  $50^\circ$ ). L'aspect duveteux de la balle T semble favoriser son accrochage avec le support. De ce fait, la vitesse de la balle dans la direction tangentielle est fortement réduite

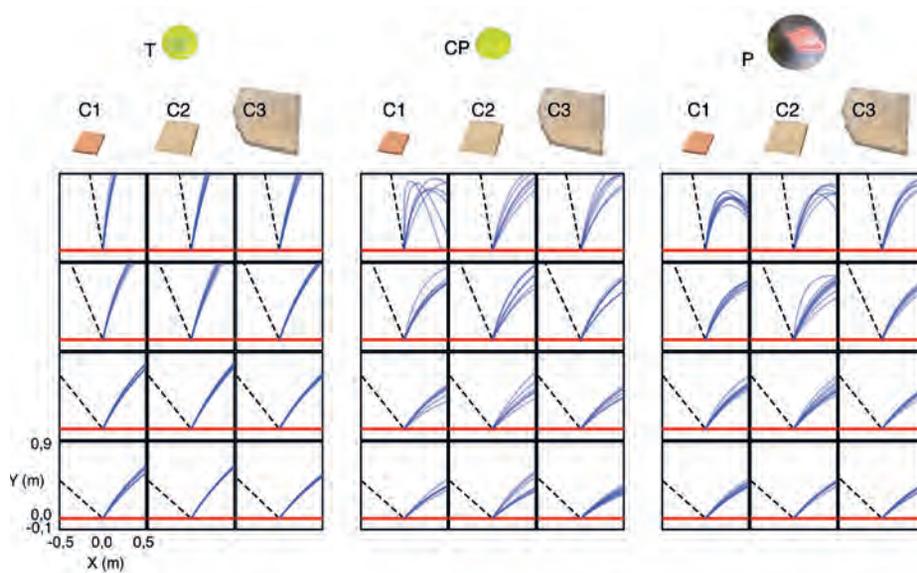


Fig. 330. Étude des rebonds : visualisation des trajectoires des trois balles T, CP et P pour des impacts sur les carreaux C1, C2 et C3 (respectivement, de haut en bas des graphes, selon des angles de 10°, 25°, 40° et 50° par rapport à la verticale). Sur ces représentations, l'origine du temps est placée au moment de l'impact en annulant sa durée. Partie gauche de chaque graphe en pointillé : trajectoire de la balle lors de la chute sous gravité avant impact ; partie droite en bleu : trajectoire restituée après contact au sol. La fenêtre de visualisation est un carré de 1 mètre de côté ; la direction X est parallèle à la surface du carreau, et la direction Y est perpendiculaire à celle-ci. Les analyses ont été menées dans des conditions normalisées, à partir d'un lâcher sans vitesse initiale ni rotation de la balle depuis une hauteur de 254 cm (3SR).

comparativement à la réduction de la vitesse dans la direction normale vis-à-vis du plan de contact. Cela se traduit par une balle dont la trajectoire réfléchie se différencie de la trajectoire initiale d'autant plus que son angle d'incidence est élevé, c'est-à-dire que la trajectoire est horizontale, avant l'impact. Dit autrement, une balle avec un fort angle d'incidence est moins rasante après rebond qu'avant l'impact. De plus, une légère influence du type de carreau (qui n'ont pas tous la même rugosité de surface) sur la nature des rebonds peut être constatée (fig. 331) ; le carreau C1, en argile cuite, qui crée plus de frottements que la pierre, conduit à des angles réfléchis plus faibles. Lancée sans effet de rotation avant l'impact, la balle T possède, comparativement aux autres balles, une dynamique relativement plus prévisible pour le joueur qui doit la reprendre, puisque les différentes trajectoires réfléchies (multipliées au cours de l'étude) présentent une faible variabilité et se regroupent en un fuseau très resserré sur l'ensemble des graphes présentés (fig. 332).

Si l'on s'intéresse aux rebonds des balles CP et P, on constate une variabilité importante des trajectoires restituées dans le cas des rebonds avec angle, ce qui peut s'expliquer par des formes de balle plus irrégulières, par des irrégularités de surface ou par des hétérogénéités structurelles liées au mode de fabrication des balles (fig. 331). Par exemple, au cours de certains essais, les coutures à la périphérie de l'enveloppe de feutrine (parfois proéminentes) de la balle CP ont pu agir sur la nature des rebonds en entrant en contact avec la surface du carreau. La dispersion sur les mesures semble indépendante de la nature du carreau ; en revanche, il peut être noté que, en moyenne et comme dit précédemment, le carreau qui crée le plus de frottements (C1, en argile) conduit à des angles réfléchis plus faibles. Globalement, pour les balles CP et P, les angles réfléchis sont similaires aux angles incidents (points situés autour de la ligne médiane sur la fig. 331). Fait du hasard ou résultat résolument recherché dans la conception et la réalisation des balles, les réductions des vitesses tangentielle et normale sont d'intensité voisine, ce qui révèle des capacités d'amortissement comparables lors de l'écrasement de la balle ou de son frottement sur le revêtement de jeu (fig. 332 et 333). Un taux de restitution normale supérieur à l'unité indique que la balle est moins amortie dans la direction normale comparativement à un lâcher sur sol horizontal.

Pour la balle T impactant le carreau C1 ou C2, l'énergie restituée dans la direction verticale est, comparativement à un impact vertical sur carreau horizontal, plus importante, et les vitesses verticales sont en conséquence moins affectées. Dans le même temps, la dissipation tangentielle n'est que très peu conditionnée par l'angle d'incidence. La dissipation dans cette direction n'est donc pas suffisante pour contrebalancer ce qui se passe dans la direction normale, c'est pourquoi une diminution de l'angle réfléchi en fonction de l'angle d'incidence est globalement observée. Pour la balle CP, la dispersion étant plus importante, les conclusions sont moins nettes, mais les taux de restitution tangentielle sont globalement plus élevés (carreau plus lisse), et de ce fait les vitesses tangentielles sont moins réduites, d'où des angles d'incidence et des angles réfléchis assez semblables. Lorsque le frottement est considéré entre la balle et le carreau, le comportement se différencie suivant le support utilisé, les frottements étant imputables à la fois à la texture de la balle et à la rugosité du carreau<sup>354</sup>. En prolongement de ce qui a été démontré précédemment dans le cas des trajectoires verticales, la balle CP rebondit globalement moins que la balle T pour une même vitesse initiale. De plus, son comportement varie davantage dans les situations de jeu au cours desquelles elle arrive au sol avec une faible incidence (rôle perturbateur des coutures) mais s'avère beaucoup plus prévisible (quoique par un rebond plus faible) sur les trajectoires plus horizontales.

Les résultats obtenus avec la pelote P sont globalement proches en termes de tendance de ceux obtenus avec la balle CP. Cependant, contrairement à celui de la balle CP, son comportement reste relativement stable dans toutes les conditions (peu d'influence de la géométrie de la balle sur sa trajectoire après rebond, quel que soit le carreau). Même si les effets de surface ou d'adhérence n'ont pas été précisément évalués, la pelote P semble être celle dont la texture extérieure (cuir et non feutrine molletonnée) et le toucher (relativement souple et lisse) peuvent produire un impact prolongé — voire glissé — sur le sol (coefficient de restitution tangentielle le plus faible).

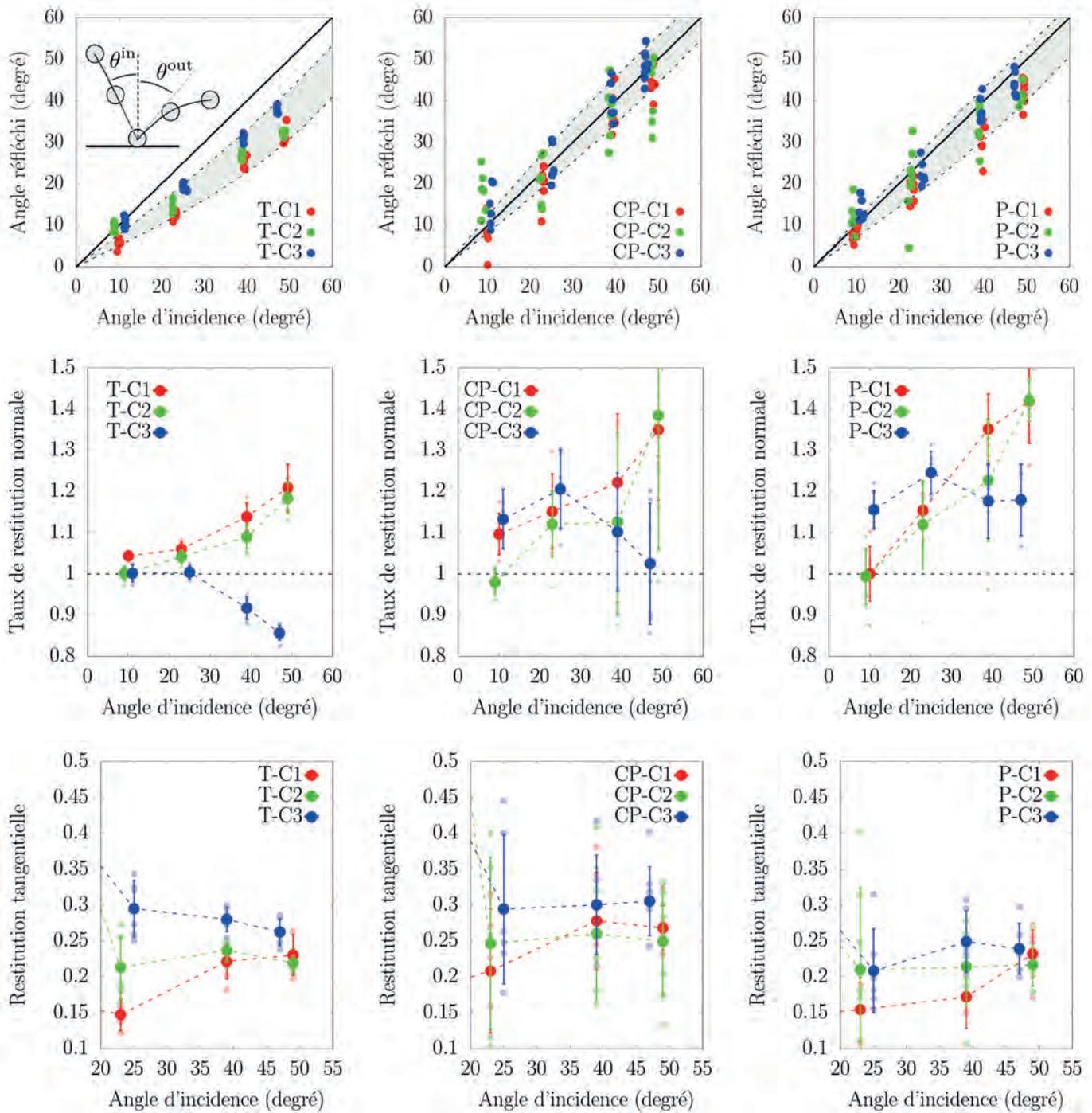
Une analyse plus calculatoire des impacts obliques peut être proposée sur la base d'une relation géométrique établie entre les angles réfléchis et d'incidence :

$$\theta^{\text{out}} = \tan^{-1} \left( \sqrt{\frac{R_t}{R_n}} \tan \theta^{\text{in}} \right) \quad (5).$$

Les gammes de valeurs observées pour les restitutions normale et tangentielle permettent de définir les prédictions (zones grisées sur la fig. 331), et finalement, toutes les déductions précédentes peuvent être examinées à la lumière du rapport. Pour la balle T, pour laquelle la restitution normale est comprise entre 50 % et 60 % et la restitution tangentielle entre 15 % et 30 %, le rapport est toujours inférieur à l'unité. Cela conduit, compte tenu de l'équation (5), à un angle réfléchi systématiquement inférieur à l'angle d'incidence (la balle monte). Pour les balles CP et P, le rapport de restitution se situe autour de l'unité (avec toutefois plus de valeurs négatives pour la balle P). Il en résulte des trajectoires quasiment symétriques par rapport à la verticale au voisinage de l'impact.

Si la restitution normale n'est pas sensible au revêtement du sol — comme nous l'avons vu plus haut —, la restitution tangentielle dépend grandement des textures de la balle et du carreau. Cela fait apparaître une influence potentielle du carreau qui, dans sa réalisation C3 (pavement le plus récent), fait preuve d'une meilleure stabilité de la restitution normale vis-à-vis de l'angle d'incidence (valeurs indépendantes de l'angle d'incidence : fig. 332) ; pour les balles CP et P,

.....  
354. Le frottement qui influe sur le rebond de la balle a également un effet non négligeable sur le comportement du joueur, notamment aux niveaux de ses appuis (ancrage au sol plus ou moins prononcé).



on constate une augmentation nette du taux de restitution normale en fonction de l'angle d'incidence avec les carreaux C1 et C2, alors que le taux de restitution reste plutôt constant avec le carreau C3. Cet effet, encore plus perceptible avec la balle T où le taux de restitution normale décroît clairement lorsque l'impact a lieu sur le carreau C3, n'est pas directement lié à la capacité de frottement ou d'accroche de la balle sur le carreau ; il semble plutôt provenir du rapport de masse entre le carreau et la balle. Cela dit, rien n'indique un souhait explicite de mettre en œuvre cet effet subtil avec l'utilisation du carreau C3.

*Fig. 331. Étude des rebonds : relation entre l'angle de la vitesse d'incidence (lorsque la balle entre en contact avec le carreau) et l'angle de la vitesse réfléchi (au moment où la balle quitte le carreau). Ces angles sont exprimés en valeur absolue par rapport à l'axe perpendiculaire à la surface du carreau, comme indiqué sur la fig. 357 (c). Les zones grisées sont des prédictions résultant de l'analyse du rapport des restitutions tangentiels et normales (3SR).*

*Fig. 332. Étude des rebonds : taux de restitution normale, défini comme le rapport, pour des vitesses d'impact normales similaires, entre le coefficient de restitution énergétique normale obtenu lors d'un impact incliné et le coefficient de restitution énergétique normale obtenu lors d'un impact vertical sur un carreau horizontal, en fonction de l'angle d'incidence (qui correspond à l'inclinaison du carreau dans le dispositif expérimental) (3SR).*

*Fig. 333. Étude des rebonds : restitution tangentielle en fonction de l'angle d'incidence pour des valeurs d'incidence supérieures à 20°. La définition de la restitution tangentielle implique une division par la vitesse tangente d'incidence, or cette vitesse s'approche de la tolérance des mesures pour les angles d'incidence les plus faibles, notamment à 10°, pour lesquels l'estimation des restitutions tangentielles n'est absolument pas robuste et les résultats ne sont pas présentés (3SR).*

En conclusion, les résultats de cette phase de l'expérimentation démontrent une diversité de comportement des balles T, CP et P quand elles sont soumises à des trajectoires avec des incidences variables par rapport à l'horizontalité du sol. Il apparaît donc que les balles T, CP et P lâchées dans des conditions comparables, depuis une même hauteur, adoptent des caractéristiques de rebond qui leur sont propres, la balle T demeurant la plus stable dans ses résultats. De par sa texture feutrée, elle est celle qui engendre le frottement le plus important avec le carreau, ce qui conduit à une diminution de l'angle réfléchi comparativement à l'angle incident (angles exprimés par rapport à la verticale). Cette remarque est d'autant plus vraie que le support crée des frottements (carreau en argile). Comme évoqué précédemment, le frottement par effet de butée transforme l'énergie de translation de la balle en énergie de rotation. Même si cela n'a pas été quantifié, car ne faisant pas partie de l'étude, les balles T sont probablement celles qui offrent le plus de possibilité en termes d'effet dans le jeu et dans les rebonds. Les balles CP et P se positionnent comme des projectiles à la fois moins rebondissantes et au comportement moins stable dans de telles situations. Ce bilan peut être rattaché à leur mode de fabrication (artisanal, manuel ou faiblement mécanisé, donc non industriel), avec des matériaux moins dynamiques (bois, tissu, laine, cuir) que la gomme pressurisée d'une balle T. De plus, les matières qui les composent sont potentiellement réparties de manière plus inégale à l'intérieur de l'enveloppe, voire peuvent se déplacer les unes par rapport aux autres au fil de l'usure liée à des rebonds longtemps répétés. Les balles sont alors démontées puis recousues par l'artisan qui les répare. Pour sa part, la balle T est creuse, sa matière se répartissant nécessairement à sa périphérie, ce qui est source d'une plus grande stabilité.

Pour finir, il convient de noter qu'il s'agissait d'expérimenter des conditions normalisées en vitesse au cours de cette étude. Il est tout à fait possible pour le joueur de travailler à la fois les effets de vitesse et l'angulation de ses balles pour déclencher des combinaisons multiples qui seront à même de perturber le jeu de l'adversaire (Kressmann 2012 ; Emanuele 2019). Cela vaut sans compter la possibilité de produire ou neutraliser des rotations de balle avec l'ustensile de jeu : bloquer la balle d'un coup de gant à pasaka (renvoi sans rotation), la jouer « à plat » avec la raquette de tennis ou de courte paume (jeu sans effet) ; la renvoyer par un coup fouetté à pasaka (« *xirrist* »), avec un effet « coupé », « chopé » ou « saigné » — bref, ce que l'on nomme un « coup de paume » — ou par « effet rétro », en « amorti » ou en « chip » au tennis (forte rotation arrière) ; ou à l'inverse en coup « lifté » et plus encore « topspiné » (forte rotation avant) ; enfin, les effets de « *slice* » (rotation latérale) peuvent encore complexifier toutes les possibilités qu'ont les joueurs d'agir sur la balle en s'additionnant aux précédentes rotations arrière ou avant (effet « twisté », « kické » dans le tennis contemporain).

Toutes ces combinaisons s'actualisent finalement pour produire la finesse technique du joueur de pasaka, de courte paume ou de tennis. En outre, il faut considérer que les frappes réalisées en coup droit ou en revers ne sont pas équivalentes — et donc les effets en résultant —, la raquette se positionnant différemment au bout du bras selon l'orientation des coups, ou le gant qui demeure attaché à la main nécessitant une pronation prononcée et une inversion du geste pour orienter favorablement la surface de contact. Enfin, certaines actions de jeu sur la balle (capter la balle avec la raquette en l'amortissant pour la relancer du même geste, comme avec un chistera), autrefois largement usitées à la courte paume, ont aujourd'hui disparu du bagage technique des joueurs mais mériteraient d'être explorées dans une telle perspective historique.

Autant de conditions non envisagées par le protocole, qui s'est limité à approcher le lien entre la balle et le carreau (sans relier l'analyse à la relation entre l'ustensile et la balle). Car il s'agirait alors d'un tout autre objet d'étude.

## Discussion : de l'ancien jeu au jouer ancien

L'étude que nous avons menée sur la qualité de rebond des balles sur des carreaux anciens tentait de répondre à diverses interrogations, dont celle soulevée en 2001 par des experts du jeu de paume : « On ne sait si ce changement [l'apparition des pavements de pierre] est dû à la relative fragilité des carreaux de terre cuite ou à l'évolution du jeu et de ses instruments (balle et raquette, chaussons des joueurs) » (Carlier, Bernard-Tambour 2001, p. 31).

Il s'agissait d'interroger des traces archéologiques de la pratique, des éléments architecturaux issus d'anciens jeux de paume, pour mieux envisager le *jouer* ancien, une dimension qui n'a guère laissé de traces et qui a disparu en même temps que les joueurs s'en sont allés. Et les résultats obtenus sont sans appel : ils démontrent que la nature des carreaux possède moins d'influence sur la qualité de rebond des balles que la nature de la balle elle-même. Aussi, nous comprenons que, si la structure des aires de jeu a évolué historiquement après la fin de la Renaissance pour limiter l'emploi de carreaux en terre cuite et valoriser des dallages en pierre de Caen, les justifications de cette évolution ne sont pas à rechercher du côté des problématiques du jeu lui-même.

Dans un premier temps, l'observation des soubassements du terrain (technique de scellement du pavement au sol) a démontré que, s'il possédait une épaisseur suffisante (> 10 cm de sable et de chaux), le sous-sol n'impactait pas la dynamique du jeu. Cela explique le fait que la qualité structurelle du radier de pose (comblement de moellons, mortier maigre de sable et de chaux, scellement et jointement au plâtre) n'a pas subi de transformation majeure au fil du temps, et ce quel que soit le carreau étudié. Cela avait été observé *in situ* par les archéologues sans qu'une justification puisse être avancée. En revanche, on peut penser que le remplacement des petits carreaux de terre cuite par des exemplaires de plus grande taille se justifie par des raisons techniques. Les petites pièces de carrelage se déchaussent potentiellement plus vite que des éléments plus volumineux. « Plus ce pavé est menu, plus il est beau, mais il ne tient pas si ferme » constate Louis Savot en 1624. Avec de tels éléments, le carreau comporte également plus de lignes de jointement, donc autant de sources potentielles d'imprévisibles faux rebonds. Ainsi, en conformité avec les recommandations des architectes du royaume favorables à l'emploi de carrelages de grand format (Savot 1624, p. 267-269), les aires de courte paume ont progressivement évolué à partir du xvii<sup>e</sup> siècle, pour se couvrir d'éléments aux plus grande dimensions (passage de C1 à C2).

Des carrelages vernissés ou des tomettes aux décors plus élaborés (listels, lambris...) ont d'ailleurs pu être utilisés en périphérie des aires de jeu (pied de mur, sol des galeries...) pour magnifier les courts ostentatoires des plus belles demeures (les archéologues les ont parfois retrouvés en place : Versailles, Villers-Cotterêts...). Ils ne semblent pour autant pas avoir tenu de rôle particulier dans l'organisation ou le déroulement du jeu, les chasses étant initialement comptabilisées en fonction de la taille des carreaux aux dimensions d'un pied du roi (Scaino 1555). Dans l'avenir, l'analyse de ces carrelages de terre cuite pourrait encore être prolongée, leur état de surface — qui porte la trace de leur utilisation — laissant penser qu'ils ont pu avoir une influence réelle sur certaines trajectoires (restitutions tangentielles ou avec rotation).

Alors, il conviendrait d'inclure dans de futures études un regard sur les élévations murales — dont on connaît la qualité structurelle à travers quelques exemples récemment fouillés (Roquefort, Vaucelle 2017) — ou sur les galeries qui entourent le jeu, car les trajectoires y sont fortement déviées, et les effets de balle inversés lors de chaque impact.

Par la suite, le recours aux dallages de grande dimension et le changement de matériau (C3) ont permis de répondre aux exigences de propriétaires sûrement aussi soucieux de la durabilité de leurs infrastructures que du confort des joueurs. Et quand les sols n'ont plus été composés d'éléments permettant le décompte des chasses à partir de leur propre dimension, le recours à un marquage réalisé à l'aide de traits de peinture est alors devenu nécessaire. En passant de la terre cuite architecturale (rugueuse) à la pierre (plus lisse), la texture du nouveau carreau de jeu a permis de mieux répondre aux impératifs d'évacuation des eaux de ruissellement (pluie) ou de condensation (rosée), les bâtiments de courte paume recevant une couverture sous forme d'une toiture complète à partir du second *xvi*<sup>e</sup> siècle. La problématique de l'adhérence des appuis des joueurs lors des parties a pu alors être prise en compte par les gestionnaires de tripots. Le fait de proposer à la location des chaussons aux semelles de feutre, de cuir ou de chanvre (plus rarement de bois) leur a peut-être permis d'optimiser leurs installations, aussi bien en limitant la dégradation de l'aire de jeu qu'en assurant la stabilité des protagonistes et le déroulement convenable des parties. L'arrivée des chaussons de jeu (en peau de buffle ou de veau, possédant « trois coutures apparentes (sous la semelle) pour empêcher de glisser en jouant » [Belmas 2006, p. 126]) a dû constituer un progrès notable favorable à la pérennité des salles de jeu. Auparavant, les sols devaient vraisemblablement être régulièrement remaniés. Mais le sujet du dallage interroge également quant à la nature du jeu. C'est à partir d'une analyse intégrant la question des vitesses, des hauteurs de rebonds, des coefficients de restitution que l'étude a investigué les conséquences mécaniques et les répercussions techniques des matériaux de construction des jeux de paume. Il vient d'être montré que la nature des balles porte une influence plus importante par l'évolution qu'elle a suivie que le simple changement structurel du sol. À partir de l'utilisation de textures dynamiques (bois ou liège, puis gomme vulcanisée, en remplacement des anciens poils et des rognures de drap), les balles se sont dotées de capacités de rebond supérieures qui ont conditionné les principaux changements du jeu. À la fin du *xix*<sup>e</sup> siècle, la pelote basque a d'ailleurs été marquée par cette mutation, après avoir supprimé la galerie du devers de ses anciens tripots pour dégager un mur de frappe (frontis, fronton) dans les nouveaux trinquets, permettant ainsi de frapper la balle à tour de rôle dans un jeu de duel, qui ne se pratique plus en face-à-face de part et d'autre du filet, mais alternativement.

Il faut convenir du fait que la courte paume de la Renaissance ne se jouait pas avec des coups de raquette accélérés et des trajectoires systématiquement tendues. La présence de murs à la périphérie de l'aire de jeu, qui renvoient inexorablement toute balle lancée trop fort, l'existence de galeries dont les toitures inclinées ralentissent les balles, l'usage d'un tambour mural qui réoriente les balles vers le centre du terrain, tous les éléments sont réunis pour ne pas pousser à trop forcer sur la vitesse des projectiles. Il était préférable de jouer finement, en visant les lignes de chasse les plus favorables, en laissant les balles « tomber à pic » (s'écraser au pied du mur), en ciblant quelques ouverts, bref de « s'escrimer de la raquette » (Vaucelle 2009). Dans ce jeu de balle, qui tient plus du billard que du gagne-terrain (dans lequel on chercherait à faire reculer son adversaire en le débordant, comme on peut l'observer à la longue paume), la finesse

des coups valorisait la *sprezzatura* des joueurs (un mélange de grâce, de nonchalance, de maîtrise et de naturel), dans un jeu qui se pratiquait « sans modération mais avec mesure » (McClelland 2003 ; Vaucelle 2015). L'évolution des règles a contribué un temps à la conservation de cet état d'esprit. Pour preuve, cette tradition est toujours respectée dans le jeu de pasaka. L'engagement ne cherche pas à déborder l'adversaire par une frappe violente, comme au tennis, mais s'exécute en lançant la balle avec la main non gantée, selon une trajectoire obligatoirement ascendante en direction de l'adversaire. Plus encore, soutenues par Pierre Etchebaster (1893-1980, champion du monde de courte paume de 1928 à 1954), les discussions dans les cercles de la courte paume ont longtemps interrogé « le régime des deux balles au service », préférant parfois revenir à « la loi d'une balle » pour éviter que « la victoire [aille] toujours au meilleur » — c'est-à-dire à celui qui sert le plus brutalement (Whitman 1932, p. 158). Aussi, de la pelote lourde et volumineuse de pasaka (P) en allant vers la balle pleine et plus petite de la courte paume (CP), on peut considérer qu'une évolution s'est organisée, qui a permis de jouer non plus avec une main protégée, mais avec une raquette au cordage renforcé, en accélérant progressivement la trajectoire des balles tout en conservant la précision des coups. Par la suite, le recours à la vulcanisation du caoutchouc (procédé inventé par Charles Goodyear en 1839) a ouvert la voie à la fabrication industrielle de balles moins contondantes, plus légères et rebondissantes (T) dans une forme de jeu — la courte paume sur herbe ou lawn-tennis — développée initialement pour le loisir des jeunes femmes (Clastres, Dietschy 2009). L'allègement s'est produit alors que les valeurs de vitesse, de tonicité, de vivacité remplaçaient les anciens codes du contrôle de soi, de l'endurance physique et de la fermeté. Un « art de jouer à la Cour » changé en plaisir de jouer entre soi (Vaucelle 2004), une mutation dans les modèles corporels recherchés et valorisés.

Nous comprenons alors que le passage de la terre cuite au calcaire et le changement des petits carreaux en grandes dalles ont contribué à stabiliser un modèle formel pour la salle de courte paume : celui du jeu à dedans. Possédant ses trois galeries et son tambour au sein d'un espace couvert bien éclairé, organisé sur un sol uniforme selon un plan définitif de lignes de chasse permettant la précision du score, cet archétype de jeu (qui se retrouve à Fontainebleau, Villers-Cotterêts, Compiègne ou Chantilly) fut construit sous Louis XV par l'entourage de la monarchie, pour ses maîtres paumiers et les meilleurs joueurs du royaume. Et cette influence s'est imposée aux siècles suivants. Elle a marqué de son empreinte les quelques salles construites à Paris par la noblesse d'Empire. Elle a définitivement posé sa marque sur les salles bâties en province (Bordeaux, Pau, Deauville, Cannes) pour le loisir sportif d'une nouvelle élite sociale à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, sur celles plus nombreuses encore d'Angleterre, d'Australie ou des États-Unis au XX<sup>e</sup> siècle. Un processus somme toute original de codification puis de diffusion d'une norme sportive issue d'une activité ludique française en direction du monde anglo-saxon. À l'inverse, la structure des salles moins vastes, aux formes plus variables — voire liées à des particularismes locaux ou régionaux —, destinées à des publics populaires ou bourgeois, ne nous est pas (encore) parvenue. Même si des salles sont toujours à étudier (Chinon...), d'autres très certainement à découvrir. Cette absence livre malheureusement à l'observateur contemporain la fausse idée d'une uniformité des espaces ludiques anciens. Si un processus de sportivisation s'est développé à partir du XIX<sup>e</sup> siècle (Elias, Dunning 1994 ; Darbon 2014 ; Lake dir. 2019 ; Vaucelle 2020), il ne faut rien projeter de la codification des espaces compétitifs et de l'uniformisation des conditions de pratique pour les périodes plus anciennes.

Mais un dernier point s'impose après cette étude des interactions entre la balle et le pavement du sol. Puisque les trajectoires des pelotes sont longtemps demeurées imprévisibles, puisque les impacts sur le carreau ont souvent été capricieux, il était préférable de limiter le nombre de ces rebonds, de valoriser la lecture des trajectoires, de se déplacer prestement pour anticiper sur le vol des esteufs et toujours saisir la balle de volée. Somme toute, il convenait de pratiquer le plus complet des jeux anciens, capable à lui seul de forger le plus parfait des joueurs. Cela nous est rappelé par Barthélemy Aneau qui, dans son *Imagination poétique* en 1552, précise que « Le jeu de paulme entre tous aultres jeux / Le corps exerce, & l'esprit, & les yeux ».

## Jouer à la paume à Versailles sous Louis XIII

Yves Carlier

Louis XIII fut probablement le dernier roi de France à pratiquer assidûment le jeu de paume, que ce soit avec une raquette cordée sous la forme du jeu de courte paume, ou avec un battoir (instrument en bois à la tête plate recouverte de parchemin) pour le jeu de longue paume. Le jeu de paume faisait partie intégrante de l'éducation de tout prince français de la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, au même titre que le maniement des armes, la chasse ou l'équitation. Mais à la différence d'autres seigneurs, Louis XIII manifesta une véritable passion pour ce jeu dès son plus jeune âge. Selon son médecin Héroard, dont le précieux *Journal* est une mine inépuisable pour connaître la personnalité du dauphin puis roi (mais il est achevé avant la construction du jeu de paume de Versailles), Louis XIII déclarait aimer ce jeu et exprimait son désir d'aller y jouer dès l'âge de 6 ans : « Demande sa raquette et joue a la paulme, il en aimoit le jeu » (Héroard 1989, p. 1178, Fontainebleau, 17 février 1607). Enfant, jeune homme puis adulte, Louis XIII vécut parfois quotidiennement avec le jeu de paume, se promenant parfois dans les jardins des maisons royales avec raquettes ou battoirs, possédant des instruments de paume miniature en or : « Se joue a la paulme avec des petites bales d'or et de petites paletes » (Héroard 1989, p. 1924, Louvre, 27 mai 1611), et, bien entendu, jouant pour se délasser, pour se mesurer à d'autres joueurs, ou au contraire, restant en simple spectateur, notamment lorsque « d'excellents joueurs » se produisaient : « S'amuse à voir jouer à la paulme par la fenestre de la chambre [de l'appartement d'Héroard qui donnait sur le jeu de paume], puis en la galerie du jeu de paulme » (Héroard 1989, p. 1250, Fontainebleau, 5 juillet 1607) ; « A deux heures, vient en ma chambre. Void jouer a la paulme, assis sur les fenestres ; puis envoie querir les raquetes » (Héroard 1989, p. 1477, Fontainebleau, 9 août 1608) ; « Monte en la chambre de M. de Chasteauvieux, d'où il regarde jouer une partie a la paulme par deux excellents joueurs » (Héroard 1989, p. 2124, Louvre, 25 juin 1613). Jouant jusqu'à deux fois par jour alors qu'il était jeune, Louis XIII pratiqua le jeu de paume en toutes occasions, profitant de haltes lors de ses déplacements sur l'ensemble du territoire (Angers, Bordeaux, Poitiers, Lyon, Châtellerault, Chartres, Le Mans, etc.) et n'hésitant pas, surtout lorsqu'il était enfant, à jouer dans des endroits peu conformes (salles de bal, salles des gardes, galeries de Fontainebleau, du Louvre ou de Saint-Germain-en-Laye, par exemple).

Pratiquant la paume sous ses deux formes, Louis XIII semble toutefois avoir marqué une préférence pour le jeu de courte paume, qui impliquait l'existence d'une salle spécifique, alors qu'il pouvait jouer à la longue paume aussi bien dans des terrains aménagés à cette fin que dans des cours de château, comme à Compiègne ou

Blois. C'est ainsi que, devenu roi, Louis XIII fut amené à restaurer ou compléter des jeux de paume dépendant de maisons royales (jeu de paume du Louvre, qu'il fit couvrir en 1614), à en faire construire des nouveaux lorsqu'il n'y en avait pas ou en remplacement de jeux disparus ou ruinés (jeux de paume de Saint-Germain-en-Laye en 1624 et de Versailles en 1629-1630). S'il n'est pas assuré que celui qu'il ordonna pour le château de Vincennes en 1618 le fut pour son usage, il est probable que des salles purent avoir été construites à son attention, particulièrement celle du château de Rueil (1635 ?) situé entre Paris et Saint-Germain-en-Laye, dont le propriétaire, le cardinal de Richelieu, jouissait d'une santé et d'une condition physique peu propices à cet exercice.

Le principe de base de ce jeu auquel Louis XIII s'adonnait avec passion consistait à renvoyer la balle par-dessus le filet médian en utilisant une raquette qui, à cette période, était en bois avec cordage en boyau. On jouait en coup droit ou en revers, renvoyant la balle après un rebond au sol ou bien à la volée. Les raquettes utilisées sous Louis XIII étaient composées d'une branche de bois (frêne de préférence) préparée et mise en forme pour créer un manche, au bout duquel était une tête pourvue d'un tamis composé de cordes en boyau de mouton. Les éléments en bois étaient collés et leur maintien renforcé avec des lanières en parchemin qui, sur d'anciennes représentations, pouvaient couvrir le manche et servir de grip pour mieux tenir l'instrument. La tête était en forme de goutte assez large, et l'on distinguait plusieurs types de raquettes selon le nombre de cordes les garnissant, chaque type étant utilisé selon la vigueur avec laquelle on abordait le jeu. Ce n'est qu'à partir du XVIII<sup>e</sup> siècle que les raquettes de paume prirent la forme asymétrique qui est toujours en vigueur de nos jours. Cette asymétrie est certainement la conséquence du manque de rebond des balles que le joueur devait cueillir au plus près du sol, d'où l'idée de créer une tête avec un côté offrant une plus grande surface de tamis pour prendre la balle près du sol. Ce manque de vivacité de la balle est la conséquence de sa constitution (*cf. supra*). Elle était composée d'un noyau en bourre de laine ou de poil recouvert d'une peau de mouton qui, petit à petit, fut remplacée par une couverture en drap. À Paris, au début du XVI<sup>e</sup> siècle, le poids des balles était fixé à 29 grammes, tandis qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle il était d'environ 60 grammes, conséquence de l'évolution des raquettes, dont le manche s'était allongé et permettait plus de puissance.

Repris par le tennis et plusieurs jeux basques, le comptage des points se faisait en quinze, trente, quarante et jeu. Mais la grande subtilité du jeu de paume est que, si les balles peuvent rebondir sans limite sur les murs ou les toits des galeries, elles ne peuvent toucher le sol qu'une seule fois. En cas de second rebond au sol, il y a soit un point, soit ce que l'on nomme une chasse, car tout dépend sur quelle partie du terrain la balle a effectué ce second rebond. Ce système des chasses, un peu décontençant de prime abord, est primordial au jeu de paume, car c'est lui qui détermine le changement de côté. L'idée est que le service s'effectue toujours côté dedans et que la réception du service est systématiquement côté devers. Alors qu'aujourd'hui le service est un élément à part entière du jeu, du temps de Louis XIII, il représentait plus une mise en jeu de la balle qu'une attaque. Néanmoins, le service devait présenter un avantage, d'où l'idée de conquérir la place de serveur et l'invention des chasses. La chasse est un point en attente qui ne sera joué que lors du changement de côté, et ce changement de côté n'aura lieu que s'il y a une chasse. Lorsqu'un joueur évoluant côté devers réussit à faire rebondir la balle deux fois sur le sol, on ne compte pas de point, mais on marque l'endroit où la balle a rebondi une seconde fois. Quand il y a deux chasses ou bien quarante

et chasse, on procède au changement de côté, le joueur à la réception (côté devers) passant du côté du service (côté dedans) et inversement. Pour gagner le point de la chasse en attente, le joueur qui était anciennement côté dedans, et qui est passé côté devers, devra faire mieux que son adversaire, c'est-à-dire réussir un second rebond de la balle entre la hauteur de la chasse et le mur du fond. S'il y arrive, le point est pour lui ; sinon, il revient à son adversaire. Une fois la ou les chasses jouées, le jeu continue jusqu'aux prochaines chasses. Ce système très particulier détermine le changement de côté (s'il n'y a pas de chasse, il n'y a pas de changement de côté), mais a également comme conséquence une dissymétrie du jeu, impliquant que le joueur côté dedans a plus de possibilités de marquer un point, tandis que celui côté devers a plus de possibilités de faire une chasse et reprendre le service.

La plume d'Héroard nous permet de suivre les progrès du futur Louis XIII, mais aussi de comprendre qu'il avait très tôt intégré les subtilités du jeu. Le 17 janvier 1607, alors que le dauphin n'était âgé que de 6 ans, son médecin notait : « Luy prend après volonté d'aller jouer dans le jeu de paulme ; on ne l'en sceut empescher, y faitct porter sa raquete. Il y fust quelques temps ; on ne l'en pouvoit tirer, encore qu'il y fist du vent [...]. Joue a la balle a la raquete, faitc de bons coups au bond, l'attend avecques jugement, entend les termes du jeu : “trentain, le jeu, quarante cin ; passon vela une chasse ; haussé la code” en passant, comme il avoit vu faire au jeu de paulme » (Héroard 1989, p. 1154, Fontainebleau). Une dizaine de jours plus tard, le médecin remarquait « prend les volées » (Héroard 1989, p. 1166, Fontainebleau, 1<sup>er</sup> février 1607) et le jour suivant « prend les volée, joua ung coup du revers, c'est le premier coup et bien joué » (Héroard 1989, p. 1167, Fontainebleau, 2 février 1607). Encore quelques mois plus tard, le jugement est encore plus positif : « Puis va en la galerie du jeu de paulme, y joue a la paulme avec jugement, frape de grands coups » (Héroard 1989, p. 1249, Fontainebleau, 4 juillet 1607), pour devenir l'année suivante : « Mené [...] a dix heures, au jeu de paulme découvert, après au couvert. Me faitc l'honneur, comme le jour precedent, de me donner l'une de ses raquetes pour jouer avecques luy. Joue avecques jugement, advance, recule, coupe de l'arriere main. Ne s'en peut aller, il fault faire faillir les balles » (Héroard 1989, p. 1487, Fontainebleau, 22 août 1608), ou bien : « Veult aller jouer a la paulme ; sur le refus commençoit a pleurer. Y est mené et joue fort bien : coupe trois coups en l'avant et l'arriere main » (Héroard 1989, p. 1497, Fontainebleau, 4 septembre 1608). Il joua en incluant pour la première fois le système des chasses à Fontainebleau le 1<sup>er</sup> septembre 1608 : « Faict marquer les chasses ; ce fust la premiere fois » (Héroard 1989, p. 1496). Mais il reste que, dauphin ou roi, Louis XIII réagissait comme tout un chacun, marquant son dépit : « Il pleuroit quand il perdoit, c'est qu'il n'aimoit pas a estre vaincu » (Héroard 1989, p. 2127, Fontainebleau, 23 mai 1613), ou se moquant de débutants : « Après, va jouer a la paulme au jeu descouvert. Se moque de Mr de Verneuil : “He vela fefé Vaneuil qui leve toujou la jambe”, en jouant, “comme le fame” ; puis de Bompar, son page : “He que vous joué lentemen, tené vela comme i joue”, et le contrefaict » (Héroard 1989, p. 1494, Fontainebleau, 31 août 1608) ; « Veult aller jouer a la paulme [...] Se moque de Mr de Verneuil qui jouoit foiblement : “Vela fefé Verneuil c'e miracle quand il frape un cou, i fau faire sonné la trompette” » (Héroard 1989, p. 1559, Saint-Germain-en-Laye, 6 janvier 1609). Inversement, il reconnaissait les capacités, comme le montre ces propos alors qu'il avait 7 ans : « Void jouer a la paulme du dehors de sa chambre au jeu couvert : c'estoient deux jeunes garçons. Il en donne son jugement : “I jouèron bien, dite leur qu'i joueron mieu que moy, afin qu'il apprene donné leur deu de me bale” » (Héroard 1989, p. 1473, Fontainebleau, 3 août 1608).

Si Louis XIII s'adonnait parfois quotidiennement au jeu de paume, et même deux fois par jour pendant sa jeunesse, le temps qu'il y consacrait variait considérablement. Encore une fois, la lecture du journal d'Héroard apporte quelques précisions et permet d'avoir une idée du temps passé par Louis XIII à la paume. À l'âge de 8 ans, le dauphin était en mesure de jouer trois quarts d'heure ou bien deux parties d'une demi-heure : « Je luy demande s'il avoit pas assés joué et qu'il estoit onze heures et demie. Il avoit joué trois quarts d'heure » (Héroard 1989, p. 1559, Saint-Germain-en-Laye, 6 janvier 1609) ; « puis va jouer a la paulme a dix heures et, a dix et demie, va au bastiment neuf [...]. Et soubdain retourne au jeu de paulme où il joue demie heure » (Héroard 1989, p. 1563, Saint-Germain-en-Laye, 11 janvier 1609). Le temps passé semble augmenter avec l'âge, puisque, à 13 ans, Louis XIII pouvait rester au jeu de paume entre une et deux heures sinon plus, ce qui ne signifie pas pour autant qu'il jouait pendant tout ce temps : « A deux heures, va en carrosse au jeu de paulme de Grenelle. Revient a quatre heures et demie », (Héroard 1989, p. 2185, Paris, 20 février 1614) ; « A deux heures en carrosse au jeu de paulme de Grenelle. En revient de mesme à cinq heures et demie » (Héroard 1989, p. 2186, Paris, 25 février 1614) ; « A quatre heures, au jeu de paulme. A cinq et ung quart, revient » (Héroard 1989, p. 2297, Paris, jeu de paume du Louvre, 28 juin 1615). Après une partie de paume, il était préconisé aux joueurs de se faire frotter avec un linge humide et de changer de chemise et, éventuellement, de prendre quelque repos, ce que ne manque pas d'indiquer Héroard en de nombreuses occasions : « Peu après, va [...] jouer a la paulme dans ung petit jeu. Desvetu, mis au lict, seché, changé de chemise, vestu » (Héroard 1989, p. 2046, Gentilly, 24 août 1612). Ces soins étaient normalement prodigués dans le bâtiment mitoyen du jeu de paume, dans lequel le maître paumier, c'est-à-dire le tenancier de la salle, bénéficiait d'un logement et devait mettre à disposition des joueurs des espaces pour se changer. En quelques occasions, Héroard signale que Louis XIII reçut ces soins ailleurs que dans la maison attenante au jeu de paume, sans que l'on sache pourquoi ; « puis au jeu de paulme de Grenelle ; et a quatre heures, essuïé chez Mr Le Clerc » (Héroard 1989, p. 2187, Paris, 1<sup>er</sup> mars 1614). La fréquence avec laquelle Louis XIII se consacrait au jeu de paume explique pourquoi il ressentit la nécessité de faire élever à Versailles un jeu de courte paume — ainsi qu'un jeu de longue paume —, car en dehors de Saint-Germain-en-Laye puis de Rueil, il ne semble pas qu'il y eut des salles de paume dans les villages et les châteaux à proximité de Versailles. L'histoire de cette salle — de sa construction en 1630 à sa démolition en 1682 — ayant été bien retracée (Le Guillou 2006 ; 2009), nous n'allons pas revenir dessus, mais plutôt tenter de replacer le jeu de paume dans son contexte sportif en nous appuyant sur les termes du contrat de construction signé le 29 décembre 1629 [annexe 1, doc. I] et les observations faites lors des fouilles (*cf. supra*).

La tendance dominante était alors de construire des jeux dits « à dedans », et celui de Versailles ne dérogeait pas à la règle, car le contrat de construction fait bien état des trois éléments caractéristiques d'un jeu à dedans : les deux galeries « dedans » et « grille » ainsi que le pan saillant du tambour, éléments dont les assises inférieures ont été dégagées lors des fouilles. Les termes techniques du contrat et les matériaux qui devaient être employés pour la construction de la salle sont conformes à ce que d'autres contrats stipulent pour d'autres jeux de paume contemporains et qu'il est encore possible d'observer dans le jeu de paume de Fontainebleau : les murs étaient en moellons plâtrés, à l'exception de la saillie du tambour et des murs des galeries de la grille et du dedans, qui sont en pierre de taille pour rendre les balles plus rebondissantes ; le mur de la galerie était en moellons plâtrés,

sauf les encadrements des deux portes conduisant de la galerie vers le court, qui étaient en pierre de taille. L'existence de deux portes donnant de la galerie dans le court perdura jusque vers le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle où, sous influence anglaise, leur fut substituée une porte centrale. Lorsque les joueurs changeaient de côté, ils passaient sous la corde (ou filet) que l'on pouvait lever pour les personnes d'un haut rang, comme l'exprime Le dauphin à 6 ans : « haussé la code » (Héroard 1989, p. 1154, Fontainebleau, 17 janvier 1607).

Information plus intéressante pour la pratique de la paume : la partie centrale du sol devait être composée d'un mortier de chaux et sable sur lequel reposait le dallage constitué de grands carreaux de terre cuite posés sur plâtre, ce qui le rendait « plus sec et plus resondant à la balle<sup>355</sup> ». Quant aux deux extrémités du sol de la salle, elles étaient carrelées de pierre de liais sur une longueur de 10 pieds (environ 3,25 m). La combinaison de carreaux de terre cuite et de dalles de pierre aux extrémités n'est pas unique, mais il semble que le jeu de paume de Versailles fut un des derniers à l'employer. Dès la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, le sol des jeux de paume était préférentiellement couvert avec des pierres calcaires posées sur un mortier de chaux et sable. C'est du reste ce qu'il advint au jeu de Versailles, dont le carreau fut intégralement repris et changé pour de la pierre en 1639. La pierre de Caen utilisée avait pour qualités principales la dureté et l'absorption rapide de l'humidité (probablement pour éviter aux joueurs de glisser). Ces carreaux étaient d'une longueur variable mais devaient mesurer 1 pied de large (environ 30 cm), dimension qui correspondait à celle d'une chasse. Sur plusieurs carreaux exhumés lors des fouilles sont nettement visibles des traces noires qui pourraient être des résidus de la couche qui était posée sur le sol.

L'éclairage de la salle ne venant que des baies ouvertes dans la partie supérieure du bâtiment, les parties de paume ne pouvaient avoir lieu que lorsque la luminosité était suffisante, même si le jeu devait être moins rapide qu'aujourd'hui. Si on reprend ce qu'indique Héroard pour d'autres lieux, Louis XIII ne devait jouer à la paume à Versailles qu'entre 10-11 heures du matin et 5-6 heures de l'après-midi, peut-être plus tard en été. Les témoignages faisant défaut, on ne peut savoir si, à l'issue d'une partie, Louis XIII recevait des soins dans le jeu de paume même ou bien dans son appartement du château. Le maître paumier Jean Gascard — qui ne semble pas avoir été paumier du roi — prit en 1631 la charge de paumier du jeu de paume de Versailles. Le bail qui l'obligeait à maintenir en état de jouer la salle ne fait pas allusion à l'obligation de fournir ce qui était habituel pour l'agrément des joueurs [annexe 1, doc. V], mais il est fort certain qu'il devait offrir des espaces de repos et de soins, de même qu'il devait tenir à leur disposition chemises, chaussons et raquettes. Il est toutefois probable que Louis XIII venait jouer avec sa tenue et son matériel.

En prenant possession de Versailles, Louis XIV savait-t-il ce qu'avait représenté le jeu de paume pour son père ? Formé à l'exercice de ce sport, Louis XIV dut le pratiquer à Versailles dans sa jeunesse, car il représentait encore une valeur dans laquelle se reconnaissait un seigneur, et la teneur des restaurations ordonnées en 1660 puis 1678 démontre que la salle était encore utilisée lorsque la Cour venait à Versailles. Mais au moment de sa démolition à partir de 1682, la pratique du jeu de paume avait déjà entamé son lent et inexorable déclin, ce qui expliquerait que Louis XIV ne songea pas à remplacer le jeu disparu. Le nouveau jeu de paume construit à Versailles en 1686 le fut sur une initiative privée. Cette salle, qui entra dans l'Histoire un siècle plus tard, fut aussi celle qui abrita sous le Second Empire la dernière partie de courte paume jouée à Versailles, environ 250 ans après le premier coup de raquette donné par Louis XIII.

.....

355. Termes du contrat de construction du jeu couvert de Fontainebleau en 1601.



# Synthèse générale

---

Jean-Yves Dufour

## La place du jeu dans la société

Sports et jeux sont des éléments essentiels de la culture. Ce qui était flagrant pour tous concernant les périodes antiques n'en est pas moins vrai pour les périodes médiévale et moderne ; encore faut-il relayer et appuyer ce fait selon nos compétences archéologiques, avec des exemples de sites fouillés. *A contrario*, H. Mouillebouche nous explique que, à Lourdon, les traces trop spectaculaires du jeu de paume des abbés de Cluny sont restées longtemps incomprises, le lien entre jeu et église étant largement coupé dans la pensée collective contemporaine.

Les jeux de paume royaux, dont maints vestiges sont présentés dans cet ouvrage, sont-ils représentatifs ? Partiellement, car bien que situés dans des sites exceptionnels, ils rendent compte de constructions plus simples que ce qu'on imaginait, avec moins de décor que dans les autres parties des châteaux qui les accueillent. Dans le château royal de Blois, rien dans la qualité des vestiges mis au jour par D. Josset ne permet de leur reconnaître un statut royal. Le développement de la paume dans les châteaux est peut-être lié à une volonté d'être entre soit, entre noble compagnie, mais en gardant les irrégularités de la rue et peut-être aussi une petite idée de sa simplicité. Parce qu'il met en valeur les qualités du joueur et qu'il permet un moment d'échange privilégié entre ceux qui le pratiquent, le jeu de paume est aussi un art de Cour. Cette appréciation nous semble aujourd'hui trop partielle. La cour centrale du château royal de Villers-Cotterêts dans l'Aisne est dénommée « cour du jeu de paume » et contient pour partie les vestiges de l'ancien jeu. On ne peut nier qu'il s'agisse ici, et à cette époque, d'un art de Cour. Bien que localisé dans le château le plus prestigieux du monde, le jeu de paume du roi à Versailles n'apporte archéologiquement rien à l'idée de certains historiens qui considèrent le jeu de paume comme un art de Cour. Les fouilles révèlent la présence d'un artisan, pas celle du roi ou de grands nobles. Concrètement, le jeu du roi à Versailles fonctionne du temps de Louis XIII, quand le château est encore une résidence privée, sans objets d'art. La Cour s'installe à Versailles en 1682, au moment où le jeu de paume du roi est démoli et n'est pas reconstruit. On peut donc affirmer qu'en 1680 le jeu de paume n'est plus un art de Cour, s'il l'a jamais été. De fait, aucun prince ni aucun grand seigneur français ne rédige de traité sur la paume, alors qu'ils sont nombreux, depuis le Moyen Âge jusqu'à la fin de l'époque moderne, à rédiger des traités de chasse, autre activité au caractère sportif et représentatif bien reconnue. Dans l'introduction de *La Magnifique Histoire du jeu de paume*, Albert de Luze convient lui aussi de la nécessité de détruire quelques légendes (Luze 1933, p. 12). Le décalage entre le discours des historiens du sport, qui tendent à faire du jeu de paume un art de Cour (Lake 2009), et le discours archéologique, forcément plus concret et technique,

tient à une distorsion évidente des sources ; tandis que les premiers se consacrent à l'étude des journaux intimes et des comptes de la noblesse, les archéologues sont confrontés aux données sédimentaires massives, à des élévations remaniées et à des rejets moins spectaculaires. Cet « atterrissement » du discours permet de recentrer le sujet.

Si l'*Art du paumier-raquetier et de la paume* définit les exercices du corps comme un art, et non un jeu, les bienfaits énoncés de cet art sont avant tout « une santé robuste & une agilité si nécessaire dans le cour de la vie » (Garsault 1767). Car le pouvoir a ses versants corporels : il faut être robuste (Vigarello 1986, p. 30). Les jeux du Moyen Âge sont emplis de rudesse et de choc : lutte, soule, crosse, joutes, tournois mobilisent toujours l'imaginaire. Le roi Henri II meurt en 1559 des suites d'une blessure reçue lors d'une joute. Sous l'influence de la Renaissance, qui rend au corps son importance, la noblesse modifie aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles ses pratiques corporelles en développant l'adresse du sport (escrime, jeu de paume, équitation, mail, billard...) au détriment de la force. Henri IV supprime les joutes.

À l'inverse de la joute ou de la soule, la paume est le premier jeu développé ne comportant pas de contact physique avec l'adversaire (Bouet 1995, p. 259). Il élimine donc une certaine part de la violence induite dans la concurrence et l'échange. Une corde puis un filet met les joueurs à distance et diminue encore les risques de heurts (Lesage 2009, p. 37). La paume concourt donc à l'histoire de la non-violence, à la pacification sous contrôle de l'État ou, plus sociologiquement dit, participe au processus de civilisation de la société française et européenne (Elias, Dunning 1994). Les processus de « civilisation », autrement dits de « raffinement », d'une société sont nombreux et peuvent être étudiés archéologiquement par la culture matérielle, tout comme ceux liés à la construction de l'État. Norbert Elias et Eric Dunning ont appliqué la théorie des processus de civilisation à l'étude du sport, Johan Goudsblom à celle du feu, Stephen Mennell à celle de la nourriture, et Jason Hughes s'est penché sur l'acte de fumer (Dunning 2010, note 3). L'archéologie de la période moderne doit participer à cette histoire ; celle des jeux de paume telle que relatée dans cet ouvrage initie un mouvement qui, nous l'espérons, se propagera à d'autres sports. Écrire le raffinement de la civilisation française à partir de ses vestiges de jeux de paume risquerait de nous déplacer vers un chauvinisme politiquement incorrect, aussi est-il autrement souhaitable que cet ouvrage entraîne également un regain d'attention et d'activité archéologique chez nos amis européens. Comme les artistes ou les architectes, les meilleurs joueurs de paume circulent dès les débuts de la modernité dans toute l'Europe, participant notablement à la lente construction de celle-ci.

Dans le même esprit, la paume permet aussi aux princes de gagner en popularité ; un aristocrate, *a fortiori* un roi, se doit d'être fort et de le montrer. La participation à des joutes avait cette fonction au bas Moyen Âge. Au XVI<sup>e</sup> siècle, les tournois sont remplacés par la paume, dont le succès dépasse les cours princières et les livres d'emblèmes pour se répandre dans toutes les villes, et sans doute dans les villages. La partie qu'Henri IV dispute le lendemain de son entrée dans Paris, le 22 mars 1594, aurait beaucoup fait pour sa popularité (Solnon 2020, chap. 3 ; Mironneau 2005, p. 47).

En 1648, Guy Patin, docteur en médecine de la faculté de Paris, décrit l'admiration des Parisiennes pour le duc de Beaufort : « On ne parle ici que de M. le duc de Beaufort, pour qui les Parisiens, et particulièrement toutes les femmes de la Halle, ont une dévotion particulière. Comme il jouoit à la paume dans un tripot du Marais du Temple, il y a quatre jours, la plupart des femmes

de la Halle s'en alloient par pelotons le voir jouer, et lui faire des vœux pour sa prospérité. Comme elles faisaient du tumulte pour entrer, et que ceux du logis s'en plaignoient, il fallut qu'il quittât le jeu et qu'il vînt lui-même à la porte mettre le holà; ce qu'il ne put faire sans permettre que ces femmes entrassent en petit nombre, les unes après les autres, pour le voir jouer; et s'apercevant qu'une de ces femmes le regardoit de bon œil, il lui dit : "Hé bien ! ma commère, vous avez voulu entrer : quel plaisir avez-vous à me voir perdre mon argent ?" Elle lui répondit aussitôt : "Monsieur de Beaufort, jouez hardiment, vous ne manquerez pas d'argent ; ma commère que voilà et moi, nous avons apporté deux cents écus, et, s'il en faut davantage, je suis prête d'en retourner quérir autant." Toutes les autres femmes commencèrent à crier qu'elles en avoient à son service, ce dont il les remercia. Il fut visité ce jour-là par plus de deux mille femmes » (cité dans Bajot 1854, p. 36-37).

Dans ces deux cas, on constate que le jeu de paume a servi d'interface entre la noblesse et une foule moins privilégiée, sans doute bourgeoise, quoique son état réel ne soit pas clairement décrit. Le jeu, et pas seulement celui de paume, sert donc à dépasser les ordres ou les classes, et à révéler, le temps d'une partie, les valeurs ponctuelles d'un individu, au-delà de son strict rang. Les parties de paume de Jacques-Louis Ménétra, vitrier parisien, contre et devant les princes de sang, sont symptomatiques de cette rencontre, qui peut également avoir lieu dans bien d'autres domaines, les armes, les arts... la vie (Ménétra 1982). Dans le chapitre 1<sup>er</sup> de cet ouvrage, S. Vaucelle formule avec justesse que le jeu de paume reflète les aléas de chacun : « Au sein des anciens jeux, la modestie du joueur est de mise, sa vigilance et sa fermeté aussi, sans parler du respect qu'il doit manifester face aux aléas des rebonds, aux trajectoires imprévisibles des pelotes qui se dirigent vers les "ouverts" également appelés "hazards". Un contrôle des émotions s'impose dans cet espace du jeu qui se propose de reproduire les difficultés réelles de la vie ». On comprend mieux la popularité d'un tel jeu. Les énormes courants d'air qui devaient immanquablement marquer les échanges sur le jeu de Lourdon, ou ceux constatés par l'équipe de fouille de Villers-Cotterêts lors de l'entrée dans la cour du jeu de paume rappellent que les éléments naturels font partie de la vie et du jeu. La prestation du duc de Beaufort, telle que rapportée, marque à l'évidence que les activités sportives sont aussi une parade sexuelle. Pierre de L'Estoile mentionne Henri IV dans la même attitude vis-à-vis de certaines dames de la Cour ou de Saint-Denis (L'Estoile 1982).

Si la paume participe de l'esprit d'une société, par sa définition elle permet également d'aborder l'histoire du corps et de l'hygiène<sup>356</sup>. Tous les auteurs de l'époque moderne s'accordent pour écrire que le jeu de paume est bon pour la santé du corps et de l'esprit (Pennuto 2013). Jouer à la paume demande adresse, force et réflexion, voire stratégie, qualités qui sont celles requises pour un prince. Pour le jeune Louis XIII, le jeu de paume a entre autres une fonction hygiénique ; ce n'est pas un hasard si c'est son médecin, Jean Héroard, qui nous donne le plus d'informations à ce sujet. À la suite du traité de Galien, dont la traduction par Jean Forbet l'Aîné paraît en 1599, de nombreux traités de médecine de la Renaissance recommandent le jeu de balle (Behringer 2016, p. 24). C'est encore la paume qui est conseillée comme exercice au roi Louis XIV, convalescent en 1687. Dans l'abbaye de Saint-Denis, c'est le bâtiment de l'infirmerie des moines qui est le plus proche des vestiges archéologiques fouillés et interprétés comme ceux d'un jeu de paume du xvi<sup>e</sup> siècle (Wyss 2019, fig. 11 et 120). On ne sait toutefois pas dans quelle mesure l'abbé n'occupait pas pour son prestige une partie des anciens locaux de l'infirmerie. Les chroniqueurs indiquent que

.....  
356. Le lien entre la paume et l'hygiène comporte un revers ; la crainte de la contagion par les linges de sport ne sera pas la principale mais l'une des nombreuses raisons de la désaffection envers ce jeu.

le roi Louis XIV se faisait frotter au milieu de ses officiers et de ses courtisans après avoir joué à la paume à Versailles ; rappelons que le frottement du corps est, avec la purge et la saignée, une des techniques classiquement utilisées à l'époque moderne pour rester en bonne santé. En 1786, la reine Marie-Antoinette se livre à un nouvel exercice, ordonné sans doute par son médecin : elle se met à jouer à la paume. Masson, paumier du roi, est mis un mois à son service à Trianon (Desjardins 1885, p. 320).

En posant ouvertement la question de la diète d'un sportif du xvii<sup>e</sup> siècle, le présent ouvrage apporte les premiers éléments de réflexion sur l'hygiène alimentaires des joueurs de paume, et certainement du paumier, à Versailles à cette époque. Les analyses métabolomiques effectuées par N. Garnier sur le contenu de quelques récipients abandonnés dans la cave de la maison du paumier de Louis XIII apportent des données nouvelles bien différentes des idées reçues. En plus du vin rouge et de l'eau-de-vie, reconstituant le sang et ranimant la chaleur, les analyses dévoilent des traces de résine de conifère aux vertus antiseptiques et anti-inflammatoires dans un pot à beurre, d'huile de poisson (riche en oméga 3) dans une gourde en grès... et donnent de sérieux indices sur la pharmacopée et la diététique certainement réelles du milieu de la paume dès cette époque. F. Ravoire conclut à des préparations soignantes ou revigorantes. Encore ponctuelles, ces analyses seront à développer pour asseoir le discours mais révèlent déjà tout leur potentiel pour l'histoire et l'archéologie du sport.

## Interprétation des vestiges

Si tous les jeux présentés dans ce recueil correspondent à la forme et à la fonction du jeu de paume, ils sont dans les faits tous différents. Dans le parc du château de Blois, deux jeux de courte paume de dimensions différentes, le petit et le grand jeu, cohabitent au xvi<sup>e</sup> siècle. Il faudra attendre leur fouille complète pour savoir ce qui les différenciait au-delà de leurs volumes. Au stade du diagnostic, les sols de ces jeux sont trop partiellement documentés. Dans la cour du jeu de paume de Villers-Cotterêts, la position du tambour reste bien énigmatique pour les chercheurs, qui ne disposent que de trop peu d'écrits contemporains sur ce jeu. Que dire de ce tambour, sinon qu'il n'est pas « jouable » selon les règles connues, qui sont celles du xviii<sup>e</sup> siècle ? Une règle ou une façon de jouer plus ancienne, encore à découvrir, expliquerait-elle cette étrange disposition ? Si les salles de jeu fossilisent dans leur architecture une partie des irrégularités des rues dont le jeu de paume est issu, ce tambour n'appartient peut-être qu'au décor... Les fouilles conduites sur le site montrent que la création du tambour à cet endroit est un choix du constructeur et non une adaptation à une structure existante (*cf. supra*). Les quelques jeux connus en élévation en France, présentés dans ce livre ou ailleurs, s'avèrent également de dimensions diverses ; chaque jeu avait donc ses spécificités, et cette différence était logiquement un attrait pour les joueurs. À l'image des relations dans la société d'ordres de l'Ancien Régime, on ne part pas sur un niveau d'égalité entre les joueurs à la paume. Par ailleurs, villes et régions ont logiquement leurs coutumes et variantes de jeu. Bref, les règles des jeux de paume ou autres peuvent paraître complexes, et la diversité des terrains favorise sans doute la multiplicité.

Par ses dimensions exceptionnelles, sa position ostentatoire en haut d'une colline, son décor extérieur symbolique et héraldique, le jeu de paume des abbés de Cluny à Lourdon n'est pas un bâtiment monastique mais princier. Le fait que

l'érection de ce jeu, accoté à une tour défensive, ait eu lieu en période de guerres de Religion, explique sans doute la désaffection rapide de ce site majeur. Les différences liées à l'environnement urbain, palatial ou paysager entraînent des contraintes auxquelles l'architecte doit s'adapter. Le travail fait sur les traités d'architecture de la Renaissance pour le jeu de Suze-la-Rousse est justifié pour cette période d'émulation architecturale, pendant laquelle les traités circulent parmi les élites bâtisseuses, commanditaires ou maîtres d'œuvre. Lorsqu'il devise le jeu de Versailles, l'architecte royal Philibert Le Roy compose bien avec des décors italianisants, mais la fouille n'en a rien retrouvé, et l'iconographie du site montre *in fine* une salle de jeu plus sobre et opérationnelle qu'ornementée. Aucun décor n'a pu être mis en évidence sur la salle du *Pélican* à Rennes, ni sur celle de la rue Thubaneau à Marseille. Les nombreux graffitis observés sur les murs de celle de Chinon ont vraisemblablement été tracés alors que la salle ne servait plus au jeu, et ce dès le XVII<sup>e</sup> siècle. Des murs noircis ont cependant été retrouvés à Rennes, Versailles et Chinon. Ce maigre signal ainsi que la présence d'un tambour, de galeries pour le public et de sols d'aire de jeu revêtus de carreaux sont les éléments clefs pour reconnaître un jeu de paume au sein de constructions anciennes réaffectées. Trouver des jeux de paume sur les sites royaux n'était guère difficile, l'existence de plans les figurant aidant à leur localisation et à leur interprétation. Il était toutefois nécessaire que les archéologues découvrent ces évidences, pour apprendre à identifier les composants et vestiges des jeux de paume : tambour, grand mur, fosse centrale, grille...

Trop rares et pouvant largement sortir de leur strict contexte d'utilisation, les balles n'aident pour le moment pas à localiser les jeux. Le contexte de découverte des balles d'Orléans laisse interrogateur ; jouait-on dans une rue ou sur une place le long de la façade dans les trous de boulins de laquelle les balles ont été découvertes ? Le travail d'archives mené par M.-A. Bach sur un petit village francilien dévoile que le jeu se pérennise dans l'espace public et les cours, et ce bien au-delà de la disparition au XVII<sup>e</sup> siècle du seul tripot villageois. Appréhender la mutation progressive des formes de jeu reste un travail de longue haleine, seulement initié par cet ouvrage.

Au vu des résultats présentés dans ce volume, il semble que les prochaines étapes à franchir soient la reconnaissance et la fouille de jeux de paume plus communs dans les villes, et surtout dans les villages. Transformé en 1764 en manège pour l'équitation, puis au XIX<sup>e</sup> siècle en écurie, et doté à la même époque d'une porte de grange, le jeu de paume préservé dans la ville de Chinon est resté présent dans le paysage urbain par de grandes baies caractéristiques. Ce recueil donne les arguments pour distinguer une aire de jeu d'une grange, si tant est que les dispositions architecturales soient plus simples dans les lieux plus humbles. L'analyse historique et architecturale du 22 rue du Bœuf à Lyon révèle que le jeu de paume ne pouvait excéder les dimensions de 26 mètres sur 8 mètres ; il était plus petit que la norme. Les deux autres jeux dévoilés par les archives dans la même rue avaient les mêmes contraintes d'étroitesse du parcellaire<sup>357</sup>. À Marseille, B. Sillano fait mention d'une salle plus petite rue du Lévrier, qui semble correspondre à un jeu plus « populaire » que celui de M. de Castellane.

La galerie de la salle du *Pélican* à Rennes était accessible par une écurie, petit rappel des impondérables de la vie et de la ville à l'époque moderne ; les chevaux vont et sont partout, y compris à l'entrée des salles de jeu. Les écuries n'ont pas été retrouvées rue Thubaneau à Marseille, ni à Versailles, mais elles ne devaient logiquement pas être très éloignées. L'archéologie devra une nouvelle fois sortir des châteaux pour évoluer.

.....  
357. Voir le rapport de C. Arlaud *et al.* (voir note 4), p. 40.

Dans le village de Roissy-en-France, quant à la présence des jeux de balle dans un village d'agriculteurs, les archives révèlent un jeu modeste, localisé dans une auberge ayant également fonction d'exploitation agricole. Rappelons que les auberges sont effectivement des lieux de sociabilité collective, ouverts à tous types de jeux. Dans les villes et les villages, une attention soutenue à ces établissements permettrait sans doute de trouver d'autres jeux de paume. La seconde étape à franchir est celle de l'identification d'aires de jeu du bas Moyen Âge. La forme donnée à la salle du jeu de courte paume permet aux historiens d'émettre deux hypothèses quant à l'origine médiévale de ce jeu. Il serait né dans les cloîtres des couvents, ou encore dans les rues des cités médiévales, où la balle rebondissait fréquemment sur les auvents des échoppes (Morgan 1995, p. 22-23 et p. 79-81). Les galeries intérieures du jeu de courte paume dériveraient donc de ces auvents, tout comme le tambour et la grille marquent dans l'architecture du jeu les irrégularités du terrain et des façades d'une rue médiévale<sup>358</sup>. C'est donc une représentation réduite de la ville médiévale qui est figée dans l'architecture du jeu de paume.

Une étude sur l'architecture des collèges parisiens au Moyen Âge fait bien mention de cours et jardins dans tous les collèges et de circulations horizontales par le biais de galeries le long des corps de logis, le plus souvent réalisées en bois et couvertes en appentis (Perraut 2009, p. 161). Cette étude ne mentionne pas de jeu dans ces cours, mais la pratique de celui-ci a pu dépasser le cadre des règlements.

Les ecclésiastiques disposaient de cours et de divers grands bâtiments leur permettant de jouer sans avoir besoin de construire des bâtiments spéciaux (Luze 1933, p. 27). L'hypothèse du développement du jeu dans les cloîtres des couvents n'est plus à la mode, mais un travail de relecture des fouilles de cloîtres avec un regard avisé apporterait peut-être quelques éléments de réponse. Une recherche approfondie de jeux médiévaux livrera-t-elle plutôt des jeux « quarrés », donnés comme plus anciens par l'historiographie ?

Les seules balles de jeu de paume découvertes — dans les trous d'un mur médiéval à Orléans et dans une fosse à Moissac — nous rappellent que la reconnaissance des aires de jeu ouvertes dans les villes médiévales ne sera jamais aisée. R. Morgan suggère une relation entre le pavement progressif des villes et le développement des jeux de balles ; ce chercheur attire également notre attention sur les parvis des églises, précocement pavés. Il y a fort à parier que la découverte de terrains de jeux du bas Moyen Âge nous plongera un jour dans la nouveauté et la perplexité, car nul ne sait concrètement à quoi pouvait ressembler un tel jeu, dans un Occident médiéval aux us et coutumes disparates et émiettés ; autant de raisons d'imaginer des aires de jeu très variées car n'ayant pas encore été contenues, refermées ou stabilisées par quatre murs et une toiture. La reconnaissance de nombreuses aires de jeu médiévales est nécessaire pour mieux argumenter sur un retournement des valeurs, c'est-à-dire une origine populaire du jeu, dans un second temps valorisé par l'aristocratie.

La troisième voie à suivre pour développer la recherche archéologique sur le sujet est peut-être plus régionale. Dans les régions où des jeux de balle issus de la paume se sont maintenus et développés, comme le Pays basque — emblématique des jeux de fronton — mais également ses régions limitrophes, ainsi que la Provence ou même la Belgique, l'entretien et la restauration des frontons pourrait mener à une étude archéologique de leur ancienneté et conception. Outre leur valeur patrimoniale régionale intrinsèque, ceux-ci nous en apprendraient sûrement sur les conditions de jeu dans les villes médiévales (exposition, topographie, élévations...). Quelle est l'influence, dans le Sud-Ouest français, de la pratique

.....

358. Roger Morgan collecte, dans l'Europe de l'Ouest, toute une série de termes linguistiques, d'éléments topographiques et iconographiques et d'extraits de règlements témoignant de la présence d'un jeu ancien dans les rues.

espagnole utilisant des balles noires contre des murs blancs ? L'archéologie des trinquets et frontons est à faire.

## Le déclin et la réutilisation des salles de jeu

Sous Louis XIII, le jeu de paume est considéré comme un art par les puristes, un jeu pour le plus grand nombre, pas encore comme un sport. Si ce roi est un grand amateur de paume, le XVII<sup>e</sup> siècle français pris dans son ensemble ne développe guère le sport, car les exercices ne servent ni à acquérir de l'honneur ni à gagner de l'argent (Bouet 1995, p. 300). Patrick Clastres définit la paume comme un jeu en cours de sportivisation, processus à l'œuvre depuis la Renaissance<sup>359</sup>. Le déclin du jeu est déjà marqué au XVII<sup>e</sup> siècle au vu du nombre de salles parisiennes, tombé à 114 en 1657, puis dix en 1780 et une seule en 1839 (Jusserand 1901, p. 263 ; Lesage 2009, p. 50). Si Louis XIV joue à la paume et dispose de quatre paumier-raquetiers attachés à sa personne (Carlier, Bernard-Tambour 2001, p. 98), il ordonne la démolition du jeu de son père à Versailles et n'en fait pas reconstruire. Qu'on ne s'y trompe pas, Louis XIV aimait la paume et a même autorisé les maîtres paumiers à être affichés et payés, comme des acteurs (Bernard-Tambour 2000, p. 69), comme ils l'étaient de fait depuis longtemps dans d'autres pays d'Europe (Behringer 2016). Si la goutte l'empêche de jouer régulièrement à partir de 1670, certains témoignages indiquent malgré tout une pratique encore épisodique.

Alors, que sont devenues toutes ces salles de jeu ? Comme la grande majorité d'entre elles, à Rennes, *Le Pélican* s'est effacé progressivement du paysage urbain et de la mémoire collective au profit de l'image de la ville parlementaire. L'installation d'une chapelle à la toute fin du XVII<sup>e</sup> siècle dans l'ancienne salle de paume en a accéléré l'oubli (fig. 334 et 335). Paradoxalement, à une époque où la pratique de la paume amorce son déclin, c'est grâce à cette nouvelle fonction religieuse que *Le Pélican* a pu traverser les siècles. Saisi comme bien révolutionnaire, le grand séminaire est transformé en hôpital militaire en 1793. La chapelle est utilisée comme lingerie jusqu'en 1828 (fig. 336) puis sert de logement aux sœurs de Saint-Vincent-de-Paul à partir de 1856. Le bâtiment fait alors l'objet de modifications : installation de cheminées, démolition de cloisons, création d'un dortoir, d'une cuisine, d'un réfectoire, d'une infirmerie, d'une salle de réunion et du cabinet de la supérieure. Jusqu'à l'intervention archéologique, l'ancienne salle de jeu de paume accueillait des bureaux de la ville de Rennes. Même la muséification du jeu du Serment à Versailles, en dépit de ces vicissitudes, n'empêche pas ce lieu historique de tomber dans l'oubli. Le jeu de paume de Louis XIII à Versailles étant réparé en 1678 sur ordre du roi, les traces tardives de sa réutilisation semblent pouvoir être associées à une occupation éphémère, sans doute une baraque ou un atelier nécessité pour le chantier de construction du Grand Commun, qui démarre en 1680 (Dufour dir. 2013, IV.1.1). Le jeu de Chinon, construit en 1590, est transformé en atelier de salpêtrier moins d'un siècle plus tard, puis en manège d'équitation, enfin en écurie. Le bâtiment de Marseille est transformé en théâtre, salle de verdure accueillant des bals, puis en établissement de bain, orientalisé à partir de 1965... Le jeu de Rolland à Bordeaux connaît des vicissitudes au XIX<sup>e</sup> siècle : il devient successivement Casino philharmonique, salle de conférence, salle de ventes, atelier de fabrication de tapis, avant de redevenir jeu de paume puis cinéma.

La réutilisation la plus fréquente des salles de jeu de paume en salles de théâtre et de concert (Luze 1933) doit inviter la recherche à se saisir de ce

.....  
359. Conférence introductive au colloque international « Le tennis dans la société de demain », Dijon, avril 2008 (cité dans Behringer 2016, p. 37).

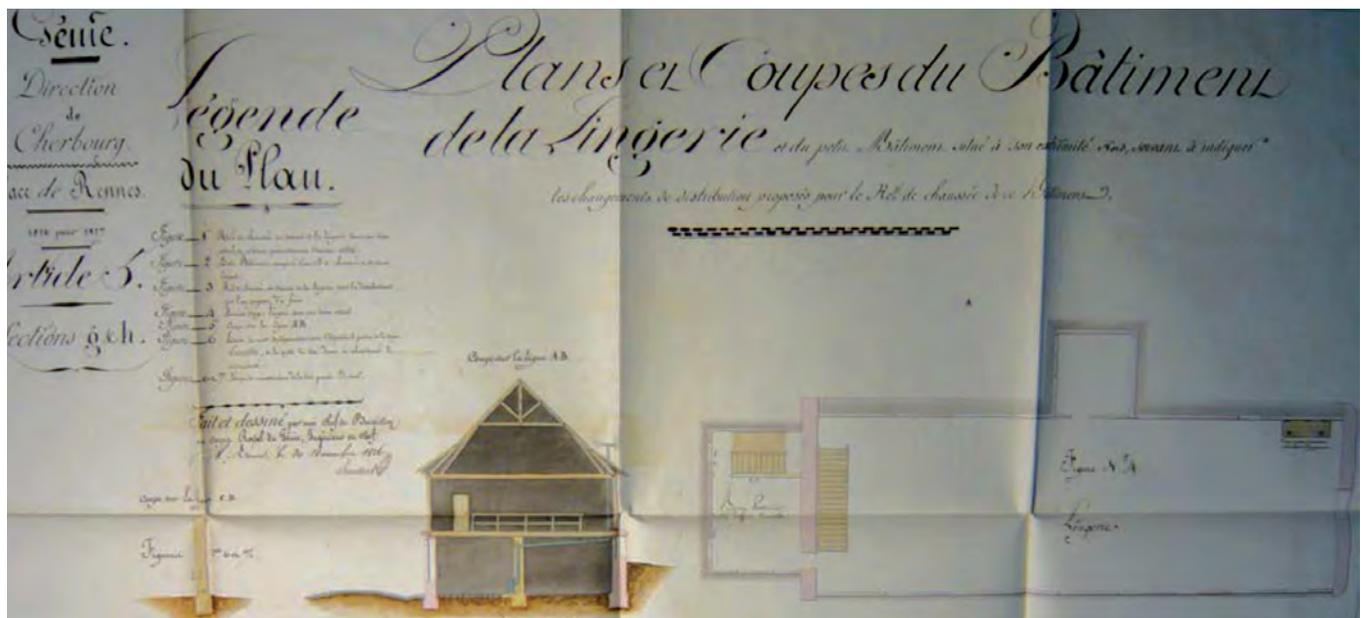
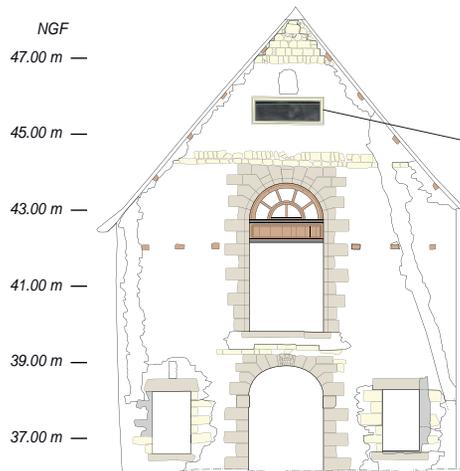
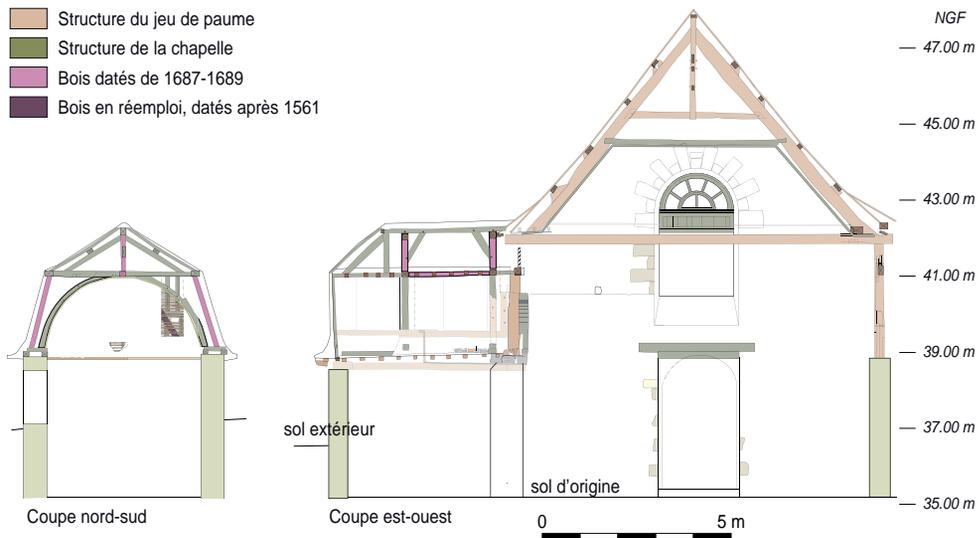


Fig. 334 (page de gauche en haut).  
L'insertion d'un transept dans  
le jeu du Pélican à Rennes  
(relevé R. Battais et E. Cadiou, DAO  
A. Desfonds et E. Cadiou / Inrap).

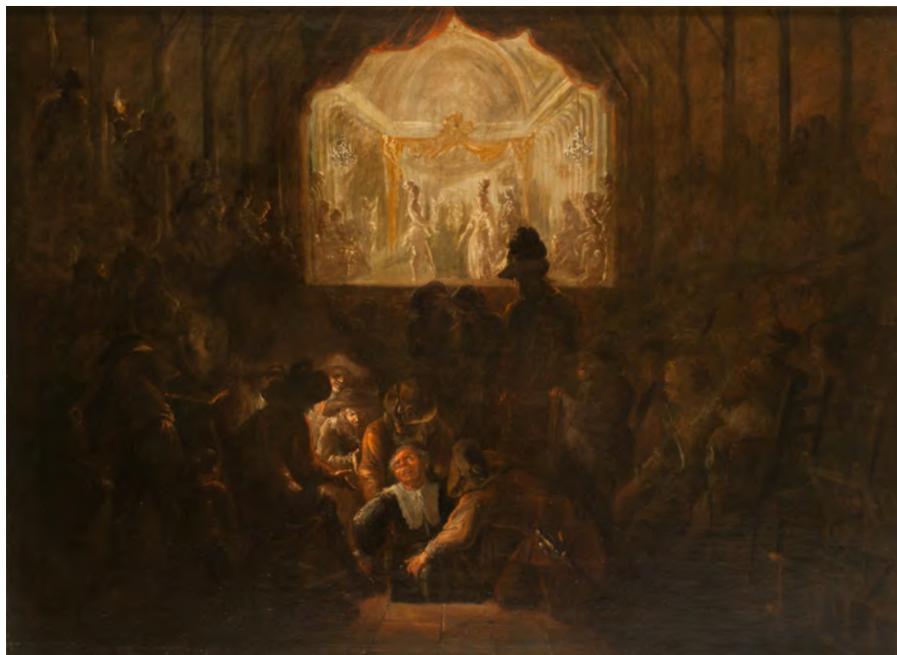
Fig. 335 (page de gauche au milieu).  
Le pignon sud de l'ancien jeu du Pélican  
à Rennes (cliché H. Paitier / Inrap).

Fig. 336 (page de gauche en bas). Les  
transformations en lingerie de l'ancien  
jeu du Pélican à Rennes, en 1826  
(archives du SHD, Vincennes, 1 Vh 1532).

Fig. 337. La fosse de drain au centre  
d'un jeu de paume couvert transformé  
en théâtre. Pierre-Denis Martin,  
Ragotin tombe dans le trou du jeu de  
paume, « Cycle du Roman comique »,  
c. 1720, huile sur toile.  
(musée de Tessé, Le Mans, inv. 10.603).

Fig. 338. Bataille dans un tripot. Pierre-  
Denis Martin, Déplorable succès de la  
pièce, « Cycle du Roman comique »,  
c. 1720, huile sur toile  
(musée de Tessé, Le Mans, inv. 10.590).

sujet à multiples facettes ; développer une archéologie des salles de spectacle permettrait de prendre voix, parmi les historiens, sur la « théâtromanie » qui apparaît dans les programmes urbanistiques de nombreuses villes de France dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>360</sup>. Cette recherche mènera logiquement à la redécouverte de nombreux jeux de paume plus ou moins masqués (fig. 337 et 338). Le travail sur des bâtiments en élévation doit aussi permettre d'avancer sur les hypothèses liées au couvrement progressif (plein air, couverture de toile puis en dure ?) des jeux de courte paume. De fait, l'hypothèse d'un velum en toile pour le jeu de Lourdon nous rappelle l'utilisation importante de ce matériau dans bien des pans de l'architecture utilitaire (auvents, espaliers, marchés,



.....  
360. Communication d'Hadrien Volle au colloque « Jeux, sports et loisirs en France à l'époque moderne (XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> s.) », tenu les 20 et 21 mai 2015 à l'université Paris 13.

camps militaires...). L'archéologie sur le bâti, bien mise en œuvre sur les jeux de Rennes, Chinon et Marseille, est donc la quatrième voie de recherche à développer. Elle doit aussi nous livrer des informations concrètes et inédites sur les galeries de spectateurs suspendues à plusieurs mètres du sol. Ces galeries, dont l'iconographie est bien mise en valeur dans l'étude sur le jeu du Serment, sont restées à l'état d'interrogation dans la restitution tridimensionnelle du jeu du roi Louis XIII à Versailles ; leur présence a été supposée lors de l'observation de mortaises orphelines dans l'architecture de la salle du *Pélican* à Rennes et finalement reconnue lors de l'étude de l'arase des murs du jeu de Chinon. On lit dans cet ouvrage que, en moins de quinze ans et en seulement quelques chantiers, la problématique a évolué. Cependant, si les galeries hautes sont reconnues, leur accès ne le sont pas... Le développement de l'archéologie sur le bâti est certainement la voie d'avenir pour comprendre également comment étaient fixés rideaux et filets de protection dans ces édifices.

Si le jeu de courte paume tend à figer l'espace du délassement entre quatre murs, il tend aussi à multiplier les plaisirs en élargissant les variantes de ce jeu et en développant des activités de loisirs connexes : billard, jeux de cartes. L'étude archivistique dévoile un jeu de boules à côté de la salle du *Pélican* à Rennes. Un billard est l'inévitable complément de la salle de la rue Thubaneau à Marseille. Qui sait, les archéologues du bâti discernent peut-être un jour les éléments caractéristiques des salles de billard.

## Du jeu des rois à la République

Les palais royaux sont des lieux de pouvoir et de célébration par excellence : le 5 mai 1789, l'hôtel des Menus-Plaisirs de Versailles accueille des états généraux. Le 20 juin, les portes de l'assemblée étant bloquées par la soldatesque, les députés se rassemblent dans le jeu de paume de Versailles et s'engagent par serment à ne point se quitter avant l'établissement d'une constitution. Édouard Fournier écrira que ce jour vit la ruine du jeu de paume, et le commencement de son immortalité.

Rue Thubaneau, dans un quartier populaire de Marseille, on pouvait lire sur une plaque apposée à la façade du numéro 25 : « Ici, en 1792 fut chanté pour la première fois à Marseille par François Mireur l'hymne de Rouget de Lisle, la Marseillaise » ; le hammam qui s'y trouvait alors est effectivement à l'emplacement d'un ancien jeu de paume où se réunissaient l'assemblée des Amis de la Constitution, devenu un véritable club jacobin, sur le modèle de celui de Paris. Le jeune médecin, délégué par le club de Montpellier, y prononce le 21 juin 1792 un discours enflammé où il encourage à l'enrôlement de volontaires pour former un corps de 20 000 fédérés aux portes de Paris. Le lendemain, dans la cour, à la fin d'un banquet offert en son honneur, sans doute à l'occasion d'une « santé », il entonne quelques couplets du Chant de guerre aux armées des frontières, qui, repris par les fédérés tout au long de leur marche vers Paris, sera rebaptisé la Marseillaise.

Si certaines salles de jeu ont servi à la naissance de la République, la société républicaine qui se développe après 1870 ne peut que se détacher d'une pratique d'Ancien Régime et promouvoir d'autres activités sportives moins élitistes.

À Mulhouse, Adrien Vuillemin a reconnu les vestiges d'un gymnase parmi les nombreuses maçonneries rencontrées sur le site fouillé au 21 rue des Franciscains. Une fosse maçonnée et des canalisations peuvent être associées

à ce bâtiment rectangulaire correspondant au gymnase de l'école. Sa construction date environ de 1891, comme l'attestent les sources historiques. Elle participe d'un mouvement initié par le pouvoir allemand pour favoriser la germanisation de l'Alsace-Lorraine par le recours à l'activité sportive (Vuillemin dir. 2019, vol. I, p. 217). C'est peu, mais on lit par cet exemple que des observations archéologiques sont possibles sur des édifices sportifs, si l'on veut bien se donner la peine de ne pas détourner les yeux des périodes moderne et contemporaine. La relation entre sport et politique, ici avouée, devient une évidence à l'époque contemporaine et doit permettre des constructions hautement représentatives et symboliques, que les archéologues doivent eux aussi explorer avec leurs méthodes et résultats.



# Bibliographie générale

---

## Abréviations

AFAV : Association française pour l'archéologie du verre

AIHV : Association internationale pour l'histoire du verre

CRAHM : Centre de recherches archéologiques et historiques médiévales

CTHS : Comité des travaux historiques et scientifiques

PUF : Presses universitaires de France

PUFR : Presses universitaires François-Rabelais

Pulim : Presses universitaires de Limoges

PUPS : Presses de l'université Paris-Sorbonne

PUR : Presses universitaires de Rennes

RACF : *Revue archéologique du Centre de la France*

RAIF : *Revue archéologique d'Île-de-France*

RAP : *Revue archéologique de Picardie*

SAHO : *Société archéologique et historique de l'Orléanais*

Abad R. 2002 : *Le Grand Marché : l'approvisionnement alimentaire de Paris sous l'Ancien Régime*, Fayard, 1030 p.

Aigrefeuille C. d' 1882 : *Histoire de la ville de Montpellier depuis son origine jusqu'à notre temps... Quatrième volume*, Montpellier, C. Coulet (Collection des cent-quinze de la Société des bibliophiles languedociens), 753 p.

Alexandre-Bidon D. 2005 : *Une archéologie du goût. Céramique et consommation. Moyen Âge, Temps modernes*, Paris, Picard (coll. Espaces médiévaux), 301 p.

Alix C. 2006 : *Maison 2 rue Saint-Gilles, Orléans (Loiret), 45234160 AH*, RFO de sondage archéologique, Orléans, Drac Centre - Val de Loire, 63 p.

Alix C. 2015 : *Orléans, 8 rue des Gobelets, rapport d'étude archéologique du bâti*, Orléans, Ville d'Orléans - Drac Centre - Val de Loire, 178 p.

Alix C. à paraître : « Tirant à tête circulaire » et « Boulon à clavette », in Noblet J. (dir.), *Nouveau dictionnaire raisonné de l'architecture française*, Paris, Institut national d'histoire de l'art.

Alix C., Noblet J. 2009 : Les charpentes à entrain retroussé moisé : exemples orléanais des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> s., *RACF*, 48.

Androuet Du Cerceau J. 1576-1579 : *Le Premier [-Second] volume des plus excellents bastiments de France...*, Paris, Androuet Du Cerceau.

- Androuet Du Cerceau J. 1988 : *Les Plus Excellents Bastiments de France*, Paris, Sand & Conti, 316 p.
- Aneau B. 1552 : *Imagination poétique*, Lyon, Macé Bonhomme, 159 p.
- Arcangues M. d' 2019 : *Trinquets & Jeux de paume du Pays basque*, Saint-Pée-sur-Nivelle, Kilika éditions, 191 p.
- Arramendy J. 2000 : *Le Jeu, la Balle et nous*, Biarritz, Atlantica, 284 p.
- Arveiller V. 2019 : Le mobilier en verre, in Thévenard J.-J. (dir.), *Une ville nouvelle fondée par ordonnance royale en 1545. Origines, formation et développement d'un espace urbain à l'époque moderne : Vitry-le-François, Marne, rue Trinité, rue des Hauts-Pas, rue Jules-Guesde, rue Neuve*, RFO de fouilles, Metz - Strasbourg, Inrap GEN - Drac Grand Est, vol. 4, p. 919-927.
- Aubais C. de B. d' (éd.) 1759 : *Pieces fugitives, pour servir a l'histoire de France avec des notes historiques & géographiques. Tome I. Partie premiere*, Paris, Hugues-Daniel Chaubert - Claude Hérisant.
- Aubert G., Croix A., Denis M. (dir.) 2010 : *Histoire de Rennes*, Rennes, Apogée - PUR, 295 p.
- Audoin-Rouzeau F. 1992 : Approche archéozoologique du commerce des viandes au Moyen Âge, *Anthropozoologica*, 16, p. 83-92.
- Audoin-Rouzeau F. 1995 : Compter et mesurer les os animaux. Pour une histoire de l'élevage et de l'alimentation en Europe de l'Antiquité aux Temps modernes, *Histoire & Mesure*, 10-3, p. 277-312.
- Audoin-Rouzeau F., Pichon J. 1992 : Témoignages ostéoarchéologiques sur la place du dindon dans l'Europe des Temps modernes, *Ethnozootechnie*, 49, p. 63-70.
- Aviler A.-C. d' 1755 : *Dictionnaire d'architecture civile et hydraulique, et des arts qui en dépendent*, Paris, C.-A. Jombert, 366 p.
- Babelon J.-P. 1989 : *Châteaux de France au siècle de la Renaissance*, Paris, Flammarion - Picard, 839 p.
- Bach M.-A. 2014 : Le domaine seigneurial de Roissy-en-France du XIV<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> s., in Dufour dir. 2014, p. 445-470.
- Bach M.-A. 2020 : De la mesure au corps d'hôtel : morphologie et sociologie de l'habitat à Roissy-en-France (XVIII<sup>e</sup> s.), in Dufour J.-Y. (dir.), *Archéologie de la maison vernaculaire*, Drémil-Lafage, Mergoïl (coll. Archéologie moderne et contemporaine, 7), p. 361-394.
- Bahuchet S. 2021 : « De gallo peregrino », le coq voyageur, *Revue d'ethnoécologie*, 19.
- Baillet J. 1954 : Histoire d'un jeu de paume et d'un pain béni : le jeu de paume des Pensées, *Bulletin de la SAHO*, XXV-244 [1944], p. 22-25.
- Bajot L.-M. 1806 : *Éloge de la paume, et de ses avantages, sous le rapport de la santé et du développement des facultés physiques*, Paris, chez l'auteur, 156 p.
- Bajot L.-M. 1854 : *Éloge de la paume et de ses avantages sous le rapport de la santé et du développement des facultés physiques*, Paris, Firmin Didot frères, 255 p.
- Banéat P. 1911 : *Le vieux Rennes*, Rennes, Pihon & Hommay, 624 p.
- Barcellona P. 1800 : *Règles et principes de paume*, Paris, chez l'auteur, 118 p.
- Barone R. 1976 : *Ostéologie, 1 : Texte*, Paris, Vigot frères (coll. Anatomie comparée des mammifères domestiques, 1), 296 p.
- Barrelet J. 1953 : *La Verrerie en France : de l'époque gallo-romaine à nos jours*, Paris, Larousse (coll. Arts, styles et techniques), 206 p ; rééd. 2009 : Saint Germain-en-Laye, Association des amateurs de verres anciens (coll. Arts, styles et techniques)
- Barrera J. 1990 : Le verre à boire des fouilles de la cour Napoléon du Louvre (Paris), in *Annales du 11<sup>e</sup> congrès de l'AIHV*, Bâle, 29 août - 3 septembre 1988, Amsterdam, AIHV, p. 347-364.
- Barrera J. 1991 : L'influence italienne sur la verrerie de la moitié nord de la France, in Mendera M. (dir.), *Archeologia e storia della produzione del vetro preindustriale, Atti del Convegno Internazionale (Colle di Val d'Elsa-Gambassi, 1990)*, Florence (Italie), All'Insegna del giglio (coll. Quaderni del Dipartimento di archeologia e storia delle arti, Sezione archeologica, Università di Siena, 26-27), p. 345-367.
- Barrera J. 1993 : La verrerie des fouilles de la cour Napoléon du Louvre, deuxième partie, in *Annales du 12<sup>e</sup> congrès de l'AIHV*, Vienne, 26-31 août 1991, Amsterdam, AIHV, p. 365-377.
- Barron L. 1892 : *Les Jeux : jeux historiques, jeux nationaux, sports modernes*, Paris, H. Laurens (coll. Bibliothèque d'histoire et d'art).
- Behringer W. 2016 : The invention of sports : early modern ball games, in Mallinckrodt, Schattner dir. 2016, p. 21-47.
- Belmas É. 2006 : *Jouer autrefois : essai sur le jeu dans la France moderne (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> s.)*, Seyssel, Champ Vallon (coll. Époques), 439 p.
- Belmas É. 2009 : Grandeur et décadence de la courte paume en France (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> s.), in Clastres, Dietschy dir. 2009, p. 59-71.
- Bentz B. 1993 : Marly : de la faïence de jardin à la faïence de maison, in Richardot B., Motitz M. (dir.), *Châteaux de faïence, XIV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> s.*, Catalogue d'exposition, Marly-le-Roi-Louveciennes, 1993, Louveciennes, Musée-promenade de Marly-le-Roi-Louveciennes, p. 23-27.
- Beretta M. 2013 : Training tennis players through natural philosophy: From Scaino's « Trattato » to Garsault's « Art du paumier », *Nuncius*, 28-1, p. 19-42.
- Bernard-Tambour T. 2000 : Les maîtres paumiers du roi au XVIII<sup>e</sup> s., *Versalia. Revue de la Société des amis de Versailles*, 3, p. 64-75.
- Bernier M. 2002 : *Caractérisation typologique, microscopique et chimique des faïences du XVIII<sup>e</sup> s. du site Saint-Ignace de Loyola en Guyane française*, Ottawa, Bibliothèque nationale du Canada (coll. Thèses canadiennes), 5 p.

- Bernouis P., Fajal B. 2000 : L'artisanat du grès à l'époque moderne à Ger (Manche) : l'atelier de Perroux, in Cliquet D. (dir.), *L'Archéologie dans la Manche : fouilles et recherches récentes, 1990-1999, Actes de la journée archéologique du 15 décembre 1997, Saint-Lô, Saint-Lô, Société d'archéologie et d'histoire de la Manche* (coll. Études et documents, 13), p. 213-221.
- Blazy E.-J. 1929 : *La Pelote basque*, Bayonne, Pialloux, 274 p.
- Bocquet-Lienard A. 2020 : Les productions normandes, in Dervin S. et al., *Typochronologie de la céramique médiévale et moderne en Normandie du x<sup>e</sup> au xvi<sup>e</sup> s. Production, diffusion*, rapport de PCR 2019, SRA Normandie, p. 171-235.
- Bois M. 2012 : Le jeu de paume du château de Suze-la-Rousse, *Revue drômoise*, 545, p. 91-98.
- Bondt C. de 2006 : *Royal tennis in Renaissance Italy*, Turnhout, Brepols, 290 p.
- Bouet M. 1995 : *Signification du sport*, Paris, L'Harmattan (coll. Espaces et temps du sport), 667 p.
- Bourgeois M. 2020 : *Le Jeu de paume : histoire en France et pratique actuelle à Paris et en Picardie*, Paris, L'Harmattan, 236 p.
- Bourgeois M., Fontaine J.-M., Guerout P. 2013 : *La Société de longue paume de Paris, 150 ans d'histoire dans le jardin du Luxembourg (1863-2013)*, s. l., s. n.
- Bourlet C. 1995 : L'approvisionnement de Paris en poisson de mer aux xiv<sup>e</sup> et xv<sup>e</sup> s., d'après les sources normatives, *Franco-British Studies*, 20, p. 5-22.
- Brackenhoffer E. 1925 : *Voyage en France, 1643-1644*, Nancy - Paris - Strasbourg, Berger-Levrault, 272 p.
- Bredenkamp H. 1995 : *Le Football florentin : les jeux et le pouvoir à la Renaissance*, Paris, Diderot (coll. Mémoire), 254 p.
- Breyer C. 2010 : *Jeux et Jouets à travers les âges : histoire et règles de jeux égyptiens, antiques et médiévaux*, Bruxelles, Safran, 256 p.
- Brisbane M. A. (dir.) 1992 : *The archaeology of Novgorod, Russia: recent results from the town and its Hinterland*, Lincoln, Society for Medieval Archaeology (coll. Monograph series, 13), IX+240 p.
- Brut C., Arveiller V. 2017 : Étude du verre, in Avinain J. (dir.), *Paris (4<sup>e</sup> arrondissement), 6 rue des Archives - 19 rue de la Verrerie*, RFO de diagnostic, Paris, Département d'histoire de l'architecture et d'archéologie de Paris, p. 47-56.
- Cabart H. 1992 : Verrerie médiévale et post-médiévale, in Magnan D. (dir.), *Meaux médiéval et moderne*, Meaux, Association meloise d'archéologie, p. 113-126.
- Cabart H. 2011 : *La Verrerie archéologique : Dieulouard et l'Est de la France aux xvi<sup>e</sup> et xvii<sup>e</sup> s.*, Nancy, Presses universitaires de Nancy (coll. Archéologie, espaces, patrimoine), 308 p.
- Cabart H., Kuchler P. 2000 : La verrerie du site du palais de justice d'Épinal (Vosges), *Bulletin de l'AFAV*, p. 10-14.
- Cadiou E. 2015 : Le jeu de paume du *Pélican*, in Ferrette R. (dir.), *10 et 12 rue Saint-Louis, Rennes, (Ille-et-Vilaine)*, RFO de fouille, Cesson-Sévigné - Rennes, Inrap GO - Drac Bretagne, p. vol. 2, 321 p.
- Callou C. 2003 : *De la garenne au clapier : étude archéozoologique du lapin en Europe occidentale*, Paris, Publications scientifiques du Muséum (coll. Mémoires du Muséum national d'histoire naturelle, 189), 358 p.
- Carlier Y. 2012 : *Pelote basque*, Ciboure, Arteaz, 95 p.
- Carlier Y., Bernard-Tambour T. 2001 : *Jeu des rois, roi des jeux : le jeu de paume en France*, Catalogue d'exposition, musée national du château de Fontainebleau, 2 octobre 2001 - 7 janvier 2002, Paris, Réunion des musées nationaux, 181 p.
- Casaubon J., Sabalo P. 2003 : *Mémoire de la pelote basque et des jeux de bergers. Euskal pilotaren gogoia eta artzain jojoak*, Bayonne, Elkar, 32 p.
- Castrucci C. 2008 : Les données textuelles, in Sillano dir. 2008, p. 49-56.
- Celly P. (dir.) 2015 : *Paris 11<sup>e</sup>, 45 rue du Faubourg-Saint-Antoine - 1 cour Saint-Louis : occupations antique et moderne au faubourg Saint-Antoine*, RFO de fouille, Pantin - Paris, Inrap CIF - Drac Île-de-France, 468 p.
- Chapus E. 1854 : *Le Sport à Paris : ouvrage contenant le turf, la chasse, le tir au pistolet et à la carabine, les salles d'armes, la boxe, le bâton et la canne...*, Paris, L. Hachette (coll. Bibliothèque des chemins de fer), 316 p ; réed éditions Chistera, 2017.
- Charavay É. 1873 : *Catalogue de l'importante collection de lettres autographes et documents historiques sur le règne de Louis XIII formée par feu M. A. Picard...*, Paris, J. Charavay aîné, 113 p.
- Charles A. 2012 : Étude de la terre cuite architecturale, in Caillot I., André G. (dir.), *Montmorency (Val-d'Oise), Vieux Château. Lycée Turgot*, RFO de fouille, Limoges - Paris, Éveha - Drac Île-de-France, vol. 1, p. 156 ; vol. 2, pl. 226.
- Chrestien J.-P., Dufournier D. 1995 : French stoneware in North-Eastern North America, in Hook D., Gaimster D. R. M. (dir.), *Trade and discovery: the scientific study of artefacts from post-medieval Europe and beyond*, Londres, British Museum (coll. Occasional paper), p. 91-103.
- Chuniaud K. 2009 : *Bordeaux (33), Auditorium. Un quartier urbain antique*, RFO de fouilles, Pessac - Bordeaux, Inrap GSO - Drac Aquitaine, 306+239+328+173+256+209 p.
- Clastres P. 2020 : Joueurs de courte paume et de tennis des années 1860 à 1930. Une histoire atlantique et entrecroisée, in Bauer T., Gomet D. (dir.), *Histoire(s) de balles et de plumes*, Limoges, Pulim (coll. Desport et des histoires), p. 39-59.
- Clastres P., Dietschy P. (dir.) 2009 : *Paume et tennis en France : xv<sup>e</sup>-xx<sup>e</sup> s.*, Paris, Nouveau monde (coll. Histoire du sport), 238 p.
- Clavel B. 2001 : *L'Animal dans l'alimentation médiévale et moderne en France du Nord (xiii<sup>e</sup>-xvii<sup>e</sup> s.)*, Senlis, Société archéologique de Picardie (coll. numéro spéciale de la RAP, 19), 204 p.

- Clavel B. 2006 : Approvisionnement en viande et poissons dans un établissement religieux du XVII<sup>e</sup> siècle : les Feuillantines de Paris, in : B. Clavel (dir.) *Production alimentaire et lieux de consommation dans les établissements religieux au Moyen Âge et à l'époque Moderne, Histoire Médiévale* 19, Compiègne, pp. 109-120.
- Clerici G. 1976 : *500 ans de tennis...*, Paris, Hatier, 335 p.
- Cochard T. 1889 : Le jeu de paume à Orléans, *Mémoires de la SAHO*, XXII, p. 297-340.
- Compagnons passants charpentiers du Devoir 2019 : *Le Glossaire du charpentier*, Paris, Librairie du compagnonnage (coll. Les cahiers du Collège des métiers), 153 p.
- Coutelas A. (dir.) 2009 : *Le Mortier de chaux*, Paris, Errance (coll. Archéologiques), 159 p.
- Coutinho I., Gratuze B., Alves L. C., Medici T., Vilarigues M. 2017 : Wine bottles from Lisbon : archaeometric studies of two archaeological sites dated from the 17th to the 19th century, *Archaeometry*, 59-5, p. 852-873.
- Czerniak V. 2002 : Les peintures murales de la maison Lobios à Moissac, *Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France*, LXII, p. 255-259.
- Dallington R. 1604 : *The view of Fraunce*, Londres, Symon Stafford.
- Dam J. D. van 2004 : *Delffse Porceleyne : Dutch delftware 1620-1850*, Zwolle - Amsterdam, Waanders - Rijksmuseum, 208 p.
- Dangeau P. de C. 1854-1860 : *Journal du marquis de Dangeau*, éd. E. Soulié, L. Dussieux, P. de Chennevières et M. Feuillet de Conches, Paris, Firmin Didot frères, 19 vol.
- Darbon S. 2014 : *Les Fondements du système sportif : essai d'anthropologie historique*, Paris, l'Harmattan, 233 p.
- Daryl P. (dir.) 1892 : *Encyclopédie des sports. Vol. 3. : Jeux de balle et de ballon, football, paume, lawn-tennis, par un juge du camp*, Paris, Librairies-imprimeries réunies, 231 p.
- Delamare N. 1705 : *Traité de la police, où l'on trouvera l'histoire de son établissement, les fonctions et les prérogatives de ses magistrats ; toutes les loix et tous les réglemens qui la concernent... Tome premier*, Paris, Jean & Pierre Cot, 648+13+24+41 p.
- Delamare N. 1719 : *Traité de la police... Tome troisième*, Paris, Michel Brunet, 1098 p.
- Demory H. 2008 : *Histoire du jeu de paume de Paris, 1908-2008*, Paris, Société sportive du jeu de paume et de racquets, 36 p.
- Dercy B. 2015 : *Le travail des peaux et du cuir dans le monde grec antique : Tentative d'une archéologie du disparu appliquée au cuir*, Naples, Publications du Centre Jean Bérard (coll. Collection du Centre Jean Bérard, 45), 272 p.
- Desees J. 1967 : *Les Jeux sportifs de pelote-paume en Belgique du XIV<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle, aperçus historiques, récits anecdotiques, évolutions*, Bruxelles, Impr. du Centenaire, 207 p.
- Desjardins G. 1885 : *Le Petit-Trianon, histoire et description*, Versailles, L. Bernard, 470 p.
- Diderot D., Alembert J. L. R. d' (dir.) 1765 : *Encyclopédie, ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers. Tome douzième*, Neufchâtel, Samuel Faulche et compagnie, 965 p.
- Diderot D., Alembert J. L. R. d' (dir.) 1771 : *Recueil de planches sur les sciences, les arts libéraux et les arts mécaniques, avec leur explication. Septième livraison, ou huitième volume*, Paris, Briasson.
- Di Terni F. G. 1885 : Paris en 1596, vu par un Italien, *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France*, 12<sup>e</sup> année, p. 164-170.
- Doridot A., Robbiola L., Téreygeol F. 2006 : Production expérimentale de laiton par cémentation en creuset ouvert, avec du minerai de zinc, selon les recettes médiévales et modernes, *ArcheoSciences. Revue d'archéométrie*, 30, p. 15-24.
- Du Bouëtiez de Kerorguen E. 2013 : Les terres cuites architecturales, in Viré dir. 2013, p. 64-68.
- Du Bouëtiez E., Dufour J.-Y. 2015 : Les carreaux de pavement en terre cuite du XVII<sup>e</sup> siècle du jeu de paume du roi à Versailles (Yvelines), *Archéologie médiévale*, 45, p. 131-152.
- Ducat K. 2016 : *Cour carrée du musée du Louvre : neuf cents ans de vestiges entre le palais du Louvre et la Seine (Paris)*, RFO, Limoges - Paris, Éveha - Drac Île-de-France, 466 p.
- Dufour J.-Y. 2006 : *Versailles (Yvelines), château : cour du Grand Commun*, RFO de diagnostic, Pantin - Paris, Inrap CIF - Drac Île-de-France, 35 p.
- Dufour J.-Y. (dir.) 2013 : *Versailles (Yvelines), nécropole mérovingienne et jeu de paume du roi Louis XIII : château royal, cour du Grand Commun*, RFO de fouille, Pantin - Paris, Inrap CIF - Drac Île-de-France, 418+459 p.
- Dufour J.-Y. (dir.) 2014 : *Le Château de Roissy-en-France (Val-d'Oise). Origine et développement d'une résidence seigneuriale du pays de France (XII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> s.)*, Paris, Association des amis de la RAIF (coll. Suppl. à la RAIF, 2), 617 p.
- Dufour J.-Y. (dir.) 2022 : *Chinon, 12 rue du Jeu de Paume : Centre - Val de Loire, Indre-et-Loire*, RFO de diagnostic, Pantin - Orléans, Inrap CIF - Drac Centre - Val de Loire, 247 p.
- Dufour J.-Y., Péru J.-J., Ardouin S. (dir.) 2010 : *Orly (Val-de-Marne), étude de deux maisons villageoises : 11-13 rue Louis Bonin*, rapport d'étude du bâti, Pantin - Paris, Inrap CIF - Drac Île-de-France, 157 p.
- Dunning E. 2010 : Approche figurationnelle du sport moderne. Réflexions sur le sport, la violence et la civilisation, *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 106-2, p. 177-191.
- Dupâquier J. 1977 : *Statistiques démographiques du Bassin parisien : 1636-1720*, Paris, Gauthier-Villars, 781 p.
- Duval C., Bayle G., Braguier S., Cotté O., Fontaine A., Genies C., Poupon F., Rivière J., Salin M., Horard-Herbin M.-P. 2021 : La volaille en région Centre - Val de Loire du Néolithique à nos jours. Approche archéozoologique, *RACF*, 60.

- Duval C., Clavel B. 2018 : Bœufs gaulois et bœufs français : morphologies animales et dynamiques économiques au cours de La Tène et des périodes historiques, *Gallia — Archéologie des Gaules*, 75, p. 141-171.
- Echallier J.-C., Bonnet J. 1989 : Caractérisation des productions de potiers parisiens du XIII<sup>e</sup> s. au XIX<sup>e</sup> s., *Medieval ceramics*, 13, p. 17-30.
- Egan G. 2005 : *Material Culture in London in an age of transition: Tudor and Stuart period finds c1450-c1700 from excavations at riverside sites in Southwark*, Londres, Museum of London Archaeology Service (coll. MoLAS monograph, 19), XIX+257 p.
- Egan G. (dir.) 2010 : *The medieval household: daily living c.1150-c.1450*, Woodbridge (Royaume-Uni) - Londres, Boydell Press - Museum of London (coll. Medieval finds from excavations in London, 6), XIV+342 p.
- Egan G., Pritchard F. 2008 : *Dress accessories: c. 1150 - c. 1450*, Woodbridge (Royaume-Uni) - Londres, Boydell Press - Museum of London (coll. Medieval finds from excavations in London, 3), 410 p.
- Elias N., Dunning E. 1994 : *Sport et civilisation : la violence maîtrisée*, Paris, Fayard, 392 p.
- Emanuele V. 2019 : *Dictionnaire du tennis*, Paris, Honoré Champion (coll. Champion les dictionnaires), 753 p.
- Épaul F. 2007 : *De la charpente romane à la charpente gothique en Normandie : évolution des techniques et des structures de charpenterie aux XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> s.*, Caen, Publications du CRAHM, 613 p.
- Eskutik 1984 : *La Fabuleuse Histoire de la pelote basque. Tome II : de la paume à la pelote*, Biarritz, Edisud, 235 p.
- Fabre A. 1868 : *Les Rues de Marseille. Tome troisième*, Marseille, E. Camoin, 457 p.
- Fabre A. 1869 : *Les Rues de Marseille. Tome cinquième*, Marseille, E. Camoin, 505 p.
- Fajal B. 1999 : Quelques observations sur le conditionnement du beurre, et notamment du beurre en pot, en Basse-Normandie (fin du Moyen Âge - XIX<sup>e</sup> s.), in Manneville P. (dir.), *Manger et boire en Normandie, Actes du XXXIII<sup>e</sup> congrès des sociétés historiques et archéologiques de Normandie, Argentan, 23-26 octobre 1998*, Caen, Musée de Normandie (coll. Annales de Normandie ; série des congrès des sociétés historiques et archéologiques de Normandie, 4), p. 77-92.
- Faugère A.-P. (éd.) 1862 : *Journal d'un voyage à Paris en 1657-1658...*, Paris, B. Duprat, 518 p.
- Felkay N. 1986 : Un monument méconnu : le jeu de paume de Versailles, *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France*, 111<sup>e</sup> année [1984], p. 115-123.
- Figeac M. 2000 : Du tripot au Wauxhall : jeux et loisirs dans le port de Bordeaux au temps des Lumières, *Histoire urbaine*, 1-1, p. 105-121.
- Flandrin J.-L. 2002 : *Blanquette de veau : histoire d'un plat bourgeois. De la blanquette « nouvelle cuisine » au bon choix du veau*, Paris, J.-P. Rocher, 79 p.
- Fontaine M.-M. 1993 : *Libertés et Savoirs du corps à la Renaissance*, Caen, Paradigme (coll. Varia, 12), 403 p.
- Fontaine-Bayer L. 1993 : *Le Chasse-Marée de Picardie sur la route du poisson*, Creil, Dumerchez, 181 p.
- Forbet J. 1594 : *L'Utilité qui provient du Jeu de la Paume au corps et à l'esprit*, Paris : s.n., 1594.
- Forbet J. 1599 : Ordonnance du royal et honorable Jeu de la Paume..., in Galien 1599, fo 12vo-18vo.
- Fournier É. 1862 : *Le Jeu de paume, son histoire et sa description*, Paris, Didier & Cie - Aubry - Gueuvin, 75 p.
- Fournier L. S. 2009 : Le jeu de « soule » en France aujourd'hui : un revivalisme sans patrimonialisation, *Ethnologie française*, 39-3, p. 471-481.
- Fourquin G. 1964 : *Les Campagnes de la région parisienne à la fin du Moyen Âge : du milieu du XIII<sup>e</sup> s. au début du XVI<sup>e</sup> s.*, PUF, 585 p.
- Franklin A. 1874 : *Les Rues et les Cris de Paris au XIII<sup>e</sup> s. : pièces historiques*, Paris, L. Willem - P. Daffis (Collection de documents rares ou inédits relatifs à l'histoire de Paris) [réimpr. Paris, Les Éditions de Paris, 1984], 205 p.
- Frommel S. 2002 : *Sebastiano Serlio : architecte de la Renaissance*, Paris, Gallimard, 400 p.
- Galien C. 1599 : *L'Utilité qui provient du jeu de la paume au corps et à l'esprit. Traduit du grec de Galien en François. Avec une déclaration de deux doutes qui se trouvent en comptant le jeu de la paume, le tout depuis augmenté des raisons aux difficultez qui peuvent advenir joiant à iceluy, avec les règles du jeu de prix, par Forbet l'aisné*, Paris, T. Sevestre, 19 fol.
- Garcia B., Richefeu V., Baroth J., Daudon D., Villard P. 2020 : Collision of Shaped Boulders With Sand Substrate Investigated by Experimental, Stochastic, and Discrete Approaches, *Journal of Geophysical Research : Earth Surface*, 125-11.
- Garrigou Grandchamp P. 1994 : *Demeures médiévales : cœur de la cité*, Paris, REMPART (coll. Patrimoine vivant), 126 p.
- Garsault F.-A.-P. de 1767 : *Art du paumier-raquetier et de la paume*, Paris, Saillant & Nyon - Dessaint (coll. Description des Arts et métiers faites ou approuvées par Messieurs de l'Académie royale des sciences), 34 p. + 5 pl.
- Garsault F.-A.-P. de 1775 : *Art du paumier-raquetier, et de la paume*, in Duhamel Du Monceau H.-L., La Lande J. de, Fougeroux de Bondaroy A.-D., Garsault F. A. P. de, Bertrand É., Billé H. (dir.), *Descriptions des arts et métiers faites ou approuvées par messieurs de l'Académie royale des sciences de Paris...* Tome III, Neuchâtel (Suisse), Société typographique.
- Gaugain L. 2014 : *Amboise : un château dans la ville*, Tours - Rennes, PUFR - PUR (coll. Renaissance), 456 p.
- Gay J.-A. 1947 : *Sports et jeux d'exercice en Anjou*, Angers, Éditions de l'Ouest, 238 p.

- Gebelin F. 1927 : *Les Châteaux de la Renaissance*, Nogent-le-Rotrou - Cachan - Paris, Daupley-Gouverneur - Société de gravure et d'impression d'art - Les Beaux-Arts, 308 p.
- Gerner M. 2012 : *Les Assemblages des ossatures et charpentes en bois : construction, entretien, restauration*, Paris, Eyrolles, 190 p.
- Gillmeister H. 1997 : *Tennis : a cultural history*, Londres, Leicester university press, 452 p.
- Gillmeister H. 2013 : Chaucer's Monk and Sports and Games in medieval monasteries and cathedral churches, in Sonntag J. (dir.), *Religiosus Ludens : Das Spiel als kulturelles Phänomen in mittelalterlichen Klöstern und Orden*, Berlin, De Gruyter (coll. Arbeiten zur Kirchengeschichte, 122), p. 149-170.
- GINOUX C. 1889 : Construction et décoration de la façade de la cathédrale de Toulon par Albert Du Parc et Antoine Fleury (1696-1702), *Nouvelles Archives de l'art français*, troisième série, tome V, p. 124-125.
- GINOUX C. 1896 : Cathédrale de Toulon, *Nouvelles Archives de l'art français*, troisième série, tome XI, p. 81-88.
- Gloton J.-J. 1979 : *Renaissance et Baroque à Aix-en-Provence*, Rome - Paris, École française de Rome - de Boccard (coll. Bibliothèque des écoles françaises d'Athènes et de Rome, 237), 473 p.
- Gloton J.-J. 1988 : Le traité de Serlio et son influence en France, in Guillaume J. (dir.), *Les Traités d'architecture de la Renaissance, Actes du colloque tenu à Tours du 1<sup>er</sup> au 11 juillet 1981*, Paris, Picard (coll. De architectura, 5), p. 407-418.
- Goffin 2006 : *La Balle Pelote au cœur de notre région*, Bruxelles, Aparté. consulté le 27 septembre 2023].
- Goldsmith W. 1960 : *Impact. The theory and physical behaviour of colliding solids*, Londres, Edward Arnold, XV+379 p.
- Goodall A. R. 1981 : The medieval bronzesmith and his products, in Crossley D. W. (dir.), *Medieval Industry*, York (Royaume-Uni), Council for British Archaeology (coll. Council for British Archaeology Research Reports, 40), p. 63-71.
- Gosselin J. 1579 : *Declaration de deux doubtes qui se trouvent en comptant le jeu de la paume*, s. l., s. n.
- Grignon M., Maxim J. 1995 : Convenance, Caractère, and the Public Sphere, *Journal of Architectural Education*, 49-1, p. 29-37.
- Guiffrey J. (dir.) 1881 : *Comptes des bâtiments du Roi sous le règne de Louis XIV. Tome I*, Paris, Imprimerie nationale (Collection de documents inédits sur l'histoire de France), LXXIV p. + 1 530 col.
- Guiffrey J. (dir.) 1887 : *Comptes des bâtiments du Roi sous le règne de Louis XIV. Tome II*, Paris, Imprimerie nationale (coll. Collection de documents inédits sur l'histoire de France), VI p. + 1 446 col.
- Guignard B. 1999 : *Blois au fil de la plume*, Saint-Claude-de-Diray, Hesse, 364 p.
- Guigou M.-J., Marcadier C. 2018 : Sur les traces des tripots et jeux de paume de Montpellier, *Études héraultaises*, 50, p. 28-59.
- Guillaume B. 1995 : Le château de Suze-la-Rousse, in *Moyenne vallée du Rhône, Actes du Congrès archéologique de France, 150<sup>e</sup> session, 1992*, Paris, Société française d'archéologie, p. 287-299.
- Guttman A. 1978 : *From ritual to record: the nature of modern sports*, New York, Columbia University Press, 198 p.
- Hamon É., Weiss V. (dir.) 2012 : *La Demeure médiévale à Paris*, Catalogue d'exposition, Paris, Archives nationales, 17 octobre 2012 - 13 janvier 2013, Paris, Somogy - Archives nationales, 293 p.
- Heitzmann A. 1993 : Trianon : la place de la faïence dans le château de porcelaine, in Richardot B., Motitz M. (dir.), *Châteaux de faïence, XIV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, Catalogue d'exposition, Marly-le-Roi-Louveciennes, 1993, Louveciennes, Musée-promenade de Marly-le-Roi-Louveciennes, p. 78-84.
- Hénin B. 1986 : L'agrandissement de Marseille (1666-1690) : un compromis entre les aspirations monarchiques et les habitudes locales, *Annales du Midi*, 98-173, p. 7-22.
- Héroard J. 1989 : *Journal*, éd. M. Foisil, Paris, Fayard, 3 123 p.
- Homet J.-M. 1986 : *Les Enseignes*, Paris, Ch. Massin, 64 p.
- Huizinga J. 1951 : *Homo ludens : essai sur la fonction sociale du jeu*, Paris, Gallimard [rééditions en 1972 et 1988 chez le même éditeur], 343 p.
- Hulpeau C. (éd.) 1632 : *Le Jeu royal de la paume*, Paris, Charles Hulpeau, 39 p.
- Ibergay G., Renaux D. 1979 : *Histoire de Roissy-en-France*, Neyron, Agence régionale d'édition pour les municipalités (coll. Histoire de notre ville), 239 p.
- Jaser C. 2016 : The Capital of Tennis: jeux de paume as urban sport facilities in fifteenth- and sixteenth-century Paris, in Mallinckrodt, Schattner dir. 2016, p. 89-107.
- Josset D., Jesset S., Houssier J., Mataouchek V., Thomas N., Troubaday M. 2019 : *Blois, Loir-et-Cher, 2 à 6 rue du Pont du Gast*, RFO de diagnostic, Pantin - Orléans, Inrap CIF - Drac Centre - Val de Loire, 252 p.
- Jouan A. 1566 : *Recueil et Discours du voyage du roy Charles IX*, Paris, Jean Bonfons, 78 fol.
- Jusserand J. J. 1901 : *Les Sports et Jeux d'exercice dans l'ancienne France*, Paris, Plon-Nourrit et Cie [rééd. Paris - Genève, Champion - Slatkine, 1986], 474 p.
- Kressmann G. 2012 : *Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur le tennis et autres jeux de balle sans jamais savoir où le trouver*, Paris, Artena, 255 p.
- La Morandière C. de 1962-1966 : *Histoire de la pêche française de la morue dans l'Amérique septentrionale...*, Paris, G.-P. Maisonneuve et Larose, 3 vol.
- La Perrière G. de 1539 : *Le Théâtre des bons engins, auquel sont contenus cent emblèmes*, Paris, D. Janot, 101 fol.
- La Perrière G. de 1545 : *Le Théâtre des bons engins, auquel sont contenuz cent emblèmes moraulx*, Lyon, J. de Tournes.

- Laborde L. de (dir.) 1880 : *Les Comptes des bâtiments du Roi (1528-1571) suivis de documents inédits sur les châteaux royaux et les beaux-arts au XVI<sup>e</sup> s. Tome second*, Paris, J. Baur, 510 p.
- Lacombe J. 1782 : *Encyclopédie méthodique. Arts et métiers mécaniques*. Tome premier, Paris, Panckoucke, XVI+776 p.
- Lacroix A. 1893 : *L'arrondissement de Montélimar : géographie, histoire, statistique. Tome VIII*, Valence, Combiert et Nivoche.
- Lafarge I. 2013 : *Le Plâtre dans la construction en Île-de-France : techniques, morphologie et économie avant l'industrialisation*, thèse de doctorat, Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 613 p.
- Lahaussais C. 2008 : L'art du camaïeu, in Lahaussais C. (dir.), *Delft, faïence*, Paris - Bruxelles, Réunion des musées nationaux - Fonds Mercator, p. 42-45.
- Lake R. J. 2009 : Real Tennis and the Civilising Process, *Sport in History*, 29-4, p. 553-576.
- Lake R. J. (dir.) 2019 : *Routledge Handbook of tennis : history, culture and politics*, Londres - New York, Routledge (coll. Routledge international handbooks), 479 p.
- Laurent F. 2010 : Les épaves modernes (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> s.), *Archaeonautica*, 16-1, p. 187-220.
- Le Camus de Mézières N. 1781 : *Le Guide de ceux qui veulent bâtir ; ouvrage dans lequel on donne les renseignements nécessaires pour réussir dans cet art, & prévenir les fraudes qui pourroient s'y glisser. Première partie*, Paris, Benoît Morin, 320 p.
- Le Gendre L. 1712 : *Mœurs et coutumes des François dans les différens tems de la monarchie*, Paris, Claude Robustel, 268 p.
- Le Guillou J.-C. 2006 : Le jeu de paume de Louis XIII à Versailles, *Versalia. Revue de la Société des amis de Versailles*, 9, p. 130-141.
- Le Guillou J.-C. 2009 : Le jeu de paume de Louis XIII à Versailles et la vue peinte par Pierre Patel, *Versalia. Revue de la Société des amis de Versailles*, 12, p. 113-119.
- Le Guillou J.-C. 2011 : *Versailles avant Versailles : au temps de Louis XIII*, Paris, Perrin (coll. Pour l'histoire), 397 p.
- Le Maire F. 1648 : *Histoire et antiquitez de la ville et duché d'Orléans...* Seconde édition, Orléans, Maria Paris, 396 p.
- Le Muet P. 1623 : *Maniere de bastir pour toutes sortes de personnes*, Paris, Melchior Tavernier, 114 p.
- Lebeuf J. 1754 : *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris. Tome VII*, Paris, Prault père, 336 p.
- Lecoutre M. 2010 : *Ivresse et Ivrognerie dans la France moderne (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> s.)*, thèse de doctorat, Dijon, 724 p.
- Lefebvre B. 2019 : Moissac (Tarn-et-Garonne). Parking de la rue des Mazels, *Archéologie médiévale*, 49, p. 233.
- Lefebvre B. 2020a : Un pressoir et des résidus de vinification de la fin du XIII<sup>e</sup> s./début du XIV<sup>e</sup> s., découverts dans le centre de Moissac (Tarn-et-Garonne), *Crescentis. Revue internationale d'histoire de la vigne et du vin*, 3.
- Lefebvre B. 2020b : Une fenêtre archéologique sur l'agglomération de Moissac (Tarn-et-Garonne) du XII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> s., *Archéologie médiévale*, 50, p. 89-119.
- Lefebvre B., Bonnot-Diconne C. 2021 : Moissac (Tarn-et-Garonne). La découverte d'une balle en cuir du XIII<sup>e</sup> s., *Archéologie du Midi médiéval*, 37-38.
- Lefever F., Callède J.-P., Satrustegui I. de, Jacquet C. 2016 : *Frontons*, Bordeaux, Confluences - Frac Aquitaine, 205 p.
- Legros V. 2001 : Étude du mobilier métallique des fermes médiévales du « Bellé » à Neuilly-en-Thelle (Oise) (approche technique et fonctionnelle), *RAP*, 1-2, p. 39-72.
- Legros V. 2012 : Le mobilier métallique de Boves (1996-2000), *RAP*, 1-2, p. 91-105.
- Legros V. 2015 : Archéologie de l'objet métallique aux époques médiévale et moderne en Picardie. Approches typologique et fonctionnelle, *RAP*, 1-2, p. 1-302.
- Lesage T. 2009 : *Les Jeux de paume et de raquette : filiations, logique interne et déterminants culturels*, Lille, Atelier national de reproduction des thèses, 794 p.
- Lespinasse R. de 1897 : *Les Métiers et Corporations de la ville de Paris, XIV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> s. Tome III : Tissus, étoffes, vêtements, cuirs et peaux, métiers divers*, Paris, Imprimerie nationale (coll. Histoire générale de Paris), 736 p.
- L'Estoile P. de 1982 : *Mémoires-journaux. Tome V. Journal de Henri IV, 1574-1611 : 1589-1593*, Paris, Tallandier, 376 p ; *Mémoires-journaux. Tome VI. Journal de Henri IV, 1574-1611 : 1593-1594*, Paris, Tallandier, 350 p.
- Lesueur P. 1905 : *Les jardins du château de Blois et leurs dépendances : étude architectonique*, Blois, C. Migault & Cie, 227 p.
- Lobjois D. 2008 : *Jeux traditionnels et populaires de Picardie et du Nord-Pas-de-Calais*, Douai, Engelaere, 207 p.
- Loudcher J.-F. 2009 : Les représentations corporelles dans le jeu de soule : de l'analyse historique au fait anthropologique et touristique, *Cahiers internationaux du tourisme*, 3, p. 35-51.
- Louis É. 1989 : *Recherches sur le château à motte de Hordain : Nord*, Douai, Société archéologique de Douai (coll. Archaeologia Duacensis, 2), 98 p.
- Louvois F. M. L. T. 2007 : *Architecture et beaux-arts à l'apogée du règne de Louis XIV : édition critique de la correspondance du marquis de Louvois, surintendant des Bâtiments du roi, arts et manufactures de France, 1683-1691... Tome 1. Années 1683 et 1684*, sous la dir. de T. Sarmant et R. Masson, Paris, Éd. du CTHS (Collection de documents inédits sur l'histoire de France), 1+256 p.
- Lun C. K. K., Savage S. B. 1986 : The effects of an impact velocity dependent coefficient of restitution on stresses developed by sheared granular materials, *Acta Mechanica*, 63-1, p. 15-44.
- Luze A. de 1930 : Les jeux de paume et les trinquets, *Bulletin du Musée basque*, 12, p. 1-22.
- Luze A. de 1931a : Les jeux de paume de Bordeaux, *Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde*, 24-3, p. 97-110.

- Luze A. de 1931b : Les jeux de paume de Bordeaux (suite et fin), *Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde*, 24-5, p. 205-214.
- Luze A. de 1933 : *La Magnifique Histoire du jeu de paume*, Bordeaux - Paris, Delmas - Bossard, 416 p.
- Maitte C. 2009 : *Les Chemins de verre : les migrations des verriers d'Altare et de Venise, xv<sup>e</sup>-xix<sup>e</sup> s.*, Rennes, PUR (coll. Histoire), 377 p.
- Mallinckrodt R. von, Schattner A. (dir.) 2016 : *Sports and physical exercise in early modern culture: new perspectives on the history of sports and motion*, Londres, Routledge, XII+272 p.
- Manevieux [Bruyset de Manevieux L. - C.] 1783 : *Traité sur la connoissance du royal jeu de paume et des principes qui sont relatifs aux différentes parties qu'on y joue*, Neuchâtel, s. n., 172 p.
- Marie A. 1972 : *Mansart à Versailles*, Paris, Vincent, Fréal et Cie [puis] J. Fréal (coll. Versailles, son histoire, 2), 655 p.
- Marquis P. 1999 : La fouille des 12-14, rue des Lombards à Paris (IV<sup>e</sup> arr.) : premiers résultats, *Cahiers de la Rotonde*, 21, p. 5-119.
- Marshall J. 1878 : *The Annals of Tennis*, Londres, The Field, 226 p.
- McClelland J. 2003 : Ball Games, from the Roman gentleman to the Renaissance warrior, *European Sport History Review*, 5, p. 47-64.
- McClelland J. 2007 : *Body and Mind : sport in Europe from the Roman Empire to the Renaissance*, Londres, Routledge (coll. Sport in the global society), XVII+187 p.
- McClelland J. 2014 : Sport and scientific thinking in the Sixteenth Century : ruling out playfulness, *Ludica*, 19-20, p. 134-145.
- McNicoll K. 2010 : *The First & the Foremost : a gallery of champions*, Oxford, Ronaldson Publications, v+218 p.
- Mehl J.-M. 1990 : *Les Jeux au royaume de France : du xiii<sup>e</sup> au début du xv<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fayard, 631 p.
- Ménétra J.-L. 1982 : *Journal de ma vie*, Paris, Montalba, 431 p.
- Méniel P., Arbogast R.-M. 1989 : Les restes de mammifères de la cour Napoléon du Louvre (Paris) du xiv<sup>e</sup> au xviii<sup>e</sup> s., *Revue de paléobiologie*, 8-2, p. 405-466.
- Merdrignac B. 2002 : *Le Sport au Moyen Âge*, Rennes, PUR (coll. Didact. Histoire), 335 p.
- Méry S. 2008 : *Un filet et des sports : approches sociologique, historique, prospective, comportementaliste*, Paris, L'Harmattan (coll. Logiques sociales), 430 p.
- Meunier J. 2002 : Le jeu de paume, jeu des rois, roi des jeux, *Bulletin de la Société des amis du Vieux Chinon*, X-6, p. 579-590.
- Meyzie P. 2010 : *L'Alimentation en Europe à l'époque moderne : manger et boire, xv<sup>e</sup> s.-xix<sup>e</sup> s.*, Paris, Armand Colin (coll. U), 288 p.
- Miller S. 2006 : Modern tennis rackets, balls, and surfaces, *British Journal of Sports Medicine*, 40-5, p. 401-405.
- Mironneau P. 2005 : *Henri IV*, Paris, J.-P. Gisserot (coll. Les classiques Gisserot de l'histoire), 167 p.
- Morgan R. 1995 : *Tennis : the development of the european ball game*, Oxford (Royaume-Uni), Ronaldson, XI+259 p.
- Morgan R. 2001 : *Tudor tennis : a miscellany*, Oxford (Royaume-Uni), Ronaldson, 175 p.
- Moriceau J.-M. 1994 : *Les fermiers de l'Île-de-France : l'ascension d'un patronat agricole, xv<sup>e</sup>-xviii<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fayard, 1 069 p.
- Moriceau J.-M. 1999 : *L'Élevage sous l'Ancien Régime. Les fondements agraires de la France moderne, xvi<sup>e</sup>-xviii<sup>e</sup> s.*, Paris, Sedes, 256 p.
- Moriceau J.-M. 2000 : L'alimentation animale sous l'Ancien Régime. Une gageure permanente, *Ethnozootecnie*, 66, p. 3-12.
- Mouillebouche H. 2012 : Le château des abbés de Cluny à Lourdon : le parc, le jeu de paume, la tour philippienne, in Mouillebouche H. (dir.), *Châteaux et prieurés, Actes du premier colloque de Bellecroix, Chagny, 15-16 octobre 2011*, Chagny, Centre de castellologie de Bourgogne, p. 308-327.
- Mouillebouche H. 2020 : Le chanoine Léonce Raffin (1873-1970), historien bourguignon et curé de la Madeleine à Paris, in Meissonnier J. (dir.), *De la Bourgogne à l'Orient : Mélanges offerts à M. le doyen Jean Richard*, Dijon, Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon, p. 353-386.
- Mouillebouche H., Ducruix F. 2021 : La forteresse des abbés de Cluny à Lourdon (Saône-et-Loire) : le château capétien, le jeu de paume, les terrasses d'artillerie. Bilan de sept années de fouilles et de dégagements, *Bulletin monumental*, 179-1.
- Mould Q., Carlisle I., Cameron E. A. 2003 : *Craft, Industry and Everyday Life: leather and leatherworking in Anglo-Scandinavian and medieval York*, York (Royaume-Uni), Council for British Archaeology (coll. The archaeology of York. The small finds, vol. 17, fasc. 16), 392 p.
- Nanteuil E. de, Saint-Clair G. de, Delahaye C. 1898 : *La Paume et le Lawn-Tennis*, Paris, Hachette, 22 p.
- Newton W. R. 2006 : *La Petite Cour : services et serviteurs à la Cour de Versailles au xviii<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fayard, 662 p.
- Noel E. B., Clark J. O. M. 1924 : *A history of tennis*, Londres, Oxford University Press.
- Pagès J. 1856-1862 : *Manuscrits de Pagès, marchand d'Amiens, écrits à la fin du 17<sup>e</sup> et au commencement du 18<sup>e</sup> siècle, sur Amiens et la Picardie, mis en ordre et publiés par Louis Douchet...*, Amiens, A. Caron, etc., 6 vol.
- Pardailhé-Galabrun A. 1988 : *La Naissance de l'intime : 3 000 foyers parisiens, xvii<sup>e</sup>-xviii<sup>e</sup> s.*, Paris, PUF (coll. Histoires ; Travaux du Centre de recherches sur la civilisation de l'Europe moderne), 523 p.
- Peixoto X., Ravoire F. 2011 : Un four de potier parisien et sa production du milieu du xv<sup>e</sup> s. Site de l'allée des Justes-de-France, ancienne rue du Grenier-sur-l'Eau (Paris, IV<sup>e</sup> arr.), in Bocquet-Liénard A., Fajal B. (dir.), *À propo(t)s de l'usage, de la production et de la circulation des terres cuites dans l'Europe de Nord-Ouest autour des xiv<sup>e</sup>-xvi<sup>e</sup> s.*, Actes de la table ronde tenue à l'université de Caen Basse-Normandie, 7-8 décembre 2007, Caen, Publications du CRAHM (coll. Tables rondes du CRAHM, 5), p. 93-106.

- Pennuto C. 2013 : Jeu de la paume: Health of the Body and the Mind in Early Modern Medicine, *Nunciatus*, 28-1, p. 43-65.
- Pépin E. 1972 : La maison dite « de Rabelais » à Chinon, *Bulletin [Association des amis de Rabelais et de la Devinière]*, III-1, p. 15-17.
- Pépin E. 1973 : La maison dite « de Rabelais » à Chinon et son quartier, *Bulletin [Association des amis de Rabelais et de la Devinière]*, III-2, p. 63-65.
- Perraut A. 2009 : *L'Architecture des collèges parisiens au Moyen Âge*, Paris, PUPS (coll. Cultures et civilisations médiévales, 46), 468 p.
- Petit D. (dir.) 1988 : *Truelles et Palissades : 10 ans d'archéologie à Orléans*, Catalogue d'exposition, collégiale Saint-Pierre-le-Puellier, 17 décembre 1988 - 12 mars 1989, Orléans, Ville d'Orléans, 162 p.
- Petitjean M. (dir.) 1997 : *Fouilles de sauvetage sous la place du marché à Compiègne (Oise) - 1991/1993*, Senlis, Société archéologique de Picardie (coll. numéro spécial de la RAP, 13).
- Philippe M. 2019 : Le quartier de l'université, in Alix C., Demonet M.-L., Rivaud D., Vendrix P. (dir.), *Orléans : ville de la Renaissance*, Tours, PUFR (coll. Renaissance), p. 157-167.
- Portet P. 2012 : La mesure de Paris, in Charbonnier P. (dir.), *Les Anciennes Mesures du Centre historique de la France d'après les tables de conversion*, Paris, Éd. du CTHS (coll. Orientations et méthodes, 19), p. 13-54.
- Portier J. 1986 : *Versailles, terrier des censitaires, 1741*, Versailles, Lefebvre.
- Poulain M., Baeten J., De Clercq W., De Vos D. 2016 : Dietary practices at the castle of Middelburg, Belgium: Organic residue analysis of 16th- to 17th-century ceramics, *Journal of Archaeological Science*, 67, p. 32-42.
- Pugot J. 2014 : Les négociants marseillais et la fabrique urbaine, entre désintérêt immobilier et implication politique (1666-1789), *Rives méditerranéennes*, 49, p. 141-158.
- Quellier F. 2007 : *La Table des Français : une histoire culturelle, xv<sup>e</sup>-début XIX<sup>e</sup> s.*, Rennes, PUR (coll. Histoire), 274 p.
- Quellier F. 2013 : *La Table des Français : une histoire culturelle, xv<sup>e</sup>-début XIX<sup>e</sup> s.*, Rennes - Tours, PUR - PUFR (coll. Tables des hommes), 273 p.
- Quellier F. 2021 : Une première mondialisation alimentaire, fin xv<sup>e</sup>-xviii<sup>e</sup> s., in Quellier F. (dir.), *Histoire de l'alimentation : de la Préhistoire à nos jours*, Paris, Belin (coll. Références), p. 579-623.
- Rabelais F. 1530 : *Les horribles et espoventables faitz et prouesses du très renommé Pantagruel, roy des Dipsodes, filz du grand géant Gargantua, composez nouvellement par Maistre Alcofrybas Nasier*, Lyon, Claude Nourry, 128 p.
- Raffin L. 1910 : Une forteresse clunisienne : le château de Lourdon, *Annales de l'Académie de Mâcon*, 15-2, p. 164-210.
- Reynaud G., Bertrand R. 2001 : Un lieu de mémoire, le 25 de la rue Thubaneau à Marseille, *Provence historique*, LI-203, p. 51-68.
- Riboulleau C. 1991 : *Villers-Cotterets, un château royal en forêt de Retz*, Amiens, Association pour la généralisation de l'Inventaire régional en Picardie (coll. Cahiers de l'Inventaire, 24), 208 p.
- Richault G. 1912 : *Histoire de Chinon*, Paris, Joue, 204 p.
- Richefeu V., Mollon G., Daudon D., Villard P. 2012 : Dissipative contacts and realistic block shapes for modeling rock avalanches, *Engineering Geology*, 149-150, p. 78-92.
- Richefeu V., Villard P. 2016 : *Modeling gravity hazards from rockfalls to landslides*, Londres - Kidlington (Royaume-Uni), ISTE Press - Elsevier (coll. Discrete granular mechanics set), 161 p.
- Rinalducci de Chassey V. 2006 : *Marseille (Bouches-du-Rhône), 25, rue Thubaneau*, RFO de diagnostic, Nîmes - Aix-en-Provence, Inrap MED - Drac PACA.
- Robert S. 2018 : Les chasse-marée et la route du poisson. Réduire la distance pour approvisionner Paris du XIII<sup>e</sup> s. au XVIII<sup>e</sup> s., *Techniques & Culture*, Suppléments au n° 69.
- Rochebrune M.-L. de 2017 : À propos de quelques pièces de verrerie et de faïence, découvertes en 2014 dans la fosse d'aisances du troisième pavillon du Levant, à Marly, *Bulletin du Centre de recherche du château de Versailles*, 12.
- Rodet-Belarbi I., Jouanin G., Clavel B. 2017 : La gestion des restes d'équidés en France à la fin du Moyen Âge et au début de l'époque moderne, in Lorans É. (dir.), *Le Cheval au Moyen Âge, Actes du X<sup>e</sup> congrès international de la Société d'archéologie médiévale, Arles, 3-5 mai 2012*, Tours, PUFR (coll. Perspectives historiques), p. 345-366.
- Rogère C. 1975 : *Le Chasse-Marée : voiturier de poisson de mer, sur une route d'autrefois*, Rouen, C. Rogère, 75 p.
- Roquefort G. 2016 : *Suze-la-Rousse, lieu-dit la Garenne, sondages avec relevés de bâti*, rapport final d'opération non publié.
- Roquefort G. 2018 : *Jeu de paume de Suze-la-Rousse. Renaissance d'un jeu de paume, du chantier de fouilles archéologiques à la mise en valeur d'un site emblématique*, GIS « Jeu et société ».
- Roquefort G., Vaucelle S. 2017 : Suze-la-Rousse. Un jeu de paume entre symbolisme et pouvoir, *Bulletin monumental*, 175-3, p. 257-262.
- Rosania A. 2019 : *Le Tribunal de police de Marseille au XVIII<sup>e</sup> s. : pratiques de bureau et expériences de terrain*, thèse de doctorat, Aix-Marseille, 445 p.
- Rosen J. (dir.) 2001 : *Faïenceries françaises du Grand-Est : inventaire Bourgogne, Champagne-Ardenne, XIV<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> s.*, Paris, Éd. du CTHS (coll. Mémoires de la Section d'archéologie et d'histoire de l'art, 12), 590 p.
- Roubaud C. 1987 : *L'Opéra de Marseille : recueil de documents d'archives*, Marseille, Archives municipales, 69 p.
- Roussel S. 2016 : Étude de deux ensembles de verrerie francilienne de la fin du xv<sup>e</sup> s. au début du xviii<sup>e</sup> s. : les fouilles du 4 rue du cygne à Saint-Denis et du prieuré Saint-Didier de Villiers-le-Bel, *Bulletin de l'AFAV*, p. 100-103.

- SAHO 1901 : Devis pour la construction d'un jeu de paume à Orléans, *Bulletin de la SAHO*, XII-172, p. 657-664.
- Sambucus [János Zsámboky] 1564 : *Emblemata : cum aliquot nummis antiqui operis...*, Anvers, C. Plantin, 240 p.
- Savot L. 1624 : *L'Architecture françoise des bastimens particuliers*, Paris, Cramoisy, 328 p.
- Savot L. 1685 : *L'Architecture françoise des bastimens particuliers*, Paris, Clouzier, Aubouin, Villery et Emery, 434 p.
- Scaino A. 1555 : *Trattato del giuoco della palla*, Venise, G. Giolito de' Ferrari et fratelli, 315 p.
- Scaino A. 2000 : *Trattato del giuoco della palla*, éd. G. Nonni, Urbino, QuattroVenti (coll. Lo Studiolo), XCVIII+245 p.
- Schalm O., Janssens K., Wouters H., Caluwé D. 2007 : Composition of 12–18th century window glass in Belgium : Non-figurative windows in secular buildings and stained-glass windows in religious buildings, *Spectrochimica Acta Part B : Atomic Spectroscopy*, 62-6-7, p. 663-668.
- Scherrer N., Castrucci C. 2008 : Le jeu de paume, in Sillano dir. 2008, p. 63-83.
- Schmitt A. 1991 : Moustiers et Varages : quelques problèmes de composition chimique, in *Actes du V<sup>e</sup> colloque national de céramologie*, Paris, 1<sup>er</sup> et 2 décembre 1990, Paris, Varia, p. 30-32.
- Schnack C. 1998 : *Mittelalterliche Lederfunde aus Schleswig : Futterale, Riemen, Taschen und andere Objekte ; Ausgrabung Schild 1971 - 1975*, Neumünster, Wachholtz (coll. Ausgrabungen in Schleswig : Berichte und Studien, 13), 106 p.
- Serres O. de 1804-1805 : *Le Théâtre d'agriculture et mesnage des champs... Nouvelle édition conforme au texte, augmentée de notes et d'un vocabulaire*, éd. A.-H. Tessier, Paris, Madame Huzard, CXCII+672+XLIV+948 p.
- Servat E. 1978 : Les fouilles récentes du Luxembourg, *Cahiers de la Rotonde*, 1, p. 77-94.
- Shneerson J. 2015 : *Real Tennis : today and yesterday*, Oxford (Royaume-Uni), Ronaldson Publications, VI+458 p.
- Sillano B. (dir.) 2008 : 25, rue Thubaneau. Le jeu de paume à Marseille (Bouches-du-Rhône), RFO de diagnostic et fouille archéologique, Nîmes - Aix-en-Provence, Inrap MED - Drac PACA, 161 p.
- Sillano B. 2011 : Des faubourgs à l'agrandissement de Louis XIV, in Bouiron M., Paone F., Sillano B., Castrucci C., Scherrer N. (dir.), *Fouilles à Marseille : la ville médiévale et moderne*, Publications du Centre Camille Jullian (coll. Bibliothèque d'archéologie méditerranéenne et africaine - Études massaliètes, 7-10), p. 402-418.
- Sillano B., Scherrer N. 2009 : Le jeu de paume de la rue Thubaneau à Marseille dans l'agrandissement de Louis XIV, *Provence historique*, LIX-236, p. 175-191.
- Solnon J.-F. 2020 : *Le Goût des rois. De François I<sup>er</sup> à Napoléon III : l'homme derrière le monarque*, Paris, Perrin (coll. Tempus, 795), 413 p.
- Sourches L. F. D. B. de 1889 : *Mémoires du marquis de Sourches sur le règne de Louis XIV*, Paris, Hachette et C<sup>ie</sup>, 472 p.
- Stella J. 1657 : *Les Jeux et Plaisirs de l'enfance*, Paris, Stella [rééd. Genève, Slatkine, 1981].
- Sternberg M. 1995 : La pêche à Lattes dans l'Antiquité à travers l'analyse de l'ichtyofaune, *Lattara*, 8, 151 p.
- Sully M. de B. duc de 1911 : *Les Actes de Sully passés au nom du roi de 1600 à 1610*, éd. F. de Mallevoüe, Paris, Impr. nationale (Collection de documents inédits sur l'histoire de France), 516 p.
- Tavernier F.-L. 1973 : *La Vie quotidienne à Marseille, de Louis XIV à Louis-Philippe*, Paris, Hachette (coll. La vie quotidienne), 300 p.
- Teissier O. 1868 : *État de la noblesse de Marseille en 1693*, Marseille, V. Boy, VIII+93 p.
- Tiberghien F. 2006 : *Versailles : le chantier de Louis XIV, 1662-1715*, Paris, Perrin (coll. Tempus, 155), 378 p.
- Travers R. 2017 : *Pau : real tennis and Henri de Vaufreland*, St Kilda (Victoria, Australie), Grey Thrush Publishing (coll. Royal Melbourne Tennis Club Monograph Series, 2).
- Trézin C. 2013 : *Grignan : du « castellum » au palais d'Apolidon. Les mutations d'un château provençal (XII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> s.)*, Rennes - Valence, PUR - Département de la Drôme, 456 p.
- Trombetta P.-J. 2001 : La céramique, in Bresc-Bautier G. (dir.), *Archéologie du Grand Louvre. Le quartier du Louvre au XVII<sup>e</sup> s.*, Catalogue d'exposition, Paris, musée du Louvre, salle de la Maquette, aile Sully, 15 mars - 31 décembre 2001, Paris, Réunion des musées nationaux (coll. Les dossiers du musée du Louvre), p. 130-161.
- Vanriest E. 2015 : La verrerie de Paris (1597-1610), *Bulletin de l'AFAV*, p. 97-100.
- Vatel C. 1883 : *Notice historique sur la salle du Jeu-de-Paume de Versailles depuis sa fondation jusqu'à nos jours, suivie de la liste complète et inédite des signataires du serment*, Versailles, L. Bernard, 103 p.
- Vaucelle S. 2004 : *L'Art de jouer à la Cour : transformation des jeux d'exercice dans l'éducation de la noblesse française, au début de l'ère moderne (XIII<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> s.)*, thèse de doctorat, École des hautes études en sciences sociales, 620 p.
- Vaucelle S. 2009 : « L'Espée & L'Esteuf ». Escrime et jeu de paume dans la France moderne (XV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> s.), *Sport History Review*, 40-1, p. 57-68.
- Vaucelle S. 2015 : « Sans modération mais avec mesure ». Jeux d'exercices et limites du jeu dans la France moderne, *European Studies in Sports History*, 8, p. 53-65.
- Vaucelle S. 2020 : Champion du monde sans championnat : compétition, maîtres-paumiers et jeu de paume au XIX<sup>e</sup> s., in Bauer T., Gomet D. (dir.), *Histoire(s) de balles et de plumes*, Limoges, Pulim (coll. Desport et des histoires), p. 15-37.

- Vaudour C. (dir.) 2009 : *Mémoires de verre : de l'archéologie à l'art contemporain*, Catalogue d'exposition, Guiry-en-Vexin, musée archéologique départemental du Val-d'Oise, 8 juin - 28 décembre 2009 ; Rouen, musée départemental des Antiquités, 15 janvier - 15 mai 2010, Saint-Ouen-l'Aumône - Cergy-Pontoise - Rouen, Éd. du Valhermeil - Conseil général du Val-d'Oise - Conseil général de Seine-Maritime, 158 p.
- Vergnolle É. 2007 : La collégiale Notre-Dame de Beaugency. Les campagnes romanes, *Bulletin monumental*, 165-1, p. 71-90.
- Vigarelo G. 1986 : La transformation des jeux de la noblesse en France aux <sup>xvi</sup><sup>e</sup> et <sup>xvii</sup><sup>e</sup> s., in Arnaud P., Camy J. (dir.), *La Naissance du mouvement sportif associatif en France : sociabilités et formes de pratiques sportives*, Recueil des communications présentées au colloque tenu à Lyon en novembre 1985, Lyon, Presses universitaires de Lyon, p. 29-45.
- Vigarelo G. 2002 : *Du jeu ancien au show sportif : la naissance d'un mythe*, Paris, Éd. du Seuil (coll. La couleur des idées), 233 p.
- Viré M. (dir.) 2013 : *Écouen (Val-d'Oise), domaine du château d'Écouen, rue Jean Bullant : section AI, parcelle 203*, RFO de diagnostic, Pantin - Paris, Inrap CIF - Drac Île-de-France, 87 p.
- Vuillemin A. (dir.) 2019 : *Mulhouse, Haut-Rhin, cour de Lorraine [21 rue des Franciscains]...*, RFO de fouille, Sélestat - Strasbourg, Archéologie Alsace - Drac Grand Est, 252+294 p.
- Weiss V. 2015 : Cartographie des verriers parisiens (<sup>xiii</sup><sup>e</sup>-<sup>xviii</sup><sup>e</sup> s.), *Bulletin de l'AFAV*, p. 79.
- Whitman M. D. 1932 : *Tennis : origins and mysteries*, New York, The Derrydale Press, 258 p.
- Wyss M. (dir.) 1996 : *Atlas historique de Saint-Denis : des origines au <sup>xviii</sup><sup>e</sup> s.*, Paris, Éd. de la Maison des sciences de l'homme (coll. Documents d'archéologie française, 59), 444 p.
- Wyss M. 2013 : Fouille d'archéologie préventive réalisée par l'unité d'archéologie de la ville de Saint-Denis (UASD) sur le site de l'abbaye médiévale de Saint-Denis, in *Actes de la journée archéologique d'Île-de-France 2012*, Paris, Drac Île-de-France, p. 131-134.
- Wyss M. 2019 : *Saint-Denis (Seine-Saint-Denis), 5 bis, rue de la Légion-d'Honneur*, RFO de fouille, Saint-Denis - Paris, Ville de Saint-Denis - Drac Île-de-France, 254+29 p.+20 pl.
- Wyss M., Goret J.-F., Louit S., Bruley-Chabot G., Coxall D. 2012 : Les fortifications du bas Moyen Âge à Saint-Denis, in *Actes des journées archéologiques de l'Île-de-France, 2004-2005-2009-2010-2011*, Paris, Drac Île-de-France, vol. 2, p. 285-293.
- Wyss M., Rodrigues N. 2012 : Approche archéologique du cloître médiéval de Saint-Denis, in Beuckers K. G., Hartog E. den (dir.), *Kirche und Kloster, Architektur und Liturgie im Mittelalter : Festschrift für Clemens Kosch zum 65. Geburtstag*, Ratisbonne, Schnell & Steiner, p. 143-158.
- Zinzerling J. 1859 : *Voyage dans la vieille France : avec une excursion en Angleterre, en Belgique, en Hollande, en Suisse et en Savoie*, Paris - Lyon, Dentu - Librairie nouvelle, 360 p.



## Annexe 1

# Pièces d'archives relatives au jeu de paume du roi Louis XIII à Versailles

.....

Jean-Claude Le Guillou

**DOCUMENT I**

A.N. M.C. / ét. CV 376

**Devis des ouvrages de maçonnerie qu'il convient faire pour la construction d'ung jeu de paulme et pavillon joignant pour le logement du paulmier que Sa Maté veult et entend estre fait près le chasteau de Versaille.**

Premièrement seront fouillées les fondations des murs en quatre sens contenant quarante six toises de pourtour ou environ jusques à six pieds au moing de profondeur où se trouve le fondz vif et de niveau. Lesquelles seront remplies de bon moillon massonné avec mortier fait de chaux et sable de trois piedz et demy despoisseur jusq. au retz de chaussée.

Seront esleveez les murs sur lesdictes fondations de trois pieds despoisseur faisant retraicte de quatre poulces par dehors et de deux par dedans, et le reste continué en amont avec les fruitz par dehors et en aplomb par dedans. Revenant lesd. murs à deux pieds quatre poulces despoisseur à haulteur d'entablement, du dessus duquel il y aura cinq toises de hault jusques au rez de chaussée, lesd. murs ornez de six arcades en l'une des faces, de quatre en l'autre et de deux à ung des boutz qui regarde le chasteau.

Au droict du pavillon seront laissez les arachemens et le mur eslevé aplomb aux deux costés et de deux pieds quatre poulces de grosseur, où seront laissez les bayes des portes et arcades comme il est désigné dans le dessing et marché fait entre le Sr Le Roy cy après nommé et Mr de Donon contrôleur des bastimens du Roy, Monsieur de Fourcy Sur Intendant, et paraphé d'eux, duquel en a esté baillé coppie auq. entrepreneur.

Lesquelles arcades auront huit piedz de large entre les tableaux, et les trumeaux trois pieds et demy de large et de haulteur depuis la plainte d'appuy jusques à ung pied soubz l'entablement, et seront en arcades à demy mur seulement par dedans et l'autre demy mur par dehors laissant une feuillure de trois poulces de chacun costé et les trumeaux eslevés à plomb et couvertz de linteaux qui pour cest effect seront fournis par le charpentier. Le tout ainsy qu'il est représenté par led. desseing en y observant les petiz glacis entre les trumeaux, plainctes, entablements et clefs, ainsy qu'il est porté aud. desseing. Tous lesquels ouvrages cy dessus seront massonnés bien et duement avec moillon [et mortier] fait de chaux et sable enduictz par dedans avec bon plastre et lesdictes arcades, pieds droictz d'icelle, encoigneures en chesnes soubz les tirans seront massonnés avec

le plus gros moison du lieu et ravalez avec plâtre en forme de pierre de taille. L'entablement et plainctes seront faitz avec plâtre, sera conservé l'espoisseur qu'il conviendra en la construction de l'un des gros murs pour faire le tambour, l'angle et encoigneure d'ycelluy sera fait de pierre de taille.

Seront faitz les murs qui porteront les toictz scavoir celluy du costé de la grille eslevé jusques soubz le toit de dix poulces d'espoisseur et le costé opposé appelé les dedans levez à haulteur d'appuy seullement excepté les deux boutz qui seront jusques soubz le toict et de quatre pieds de long de chacun costé et dix poulces d'espoisseur, lesdictz deux costez opposez seront faitz de pierre de taille portant parpin et à jointz carrés.

Sera fait l'autre petit mur au long de la gallerie de haulteur d'apuy seullement, excepté les deux boutz d'icelle seront eslevez jusques soubz le toict et de dix pieds de long de chacun costé et de huit poulces d'espoisseur desquels les pieds droicts et deux portes de lad. gallerie seront faitz de pierre de taille, et le reste masonné avec moison de plâtre et enduict d'une part et de l'autre comme il appartient. Les fondations desquelles galleries seront fouillées jusq. A fonds vif et remply de moison et mortier de chaux et sable.

Sera fait la massonnerie de l'aire massonnée avec moison et mortier de chaux et sable de huit poulces de grosseur, pavée au dessus de grands carreaux de terre cuitte assis avec plâtre et les deux boutz dud. aire seront pavés de pierre de liait de dix pieds de long de chacun costé de la largeur du jeu et en suivant les pantes ordinaires jusq. au clouaque du millieu. Lequel clouaque aura six pieds de pourtour qui sera couvert d'une pierre de liait percée d'un demy pied en carré et sera fait une feuillure au pourtour.

Ensuict les ouvrages nécessaires à faire aud. pavillon

Seront fouillées les fondations des murs en trois sens du pavillon joignant de quatorze toises de pourtour ou environ jusques à vif fonds et remplis de moison massonné avec mortier fait de chaux et sable de deux pieds quatre poulces d'espoisseur jusq. au rez de chaussée où sera fait retraicte de trois poulces par dehors et d'ung poulce par dedans, revenant lesd. murs à deux pieds d'espoisseur. Sera icelluy Rez de chaussée et le reste continué en amont de trois toises de hault jusq. sur l'entablement en suivant les retraictes et les fruitz nécessaires.

Le premier estage de dix pieds soubz sollives et celluy au-dessus de neuf pieds et demy. Lesd. entablemens et plainctes seront faites de plâtre et les murs de mesme matière que ceux du jeu, enduictz par dedans avec plâtre et crespis par dehors avec mortier de chaux et sable.

Les pieds droictz des croisées, portes, encoigneures et jambes soubz poutre seront faitz avec le plus gros moison du lieu et ravallés de plâtre en forme de pierre de taille.

Sera fait un berceau de cave jusq. au mur d'eschiffre de l'escalier sur la largeur dudict logis, la voulte estant masonnée avec moison et mortier fait de chaux et sable et un arc fait de pierre de taille, laquelle voulte aura neuf pieds soubz clef où sera laissé un petit jour à l'ung des costés de la descente de lad. cave. Soubz l'escalier sera fait la massonnerie et fondation de l'echiffre des cloissons de moillon à chaux et sable.

Les murs du pourtour de la cave auront douze pieds au moings jusq. au rez de chaussée et les rains ramplis avec moillon en mortier de chaux et sable.

Sera fait la massonnerie de quatre thuiaux de cheminées en deux souches et les quatre manteaux d'icelles ornés de plainctes hault et bas. Le tout massonné avec plâtre. Les contre cœurs de tuilleaux et l'astre de grand carreaux de terre cuitte.

Sera faict la massonnerie des cloisons des deux estages hault et bas, la massonnerie aux marches paillières et coquille de l'escalier avec plastre et plastras.

Sera faict la massonnerie des aires planchers, avec plastre et plastras enduictz comme il appartient, & les lambris des chambres en galletas avec latte, cloud et plastre.

Sera faict la massonnerie des murs des deux privés hault et bas de moislon de mortier chaux et sable, les aires planchers, lambris, sièges et chosse tout massonné avec plastre enduictz par dedans et crespny par dehors comme dessus.

Sera faict la fosse auq. privé contenant quatre pieds de large sur douze pieds de long et huict pieds de hault soubz clef. Le tout dans œuvre, la voulte et reins seront massonnées avec moislon et mortier faict de chaux et sable.

Sera faict par les entrepreneurs les vidanges des terres massives, tant des fondations que des cave et fosse à privé, et iceux transportés dans le jardin joignant et les espandre.

Honorables hommes Girard Wyet et Pierre Hureau, Mes massons à Paris y demeurant. Scavoir led. Wyet aux galleryes du Louvre paroisse St Germain de lauxerois, et led. Hureau vieille rue du Temple paroisse St Jehan en grève. Confessent avoir promis et promectent par la présente l'un pour l'autre chacun d'eux seul pour le tout sans division ni discussion, renonçant auq. bénéfice et compromis d'iceux à noble homme Philibert Le Roy Ingénieur et architeque ordinaire du Roy demeurant à Paris rue Pavée en l'hostel d'Angoulesme paroisse St Paul à ce présent et acceptant de faire et parfaire au dire d'ouvrier et gens à ce congnoissant tous et chacun les ouvrages de massonnerie à plain déclarez et spécifiés au devis devant escript pour la construction d'ung jeu de paulme et pavillon que sa Maté entend estre faict proche son chasteau de Versaille et pour ce faire fournir par lesd. Wiet et Hureau tous matériaux à ce nécessaires et rendre place nette. A commencer à travailler ausq. ouvrages dès ce jourdhuy et continuer sans discontinuer en sorte que lesd. ouvrages de massonnerie duq. Jeu de paulme seullement soictz faitz et parfaictz dedans le jour de Pasques prochain et ceux du pavillon dans le premier jour de may en suivant le tout prochain venant, à peyne de tous despens, damages et intérests et ce moyennant le pris et somme de sept mil huict cens livres tz. Sur laquelle somme lesd. Wiet et Hureau ont confessé et confessent avoir eu et receu dud. sieur Le Roy par advance la somme de huict cens livres tz. dont quittance. Et quand au surplus de lad. somme montant à sept mil livres tz. led. sieur Le Roy leur a promis, promect et gaige bailler et paier ausd. Wiet et Hureau ou au porteur au feu et à mesure qu'ils travailleront ausd. ouvrages et lesd. Sr Wiet, Sr Hureau ensemble de faire et parfaire [...] led. jeu de paulme dedans led. jour et feste de Pasques prochain venant à peyne de six cent livres tz qu'ils seront tenus payer aud. Sr Leroy sans aucun plaid [...],

Faict et passé en l'estude l'an mil six cens vingt neuf le vingt neufiesme jour de décembre après midy et ont signé

Girar Wiet, Ph. Le Roy, P. Hureau, Fieffe, Duchesne.

## DOCUMENT II

A.N. M.C. / ét. CV 376

**Devis des ouvrages de Charpenterie qu'il convient faire pour la construction d'ung jeu de paulme que Sa Maté veult et entend estre fait près son chasteau de Versaille.**

Premièrement sera fait ung cours de plate forme au pourtour des deux croupes des murs d'ung pied de large et de quatre poulces d'espoisseur et d'ung pied de large.

Sera fait la Charpenterie du comble de sept fermes chacun garnies d'un tirant d'ung pied de gros de deux fermes ung entraict de dix poulces de gros ung poincon avec leurs jambettes et contre fiches des longueurs et grosseurs nécessaires avec des liens soubz les entrails.

Plus sera assemblé deux cours de lierne dans les tirans où seront assemblés une solive entre deux tirans qu'il prendra d'une plate forme à l'autre de la largeur dud. jeu dont les liernes auront sept à huit poulces de gros et les solives de cinq et de sept poulces de gros, & ce pour y clouer des ais du lambrys.

Plus fault garnir led. comble d'ung faiste et soubz feste à moise & liens et contre fiches plus six courtz de panes scavoir trois de chacun costé et faisant retour des deux courtz le tout de cinq & de sept poulces de gros.

Plus seront faictes les deux croupes garnies chacune de deux ayrestiers de treize à quatorze poulces de large sur sept poulces de gros dans lesq. seront emanchez les pannes jambettes liens retraictz et sera fait une faulce ferme avec chevrons de croupe pour porter lesd. pannes des grosseurs et longueurs nécessaires. Les chevrons de croupe auront quatre et six poulces de gros et les empaneures de quatre poulces de gros.

Plus sera peuplé le comble de chevrons de quatre poulces de gros espacés de quatre à la latte de deux pièces brandis sur tous les cours de panes en liaison.

Plus il fault faire la gallerie du pourtour en trois sens en dedans dud. jeu garnye d'une sablière d'apuy de cinq à sept poulces de gros et celle d'entablement de cinq à sept poulces de gros & des longueurs nécessaires garnye de poteaux tournés et à l'entour avec moullure hault et bas espasés comme il est desiné au plan duquel en a esté baillé coppye à l'entrepreneur cy après nommé par le Sr Le Roy & de luy signé. Lesd. poteaux seront garnys de fermettes et entrails dessus la sablière d'entablement espasés de quatre à la late et de quatre poulces de gros. Le tout des grosseurs et longueurs nécessaires.

Plus sera posé des rasinaux et liens, dessoubz lesq. rasinaux & appuys de balustrade tournés de haulteur de trois pieds compris les sablières appuyés, espacez de sept poulces d'entrevoux de quatre poulces de gros & de dix huit poulces de large dans œuvre en forme d'ais de basteaux et ung ais contre les balustrades de neuf à dix poulces de large. Et sera tenu l'entrepreneur de fournir les linteaux et seuils qu'il conviendra au jeu de paulme. Plus seront mis des bardaux pour le renvol des balles, de la longueur qu'il conviendra et de dix poulces de large de chacun costé des galleries. Lesd. bardaux seront de trois poulces de gros et espacez à l'ordinaire, qui seront scellés par le macon.

Honorable homme Baltazard Huré Mtre charpentier à Paris y demeurant dans l'isle Nostre Dame paroisse St Louys confesse avoir promis et promet par la présente à noble homme Philibert Le Roy Ingénieur et architeq. ordinaire du Roy demeurant à Paris rue Pavée en l'hostel dangoulesme paroisse St Paul à ce présent et acceptant de faire et parfaire bien et duement au dire d'ouvrier

et gens à ce congnoissant tous et chacun les ouvrages de charpenterye à plain devant spécifié au devis dessus escript pour la construction ung jeu de paulme que sa Maté entend estre faict proche son chasteau de Versaille et pour ce faire fournir par led. Huré de bon boys loyal et marchand, des longueurs, grosseurs ainsy qu'il est déclaré aud. devis à commencer à travailler ausd. ouvrages dès ce jourdhuy et juré rendre faict dedans le jour et feste de Pasques prochain venant, à payer de tous despens damages et intérests, et ce moyennant le pris et somme de quatre mil cinq cent livres tournois, sur laquelle somme led. Huré a confessé & confesse avoir eu et receu dud. Sr Le Roy la somme de sept cens livres tz. dont quittance et le surplus montant à la somme de trois mil huict cens livres tz. led. Sr Le Roy lui a promis, sera tenu promet et gaige bailler et paier aud. Huré ou au porteur au feu et à mesure qu'il travaillera ausd. ouvrages [...]  
Faict et passé en [l'étude] desd. l'an mil six cent vingt neuf le vingt neufiesme jour de décembre après midy et ont signé.  
Le Roy, Huré, Fieffe, Duchesne.

### DOCUMENT III

A.N. M.C. / ét. CV 376

#### **Devis des ouvrages de couverture de tuille qu'il convient faire au jeu de paulme de Versaille que Sa Maté fait bastir.**

Premièrement il convient couvrir ung pavillon au dessus d'ung Jeu de paulme de dix sept toises de long et sept toises de large ou environ, et sera latté de bonne latte de chesne et de trois poulces et demy d'eschantillon scellée toutte la thuille en chaux et sable et sera enfestré de faistières scellées de plastre.

Plus sera couvert ung pavillon de sept toises de long qui sera le logement du paulmier de thuille scellées de chaux et sable.

Sera fourni par l'entrepreneur de toutte la thuille du pais cloud, latte et plastre chaux et sable, le tout bon loyal et marchand au dire d'ouvriers et gens ad ce congnoissans et le tout avoir rendu couvert quinze jours après que le charpentier aura achevé sa charpenterye, moyennant le pris et somme de dix huict cens livres tournois.

Honorable homme Nicolas Le Jeune Mtre couvreur de maisons à Paris y demeurant dans l'Isle Notre Dame paroisse St Louys confesse avoir promis et promet par la présente à noble homme Philibert Le Roy Ingénieur et architeq. ordinaire du Roy demeurant rue Pavée en l'hostel dangoulesme paroisse St Paul à ce présent et acceptantde faire et parfaire bien et duement au dire douvriers et gens à ce congnoissant tous et chacun les ouvrages de couverture à plain déclaré et spécifié au devis dessus escript qui sont nécessaires à faire pour la construction du pavillon et jeu de paulme que sa Maté entend estre faict proche du chasteau de Versaille et lesd. ouvrages faire ainsy qu'il est specifié aud. devis devant escript à commencer à travailler ausq. ouvrages sy tost que la charpenterye sera en place et icelle rendue faicte quinze jours après. Et pour ce faire fournir par led. Le Jeune toutte chose à ce nécessaire et rendre place nette moyennant la somme de dix huict cens livres tz. Sur laquelle somme led. Le Jeune a confessé et confesse avoir recu dud. Le Roy par advance la somme de cinq cens livres tz. dont quittance et le surplus montant à la somme de treize cens livres tz. led. Sr Le Roy le promet et gaige bailler et paier aud. Le Jeune ou au porteur au fur et à mesure qu'il travaillera ausd. ouvrages [...]

Faict et passé en l'étude l'an mil six cent vingt neuf le vingt neufesme jour de décembre après midy et ont signé.  
Le Roy, Le Jeune, Fieffe, Duchesne.

#### DOCUMENT IV

A.N. M.C. / ét. CV 378

##### **Contrat pour la charpente de la maison du paumier. 20 mai 1630.**

Furent présents en leurs personnes Jacques Tirvois et Martin Babel charpentiers demeurant à Paris. A scavoir led. Tirvois rue des jardins paroisse St Paul et led. Babel rue et par. de St Paul, confessent avoir promis et promettant par la présente ung pour l'autre chacun d'eux seul pour le tout sans division ne discussion renonceant aux bénéfices de lad. division fidejussion à l'ordre de droict et d'icelle discussion à noble homme Philibert Le Roy, Ingénieur et architecte du Roy dem. à Paris au marestz du Temple rue St Louis à ce présent et acceptant de faire et parfaire bien et duement au dire douvriers et gens ad. ce congnoissans de leur peyne seulement tous les ouvraiges de charpenterie nécessaires à faire en la maison du paulmier du jeu de paulme de Versailles ainsy comme la maconnerie est à présent eslevée suivant le plan et le desseing qui en a esté pour ce faict estant es mains dud. Le Roy signé de messieurs de Fourcy et de Donon. Et le boys pour faire lad. charpenterie sera fourny par le Sr Le Roy, à commencer à travailler au vingt deuxième jour des présens moys et an et ainsy travailler sans discontinuer jusq. à la perfection desd. ouvraiges, et lesd. Tirvois et Babel ont promis solidairement comme dessus de faire venir et livrer sans despens deux poutres qui sont à présent sur la chaussée de St Anthoine deschamps, depuis le lieu où ils sont jusques au lieu de Versailles, dans huit jours prochains venant, sans leur en payer aucune chose.

Ceste [...] et marché faict moyennant la somme de deux cent trente livres tz. Tous lesd. ouvraiges de charpenterie qui seront ainsy par eux faicts de la peyne seulement sur [...] lesd. Tirvois et Babel ont confessé et confessent avoir eu et receu dud. Sr Le Roy la somme de cinquante livres tz. dont quittance et le surplus montant à cent quatre vingt livres tz. led. Le Roy leur a promis promet et gaige bailler et payer ausd. Tirvois et Babel ou au porteur au feu et à mesure qu'ils feront lesd. ouvrages [...]

Faict et passé en la maison où demeure led. Sr Le Roy en l'an mil six cent trente le vingtiesme jour de may avant midy et ont signé.

Tirvois et Babel déclarent ne scavoir escrire ne signer, et led. Le Roy a signé.

Le Roy, Fieffe, Duchesne.

#### DOCUMENT V

A.N. M.C./ét. XC 194

##### **Bail à loyer passé en faveur de Jehan Gascart maître paumier. 31 octobre 1631.**

Fut présent en sa personne Noble homme Phillibert Le Roy Ingénieur et architecte du Roy demeurant à Paris rue Ste Anastaze par. St Gervais lequel a reconnu et confessé avoir baillé et délaissé & par ces présentes baille et délaisse

à tiltre de loyer et pris d'argent du jour dhuy jusques à six ans après en suivant finiz et accomplis et promect garantir et faire jouir led. temps durant soubs le bon plaisir touttefois de sa Maté, à Jehan Gascart Mtre paulmier à Paris demt. rue de la Perle par. St Gervais à ce présent preneur pour luy led. temps durant, le jeu de paulme deppendant du chasteau de Versaille duquel led. bailleur a la direction et conduite de par sa Maté avec deux chambres basses à costé l'une de l'autre accompagnées de leurs garderobes ensemble le grand jeu de longue paulme estant au bout dud. jeu, lequel led. preneur entretiendra bien et duement. Et la communaulté de la cave & du grenier dont led. Sr bailleur et led. preneur jouiront en commun, se réservant led. Sr bailleur les autres bastimens deppendans dud. jeu de paulme pour en disposer ainsy que bon luy semblera.

Ces bail et prins faicts moyennant & à raison de quatorze livres tz. par chacun jour que le Roy séjournera auq. lieu de Versaille, ausquelles ne sera compris la journée de l'arrivée et du départ de sa Maté dud. lieu, lesquelles ne seront comptées que pour une seulle journée.

Lequel pris led. preneur a promis & sera tenu bailler et payer aud. Sr bailleur ou au porteur lors et quand sad. Maté partira et sortira chacune fois dud. lieu de Versaille pour ailler ailleurs. Et outre à la charge de par led. preneur entretenir led. jeu de paulme, toilles et fillets d'iceluy, ensemble les lieux à luy baillés de toutes menues réparations ordinaires et accoutumées. Et en fin dud. temps les rendre et déllaissier en bon estat desd. menues réparations sans que led. preneur soit tenu d'aultres charges que desd. menues réparations.

Et auquel preneur led. Sr bailleur a conceddé, et accordé par ces présentes qu'il se puisse désister et départir du présent bail touttefois et quantes que bon luy semblera, quoy faisant led. présent bail demeurera exclu du jour de la signification qui en aura esté faict au Sr bailleur, auquel led. preneur fournira le présent bail en bonne forme à ses despens [...]

Faict et passé en l'estude l'an mil vic trente ung le dernier d'octobre après midy et led. preneur déclare ne scavoir escrire ne signer.

Le Roy, Motelet, Reverse.

## DOCUMENT VI

A.N. M.C / ét. XIX – 411

**Extrait du contrat d'entretien des couvertures (tuiles, ardoises et plomberie) des maisons royales (Louvre, Tuileries, Vincennes, Madrid, St Germain, Versailles, etc...) 2 janvier 1636.**

Fut présent en sa personne honorable homme Pierre Hullot Me couvreur de maisons bourgeois de Paris y demeurant [...] Lequel a recogneu & confessé avoir fait marché, promis et promet au Roy nostre sire [...] d'entretenir bien et deument au dire d'ouvriers et gens à ce cognoissans de tous ouvrages, grosses & menues réparations qui seront nécessaires à faire et qui pourroient arriver par vent, tempeste et aultres orages jusques à telle quantité qui se puissent monter. Tous et chacuns les ouvrages de couvertures, tant de thuille que dardoize des lieux cy après déclarez. Assavoir [...] Les couvertures de thuille et dardoise du chasteau, basse court, appartenances et deppendances de Versailles, ensemble toute la couverture dud. chasteau, celle du Jeu de paulme, bassecourt et logement dud. Versailles. Et pour ce faire fournir par ledict Hullot de toutes les ardoises,

thuilles, cloudz, lattes, contrelattes, plastre, peynes douvriers et aultres choses à ce nécessaires durant le temps de six années commenceans le premier jour du présent mois de janvier et finissant le dernier décembre de l'année que l'on comptera M VIC quarante ung.

Cestz marché et promesse faicts moyennant la somme de six mil livres tournois [...] Est accordé que où il adviendrait (que Dieu ne veuille) quelques accidens de feu, cheutes et ruisnes entiers desdictz bastimens ou de partye d'iceulx par caducité, et que par ce moyen il convient en refaire lesd. couvertures, en ce cas ledict Hullot en sera payé selon le thoisé qui en sera fait, comme aussy s'il arrive pour la commodité et conservation des lieux cy dessus quil soit nécessaire de changer ou relever quelques goutières ou chesneaux, mesmes innover quelque chose sur lesd. lieux sus mentionnez, le thoisé, prisée et estimation en sera fait pour estre aussy payez audict Hullot par lesd. trésoriers desd. bastimens à raison de sept livres cinq sols tz par chacune thoise de couverture neufve, tant de thuille que dardoise et cinquante cinq sol tz pour chacune thoise de goutière le tout oultre et par dessus lesd. six mil livres tz. par chacune desd. six années. Car ainsy a esté accordé [...] Faict et passé en l'hostel dud. seigneur président de Fourcy scize à Paris rue de Jouy parroisse saint Gervais le deuxiesme jour de janvier avant midy M VIC trente six. Et ont signé ... Fourcy, Jacquelin, de Donon, Hullot, Bauldry.

#### DOCUMENT VII

A.N. O1 2127 F°254

#### **Estat général par le menu des ouvrages et réparations et Despences faictes pour les bastimens des chasteaux [...] Versailles, année mil six cens trente neuf.**

Chasteau de Versailles. Couvertures.

A Denis Hébert couvreur ordinaire desd. bastimens la somme de mil trente livres cinq sols deux deniers pour les couvertures de thuille par luy faictes sur le jeu de paulme de Versailles, Escurye et aultres lieux spécifiez par le menu dans le thoisé et estimation des ouvrages fait par Jean Fuzière mtre couvreur à Paris, dont la teneur ensuit. Pour ce MXXX £ V s. II d.

Premièrement la couverture de thuille neuve de l'escurie au logement de M. Hilaire [...]

La couverture de thuille neusve du long pan du jeu de paulme contient XVII thoises de long sur XVI pieds de hault. Vaut XLV thoises XII pieds

La croupe vers le chasteau couverte de thuilles neuves contient 7 thoises de long comprins les 2 arrestiers sur XVI pieds de hault. Vallent XVIII tz. 1/2 6 po.

La couverture de vieille thuille de l'autre pan contient XI thoises 1/2 de long sur XVI pieds de hault. Vallent XX tz. 1/2 6 po.

L'autre croupe couverte de vieille thuille contenant VII thoises de long sur XVI pieds de hault. Vallent XVIII tz. 1/2 VI po.

La couverture de thuilles neuves de l'encognure dud. jeu de paulme proche la maison du paulmier contenant 6 pieds de long sur XVI pieds de hault. Vallent II tz. 1/2 VI po.

Le résidu attenant aussi de thuille neuve contient VI pieds de large sur XII pieds de hault. Vallent II tz.

La couverture d'une lucarne contient huict pieds de pourtour sur 6 pieds de large compris les ruislées. Vallent 1 t. IIII pi.

La couverture de thuille neuve de l'appentil au dessus de la cuisine du jeu de paulme contient XV pieds de large compris les ruislées et sollin sur X pieds 1/2 de hault. Vallent IV tz. XIII pi.

Le rétablissement de la goustière contient 5 toises 4 pieds de long sur 9 pieds de hault. Vallent 8 toises 1/2 dont 7 toises 12 pieds de thuilles neuves Le reste est de la thuille vieille.

La couverture de thuille neuve de la lucarne. 1 toise.

La couverture de thuille neuve du renvers au dessus du logement du paulmier contient 6 toises de long sur 4 pieds de hault. Vallent IIII tz.

La couverture vieille de 2 croupes dud. logement contenant chacune 3 toises 2 pieds de long par le milieu sur 3 toises de hault. Vallent XX tz.

Le rétablissement de la couverture sur le bas du comble des offices [...]

Nombre desdictz ouvrages de couverture cy devant contenus et déclarez 196 toises 1/2 onze pouces 1/2

De laquelle quantité il y en a de thuilles neuves 123 toises 1/2 5 pouces 1/2, qui au pris de 7 £ pour chacune toise à quoy elle a esté prisée et estimée par ledict Fuzière, tant pour thuille que cloud, latte, plastre et peyne d'ouvrier considéré le chariage et qualité de l'ouvrage vallant à ladicte raison la somme de 865 livres 12 sols 8 deniers.

Et le reste sont ouvrages de couverture de vieilles thuilles maniées à bout, montant à 73 toises 6 pieds à raison de 45 sols pour chacune toise aussy prisée et estimée par led. Fuzière tant pour cloud, latte que plastre et peyne d'ouvrier. Vallant à lad. raison la somme de 164 £ 12 s. 6 d.

Somme totalle à quoy montent les ouvrages de couverture 1030 £ 5 s. 2 d.

**DOCUMENT VIII**

(Collection Grosseuvre. Versailles)

**Estat par le menu de la despence des bastimens de France durant l'année mil six cens trente neuf.**

Sepmaine commencée le 19 décembre

F° 309 v° [...] Plus payé sur les cinq mille livres de marché fait avec Troche pour le pavé de pierre de camp aux deux Jeux de paulme de Saint Germain et Versailles, la somme de IIII mil L livres.

F° 323 v° [...] François Maillard serrurier à Versailles a fourny et livré au Jeu de paulme et au réservoir la quantité de six cens cinquante chevilles de fer abrandy de dix poulces de long prisé à quatre solz pièce, qui est à ladicte raison la somme de CXXX £.

**DOCUMENT IX**

A.N. M.C / ét. XXIV – 416, F° 492

**Extrait du contrat d'entretien des ouvrages de plomberie des maisons royales (Louvre, Tuileries, Vincennes, Madrid, St Germain, Versailles, etc...) 30 avril 1640.**

[...] fut présent en sa personne honorable homme Denis Hébert Me couvreur de maisons bourgeois de Paris y demeurant [...] lequel a recongneu & confessé avoir fait marché, promis et promet par ces présentes au Roy nostre sire [...] d'entretenir bien et deument au dire d'ouvriers et gens à ce congnoissans de tous ouvrages et réparations de soudure de plomb tant aux couvertures d'ardoises, goutières, bavettes, cheneaux, thuyaux, et autres ouvrages de plomberie généralement quelzconques sur tous les bastimens et maisons royales cy après déclarées qui seront nécessaires à faire et qui pourroient arriver par vent, tempeste et autres orages jusques à telle quantité qui se puissent monter. Assavoir [...] La couverture du chasteau, bassecourt, appartenances et dépendances de Versailles, celle du jeu de paume et logemens d'iceluy, et généralement entretenir toutes les couvertures appartenantes à sad. Maté esd. lieux. Et pour ce faire fournira led. Hébert toute la soudure qu'il conviendra, peyne d'ouvriers et mesmes tout le plomb nécessaire pour la liaison de lad. soudure.

Cestz marché et promesse faitz pour six années commencées le premier jour du présent mois d'april et qui finiront le dernier jour de mars de l'année que l'on comptera M VIc quarante six, moyennant la somme de douze cens [sic] mil livres tournois [...] Car ainsy a esté accordé et pour l'exécution des présentes [...] Faict et passé en l'hostel dud. seigneur Desnoiers à Paris rue saint Honoré paroisse saint Roch l'an mil six cens quarante le lundy dernier jour d'april avant midy. Et ont signé ... Sublet, de Donon, Denis Hébert, Chapellain, Lecamus.

**DOCUMENT X**

A.N. O1 2768, F° 274

**Travaux faits au Jeu de paume de Versailles à l'époque de Louis XIV**

« Marché sous seing privé du 29 novembre 1662 avec Gabriel Utinot pour faire le plafond neuf du jeu de paulme de Versailles, moyennant 9 £ la toise carrée ».

Jules Guiffrey. Comptes des bâtiments du roi sous le règne de Louis XIV :

Année 1667 (col. 196, parties extraordinaires)

25 may : A Utinot, menuisier, pour son parfait paiement de la somme de 1200 livres à laquelle montent les ouvrages de menuiserie qu'il a faits au platfondz du Jeu de paulme de Versailles en 1662. Pour ce 400 livres. »

Année 1668 (col. 257, parties extraordinaires)

13 may : A Louis Bourgnon pour parfait paiement des filets, cordes et toiles qu'il a fournis et livrés pour le jeu de paulme de Versailles. 120 livres.

Année 1678 (col. 1052, pavé. Versailles)

23 octobre – 12 novembre : A Bazanier pour parfait paiement de 929 livres 3 sols 4 deniers pour pavé de liais qu'il fournit pour le jeu de paulme (2 p. : 929 £ 3 s. 4 d.)

Année 1678 (col. 1070, parties extraordinaires. Versailles)

30 octobre : A luy (Bury marchand linger) pour cinq pièces de treillis pour le jeu de paulme. 325 livres 5 sols.

Année 1678 (col. 1071, parties extraordinaires. Versailles)

12 novembre : A François, noircisseur pour avoir noircy le jeu de paulme. 60 livres.

Année 1679 (col. 1179, parties extraordinaires. Versailles)

29 janvier : A Le Roy, nattier parfait paiement de 568 livres 14 sols pour la natte mise au jeu de paulme. 168 £ 14 s.

**DOCUMENT XI**

A.N. O1 1847 dossier 3 pièce 5

**Démolitions de Couverture provenante des petits Batimens du petit Commun du Roy données en compte au Sr Yvon le 25 may 1683.**

La couverture des deux petits corps de logis en équairre du costé du batiment neuf conti[ent]. ensemble 24 t. 3 pi. 3/4 sur 32 pi. de pourtour, dont à déduire 10 t. 1/2 de long sur 16 pi 1/2 de haut pour le costé du batiment dont les ardoizes sont cassées et ruinées à déduire 6 t. pour les cheminées. (Reste 96 t. 16 pi. 1/2.)

Le Pavillon sur la rue :

Les quatre pans du bas de la mansarde conti. 21 t. 4 pi. de pourtour sur 12 pi. de haut, dont à déduire 21 pi de long sur 9 pi de haut pour le petit bâtiment. (38 t. 3 po.)

Les quatre croupes au dessus conti. ensemble 9 t de pourtour sur 13 pi de haut. (19t. 1/2)

Le petit bâtiment neuf en retour conti. 9 t. 4 pi. de long sur 29 pi. de pourtour dont à déduire 10 t. pour les bases des lucarnes et cheminées. (36 tz. 1/2 8 po.)

Le petit appenty adossé contre le Jeu de paulme conti. 6 t. de long sur 13 pi. de haut. A déduire 5 t. pour les cheminées, oeils de bœuf et ce qui est cassé. (8 tz.)

Le Pavillon du Commun de la Reine semblable à celui du Commun du Roy. (57 t. 1/2 3po.)

Le petit Logis attenant conti. 5 t. de long sur 39 pi. de pourtour à déduire 6 t. pour les cheminées et lucarnes. (26 t. 1/2)

Le Petit appenty conti. 14 pi. 1/2 sur 13 pi. de haut. (5 t. 8 pi. 1/2)

La Couverture de tuille du Jeu de paume conti. 17 t. de long sur 8 t. 1/2 de pourtour. (144 t 1/2)

La couverture d'ardoize du logement du paumier conti. 7 t. de long sur 4 t. 3 pi. de pourtour. (31 t. 1/2)

La couverture du logement opposé conti. 7 t. 2 pi. de long sur 5 t. de pourtour. (36 t. 1/2)

Les deux retours chacun de 7 pi. de long sur 3 t. de pourtour. (3 t. 1/2)

Aux Pompes [...]

Fait le 17e mars 1684. Signé Perrault.



**P. 81 en bas** N'y ayant plus rien dépendant de laditte maison à voir visiter et décrire nous sommes sortis de laditte maison et passé dans une autre y attenante ditte du jeu de paulme et renfermant un jeu de paulme à l'égard de laquelle seconde maison nous allons faire les mêmes opérations que celles que nous avons faittes pour la première maison.

Nous avons donc vu et visité laditte maison

**P. 82** sise à Versailles rue du Jeu de paulme et bâtiments pour ledit jeu de paulme et autres en dépendants tenant d'un bout sur laditte rue à la maison cy devant décrite d'autre bout à la dame Desmart et le Sr Chevalier par derrière au S. Le Doux et en aile à gauche au jardin de la maison cy devant désigné.

Ensuite nous avons à l'aide d'instruments de mathématiques dont nous étions munis commencer à lever le plan de laditte maison et bâtiments en prenant les mesures nécessaires que nous avons cottées sur ledit plan et avons fait au fur et mesure des nottes auxquelles nous aurons recours lors de notre description.

[Le même travail continue pendant plusieurs jours]

**P. 90** Et ledit jour lundy seize juillet mil sept cent quatre vingt sept huit heures du matin nous Charles Joseph Perrier et Charles Amable Devienne tous deux architectes experts jurés de batiments au Bailliage Royal de Versailles [...] nous sommes [...] de nouveau transporté en et au-dedans d'une maison sise audit Versailles rue du jeu de paulme paroisse St Louis dépendante des successions desdits S. jacques Vaussy et demoiselle Marie Madeleine Maxence Carré son épouse à l'effet de faire le détail et la description de laditte maison et bâtiments du jeu de paulme [...] avons poursuivi nos opérations de la manière suivante.

Nous avons vu et visité laditte maison

**P. 91** laquelle à l'un des bouts dudit jeu de paulme est double en profondeur et élevée sur la rue d'un rez-de-chaussée partie avec cave au-dessous un premier un second et un troisième étages quarrés un quatrième étage et grenier sous le comble françois ayant quarante trois pieds de hauteur sous égout, laditte maison contient vingt-trois pieds neuf pouces de longueur de face hors œuvre du mur la séparant d'avec le jeu de paulme et compris mi épaisseur du mur mitoyen avec... [sic] sur quarante pieds six pouces de profondeur hors œuvre des murs de face, laditte maison est distribué au rez-de-chaussée d'un passage d'allée (1) faisant communication audit jeu de paulme et aux salle cage d'escalier et bâtiments cy après contenant trente six pieds dix pouces de long sur trois pieds sept pouces de large hors œuvre et dix pieds de hauteur sous plafond carrelé, l'entrée sur la rue fermée d'une porte en bois de chêne d'assemblage ferrée et garnie de serrures et fermetures nécessaires, la baye d'entrée à la salle sur la rue fermée d'une pareille porte de bois de chêne d'assemblage ferrée et garnie de serrures et fermetures ordinaires.

Ensuite laditte salle sur la rue (2) à cheminée garnie dans son intérieur d'un contrecœur de fonte de fer et revêtue d'un chambranle de bois contenant laditte pièce dix-huit pieds un pouce de long sur seize pieds six pouces de large et dix pieds [3,25 m] de hauteur

.....

Les chiffres renvoient aux plans accompagnant cette archive.

**P. 92** sous plafond parquetée en parquet ordinaire. Les deux croisées fermants les bayes qui éclairent laditte pièce sont à coulisses et vitrées de verres ordinaires. Dans laditte pièce est une devanture et renforcement d'alcôve avec porte et un lambris d'appui appartenant le tout au S. Lataille locataire suivant la déclaration qu'il nous en a faite.

Ensuite une salle sur la cour (3) ayant dix-huit pieds un pouce six lignes de long sur douze pieds six pouces de large et même hauteur que la pièce précédemment décrite parquetée en parquet ordinaire une cheminée garnie dans son intérieur d'un contrecœur de fonte de fer revêtue d'un chambranle de bois les bayes qui éclairent laditte salle sont en bois de chêne à coulisses et garnies de verres ordinaires. Au derrière de l'escalier un petit réduit fermé de sa porte pleine en bois de chêne ferrée de pentures et serrures.

Nous observons que cette pièce est garnie d'un lambris d'appui et de hauteur avec dessus de cheminée en menuiserie laquelle appartient audit S. locataire suivant la déclaration qu'il nous en a fait.

Sous la salle la rue et l'allée un berceau de cave de pareille grandeur subdivisée en différents caveaux avec un puit dans l'un d'iceux pratiqué dans le mur de face de laditte maison dans le trumeau entre les deux croisées avec

**P. 93** ouverture pour puiser de l'eau tant par la rue que par la cave, garnies de leurs portes et fermetures ferrées à l'ordinaire, la descente auxdittes caves sous l'escalier en pierre fermée ainsi que laditte descente avec portes ferrées de pentures et serrures à l'ordinaire.

#### **Premier étage**

Ensuite et au premier étage deux pièces la première sur la rue de pareille grandeur que celle au-dessous compris l'allée et de onze pieds [3,58 m] de haut sous plafond carrelée de grands carreaux de terre cuite une cheminée garnie dans son intérieur d'un contrecœur de fonte de fer revêtue d'un chambranle et sa tablette en bois. Trois bayes éclairants laditte pièce sur la rue dont deux garnies de leurs châssis ouvrants en quatre parties et le troisième à coulisses vitrés à l'ordinaire.

La porte d'entrée sur le quarré construite en bois de chêne d'assemblage garnie de chambranle double et embrasement unis ferrée à l'ordinaire.

La seconde pièce sur la cour aussi de pareille grandeur que la pièce au-dessous et de onze pieds de hauteur sous plafond carrelée de grands carreaux de terre cuite, une cheminée garnie dans son intérieur d'un contrecœur de fonte de fer la baye éclairant laditte pièce fermée d'une croisée ferrée et vitrée à l'ordinaire.

**P. 94** la baye servant d'entrée fermée d'une porte d'assemblage avec chambranle et double chambranle avec embrasement ferrée à l'ordinaire.

#### **Deuxième étage**

Ensuite et au deuxième étage une chambre sur la rue (4) de pareille grandeur que celle au-dessous et de neuf pieds trois pouces [3 m] de haut sous plafond carrelée en carreaux de terre cuite une cheminée garnie dans son intérieur d'un contrecœur de fonte de fer revêtue d'un chambranle et sa tablette en bois. Trois bayes éclairantes laditte pièce sur la rue dont deux garnies de leurs châssis ouvrant en quatre parties et le troisième à coulisses vitrés à l'ordinaire.

La porte d'entrée sur le quarré construite en bois de chêne d'assemblage garnie de chambranle double et embrasements unis ferrée à l'ordinaire.

La seconde pièce sur la cour (5) aussi de pareille grandeur que la pièce au-dessous et de onze pieds de hauteur sous plafond carrelée de carreaux de terre cuite, une cheminée garnie dans son intérieur d'un contrecœur de fonte de fer revêtue d'un chambranle et sa tablette en bois. La baie éclairante laditte pièce fermée d'une croisée ferrée et vitrée à l'ordinaire, un petit cabinet tenant à laditte pièce au derrière de la cage de l'escalier, éclairé sur la cour d'une baie fermée d'une vieille croisée en bois de chêne garnie de ses verres. La baie servant d'entrée fermée d'une porte en bois de sapin ferrée à l'ordinaire.

**P. 95** Dans laditte pièce une devanture et renforcement d'alcôve avec portes vitrées appartenant au locataire suivant la déclaration qu'il nous en a faite.

### Troisième étage

Ensuite et au troisième étage, une chambre et deux cabinets sur la rue de pareille grandeur que la pièce au-dessous et de huit pieds neuf pouces [2,84 m] de hauteur sous plafond carrelée de carreaux de terre cuite une cheminée garnie dans son intérieur d'un contrecœur de fonte de fer revêtue d'un chambranle et sa tablette en bois. Trois bayes éclairantes laditte pièce fermées chacune de leur croisée en bois de chêne garnie de leurs ferrure et verres semblables à celles des pièces du premier étage. La baie servant d'entrée fermée d'une porte construite en bois d'assemblage ferrée d'un chambranle double avec embrasements [m] unis de sa serrure et ferrure ordinaires. La baie servant d'entrée au cabinet fermée d'une porte de modique valeur. La baie servant de communication du cabinet à la principale pièce ferrée à l'ordinaire et vitrée par le haut laditte porte avec chambranle et double chambranle.

Dans laditte pièce une face et renforcement d'alcôve avec portes et dessus de portes vitrées appartenant au S. Cachon locataire suivant la déclaration qu'il nous en a faite.

**P. 96** Une autre pièce et cabinet sur la cour de pareille grandeur que les pièces au-dessous et de huit pieds six pouces de hauteur sous plafond carrelés en carreaux de terre cuite une cheminée garnie dans son intérieur d'un contrecœur de fonte de fer revêtue d'un chambranle et sa tablette en bois, la baie éclairante laditte pièce fermée d'une croisée ferrée et vitrée à l'ordinaire.

La baie servant d'entrée et de communication fermée d'une porte en bois de chêne d'assemblage ferrée dans un chambranle double avec embrasements [m] unis d'une serrure et ferrure ordinaires. Un petit cabinet tenant à laditte pièce au derrière de la cage d'escalier éclairé sur la cour d'une baie fermée d'une vieille croisée en bois de chêne garnie de ses verres, la baie servant d'entrée fermée d'une porte en bois de sapin ferrée à l'ordinaire le tout dans un état très médiocre.

Dans laditte pièce une devanture et renforcement d'alcove avec porte et dessus de porte et le chambranle en pierre à la cheminée appartiennent au dit S. Lataille locataire suivant la déclaration qu'il nous en a faite. La porte d'entrée au dit cabinet vitré et une armoire étant dans iceluy appartiennent également au dit S. Lataille locataire suivant la déclaration qu'il nous en a faite.

### Quatrième étage

Ensuite et au quatrième étage sous le comble françois sur la rue une chambre et cabinet à côté au droit de

**P. 97** l'escalier de même grandeur que le dessous et de sept pieds de hauteur sous plafond. Deans la partie quarrée carrelés en carreaux de terre cuite laditte pièce à cheminée garnie dans son intérieur d'un contrecœur de fonte de fer éclairée d'une baye en lucarne fermée de son chassis vitré et ferré à l'ordinaire. Les bayes d'entrées et de communication auxdits pièces et cabinet fermés de leurs portes en bois de chêne ou sapin ferrée à l'ordinaire et de médiocre valeur.

Sur la cour un grenier de la grandeur des pièces et cabinet au-dessous et de onze pieds sous faitage avec aire en plâtre par le bas éclairé en lucarne fermée de son chassis la baye servant d'entrée fermée d'une porte en chêne ferrée de pentures et serrure.

Au-dessus desdites pièces et cage d'escalier le comble françois à deux égouts composé de faitage pourvus [de] plateforme, chevrons et autres pièces de charpente couvert en ardoises.

La cage de l'escalier ayant dix pieds trois pouces de longueur sur sept de largeur garnie de son escalier montant auxdits étages à noyau avec limons marches paliers et parties de rampe en fer éclairé aux différents étages de chassis dormants vitrés le tout très médiocre, au troisième étage dudit escalier dans le mur de refend et de séparation de

**P. 98** laditte maison avec le bâtiment du jeu de paulme une baye pour communiquer aux greniers au-dessus du jeu de paulme dont il sera parlé cy après fermée de sa porte en bois de chêne ferrée de pentures et moraillon et cademat.

Au deuxième étage une pareille baye pour communiquer aux galeries dudit jeu de paulme fermée d'une porte avec ferrure ordinaire le tout très médiocre, un cabinet au derrière dudit escalier éclairé au droit du premier étage sur la cour d'une petite baye fermée d'un chassis garni de ses ferrures et verres, pour y entrer une baye fermée d'une porte garnie de sa ferrure le tout de modique valeur.

**P. 100** Au derrière de laditte maison et partie du jeu de paulme et jeu de paulme plusieurs batiments et cours dépendants de laditte maison et jeu de paulme dont les tenants sont cy devant indiqués et dont le terrain contient sept toises trois pieds huit pouces de largeur compris mi-épaisseur du mur sur le jardin de la première maison cy devant désignée jusques et compris mi-épaisseur du mur mitoyen avec le Sieur Chevalier sur quarante-quatre pieds de profondeur du devant du mur de la maison dudit du jeu de paulme jusques et compris mi-épaisseur du mur mitoyen avec le Sieur Le Doux.

Les bâtiments élevés sur ledit terrain et adossés

**P. 101** au jeu de paulme consistent sur la droite en un rez-de-chaussée, un premier étage quarré au-dessus comble françois ou appenti au-dessus comme sur la gauche. Ils sont distribués sur la droite scavoir en une salle (6) ayant vingt pieds quatre pouces de longueur sur quinze pieds dix pouces de largeur dans œuvre et huit pieds quatre pouces de hauteur sous plafond carrelée en carreaux de terre cuite. Pour entrer dans laditte salle une baye de porte et pour l'éclairer deux bayes de croisées dont la porte et les chassis à coulisses sont d'aucune valeur et ne sont susceptibles d'aucune description parce qu'ils tombent de vétusté.

À côté une autre pièce (7) de neufs pieds onze pouces de longueur sur quatorze pieds dix pouces de largeur et de six pieds neufs pouces de hauteur sous solives

apparentes avec aire en terre, deux bayes sur le jardin de la première maison cy devant détaillée l'une servant de porte de communication au jardin garni de sa porte en bois de chêne ferrée de pentures gonds et serrure, une petite baye de croisée garnie de son châssis vitré et ferré à l'ordinaire une autre baye de porte servant de communication de laditte salle à la cour sous le bâtiment en appenti adossé au jeu de paulme garnie de sa porte en bois de sapin de médiocre valeur à côté dudit enfoncement et joignant le bâtiment du jeu de paulme deux cabinets d'aisance dont l'un sans fermeture avec fosse au-dessous

**P. 102** dont nous n'avons pu prendre les dimensions à cause des matières qu'elle renferme. Ces cabinets sont éclairés sur le jardin de la première maison par une petite baye garnie de son châssis dormant vitré.

Ensuite de l'allée de laditte maison du jeu de paulme et desdits cabinets un espace formant cour couverte (8) contenant vingt un pieds de long à prendre du petit réduit à droite de l'allée jusqu'aux dits cabinets sur onze pieds de largeur à prendre du mur du jeu de paulme hors œuvre du mur du bâtiment en appenti y adossé, laditte cour pavée en pavés de deux.

Ensuite une autre cour (9) aussi pavée en pavés de deux contenant à prendre de celle précédente trente-deux pieds trois pouces de longueur jusques au mur mitoyen avec le S. Le Doux sur dix pieds de largeur entre la salle cy dessus décrite et celle cy après.

Sur la droite de laditte cour une salle (10) ayant vingt pieds de longueur sur quinze pieds cinq pouces de largeur et huit pieds six pouces de hauteur sous solives avec aire en terre, la baye servant d'entrée à laditte salle fermée de sa porte en bois de chêne ferrée de pentures gonds et serrure, une petite baye de croisée fermée avec un châssis ferré et vitré à l'ordinaire. À côté de laditte petite salle, un petit réduit tenant à la cour couverte de cinq pieds dix pouces carré servant de cage d'escalier garnie de son escalier le tout de médiocre qualité.

**P. 103** Un autre petit réduit tenant à la cour couverte et au mur de la maison du Jeu de paulme ayant sept pieds six pouces de longueur sur sept pieds de largeur et six pieds neuf pouces de hauteur, la construction dudit réduit en pan de bois les portes et croisées étant de très médiocre valeur la description nous en a paru inutile à faire.

Entre ledit réduit le mur de la maison du jeu de paulme et la deuxième salle cy dessus détaillée, une cour (11) ayant vingt un pieds trois pouces de long et sur dix pieds de large pavée en pavés de grais refendus.

Nous observons que les cours sont avec ruisseaux pour l'écoulement des eaux qui se réunissent à une gargouille en pierre posée à l'angle du mur de face de la maison et le long du mur mitoyen avec laditte passe sous les salles de laditte maison et conduit les eaux desdites cours dans la rue dite du Jeu de paulme.

#### **Premier étage des bâtiments qui viennent d'être désignés. Scavoir.**

Au-dessus de la cour couverte des deux salles et cabinet d'aisance plusieurs pièces contenant ensemble la superficie du dessous et neuf pieds réduits de hauteur sous plafond carrelées. On communique à la première pièce par l'escalier cy devant expliqué

**P. 104** laquelle est éclairée sur la cour de deux croisées ouvrantes à deux ventaues garnis de leurs ferrure et verres. Sur la droite une cuisine avec cheminée garnie dans son intérieur d'un contrecœur de fonte de fer un fourneau potager une

Pierre à évier ladite pièce est éclairée sur la cour du jardin de la première maison de deux bayes garnies de leurs chassis ouvrants garnis de leurs ferrure et verres. Ensuite un corridor communiquant dudit antichambre a deux pièces la première du côté du jardin avec cheminée garnie dans son intérieur d'un contrecœur de fonte de fer dans ladite pièce une pierre à évier un fourneau potager éclairée sur le jardin de la première maison de deux bayes garnies de leur chassis ouvrant ferrés et vitrés à l'ordinaire. Ensuite un corridor communiquant dudit antichambre a deux pièces la première du côté du jardin avec cheminée garnie dans son intérieur d'un contrecœur de fonte de fer revêtue d'un chambranle en bois éclairée sur ledit jardin par une baye fermée d'un chassis ouvrant grillé et maillé, au bout dudit corridor une autre pièce aussi à cheminée garnie dans son intérieur d'un contrecœur de fonte de fer revêtue d'un chambranle en bois éclairée sur la cour de deux croisées ouvrantes dont les chassis sont vitrés et ferrés à l'ordinaire au-devant de ladite croisée une grille maillée au bout dudit corridor une autre pièce aussi à cheminée garnie dans son intérieur d'un contrecœur de fonte de fer et revêtue d'un chambranle de bois éclairée sur la cour de deux croisées ouvrantes garnies de leurs chassis ferrés et

**P. 105** vitrés comme ceux des croisées précédentes. Nous observons que les cloisons en planches de sapin qui forment les pièces et leurs portes une alcove cabinet et armoire à côté de la cheminée appartiennent au S. Lataille locataire suivant la déclaration qu'il nous en a faite.

#### **Premier étage des bâtiments de la cour**

De la première pièce dite antichambre ci-devant décrite l'on communique à un corridor d'où l'on passe à une salle de billard de pareille grandeur que celle au-dessous et de huit pieds neuf pouces de hauteur sous corniche avec plafond en calotte carrelée éclairée de deux croisées à coulisses vitrées à l'ordinaire. Ledit corridor de dix pieds sur quatre pieds neuf pouces plafonné en calotte et lambris rampant, carrelé, éclairé d'une croisée ouvrante dont le chassis est ferré et vitré à l'ordinaire. La baye de l'escalier à l'antichambre, celle d'entrée audit billard et la pièce du fond fermées de leurs portes en chêne ferrées à l'ordinaire.

#### **Comble**

Tous les dits bâtiments de la cour sont avec comble à deux égoûts ou en appenti composé de sa charpente ordinaire couverte d'ardoises avec chaîneaux en plomb pour l'écoulement des eaux par les cours dont ceux cy devant parlé.

#### **Bâtiment du Jeu de Paume**

**P. 106** Ledit bâtiment contient seize toises quatre pieds neuf pouces de longueur sur six toises un pied six lignes de largeur réduit dans œuvre et de trente un pieds de hauteur, du dessus du carreau, carré en pierre dure jusques sous le plancher formant le plafond du jeu de paulme, dont les murs de face, tant sur la rue que sur le jardin de la première maison cy devant détaillée sont élevés de dix-sept pieds sept pouces de hauteur, du dessus dudit carreau jusques sur la platte forme qui reçoit les poteaux de charpente formant le surplus d'élévation dudit jeu de paulme. Le hors œuvre desdits murs de face est de six toises quatre pieds six pouces de largeur. Au rez-de-chaussée dans le mur de face sur la rue deux bayes garnies de leurs portes de chêne d'assemblage brisées ferrées à l'ordinaire une petite baye de croisée garnie de son châssis vitré. Dans le mur de refend séparant ledit jeu de paulme de l'allée servant d'entrée deux autres bayes garnies de leurs portes en bois de chêne d'assemblage brisées et ferrées. Au pourtour dudit jeu

de paulme, sur trois sens une galerie de cinq pieds trois pouces de largeur et de huit pieds neuf pouces de hauteur sous la couverture en planches de sapin formant comble en appenti et servant à donner l'effet au jeu des balles. Cette galerie est ouverte de deux bayes servant d'entrée aux joueurs lesquelles sont sans fermetures, quatre autres bayes à hauteur d'appui servant aux spectateurs, étant

**P. 107** sans fermetures mais garnies de filets. Sur la platte forme posée sur lesdits murs sont tant sur la rue que sur le jardin de la première maison sept espaces ou intervalles formés par huit poteaux avec liens, formant sept arcades de chaque côté dont cinq et demi se trouvent sur ledit jardin. Ils contiennent dix pieds de long sur douze pieds neuf pouces de hauteur sous la sablière qui reçoit [le] plancher, en dehors sur ledit jardin est une galerie contenant soixante-deux pieds de long du mur de face de laditte première maison jusqu'à celui de face de l'aile gauche des bâtiments sur la cour de la maison du jeu de paulme sur trente [trois] pieds de largeur, construite en planches posée sur des potences de fer, scellées dans le mur de face dudit jeu de paulme, avec un plancher de neuf pouces de haut posée de champ à la saillie dudit balcon, formant garde fol et recevant le bas du filet qui retient les balles du jeu de paulme.

Les planches dudit jeu de paulme composé de huit fortes poutres de quarante deux pieds de longueur compris dix huit pouces de saillie de chaque côté de l'extérieur des murs de face, formant neuf travées de plancher remplies de fortes solives de différents assemblages sur quoi sont attachées des planches de menuiserie formant le plafond dudit jeu de paulme.

Le comble audessus dudit plancher de onze pieds six pouces de hauteur sous faitage composé d'arbalétriers faitages et faux faitage double rangs de pannes poinçons contrefiches liens chevrons et autres pièces le tout couvert

**P. 108** d'ardoises lesdits chevrons sont en saillie de chaque côté du parement extérieur des murs de face de trente pouces en sorte que les égouts dudit comble se trouvent éloignés du parement extérieur desdits murs de trois pieds de saillie. Les eaux sur le côté du jardin sont reçues par une gouttière de fer blanc dans la longueur dudit jardin et ensuite est dirigée par la pente donnée à laditte gouttière vers un tuyau de descente tant en fer blanc qu'en plomb et fonte posé sur le mur de face de la première maison cy devant désignée cette conduite traverse la largeur totale de la partie du bâtiment de laditte maison et dirige les eaux dudit comble dans la cour d'icelle.

L'emplacement dudit jeu de paulme et sa construction ensemble les plans et profils que nous en avons fait démontrent que le terrain contient une superficie de cent quatorze toises un pied compris mi épaisseur du mur de laditte première maison et celle entierre des deux murs de face cent quatorze toises un pied un pouce... 114T 1P 1P

L'emplacement de la maison dudit jeu de paulme son état actuel et le plan que nous en avons fait démontre que le terrain qui contient cette maison étant ensuite du jeu de paume fait une superficie de vingt six toises quatre pieds trois pouces cy... 26T 4P 3P

L'emplacement des petits bâtiments et cour au derrière de laditte la maison leur état détaillé et le plan que nous en avons fait contiennent une superficie de quatre pieds dix pouces compris mi épaisseur des murs mitoyens avec les sieurs Chevallier et Le Doux et aussi mi épaisseur du mur séparant lesdits bâtiments à droite et le jardin... 55T 4P 10P

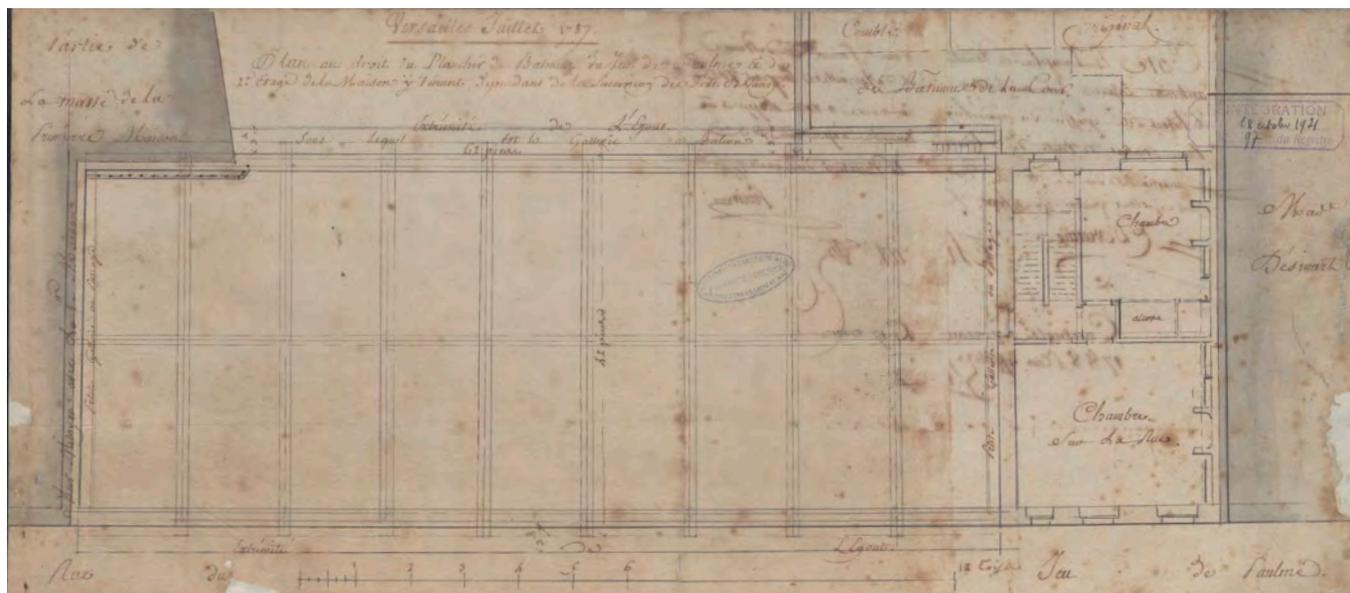
Total général de la superficie du terrain cent quatre vingt seize toises quatre pieds deux pouces cy... 196T 4P 2P

Annexe 3

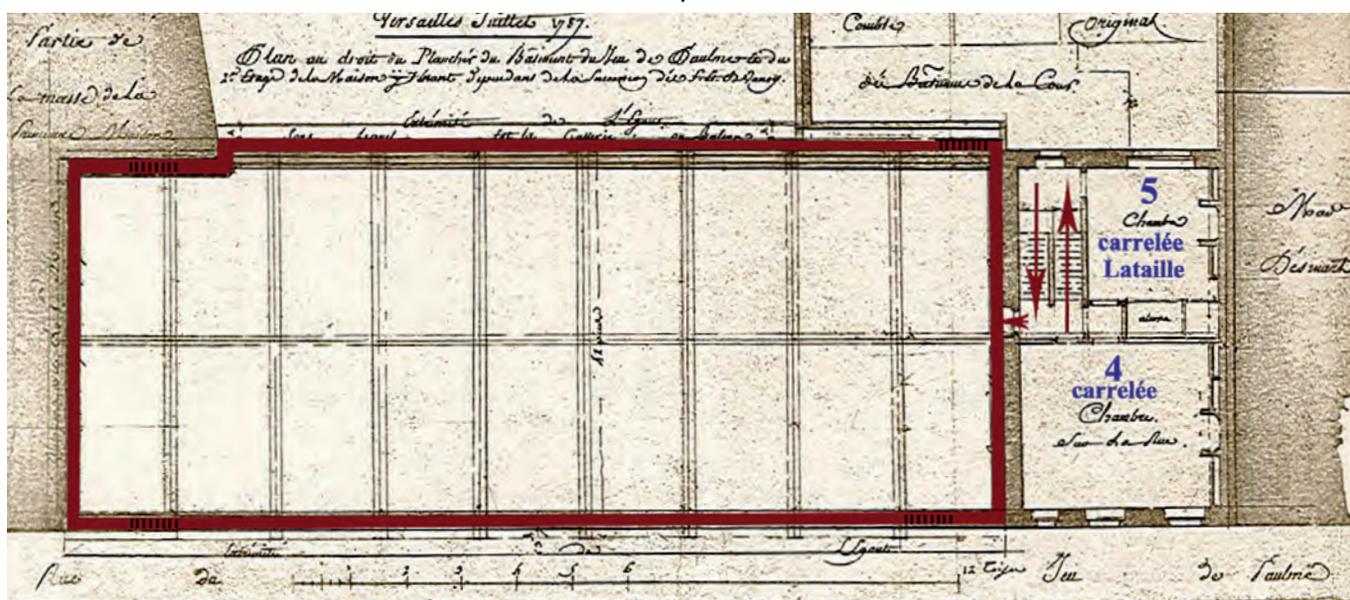
Le jeu de paume de Louis XIV  
à Versailles : sources figurées  
complémentaires



Annick Heitzmann

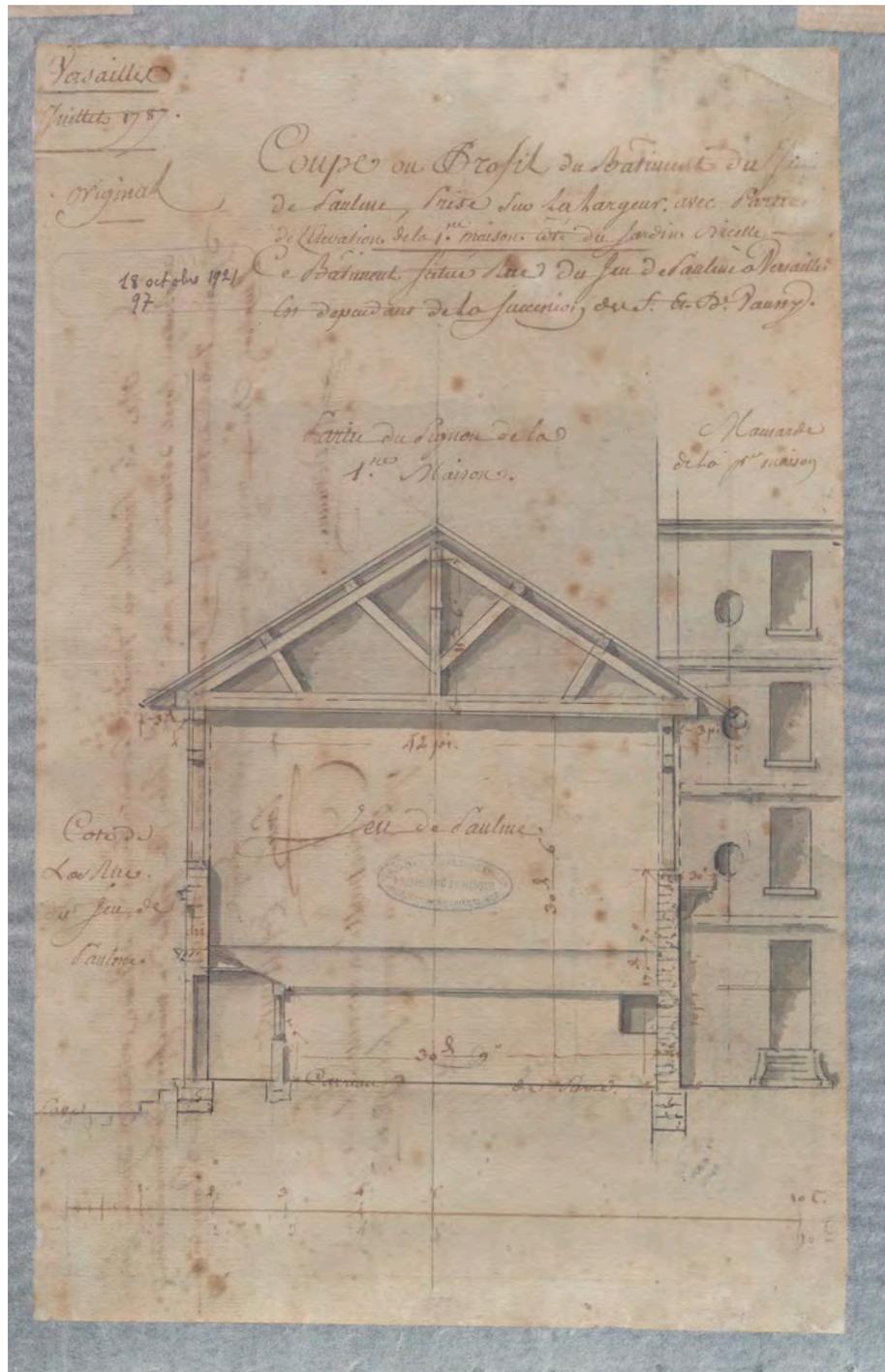


« Plan au droit du plancher du bâtiment du jeu de paume et du 2<sup>e</sup> étage de la maison y tenant »  
(ADY, B 4250/6, Archives départementales des Yvelines).



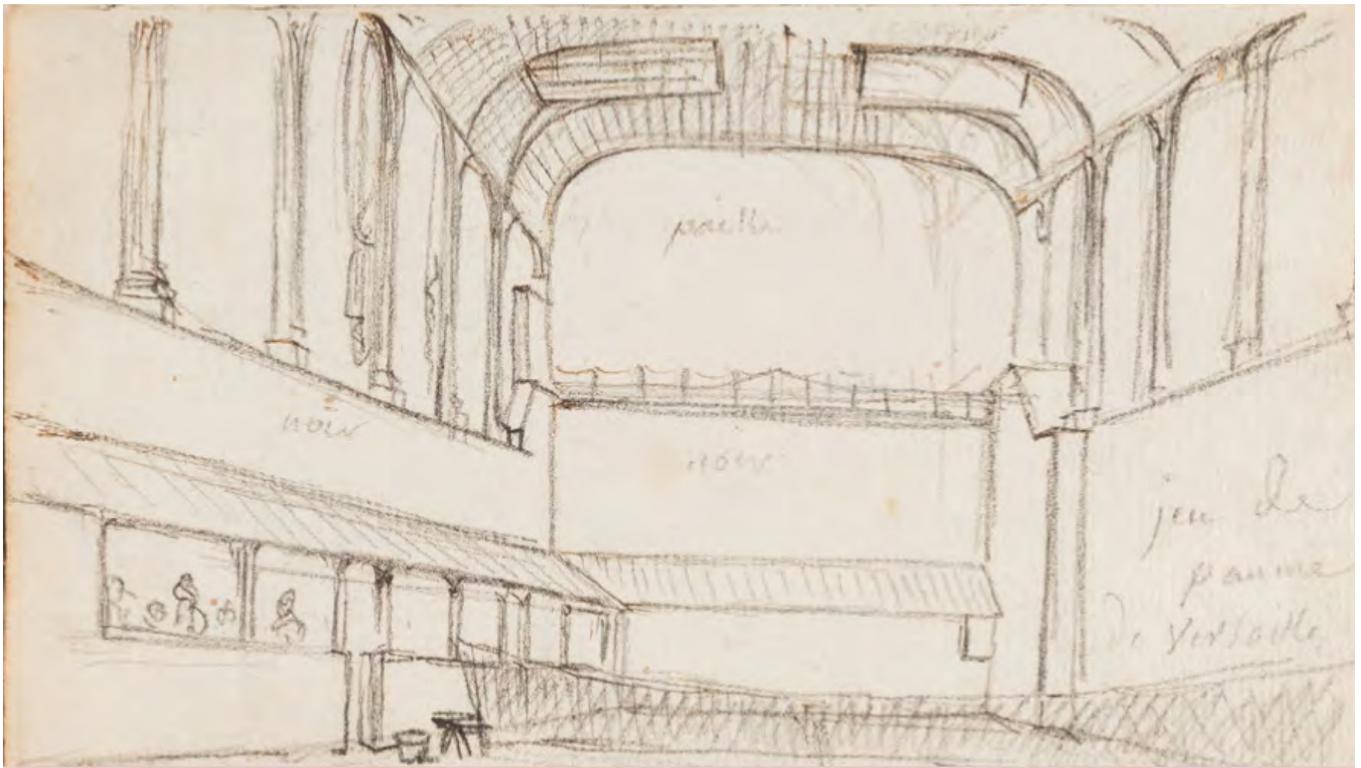
Indications fournies par le rapport d'expertise (en bleu) et le circuit des galeries hautes  
(en rouge)(ADY, B 4250/6, Archives départementales des Yvelines ; DAO A. Heitzmann / EPV).

Ce plan montre, dans le bâtiment situé au sud (à droite) de la salle du jeu de paume, l'escalier par lequel on arrivait à une porte percée dans le pignon sud de la salle. Cette porte s'ouvrait sur un balcon — appelé sur le plan « petite galerie ou passage » — dont le garde-fou était un simple filet. Une autre petite galerie est indiquée en face, sur le mur nord. À l'est, du côté du jardin, est indiqué un étroit escalier hors œuvre, par lequel on descendait de la petite galerie sud à une autre galerie en saillie sur le jardin à l'est.

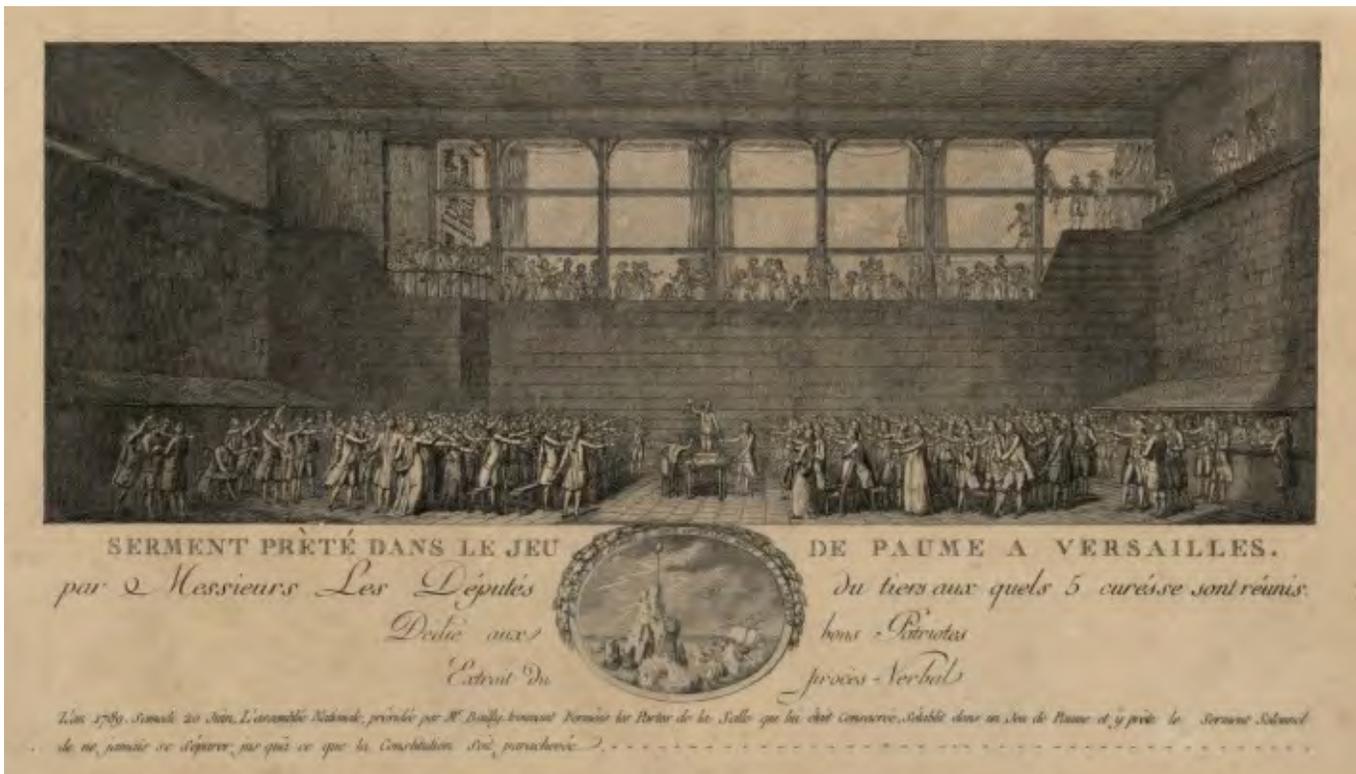


« Coupe ou profil du bâtiment du jeu de paume, prise sur la largeur avec partie de l'élevation de la 1<sup>re</sup> maison côté du jardin d'icelle »  
(ADY, B 4250/2, Archives départementales des Yvelines).

Du côté du jardin (à droite), l'on peut voir la galerie supportée par des consoles en fer. Il n'y en a pas du côté de la rue (à gauche). Ces consoles existent encore, mais elles n'ont pas la forme en volute que présente ce dessin.

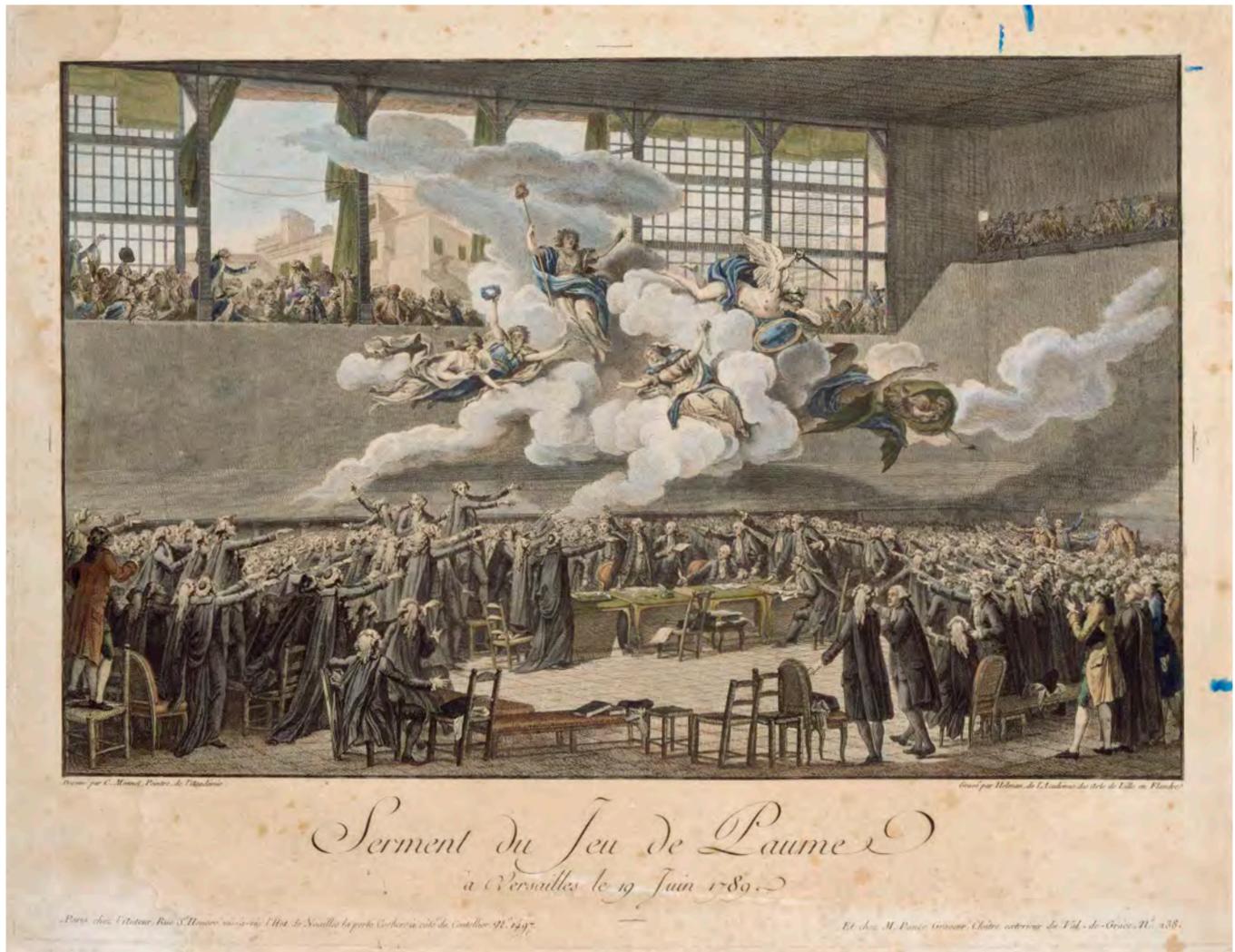


Étude préparatoire pour le Serment du jeu de paume, le 20 juin 1789, carnet de dessins de Jacques-Louis David  
(musée du château de Versailles, Vms 114 f° 34 v° ; cliché C. Milet / EPV).



« Serment prêté dans le jeu de paume à Versailles », gravure anonyme, XVIII<sup>e</sup> siècle  
 (musée du château de Versailles, IG 3239, Château de Versailles).

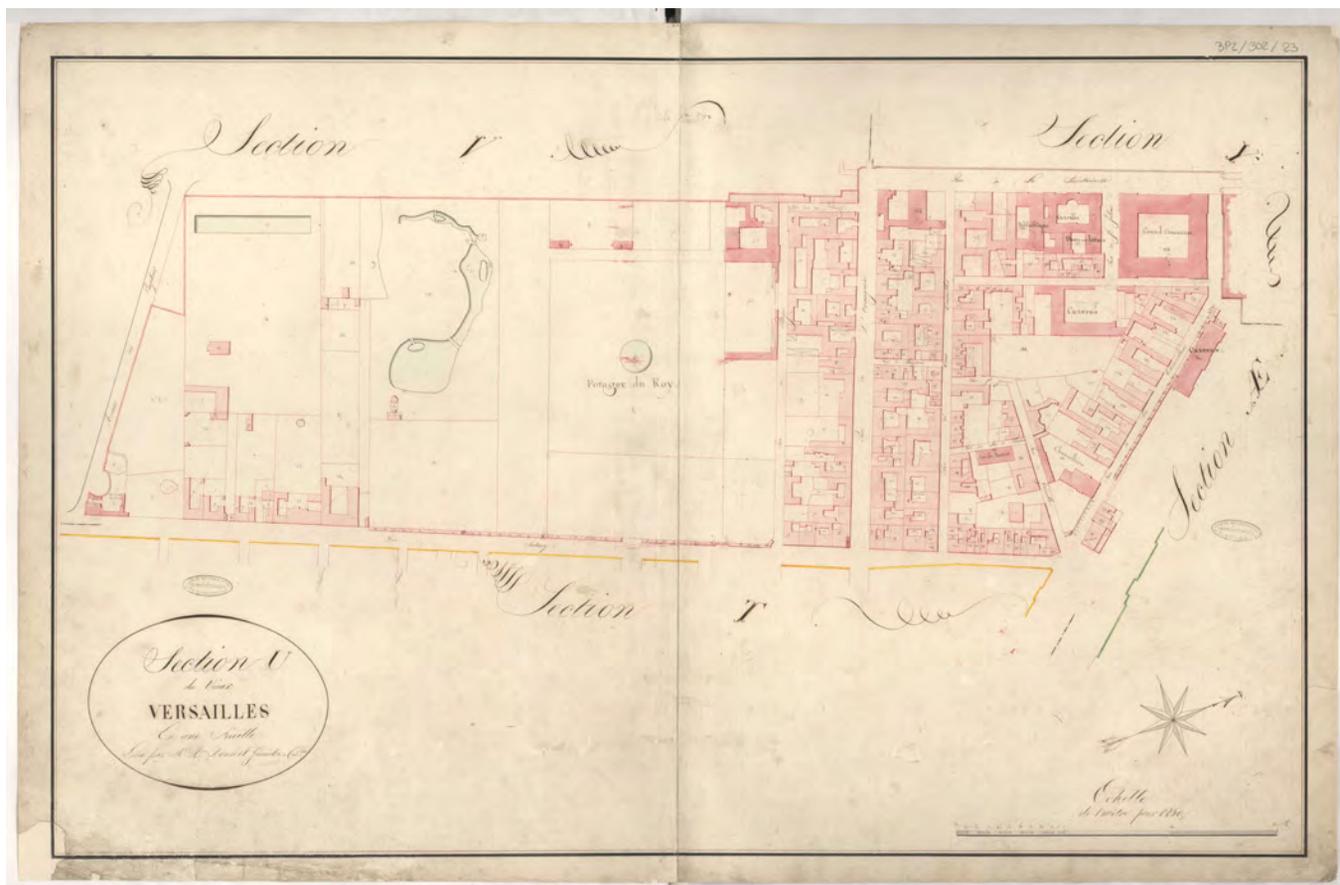
Cette gravure montre la salle du jeu de paume vue à l'intérieur vers l'est (du côté du jardin). On y voit, à droite et à gauche, les « petites galeries ou passages » situées en hauteur sur les murs pignons. Sur celui de droite (au sud), on voit les spectateurs qui arrivent par la porte ouverte dans le mur mitoyen avec la maison du paumier. Entre les deux petites galeries, ils se déploient sur la galerie extérieure et peuvent suivre les événements à travers les filets qui retiennent les balles. Vers le nord de cette galerie, ils peuvent entrer dans la salle au-dessus du tambour, qui forme un balcon protégé par un garde-fou, puis monter par des degrés que l'on devine disposés entre deux cloisons pour accéder à la petite galerie nord.



« Serment du jeu de paume à Versailles le 19 juin 1789 », estampe de Charles Monnet (dessinateur) et Isidore-Stanislas Helman (graveur), 1789-1806 (musée du château de Versailles, IG 1685 / RMN-Grand Palais / droits réservés).

Cette gravure montre la salle du jeu de paume vue de l'autre côté (sur la rue). L'on voit que les galeries hautes sont disposées différemment que du côté du jardin : le public est déployé en arrière des poteaux qui séparent les travées ouvertes et entre lesquels sont tendus les filets, et en avant de treillages qui donnent sur la rue.

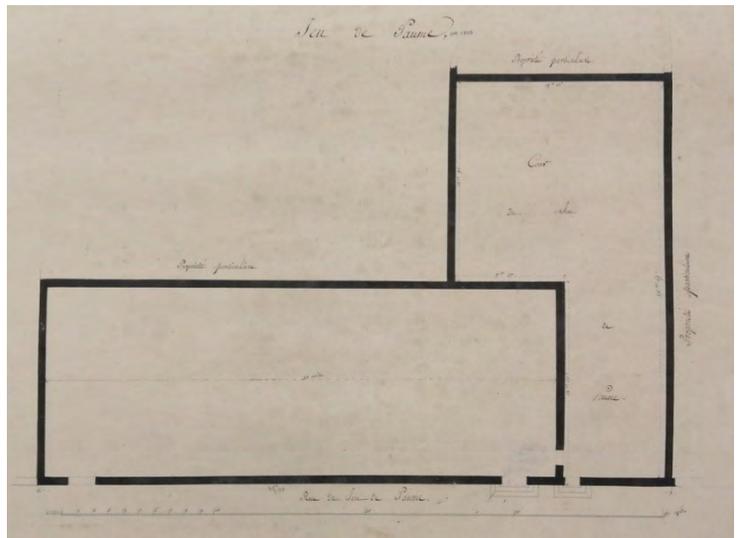




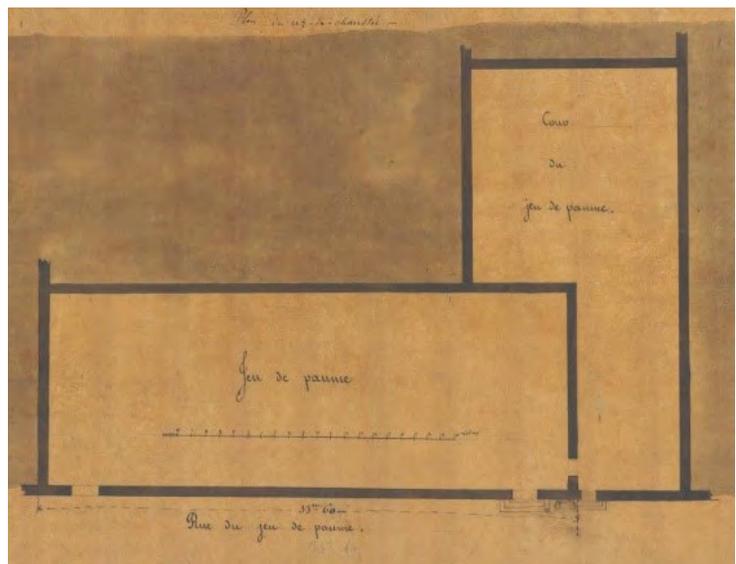
Cadastré napoléonien, 1813 (ADY, 3P2/302/23, Archives départementales des Yvelines).



La maison dépendant du jeu de paume a disparu. Elle existait encore en l'an II et peut-être en l'an IX quand Saint-Far conseilla de la remplacer par une petite place. Ce n'était sans doute plus le cas fin 1803 ou début 1804, quand Gros s'installa dans la maison d'angle (n° 143). Le rapport d'expertise de 1787 décrit un bâtiment effectivement assez délabré, mais pas à l'état de ruine (voir annexe 1). Cependant, entretemps, il était resté inoccupé pendant une dizaine d'années...



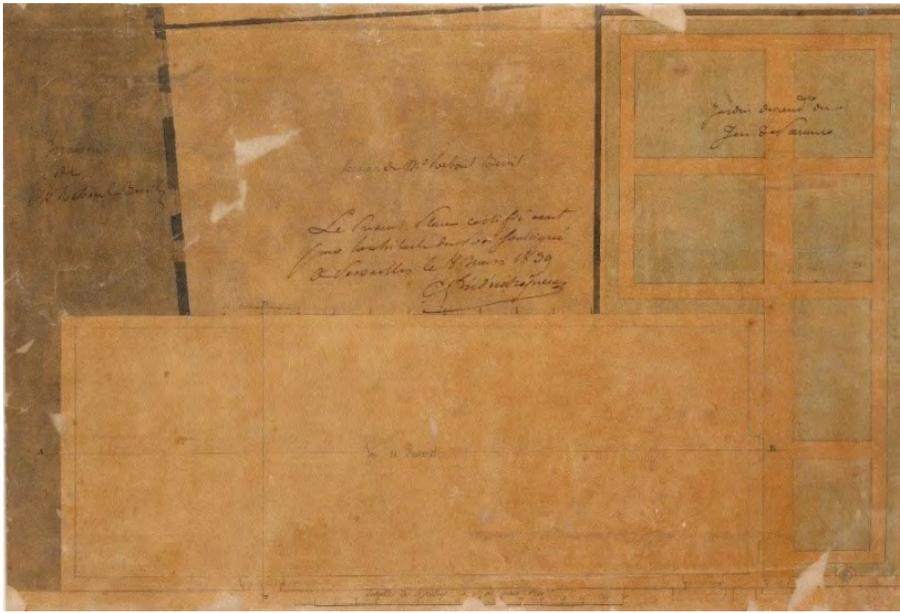
« Jeu de paume, en 1823 », Alexandre Dufour (archives du château de Versailles, B23 pl. 90 ; cliché A. Heitzmann / EPV).



« État en 1838 - Plan du rez-de-chaussée », Frédéric Nepveu (archives du château de Versailles, liasse 81 no 8 ; EPV).

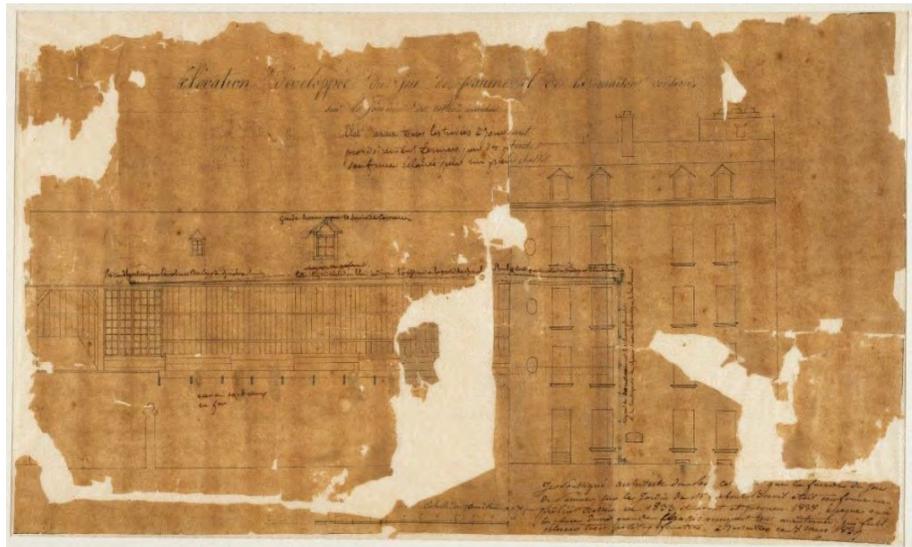
Le plan de Dufour est très schématique. Les bâtiments annexes ont été remplacés par une seule grande cour. La porte centrale du pignon sud a été bouchée, sans doute lors de la démolition de la maison.

Le second plan est une copie de celui de Dufour. Malgré sa date, il ne prend pas en compte la modification des ouvertures réalisée en 1833.



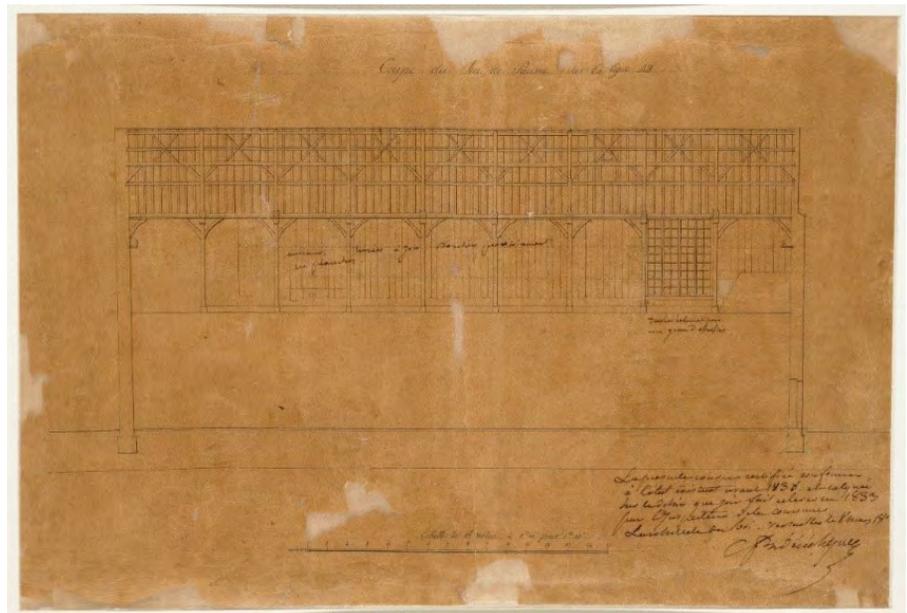
« Plan du jeu de paume et de son jardin », Frédéric Nepveu, 8 mars 1839  
(musée du château de Versailles, ID 1218.3 ; EPV, Archives départementales des Yvelines).

Ce plan reprend celui de 1833 (fig. 189 p. 202) et, malgré sa date, les aménagements réalisés pour l'atelier d'Horace Vernet n'y figurent pas. L'on n'y voit pas les grandes cloisons ni le plafond qui furent posées à l'extrémité de la salle pour former un vestibule et un cabinet, probablement du côté sud, là où étaient situées les portes d'entrée. Ces pièces étaient éclairées par trois châssis vitrés donnant sur le jardin, tandis que trois portes vitrées donnaient sans doute accès sur l'intérieur. L'on ne voit pas non plus le cabinet d'aisances tout en « vieux bois » qui fut aménagé dans la cour, sans doute à l'emplacement des deux cabinets décrits en 1787.



« Élévation développée du jeu de paume et de la maison voisine, sur le jardin de cette maison », Frédéric Nepveu, 8 mars 1839 (état 1833).  
(musée du château de Versailles, ID 1218.1 ; EPV).

À l'extérieur, sur le jardin, un nouveau plancher fut reposé sur les consoles de fer, reconstituant la galerie haute de ce côté-ci.



« Coupe du jeu de paume sur la ligne AB », Frédéric Nepveu, 8 mars 1839 (état 1833)  
(musée du château de Versailles, ID 1218.2 ; EPV).

Cette coupe montre l'intérieur du mur donnant sur le jardin.

# Archéologie et histoire des jeux de paume en France

## De Versailles à la Marseillaise (xvi<sup>e</sup>-xviii<sup>e</sup> siècle)

À l'origine, en Europe, de pratiquement tous les jeux impliquant une balle frappée ou lancée avec un instrument tenu à la main — plus de deux cents répertoriés à ce jour —, le jeu de paume a une longue histoire. Ni le terme ni la notion de « sport » n'existent aux époques médiévale et moderne, mais de nombreux jeux d'exercices sont pratiqués depuis bien longtemps. Un voyageur anglais, Sir Robert Dallington, estime en 1598 que le nombre de jeux de paume était en France deux fois supérieur à celui des églises ! Que reste-t-il de tant de lieux construits par les aristocrates ou aménagés dans les villages entre la fin du xv<sup>e</sup> siècle et celle du xviii<sup>e</sup> siècle ? Les auteurs de cet ouvrage répondent dans cette première synthèse jamais parue. Les informations issues des écrits, des archives, mais aussi de récits et de manuels, et les représentations graphiques, qu'il s'agisse de plans, de dessins ou de tableaux, sont enfin rendues concrètes grâce aux données issues de la dizaine de fouilles archéologiques menées depuis le milieu des années 2000. Ensemble, ces spécialistes racontent l'histoire de ce qui semble bien avoir été une passion française.

*Jean-Yves Dufour, archéologue à l'Inrap, est spécialiste de l'époque moderne en France. Ses travaux portent principalement sur le bâti, qu'il s'agisse de bâtiments agricoles et d'habitats ruraux, de maisons urbaines ou de demeures aristocratiques. Il est souvent à l'initiative de nouveaux champs de recherche sur cette période.*

35 € prix valable en France  
ISBN : 978-2-271-15160-5  
ISSN : 2118-6472



[www.cnrseditions.fr](http://www.cnrseditions.fr)  
[www.inrap.fr](http://www.inrap.fr)